

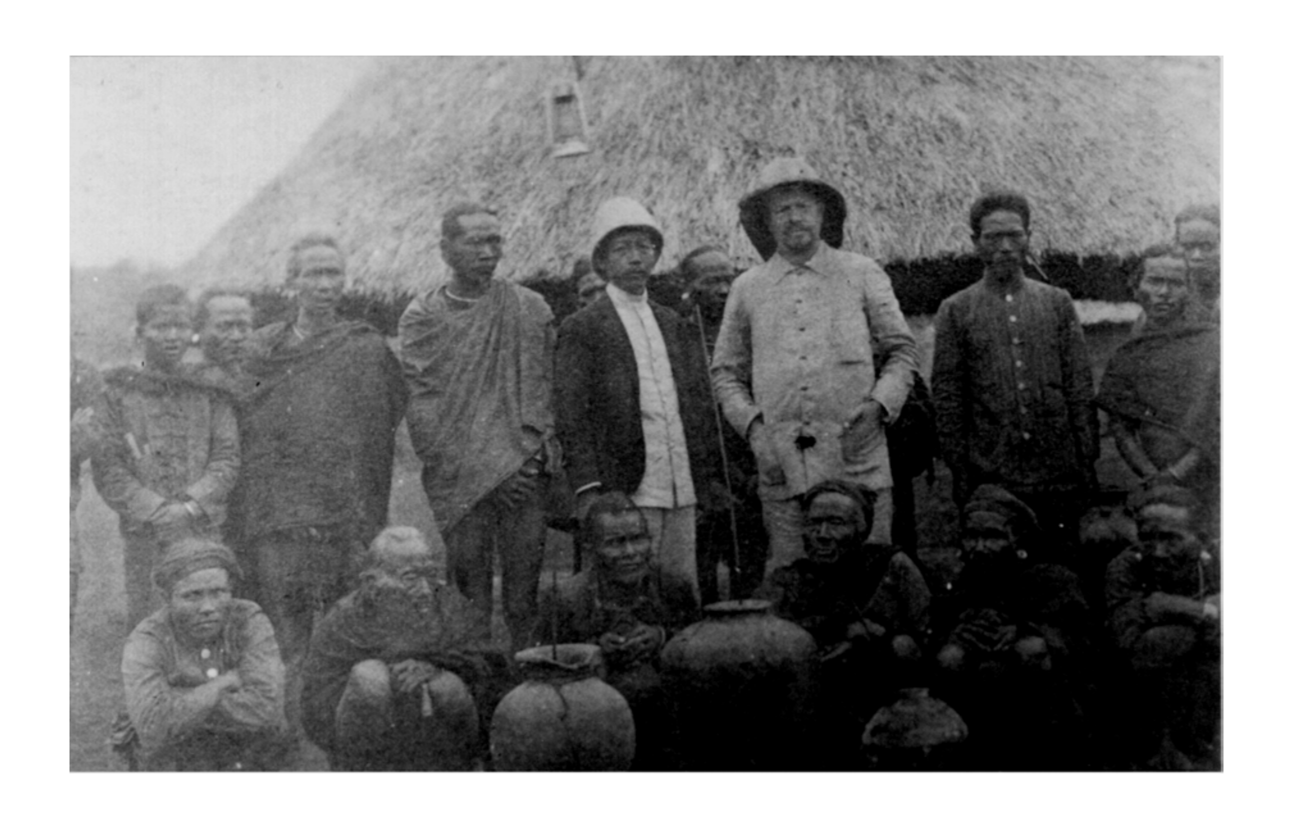
Des casques blancs sur le Plateau des Herbes : La pacification des aborigènes des hautes terres du Sud-Indochinois, 1859-1940

Mathieu Guérin

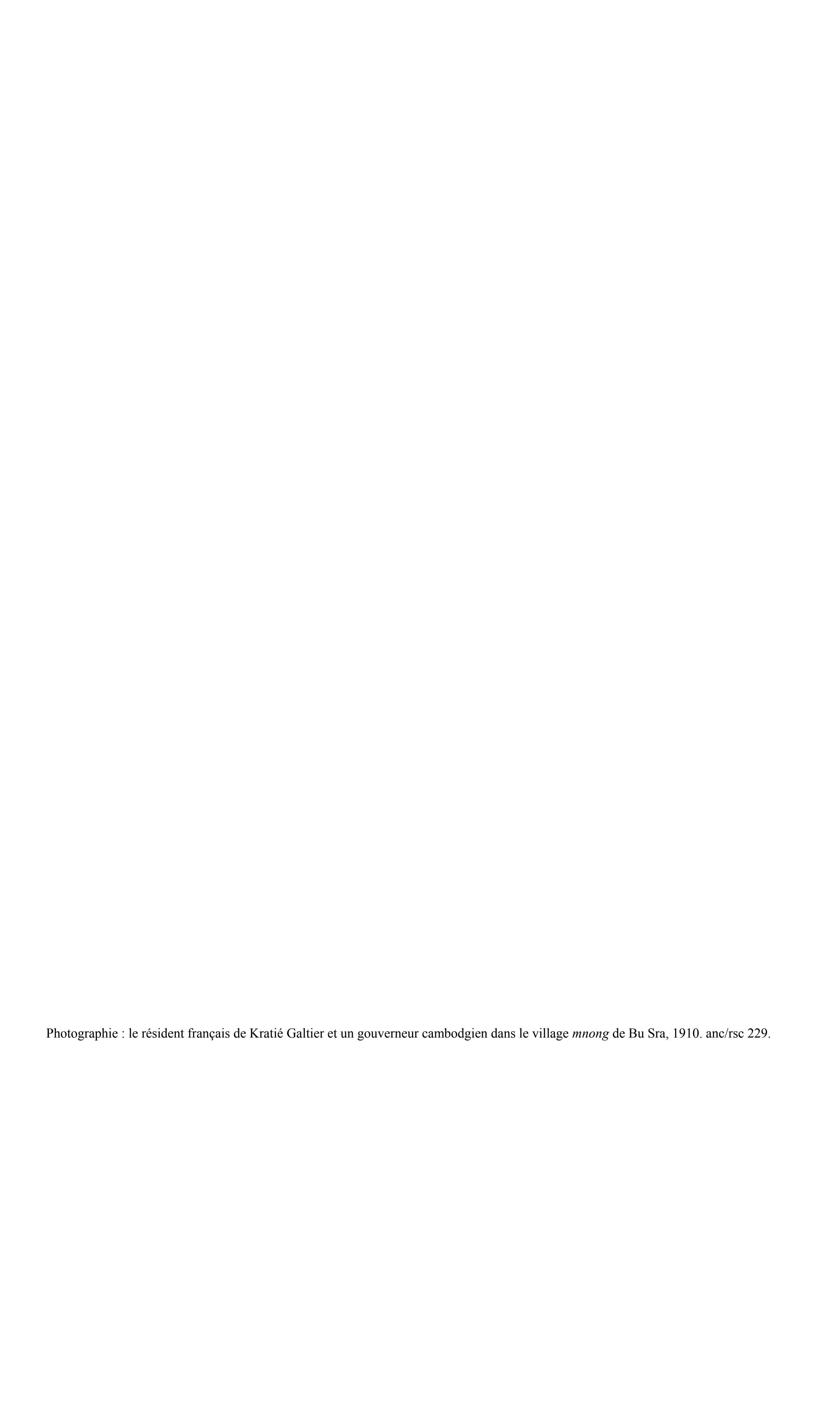
Des casques blancs sur le Plateau des Herbes

La pacification des aborigènes des hautes terres du Sud-Indochinois, 1859-1940

Mathieu Guérin



Thèse présentée pour l'obtention du grade de docteur en histoire,
Université Paris 7-Denis Diderot,
sous la direction du professeur Alain Forest.
2003



Photographie : le résident français de Kratié Galtier et un gouverneur cambodgien dans le village *mnong* de Bu Sra, 1910. anc/rsc 229.

Des casques blancs sur le Plateau des Herbes

La pacification des aborigènes des hautes terres du Sud-Indochinois, 1859-1940

Mathieu Guérin

Thèse présentée pour l'obtention du grade de docteur en histoire,
Université Paris 7-Denis Diderot,
sous la direction du professeur Alain Forest.

Membres du jury : - Dr. Stéphane Dovert (IRASEC)
- Dr. Frédéric Durand (Université Toulouse II-Le Mirail)
- Prof. Alain Forest (Université Paris 7-Denis Diderot)
- Prof. Pierre-Jean Simon (Université Rennes 2)

Version corrigée tenant compte des remarques des membres du jury lors de la soutenance.

2003

Avertissement

Les termes cambodgiens sont retranscrits de manière intelligible pour des Français n'ayant aucune compétence linguistique spécifique, donc sans aucune rigueur scientifique, mais sont écrits en caractères khmers à la première occurrence en note de bas de page à destination des chercheurs ou de toute personne maîtrisant le khmer. Un glossaire est disponible en fin de volume. Toutes les traductions de textes khmers réalisées par l'auteur sont accompagnées du texte original dans son orthographe originale. De même, les citations en français respectent, sauf erreurs de transcription toujours possibles, l'orthographe exacte des sources.

Les notes de bas de page sont organisées par chapitre. C'est-à-dire qu'elles sont numérotées par chapitre et les références de chaque œuvre citée plusieurs fois ne sont données complètes qu'à la première occurrence dans le chapitre. Pour les sources manuscrites, un système de codage, décrit en fin de volume dans la présentation des sources, renvoie aux différents fonds d'archives consultés.

Remerciements

Cette thèse est loin d'être le fruit d'un travail purement individuel. Nombreux sont ceux qui m'ont aidé à le mener à terme. Je tiens à remercier tout d'abord le professeur Alain Forest qui a accepté de le diriger et m'a soutenu par la suite.

Deux institutions ont partiellement financé mes recherches : l'Ecole Française d'Extrême-Orient qui m'a offert une bourse de quatre mois au Cambodge pour achever ma thèse et l'Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine qui m'a chargé d'une étude en 2000, soutenu dans cette démarche par l'ambassade de France au Cambodge.

J'ai pu compter sur mes collègues chercheurs qui se sont toujours montrés disponibles pour me conseiller, me communiquer des informations importantes ou m'aider dans de périlleuses traductions de manuscrits khmers. D'autres ont pu m'apporter un soutien logistique précieux lors de mes recherches terrains. Je tiens notamment à remercier :

Michel Antelme, Ian Baird, Olivier de Bernon, Jean Boulbet, Frédéric Bourdier, Bruno Bruguier, Sara Colm, Stéphane Dovert, Jean-Michel Filippi, Jefferson Fox, Gilles de Gantès, Yves Goudineau, Philippe et Kristina Guyant, Andrew Hardy, Jeremy Ironside, Claude Katz, Pierre Le Roux, Christophe Maquet, Albert-Marie Maurice, Grégory Mikaelian, Gregor Müller, Sacha, Sorn Samnang, Bernard Sellato, Arnoult Seveau, Michael Vickery, Sylvain Vogel, Gérald Vogin, Joe Walston et enfin Charles Euriat pour l'aide technique qu'il m'a apporté dans la réalisation de la carte page 115.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui m'ont consacré du temps pour me confier leur témoignage : Angkroch, *koragn* Chrey, Chhot Plous, Chray Kre, Albert-Marie Maurice, Charles Meyer, Mok Kret, Etienne et Marcelle Pellegrin, *koragn* Pieugne, Trak Nhok et des dizaines d'autres.

Je tiens par ailleurs à remercier tout particulièrement certains archivistes dont le concours a été très précieux : l'ensemble du personnel des Archives nationales du Cambodge et leur conseiller, Peter Arfanis, le père Moussay des Missions étrangères de Paris, le personnel de la bibliothèque municipale et du Musée des beaux-arts et de la dentelle d'Alençon, le lieutenant Caniart et le commandant Champeaux du Centre d'Histoire et d'Etude des Troupes d'Outre-Mer à Fréjus.

Enfin tous ceux qui ont accepté de se charger de la tâche ingrate de la relecture et de la correction orthographique du manuscrit : Ma mère et mon épouse, Marie-José Guérin et Nhean Lakhena, furent les premières mises à contribution, l'une pour le français, l'autre pour le khmer, suivies par Irène Bérélowitch, Marie-Thérèse Jolimaître, Annie Doré et Michel Antelme.

INTRODUCTION

Au sud de l'Indochine, aux confins du Vietnam, du Cambodge et du Laos vivent des groupes aborigènes. Les *Mnong*, les *Jaraï*, les *Brao*, les *Tampuon*, les Rhadés etc., forment une véritable mosaïque ethnique et linguistique. Les ethnologues des années 1950 les ont appelés Proto-indochinois, car ils sont, en général, considérés comme les descendants directs des premiers occupants de la péninsule. Cette assertion mériterait d'être nuancée. On ne sait pas grand chose de l'arrivée des Austronésiens et des Austro-asiatiques dans la région. L'origine des autochtones des hautes terres du sud de l'Indochine reste ainsi mal connue. Rien ne permet d'affirmer que les *Mnong* ou les *Stieng* et *a fortiori* les *Jaraï* étaient présents en tant que groupes distincts avant les Khmers, les *Viet* ou les Chams. Néanmoins, au-delà de la réalité historique, ils se considèrent et sont considérés comme aborigènes des espaces qu'ils occupent. Leurs territoires sont centrés sur la chaîne annamitique et les hauts plateaux qui la prolongent au sud et s'étendent dans les plaines à l'ouest et au sud des zones de relief. Ce sont des gens des hautes terres dans le sens où, même lorsqu'ils occupent des plaines de basses altitudes, leurs territoires apparaissent relativement isolés et reculés.

Aucun terme disponible n'est réellement satisfaisant pour désigner ces populations. « Montagnards » renvoie par trop aux troupes coloniales et correspond bien mal à la réalité géographique. De plus, cette appellation a pour effet de nier l'existence de peuples des hautes terres, dans le sens de terres reculées, n'étant ni cham, ni khmer, ni *viet*, ni *lao*, vivant dans les plaines au sud et à l'ouest des hautes terres, au sens de terres au relief accentué. Surtout « montagnards » sous-entendrait une relation forte avec un environnement montagneux alors que l'étude de ces peuples montre plutôt une relation étroite avec la forêt. « Proto-indochinois » ne sera utilisé que lorsque nous aurons besoin d'un terme regroupant les habitants des hautes terres dans une dénomination « ethnique » collective, qui pouvait d'ailleurs n'avoir aucun sens pour les principaux intéressés.

Ces aborigènes entretiennent de longue date des relations avec les peuples des plaines, Vietnamiens, Siamois, Laotiens, Cambodgiens, Chams. Ces derniers les appellent *Moï*, *Pnong*, ou *Kha*, termes péjoratifs signifiant "sauvages" ou "esclaves". A partir du milieu du XIXe siècle, les peuples aborigènes du sud de l'Indochine se sont trouvés confrontés à de fortes pressions sous l'emprise d'une part des expansionnismes vietnamien, siamois et dans une moindre mesure cambodgien, et d'autre part de l'impérialisme colonial français. Les territoires qu'ils occupent sont rattachés administrativement à des Etats dont les centres se trouvent dans les plaines rizicoles, l'ensemble étant placé sous domination française dans le cadre de l'Indochine française. Cette situation implique la fin de l'indépendance de ces peuples et le début de profonds bouleversements de leurs cultures et de leurs sociétés. Ces bouleversements peuvent être considérés comme un mouvement d'acculturation dans la mesure où ils sapent les fondements mêmes de ces sociétés[1]. Les guerres de la seconde moitié du XXe siècle sont venues à bout des velléités de résistance des aborigènes. Ils constituent toujours des groupes humains distincts culturellement et linguistiquement des peuples majoritaires des Etats auxquels ils sont rattachés, mais hormis dans certains villages reculés, le processus d'acculturation sur le modèle du peuple dominant est très avancé[2].

La thèse présentée ici porte sur une époque charnière pour l'intégration des hautes terres au Cambodge, au Vietnam et au Laos, et plus largement au monde global, avec la période coloniale. Les dates butoir choisies, 1859-1940, correspondent pour la première à l'installation des Français dans la péninsule et pour la seconde à la Deuxième Guerre mondiale et à l'occupation japonaise qui modifient considérablement la problématique de la présence française en Indochine. Ces quatre-vingt-dix années couvrent la conquête de l'Indochine par la France, puis l'âge d'or de la colonisation. A partir des années 1940, les colonisés prennent conscience que le départ des Français, vaincus par les puissances

---

[1] Lire notamment Condominas, *L'exotique est quotidien - Sar Luk Vietnam central,* Plon, Paris, 1965, 538 p.

[2] Voir Mathieu Guérin , Andrew Hardy, Stan Tan Boon Hwee, Nguyen Van Chinh, *Des montagnards aux minorités ethniques, quelle intégration nationale pour les habitants des hautes terres du Viêt Nam et du Cambodge ?*, L'Harmattan-IRASEC, Paris-Bangkok, 2003, 354 p.

de l’Axe, n’est plus qu’une question de temps. La Deuxième Guerre mondiale et l’occupation japonaise permettent aux dirigeants nationalistes de préparer la lutte contre le colonisateur. Une nouvelle période commence qui aboutit à la défaite française de Dien Bien Phu et au départ des Français d’Indochine à l’issue de neuf années de guerre.

Ce projet est né, alors que je travaillais comme enseignant de français avec la coopération française au Cambodge, d’une rencontre avec un manuscrit trouvé dans un dossier conservé précieusement au milieu de milliers d’autres par les archives nationales du Cambodge à Phnom Penh ; un manuscrit de la fin du XIXe siècle, en khmer, qui parle d’éléphants, de forêts, de chefs *pnong*, d’un gouverneur qui rend la justice, de vendetta entre villages[3]. Cette feuille de papier jaunie couverte d’une superbe écriture cursive s’est révélée un véritable sésame pour accéder à la compréhension des relations entre les peuples des forêts du Nord-est cambodgien, la royauté khmère et les colonisateurs français.

Très vite, la fascination, aiguillonnée par ma part de mémoire collective française, qui fait des habitants des hautes terres du sud de l’Indochine, les montagnards, les *Moï*, des êtres de récits mythiques, m’a amené à vouloir en savoir plus, à vouloir comprendre les interrelations entre les peuples des hautes terres, les Cambodgiens et les Français. Dans ce manuscrit, je découvrais des villages *pnong* « indépendants », ennemis des Khmers, à quelques jours de marche à l’est de Kratié et des colonisateurs qui s’immisçaient dans des affaires qui, de toute évidence, ne les concernaient pas. Pour en savoir plus, pour "sentir" le sujet, je me suis alors rendu dans la province de Mondolkiri, chez les *Pnong*, où j’ai été hautement séduit par les sociétés et les espaces que j’ai découverts, me sentant en forte empathie avec les habitants, bien que totalement étranger à leur monde.

Aujourd’hui, les aborigènes de Mondolkiri sont cambodgiens, définitivement cambodgiens. Le transport automobile, la télévision, les partis politiques, Coca-Cola, l’administration, les ONG, les vendeurs de *krama*[4] et de *teuk trey*[5], les prosélytes de toutes obédiences sont parfaitement implantés dans les hautes terres. Cela n’empêche toutefois pas les habitants de conserver une identité distincte de celle des Khmers. Le fossé est considérable entre ce que l’on perçoit aujourd’hui des hautes terres et la situation, vieille d’une centaine d’années, décrite par le manuscrit de Phnom Penh. Il est immense, si l’on regarde ce qui se passe au Vietnam voisin, où la culture aborigène a été balayée par la tourmente de l’histoire du XXe siècle et l’arrivée massive de migrants *viet* des plaines[6].

Cette étude vise à montrer l’impact de l’arrivée des Occidentaux dans la péninsule pour les peuples des hautes terres, des expéditions des premiers explorateurs et missionnaires français aux campagnes de pacification des années 1930. "Pacification" doit être pris au sens large et non sous son seul sens militaire. Il s’agit d’étudier la mise en place d’un contrôle administratif moderne sur des populations jusqu’ici indépendantes ou, au moins, largement autonomes et ne disposant pas de structures politiques de type étatique, ainsi que des conséquences de ce contrôle administratif sur la vie des villages.

La réussite de ce projet repose sur la qualité des sources utilisées. Celles-ci se révèlent exceptionnelles. Environ un millier de dossiers de l’administration coloniale française, locale et provinciale, notamment des résidences de Kratié et Stung Treng, du gouvernement général de l’Indochine, de l’état-major, des troupes françaises en Indochine, auxquels s’ajoutent plusieurs centaines de courriers en khmer émanant de fonctionnaires cambodgiens, des dizaines de récits de voyage, conservés à Phnom Penh, Aix-en-Provence, Vincennes, Paris, Alençon, Fréjus ont été dépouillés. Rapports périodiques, journaux de marches, télégrammes, lettres, papiers privés, photographies, dossiers administratifs se recoupent. Une quarantaine d’interviews de *Mnong* de Mondolkiri, et quelques entretiens menés auprès de Français, anciens officiers, planteurs, missionnaires, ainsi que les travaux des ethnologues français des années 1930 à aujourd’hui, viennent confirmer ou compléter les informations contenues dans les archives.

---

[3] Lettre du gouverneur de Sambor au résident supérieur du Cambodge, 1891, anc/rsc 11556.

[4] ក្រមា : écharpe de coton cambodgienne.

[5] ទឹកត្រី : condiment cambodgien liquide à base de poisson fermenté et de sel

[6] Voir Guérin, Hardy, Tan Boon Hwee, Nguyen Van, 2003, 354 p.

Une des principales difficultés de ce travail est d'appréhender à la fois le mouvement politique global qui encadre la pacification, et les évolutions qu'elle a entraînées dans les villages. Pour y remédier, une démarche sur trois échelles a été choisie. La première échelle est celle d'un ensemble de villages *mnong biat*, Bu La-Bu Gler dans le plateau du Yok Laych, l'actuel plateau de Mondolkiri. L'échelle de la communauté villageoise permet d'aborder le problème du contact entre les aborigènes et l'extérieur selon le point de vue des habitants. L'histoire y est écrite au plus proche des hommes et des femmes de ces villages afin de saisir le processus du changement dans les modes de vie et l'organisation sociale induit par le contact avec les représentants des puissances extérieures.

La seconde échelle est celle dans laquelle s'inscrit directement Bu La-Bu Gler, celle de la région Nord-est du Cambodge, avec notamment les résidences de Kratié et Stung Treng. Elle explique les évolutions décrites dans la première partie en proposant des grilles d'analyses. Il est possible ici d'étudier la mise en place du contrôle administratif à l'échelle provinciale, de présenter l'action des délégués du pouvoir central, administrateurs français et mandarins cambodgiens, sur les groupes autochtones. Cette échelle du Nord-est cambodgien permet aussi de saisir les enjeux de la rencontre dans les hautes terres entre les autochtones, les représentants de l'administration royale khmère ou des puissances voisines et les colonisateurs français. On cherchera notamment dans cette partie à comprendre le système des relations entre les aborigènes des hautes terres et la monarchie khmère afin de déterminer comment la colonisation française a pu les modifier.

Toutefois, les frontières de ces circonscriptions administratives n'ont aucun sens pour les aborigènes, et cette échelle n'est pas celle de la définition des politiques. L'ensemble du Sud indochinois, à cheval sur le Laos, l'Annam, le Cambodge et la Cochinchine, forme un tout plus ou moins cohérent. En se plaçant à cette troisième échelle, il est possible de saisir et d'expliquer les politiques mises en place par la puissance coloniale vis-à-vis des hautes terres du Sud de l'Indochine et de leurs habitants en analysant notamment les représentations des colonisateurs. Loin de l'histoire événementielle, cette dernière partie s'attache à exposer un cadre idéologique qui permet de mieux comprendre les actions menées dans le Nord-est cambodgien et décrites dans les parties précédentes.

Cette démarche par échelles successives centrée sur quelques villages *mnong* du Nord-est du Cambodge doit permettre d'étudier la pacification des aborigènes du Sud indochinois en tant que mouvement politique, économique et culturel, mais aussi ses conséquences pour les principaux intéressés. Chaque échelle, ou plutôt chaque approche, l'une locale et descriptive, une deuxième provinciale et davantage analytique, une troisième transrégionale et axée essentiellement sur le poids des modes de pensée, est ainsi complémentaire des deux autres. Ce travail se veut un point de jonction entre une ethnohistoire dédiée aux peuples des hautes terres, celle-ci demeurant encore embryonnaire, l'étude des institutions cambodgiennes et l'histoire coloniale.

Il ne s'agit en rien de poser un regard moralisateur sur la colonisation. Alors que deux courants essentiellement opposés marquent les études coloniales, le premier retraçant avec nostalgie la « geste coloniale »[7], le second visant à dénoncer les conséquences tragiques de la colonisation pour les peuples colonisés[8], ces problématiques ne me semblent pas les plus pertinentes aujourd'hui. Je fais partie d'une génération pour laquelle la colonisation, et la domination des puissances européennes sur des pays et des peuples plus ou moins lointains, est illégitime, par essence. Reprenant les paroles de mon ami et collègue Gregor Müller, je dirais que « les Français n'avaient rien à faire en Indochine »[9]. Cependant, au-delà des considérations morales, la colonisation française en Indochine est un fait historique aux conséquences multiples, qui en tant que tel, mérite d'être étudié.

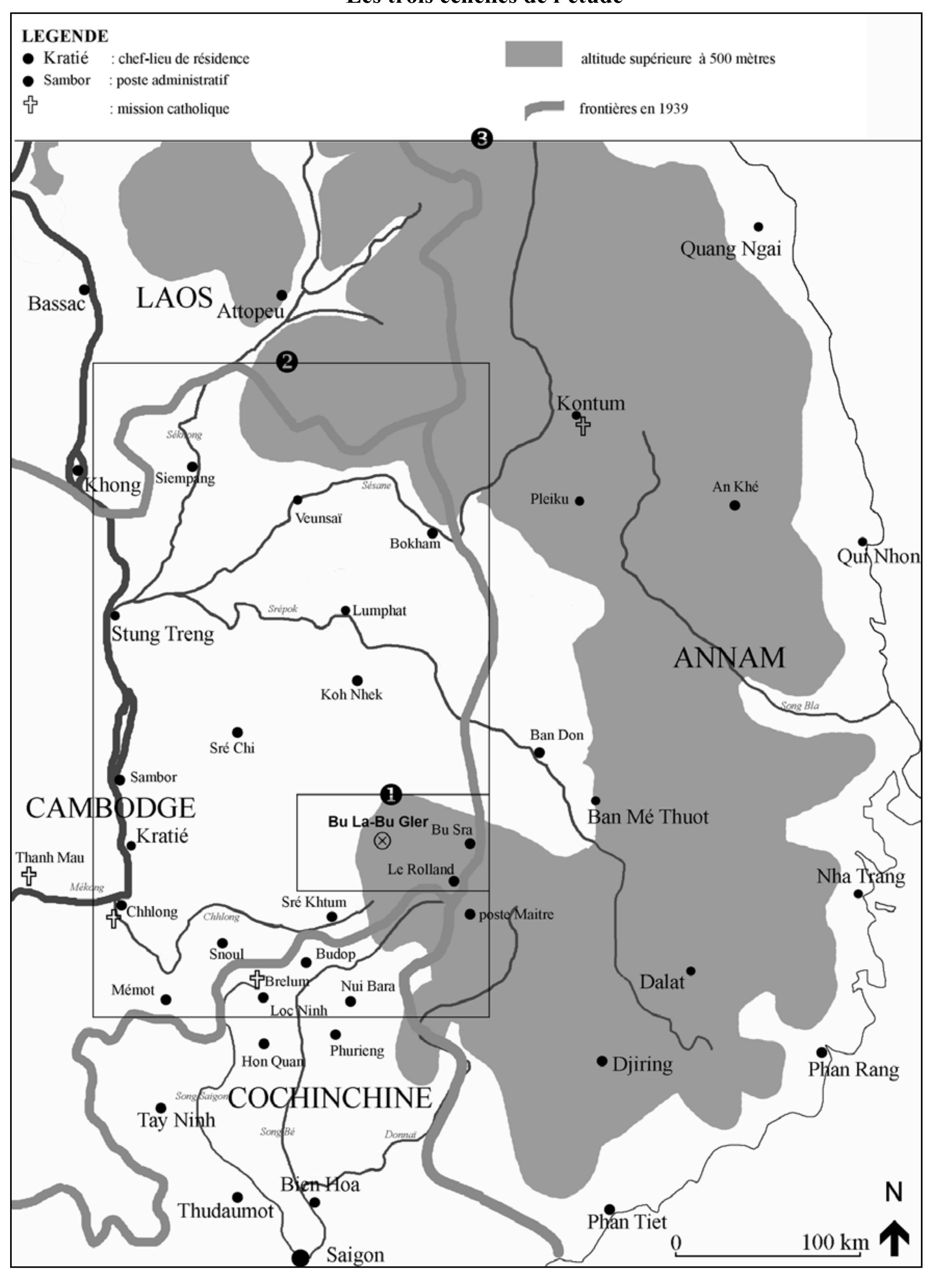
---

[7] Voir Taboulet, *La Geste française en Indochine, histoire par les textes de la France en Indochine, des origines à 1914,* A. Maisonneuve, Paris, 1955-1956, 2 vol., 425 p. et 935 p.

[8] Voir la parution récente de l'ouvrage dirigé par Marc Ferro, *Le livre noir du colonialisme : XVIe-XXIe siècles, de l'extermination à la repentance*, Laffont, Paris, 2003, 843 p. et Bancel, Blanchard, Boetsch, Deroo, Lemaire (dir.), *Zoos humains, de la vénus hottentote aux reality shows, XIXe et XXe siècles*, La découverte, Paris, 2002, 480 p.

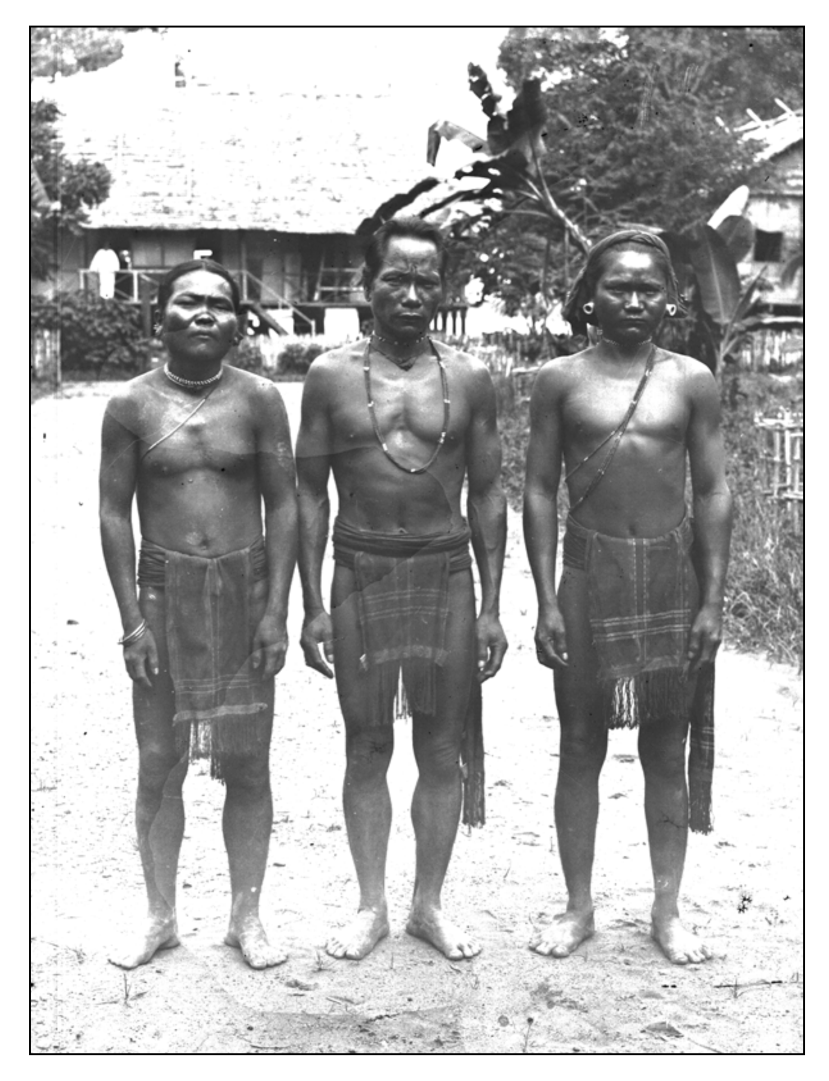
[9] Gregor Müller, auteur de *Visions of Grandeur, Tales of Failure, the Establishment of French Colonial Rule in Cambodia and the Life Story of Thomas Caraman, 1840-1887*, thèse de doctorat, Université de Zürich, 2002, 350 p., communication personnelle.

Les trois échelles de l'étude



Partie 1 : Bu La-Bu Gler

Une communauté *mnong* aux marches du royaume khmer



Photographie Leclère : *Mnong* devant Sambor, vers 1890, Musée des Beaux-arts et de la dentelle, Alençon.

Introduction de la première partie

La passe de Bu La – Bu Gler est un ensemble de villages peuplés par des hommes appartenant à un groupe ethnique *Mnong*. Les noms de ces villages sont aussi notés Pou Lo ou Bourla et Pou Klir, Bou Klire, Pou Klia ou Pou Klea, Pou Kler, Pou Klé dans les archives[1]. Ils sont situés dans la vallée du *dak*[2] Deur, au sud-ouest de l'actuel Sen Monorom, chef-lieu de la province de Mondolkiri. A la fin du XIX[e] siècle, cette zone se trouve aux confins du royaume khmer.

Nous chercherons ici à tracer l'histoire de ces villages de la fin du XIX[e] siècle à la deuxième guerre mondiale, en insistant sur les relations qui s'établissent avec les Khmers et les Français. Reconstituer à cent ans d'intervalle une portion de l'histoire d'un village aborigène des hautes terres du Cambodge n'est pas chose aisée. Les *Mnong* de Bu La-Bu Gler ne connaissant pas l'écriture, ils n'ont laissé aucun témoignage écrit. Ce groupe de villages a été choisi sur la base des sources cambodgiennes et françaises accessibles. Nous disposons à propos de Bu La-Bu Gler de quelques documents exceptionnels datant de la soumission de ces villages à l'Etat central, en 1891. Il s'agit d'une lettre de l'*oknha Nearin Sena* Ek[3], gouverneur de la province de Sambor, sur une affaire qui l'oppose au chef de ce groupe de villages, Ang Kiet[4] ; du commentaire du résident français de Sambor, Adhémard Leclère, sur cette affaire ; du témoignage du capitaine Cupet, de la mission d'exploration Pavie, qui a rencontré le chef *Mnong* et a séjourné à Bu La-Bu Gler. Les informations contenues dans ces documents sont complétées par les récits de voyageurs et les rapports des administrateurs qui ont pu passer dans la région entre 1850 et 1940, notamment les comptes-rendus très précis des enquêtes menées lors de la campagne de pacification des années 30. Pour compléter ces sources écrites, des habitants du village[5] ou de villages avoisinants ont été interviewés, notamment les personnes âgées. De précieux renseignements portant sur l'organisation sociale traditionnelle du village, sur les rendements et techniques agricoles ont pu être collectés, permettant une analyse plus fine des documents d'époque. Néanmoins, les résultats de ces entretiens sont souvent très pauvres sur le passé du village. D'une part, la plupart des témoins de la pénétration française sont morts et leurs enfants semblent savoir peu de choses. D'autre part, la méfiance des villageois face aux Français restent vive. Beaucoup pensent que nous sommes venus venger nos morts et se refusent donc à nous donner des renseignements. Trois interviews formelles, enregistrées, avec des personnes âgées du village, souvent en présence de leur famille ou d'autres habitants, ont été organisées à Bu Trom, Bu Gler et Bu Lung. Dans le cas de Bu Lung, les personnes interviewées ont été rémunérées sur leur demande. Les entretiens ont eu lieu en khmer, ce qui n'est ni la langue maternelle de l'interviewer, ni celle des interviewés. Par ailleurs, le khmer n'est pas une langue neutre pour les aborigènes, notamment lorsque la discussion porte sur les relations de pouvoir entre eux et les Khmers. L'enregistrement permet de limiter les risques d'erreurs de compréhension. Une quarantaine d'entretiens non-formels ont de plus été effectués, avec prise de note pendant l'entretien ou après celui-ci. En raison des coutumes *mnong*, ces entretiens informels ont pu se dérouler dans un état éthylique plus ou moins avancé, tant pour les interviewés que pour l'interviewer. La bière de riz bue à la jarre a le mérite de casser les résistances, mais peut aussi entraîner un manque de rigueur dans la collecte des informations.

---

[1] Il s'agit souvent de retranscriptions en français, à partir du khmer, des noms des villages *mnong*. Ainsi le son g n'existe pas en khmer et est retranscrit par ក, k. Bu Gler en khmer s'écrit en général ពូក្លៀ, ou ពូក្លា, qui retranscrit en français devient Pou Klir ou Pou Klea et par déformation Pou Klia. Nous avons choisi une graphie en français qui s'approche le plus possible de la prononciation en *mnong* : bu: glɛ:r

[2] Eau, rivière en *mnong*.

[3] ឧកញ៉ា នារេន សេណា ,
oknha : titre de haut fonctionnaire cambodgien,
Nearin Sena : titre que porte le gouverneur de Sambor en 1891,
Ek : nom de ce gouverneur.

[4] Noté អង្កៀត en khmer.

[5] Bu Gler est intégré au village, ភូមិ, de Bu Taing depuis le début des années 1980, dont il constitue un hameau, ក្រុម.

Ces données sont interprétées à la lumière des études ethnologiques effectuées sur les *Mnong* depuis 1850. Jules Harmand et Adhémard Leclère à la fin du XIXe siècle, puis Henri Maitre au début du XXe siècle, sont des sources précieuses. Néanmoins, en raison des modes de pensée de leur époque, le racisme, la hiérarchisation des groupes humains, leurs écrits doivent être comparés avec les études plus récentes, notamment celles d'Albert-Marie Maurice et de Georges Condominas. Celui-ci a le mérite d'avoir interrogé ses représentations et d'avoir travaillé en immersion complète chez les *Mnong Gar* du Vietnam à la fin des années 40. Les travaux ethnologiques des années 1930-1960, les plus rigoureux dans leur démarche, sont certes tardifs, mais ils présentent l'intérêt de s'attacher à décrire les caractères archaïsants ou perçus comme immuables de la civilisation *mnong*[6]. En 1934-1935, le lieutenant Perazio a recueilli un coutumier *mnong preh*[7]. Les *Mnong Preh* constituent un groupe situé à l'est des *Mnong* de Bu La-Bu Gler. Bien que tardif dans la période étudiée, bien que n'appartenant pas exactement au groupe étudié, ce coutumier donne des indications appréciables sur les règles sociales et la justice. Néanmoins, il contient des emprunts rhadés, et il est possible qu'une évolution ait eu lieu, notamment sur la notion de chef. Comparé avec le coutumier d'un autre groupe môn-khmer, celui des *Stieng*, recueilli par Gerber en 1943[8], il permet de clarifier des hypothèses, d'apporter des éléments de compréhension. Cependant, ces coutumiers recueillis dans d'autres villages doivent être manipulés avec précaution, d'autant qu'ils ont été modifiés de manière à être conformes aux visions et aux vœux de l'administration coloniale[9]. Enfin, les travaux linguistiques réalisés pendant la période coloniale, pendant les guerres d'Indochine et aujourd'hui[10], complètent le dispositif destiné à saisir une part de l'histoire des villages de Bu La-Bu Gler à la fin du XIXe et dans la première moitié du XXe siècle. Les informations trouvées sont parcellaires, et même un examen attentif ne garantit aucune certitude. Il est toutefois possible d'avoir une idée de la manière dont s'est déroulée la reconnaissance par ces villages *mnong* de l'autorité des administrations cambodgienne et française, de leur participation aux mouvements de révoltes du début du XXe siècle, des enjeux et des conséquences de leur allégeance.

Carte du capitaine Cupet, trajet Kratié-Bu Gler (Pou Klia) effectué en 1891 [11]

---

[6] Pour une étude critique de l'ethnologie des hautes terres indochinoises, lire les écrits d'Oscar Salemink, notamment sa thèse publiée sous le titre *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders, a historical contextualization, 1850-1990*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2003, 383 p

[7] Ce coutumier est cité par Albert-Marie Maurice dans *Les Mnong des Hauts-plateaux, Centre vietnam,* t.2*, vie sociale et coutumière,* Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 669-700.

[8] Théophile Gerber, « Coutumier *stieng* », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-orient*, Hanoi, 1951, pp. 227-272.

[9] Voir Oscar Salemink, « Moïs and maquis : the invention and appropriation of Vietnam's Montagnards from Sabatier to the CIA », *in Colonial situations, essays on the contextualization of ethnographic knowledge, History of Anthropology*, volume 7, The University of Wisconsin Press, pp. 243-284.

[10] Il s'agit notamment des travaux de Sylvain Vogel et Jean-Michel Filippi à Mondolkiri. Voir Vogel, Filippi, *Eléments de langue phnong*, Cambodia Malaria Control Project, 2002, 229 p.

[11] Pierre Cupet, *Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-Est de l'Indochine, La mission Pavie*, t.III*,* Ernest Leroux, Paris, 1900, 428 p.

Chapitre 1 : Bu La-Bu Gler, confédération *mnong* indépendante du royaume khmer

Ce premier chapitre vise à montrer comment les habitants de Bu La-Bu Gler se différencient des Khmers, socialement, culturellement, pourquoi l'on peut considérer qu'ils forment un groupe ethnique distinct, et à partir de là, quelles sont les bases de leur organisation sociale et politique. Tenter de saisir l'identité des habitants de Bu La-Bu Gler est d'autant plus important que cette première partie offre l'opportunité, en se plaçant à l'échelle d'un ensemble de villages aborigènes, d'aborder les problèmes de pouvoirs selon leur point de vue.

1) Identité ethnique et vie quotidienne

Définir une personne ou un groupe de personnes par son "ethnicité" est un exercice périlleux, surtout lorsque les critères de la définition sont choisis par des individus extérieurs à la société considérée. La présentation de l'identité ethnique des habitants de Bu La-Bu Gler n'est pas la leur mais celle que nous, Occidentaux, imposons, alors que rien ne permet d'affirmer que les principaux intéressés s'y reconnaîtraient. Dans les archives, les habitants de Bu Gler et Bu La sont qualifiés de *Pnong* ou *Phnong*. Il s'agit d'une transcription du terme khmer ព្នង qui a pris valeur d'hyperonyme à connotation péjorative, désignant tous les aborigènes des hautes terres considérés comme sauvages par les Khmers, un essai de définition largement injurieux pour les personnes au centre de cette étude. Le terme cambodgien *Pnong* vient de l'expression vernaculaire *bu Nong*, généralement noté *Mnong* en français. *Bu* en *mnong* signifie les gens, les habitants, la communauté, et par extension le village[1]. Il importe de mieux saisir, au-delà des images véhiculées par le vocabulaire, qui sont ces hommes et ces femmes.

a) Classifications ethniques à l'occidentale

Pendant la période coloniale, les humains apparaissent groupés par "races", décrites dans les manuels d'anthropologie physique. Cette classification, ancrée dans les esprits des Européens du XIXe siècle, amène le docteur Jules Harmand à distinguer les *Mnong* et les Khmers par la forme de leur crâne. « Ce qui sépare les Cambodgiens des sauvages de la rive gauche du Mê-không, c'est leur brachycéphalie plus ou moins nettement accusée »[2]. Après la Deuxième Guerre mondiale et les atrocités commises par les nazis, une partie des élites intellectuelles européennes mettent sérieusement en doute la pertinence d'une telle classification. En 1953, le géographe spécialiste de l'Indochine Pierre Gourou, l'un des pionniers de la reconnaissance de la valeur des civilisations non occidentale, conserve néanmoins toujours l'approche raciale comme valide dans son ouvrage de synthèse sur l'Asie, même s'il se place en rupture avec les écrits d'avant-guerre :

> Blancs, Noirs, Jaunes sont-ils des groupes humains strictement définis ? La couleur de la peau est-elle un critère décisif pour classer racialement les humains ? Rien n'est moins certain. Ces groupes raciaux témoignent de notre volonté de classement plus que de notre fidélité au réel ; que de transition entre Blancs et Noirs, entre Blancs et Jaunes ! La couleur de la peau est un caractère racial parmi d'autres caractères raciaux ; rien ne permet de dire qu'il soit le plus important. Il serait aussi légitime, dans l'état actuel des connaissances de classer les habitants de l'Asie en grands, moyens et petits, en dolichocéphales, mésocéphales et brachycéphales, en groupes sanguins (…). Des photographies bien choisies feraient apparaître chez des peuples aussi isolés que les Moï[3] d'Indochine des hommes au visage européen, polynésien, mélanésien, amérindien, mongolique.[4]

---

[1] Ernest Hoeffel, *Lexique franco-biat*, Saigon, NG. Van-Cua, 1936, et Sylvain Vogel, communication personnelle, 2000.

[2] Jules Harmand, « Les races de Indo-chinoises », *Mémoires de la société d'Anthropologie*, 1882, p. 365. Voir aussi Adhémard Leclère, « Les Pnongs, peuple sauvage de l'Indochine », *Mémoires de la société d'ethnographie,* Paris, 1898, pp. 147-148.

[3] Terme vietnamien signifiant "sauvage". Il est utilisé pour désigner l'ensemble des aborigènes des hautes terres du sud de l'Indochine.

[4] Pierre Gourou, *L'Asie*, Hachette, 1964 (réédition), pp. 35 et 288-289. On publie encore dans les années 1950 des ouvrages de classification raciale des groupes humains. Voir par exemple Jacques Millot, *Biologie des races humaines*, Armand Colin, Paris, 1952, 224 p.

Par la suite, les écrits de Pierre Gourou montrent à quel point les classifications raciales le dérange[5], mais sans qu'il réussisse à s'en émanciper totalement. Il n'est pas le seul. En 1961, Bernard-Philippe Groslier distingue parmi « les races de l'Indochine », « les Proto-Malais dolichocéphales », auxquels il rattache les *Rhadé* et les *Jaraï*, « un second groupe de Malais, dolichocéphales, aux yeux souvent bridés, serait issus du même fonds mais déjà marqués par un apport sensible de traits mongoliques », qu'il assimile aux Chams, aux Malais et aux Javanais, un groupe Thai-Vietnamien, à « l'influence mongolique plus accentuée », puis les Môns-Khmers[6]. Ces exemples tirés de l'œuvre de deux éminents orientalistes respectueux des cultures qu'ils étudiaient, montrent à quel point le racisme scientifique était particulièrement bien ancré dans les mentalités au début du XX[e] siècle. Il faut attendre les travaux des biologistes et des généticiens pour que le concept de "races" humaines soit définitivement abandonné[7].

Parallèlement, depuis le début du XX[e] siècle, les ethnologues établissent une définition plus sociale et culturelle que physique des groupes humains, intégrant des critères linguistiques, à travers la notion de groupes ethniques. Les chercheurs sont alors amenés à traquer des critères considérés comme objectifs parce qu'observables - la langue, la culture, la religion, les modes de vie ou de production, l'organisation sociale, la filiation, etc.- permettant d'identifier des groupes ethniques. Les travaux de Max Weber[8] montrent dès le début du siècle les limites de cette approche, mais il faut attendre la publication de l'article *Ethnic Groups and Boundaries* par Fredrik Barth en 1969[9] pour que la question centrale du sentiment d'appartenance s'impose en ethnologie et dans les sciences sociales[10]. De nombreux chercheurs tentent alors de définir les groupes humains, non pas en fonction de leurs seuls critères, mais aussi en fonction de la manière dont les intéressés se définissent eux-mêmes, sachant que cette identité est complexe, multiple, variable selon les individus et dans le temps. Ce travail est particulièrement difficile à réaliser pour les habitants de Bu Gler et Bu La entre 1860 et 1940, faute de sources disponibles. Les individualités n'apparaissent que rarement dans les archives et les connaissances que nous avons aujourd'hui des habitants de ces villages proviennent essentiellement des Français ou des Cambodgiens. Ceux-ci n'ont pas cherché à savoir comment les habitants de ces villages se percevaient, puisque cette problématique n'apparaissait pas alors comme pertinente. Les entretiens réalisés entre 1999 et 2001 peuvent apporter quelques éléments de réponse avec la forte réserve que le sentiment identitaire a varié dans le temps, rendant impossible une transposition de ce qu'il est en 2000 à ce qu'il pouvait être en 1860, 1890 ou 1940. L'incorporation des territoires de Bu La et Bu Gler au royaume du Cambodge, la colonisation, les politiques assimilatrices, les guerres du XX[e] siècle, les différents régimes politiques dont la dictature sanglante des Khmers rouges ont nécessairement eu des conséquences sur les manières dont les habitants de ces villages se définissent eux-mêmes.

Nous sommes condamnés par les sources primaires à nous en tenir à une tentative d'explication exogène de l'identité ethnique de ces villageois en essayant de saisir ce qui pouvait leur permettre de se définir eux-mêmes comme appartenant à un groupe, à une ethnie. Les *Mnong* vivent dans le vaste espace qui s'étend de la vallée du Mékong au plateau du Darlac. L'expression *Mnong* rassemble des

---

[5] Voir par exemple, Pierre Gourou, L'Afrique, Hachette, Paris, 1970, pp. 15-18.

[6] Bernard-Philippe Groslier, *Indochine, carrefour des arts*, Albin Michel, Paris, 1961, p. 23.

[7] A la conférence d'Asilomar en 1975, des généticiens et des spécialistes de biologie macromoléculaire discutent des conséquences philosophiques des dernières découvertes en génétiques qui, depuis plusieurs années, mettent en cause le concept même de race humaine. Celui-ci aurait dû être définitivement balayé par la présentation d'une esquisse du génome humain le 26 juin 2000, mais reste présent dans certains domaines de la recherche médicale, comme le montre la polémique entre le médecin généticien Neil Risch de l'université de Stantford, partisan d'une classification raciale des humains, et *The New England Journal of Medicine*, début 2003, dont le *New York Times* s'est fait l'écho. Dans les années 1980, le paléontologue Stephen Jay Gould a produit une analyse critique de différentes formes de taxinomie des groupes humains mettant en lumières leurs aberrations. Stephen Gould, *The Mismeasure of Man, the definitive refutation to the argument of the Bell Curve*, Norton & Compagnie, New-York et Londres, 1996 (nouvelle édition), 446 p.

[8] Notamment Max Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Université de Tübingen, 1922, disponible en français, *Economie et société*, Pocket, Paris, 1995, 2 vol., 410 et 424 p.

[9] Fredrik Barth, « Introduction », *in* Fredrik Barth (ed.), *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organization of Culture Differences*, Pensumtjeneste, Oslo, 1994, pp. 9-38.

[10] Pour une présentation de l'épistémologie de l'ethnologie, voir Marco Martiniello, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF, Paris, 1995, 128 p. et Richard Jenkins, *Rethinking Ethnicity, Arguments and Explorations*, Sage, London, Thousands Oaks, New Delhi, 1997, 194 p.

groupes villageois présentant une vaste diversité de coutumes, d'habitat, de croyances, de pratiques agricoles, de techniques, mais dont les langues sont très proches et qui partagent un tronc culturel commun, ce qui amène les chercheurs à les considérer comme appartenant à un même ensemble ethnolinguistique. Par leur position géographique, les habitants de Bu La-Bu Gler peuvent être considérés comme des *Mnong* de l'ouest. A la fin du XIXe siècle et dans les années 1930, quelques travaux, émanant notamment d'officiers français, indiquent que les habitants de Bu Gler sont des *Biat*, un sous-groupe *mnong*. Les groupes *mnong biat* s'étendent de la vallée du Mékong aux hauts plateaux du Yok Laych situés à une centaine de kilomètres de celle-ci à l'est de Kratié. Le capitaine Boucher de Crèvecœur distingue plusieurs sous-groupes *biat*. Celui auquel appartiendraient les gens de Bu La-Bu Gler est celui des *Kong Kang*[11]. On doit se méfier des terminologies adoptées par les Français visant à donner une identité ethnique précise, définitive et unique à chaque village. Cette classification, porteuse des principales déficiences de l'approche primordialiste de l'ethnicité dans laquelle « le groupe ethnique est considéré comme une réalité a-historique objective, stable et pratiquement éternelle »[12], est essentiellement un outil de compréhension pour l'*homo occidentalus*. Le docteur Jules Harmand est l'un des premiers ethnologues à avoir étudié les *Biat* et les autochtones du Laos. Une citation du médecin à propos de ses pratiques montre le malentendu qui pouvait exister entre les autochtones et les chercheurs français.

> J'avais souvent beaucoup de peine à savoir à quelle tribu appartenaient mes hôtes d'un jour ou mes porteurs de bagages.
> Je leur disais :
> - Toi, qui es-tu ? - Je suis un tel.
> - De quel village ? - Du village de …
> - Quels hommes l'habitent ? Comment les appelle-t-on ?
> - Des Khâs ! (des sauvages)
> - Mais encore quels Khâs ? - (Ici, un rire bête et étonné)
> - Des Khâs.
> - Mais il y a des Khâs Sôs, les Brous, les Khâs The-Hoï, les Khâs Donôns, les Gna-Hoeuns, etc. Eh bien ! Quels khâs êtes-vous ? On m'a souvent répondu : « Nous n'en savons rien ! Jamais personne ne nous a fait une question aussi extraordinaire ! » ou du moins c'est ainsi que je traduis l'expression ahurie de la physionomie de mes interlocuteurs.[13]

La classification par "groupes ethniques" n'est ainsi pas reconnue ou utilisée par les intéressés de la même manière que nous le faisons. Les termes *Biat* ou *Kong Kang* existent et renvoient effectivement à des groupes de personnes, mais cette taxinomie n'a pas nécessairement le caractère définitif que les Occidentaux[14] collent à l'identité ethnique. Ainsi, l'appellation *Kong Kang* est réfutée par les habitants de Bu Gler interrogés en 2001. Ils expliquent par ailleurs que le terme *Biat* désigne les *Mnong* de la plaine, par opposition à ceux du plateau[15]. Actuellement, les habitants de Bu Gler ne se disent ni *Biat*, ni *Kong Kang*, mais *bu Nong*[16], alors que toutes les sources convergent à la fin du XIXe et au début du XXe siècle pour les appeler *Biat*. Il est possible que la modification de localisation du village, qui passe des contreforts aux hauteurs entre 1890 et 2001 les ait amenés à changer de groupe dans leur propre système classificatoire.

Si établir une définition ethnique des habitants de Bu La-Bu Gler pose problème, il apparaît en revanche clairement dans les sources qu'ils ne se considèrent pas comme Khmers et ne sont pas identifiés comme tels à l'époque coloniale. Il existe néanmoins une tradition par laquelle Khmers et

---

[11] Rapport du capitaine de Crèvecœur au résident supérieur du Cambodge du 30 décembre 1935, anc/rsc 14411, voir aussi Henri Maitre, *Les jungles moï, Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de la Cochinchine, de l'Annam et du Bas-Laos*, Paris, Larose, 1912, p. 408. Maitre cite les *Kong Kang* sans pour autant rattacher Bu Gler à ce groupe qu'il dit avoir du mal à définir.

[12] Martiniello, 1995, p. 36.

[13] Harmand, 1882, pp. 341-342.

[14] On trouve la même rigidité taxinomique dans les travaux des chercheurs vietnamiens. Voir par exemple Dang Nghiem Van, Chu Thai Son et Luu Hung, *The Ethnic Minorities in Vietnam*, Foreign Languages Publishing House, Hanoi, 1984, 307 p. Sur les définitions ethnique, lire Yves Goudineau, « Ethnicité et déterritorialisation dans la péninsule indochinoise : considérations à partir du Laos », Autrepart, n°14, Paris, 2000, pp. 17-31.

[15] Entretiens avec une dizaine d'habitants de Bu Gler et de Bu Loung, avril 2001.

[16] Les entretiens ont eu lieu essentiellement en khmer. Dans cette langue, les gens se présentent comme ព្នង puis précisent *bu Nong*.

Mnong se sentent très proches. Ces deux groupes sont en contact direct depuis des siècles[17] et sont pensés comme ayant une origine commune. En avril 2001, lors d'un entretien collectif au village *mnong* de Bu Loung, distant d'une vingtaine de kilomètres de l'actuel Bu Gler, les personnes présentes expliquent qu'ils sont les « frères et sœurs aînés »[18] des Khmers, et même, qu'on doit les considérer comme les « Khmers des origines »[19]. Cette parenté commune est en général admise par les Khmers, comme en témoigne Aymonier :

> Tous ces aborigènes, groupés par petits villages dans les contrées reculées ou montagneuses, vivent à côté des Cambodgiens, mais sans s'allier ou se fusionner avec ceux-ci qui ne les molestent pas d'ailleurs et qui les considèrent, en quelque sorte, comme des cousins éloignés d'une nature plus sylvestre.[20]

L'approche comparative visant à définir les *Mnong* de l'ouest par rapport aux Khmers apparaît particulièrement appropriée dans le cadre d'une étude cherchant à montrer comment ils ont été incorporés au royaume cambodgien. Pierre Gourou propose une comparaison entre les Khmers et les *Mnong* du Cambodge :

> Il suffit de comparer un Pnong des forêts du Cambodge et un paysan de la plaine proche de Phnom Penh pour voir l'importance de l'influence indienne ; racialement le Pnong et le paysan khmer ne sont pas différents ; mais, tandis que le premier est un attardé, le second connaît l'écriture, pratique une religion universaliste, appartient à un Etat pourvu d'institutions régulières.[21]

Pour Pierre Gourou, la distinction entre Khmer et *Mnong* ne vient pas de la "race", c'est-à-dire de critères physiques, mais d'une diversité de culture. L'un, le Khmer, a été soumis à l'influence indienne, alors que l'autre serait resté dans un état archaïque. Il rejoint en cela Bernard-Philippe Groslier[22] ou George Coedès pour qui « le Cambodgien est un Pnong hindouisé »[23]. La distinction simpliste peuple indianisé-peuple "archaïque" ou "attardé", comme si seule l'influence de "grandes civilisations" était synonyme de "progrès", de changement, paraît aujourd'hui largement obsolète. Pour aller au-delà, nous chercherons à voir quels aspects de la vie de la plupart des Khmers et des *Biat* permettent de les différencier, ou plus exactement, expliquent en quoi ils peuvent se sentir autres tout en étant liés. Nous pourrons ainsi comprendre pourquoi un individu peut s'identifier comme *Biat* ou comme *Mnong* dans la deuxième moitié du XIX[e] et au début du XX[e] siècle.

b) Les activités des hommes

Les *Mnong* et les Khmers sont essentiellement des riziculteurs. Néanmoins, le paysan *mnong* de Bu La-Bu Gler est fondamentalement différent par ses pratiques et son approche de son environnement naturel des paysans khmers.

Le socle de l'agriculture khmère est constitué par la riziculture humide, inondée ou irriguée, c'est-à-dire dans des champs en eau[24]. Jean Moura décrit en 1883 les pratiques agricoles des paysans cambodgiens des basses terres :

---

[17] Au XIII[e] siècle, le Chinois Tchéou Ta Kouan de passage à Angkor signale la présence des « sauvages ». « Les sauvages sont des hommes des solitudes montagneuses. Ils forment une race à part qu'on appelle les brigands « Tchouang » (les « Tchong ») », Paul Pelliot, *Mémoires sur les coutumes du Cambodge de Tchéou Ta-Kouan*, Maisonneuve, Paris, 1997, pp. 19-20.

[18] បង

[19] ខ្មែរដើម, entretien à Bu Loung, Mondolkiri, 6 avril 2001. Une perception peut-être héritée des Khmers à l'époque du *Sangkum Reastr Niyum*.

[20] Etienne Aymonier, *Le Cambodge,* Leroux, Paris, 1900, tome 1, p. 26.

[21] Gourou, 1964, p. 291.

[22] Bernard-Philippe Groslier, « Histoire et ethnologie en Indochine », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, t. XXVII, Paris, 1952, pp. 333-342, កែប វ៉ាន់ឌី, *អរិយធម៌ខ្មែរ-មន*, Phnom Penh, 1971, 197 p.

[23] George Coedes, *Les états hindouisés d'Indochine et d'Indonésie,* de Boccard, Paris, 1964, p. 4.

[24] Ceci ne signifie pas que les Khmers ne connaissent pas les cultures sèches. La plupart des exploitants travaillent des jardins en plus de leur rizière ; certains villages khmers pratiquent, comme les *Mnong*, l'essartage, par exemple dans la province de Kompong Thom. Pour une étude détaillée de l'agriculture cambodgienne, lire Jean Delvert, *Le paysan cambodgien*, L'Harmattan, 1994, 740 p.

> Le riz étant l’aliment principal des indigènes, c’est la culture de cette denrée qui s’est le plus développée dans le pays. Dans les terrains inondés, on attend que les eaux du fleuve se retirent pour retourner les terres avec une charrue bien primitive (…). On sème [le riz] deux mois avant la fin de l’inondation dans des planches convenablement disposées auprès des habitations, où on le soigne de manière à ce qu’il atteigne, dans ce laps de temps, la hauteur et la vigueur voulue pour être repiquée au retrait des eaux, au commencement d’octobre (…). Dans les terres élevées au-dessus des crues du fleuve, le riz est plus hâtif ; on le sème à la volée, comme le blé chez nous, au commencement de la saison des pluies, c’est-à-dire en mai, après avoir un peu retourné les terres déjà détrempées, et on fait cette moisson en novembre. On maintient et on règle la hauteur des eaux pluviales dans ces rizières à l’aide de toutes petites digues fermées en carré, et donnant aux champs de riz l’aspect de vastes damiers.[25]

Les Khmers pratiquent aussi le maraîchage et quelques cultures commerciales comme le coton, notamment le long des berges, sur des terres appelées *chamkar* ou *pontéa*[26]. A ces modes de culture basés sur la maîtrise de l’eau, les villageois de Bu La-Bu Gler, gens de la forêt, préfèrent les cultures sèches.

En 1890, les *Mnong* de Bu Gler sont installés dans la moyenne vallée du *dak* Deur[27], un affluent de gauche du Mékong, à la limite entre un vaste plateau de terre rouge latéritique et une plaine couverte de forêt-clairière.

> L’herbe-paillotte assez haute et assez dense couvre partout le sol (…); de nombreux faux-cotonniers s’y rencontrent également par peuplements ; ce sont le *blang* et le *blong* (*Bombax malabaricum* et *Bombax anceps*) ; le premier, qui est de beaucoup le plus abondant et le plus majestueux, atteint des dimensions considérables et son tronc aux fortes et courtes épines ligneuses domine ses voisins de sa puissante stature ; des *knur*, des strychnées et de nombreux autres arbustes alternent entre eux à l’infini ; le sous-bois est semé de nombreux *eruï* de petite taille aux énormes feuilles d’un vert chrome et cassantes et dont le jeune tronc se termine par le bourgeon capital effilé et d’un rouge sang. Des peuplements de forêt-futaie coupent cette zone et s’étendent en galerie le long des cours d’eau ; l’on y rencontre en abondance le magnifique *hraych* (*Dipterocarpus alatus*), le roi de la famille des Diptérocarpacées, le précieux arbre à huile de l’Indochine et dont le tronc énorme et rougeâtre, droit comme un mât, s’élance victorieusement au-dessus des autres géants.[28]

La plaine large d’environ une centaine de kilomètres et en grande partie déserte, sépare le village du Mékong à l’ouest. A l’est et au nord, Bu Gler est surplombé par le plateau du Yok Laych, le Plateau des Herbes. Celui-ci est constitué d’un ensemble de mamelons couverts de savane et de bosquets, aux vallées boisées et encaissées. Ses pentes sont couvertes de forêt dense. Les légendes *mnong* racontent que la mer recouvrait autrefois cette région et que les buttes du plateau sont les vagues restées figées pour l’éternité[29]. Ce massif, dont les dômes peuvent dépasser 1 000 mètres d’altitude, se poursuit au-delà de la Srépok à l’est vers le plateau du Darlac. Au sud, il s’étend jusqu’aux territoires des villages *stieng* et à la Cochinchine. De ces hauteurs partent au nord et à l’est la plupart des affluents de gauche de la Srépok, à l’ouest le *dak* Deur ou *prek* Té[30] vers le Mékong, au sud les bassins du *prek* Chhlong, du Song Bé et du Donnaï. Le Yok Laych est le principal réservoir hydrologique de la région. Il y tombe plus de 2 000 millimètres d’eau par an. Le climat est caractérisé par deux saisons très distinctes. De mai à novembre, la mousson d’été apporte des pluies abondantes et violentes. De novembre à avril, c’est la saison sèche. Les premiers mois, décembre et janvier, sont frais. Juste avant la saison des pluies, la chaleur devient torride.

---

25 Jean Moura, *Le royaume du Cambodge*, Leroux, Paris, 1883, pp. 25-26.

26 ចំការ et បន្ទះ: dénominations désignant les terres cultivables riches et les jardins. Sur leur imposition, voir Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d’une colonisation sans heurts (1897-1920),* L'Harmattan, Paris, 1980, pp. 202-205.

27 *Dak* : eau ou rivière en *mnong*.

28 Maitre, 1912, p. 73.

29 Maitre, 1912, p. 75.

30 ព្រែក : cours d’eau, rivière en cambodgien, terme utilisé notamment pour les cours d’eau aménagés par l’homme.

Gler étant le nom donné aux grandes dalles plates de basalte que l'on trouve dans le lit des rivières[31], il est possible qu'à l'origine Bu Gler ait été situé près du lit d'une rivière dans un endroit où l'on trouve ces dalles. Selon les croyances locales, celles-ci seraient les corps pétrifiés de serpents génies ayant servi de passage aux *Mnong* partis guerroyer contre les Khmers[32].

En 1890, le village est réuni à ceux de Bu La, Bu Teugne, et Bu Yok. L'espace de vie des habitants de Bu La-Bu Gler est une vaste zone de plusieurs dizaines de kilomètres de rayon qui constitue leur territoire et le finage villageois où alternent les champs, les zones habitées, et la forêt, dense ou clairsemée.

Le principal mode de mise en valeur de la terre des *Mnong* est l'essartage, une forme de culture sur brûlis pratiquée en forêt. Les Khmers la connaissent aussi, mais elle est beaucoup moins répandue chez eux que la riziculture humide. Pendant la saison sèche, l'espace de forêt qui va être cultivé et devenir le champ, appelé *miir*, est débroussaillé. Une partie des abattis est conservée pour former une barrière qui protège le *miir* des prédateurs. Au mois d'avril, juste avant les premières pluies, les abattis sont incendiés pour fertiliser le sol. Le *miir* peut être formé d'un ensemble de petites parcelles, chaque famille ayant alors son propre lopin, ou d'un seul tenant si la forêt est assez grande. Dans ce cas, le champ collectif est alors séparé entre les familles. La parcelle de chacun est délimitée par des souches. Les semailles ont lieu aux premières pluies. Les agriculteurs veillent ensuite avec attention sur le paddy. Pour cela, des maisons sont construites sur le *miir*. « Les cases des villages de la région de Pou-Lo-Pou-Klia sont disséminées un peu partout au milieu des champs de riz »[33] écrit le capitaine Cupet en 1891. Elles peuvent aussi servir de grenier, ou à l'occasion de refuge en cas de menaces sur le village principal. Des cabanes sont bâties dans des arbres au milieu du champ, ou sur de hauts pilotis, pour mieux le surveiller. Ainsi, pendant les travaux des champs, les *Biat* quittent leur village et viennent vivre sur leurs essarts. La période de la moisson s'étend de juillet, pour le maïs et une partie des légumineuses, à la fin de la saison des pluies. En septembre, on récolte le riz hâtif et en novembre le riz tardif, le plus important. Adhémard Leclère décrit l'essartage à la fin du XIXe siècle tel qu'il est pratiqué par les *Mnong* :

> Le riz gluant que récoltent les Pnongs[34] pousse sur les plateaux non-inondés, dans des champs comme notre blé, notre orge, notre avoine ; quelques pluies et il lève, pousse, épie et donne jusqu'à 60 pour 1[35]. On le sème sans labourer dans de petits trous faits par les hommes à l'aide d'un bâton au travers des arbres abattus, des broussailles coupées et puis brûlées, dans la cendre. C'est un plaisir de voir avec quelle habileté, les femmes, un petit panier ou un petit sac de semence suspendu au cou, laissent glisser de leur main droite dans leur main gauche les quelques graines qu'elles destinent à chaque petit trou ; pas un grain ne s'égare, et elles vont derrière le mari qui fait le trou, sans jamais s'arrêter un instant, le suivant de très près, légèrement penchées, les jambes découvertes jusqu'au genou, le corps nu, les seins, le dos et la tête au grand soleil. Quelque fois, elles attachent sur leur tête une ou deux grandes feuilles et elles jettent un linge sur leur dos.
> Dans les champs, au sommet d'un grand arbre, ils construisent un mirador, duquel partent une dizaine de très longues lianes qui traversent le champ en tous sens ; à ces lianes sont suspendus des nœuds de bambous qui, dès qu'on les agite, s'entrechoquent et font peur aux oiseaux. Le gardien est relevé toutes les trois, quatre ou cinq heures, à sa volonté, car il veille pour tout le champ, qui est parfois très grand et la propriété de 60 familles. Le riz est coupé à 15 cm de terre avec une petite faucille de fer (j'en ai vu une en bois durci qui était très effilée et dont on ne se servait plus). Quand on a une grosse poignée de riz, on l'entoure avec 3 ou 4 pailles, et cela forme une petite gerbe de 10 à 14 centimètres de diamètre et 50 à 60 cm de hauteur. Tout le riz de la récolte est égrené avec les pieds par les hommes et les femmes, vanné par elles et mis dans des bannes à larges mailles faites par les hommes avec de toutes petites lamelles de bambou et garnies de larges feuilles.
> Chaque famille a ses champs, ou telle partie de champ, que limite une ligne droite convenue mais non tracée et qui passe par deux troncs d'arbres qu'on a marqués ; cependant quand la saison de la récolte est venue, tout le monde se met à la besogne, afin que tout le travail soit fait en deux ou trois jours. Sur chaque parcelle, on entasse ce qu'elle a produit afin que chaque propriétaire trouve

---

[31] Sylvain Vogel, communication personnelle.

[32] Jean Boucher de Crèvecœur, « Les *Biat* du Haut Chlong », *Revue des Troupes Coloniales*, avril 1938, p. 322.

[33] Pierre Cupet, « Chez les populations sauvages du sud de l'Annam », *Le tour du monde*, 1893, p. 188.

[34] Leclère utilise *Pnong* ici pour désigner spécifiquement les *Mnong* de l'ouest vivant au contact des Cambodgiens.

[35] Exagéré. Les années exceptionnelles, ce rapport ne dépasse pas 1 à 35 au tournant du XXIe siècle.

> son compte. Quand la récolte est faite, tout le village se repose un, deux, trois et même quatre jours, puis de nouveau se rassemble pour l'égrenage qui se fait avec les pieds.[36]

Chacun est responsable de son essart, mais un système d'entraide existe. Les travaux les plus pénibles, tels que l'abattage des arbres ou l'incendie des parcelles, ou les plus urgents, telle la moisson alors que la récolte risque d'être perdue par un orage ou l'action des prédateurs, peuvent être conduits collectivement. Tout le monde participe, hommes, femmes, enfants. Les plus lents peuvent se faire aider par les autres, à charge de revanche[37]. Il s'agit pour le groupe d'assurer sa subsistance pour l'année, et au-delà, de garantir sa force et sa richesse. Les familles qui ont été aidées pour leur parcelle doivent rendre la pareille, ou s'acquitter d'une autre manière de leur dette, par exemple en offrant un sacrifice.

D'après des observations effectuées en novembre 2000 et en avril 2001 dans la région de Bu Gler, chaque famille restreinte se contente d'un essart d'environ un hectare, une parcelle plus grande ne pouvant pas être surveillée efficacement. Les rendements sont très variables. Les très bonnes années, c'est-à-dire les années où un nouveau *miir* est cultivé, où les pluies tombent au bon moment, où les insectes, les sangliers, les oiseaux etc. ne ravagent pas le champ, l'essart peut donner jusqu'à plus de trois tonnes de paddy. Les années médiocres ou mauvaises, le rendement est d'environ 1,2 à 1,5 tonnes de paddy par hectare[38]. Le rendement exprimé en rapport quantité semée-quantité récoltée est d'environ un à dix les mauvaises années et un à trente/trente-cinq les très bonnes années. Sur un hectare, les *Mnong* de la région de Bu Gler plantent environ deux grandes hottes de paddy soit à peu près cent vingt kilogrammes[39]. Les moissons et les étapes importantes des travaux agricoles donnent lieu à de grandes cérémonies religieuses festives, avec sacrifices et libations d'alcool de riz.

Pour éviter d'épuiser la terre, les *Mnong* doivent déplacer le *miir* tous les un à trois ans. Le nouveau champ est choisi en fonction de ses qualités pédologiques, mais aussi de critères magico-religieux. Au pied du Yok Laych, les essarts se font sur des terrains en pente légère, couverts de forêt, en général d'anciens essarts repris où la forêt s'est reconstituée. L'accord des génies locaux et des forces surnaturelles est recherché. Ceux-ci se manifestent via la présence d'animaux, de plantes ou d'oracles divers. Par exemple, la présence d'un cobra sur le site est considérée comme un avertissement et entraîne un déménagement immédiat. Certaines parties de la forêt, perçues comme le domaine d'esprits puissants ou réservées à la cueillette, sont préservées. Il s'agit notamment de bois de forêt dense, de montagnes, de cascades etc. Lorsque les distances entre les habitations principales et les *miir* deviennent trop importantes, tout le village déménage et se reconstruit à proximité des nouveaux essarts[40]. Le village revient sur les anciens champs après une dizaine à une quinzaine d'années en fonction des qualités pédologiques du sol, de la densité de population et de l'étendue de son territoire.

Les essarts sont aussi utilisés pour la culture du maïs, de légumineuses, notamment des cucurbitacées et des tubercules, de plantes tinctoriales, de plantes aromatiques, de piments, de plantes médicinales,

---

[36] Leclère, 1898, p. 204.

[37] Sur les modes de mise en valeur des essarts, voir Georges Condominas, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-est*, Flammarion, Paris, 1980, pp. 194-221, 393-410 ; *L'exotique est quotidien- Sar Luk Vietnam central,* Plon, Paris, 1965, 538 p. ; et *Nous avons mangé la forêt de la pierre génie Gôo,* Mercure de France, Paris, 1957, 500 p. ; Albert-Marie Maurice, *Les Mnongs des Hauts-plateaux, Centre vietnam*, t.1, *vie matérielle*, t.2 *vie sociale et coutumière,* L'Harmattan, Paris, 1993, t.1 : 457 p., t.2 : 300 p. ; Jacqueline Matras-Troubezkoy, *Un village en forêt, l'essartage chez les Brou du Cambodge,* Paris, 1983, 429 p. ; Frédéric Bourdier, « Représentation et socialisation de la nature chez les proto-indochinois de Ratanakiri (Nord-est du Cambodge) », *Cahiers d'études franco-cambodgiens, n°8,* Centre culturel et de coopération linguistique, Phnom-Penh, pp. 35-56; *Connaissance et pratique de gestion traditionnelle de la nature dans une province marginalisée du Cambodge,* Aupelf-Uref, Phnom Penh, 1995, 97 p.

[38] Observations effectuées aux villages de Bu Trom, Bu Taing, et Bu Gler, en novembre 2000 et avril 2001, dans des essarts cultivés selon les mêmes méthodes que celles décrites par Adhémard Leclère, sans utilisation de pesticides ou d'engrais.

[39] Observations 2000 et 2001.

[40] On notera que le hameau de Bu Gler qui fait partie en 2001 du village de Bu Taing occupe l'emplacement exact qu'il occupait déjà dans les années 50 et qui peut être observé avec certitude sur les photographies aériennes prise par le Service géographique de l'Indochine en 1954. D'après les habitants il n'a pas bougé depuis le début du XXe siècle (entretien avril 2001), ce qui tend à relativiser l'importance des déplacements de villages en fonction des essarts. Pour une étude des déplacements de villages chez les *Mnong*, voir Maurice, 1993, t.1, p. 102-117.

de coton etc. Ce dernier fournit la matière première qui permet de confectionner les vêtements. Autour des maisons, les habitants plantent du tabac[41].

Les habitants de Bu La, Bu Gler et des villages avoisinants pratiquent aussi l'élevage. Ils possèdent des buffles, des porcs, de la volaille, quelques chevaux, au moins cinq éléphants en 1891. Ces villages sont alors prospères. Les buffles sont gardés dans un état semi-sauvage et ne participent pas aux travaux des champs. Ils sont tués et mangés lors de sacrifices, à l'occasion d'événements importants pour le village. Le nombre d'éléphants ou de buffles que possède un *Mnong* garantit sa richesse et sa position sociale. Le cheptel vif a surtout une fonction alimentaire et sacrificielle, d'autant que le prestige d'un homme et son rang dépendent pour une large part des sacrifices qu'il a pu offrir et dont les membres de la communauté gardent le souvenir[42].

Les *Mnong* vivent entourés par la forêt dont ils tirent une partie de leur subsistance. La vallée du *dak* Deur est très giboyeuse. « Les sentes des éléphants sauvages sont nombreuses ; des chevreuils et des cerfs paissent sur les dômes et la perdrix fait raisonner de son cri rauque ces ultimes solitudes »[43]. La forêt-clairière est l'habitat de prédilection de grands bovidés sauvages, tels que le gaur. On rencontre aussi des sangliers, de nombreux reptiles, des poules des forêts, des paons etc. Les tigres et les félins sont rarement signalés dans cette région. La chasse est une activité importante des hommes. Ils sont armés d'arbalètes et d'arcs dont les flèches peuvent être empoisonnées. Les pères confectionnent de petites arbalètes pour leurs jeunes enfants, afin que ceux-ci apprennent à s'en servir en chassant les oiseaux[44]. La chasse se pratique souvent à l'affût ou lors d'une rencontre inopinée avec un gibier. Les *Mnong* fabriquent de redoutables pièges à détente en bambou destinés aux oiseaux, aux rongeurs, aux cervidés et même aux sangliers. Pour le très gros gibier, tels que les éléphants sauvages ou le rhinocéros, ils creusent de profondes fosses camouflées sur le passage présumé de la proie qui est ensuite tuée. Cupet raconte comment en 1891, Ang Kiet, le personnage le plus influent de Bu Gler, part chasser l'éléphant sauvage :

> Certain jour, Maï, s'étant engagé sur une fausse piste, revient tout affairé. Il a aperçu deux éléphants buvant dans un ravin. L'ang-kiet, grand chasseur, s'offre à aller les tuer. Je lui propose un fusil gras, qu'il repousse presque avec dédain, pour s'armer d'un vieux fusil à pierre d'un calibre incroyable. Il me refuse également de l'accompagner. « Vous feriez trop de bruit, me dit-il, avec vos chaussures. » Et il disparaît dans les broussailles, sans faire rouler un caillou, sans même froisser une branche. Quelques instants après, nous entendons une détonation, suivie aussitôt d'une sorte de hurlement aigu et strident et d'un fracas de branches brisées. C'est l'éléphant blessé qui s'enfuit. La balle l'a atteint à la naissance de la trompe, un peu trop bas.[45]

S'il arrive que les *Mnong* chassent les éléphants et les tuent pour la viande et l'ivoire, il est beaucoup plus avantageux pour eux de capturer les jeunes, puis de les dresser et de les revendre. Il est impossible de savoir aujourd'hui d'où viennent tous les éléphants possédés alors par les habitants de Bu Gler. Vers 1883, Ang Kiet a acheté des éléphants aux *Mnong* Amplip et Anchiet[46], alors qu'en 1908, un Cambodgien achète deux jeunes éléphants femelles au village, ce qui laisse à penser que les *Mnong* de Bu Gler pratiquent aussi la capture des éléphants sauvages. Cette chasse est l'occasion de nombreux rituels. En 1910, Henri Maitre est témoin de la capture de deux jeunes éléphants par les *Mnong Biat* de Bu Mési, situé à quelques kilomètres au nord-ouest de Bu Gler.

> Il faut de trois à quatre mois pour réduire un jeune éléphant ; quand il a finit par accepter la servitude, l'on procède alors à sa "réception" officielle ; un buffle est sacrifié dont le sang sera répandu sur la tête du pachyderme en invoquant les génies ; la bête est désormais "soumise",

[41] Le maïs, le piment et le tabac, plantes originaires d'Amérique sont connus des *Mnong* bien avant la colonisation française comme l'attestent les écrits des missionnaires. Sur l'introduction de ces plantes en Asie du Sud-Est, lire Peter Boomgaard, « Maize and Tobacco in Upland Indonesia, 1600-1940 », *in* Tania Murray Li (ed), *Transforming the Indonesian Uplands,* Harwood Academic Publishers et ISAS, Singapore, 1999, 319 p, pp. 45-78.

[42] Condominas, 1980, pp. 368-392.

[43] Maitre, 1912, p. 75.

[44] Sylvain Vogel, *Histoire des deux orphelins*, manuscrit, 1999, 22 p.

[45] Cupet, 1893, p. 190.

[46] Lettre de l'*oknha Nearin Sena* au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556.

> placée sous la protection des génies du village où seulement alors elle est admise et l'on pourra s'en servir pour le bât et le transport.[47]

Les *Mnong Biat* pratiquent aussi la cueillette, notamment pendant la soudure, en attendant la nouvelle récolte de riz. Ils recherchent alors des tubercules sauvages[48], des racines et des fruits. Au printemps, ils ramassent le miel et la cire des abeilles sauvages.

> Les Moï se hissent dans ces arbres géants au moyen de baguettes fichées dans le tronc à la façon d'échelons rudimentaires ; tout est capturé dans la malheureuse ruche ; le miel maculé de cire, de cadavres d'abeilles et de détritus de toute sorte, est recueilli dans des tubes de bambou ; la cire sera fondue et coulée dans des calebasses pour être vendue aux trafiquants ; le miel est consommé comme friandise[49]. La récolte est particulièrement abondante chez les *Mnong* où la forêt recouvre toutes les pentes des massifs montagneux.[50]

Enfin, ils récoltent de l'huile de bois et de la résine[51] tirées de la sève de certains arbres, notamment le *diptérocarpus alatus*. Celui-ci se trouve en grandes quantités aux alentours de Bu Gler. Cette huile est obtenue en pratiquant un sillon dans l'écorce du tronc. Elle coule alors doucement vers un récipient où elle est recueillie. Pour certaines essences, les *Mnong* creusent un bénitier dans la partie inférieure du tronc qui est ensuite chauffée par le feu. Il est alors possible de récolter la résine et l'huile de l'arbre. L'huile et la résine servent à faire des torches, à fixer les lames des sabres, mais sont surtout destinées à être vendues aux Cambodgiens qui s'en servent pour le calfatage des bateaux[52].

Bu Gler, comme de nombreux villages *mnong biat*, est constitué de petits hameaux qui peuvent être distants de plusieurs centaines de mètres, voire de quelques kilomètres, chacun étant constitué de quelques maisons. Elles ne sont pas construites sur pilotis comme les maisons cambodgiennes, mais à même le sol dont la terre est battue. Les travaux de construction et d'entretien des habitations ont lieu pendant la saison sèche. Les murs sont en rotin ou bambou, et le toit est constitué d'une épaisse couche d'herbe-paillotte accrochée sur une structure en bois et en bambous. Un couloir central traverse toute l'habitation, dont la largeur dépasse rarement quatre ou cinq mètres, mais qui peut être assez longue. « Celle de l'ang-kiet est construite au ras de terre, à la mode chinoise et tout en longueur. Ses dimensions permettent d'abriter sa famille et ses gens »[53]. A l'intérieur, des compartiments sont aménagés pour accueillir chaque famille restreinte et ses esclaves. Les grandes jarres de terre servant à la confection de la bière de riz et le paddy sont rangées dans des mezzanines sous le toit. La porte est étroite et basse, mais l'existence de plusieurs ouvertures permet de ventiler l'intérieur. Autour de la maison, sont construits des parcs, où sont gardés les animaux.

La spécialisation des activités est très faible chez les *Mnong Biat*. Il n'existe pas de séparation entre familles d'artisans, de guerriers, de prêtres ou de cultivateurs. Tout le monde pratique l'essartage. Chacun peut ensuite développer des talents plus personnels pour le tissage, la ferronnerie, la chasse, les rituels etc. La ressource première des *Mnong* est la forêt, dont ils tirent presque tout ce dont ils ont besoin. Les ethnologues parlent de "civilisation du végétal" pour marquer l'imbrication de la vie humaine et sociale dans le cadre du végétal, plus ou moins domestiqué, et perçu comme gouverné par des puissances surnaturelles[54]. Par opposition, les Khmers se concentrent dans les plaines fluviales cultivées où les paysages sont modelés par la main de l'homme de manière plus évidente[55].

---

47 Maitre, 1912, p. 126.

48 Les plantes cultivées autres que le riz ou le maïs, notamment les tubercules, sont en général absentes des sources françaises ou khmères qui les considèrent comme négligeables, à tort. On sait par les entretiens conduits sur le terrains et quelques sources qui les signalent qu'elles jouent une place probablement importante dans l'alimentation des *Mnong*, sans qu'on puisse la quantifier.

49 Aujourd'hui le miel est considéré comme un médicament et est vendu relativement cher.

50 Henri Maitre, *Les régions Moï du Sud Indo-chinois, Le plateau du Darlac par Henri Maitre des services civils d'Indochine, avec un portrait et une carte,* Paris, Plon, 1909, p. 287.

51 Appelée ជ័រ en cambodgien.

52 Moura, 1883, p. 16.

53 Cupet, 1893, p. 188.

54 Voir notamment Condominas, 1980, 540 p. ; Jean Boulbet*, Forêts et pays, carte schématique des formations forestières dominantes et de l'occupation humaine*, *Asie du Sud-Est*, Paris, Ecole française d'Extrême-orient, 1984, 138 p. ; Alexandrine Martin, *Introduction à l'ethnobotanique du Cambodge,* Paris, C.N.R.S., 1971, 257 p.

55 Les paysages des territoires des essarteurs sont tout autant façonnés par l'homme, mais ils semblent moins domestiqués.

c) Langues, littératures et religion

La langue apparaît comme un facteur primordial de différenciation entre les Khmers et les *Biat*. Les villageois de Bu La-Bu Gler parle un dialecte *mnong* et ils se reconnaissent une identité commune avec tous ceux qui parlent la même langue qu'eux ou des dialectes très proches[56]. Or, si le khmer et le *biat* ont une origine commune et appartiennent tous deux au groupe des langues austro-asiatiques[57], ils ne sont pas intercompréhensibles. Pour qu'un *Mnong* puisse communiquer avec un Khmer par le langage, il doit apprendre le khmer et vice-versa. Chacune de ces langues possède sa littérature. Celles-ci font une part belle aux contes et l'on retrouve parfois des contes et légendes très proches chez les deux peuples[58]. Autant chez les Khmers que chez les *Mnong*, la littérature orale joue un rôle de premier plan. Elle s'est toutefois enrichie chez les premiers des grandes épopées indiennes, tel le *Ramayana*, et de textes sacrés venus d'Inde qui peuvent être lus par des moines ou des lettrés dans les monastères[59]. En effet, les Khmers seuls ont développé à partir du VIe siècle un système d'écriture dérivé des alphabets indiens. Ils maîtrisent le sanskrit dès le IIIe siècle et plus tard le pali[60] alors que la société *mnong* reste sans écriture jusqu'à la fin de la période coloniale. La maîtrise de l'écrit par les Cambodgiens est souvent perçue comme un élément important de discrimination qui explique le dédain avec lequel les Khmers peuvent être amenés à regarder les aborigènes analphabètes comme des « sauvages des forêts »[61], d'autant que l'écriture est pour les Khmers un important vecteur du message religieux imprégné des enseignements du Bouddha.

Les systèmes religieux khmers et *biat* présentent de nombreuses similitudes, avec une croyance fortement ancrée dans le pouvoir de génies présents dans la nature et observant les activités des hommes, *neak ta*[62] chez les Khmers, *yang* chez les *Mnong*. La religion des *Mnong* de l'ouest reste mal connue. On sait qu'il existe des divinités et que les *yang* sont particulièrement vénérés. L'élément saillant de la religion des *Biat* est son aspect sacrificiel. Le lien entre les hommes et les puissances surnaturelles, divinités, esprits, *yang*, passe par des sacrifices d'animaux, tels que poulets, cochons ou buffles, et de jarres de bières de riz. Ces sacrifices ont lieu en permanence, pour les activités agricoles, pour la chasse, la maladie, à chaque événement important, imprévu ou surprenant. Certains sont conduits dans l'intimité alors que les sacrifices majeurs, comme le sacrifice du buffle, même s'ils sont souvent d'ordre privé, donnent lieu à d'importantes réjouissances villageoises accompagnées de fortes libations de bières de riz[63]. On ne retrouve pas chez les Khmers de telles pratiques ; les offrandes aux

---

56 Leclère, lettre au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556 et entretiens, Bu Loung, Bu Gler, avril 2001.

57 Voir la classification d'Antoine Cabaton, largement reprise par la suite par les linguistes. Antoine Cabaton, « Dix dialectes indochinois recueillis par Prosper Odendhal », *Journal Asiatique*, 1905, pp. 265-344.

58 Voir par exemple « Histoire du jeune charbon et de la jeune corne de bœuf sauvage », *in* Maurice, 1993, pp. 658-659 et l'épisode de la corne miraculeuse dans « Histoire des deux frères qui piégeaient les poules » *in* Solange Thierry, *Etude d'un corpus de contes cambodgiens traditionnels, essai d'analyse thématique et morphologique*, Paris, Champion, 1978, p. 348-349. Pour une présentation de quelques contes khmers, voir les ouvrages de Solange Thierry, ainsi que Adhémard Leclère, *Cambodge, contes et légendes recueillis et publiés en français*, Bouillon, Paris, 1895, 308 p., G.H. Monod, Contes khmers, Cedorek, Paris, 1985, 303 p. Les recherches sur les contes *mnong* sont encore balbutiantes. Quelques extraits sont cités par Maurice, 1993, 751 p. Par ailleurs le linguiste Sylvain Vogel de l'Université royale de Phnom Penh a commencé à recueillir et à traduire quelques contes et récits.

59 Charles-Emile Bouillevaux, *L'Annam et le Cambodge, Voyages et notices historiques*, Victor Palmé, Paris, 1874, p. 107.

60 George Coedès, *Les peuples de la péninsule indochinoise,* Dunod, Paris, 1962, pp. 61-66 , et Saveros Pou, *Dictionnaire vieux-khmer-français-anglais*, cedorek, Paris, 1992, pp. I-XV.

61 Voir la légende rapportée par le Rhadé I'Doat à Gabrielle Bertrand : « Un jour le Maitre de la Terre se promenait dans le pays. Il y prêchait la Loi et bon nombre de peuples du voisinage le suivaient. Il y avait là des Laotiens, des Cambodgiens, des Siamois et tous sollicitaient l'enseignement de l'écriture. Les Moïs également le suivaient et voulaient apprendre. Insouciants et fêtards comme ils l'étaient déjà et le sont restés, ils trouvèrent que la rencontre avec le Maitre de la terre valait bien une bombance, aussi songèrent-ils d'abord à s'amuser. Quand le Maitre de la Terre rassembla tout son monde, les Laotiens, les Cambodgiens, les Siamois avaient pris la précaution de se munir de feuilles de palmier afin d'y tracer les caractères qui allaient leur être enseignés. Les Moïs n'avaient rien apporté. ils tuèrent un buffle et sur sa peau gravèrent l'écriture. Pendant la nuit, alors qu'elle séchait dans la clairière, Ksoâ, pour leur faire une méchante farce, appela le tigre et lui offrit la peau pour son repas du soir… Voilà pourquoi les Moïs n'ont pas d'écriture ! », Gabrielle Bertrand, *Le peuple de la jungle, hommes, bêtes et légendes du pays moï,* Je sers, Paris, 1952, p. 35.

62 អ្នកតា

63 Pour consulter les éléments disponibles sur la religion des *Mnong* de l'ouest à l'époque coloniale se reporter à Maurice, 1993, notamment les pages 225-298, 313-360, 503-528, 587-642 ; Albert-Marie Maurice, *Croyances et pratiques religieuses des Montagnards du Centre-Vietnam*, Paris, L'Harmattan, 2002, 420 p. et B.Y. Jouin, *La mort et la tombe. L'abandon de la tombe, les cérémonies, prières et sacrifices se rapportant à ces très importantes manifestations de la vie des autochtones du*

neak ta sont autrement plus modestes[64]. Les uns comme les autres, ont de plus une réelle crainte des esprits des morts qui représentent une menace pour les vivants, ainsi que des sorciers malfaisants, appelés *çiak* par les *Mnong*[65].

La principale divergence entre les systèmes religieux des *Biat* et des Khmers à l'époque moderne est le poids du bouddhisme Theravada, dit aussi du Petit Véhicule, chez les Cambodgiens. Celui-ci s'est imposé au Cambodge au XIII[e] siècle et apparaît particulièrement répandu et enraciné au XIX[e] siècle. Les Khmers ont développé une forme de syncrétisme original entre les croyances populaires traditionnelles et le bouddhisme.

> Le bouddhisme du Cambodge est le bouddhisme méridional qui a conservé toute sa pureté dans les traités religieux ; mais en dehors, dans la pratique, les sectateurs peuvent adorer et invoquer une foule de génies, de divinités, sans que l'on puisse dire que la doctrine est dénaturée.[66]

Tous les témoignages soulignent l'ascendant des bonzes et l'importance du bouddhisme chez les Cambodgiens. Aymonier rappelle que « la piété fervente des Cambodgiens leur fait respecter, vénérer grandement leurs bonzes ; à condition toutefois que ceux-ci observent leurs règles dont les principaux préceptes sont connus de tous » [67]. Les bonzes, qui enseignent l'écriture et la lecture du khmer[68], sont aussi les garants de la culture cambodgienne. Le fait religieux permet d'appréhender une opposition fondamentale entre les *Mnong* de Bu La-Bu Gler, très proches de la nature et des génies qui la peuplent et donc de leur terroir, et les tenants d'une religion à caractère universel.

La combinaison de ces différents éléments, les pratiques agraires, les croyances et la culture, la langue expliquent que les *Mnong* de Bu La-Bu Gler et les Khmers se perçoivent mutuellement comme autres, les critères discriminant étant vraisemblablement la langue, la filiation et la religion. On retrouve cet antagonisme dans la manière de se parer et de se vêtir. Là où les Khmers portent les cheveux courts et le sampot, les *Mnong* optent pour les cheveux longs en chignon, la ceinture-tablier, se liment les dents à l'adolescence et arborent de lourdes parures qui distendent le lobe de l'oreille.

> Le costume des Pnongs, et celui de tous les sauvages de l'Indo-Chine, est très élémentaire. Les hommes portent une écharpe longue de 5 mètres 40 et large de 26 centimètres, dite *droy* dont les franges des extrémités sont quelquefois ornées de petits cylindres de cuivres et de perles. Cette écharpe fait le tour de la taille, passe entre les cuisses et les fesses sans les couvrir et se noue très élégamment sur le côté, un des bouts retombe devant en petit tablier d'environ 35 centimètres de longueur et l'autre extrémité pend le long de la cuisse droite (…). Le pantalon, le langouti leur déplaît parce qu'il gêne les mouvements, donne chaud aux cuisses et, disent-ils non sans orgueil, les fait ressembler soit aux Cambodgiens, soit aux Annamites (…) Les femmes sont vêtues d'un langouti, dit *nambot*, trois fois plus large que celui des hommes, mais tout au plus long d'un mètre et demi qu'elles tissent et qui est beaucoup moins bien orné.[69]

Les vêtements et les ornementations corporelles donnent à une personne son aspect extérieur et deviennent ainsi un moyen d'affirmer ce qu'elle se sent être. Très clairement, les *Mnong* de la région de Bu La-Bu Gler ne tiennent pas à être regardés comme des Cambodgiens au XIX[e] siècle. Pour autant, ils ne font pas corps avec une nation *mnong* ou même *biat* constituée.

Darlac, Institut d'Ethnologie, Paris, 1949, pp. 165-194, Sylvain Vogel, Jean-Michel Fillipi, *Eléments de langue phnong*, Cambodia Malaria Control Project, 2002, pp. 127-157 principalement.

64 Pour les liens avec les esprits et les génies, voir Etienne Aymonier, « Notices sur les coutumes et croyances superstitieuses des Cambodgiens », *Excursions et reconnaissances,* n°16, 1883, pp. 133-220, Ang Chouléan, *Les êtres surnaturels dans la religion populaire khmère*, Cedorek, Paris, 1986, 351 p. et Alain Forest, *Le culte des génies protecteurs au Cambodge, analyse et traduction d'un corpus de textes sur les neak ta*, L'Harmattan, Paris, 1992, 254 p

65 Sur le *çiak*, voir Vogel, Filippi, 2002, pp. 206-207.

66 Etienne Aymonier, « Critique du « Royaume du Cambodge » de M. Moura », *in Excursions et reconnaissances*, n°16, Saigon, 1883, p. 210.

67 Etienne Aymonier, *Dictionnaire français-cambodgien précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgiennes*, Imprimerie Nationale, Saigon, 1874, p. 29.

68 Aymonier, 1874, p. 29.

69 Leclère, 1898, pp. 150-153.

> Ces 20 000 Pnongs paraissent appartenir à la même race et se disent de même origine ancienne ; leurs mœurs sont identiques, mais comme chaque village vit en état d'indépendance absolue par rapport aux autres et forme une tribu libre, il s'ensuit que les relations entre villages sont rares, et que l'idiome varie d'un territoire à un autre (…). Les Pnongs n'ont jamais pu s'élever au-dessus du stade de tribu.[70]

Les *Biat* de Bu La-Bu Gler se disent avant tout *bu* Gler ou *bu* La, les gens de Bu Gler ou de Bu La appartenant à un clan, *mpôl*. Ces clans qui rassemblent des personnes ayant un ancêtre commun restent mal connus chez les *Mnong* de l'ouest. On ne sait ainsi pas avec certitude si l'appartenance à un clan suit un principe de patrilinéarité ou de matrilinéarité alors qu'il est vraisemblable que ces clans sont exogamiques[71]. Pour désigner le groupe ethnique dans lequel les habitants de Bu La-Bu Gler peuvent se reconnaître, nous utiliserons *Biat* dans la mesure où ils se sont eux-mêmes présentés comme *Biat* aux Français entre 1890 et 1940, ce qui est attesté par plusieurs sources convergentes, et *Mnong*, terme plus général qui renvoie d'une part à *bu Nong*, l'expression qu'eux-mêmes utilisent pour se désigner aujourd'hui et que nous retrouvons dans les témoignages directs de la période coloniale, et d'autre part à *Pnong*, terme par lequel les Khmers les appellent.

2) La communauté de Bu La-Bu Gler

a) La prise de décision dans la communauté

Les villageois de Bu La, Bu Gler, Bu Teugne, Bu Yok vivent ensemble et constituent une communauté dont la structure de base de l'organisation sociale est le village. Celui-ci, sur lequel peuvent se greffer des hameaux satellites, est formé par l'alliance de quelques familles. En 1891, ces quatre villages sont fédérés autour de l'autorité d'un homme particulièrement influent nommé Ang Kiet. Le capitaine Cupet en donne deux descriptions sensiblement différentes. Dans *Le Tour du monde* et dans l'ouvrage publié chez Ernest Leroux en 1900, il le présente comme un homme fort mais fourbe : « L'ang-kiet a endossé un paletot pour la circonstance, mais il détonne au milieu de toutes ces nudités. Quand on a de pareils bustes, on ne va pas les cacher ! C'est un homme de petite taille, à l'air dur et brutal, mais rusé »[72]. Ang Kiet est alors âgé d'une cinquantaine d'années. Cupet affirme qu'Ang Kiet fait beaucoup de difficultés pour l'aider et cherche à entraver la bonne marche de sa mission, le menace et essaie de le voler. A l'inverse, dans le courrier qu'il envoie au résident de Kratié pour lui recommander Ang Kiet, il indique que « c'est absolument grâce à lui que je dois d'avoir pu effectuer le voyage »[73]. Il demande au résident d'apporter son soutien à Ang Kiet dans un différend que le chef *mnong* a avec le gouverneur cambodgien de Sambor. On explique difficilement les efforts de Cupet auprès de l'administration française pour aider Ang Kiet, si ce dernier l'a vraiment mal reçu. Il semble que dans la version publiée de son récit, Cupet se soit laissé aller à exagérer les périls et les difficultés qu'il a connus, soit pour distraire son lectorat, soit pour briller dans les salons, procédé fréquent dans les récits d'explorateurs.

D'après Adhémard Leclère, qui se base sur le témoignage d'un Chinois qui vit avec les *Mnong* de Bu La-Bu Gler, « les habitants (…) ont reconnu ang kiet pour leur chef parce qu'il est plus riche, plus intelligent et plus vite décidé que ses compatriotes. Il est marié à une femme unique qui lui a donné deux enfants, un garçon et une fille »[74]. Ang Kiet est aussi un grand chasseur. On le voit dans l'épisode où il s'éloigne seul du groupe commandé par Cupet pour tirer un éléphant sauvage avec un fusil à pierre[75]. Le capitaine de Crèvecœur écrit en 1938, que le choix des chefs des villages *mnong biat* est dicté par la connaissance des traditions et le sens de la justice[76], mais il semble bien que la

---

[70] Leclère, 1898, p. 141.

[71] La notion de clan chez les *Mnong* de l'ouest reste assez mal connue. Le docteur Harmand développe des arguments plaidant en faveur de la matrilinéarité alors que Albert-Marie Maurice avance l'hypothèse de la patrilinéarité sans pour autant en être certain. Lire E.-T. Hamy, « Sur les Penongs Piaks », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1878, pp. 524-537 et Maurice, 1993, pp. 460-469. Pour une présentation des *mpôl* chez les *Mnong Gar* du Vietnam, voir Condominas, 1957, pp. 25-26 et 97-134.

[72] Cupet, 1893, p. 186.

[73] Cité par Adhémard Leclère, lettre au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

[74] Leclère, lettre au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

[75] Si tant est que cette anecdote soit vraie.

[76] Boucher de Crèvecœur, avril 1938, p. 324.

richesse, le courage, la valeur au combat ou à la chasse soient aussi pris en compte[77].

Les hommes qui, tel Ang Kiet, exercent une forte influence dans les villages *mnong* ne sont en rien des autocrates, des maîtres absolus des existences. Les premiers explorateurs et missionnaires européens leur trouvent même peu de pouvoirs.

> On a dit que le chef *pnong* est un père pour les membres de la tribu, oui peut-être, mais un père sans puissance paternelle, un père dont tous les enfants sont émancipés, qu'on écoute par déférence, qu'on consulte quelquefois, mais auquel on n'obéit jamais, et dont cependant on a l'habitude de suivre les avis.[78]

En fait, le terme chef est ici largement impropre. Ang Kiet est un *koragn*, terme mnong formé de *ko*, l'essence positive - ou active- de quelque chose, et de *ragn*, l'ancien, le vieux[79]. Les observations et les entretiens effectués en 2001 confirment les écrits de Crèvecœur et Leclère, tout en précisant que les *koragn* sont des hommes, parfois âgés, qui se distinguent par leur connaissance et leur compréhension du monde *mnong*. Ce sont « des gens qui savent »[80], ceux qui connaissent les techniques de chasse ou de culture, les lois coutumières héritées des ancêtres, les esprits, la forêt… Membres ordinaires de la communauté ou mariés à des femmes de grande lignée, ils sont sollicités par les autres en raison de leurs connaissances pour des conseils ou des médiations en cas de conflits, et c'est ainsi que petit à petit ils émergent comme *koragn*[81]. Certains villages ont plusieurs *koragn* qui prennent alors leurs décisions en commun[82]. Le rayonnement d'un *koragn* peut dépasser son village. Cela signifie que d'autres villages font appel à lui lorsqu'un litige ou un cas inédit en matière de justice coutumière surgit[83].

Si le *koragn* est avant tout un médiateur qui règle les différends entre les membres de la communauté, il semble que le cas d'Ang Kiet dépasse largement ce rôle de conseiller. C'est aussi un chef de guerre redouté. Avant la venue de Cupet, il est accusé par le gouverneur de Sambor d'avoir envoyé son gendre attaquer le village *mnong* de Samrang soumis au roi du Cambodge. Samrang est situé dans la plaine, à soixante-dix kilomètres au sud-ouest de Bu Gler. Lorsque Cupet arrive à Bu Gler, Samrang réclame vengeance pour cette attaque et a déposé plainte. Néanmoins, Ang Kiet se sent suffisamment puissant et craint pour ne pas avoir besoin de fortifier Bu Gler. Même s'il n'a pas personnellement participé à l'expédition, cette victoire a certainement renforcé son autorité.

En tant que *koragn*, Ang Kiet est aussi celui qui représente la communauté à l'extérieur. Il est le porte-parole des villageois. Lorsque Cupet arrive à Bu Gler, il est reçu par Ang Kiet lui-même : « Il paraît bientôt, accompagné d'une trentaine d'hommes armés. Tous se rangent en demi-cercle autour de leur chef »[84]. Toutes les affaires sont discutées directement d'homme à homme, entre le capitaine français et le *koragn mnong*. Il arrive qu'Ang Kiet demande l'avis des autres villageois, comme lorsque Cupet sollicite des guides et des porteurs, mais il prend seul les décisions. Il semble qu'aucun autre *Mnong* ne discute avec le Français.

Adhémard Leclère estime qu'Ang Kiet « commande à une dizaine de hameaux situés au nord, à l'est et au sud de Poulo Pouklia »[85], ce qui fait de lui un *koragn* hors du commun par la force de son autorité. Cupet écrit dans son récit de voyage, qu'avant d'arriver à Bu Gler, il envoie le fonctionnaire cambodgien qui l'accompagne prévenir de sa venue « un nommé Ang-Kiet, personnage considérable

---

77 Voir Leclère, 1898, p. 159 ; Maurice, 1993, pp. 539-548.
78 Leclère, 1898, p. 162.
79 Sylvain Vogel, communication personnelle, 2003.
80 « គាត់ចេះដឹង », entretiens, Mondolkiri, avril 2001.
81 A rapprocher des *ndraany* chez les *Mnong Gar*, Condominas, 1980, pp. 368-392.
82 Cas du village de Bu Lung en 2001.
83 Ainsi en avril 2001, le *koragn* de Bu Gler, Pieugne, a été appelé par le *koragn* de Bu Trom à une quinzaine de kilomètres pour régler un problème de succession, suite à la mort d'un homme qui avait eu successivement deux femmes et des enfants des deux lits.
84 Cupet, 1893, p. 186.
85 Leclère, lettre au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

de la région »[86]. Dans l'entrevue qu'il a avec Cupet, Ang Kiet est présenté comme le chef incontesté des habitants. Il est probable que ce petit homme de 50 ans possède un charisme important qui assure son autorité. Il a su contracter des alliances avec les villages de Bu Teugne, Bu Yok, et Bu La, et semble reconnu comme le dirigeant de cette petite confédération, dont Bu Gler est le centre.

Malgré toute son aura, Ang Kiet se doit d'intégrer les autres membres de la communauté aux prises de décision. Il n'est, normalement, qu'un conseiller très écouté. Il doit notamment composer avec le guérisseur, le *bu n'hŭm*[87], celui qui connaît les rites et les simples. Ce dernier est sensé avoir un accès privilégié au monde des esprits et des divinités et possède donc des pouvoirs surnaturels. Lorsqu'une famille est frappée par la maladie ou des problèmes inexplicables, le *bu n'hŭm* intervient. Pour connaître la cause du mal, et déterminer les actions appropriées, il utilise l'interprétation des rêves, les pierres-génies, et divers oracles puis propose les sacrifices adéquats. Le *bu n'hŭm* est aussi un guérisseur. La connaissance des plantes médicinales lui permet de soulager certaines souffrances des habitants. L'explorateur Henri Maitre cite l'utilisation de la sève de l'arbuste *tha-kué* pour soigner les furoncles, celle d'un tubercule pour panser les blessures. Les *Mnong* mordus par un serpent mangent le fruit d'une liane appelée *ening*[88]. Le *bu n'hŭm* peut acquérir une solide réputation suite à des guérisons ou en apportant des solutions à des problèmes délicats. Il peut alors être un opposant au *koragn* ou devenir lui-même *koragn*. Maitre écrit à propos de ces chamans :

> Citons enfin les sorciers qui tiennent en chaque village un rang assez considérable ; ils interviennent constamment et en chaque circonstance de la vie moï ; pas une fête, pas une cérémonie ne se passe sans que le sorcier ne vienne réciter ses litanies, ses formules et accomplir quelques cérémonies grossières.[89]

La fonction de *bu n'hŭm* procure un certain pouvoir, mais peut aussi être dangereuse. Si le guérisseur est suspecté de jeter des sorts, d'être un homme aux pouvoirs surnaturels maléfiques, *çiak*, il risque la mort. En général, le *koragn* a intérêt à se concilier le guérisseur pour asseoir sa propre autorité.

« Le plus riche est habituellement le chef du village, mais son autorité est tempérée par une sorte de conseil dans lequel on agite les intérêts communs », écrit Hamy en 1878[90]. Adhémard Leclère complète en écrivant que le chef *mnong* doit continuellement consulter les villageois.

> Il n'a aucun ordre intérieur à donner de lui-même ; pour la moindre chose, il doit convoquer tous les hommes chez lui ou chez l'un d'eux et leur dire le but de la réunion; les hommes faits, mariés et pères de familles donnent leur avis, discutent ; les hommes plus jeunes et les jeunes gens écoutent et ne prennent part à la discussion que lorsqu'elle s'anime, quand elle dégénère en dispute, et surtout quand il s'agit d'une guerre où ils doivent payer de leur personne[91].

Le conseil dont parle Hamy n'est pas une institution pour laquelle on désigne des membres. Chez les *Mnong*, les affaires intérieures sont discutées entre tous les habitants du village, éventuellement représentés par les plus influents. Les anciens, les hommes considérés comme les plus mûrs ou les plus sages, les hommes mariés ont un rôle prédominant[92], mais chacun peut intervenir dans la discussion. D'après le Chinois La qui vit à Bu La[93], Ang Kiet peut lever deux cents guerriers, ce qui correspond à une population d'environ trois cent cinquante adultes et autant d'enfants. Le hameau même de Bu Gler compte alors environ cent cinquante habitants[94]. Il est donc possible de réunir l'ensemble des habitants pour discuter d'une affaire importante. Il s'agit là d'un groupe nombreux, qu'on pourrait qualifier de

---

[86] Pierre Cupet, *Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-Est de l'Indochine, La mission Pavie*, t. III, Paris, Ernest Leroux, 1900, p. 279.

[87] « Celui qui aspire », souvent traduit par « sorcier » dans la littérature coloniale. Voir Maurice, 1993, t. 2, pp. 630-635.

[88] Maitre, 1909, p. 96. Albert-Marie Maurice cite une liste de produits de la pharmacopée *mnong* établie par le Dr Prost, dans *Les Mnong des Hauts-plateaux*, 1993, t.2, pp. 511-514.

[89] Maitre, 1909, p. 62 ; voir aussi Condominas, 1957, 500 p.

[90] Hamy, 1878, p. 533.

[91] Leclère, 1898, p. 159.

[92] Chez les *Mnong* Gar, le prestige d'un homme dépend essentiellement du souvenir du nombre et de l'importance des sacrifices qu'il a offert, sacrifices de buffles ou de jarres notamment. Voir Condominas, 1980, pp. 377-379 ; 1957, 500 p.

[93] La coïncidence entre le nom du Chinois est celui du village n'en est probablement pas une. La a certainement donné son nom au hameau qu'il habite.

[94] Bibliothèque municipale d'Alençon, manuscrit 705.

secondaire par le nombre de ses membres, mais qui possède beaucoup de caractéristiques des groupes primaires ou restreints[95]. Tous les membres du groupe se connaissent, dans le sens où l'individualité de chacun est perçue par chacun des autres. Ils poursuivent globalement les mêmes buts et objectifs. Il existe un intérêt commun au groupe. A l'intérieur du groupe, des relations affectives très riches se nouent. Il existe un sentiment de solidarité entre les habitants qui s'explique par une forte interdépendance. Chaque villageois a un ou plusieurs rôles déterminés. Les habitants de Bu La-Bu Gler créent des normes, des croyances, des rites, des marques, par exemple sur les dessins des vêtements, qui leur sont propres. Ils ont une perception claire de qui appartient au groupe et qui n'y appartient pas. Les réunions du conseil sont l'occasion de rassembler les membres du groupe, et de relancer les échanges internes. Chaque hameau, chaque foyer, fonctionne comme un sous-groupe du groupe principal. Il est probable que chaque village de Bu La, Bu Yok, Bu Teugne et Bu Gler, peut convoquer son propre conseil. Les affaires communes se discutent aussi à l'intérieur de chaque hameau, de chaque maison.

Il s'agit d'une forme de démocratie directe. Le leader n'est chef que par la volonté du groupe, parce qu'il est considéré comme le meilleur pour le représenter et le diriger. En général, les *koragn biat* le sont à vie. Ils sont soumis à un ensemble de règles, et sont tenus d'écouter les avis des autres. Les autres, ce sont avant tous les anciens et les chefs de familles, qui possèdent une véritable autorité sur leur maisonnée, mais aussi les adolescents, les femmes et les enfants. Chacun peut s'exprimer. D'après Adhémard Leclère, les anciens ont un rôle de modérateurs face à l'enthousiasme ou à l'emportement des plus jeunes.

Ce groupe, dont la forme politique est le conseil, est fini. On y entre par la naissance ou par mariage en prenant un conjoint qui appartient au groupe et en s'installant chez les beaux-parents, ou après avoir été admis par l'ensemble du groupe. Lorsqu'un individu veut s'établir dans le village *mnong*, les habitants se réunissent. Ils discutent alors pour savoir s'ils acceptent l'étranger en leur sein. La sortie du groupe se fait naturellement par la mort. Elle peut aussi être provoquée, sous la forme d'un bannissement, suite à une faute qui lèse le groupe. La personne bannie est alors souvent vendue en esclavage, "loin". Sa famille peut éventuellement subir le même sort. Il est difficile de sortir du groupe de son plein gré. Crèvecœur écrit que chez les *Biat*, « Aucun membre d'une famille ne doit, et les adhérents du village ne peuvent par conséquent, quitter la collectivité dont ils font partie avant que la récolte ne soit au grenier »[96]. Le coutumier *mnong preh* recueilli par le lieutenant Perazio dispose d'un article sur « L'homme qui quitte son village sans prévenir le chef » :

> Il prend la fuite sans rien dire à personne, il quitte furtivement son village sans demander l'autorisation du chef. Il s'en va et disparaît furtivement sans aviser le chef et sans le faire savoir aux anciens et à la grande maison. Il débouche hâtivement des buissons, sans dire par qui il est poursuivi. Il ne regarde pas attentivement les fruits mûrs mais l'épinard qui ne pousse pas, (il néglige) les yeux perçants de quelqu'un. Le chef reste pensif et sans mot dire, mais il veut lui demander (à partir). Attendu qu'il abandonne son village, le point d'eau et la brassée de paillote, et qu'il laisse tout en ruine pour le chef, il y aura affaire à régler.[97]

Il semble donc qu'un membre du groupe a besoin de l'autorisation de la communauté pour pouvoir le quitter. En effet, en faisant ainsi, il réduit la force du groupe qui se trouve amputé d'une personne, voire d'une famille. Avant chaque départ volontaire, il y a donc discussion et négociations entre l'ensemble des habitants. Ces départs doivent être relativement rares. Les *Mnong* qui n'ont pas de village perdent une partie de leur identité. Ils deviennent des vagabonds, des errants[98]. Il leur est difficile de quitter le groupe, mais encore plus d'en intégrer un autre.

b) La guerre

En dehors des travaux des champs, la grande affaire collective est la guerre. Elle est décidée en conseil. Les premiers concernés sont les jeunes hommes qui partent se battre. Lors de l'attaque de

---

95 Sur le fonctionnement des groupes restreints, voir Anzieu et Martin, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, PUF, 1993, 397 p.

96 Boucher de Crèvecœur, avril 1938, p. 324.

97 Maurice, 1993, t.2, p. 675.

98 Voir les articles sur « Le vagabond » dans le coutumier recueilli par Perazio, Maurice, 1993, t.2, p. 694.

Samrang par les guerriers de Bu La-Bu Gler, le vieux chef Ang Kiet délègue à son gendre son autorité de commandement. Il ne participe pas lui-même aux combats, mais semble avoir dirigé l'envoi de l'expédition.

> Ang Kiet a ordonné à son gendre de lever une troupe de 35 hommes, et les a envoyés attaquer le pays du *Pnong achnha*[99] Antak qui habite le village de Samrang à la limite entre les provinces de Kratié et Kanchor, [dont les habitants] sont des *Pnong* tributaires du roi de la province de Kanchor. Ils ont enlevé 5 personnes, hommes et femmes, petits et grands, et ont tué un homme *Pnong*. Ils ont brûlé les maisons et volé de nombreux biens.[100]

Les hommes de Bu Gler effectuent alors plus de cinquante kilomètres en territoire ennemi, armés de lances, de sabres, d'arbalètes, d'arcs. Ils ont le torse protégé par des armures en rotin et des boucliers de bois ou de rotin[101]. De nuit, les hommes encerclent le village et attaquent au petit jour, tuant un homme, enlevant cinq personnes, pillant, avant de faire retraite. Ils placent alors des pièges et des lancettes de bambou acérées derrière eux pour ralentir d'éventuels poursuivants. Ils parcourent le chemin de retour avec leurs captifs et leur butin, pendant au moins deux à trois jours à travers la forêt clairière, à marche forcée.

La guerre se fait toujours ainsi, sous forme d'escarmouches et d'attaques surprises[102]. Il s'agit de raids très rapides. En quelques minutes, les biens précieux sont enlevés, des captifs destinés à être vendus en esclavage ou à servir d'otages arrachés à leur maison, les hommes qui résistent sont tués, et parfois les maisons incendiées. En général, lorsqu'une expédition guerrière est lancée, le village agresseur se prépare aux représailles en fortifiant ses abords avec un entrelacement d'arbres coupés et d'épineux, dans lesquels des pièges de chasse sont dissimulés. Des lancettes de bambous peuvent être dispersées alentour. Une sortie est souvent aménagée à l'arrière, au cas où les habitants doivent prendre la fuite. Les préparatifs de la guerre, bien que les opérations en elles-mêmes soient courtes, demandent une activité importante pour toute la communauté.

La plupart des guerres sont dues à des litiges entre villages. Ceux-ci peuvent durer des années. Le gouverneur de Sambor écrit en 1891, que les villageois de Bu La-Bu Gler « ont la haine, des motifs, qui leur viennent de leurs grands-parents, qui les conduisent à s'emparer, à menacer, couper, tuer, voler et s'emparer des gens pour les vendre »[103].

c) La justice

« La police est faite par tout le monde, personne et chacun »[104]. Les troubles à l'ordre des choses peuvent être réglés directement par les protagonistes ou entraîner l'intervention du *koragn*, voire de l'ensemble du village. L'ordre n'est pas vu seulement comme la paix dans le village, mais aussi comme le maintien d'une harmonie entre les hommes et les puissances surnaturelles présentes dans la nature. Rompre cet équilibre, c'est mettre tout le village en danger. Cela devient alors l'affaire de tous les habitants comme dans le cas où un inceste a été commis. Le coutumier *mnong preh* rédigé par Perazio indique à l'article « De l'inceste » :

> Le malheur s'est abattu sur la région, car cet individu a monté la chienne, il a sailli la brebis, la vache et la bufflesse : les bambous et les plantes se dessèchent et meurent à cause de l'inceste. Les pluies qui tombent sans arrêt sur le pays provoquent le tremblement de terre qui engloutira le village tout entier. Le paddy et le maïs crèvent, beaucoup de gens meurent à cause de ce crime. [105]

---

[99] អាជ្ញា : chargé de pouvoir.

[100] « ពួងអង្កៀតប្រើកូនប្រសារឱ្យលើកកុំល្វាំជុំនួន៣៥នាក់មកច្ចាប់ស្រុកពួងអជ្ញាអន្តាកផ្ទះនៅភូមសំរេងប្រទលខែតក្រចេះ នឹង កន្ទួរ ជាពួង ស្បិព្រះរាជាទ្រាព្យក្នុងខែតកន្ទួរ ច្ចាប់បានយកទៅទាំ ប្រុស ស្រី ធុំម តូច ៥នាក់ កាប់ស្លាប់ពួងប្រុស១នាក់ អិចផ្ទះ យករបរទៅជាច្រើន », lettre de l'*oknha Nearin Sena* au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556

[101] Le Musée des beaux-arts et de la dentelle d'Alençon possède une très belle collection d'armes et de pièges *mnong biat*.

[102] D'après l'ensemble des cas relevés dans les archives.

[103] « មាន ទោស ហែត អ្សីពី ជិដូន ជិតារ ដើច្ចាព្វប្លន់កាបសំម្លាប់រិបយកទ្រាព្យរបរយកខ្លួនទៅលក់ », lettre de l'*oknha Nearin Sena* au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556.

[104] Leclère, 1898, p. 163.

[105] Maurice, 1993, t.2, p. 690.

On voit bien ici que la violation du tabou met en péril tout l'ordre naturel et concerne donc l'ensemble des villageois[106].

Les *Biat* disposent de leur propre justice. Elle est basée sur un ensemble de lois coutumières connues par cœur sous la forme de dits de justice. Ces dits de justice peuvent être des strophes de chansons ou de poèmes. Ils se transmettent oralement lors des procès, des fêtes, des veillées etc. Le principe de base de la justice *mnong* est la réparation. La personne reconnue coupable d'un crime ou d'un délit doit réparer son action et dédommager la victime. Ainsi, en 1891, lorsque Ang Kiet est accusé d'avoir envoyé son gendre et trente-cinq guerriers attaquer le village de Samrang, dont un homme a été tué, il est condamné « pour le *Pnong* qui a été tué à rechercher deux *Pnong* pour les donner en réparation à ceux qui sont des *Pnong* tributaires du roi »[107]. Adhémard Leclère propose une description imagée des procès *mnong* :

> Le coupable est arrêté, amené devant tous les hommes rassemblés pour le juger, ses proches compris, et selon le cas, il est condamné à être vendu, ou à être tué et massacré sur le champ. Dans certains cas douteux, il est réservé pour l'épreuve. Le vol est puni d'une amende ; l'adultère, de la peine de l'esclavage chez le mari ou la vente hors de la tribu ; un débiteur insolvable, qui est connu pour ne pas avoir l'intention de payer et qui n'a pas de nombreux protecteurs, peut être arrêté, lui et toute sa famille, puis vendu hors de la tribu. J'ai eu plus de vingt fois à m'occuper de pareilles affaires. Les sorcières ou les sorciers, - ceux-ci plus rares que les premières, - sont soumis à l'épreuve du plomb fondu qui leur est versé dans la main[108]. Si la main est brûlée, l'accusé est convaincu ; si elle n'est pas endommagée, il est proclamé innocent ; si le coupable repousse l'épreuve qu'il redoute et qui ne peut que lui être défavorable, il est condamné. La peine est celle de la mort infligée hors du village, loin de toutes les habitations, mais sans cruauté, sans supplice, car le *Pnong* tue pour se débarrasser d'un être dangereux.[109]

La peine de mort est rarement appliquée sauf dans les cas de sorcellerie, c'est à dire lorsque quelqu'un est accusé d'avoir jeté un sort à une autre personne, une famille ou un village. Lorsque l'accusé est reconnu coupable de sorcellerie, *çiak*, il est considéré comme foncièrement mauvais. La communauté doit l'expurger soit par la mort, soit par la vente en esclavage. En cas de meurtre, la peine encourue par le meurtrier est plutôt un dédommagement. Les ventes de personnes pour éteindre une dette semblent fréquentes lorsque le débiteur n'a pas les moyens de rembourser. Il garde la possibilité de se racheter ou de se faire racheter[110]. La plupart des peines prononcées s'accompagnent de sacrifices destinés à calmer le courroux des esprits face à l'inconduite d'un membre du groupe.

Adhémard Leclère ajoute que « Les jugements sont rendus par les chefs du village et par les anciens, ou par les anciens seulement, ou par les hommes de la famille »[111]. Ceci est confirmé par le coutumier *stieng* de Gerber. Les affaires internes à la famille sont tranchées par le chef de famille, sauf lorsqu'il s'agit de graves offenses aux génies, comme l'inceste, qui mettent l'ensemble du groupe en péril. Les conflits entre différents membres du village peuvent être réglés par l'intermédiaire d'un entremetteur qui négocie une solution acceptable pour les deux parties. Cet intermédiaire, généralement un *koragn*, est choisi en fonction de son prestige et de sa connaissance du coutumier. Pour les cas difficiles, il peut demander assistance aux anciens du village, à d'autres hommes prestigieux, à des *koragn* d'autres villages. Lorsqu'un conflit oppose les habitants de deux villages différents, les *koragn* des deux villages, éventuellement assistés d'hommes prestigieux de la région, siègent et rendent la justice. Dans les cas les plus graves, tout le village est réuni et chacun peut donner son avis.

---

106 Voir le traitement de l'inceste décrit par Condominas, 1957, pp. 97-134.

107 « ដែលកាប់ស្លាប់១នាក់ទទួលរកនូវពួង២នាក់សងមកឱ្យនាក់ជាពួងស្ស៊ីព្រះរាជាទ្រាញ់វិញ », lettre de l'*oknha Nearin Sena* au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556.

108 Il s'agit en fait d'une noisette de plomb. Théophile Gerber, « Coutumier stieng », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, Hanoï, 1951, p. 232.

109 Leclère, 1898, pp. 161-162.

110 Ce système existe aussi en droit khmer. Voir le *krom prea thomanugn*, ក្រមព្រះធម្មនុញ្ញ, ou le *krom srok*, ក្រមស្រុក, cités par Adhémard Leclère, *Les codes cambodgiens*, Paris, 1898, 2 vols, 491 p. et 682 p. ; Khin Sok, *Le Cambodge entre Siam et Vietnam*, Paris, Ecole Française d'Extrême-orient, 1991, pp. 230-232, et Grégory Mikaelian, *Le Kram sruk de Chey Chettha III : édition critique d'un code institutionnel khmer du 17e siècle,* mémoire de maîtrise, Université Paris IV, Paris, 1998, 308 p.

111 Leclère, 1898, p. 162.

Pour un observateur européen du milieu du XIXe siècle, l'organisation sociale des *Mnong* évoque un « commencement de socialisme »[112]. Par sa taille modeste, l'ensemble de hameaux formé par Bu La, Bu Gler, Bu Yok et Bu Teugne, est une unité politique qui peut fonctionner comme une forme de démocratie directe, ou plus exactement de communauté dans laquelle le leadership est exercé par le *koragn* qui a besoin de la participation et de l'assentiment des autres membres du groupe.

3) Des « *Phnong* indépendants »

a) Bu La-Bu Gler au milieu de ses voisins.

Situés à l'ouest des plateaux du Yok Laych, les villages de Bu La, Bu Gler, Bu Teugne et Bu Yok sont au cœur d'une région peu densément peuplée, mais néanmoins au contact d'autres groupes humains. D'après le Chinois La, les territoires sur lesquels s'exerce l'autorité d'Ang Kiet sont limités :

> au nord, par le pays des peunongs Tampuon, qui parlent la même langue et qui habitent à environ dix journées de marche de Poulo-Pouklia ; à l'est, par le pays des peunongs An-Tho qui parlent la même langue et qui habitent à six journées de marche de Poulo-Pouklia ; (les peunongs rodays seraient derrière les peunongs An-Tho, à deux jours plus loin) ; au sud-est par le pays des peunongs Nong qui parlent la même langue et qui habitent à trois journées de marche de Poulo Pouklia ; au sud par le pays des *peunongs* Rohong qui parlent la même langue et habitent un groupe de villages situés à une journée de Poulo-Pouklia.[113]

Les *Tampuon* sont un groupe austro-asiatique à l'instar des *Mnong*, mais parlent une langue sensiblement différente de celle des *Biat*. Ils sont concentrés sur le plateau entre Srépok et Sésane, dans des territoires sous suzeraineté siamoise depuis le début du XIXe siècle. Si effectivement l'autorité d'Ang Kiet va jusqu'à leurs territoires, cela signifie que tous les villages *mnong* situés entre le Yok Laych et la Srépok sont sous son influence. Ceci paraît peu probable. Aucune autre source ne vient confirmer cette allégation. Or, le résident de Sambor et le Chinois La ont tout intérêt à exagérer la puissance d'Ang Kiet dans le cadre de leurs argumentations. Il est possible en revanche que les habitants de Bu La-Bu Gler aient de bonnes relations avec ces villages, mais aussi qu'Ang Kiet soit un *koragn* réputé que l'on vient consulter de toute la région pour régler des problèmes délicats[114]. Les *Mnong* An Tho sont probablement des *Mnong Preh*, qui vivent sur la rive gauche de la Srépok, à l'est de Bu La-Bu Gler. Ils forment une zone tampon entre Bu La-Bu Gler et les Rhadés. Ces derniers sont installés sur la rive droite de la Srépok et sur le plateau du Darlac. Les Rhadés parlent une langue austronésienne comme les *Jaraï* ou les Chams. A l'époque coloniale, ils sont considérés comme un groupe puissant dans les hauts plateaux du Sud indochinois. Lorsque le capitaine Cupet demande des guides pour aller vers le Darlac aux *Mnong* de Bu La-Bu Gler, ceux-ci sont très réticents à les fournir car ils craignent les Rhadés. A l'est et au sud vivent les *Nong* et les *Rehong*. Ce sont des groupes *mnong* comme les *Biat*. Les *Rehong* séparent les *Mnong* des *Stieng* plus au sud. A L'ouest et au nord-ouest de Bu La-Bu Gler, vivent des groupes *biat* soumis aux Cambodgiens. Derrière ces groupes, c'est la vallée du Mékong et les Khmers. Les habitants de Bu La-Bu Gler ne sont jamais au contact direct de leurs voisins, sauf avec les *Mnong Rehong* situés à une journée de marche de Bu Gler. Il existe toujours une vaste zone tampon déserte qui isole les différents groupes.

A environ cent kilomètres au nord-est de Bu La-Bu Gler se trouve Ban Don. En 1891, lorsque le capitaine Cupet y passe, le village est installé sur une île au milieu de la Srépok, puis le village se déplace sur la rive droite de la rivière. Les habitants sont des *Mnong*. Ils vivent sous l'autorité d'un chef influent : le *khunjonob* Thôou. « Le Koun-Iounop, chef de village, est fils d'un Laotien et d'une femme *Peunong* »[115], *khun* étant un titre de l'administration siamoise. Ce village reconnaît l'autorité du Siam et paye tribut au gouverneur siamois de Stung Treng. En 1892, Yersin note que le pavillon siamois flotte sur le village[116]. « Khoun ieu Noup n'est pas un chef cultivateur. Il n'y a aucun

---

112 Bouillevaux, 1874, p. 152.

113 Lettre du résident de Sambor au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

114 En 2001, les *koragn* Chrey de Bu Trom, et Pieugne de Bu Gler, sont connus dans un rayon de plus de quarante kilomètres autour de leur village.

115 Cupet, 1893, p. 192.

116 Alexandre Yersin, « Voyage de Nha-Trang à Stung Treng par les pays Moïs, dernière partie », *L'Indochine*, 1943, p. 3.

défrichement sérieux autour de son village. Son unique occupation est la chasse à l'éléphant sauvage »[117]. Cette activité de chasseur d'éléphants, qu'il pratique sur le territoire des *Mnong Preh*, confère un véritable prestige au chef Thôou. Lorsque les *Mnong* de Bu La-Bu Gler accompagnent Cupet vers le Darlac, ils n'osent pas s'aventurer trop près du village de Ban Don :

> Nous sommes encore à une bonne journée de Ban-Dôn, mais le chef *peunong* juge prudent, pour sa sécurité, de ne pas s'aventurer plus loin. Il donne la direction à suivre, affirmant que nous rencontrerons sous peu un chemin bien frayé. Puis il part avec tout son monde, et disparaît bientôt derrière les premiers arbres, nous laissant abandonnés à nous-mêmes. Demain soir, ils coucheront à Pou-Lo-Pou-Klia. La peur leur donne des ailes.[118]

D'après Henri Maitre, Ban Don était auparavant un repaire de chasseurs d'esclaves rhadés, laotiens, et *jaraï*[119], ce qui explique peut-être que pendant longtemps, les habitants de Bu La-Bu Gler ont vécu dans la crainte de leurs voisins. Après la création du commissariat au Darlac en 1899, le commissaire français Bourgois, voulant bénéficier de l'autorité de Thôou s'installe dans ce village. Jusqu'à sa mort, le *khunjonob* reste un allié important des Français dans la région.

Au sud-est de Ban Don, à plus de cent trente kilomètres de Bu La-Bu Gler vit un autre chef de guerre redouté. Il s'agit du Rhadé Mésao. D'après les premiers explorateurs français, Mésao et sa femme dirigent une bande de guerriers qui terrorise toute la région. Ils enlèvent des personnes qu'ils vendent comme esclaves aux Vietnamiens. A partir des années 1880, Mésao est riche, craint et célèbre. Devenu tributaire de l'Annam, il continue ses rapines et désole toute la haute vallée de la Srépok. Convaincu de piraterie, il est arrêté par les Français et meurt en prison en 1905[120]. A l'est des *Nong* vivent les *Bih*. Il s'agit d'un groupe présenté comme extrêmement belliqueux par les Européens qui sont entrés à son contact. En 1887, les *Bih* arrêtent une troupe de Birmans et de Laotiens alliés à des *Mnong* de Ban Don venus les attaquer[121]. Le chef *Bih*, nommé Ngeuh, aurait réussi à réunir plus de sept cents guerriers. Les *Bih* infligent alors une défaite mémorable à leurs agresseurs. Certains *Mnong*, échappés au massacre, se réfugient dans le Yok Laych, donc à proximité de Bu La-Bu Gler.

A la fin du XIXe siècle, les voisins orientaux de l'ensemble de villages de Bu La-Bu Gler sont des groupes puissants, placés sous l'autorité de chefs charismatiques et jouissant de réputations de guerriers redoutables. Au nord-est sur la Srépok, le *khunjonob* de Ban Don contrôle la route vers le Darlac. Plus au sud, il faut craindre les incursions des hommes de Mésao, dont l'influence s'arrête aux territoires des *Bih*. Les villageois de Bu La-Bu Gler sont donc très réticents à s'aventurer vers l'est. Pour rompre leur isolement, il leur faut se tourner vers l'ouest, la vallée du Mékong et les Cambodgiens. Entre Bu La-Bu Gler et les Khmers, on trouve des villages *biat* comme Samrang ou Bu O'Chrava, dont les habitants sont tributaires du Cambodge alors que Bu La-Bu Gler et leurs voisins orientaux, tels que Bu Trom ou O'rang, sont encore considérés comme indépendants dans les années 1880.

b) Des « *Phnong* indépendants », problème de terminologie – problème juridique

Dans une lettre adressée au résident supérieur du Cambodge, le résident de Sambor, Adhémard Leclère, parle « des *peunongs* indépendants de Poulo-Pouklia »[122]. Le qualificatif "indépendant" est utilisé par l'administration française pour désigner les aborigènes non-soumis à l'autorité d'un Etat central. Adhémard Leclère précise :

---

117 Yersin, 1943, p. 4.

118 Cupet, 1893, p. 189.

119 Maitre, 1912, p. 488.

120 Sur Mésao, voir Maitre, 1912, pp. 542-544 ; Yersin, série d'articles publiés dans *L'Indochine* en 1943 et Henri Besnard, « Les populations Moï du Darlac », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, Hanoi, 1907, pp. 61-86.

121 Alors que Maitre fait des agresseurs des chasseurs d'esclaves, le *khunjonob* de Ban Don donne une toute autre version des faits recueillis par Bourgois en 1901 pour sa notice sur le Darlac : « Le chef du village de Bandon m'a raconté qu'il y a quelques années, les Pys étant venus lui voler des éléphants, il se mit à leur poursuite avec 100 guerriers. les ayant rattrapés, il leur livra combat mais l'avantage resta aux Pys qui après avoir tué 70 Penongs regagnèrent leurs villages avec les éléphants volés », aom/ggi 7156.

122 Lettre du résident de Sambor au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

> Les *peunongs* de Poulo Pouklia ne payent aucun impôt au roi du Cambodge, n'acquittent aucune redevance, ne rendent aucun hommage et ne reconnaissent point l'autorité des mandarins cambodgiens. J'ajouterai que ces derniers les reconnaissent pour indépendants et ne leur donnent aucun ordre.[123]

Pour le résident français, le non-paiement des impôts et le refus d'obéissance aux fonctionnaires cambodgiens sont les principaux arguments en faveur d'une indépendance juridique des aborigènes. La reconnaissance de cette indépendance permet à la France, puissance protectrice du royaume khmer, de traiter directement avec les *Mnong* de Bu La-Bu Gler sans passer par l'intermédiaire du Cambodge. Il semble bien que les habitants de Bu La-Bu Gler ne se sentent pas assujettis à l'autorité des Cambodgiens, et la France reconnaît leur indépendance parce qu'elle y a intérêt. En effet, en 1891, les relations entre les administrations khmère et française sont loin d'être bonnes, la deuxième essayant de supplanter la première. L'affirmation d'Adhémard Leclère, selon laquelle les Cambodgiens reconnaissent cette indépendance, doit donc être prise avec beaucoup de circonspection. Si l'on observe les sources khmères, dans sa lettre au résident supérieur, le gouverneur de Sambor écrit : « ព្នងអង្កៀត ព្នងបយាំម អំបាត្ត ព្នង អឿ្យ អំព្លីច បព្លយ នៅស្រុកពូ លោះ ក្លៀ យោក ជាព្នងព្រៃខ្មាំង ពុំមានចុះស្តាប់បង្គាប់អ្នកណា »[124], traduit officiellement, en 1891, par « Les *Phnongs* Angkiet, Payam, Ampat, Oeuy, Amphich et Paploi des pays Los, Phlir[125] et Yok sont des *Phnongs* ennemis ne dépendant de personne ». Ceci semble confirmer la thèse de Leclère. Cependant « ព្នងព្រៃខ្មាំង » peut être traduit littéralement par *Pnong*-sauvages-ennemis et rien ne marque dans cette expression la reconnaissance d'une indépendance. Il s'agit alors d'une appellation injurieuse contre un groupe ennemi ou rebelle. On peut noter que le terme ព្រៃ signifiant forêt et traduit ici par "sauvage" est aussi utilisé pour qualifier les hommes libres par opposition aux esclaves. "Homme libre" est dit ព្រៃងារ, et "esclave" អ្នកងារ[126]. Cette interprétation induirait la reconnaissance d'une forme de liberté des *Mnong* par les mandarins cambodgiens. Une traduction plus fine de la lettre de l'*oknha Nearin Sena* pourrait être « Les *Pnong* Ang Kiet, Payam, Ampat, Oeuy, Amplich et Paploi des pays de Bu Lo, Klir et Yok, sont des *Pnong* sauvages – ou libres (?) – ennemis qui n'écoutent les ordres de personne ». Cet extrait ne permet pas de confirmer avec certitude une indépendance juridiquement reconnue des *Mnong* de Bu La-Bu Gler, ni de l'infirmer. Cependant, *de facto*, les habitants de Bu La-Bu Gler sont indépendants, dans la mesure où personne ne les dirige ni ne leur donne d'ordres. Il y a peut-être eu, autrefois, une suzeraineté cambodgienne sur la région. Adhémard Leclère écrit d'ailleurs dans sa lettre : « Ces *Peunongs* n'ont jamais payé tribut aux Cambodgiens, ou bien ne le payent plus depuis longtemps »[127] ; mais, en 1891, les habitants de Bu La – Bu Gler se sentent libres de toute obligation vis-à-vis des Khmers. Déjà en 1851, lorsqu'il s'aventure dans la région de Bu Gler, le père Bouillevaux indique qu'il se trouve chez les « sauvages indépendants »[128]. Les Cambodgiens n'ont pas les moyens d'imposer leur autorité par la force et considèrent ces villageois comme des adversaires.

L'ensemble de Bu La-Bu Gler est de taille modeste, et n'est pas constitué en Etat. Il y a certes un peuple, un territoire et une organisation sociale, mais sans que cela permette de parler d'Etat souverain[129]. Le territoire n'est pas clairement délimité. Il n'existe pas de frontière matérialisée entre le royaume khmer et les villages de Bu La-Bu Gler. Le capitaine Cupet écrit que le fonctionnaire cambodgien qui l'accompagne à partir de Kratié, le quitte au lieu où la route de Bu La-Bu Gler coupe le lit du *prek* Té, à trente-deux kilomètres à l'est de Kratié[130], sans que l'on puisse pour autant parler avec certitude de frontière. Surtout, aucun Etat ne reconnaît Bu Gler comme une unité politique

---

123 Lettre du résident de Sambor au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556

124 Lettre de l'*oknha Nearin Sena* Ek, gouverneur de Sambor, au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556.

125 Il s'agit ici de Klir (Bu Gler), ក្លៀ en khmer, que le traducteur a lu Phlir, ភ្លៀ en khmer.

126 Aymonier, 1874, p. 90 ; Khin Sok, 1991, p. 181, Leclère, 1898, tome 1, p. 107.

127 Lettre du résident de Sambor au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

128 Bouillevaux, 1874, p. 151.

129 Sur la notion d'Etat en Asie du Sud-est voir Michael Vickery, « Studying the State in Ancient Cambodia », *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge,* Phnom Penh, 1998, pp. 145-165.

130 « La mission de mon mandarin cambodgien se termine ici. De l'autre côté de la rivière, dit-il, c'est la terre des *Peunongs*. Il n'y a rien à y voir. A moi de me tirer d'affaire ». Il est difficile à partir de cette citation de déterminer si le *prek* Té constitue une limite, ou si Cupet a seulement voulu se donner de l'importance en disant qu'il est allé là où personne ne va. Cupet, 1893, p. 182.

souveraine. Néanmoins, les Khmers ne peuvent pas s'imposer auprès des "*Phnong* indépendants", et les habitants de Bu La-Bu Gler ne reconnaissent pas l'autorité des Cambodgiens.

c) Les razzias

Lors du différend qui oppose Ang Kiet au gouverneur de Sambor, ce dernier indique que les hommes de Bu Gler se sont rendus coupables d'un certain nombre d'agressions contre des *Mnong* placés sous la protection et la suzeraineté cambodgiennes.

> Les *Pnong* Payam, Ampat, Oeuy, Amplip ont levé une troupe de 40 hommes qui sont venus attraper les *Pnong* Antot de la province, dont les maisons se trouvent au village O'Chrava, dans la province de Sambok, et qui sont des *Pnong* tributaires du roi du Cambodge. Ils ont enlevé 6 personnes hommes et femmes, petits et grands, ont tué deux hommes *pnong*, incendié les maisons, enlevé beaucoup de biens.[131]

O'Chrava est situé dans la province de Kratié, à moins de vingt kilomètres du chef lieu. D'après l'*oknha Nearin Sena* Ek, gouverneur de Sambor, les *Mnong* Payam, Ampat, Oeuy et Amplich sont des habitants des villages de Bu La, Bu Gler et Bu Yok. A cette attaque s'ajoute celle contre Samrang, menée par trente-cinq hommes commandés par le gendre d'Ang Kiet, qui a fait un mort et cinq prisonniers destinés à être gardés comme esclaves ou vendus. La date exacte de ces razzias n'a pas pu être déterminée. Elles ont probablement eu lieu en 1889. Il est à noter que ces attaques ne sont pas directement dirigées contre des Cambodgiens, mais contre des *Mnong* tributaires du roi du Cambodge, vivant dans des provinces cambodgiennes. D'après le gouverneur de Sambor, elles résultent de vengeances de titre privé. Ces vendettas sont interdites au Cambodge, où les litiges entre particuliers doivent être jugés par les fonctionnaires royaux. Les habitants de Bu La-Bu Gler, ne reconnaissant pas l'autorité des fonctionnaires cambodgiens, les considèrent comme légitimes. Ang Kiet, qui est condamné à dédommager les victimes, refuse de le faire. Pour les Khmers, ces raids sont inadmissibles. Ils visent des populations placées sous leur protection et s'apparentent à des actes de piraterie, ce qui amène les Cambodgiens à considérer leurs auteurs comme des ennemis, et à chercher à faire justice contre eux.

d) Les *Mnong* de Bu La-Bu Gler et la justice khmère

Suite aux attaques menées contre les villages de Samrang et d'O'chrava, les victimes vont porter plainte auprès de l'*oknha Nearin Sena* Ek. Les suspects vivant dans des territoires qu'il ne contrôle pas, celui-ci n'a pas la possibilité de procéder à des arrestations. En 1890, le neveu et le fils d'Ang Kiet, accompagnés du Chinois La, se rendent au marché de Kratié avec cinq éléphants. Sur ordre du gouverneur de Sambor, les Cambodgiens se saisissent d'eux. Les négociations commencent. L'*oknha Nearin Sena* demande une rançon pour libérer les deux prisonniers *biat* qu'il détient, et cherche à amener Ang Kiet à se présenter devant un tribunal. D'après Adhémard Leclère, Ang Kiet a payé une rançon en cornes de rhinocéros, en esclaves et en ivoire pour récupérer son fils et son neveu et deux éléphants, qui lui sont ramenés par le Chinois La.

L'*oknha Nearin Sena* Ek garde encore trois éléphants en gage pour amener Ang Kiet à accepter un jugement et lui propose un compromis :

> Les *Pnong* Anchhuoi et Nuoi, qui sont des chefs de tribu, sont venus parler avec nous deux [*oknha Nearin Sena*, gouverneur de Sambor, et l'*oknha Montrey Chonabat*[132], gouverneur de Kratié] et avec les *Pnong achnha* Antak et les frères et sœurs du *Pnong* Angkreak Ngor. Les *Pnong* Anchhuoi et Nuoi, qui sont chefs de tribu, ont conduit les *Pnong* Ang Kiet et Paploi pour venir être jugés. Les *Pnong* Anchhuoi et Nuoi, qui sont chefs de tribu, ont laissé les *Pnong* Ang Kiet et

[131] « ពួងបយាំម អំបាត្ត១ ពួង អើ្យ១ អំពីប១ លើកកុំល្យាំជុំនួន៤០នាក់ មកចាប់ពួងស្រុកអន្ទោតផ្ទះនៅភូមអូរច្រវារក្នុងខែតសំបូក ជាពួងស្ស៊ីព្រះរាជ្ជាទ្រាព្យចាប់បានយកទៅទាំប្រុស ស្រី ធំ តូច ៦នាក់ កាប់ស្លាប់ពួងប្រុស២នាក់ អុចផ្ទះ យកទ្រាព្យរបស់ទៅជាច្រើន », lettre de l'*oknha Nearin Sena* Ek, gouverneur de Sambor, au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556.

[132] ឧកញ៉ា មន្ត្រី ជុនបត.

> Paploi dans la maison du *kraysor*[133] Dok au village de Kompong Takok dans la province de Kratié pour nous deux, les *oknha*, pour que nous les amenions aux *Pnong achnha* Antak, et aux frères et sœurs du *Pnong* Angkreak Ngor afin de les juger selon la loi des *Pnong*.[134]

Si l'on en croit l'*oknha Nearin Sena*, Nuoi et Anchhuoi sont des *Mnong* importants, et même des chefs. Il s'agit de *koragn* qui servent de médiateurs en raison de leur autorité reconnue par les parties : les victimes, les habitants de Samrang et O'Chrava, ainsi que les parents d'un *Mnong* nommé Angkreak Ngor, qui a été tué, et les suspects de Bu La-Bu Gler, Ang Kiet et Paploi. Les deux suspects sont conduits dans une maison de la province de Kratié, mais pas à Kratié même. On ne sait pas si Ang Kiet et Paploi sont venus de leur plein gré ou de force. Le fait que le tribunal se réunisse en dehors du chef lieu, laisse à penser que les deux *Mnong* ont accepté de venir sur la demande de Nuoi et d'Anchhuoi, mais restent sur leurs gardes. Le tribunal est présidé par les deux gouverneurs, assistés de Nuoi et Anchhuoi. Selon les codes cambodgiens[135], et plus précisément selon le *krom preah thomanugn* et le *krom srok*, les gouverneurs ont droit de justice dans leur province. Ils peuvent infliger la peine de mort, mais il leur est demandé de ne pas siéger seuls. Le tribunal respecte donc la procédure prévue par les codes khmers[136]. L'*oknha Nearin Sena* écrit que le tribunal a jugé selon le droit coutumier *mnong*, ce que confirme le verdict. On peut s'étonner que les gouverneurs de Sambor et de Kratié n'aient pas jugé selon le droit cambodgien, d'autant que leur pouvoir judiciaire leur vient par délégation du roi du Cambodge. Il est probable qu'Ang Kiet et Paploi se sont résignés à être jugés à condition que ce soit selon leur propre coutume. Les fonctionnaires cambodgiens ont dû se plier à cette exigence, montrant ainsi les limites de leur pouvoir.

Ang Kiet est poursuivi pour l'attaque contre Samrang. Il doit aussi reconnaître des dettes qu'il a contractées auprès d'un *Mnong* tributaire du Cambodge auquel il a acheté des éléphants en 1883, et qu'il n'a pas fini de payer. L'*oknha Nearin Sena* est la caution d'Ang Kiet dans cette transaction. Par ailleurs, Ang Kiet est caution d'un *Mnong* qui a acheté des éléphants et des marchandises à l'*oknha Nearin Sena* et qui n'a pas tout payé. Paploi doit répondre du meurtre du *Mnong* Angkreak Ngor, un soir de beuverie. Le tribunal ordonne à Ang Kiet de verser ce qu'il doit à l'*oknha Nearin Sena*, de rendre les personnes qu'il a enlevées et de fournir deux hommes aux *Mnong* tributaires du roi en réparation de l'homme tué à Samrang. Paploi est reconnu responsable du meurtre d'Angkreak Ngor. Il doit livrer l'assassin ou cinq esclaves. Par ailleurs Ang Kiet s'engage à amener Payam et les autres habitants de Bu La-Bu Gler qui ont participé à l'attaque d'O'Chrava à se présenter devant le tribunal. Les éléphants d'Ang Kiet sont conservés en gage pour s'assurer de l'application de la décision du tribunal. En fait de sentence, il semble plutôt qu'il s'agisse d'une solution négociée. Ang Kiet est selon les codes cambodgiens passible de la peine de mort, de la confiscation de ses biens et de la mise en esclavage de sa famille au profit de ses débiteurs. Il est simplement demandé à Ang Kiet de rendre les personnes enlevées, de verser une compensation pour celle qui a été tuée, et de s'acquitter de ses dettes. Cette sentence modérée qui aurait pu mettre un terme au climat de troubles qui règne sur les territoires des *Biat* n'est pas acceptée par Ang Kiet. Ang Kiet renvoie à Samrang deux esclaves qu'il détient encore, mais refuse de payer ses dettes à l'*oknha Nearin Sena* et ne rachète pas les trois personnes qu'il a déjà vendues. Il ne livre aucun de ses compagnons. Il se plaint aux Français que les Cambodgiens lui ont volé les éléphants qu'ils détiennent en gage. On ne sait pas pourquoi les guerriers de Bu La-Bu Gler ont attaqué Samrang et O'Chrava, mais il semble que ces raids soient liés à des histoires de vengeance. Ils peuvent donc être considérés comme légitimes aux yeux des habitants de Bu La-Bu Gler. Par ailleurs, le président du tribunal, l'*oknha Nearin Sena*, n'est pas un *Mnong*, n'est pas un *koragn* et n'est pas impartial. C'est le propre créancier d'Ang Kiet qui condamne celui-ci. En

---

133 ក្រៃសរ personne faisant fonction de ស្មៀន , c'est à dire de secrétaire du chef de village dans l'organisation administrative cambodgienne.

134 « ព្នង អនឆួយ ណួយ ជាកន្ទ្រាញមកនិយាយនឹងឧកញ្ញាខ្ញុំបាទទាំង២នាក់ នឹងព្នង អន្ទា អន្តាក បងប្អូនព្នងអន្ត្រាកន្ងោរជា ព្នងអនឆួយ ណួយ ជាកន្ទ្រាញបាននាំព្នង អង្កៀត បព្លយ ចុះមកជុំរាះព្នង អនឆ្ស ណ្ស ជាកន្ទ្រាញវាទុកព្នង អង្កៀត បព្លយ ឱ្យនៅផ្ទះក្រៃស័ឌុកឯភូមកំពុងតាកុកក្នុងខែតក្រចេះឱ្យឧកញ្ញាខ្ញុំបាទទាំង២នាក់ឱ្យនាំព្នង អន្ទា អន្តាក នឹង បង ប្អូន ព្នងអន្ត្រាកន្ងោនាំឡើងទៅជំរាះតាមទុំនៀមច្បាបព្នង ។ », Lettre de l'*oknha Nearin Sena* au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556.

135 Leclère, 1898b, 2 vol., 491 p. et 682 p.

136 Pour une analyse juridique de cette affaire, voir Mathieu Guérin ,« Droit des Mnongs au début du siècle, ករណី ឧកញ៉ា នារេន សេណា អេក ប្រឆាំង ព្នងអង្កៀត គ.ស.១៨៩១ សិក្សាតាមតុលាការ [Affaire *oknha Nearin Sena* Ek contre Pnong Angkiet, 1891, étude juridique] », *Annales de la Faculté de Droit et de Sciences économiques de Phnom Penh*, 2000-2001, pp. 35-42.

refusant d'appliquer la décision du tribunal, qu'ils estiment peut-être injuste, Ang Kiet et les siens marquent encore une fois leur indépendance de fait vis-à-vis du pouvoir cambodgien.

4) Le commerce

En 1890-1891, les conflits entre les habitants de Bu La-Bu Gler et les Khmers entraînent un ralentissement des échanges commerciaux, qui constituent, en temps normal, l'essentiel des relations. Adhémard Leclère rappelle que « les *Peunongs* de Bu La-Bu Gler venaient autrefois assez souvent à Kratié faire des échanges avec les Chinois de ce centre et quelque fois les Cambodgiens allaient chez eux pour y faire du commerce »[137].

Les produits exportés par les *Mnong* sont des produits de la forêt : cornes de rhinocéros, défenses d'éléphants, cornes et peaux de cervidés et de bovidés sauvages, de buffles, peaux et os de tigres, de léopards, miel et cire des abeilles sauvages, laque, oléorésines… Lorsque la récolte du riz est bonne, il arrive que les *Mnong* vendent leurs excédents aux Chinois et aux Cambodgiens. Certains des produits exportés vers la vallée du Mékong ont une grande valeur marchande. Les cornes de rhinocéros se négocient entre cent trente et cent cinquante piastres la livre en 1906. Le picul[138] d'ivoire, soit environ soixante kilogrammes, se vend entre trois cents et six cent cinquante piastres. En revanche, le prix des peaux est plutôt bas : environ vingt-cinq à trente piastres pour un picul de peaux de cervidés[139].

Comme le montre l'affaire entre Ang kiet et l'*oknha Nearin Sena*, les *Mnong* de Bu La-Bu Gler pratiquent aussi la traite des esclaves.

> Le *Pnong* Ang Kiet a pris des éléphants et des marchandises pour lesquels, moi l'*oknha*, je me suis porté caution auprès des *Pnong* Ampleum et Achheut, qui sont venus me voir pour noter que Ang Kiet doit encore 23 barres d'argents et six *Pnong*, des vierges et des adolescents.[140]

Le gouverneur de Sambor indique aussi avoir vendu au *Mnong* Ampong, dont Ang Kiet est caution, des marchandises et des éléphants. Ampong doit encore huit esclaves. Les personnes razziées sont vendues à d'autres groupes aborigènes ou à des trafiquants qui les amènent sur les marchés laotiens et cambodgiens.

Le commerce se fait sous forme d'échanges. L'économie des *Mnong* n'est pas monétarisée. Ils troquent leurs produits contre des cotonnades, rouges et blanches, des vestes, du tabac et du bétel, des noix d'arec, des perles, ou encore du fil de laiton, dont ils font de lourds bracelets torsadés. Leurs biens les plus précieux, tels que gongs, jarres, marmites viennent de chez les marchands cambodgiens et chinois. Enfin, ils sont complètement dépendants des négociants pour leur approvisionnement en sel.

La route commerciale qui relie Bu La-Bu Gler à Kratié est celle suivie par le capitaine Cupet en 1891[141]. Les *Mnong* partent de leur village droit vers l'ouest. Ils coupent le lit du *prek* Té, ou *dak* Deur, une première fois. Ensuite, pendant soixante kilomètres, c'est le désert de la forêt clairière, avec un seul point d'eau important à la saison sèche, le *prek* Ketong à mi-parcours. Ils retrouvent ensuite la vallée du *prek* Té. Ce point marque la limite des territoires contrôlés par les Cambodgiens. Puis, sur

---

[137] Lettre du résident de Sambor au résident supérieur, 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

[138] Le *picul* et le *hap*, ហាប, sont des mesures identiques de masse correspondant à environ 60 kilogrammes. « ហាប : ទម្ងន់មួយ.រយនាឡិឬពិរចុង (៦០ គីឡូក្រាម) », *Dictionnaire de l'Institut bouddhique*, 1967 ; voir Janneau, , *Manuel pratique de langue cambodgienne, contenant de nombreuses listes de mots usuels groupés par catégories, des dialogues applicables aux circonstances ordinaires de la vie pratique, et une carte politique du royaume de Khmer,* Imprimerie Impériale, Saïgon, 1870, p. 75.

[139] Source : mercuriales du marché de Kratié en 1906, anc/rsc 15181.

[140] « ព្នងអង្កៀតយកដំរី ទំនិញ ឧកញ្ញាខ្ញុំមបាទ្ធធានារព្នង អំព្លឹម អឆ្នើ បានមកកត ឧកញ្ញាខ្ញុំមបាទ្ធនៅខានជំពាកជាប្រាក ២៣ ណែន និង ទូរព្នងពេញ ក្រមំម ជមទង ប្រមូ្យអ្នក », lettre de l'*oknha Nearin Sena* au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556.

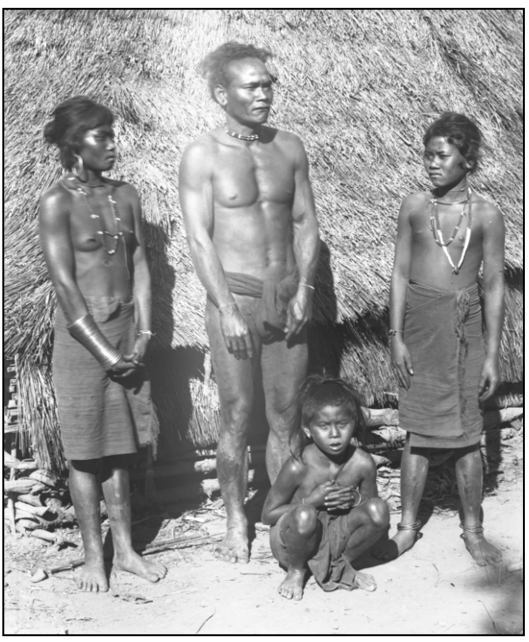
[141] Cette voie a pu être suivi lors d'une marche de Kratié à Sen Monorom en novembre 2000. Voir Mathieu Guérin, Andrew Hardy, Stan Tan Boon Hwee, Nguyen Van Chinh, *Des montagnards aux minorités ethniques, quelle intégration nationale pour les habitants des hautes terres du Viêt Nam et du Cambodge ?*, L'Harmattan-IRASEC, Paris-Bangkok, 2003, pp. 157-162.

les derniers trente kilomètres sont implantés des villages de *Mnong* tributaires du roi du Cambodge, tels que O'Chrava ou *Phum* Peir[142]. Les premiers villages khmers sont *Phum* Sala et *Phum* Dar. Kratié n'est plus alors qu'à onze kilomètres. Les essarteurs font le trajet à la saison sèche, lorsque les travaux des champs leur en laissent le temps, et que les chemins sont praticables. Il faut cinq jours en éléphant ou en charrette à bœufs pour effectuer le trajet simple. Partir au marché de Kratié demande donc près de deux semaines aux habitants de Bu La-Bu Gler.

Des commerçants cambodgiens ou chinois font le trajet dans le sens inverse. En 1891, au moins deux Chinois ayant épousé des femmes *Mnong* vivent à Bu La-Bu Gler : La et un nommé Yin. La route entre Kratié et Bu Gler se poursuit vers Ban Don. A Ban Don, les commerçants cambodgiens et chinois retrouvent deux pistes. L'une part vers le nord, chez les *Jaraï*, l'autre rejoint la vallée du Donnaï par le plateau du Darlac. La piste entre Bu Gler et Ban Don est bien marquée, mais elle devient impraticable pour les charrettes à bœufs lorsque le relief s'accentue. Cupet la décrit comme un lacis de percée dans la forêt qui se mêle aux voies ouvertes par les éléphants sauvages. A Ban Don, on peut acheter des chevaux rhadés et des éléphants. Cependant, les habitants de la petite confédération *mnong*, évitant d'entrer en contact avec le village du *khunjonob*, préfèrent commercer avec la vallée du Mékong.

La situation de crise qui suit les attaques contre O'Chrava et Samrang perturbe complètement les échanges. Après l'arrestation du fils et du neveu d'Ang Kiet en 1890, les *Mnong* n'osent plus s'aventurer vers Kratié pendant plus d'un an. On explique alors mieux qu'Ang Kiet ait accepté de venir être jugé dans la province de Kratié sous la pression de Nuoi et Anchhuoi et probablement des membres de sa communauté.

Habituellement, les membres de la petite confédération *mnong* de Bu La-Bu Gler restent éloignés des Cambodgiens. Ils disposent d'une organisation sociale et politique qui leur a permis de constituer une entité libre de toute domination extérieure dont Bu Gler est le pivot. Des alliances diverses, matriarcales, d'amitiés, de circonstances, se sont formées autour d'un *koragn* particulièrement écouté. En 1891, le capitaine Cupet écrit : « les Cambodgiens ne vivent pas en très bonne intelligence avec les *Peunong* de l'est et ne s'aventurent pas volontiers de ce côté »[143]. La proposition pourrait être inversée. Les *Mnong* de Bu La-Bu Gler ne cherchent pas à entretenir de bonnes relations avec les Cambodgiens, aux tentatives hégémoniques desquels ils se trouvent confrontés.



Photographie Leclère : villageois *mnong* du Plateau, vers 1890, Musée des Beaux-arts et de la dentelle, Alençon.

142 ភូមិពៀរ. ភូមិ : village en khmer. Noté *phum* Pia dans le texte de Cupet.

143 Cupet, 1893, p. 180.

Chapitre 2 : La soumission à la puissance coloniale

Au XIXe siècle, les *Mnong* du plateau voient arriver d'étranges visiteurs. A la suite du traité de protectorat de 1863 entre la France et le Cambodge, les Français commencent à s'installer dans la région du haut Mékong. On peut alors se demander quels contacts ont été liés entre les *Prăng*[1] et les habitants de Bu La-Bu Gler, quelles en ont été les conséquences pour les *Mnong* et comment cette rencontre a pu modifier leurs relations avec le royaume cambodgien.

1) L'arrivée des Français

Les premiers Français à s'aventurer sur les terres des *Biat* sont des missionnaires, et ce, dès la fin du XVIIIe siècle. Cependant, il semble que les pères soient restés près de la vallée du Mékong. En septembre 1851, le père Bouillevaux fait « un voyage d'exploration chez les sauvages habitants de la contrée, à demi déserte, située entre le Cambodge et la Cochinchine »[2]. Il est accompagné de « ses gens », essentiellement des chrétiens. Il part de Sambok puis reste deux jours dans un village cambodgien à une vingtaine de kilomètres du fleuve, où une escorte et des éléphants le rejoignent. Il part ensuite vers l'est dans la forêt clairière. La caravane ne rencontre personne pendant trois jours puis arrive dans un village *mnong* tributaire du Cambodge, c'est-à-dire versant régulièrement un impôt au roi.

> Arrivé chez les *Penongs*, je n'entrai pas dans leur village, où il est difficile d'être admis à cause de la défiance des habitants. Je campais dans une hutte, au milieu d'un champ de riz de montagne[3]. Je trouvais là un vieillard avec sa femme, et un jeune garçon. Le maître de logis qui parlait un peu le cambodgien, vint m'offrir un coq blanc ; il voulait aussi allumer deux bougies devant moi, me prenant sans doute pour un génie dont il désirait se concilier la faveur. J'acceptai son coq, mais je ne lui permis pas de brûler ses chandelles que je garderais, lui dis-je, pour allumer ma pipe.[4]

Après une journée de marche vers l'est, le père Bouillevaux arrive chez les *Mnong* indépendants dans un village qu'il appelle Putéang, probablement Bu Taeng à quelques kilomètres de la position de Bu La-Bu Gler[5]. Les habitants du village *mnong* accueillent le missionnaire en hôte et l'invite à participer à des libations d'alcool de riz :

> J'entrai dans la cabane où les *Penongs* se trouvaient réunis ; quoique je ne sois pas de taille gigantesque, il fallut me plier en deux pour pénétrer dans ce taudis. Il y avait ce jour-là gala chez nos sauvages. Les hommes étaient assis d'un côté et les femmes de l'autre. A ma vue, les *Penongs* ne furent pas sans crainte : ils se demandèrent les uns aux autres si je venais tramer quelque mauvais dessein pour m'emparer d'eux et les vendre ensuite comme esclaves. J'eus mille peines à les persuader du contraire ; un peu de tabac que je leur donnai et qu'ils se partagèrent entre eux tous, hommes et femmes, fit cependant la meilleure impression. Ils allèrent chercher une petite natte cambodgienne, sur laquelle ils engagèrent à s'asseoir le *seigneur cambodgien européen*, comme ils m'appelaient. Le président me dit que je pouvais rester là assis aussi longtemps que je voudrais et boire au grand vase de vin lorsqu'il me plairait. En conséquence et pour me rendre les sauvages encore plus favorables, j'allai goûter de ce vin ; j'en aspirai une gorgée par le petit tube de bambou fixé au haut de la jarre : il était assez bon et ressemblait beaucoup à la piquette que les pauvres gens de mon pays font avec des prunelles et des pommes de bois.[6]

Bouillevaux reste deux jours à Bu Taeng avant de partir pour la Cochinchine et la vallée du *dak* Hoyt, où se trouve alors l'éphémère mission du père Lacroix. D'après ce récit, il ne semble pas que le

---

[1] Français en *Mnong*, Ernest Hoeffel, *Lexique franco-biat, Saïgon,* NG. Van-Cua, 1936.
[2] Charles-Emile Bouillevaux, *L'Annam et le Cambodge, Voyages et notices historiques*, Paris, Victor Palmé, 1874, p. 145.
[3] En septembre, les villages *mnong* sont désertés. Les habitants habitent sur leurs essarts pour mieux les surveiller.
[4] Bouillevaux, 1874, p. 150.
[5] En 2001, Bu Gler et Bu Taeng (Putéang) sont étroitement liés. Les deux villages sont situés à environ un kilomètre l'un de l'autre. Ils partagent la même école. Bu Gler est considéré comme un hameau de *phum* Bu Taeng. Le *méphum* de Bu Taeng, Krim, est le neveu du *koragn* de Bu Gler, Pieugne, dont il reconnaît l'autorité. Beaucoup d'habitants ont de la famille dans l'un et l'autre village.
[6] Bouillevaux, 1874, p. 151-152.

sacrifice de la jarre ait été offert en son honneur, mais qu'il soit arrivé au milieu d'une fête. Au mois de septembre, les *Mnong* doivent se concilier les génies pour la moisson et il est immédiatement intégré aux festivités. Le premier contact entre les *Mnong* indépendants et un Français se déroule donc plutôt bien. Bu La-Bu Gler étant situé à proximité immédiate du lieu dans lequel a séjourné Bouillevaux[7], ses habitants sont au courant de cette première rencontre avec un *Prăng*. Entre 1857 et 1866, les habitants de Bu La-Bu Gler ont aussi pu recevoir des visites des pères d'une mission catholique installée à Brelum chez les *Stieng*, à trois jours de marche au sud-est de Bu Gler. On sait que ces missionnaires faisaient des excursions chez les *Mnong*, notamment pour y racheter des enfants esclaves qu'ils évangélisaient[8].

En dehors des missionnaires, aucun Français ne s'aventure dans ces parages dans les premières années du protectorat. En 1881, les lieutenants Septans et Gauroy remontent la rive gauche du Mékong à pied puis la vallée du *prek* Chhlong[9]. A Sré Khtum, ils partent vers le nord et traversent la Srépok, qu'ils prennent pour la Sésane[10]. Coupant le *prek* Té à Srésmoï[11], ils passent donc entre les territoires de Bu La-Bu Gler et ceux des Khmers. Ils notent d'ailleurs la présence de la piste charretière est-ouest qui relie Bu Gler à Kratié.

Trois ans plus tard, les *Mnong* qui se rendent régulièrement sur les marchés de Sambor et Kratié s'aperçoivent qu'une résidence française y est construite. Toutefois, une importante révolte anti-française, qui embrase tout le royaume en 1885-1886, retarde l'installation des fonctionnaires du protectorat à Kratié et à Sambor. Ceux-ci s'aventurent peu dans l'arrière-pays et il ne semble pas qu'ils soient venus à Bu La-Bu Gler. Même pendant les opérations de répression de l'insurrection, les troupes françaises restent dans les vallées du Mékong et du *prek* Chhlong. Pendant près de trente ans, aucun Français n'approche les territoires de Bu La-Bu Gler, jusqu'à l'expédition du capitaine Cupet, en 1891.

Le capitaine Cupet est l'un des proches collaborateurs d'Auguste Pavie. Ce dernier lance, à partir de 1888, une série d'expéditions visant à mieux connaître le Laos, l'Indochine centrale et septentrionale. Cupet est arrivé en Indochine en 1885 pour prendre part à la campagne du Tonkin, après avoir servi en Algérie où il a participé à des travaux cartographiques, de pose de télégraphe et de forage de puits. Il rejoint la mission Pavie en 1887 comme géographe. En 1891, il a déjà sillonné une partie importante des montagnes du Laos. Il décide alors d'explorer la région située entre le Cambodge, le Laos et l'Annam. Il souhaite se rendre de Kratié à Kontum chez les *Bahnar*, où existe une mission catholique. Il doit y retrouver deux autres membres de la mission Pavie. Cette expédition représente un périple de plus de trois cent cinquante kilomètres dans une région pratiquement inconnue.

Cupet quitte Kratié le 22 janvier. La caravane comprend un interprète vietnamien-laotien qui a déjà accompagné un explorateur français sur les hauts plateaux[12], deux boys laotiens, deux interprètes cambodgiens, dix miliciens d'escorte, Cambodgiens et *Mnong*, armés de fusils Gras, six éléphants, douze voitures à bœufs, accompagnés de leurs conducteurs et cornacs. Parmi les éléphants fournis par le gouverneur de Sambor, se trouve l'un des trois éléphants appartenant à Ang Kiet et gardés en gage par l'*oknha Nearin Sena*. Cupet est secondé par un *snang*[13] cambodgien nommé You. « Ce dernier

[7] Les liens familiaux qui unissent aujourd'hui les deux villages nous ont été présentés comme anciens, entretiens, novembre 2000.

[8] Voir lettre du père Guillou au père Albrand, 23 février 1858, mep boîte 755, n°115.

[9] Lieutenant Septans, « Reconnaissance dans le Cambodge et le Laos », *in Excursions et reconnaissances*, n°12, Saigon, 1882, pp. 536-551.

[10] Paul Neis, « Exploration chez les sauvages de l'Indo-chine à l'est du Mékong », *Bulletin de la Société de géographie*, Paris, 1883, p. 502-503.

[11] Non identifié.

[12] Il s'agit du docteur Neis, qui a remonté le Mékong et exploré les contreforts de la chaîne annamitique au nord de Saigon. Voir Paul Neis, « Exploration chez les sauvages de l'Indochine à l'est du Mékong », *Bulletin de la société de Géographie,* 1883, pp. 481-504 ; « Voyage de Kratieh à Stung Treng, lettre du Dr Neis au gouverneur de la Cochinchine », *Bulletin de la société de Géographie,* Paris, 1883, pp.308-312 ; « Rapport sur une excursion scientifique faite chez les Moïs de l'arrondissement de Baria du 15 mai au 15 juin 1880 », *Excursions et reconnaissances*, n°3, tome II, Saïgon, 1880, pp.241-271, Neis et Septans, « Rapport sur un voyage d'exploration aux sources du Dong Nai », *Excursions et Reconnaissances*, n°10, 1881, pp.15-81.

[13] ស្នង : fonctionnaire subalterne de l'administration provinciale cambodgienne.

cumule les fonctions de chef du convoi d'éléphants, de guide, d'interprète avec les sauvages. Il a visité autrefois la région de Ban-Dôn, parle couramment le *peunong* et comprend quelques mots des dialectes djaraï et radé »[14]. En cours de route, Cupet recrute deux guides *mnong* dans un village tributaire du royaume du Cambodge. Les marchandises emmenées par Cupet comprennent un mois de vivres, huit cents kilogrammes de riz, trois cents kilogrammes de sel et de la pacotille.

Le 27 janvier, la colonne arrive au *prek* Té où elle fait halte, à une dizaine de kilomètres de Bu Gler, après un voyage éprouvant en raison du manque d'eau. Les deux guides *mnong* et le *snang* You partent rencontrer Ang Kiet, ce qui permet à celui-ci de se préparer à traiter avec Cupet et ses hommes. Le lendemain, le *snang* revient en indiquant qu'Ang Kiet est prêt à les recevoir, mais aussi à récupérer son éléphant. Pendant que la caravane fait route vers Bu Gler, Ang Kiet envoie deux cavaliers la reconnaître. Cupet installe son campement sur la rive d'un affluent du Té à proximité du village *mnong*. Si l'on en croit le récit de Cupet, ses hommes, comme les habitants de Bu La-Bu Gler, se tiennent sur leurs gardes. Ceux-ci voient arriver sur leur territoire une troupe assez importante et armée, commandée par un jeune officier français -Cupet a alors 32 ans- secondé par un mandarin cambodgien, alors même qu'ils sont en conflit avec le gouverneur de Sambor. Les *Mnong* accueillent néanmoins les étrangers dont l'arrivée dans le village provoque une vive agitation. Un cochon est sacrifié et des libations sont organisées dans le campement du Français. Cupet écrit que « le chef *Penong* doit connaître les Français pour être allé plusieurs fois à Kratié et la vue d'un Européen n'est pas faite pour l'intimider »[15]. Pour la plupart des autres habitants, qui ne sont jamais allés à Kratié, l'arrivée de Cupet a dû surprendre. Dans la lettre qu'il écrit à Adhémard Leclère, Cupet se dit très satisfait de l'accueil et de l'aide qu'il a reçus d'Ang Kiet. Celui-ci cherche à se concilier les bonnes grâces de l'officier, en le guidant vers Ban Don et en lui fournissant des porteurs. Il demande le soutien de la France dans le différend qui l'oppose à l'*oknha Nearin Sena* et réclame ses éléphants. Cupet échange des cadeaux avec Ang Kiet puis continue sa route vers Ban Don après être resté cinq jours à Bu La-Bu Gler. Les charrettes à bœufs, une partie du matériel, et un éléphant malade sont renvoyés vers Kratié. Ang Kiet garantit leur sécurité. Ce court passage du capitaine Cupet a des répercussions considérables pour les villages de Bu La-Bu Gler, puisque le Français commence à négocier leur soumission à la puissance coloniale.

2) La soumission

a) Les raisons de la soumission

Les habitants de Bu La-Bu Gler se considèrent comme indépendants du pouvoir khmer. On peut donc s'interroger sur les raisons qui les poussent à accepter l'offre que leur fait Cupet de reconnaître l'autorité française. Il semble que l'opportunisme d'Ang Kiet ait joué un grand rôle. Lorsque Cupet passe à Bu Gler, les habitants ont deux grands sujets de préoccupation : Ang Kiet veut récupérer ses éléphants, et d'après le Chinois La, les autres souhaitent la reprise des échanges avec Kratié. Il faut néanmoins souligner que La est un commerçant installé chez les *Mnong*. Relancer le commerce est surtout dans son intérêt. Les Français sont en mesure de répondre à ces deux demandes. Ang Kiet envoie donc à Sambor le Chinois La pour négocier avec le résident français, Adhémard Leclère. La est porteur d'une lettre rédigée par Cupet, dans laquelle celui-ci demande au résident d'intervenir en faveur du chef *mnong*. D'après Leclère, Ang Kiet demande la protection de la France et réclame justice contre l'*oknha* Ek. Leclère cite les paroles d'Ang Kiet, telles qu'elles lui auraient été transmises par son émissaire La.

> Il demande « que les *peunongs* de Poulo Pouklia puissent, comme par le passé, venir vendre et acheter à Kratié, sans courir aucun danger. Je voudrais, me fait dire Ang Kiet, que le chef français du pays de Kratié fut mon père et ma mère et qu'il ait pitié de moi et alors j'obéirai à ses ordres et ferai le travail qu'il commandera aux *peunongs* de Poulo Pouklia. Mais, il faut qu'il nous défende quand nous venons au pays de Kratié et qu'il nous fasse rendre justice.[16]

---

[14] Pierre Cupet, « Chez les populations sauvages du sud de l'Annam », *Le tour du monde*, 25 mars 1893, p. 182.

[15] Pierre Cupet, *Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-Est de l'Indochine, La mission Pavie*, t.III, Paris, Ernest Leroux, 1900, p. 282.

[16] Lettre d'Adhémard Leclère au résident supérieur du 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

En échange de la protection de la France qui leur permettrait de commercer avec Kratié, et du retour de ses éléphants, Ang Kiet et les habitants de Bu La-Bu Gler seraient prêts à effectuer des travaux pour les Français et à reconnaître ainsi la perte de leur indépendance.

Du côté français, trois acteurs interviennent : le capitaine Cupet qui a initié la proposition de soumission à la France, Adhémard Leclère qui la transmet à Phnom Penh, et le résident supérieur qui prend la décision[17]. Cupet se pense investi d'une mission au service de la mère patrie, qui vise à placer sous la bannière tricolore les peuples qu'il rencontre. C'est ainsi qu'il termine son principal ouvrage par : « Aussi m'estimerai-je largement payé de mes peines si mon récit pouvait attirer l'attention sur ce coin de terre où (…) j'ai cherché dans les limites de mes moyens, à faire connaître et aimer le drapeau de la France »[18]. Cela explique qu'il ait proposé à Ang Kiet de demander la protection de la France. Adhémard Leclère accueille cette proposition avec enthousiasme. Il relaie cette demande auprès du résident supérieur, et exige que l'*oknha Nearin Sena* rende les éléphants « à leur légitime propriétaire ». Il y a une part de malhonnêteté dans l'argumentation de Leclère. Il indique que les éléphants ont été purement et simplement volés par l'*oknha Nearin Sena*, et il ne fait aucune allusion aux attaques contre O'Chrava et Samrang, dont pourtant l'administration française a eu connaissance d'après le gouverneur de Sambor. En 1891, Adhémard Leclère n'est en poste dans le Haut-Mékong que depuis un an. Soit les prédécesseurs de Leclère ne l'ont pas mis au courant ; soit le résident omet volontairement de parler de ces attaques pour obtenir l'appui du résident supérieur afin de faire rendre les éléphants. Le résident français de Sambor n'est pas dans les meilleurs termes avec l'*oknha* Ek car il ne supporte pas de voir le gouverneur cambodgien se livrer à la traite des esclaves. Pour Leclère, les avantages de l'octroi de la protection de la France aux *Mnong* de Bu La-Bu Gler sont nombreux. Le pays serait de nouveau ouvert au commerce. Surtout « les Cambodgiens n'oseraient plus les attaquer, pour capturer des esclaves et les vendre sur le marché »[19]. Il devrait en résulter un recul de la traite dans l'arrière-pays. Enfin, Leclère espère que l'influence française fera tâche d'huile sur les autres villages indépendants de la région.

> Je suis certain qu'un pareil arrangement aura un grand retentissement parmi les tribus sauvages de l'Est et je ne serai pas surpris, Monsieur le Résident Supérieur, d'avoir prochainement à vous proposer d'étendre à plusieurs autres peuplades les avantages de notre protection.[20]

Il espère ainsi « mettre un terme à l'état de guerre perpétuelle qui existe entre les Cambodgiens d'une part et les *peunongs* d'autre part, et entre ces derniers »[21]. Pour Adhémard Leclère, l'établissement d'une autorité française sur la région doit permettre de stopper les vendettas qui s'y déroulent.

b) Les modalités de la soumission

Ang Kiet est prêt à faire sa soumission à la France, mais pas au Cambodge. Ceci flatte les sentiments patriotiques des administrateurs français, mais n'est possible que si l'on pose comme préalable que les *Mnong* sont indépendants, et donc libres de traiter avec qui ils veulent. On explique ainsi la facilité avec laquelle les Français reconnaissent l'indépendance de la communauté *mnong* dirigée par Ang Kiet. Adhémard Leclère ajoute même que la protection accordée par la France aux *Mnong* de Bu La-Bu Gler « ne serait pas soumise au roi du Cambodge ». Leclère érige ainsi la petite confédération *mnong* en interlocutrice reconnue par la France, sans demander l'avis du souverain cambodgien. Pour garantir la sécurité des habitants de Bu La-Bu Gler, Leclère propose de donner un titre à Ang Kiet, lui permettant de se prévaloir d'être « l'agent unique » de la France « chez les *Peunongs* actuellement soumis à son autorité ». Il ajoute : « J'irai même jusqu'à donner à ce chef, conformément à ce que nous faisons en Afrique, le droit d'arborer un drapeau français devant sa case »[22]. Il s'agit pour la France d'établir une relation de protection sur Bu La-Bu Gler contre la reconnaissance de sa

---

[17] D'après *oknha Nearin Sena*, Cupet aurait aussi écrit au gouverneur général de l'Indochine, mais cela n'a pas pu être vérifié.
[18] Cupet, 1900, p. 424.
[19] Lettre d'Adhémard Leclère au résident supérieur du 10 avril 1891, anc/rsc 11556.
[20] Lettre d'Adhémard Leclère au résident supérieur du 10 avril 1891, anc/rsc 11556.
[21] Lettre d'Adhémard Leclère au résident supérieur du 10 avril 1891, anc/rsc 11556.
[22] Lettre d'Adhémard Leclère au résident supérieur du 10 avril 1891, anc/rsc 11556.

suzeraineté. Cette relation est bilatérale ; le Cambodge en est exclu. Leclère demande notamment que les mandarins cambodgiens n'aient pas le droit de lever l'impôt sur les *Mnong* et n'aient même aucune autorité sur eux. Le résident supérieur du Cambodge, Huyn de Verneville, donne son accord de principe, et demande à Leclère d'établir un laissez-passer au nom d'Ang Kiet pour que celui-ci puisse venir discuter de sa soumission à Sambor avec le résident. Il informe le gouverneur général de l'Indochine du ralliement d'Ang Kiet :

> Un chef Peunong indépendant dont le territoire a été traversé par le capitaine Cupet dans son dernier voyage a fait demander la protection du gouvernement français et a porté plainte contre un des fonctionnaires cambodgiens de Kratié qui lui aurait volé des éléphants. Je lui ai fait envoyer un sauf-conduit pour se rendre à Sambor en l'assurant de toute la bienveillance du gouvernement et en lui promettant justice dans le cas où le vol serait prouvé.[23]

Pour régler le problème des éléphants, Adhémard Leclère propose d'ordonner au gouverneur de Sambor de les confier aux Français qui les remettraient alors aux *Mnong*. Le résident supérieur est plus circonspect, et demande à son subordonné d'enquêter sur la réalité du vol de ces éléphants par l'*oknha Nearin Sena*. Un télégramme daté du 29 décembre[24] montre que l'*oknha* Ek a reçu par son ministre de tutelle, l'*oknha Veang*[25], l'ordre de rendre les éléphants. Le gouverneur de Sambor ne s'exécute que de mauvaise grâce, se sentant floué, d'autant plus que c'est lui qui a fourni les éléphants de la caravane de Cupet.

Ang Kiet en acceptant la protection de la France et en reconnaissant sa suzeraineté réussit à recouvrer ses éléphants, sans avoir à payer ses dettes. Les habitants de Bu La-Bu Gler peuvent de nouveau commercer avec Kratié. Il est interdit aux Cambodgiens de lever l'impôt chez eux et les Français sont loin. Cette soumission à l'autorité française reste, dans un premier temps, peu contraignante. Le résident supérieur demande quand même que les *Mnong* s'engagent à passer par l'intermédiaire du représentant français pour tout litige qui les opposeraient à l'administration cambodgienne[26].

3) Les effets de la soumission

La soumission de Bu La-Bu Gler marque la fin de l'indépendance de la petite communauté *mnong*. Les habitants sont alors confrontés à une puissance étrangère dont ils ont reconnu la suzeraineté, la France, mais aussi à l'avancée des Khmers sur leur territoire.

a) Une présence française encore lâche

Les habitants de Bu La-Bu Gler ne sont pas étouffés par la présence française dans les années qui suivent leur soumission. L'installation française la plus proche est le poste de Ban Don créé en 1899. Il est rattaché au Laos, puis à l'Annam. Les affaires de Bu La-Bu Gler ne le regardent pas. Kratié est à plus de cent cinquante kilomètres et n'est accessible que par sente charretière. De fait, les administrateurs français ne viennent qu'exceptionnellement dans la région.

En décembre 1896, le résident Adhémard Leclère passe régler un différend à Bu Khduk, hameau constitué en 1894 par des *Mnong* de la région de Kratié, auxquels se sont joints des habitants de Bu La et Bu Gler. Le village n'est situé qu'à quelques kilomètres au nord-ouest de Bu Gler. Trois chasseurs laotiens viennent prévenir le résident français que les *Mnong* de Bu Khduk détiennent deux de leurs compagnons accusés d'avoir volé une gourde de riz, puis d'avoir refusé d'effectuer les sacrifices correspondant à l'offense. Il est difficile de démêler ce qui s'est réellement passé, d'autant que l'interprète d'Adhémard Leclère, Mell, est fortement soupçonné de corruption passive dans cette affaire[27]. Lorsque les Français arrivent, les deux Laotiens se sont enfuis et ont disparu. Le résident joue

[23] Rapport mensuel au gouverneur général, 14 avril 1891, aom/ggi 64245.

[24] Télégramme du résident de Sambor au résident supérieur, anc/rsc 758.

[25] ឧកញ៉ា វាំង : ministre du Palais et des Finances de la Maison du roi.

[26] Note manuscrite sur la lettre d'Adhémard Leclère au résident supérieur, anc/rsc 11556.

[27] En 1898, le successeur de Leclère écrit : « Cet agent avait reçu d'un Cambodgien, le nommé Kéo, deux barres en échange de sa protection dans une affaire d'esclaves vendus. De fortes présomptions pèsent également contre Mell du fait d'avoir accepté (s'il ne les a point demandés, exigés) deux jeunes éléphants de chasseurs laotiens et de phnongs habitants du village de Redouk toujours contre son assistance auprès du résident qui avait été à ce village à cent kilomètres environ de Kratié en

le rôle d'intermédiaire entre les parties, et trouve facilement une solution. Dès le lendemain de son arrivée, une fête avec libations d'alcool de riz est organisée pour célébrer l'accord. Craignant pour le sort des Laotiens, Adhémard Leclère prend en otage le chef du village, Posum, et un éléphant, en attendant que les deux chasseurs soient retrouvés. Le *koragn mnong* garde ses armes, n'est pas attaché et loge à la résidence pendant son séjour à Kratié. Cela montre l'estime et le respect qui existent entre les deux hommes. Trois semaines plus tard, les Laotiens reparaissent, alors qu'ils se sont perdus chez les *Jaraï*. Le chef *mnong* et son éléphant sont immédiatement relâchés. Sans la venue des compagnons des Laotiens à Kratié, Adhémard Leclère n'aurait jamais entendu parler de cette histoire. Cette expédition, dans laquelle le résident emmène sa fille, ressemble plus à une sortie en pique-nique qu'à une campagne militaire[28]. A son retour, Leclère écrit au résident supérieur pour obtenir vingt-quatre brebis et deux béliers afin de créer un élevage de moutons à Bu Khduk, projet utopique qui ne verra jamais le jour[29].

Même après le règlement de cette affaire, les visites de Français restent exceptionnelles. Les fonctionnaires hésitent à s'aventurer dans le Yok Laych. Outre Adhémard Leclère, le seul chef de circonscription à faire le voyage est son successeur Joseph Le Roy en décembre 1898, pendant la saison sèche. Deux mois auparavant, il avait envoyé un garde principal de la garde indigène accompagné d'un secrétaire de la résidence à la recherche de personnes enlevées et tenait à se rendre compte de la situation par lui-même. En 1900, le lieutenant Oum de la légion étrangère est chargé d'une mission de reconnaissance des collines entre Kratié et Darlac[30].

En 1904, Adhémard Leclère, de nouveau résident à Kratié, refuse de retourner sur le plateau. Il a alors plus de 50 ans et vient de perdre sa femme dans un accident. Il envoie un fonctionnaire provincial cambodgien, le *yokabat*[31] de Kratié, par ailleurs fils de l'*oknha Nearin Sena* Ek, résoudre une affaire de vengeance avec prise d'otages entre deux villages voisins de Bu Gler.

Le seul témoignage d'un passage attesté à Bu Gler même est celui d'Henri Maitre, commis des services civils de l'Indochine. Maitre arrive au village dans l'après-midi du 17 juin 1907. Une vingtaine de personnes, dont trois miliciens, des cornacs rhadés, un chasseur laotien, et huit éléphants l'accompagnent. Il est guidé par un commerçant cambodgien et se rend au Darlac. Il reconnaît le tracé de la route, ce qui montre qu'elle a été oubliée des autorités françaises. Il ne reste qu'une nuit à Bu Gler et repart vers l'est le lendemain sans incident.

A chaque visite de Français, le rituel est le même. A l'arrivée du convoi, on prépare un bol de riz planté d'un œuf offert en signe de soumission. Puis une jarre et éventuellement des animaux sont sacrifiés pour prouver la bonne volonté des habitants.

Malgré la rareté de leurs visites, les administrateurs français successifs montrent qu'ils souhaitent maintenir le contact avec les habitants de Bu La-Bu Gler. Ainsi, Adhémard Leclère cherche à pousser les *Mnong* à venir commercer directement à Kratié et à renforcer leurs relations avec les Français. Il leur demande notamment de s'adresser à lui en cas de problèmes[32]. En août 1897, une cinquantaine de chefs *mnong* sont invités à venir saluer le gouverneur général de passage à Kratié avec leurs parures et leurs armes[33]. Le résident Le Roy qui prend la direction de la circonscription en 1898, note l'inclination croissante des *Mnong* à venir le voir pour lui soumettre leurs affaires.

---

décembre 1896, régler un différend suivi d'arrestation entre ces laotiens et Phnongs. L'un de ces éléphants a été vendu à l'oknha Ek, ancien Norin Sena de Kratié qui le reconnaît, le deuxième éléphant serait mort », rapport du résident de Kratié au résident supérieur, mars 1898, aom/rsc 377.

[28] Voir l'article paru dans *L'avenir de l'Orne* en 1898, Bibliothèque municipale d'Alençon, et anc/rsc 758.

[29] Rapport résident de Kratié au résident supérieur, avril 1897, aom/rsc 377.

[30] aom/rsc 377. Le rapport de tournée du lieutenant Oum n'a pas pu être retrouvé.

[31] យោគ្បាត់ : fonctionnaire provincial de l'administration cambodgienne.

[32] rapport du résident de Kratié au résident supérieur, décembre 1896, aom/rsc 376.

[33] rapport du résident de Kratié au résident supérieur, août 1897, aom/rsc 377.

> Les Cambodgiens et les Pnongs - ceux-ci surtout - ont une tendance nettement marquée à soumettre à la résidence leurs moindres différends et difficultés, non seulement avec les *mésroks*[34] et mandarins mais même entre eux. J'ai souvent grand peine lorsque j'y suis contraint pour les menues affaires, à les renvoyer devant le gouverneur et le tribunal cambodgien.[35]

Aux dires des administrateurs, même les habitants des villages isolés n'hésitent plus à faire le voyage. On remarque que Le Roy cherche à se décharger sur l'administration cambodgienne d'affaires qui, aux yeux des anciens *Mnong* indépendants ayant seulement reconnu l'autorité française, ne la regardent pas.

Malgré ces contacts, la soumission de Bu La-Bu Gler ne donne pas tous les résultats escomptés par l'administration. En effet, les quatre ou cinq tournées dans le plateau entre 1891 et 1910 sont très insuffisantes pour faire régner la paix française. Adhémard Leclère espérait que la soumission de Bu La-Bu Gler entraînerait la fin des vendettas et des exécutions dans le Yok Laych. Il doit vite déchanter. En 1897, un *Mnong*, soupçonné de sorcellerie, est exécuté par un habitant de Bu Kès, village *biat* au nord-est de Bu Gler. La mère et les autres femmes de la famille de la victime sont gardées en esclavage. L'année suivante, les hommes de Bu Kès récidivent. Ils traversent le territoire de Bu Gler pour enlever une famille de Bu Trom accusée d'avoir incendié une de leurs maisons. Après envoi d'un garde principal de la garde indigène, une femme et ses trois enfants sont libérés. Le résident Le Roy se rend sur place à la saison sèche accompagné de l'*oknha* Ek et du *Yokobat* de Sambor pour régler l'affaire. Lors des palabres, les habitants de Bu Kès font part de leur intention de se soumettre officiellement[36]. Quatre ans plus tard, des hommes de Bu Rdang, au sud de Bu Gler, tuent trois hommes de Bu Kès, qu'ils soupçonnent de sorcellerie. Ils pensent qu'ils ont tué par sort plusieurs de leurs compagnons. Pour mener cette attaque, ils passent par les terres de Bu Gler. En représailles, en août 1904, les hommes de Bu Kès attaquent Bu Rdang. Ils enlèvent trois hommes et quatre femmes, dont trois sont exécutées en cours de route. Les guerriers de Bu Rdang lancent alors un raid contre Bu Kès et enlèvent six femmes et enfants. Le *Yokabat* de Kratié envoyé concilier les parties semble avoir correctement rempli sa mission puisque cinq ans plus tard, le 17 janvier 1909, les guerriers des villages de Bu Kès et Bu Rdang sont alliés avec ceux de Bu Chou pour razzier le village *stieng* de Srémogne, en Cochinchine. Ils enlèvent dix-sept personnes. Le même mois, deux *Mnong* soupçonnés de sorcellerie sont tués à Bu Rang, et une vingtaine de membres de leur famille réduits en esclavage.

Lorsqu'ils sont informés de ces conflits, les Français envoient des fonctionnaires khmers comme médiateurs qui, en général, trouvent un compromis. Face à l'ampleur des alertes au début de l'année 1909, le garde principal Imbert et un détachement de la garde indigène sont chargés de rétablir l'ordre. Ils n'ont apparemment pas pénétré le plateau, laissant les fonctionnaires khmers et les *koragn* résoudre les affaires en cours. Les cas portés à la connaissance de l'administration française ne représentent probablement qu'une faible partie des guerres entre villages rivaux dans le Yok Laych au début du XXe siècle. Jusqu'aux années 1910, les Français n'interviennent donc que très rarement dans le plateau, mais à chaque fois de manière efficace et pacifique, souvent grâce aux fonctionnaires cambodgiens.

b) L'avancée khmère

La position de confédération indépendante sous protectorat français de Bu La-Bu Gler ne dure pas. Très vite, ces villages sont intégrés au dispositif, mis en place par les Cambodgiens, de villages soumis à l'autorité. Lorsque Henri Maitre traverse Bu Teugne ou Bu Gler en 1907, rien ne les différencie des autres hameaux sous domination franco-cambodgienne. La promesse faite aux habitants de Bu La, Bu Gler, Bu Lok et Bu Teugne qu'ils dépendraient directement de la France est oubliée.

La région de Bu Gler est rattachée au *khum*[37] de Bu Toung[38]. Bu Toung est un gros village *biat* à environ dix kilomètres à l'ouest de Bu Gler. Ce *khum* regroupe de nombreux villages dits « soumis ».

---

[34] មេស្រុក : chef de village.

[35] rapport du résident de Kratié au résident supérieur, avril 1898, aom/rsc 377.

[36] rapport résident de Kratié au résident supérieur, décembre 1898, aom/rsc 377.

[37] ឃុំ : circonscription administrative cambodgienne regroupant plusieurs villages, parfois traduit par commune.

[38] Aussi appelé Bu Rtoung ou Poutoung.

Avant la soumission de Bu Gler, quatorze hameaux en faisaient déjà partie. C'est une circonscription très étendue. Elle va des rives du *prek* Té aux contreforts du plateau, soit une superficie supérieure à 4 000 kilomètres carrés. Lors du recensement de 1903, la population totale du *khum* est de 828 personnes, toutes *mnong*. Elles se répartissent en 309 hommes, 234 femmes, 131 garçons de moins de 20 ans et 154 filles de moins de 20 ans[39]. En tenant compte des omissions d'enfants, on peut estimer cette population à un millier de personnes. La densité est donc très inférieure à un habitant au kilomètre carré.

Le *mékhum*[40], chef de la circonscription, est un Khmer. Il a un rôle de surveillance de ses administrés. Il lui est notamment demandé de tenir à jour le recensement de la population de son *khum*, ce qui en réalité ne se fait pas ou mal. Il doit faire rentrer l'impôt et réunir les prestataires lorsque l'administration a besoin d'eux pour effectuer les corvées. Il peut aussi intervenir dans les conflits. Chargé du maintien de l'ordre, il a intérêt à prévenir les débordements en se tenant au courant des discordes qui peuvent exister entre les habitants. Il semble cependant que son intervention n'est demandée que lorsque les instances *mnong* n'ont pas pu concilier les parties. Le *koragn mnong*, médiateur traditionnel, est l'intermédiaire privilégié entre les habitants et le *mékhum*. Il est assimilé par les Cambodgiens à un *chumtup*[41], c'est à dire un adjoint du *mékhum* élu ou choisi parmi les notables du village. Les *Mnong* qui refusaient l'autorité des mandarins cambodgiens, sont finalement obligés de l'accepter.

Contrairement aux habitants des autres *khum* cambodgiens[42], les *Mnong* de Kratié ne participent pas au choix de leur *mékhum*. Celui-ci reste une autorité exogène. Ainsi en 1908-1914, la charge est occupée par le *kralapéas*[43] Nou qui vit à Dar, à onze kilomètres de Kratié. Le résident de Kratié le présente comme « un gros commerçant et un chasseur d'éléphants »[44]. Le *kralapéas* Nou connaît bien le pays *mnong*. Il est assisté principalement par un *chumtup mnong* résidant au village de Bu Toung. Lorsque le 1er septembre 1908, un fonctionnaire subalterne de Kratié est mortellement blessé à Bu Toung par un piège de chasse, le *mékhum* ne l'apprend que le 12 septembre, après que le *chumtup* Amproui fut venu le prévenir. Le *mékhum* n'est présent à son poste qu'en saison sèche et de manière intermittente. *De facto*, les *Mnong* de la région de Bu Gler le voient rarement, même si son siège est très proche de leur village. Les *mékhum* cambodgiens des villages aborigènes se signalent par leur absentéisme, qui s'explique par leur crainte de leurs administrés, et par le fait que leur famille et leurs affaires sont en général dans la vallée du Mékong.

L'une des tâches principale du *mékhum* est de faire rentrer l'impôt. Au moment de la négociation de la soumission de la confédération de Bu Gler en 1891, il a été clairement indiqué que les *Mnong* n'auront pas d'impôt à payer. Il était même expressément défendu aux fonctionnaires cambodgiens de chercher à pratiquer des recouvrements. Cette disposition est vite oubliée. A partir de 1899, les habitants doivent acquitter l'impôt personnel. Celui-ci est fixé à 2,5 piastres par homme valide, et à 0,80 piastres pour les vieillards. Cette capitation est augmentée de 2,5% qui sont versés au *mékhum*. A partir de 1902, ils doivent de plus la corvée, soit dix jours de travail par an. Les chefs de village sont exemptés par les *mékhum* qui ont besoin d'eux comme intermédiaires, car les recouvrements sont difficiles.

Les corvées s'effectuent essentiellement sur les bords du Mékong, où les prestataires entretiennent les routes. Il faut entre huit et dix jours de trajet aller-retour aux habitants de Bu Gler pour aller accomplir leurs dix jours de prestation. Ceux qui n'ont pas d'argent pour payer les 2,5 piastres, travaillent quinze jours de plus sur les routes du protectorat. Certains hommes sont donc éloignés de leur village et de

[39] Ces chiffres doivent être pris avec précautions. Le recensement de 1903, notamment dans les villages aborigènes, est loin d'être fiable. Les omissions d'enfants sont certaines. Le chiffre correspondant à la population masculine adulte est probablement correct dans la mesure où il s'agit des contribuables.

[40] មេឃុំ

[41] ជុំទប់

[42] Voir Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, L'Harmattan, Paris, 1980, p. 117-131.

[43] ក្រឡាពាស : titre de fonctionnaire provincial subalterne.

[44] Rapport de tournée du résident de Kratié au résident supérieur, décembre 1910, anc/rsc 229.

leurs champs plus d'un mois par an. La seule période possible pour ces prestations très lourdes est de mi-décembre à mi-mars. Le reste de l'année l'entretien du *miir* interdit de tels déplacements.

Il ne semble pas que les habitants de Bu Gler aient jamais payé l'impôt sur leurs productions agricoles. L'impôt sur les paddys est dû par les *Mnong* en 1899, mais son recouvrement s'avère pratiquement impossible. D'une part les fonctionnaires royaux chargés d'établir l'assiette de l'impôt en fonction des récoltes n'osent pas venir dans le Yok Laych, d'autre part, la récolte 1898 est désastreuse en raison de la sécheresse. Les *Mnong* sont immédiatement exemptés de l'impôt sur les paddy.

En général, les impôts dus par les *Mnong* du plateau rentrent plutôt mal. Les hommes qui refusent d'aller faire leurs prestations ou de payer leur capitation malgré les pressions et les intimidations finissent toujours par en être exemptés. Les *Biat* de Bu Gler ne se plient aux exigences de l'administration que lorsqu'ils le veulent bien. Celle-ci est trop éloignée et trop faible dans la région pour avoir le moindre pouvoir de coercition. Néanmoins, la perception des impôts permet aux fonctionnaires khmers de s'immiscer de plus en plus dans les affaires des *Mnong*. Alors que l'influence de l'*oknha* Ek, vieillissant et lâché de toute part, décroît, d'autres tentent de prendre la relève. Ainsi en 1896, Men, *mésuoy* des aborigènes de la province de Kanchor, s'empare au nom de l'administration, mais à son profit, d'un éléphant trouvé au village de Bu Than.

La soumission des villages *mnong* autour de Bu Gler s'est aussi accompagnée d'une reprise du commerce entre Kratié et le Yok Laych. Les *Mnong* se rendent de nouveau à Kratié, alors que des charrettes à bœufs de colporteurs cambodgiens partent dans les hameaux *biat*. En 1896, des commerçants cambodgiens sont présents à Bu Khduk et servent de témoins dans l'affaire qui a justifié le déplacement d'Adhémard Leclère. Les liens économiques sont donc de nouveau noués dans les années qui suivent la soumission. Un Chinois nommé Tchekam monte un commerce régulier entre les aborigènes de la vallée de la Chbar, au nord du Yok Laych, et Kratié[45]. Il s'installe dans un village, auquel il donne son nom et à partir duquel il rayonne. Un autre commerçant chinois s'établit en 1909 à quelques kilomètres à l'ouest de Bu Gler, à Bu Khtong. Il se marie avec une femme *mnong* et noue des contacts avec les villages avoisinants. En 1907 puis en 1909-1911, Henri Maitre signale que de nombreux commerçants cambodgiens et chinois de Kratié s'enfoncent vers le Darlac et dans les différents villages *mnong*.

> A B. Mbra, où nous recoupons la sente charretière, nous rencontrons des charrettes à bœufs bondées de peaux et de cornes ; elles sont conduites par des Cambodgiens de Kratié ; hier à B. Njeroy, nous en avions également croisé quelques-unes ; elles sont depuis deux mois dans la région.[46]

Ils vont jusque dans la haute Srépok chez les *Preng* et les *Bih* qui vivent à l'est de Bu Gler. Lorsque la route devient trop difficile, ils abandonnent leurs charrettes pour l'éléphant. Bu Gler est à la bifurcation des routes du Darlac et du Donnaï. Les passages de convois sont donc fréquents, ce qui renforce la prospérité du village[47]. En 1907, Henri Maitre note que « les trois villages de B. Pou Klia, qui s'élèvent à quelque distance les uns des autres, sont d'importantes agglomérations »[48], que leur cheptel est riche et leurs cultures florissantes.

La croissance des échanges entre la vallée du Mékong et l'arrière-pays est aussi un moyen de pallier l'insuffisance des récoltes. Alors qu'après la sécheresse de 1898, les habitants se nourrissent presque exclusivement de tubercules et que de nombreux décès sont signalés, la situation s'améliore grâce au commerce dans les années qui suivent. En septembre 1907, les pluies détruisent une partie du paddy. Les commerçants vont vendre le riz cargo jusqu'à dix piastres le picul[49] dans l'intérieur, contre trois à

---

[45] Henri Maitre, *Les régions Moï du Sud Indo-chinois, Le plateau du Darlac par Henri Maitre des services civils d'Indochine, avec un portrait et une carte,* Paris, Plon, 1909, p. 246.

[46] Henri Maitre, *Les jungles moï, Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de la Cochinchine, de l'Annam et du Bas-Laos*, Paris, Larose, 1912, p. 131.

[47] L'importance de la route de Bu Gler qui relie Ban Don à Kratié est signalée par le résident supérieur du Laos en 1901, aom/ggi 7156.

[48] Maitre, 1909, p. 286.

[49] Unité de masse, représentant environ 60 kg.

quatre piastres sur les marchés de Chhlong ou de Kratié pendant les années normales[50]. Le riz est vendu à crédit contre des produits de la forêt. Ce système permet aux commerçants de s'enrichir mais surtout aux *Mnong* d'effectuer la soudure. En 1911, la disette sévit à Sambor et Stung Treng. Le courant d'échanges s'inverse. Le résident de Kratié écrit alors : « De nombreux convois arrivent de l'intérieur sur la berge chargés de paddy, des produits et sous-produits de la forêt »[51]. La reprise du commerce permet de garantir un mieux-être aux habitants de Bu Gler. Les principaux bénéficiaires sont les marchands cambodgiens et chinois, mais les avantages pour les *Mnong* sont de taille. Les mauvaises récoltes peuvent être compensées par des importations de paddy, ce qui évite la famine, et des denrées aussi essentielles que le sel sont de nouveau disponibles, ainsi que les articles traditionnels d'échange.

L'un des commerçants cambodgiens qui s'aventurent à Bu Gler est connu par les archives judiciaires. Vongsa Som est un riche marchand qui habite le village de Krakor, province de Kratié, dans la vallée du Mékong. Il est spécialisé dans l'achat des éléphants en pays *mnong*. Il sert notamment d'intermédiaire à l'administration lorsque celle-ci a besoin de se procurer des pachydermes. Vongsa Som est inculpé en 1905 de trafic d'esclaves. Il s'est porté acquéreur en 1904 à Bu Mési d'un éléphant qu'il a échangé contre cinq barres d'argent, six gongs, et une femme *mnong*. Surtout, une plainte est déposée contre lui par une de ses anciennes esclaves, Phem, pour mauvais traitements. Phem appartenait à Vongsa Som depuis son enfance. Il l'avait achetée enfant et comme domestique. Les attendus du jugement rendu contre lui porte que « Som la frappa et lui donna des coups de pied plusieurs fois, et la déshabilla de son *sampot*[52], la mettant dans la chambre pendant dix jours puis l'amena chez les Pnongs pour la vendre »[53]. Le résident de France à Kratié, Adhémard Leclère, qui a reçu la plainte de Phem et de son mari ajoute que la jeune femme a été violée. Vongsa Som, condamné à une amende, continue par la suite de commercer avec les *Mnong*. Il se rend plusieurs fois dans les hameaux autour de Bu Gler après 1905. La pratique de l'esclavage en elle-même étant complètement intégrée à la société *mnong*, les trafics auxquels se livre Vongsa Som n'ont rien pour choquer les habitants de Bu Gler. Cependant, on peut s'interroger sur la cordialité des rapports entre le commerçant khmer et les *Mnong* ou sur l'estime réciproque, au vu du comportement de Vongsa Som avec son esclave.

La reprise du commerce, la pacification des relations entre les Khmers et les *Mnong* s'accompagnent aussi d'un développement important de l'exploitation des forêts. Bûcherons vietnamiens de Cochinchine, chams, ou chinois viennent abattre les arbres des vallées du Chhlong et du Té ou récolter la gomme-goutte et l'oléorésine[54].

Derrière les commerçants, de plus en plus de Khmers s'engagent dans les territoires *mnong*. L'amélioration de la sécurité de la région entraîne la création d'un front pionnier cambodgien qui se déplace vers l'est. En juin 1907, Henri Maitre passe par Sré Tchréas[55], un village cambodgien situé près du *prek* Té, à moins de trente-cinq kilomètres de l'emplacement occupé par Bu Gler en 1891. L'explorateur français en donne la description suivante :

> Sré Tchréas est la première de ces agglomérations cambodgiennes qui s'étendent jusqu'au pays des *Mnong* comme des colonies lointaines ; les huttes sont dispersées tout autour d'assez vastes cultures, rizières soigneusement labourées autour desquelles elles forment une sorte de palissade contre les incursions des cerfs et des éléphants sauvages.[56]

La colonie khmère s'étend en un chapelet de villages vers le sud, le long du *prek* Plah. Après avoir traversé et partiellement occupé la vaste étendue de forêt clairière déserte qui sépare les terres des *Mnong* de Bu La-Bu Gler des Cambodgiens, les colons khmers s'installent à proximité immédiate des anciens territoires des *Biat*. Ceci explique le déplacement vers l'est du village de Bu Gler qui doit

---

[50] D'après les mercuriales de ces marchés.

[51] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge du 1er avril 1911, anc/rsc 18291.

[52] សំពត់ : pièce de coton servant de jupe.

[53] anc/rsc 5343.

[54] Rapports du résident de Kratié au résident supérieur d'avril 1898 et septembre 1899, aom/rsc 377.

[55] Aussi noté Srê Chrey sur les cartes.

[56] Maitre, 1909, p. 278-279.

s'enfoncer de plus d'une dizaine de kilomètres dans le massif du Yok Laych. La réputation d'indépendance et de "*Pnong* sauvages ennemis", ព្នងព្រៃខ្មាំង, a garanti la tranquillité des habitants de Bu La-Bu Gler jusqu'à la fin du XIXe siècle. A partir du moment où ils sont soumis, ils ne font plus peur. Les paysans cambodgiens s'avancent alors dans la forêt-clairière à la recherche de terres qu'ils peuvent transformer en rizières irriguées, poussant devant eux les essarteurs. L'influence khmère peut aussi être mesurée à l'aune de la langue. En 1914, Henri Maitre note que presque tous les hommes de la région de Bu Gler-Bu Toung parlent le khmer[57].

c) L'éclatement de la confédération de Bu La-Bu Gler

On ne retrouve plus dans les documents datant d'après 1891 trace d'une unité politique regroupant plusieurs villages dans la région de Bu Gler. Il semble que la mort d'Ang Kiet ait fait éclater la petite confédération qu'il dirigeait. La création du hameau de Bu Khduk en 1894, la fréquence des combats entre villages dans cette zone au tournant du siècle sont vraisemblablement des conséquences de cette division. La fin de la petite confédération est assez logique puisque Ang Kiet lui-même, par son prestige personnel, était le lien entre les villages.

La soumission même à la France fait long feu. Dès 1899, le successeur d'Adhémard Leclère considère comme indépendants les *Mnong* de Bu Gler après que ceux-ci s'en sont pris à un marchand khmer.

> Au village de Pou Klia, à huit jours de Kratié environ, des Pnongs indépendants, ont, il y a quelques mois, mis à la cangue un cambodgien et lui ont pillé ses marchandises. La victime n'a présenté sa plainte que ces jours derniers. Je m'efforcerai de lui rendre justice.[58]

Dans le recensement réalisé en 1903 par l'administration française, Bu Rdang et Bu Yok, sont toujours considérés comme rebelles. C'est aussi le cas de Bu La dans un jugement du tribunal de Kratié datant de 1905[59].

En 1891, la soumission s'est faite surtout pour permettre à Ang Kiet de récupérer ses éléphants, et pour faciliter la reprise du commerce entre Kratié et la région *mnong*. Ang Kiet semble avoir dirigé la négociation sans vraiment consulter les membres de la communauté. On explique d'ailleurs assez difficilement que les *Mnong* qui ont résisté aux pressions de l'administration cambodgienne aient bradé leur indépendance pour quelques éléphants. Ang Kiet est âgé d'environ 50 ans en 1891. On peut penser qu'il décède dans la décennie qui suit, c'est-à-dire à l'époque à laquelle les *Mnong* sont soumis à l'impôt personnel et que les habitants de Bu Yok, Bu Gler ou Bu La ont alors refusé les nouvelles exigences de l'administration. Certains hameaux se déclarent de nouveau rebelles, quitte à se soumettre une nouvelle fois, par exemple à l'occasion du règlement d'une affaire, ainsi que l'a fait Bu Gler avant 1903. Ils conservent les contreparties de leur soumission antérieure puisque le commerce se poursuit dans la région, mais ils ne doivent rien en échange. Les différends sont réglés de manière traditionnelle, soit par le biais des *koragn*, soit par les armes. Les officiels français et cambodgiens n'apparaissent que comme des médiateurs supplémentaires que l'on peut aller trouver lorsque les parties n'arrivent pas à se concilier. Malgré la fin de l'alliance dirigée par Ang Kiet, les habitants de Bu Gler et des villages environnants continuent d'entretenir des relations étroites. Ils sont géographiquement peu distants les uns des autres, et surtout la période de cohabitation a renforcé les liens entre individus et entre familles.

Les conséquences de l'arrivée des Français sur la petite confédération dirigée par Ang Kiet sont importantes. Au début du XXe siècle, les habitants de Bu Gler ne sont plus indépendants même si certains de leurs voisins ont préféré le rester et les hameaux se sont dissociés. Même si la faiblesse de l'administration lui laisse une autonomie assez importante, Bu Gler a perdu son influence sur la région, remplacé par Bu Toung, siège d'un *mékhum* khmer. Les *Mnong* peuvent de nouveau commercer librement avec Kratié. La traite des esclaves semble en régression dans le Yok Laych. La

---

57 Rapport de Henri Maitre au résident de Kompong Cham, 7 juillet 1914, publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes indochinoises*, n°3, 1936, p. 144.

58 Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, janvier 1899, aom/rsc 377.

59 « Srok Poula (pays des Pnongs insoumis) », traduction de la plainte de Sau du 14 février 1905, affaire Vong Sa Som, anc/rsc 5343.

région est plus calme sans que les guerres, les vendettas, les razzias aient disparu. Les hommes sont soumis à l'impôt. Quelques années après avoir fait leur soumission à la France, qui apparaissait toute formelle, les *Biat* doivent faire face à l'arrivée des Cambodgiens, fonctionnaires, marchands et colons. Il leur faut abandonner leurs anciens *miir* et s'enfoncer davantage dans les plateaux. La pression extérieure d'abord légère augmente au cours des années, rendant de plus en plus sensible la présence des étrangers.

Région de Bu Gler (Pou Klia), carte d'Henri Maitre[60]

Photographie Galtier : Omer Sarraut, Henri Maitre et le résident Galtier dans l'arrière-pays de Kratié en 1910, *Les jungles moï*, 1912.



[60] Mission Maitre, *Région Moï de l'Indochine Sud-centrale, itinéraire des missions H. Maître, Darlac 1906-1908*, échelle 1/200.000e.

Chapitre 3 : Le carcan et la révolte

Dans les deux décennies qui suivent leur soumission, les habitants de la région de Bu Gler voient leur liberté progressivement restreinte. Les Khmers sont là, toujours plus nombreux, et derrière eux, les Français. On peut s'étonner que le non-respect par la France des dispositions négociées pour la soumission du groupe de Bu La-Bu Gler n'ait pas entraîné de mouvements de contestation. Ceci peut s'expliquer par le fait, que dans un premier temps, l'ordre des choses et la vie des hameaux n'ont pas été bousculés. A partir des années 1909-1910, la pression des intrus augmente de manière tangible, notamment avec l'installation de postes dans la haute région. Elle est devenue palpable, au risque d'aboutir à un phénomène de rejet.

1) Encerclement et invasion des territoires de Bu Gler

a) L'administration franco-cambodgienne s'installe dans l'arrière pays

Fin 1907, un poste administratif est ouvert à Sré Khtum à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest de Bu Gler. Il peut être rejoint en deux jours de marche. Sré Khtum est installé auprès du *prek* Chhlong, dans une zone où villages *biat* et *stieng* se côtoient. Ce poste est dirigé par un *balat*[1] cambodgien, c'est-à-dire un haut fonctionnaire provincial. Il est connu de ses administrés par son titre : *oknha Montrey Nikum*. Pour faire respecter son autorité, il dispose d'une poignée de miliciens cambodgiens, entre cinq et sept. Le *khum* de Bu Toung auquel est rattaché Bu Gler est placé sous l'autorité du chef de poste. Dans l'esprit des administrations khmère et française, la création du poste de Sré Khtum doit permettre un meilleur contrôle des populations aborigènes de la région, notamment en ce qui concerne la perception des impôts. Le résident de Kratié écrit fin 1907 :

> Seuls un certain nombre de Pnongs dépendants du groupe de Sréktum n'ont encore acquitté qu'une portion de leur impôt de prestations. L'arrivée du nouveau balat qui a pris son service le 20 décembre à Sré Khtum modifiera prochainement les dispositions de ces primitifs qui avaient jusqu'ici bénéficié de circonstances d'éloignement tout-à-fait particulières.[2]

Au début, les *Mnong* de Bu Gler connaissent l'existence du poste, mais n'ont aucun rapport avec le premier *balat*. L'*oknha Montrey Nikum* Yang se dit malade et reste à mi-chemin entre Sré Khtum et Kratié. Il ne fait rien et évite de s'avancer dans la haute région. En septembre 1908, il est remplacé par Mau. Celui-ci fait preuve de beaucoup plus de zèle. Mau était auparavant chargé de la perception des impôts dans les villages aborigènes de la région de Sambor. Il a donc l'habitude d'administrer les *Mnong* dont il connaît les coutumes. Il travaille en accord avec le *mékhum* Nou de Bu Toung. La surveillance des habitants de Bu Gler apparaît plus effective. Le gouverneur de Kratié et le résident français sont nettement mieux informés de ce qui se passe dans la région. Ainsi la recrudescence apparente des actes de violence entre *Mnong* observée en 1909[3], n'est peut-être que le résultat d'une meilleure transmission de l'information. Mau a effectué des tournées chez les *Mnong* et les *Stieng*. Néanmoins, Sré Khtum reste éloigné de Bu Gler. Le *balat* est de plus très pris par le contrôle de ses administrés les plus proches, les *Stieng*. De temps en temps, il part à Kratié pour rendre compte au gouverneur ou pour rentrer chez lui à Sambor, où il meurt en juin 1910. En deux ans, les habitants de la région de Bu Gler ont eu affaire à lui à l'occasion de la perception des impôts et du règlement de quatre conflits. Pour ces derniers, c'est la justice aborigène qui a été appliquée. Le *balat* est intervenu comme médiateur entre les parties, assisté des *koragn*. Le principe de réparation a été appliqué. Les archives ne mentionnent aucune arrestation.

L'arrivée du *balat* Yang en 1907 ne change rien pour les habitants de Bu Gler et son successeur Mau a l'intelligence de respecter leurs coutumes. Il transmet les *desiderata* de l'administration, mais n'utilise

---

[1] បាឡាត់ : adjoint du gouverneur.

[2] Rapport mensuel du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, décembre 1907, anc/rsc 15182.

[3] Voir 1ère partie, chapitre 2, 3-a.

jamais la manière forte. Cependant, un détachement de miliciens, commandé par un garde principal français envoyé à Sré Khtum en février 1909, montre aux aborigènes que l'administration dispose de forces de police qu'elle peut utiliser. Après la mort de Mau, l'action de pénétration se poursuit puisqu'en 1911, le résident de Kratié indique que le nouveau *balat* de Sré Khtum a obtenu la soumission de cinq hameaux *mnong* rassemblant 296 habitants[4].

A partir de février 1909, juste après un raid meurtrier de *Mnong* et de *Stieng* indépendants sur un village *stieng* soumis de Cochinchine, la résidence supérieure du Cambodge sollicite les services du Français qui apparaît alors comme le principal connaisseur des hautes terres du sud de l'Indochine, le commis des services civils Henri Maitre. Celui-ci est déjà connu des habitants de Bu Gler pour avoir traversé leur village en 1907. C'est un jeune homme de 26 ans, grand, autoritaire. Il est au service de la colonie depuis quatre ans. Ce bachelier ès lettres, ancien journaliste, ancien commis des douanes chinoises, est vite apparu comme une « excellente recrue pour le personnel des services civils » où il est entré grâce à ses relations[5], même si plusieurs hauts fonctionnaires le considèrent comme trop emporté, indépendant et manquant de patience. Alors résident supérieur du Cambodge, Outrey, écrit à son propos :

> M. Maître a fait preuve de réelles qualités d'activité, d'endurance et d'énergie dans les missions qu'il a remplies en région Moï. C'est un fonctionnaire intelligent susceptible de rendre de bons services, mais d'un tempérament fougueux, il a besoin d'être parfois calmé.[6]

Il parle le rhadé, un peu le khmer, et connaît bien les us et coutumes *mnong*. Entre 1909 et 1910, il traverse les pays aborigènes en tous sens, explore, dresse des cartes, étudie les traditions, cherche à soumettre des villages. Deux ans plus tard, il écrit son chef-d'œuvre, *Les jungles moï*[7], qui reste encore aujourd'hui un ouvrage incontournable. Il demande alors son détachement auprès de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, qui lui est refusé ; il est trop précieux aux services civils de l'Indochine.

Maitre passe par le village de Bu Gler le 22 mai 1909. Il est alors accompagné de dix-sept gardes cambodgiens, cinq gardes rhadés et vietnamiens venus du Darlac, et de six éléphants. C'est donc une cohorte imposante qui pénètre dans le village. Henri Maitre explore une grande partie des environs de Bu Gler. Il reconnaît notamment l'est et le sud-est du village, l'ouest étant considéré comme soumis. Les territoires des *Nong*, des *Bih*, des *Preng*, et la vallée du Donnaï sont régulièrement visités, les sources du Song Bé, du Plaï, et du Chhlong localisées. Henri Maitre voyage toujours avec une escorte plus ou moins nombreuse. Bu Gler doit accueillir des renforts envoyés à la mission Maitre à plusieurs reprises. En mai 1909, quinze miliciens cambodgiens, armés de fusils Lebel, traversent les territoires du village. En juillet, ce sont six éléphants escortés par trois miliciens qui, se rendant au Darlac, passent par Bu Gler. Huit éléphants, seize cornacs, un guide laotien, en reviennent en octobre. L'année suivante, en novembre 1910, une véritable colonne venant de Kratié traverse les terres des *Biat*. Henri Maitre, accompagné de son ami Omer Sarraut[8], la commande. Il est secondé par un *balat* cambodgien. Vingt charrettes à bœufs chargées de matériel, de meubles, de femmes et d'enfants de miliciens, escortées par un détachement de gardes cambodgiens forment le convoi. Ils vont vers l'est, vers un nouveau poste installé à Ban Bu Sra. Ils sont rejoints peu de temps après par une autre caravane qui a contourné le plateau par le nord. Celle-ci est conduite par le résident de Kratié lui-même, accompagné du directeur français des services agricoles et commerciaux du Cambodge. Les gouverneurs cambodgiens des provinces de Kratié et de Thbaung Khmum sont aussi du voyage. Leur suite s'entasse sur une dizaine de charrettes et sept éléphants. L'escorte est constituée de huit miliciens cambodgiens armés. Jamais les bruits de bottes n'ont autant résonné aux oreilles des habitants de la région de Bu Gler. Le but est d'ailleurs de leur faire comprendre que les choses changent.

---

4 Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, 3e trimestre 1911, aom/rsc 429.

5 Henri Maitre est le cousin du sénateur Stéphen Pichon, ancien ministre des Affaires étrangères, qui l'appuie à plusieurs reprises.

6 Dossier personnel de Maitre, aom/ggi 29947.

7 Henri Maitre, *Les jungles moï, mission Henri Maître (1909-1911). Indochine sud-centrale. Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de l'Annam, de la Cochinchine et du Bas-Laos*, Paris, Larose, 1912, 580 p.

8 Le fils du gouverneur général Albert Sarraut. Omer Sarraut a notamment réalisé une grande partie des photographies qui illustrent le livre de Henri Maitre, *Les jungles moï, , Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de la Cochinchine, de l'Annam et du Bas-Laos*, Paris, Larose, 1912, 579 p.

Pour pérenniser son action, Maitre crée un poste chez les *Mnong* de Ban Bu Sra, transformant, de sa propre initiative, une mission d'exploration en mission de pénétration.

> Il fallait également une base d'opération, point de repos pour les malades, hommes et bêtes, magasin des approvisionnements et des vivres, refuge et point de retraite en cas de malheur possible (…). Il fallait montrer aux populations que notre œuvre dans le secteur serait définitive et ne se bornerait point à un simple et rapide passage d'expédition à long parcours.[9]

Ban Bu Sra est situé à environ trente-cinq kilomètres à l'est de Bu Gler. La construction du poste est commencée en avril 1909. Il est bâti sur un ancien essart. Quelques miliciens surveillent les travaux réalisés par les *Mnong* du village voisin pendant que Maitre, avec le gros du détachement, poursuit ses explorations. En mai, la palissade est presque terminée, en novembre le fortin est prêt.

> Le poste de B. Pou Sra se compose d'une belle enceinte carrée de 100 mètres de côté, formée de pieux solides et choisis, hauts de trois mètres et taillés en pointe ; à l'intérieur, un vaste bâtiment en bambou et en paillote de trente mètres de long, mon logement ; puis, le casernement des miliciens, les écuries, les dépendances, une maison pour interprète et tout cela a été bâti, sans un clou, sans un outil autre que le coupe-coupe et la hachette moï ; les bâtiments sont de simples paillotes, de deux à trois pieds au-dessus du sol mais, si le poste n'est pas somptueux, il est du moins largement suffisant et solidement établi pour ce qu'il doit être - la future délégation chargée d'administrer les secteurs que vient de parcourir et de soumettre la mission de l'Est-Cambodgien.[10]

Le poste est inauguré le 4 décembre 1910. Henri Maitre est installé comme délégué par le résident de Kratié, Galtier, en présence des gouverneurs cambodgiens des provinces de Kratié et de Thbaung Khmum et des chefs des principaux villages avoisinants. Ces derniers reçoivent du sel et de la pacotille en présents. Des libations d'alcool de riz consacrent l'événement. Le poste de Bu Sra supplante celui de Sré Khtum pour la supervision de l'administration de la région de Bu Gler. L'impôt est toujours payé au *mékhum* de Bu Toung, mais la présence d'un poste commandé par un Français et comportant un détachement de miliciens à moins de deux jours de marche forcée du village renforce considérablement le poids du *mékhum*. Le délégué est de plus assisté d'un *balat* cambodgien, l'*oknha Piphéa Chantakréam* Mau[11]. Henri Maitre est souvent absent, parti sur les pistes du Darlac ou de la vallée du Donnaï. A peine installé, il reprend ses pérégrinations. Il quitte même l'Indochine pour un long congé en France en mars 1911. Il ne revient dans le plateau qu'en novembre 1912. Le *balat* Mau, lui, reste en place. Pour les villageois de Bu La ou Bu Gler, le carcan se resserre, d'autant que les habitants de Bu Gler et de Bu Sra sont proches et parfois apparentés. Certains clans, *mpôl*, sont communs aux deux villages. Bu Gler est maintenant entouré au sud et à l'est par des postes khméro-français avancés.

Le *balat* Mau procède à des tournées visant à soumettre les villages *mnong* autour du poste de Ban Bu Sra. Les habitants de ces villages sont alors portés sur les rôles. En un peu plus d'un an, 307 *Mnong* sont ainsi recensés dans douze villages différents, dont Bu La[12]. La perception de l'impôt se renforce. Plusieurs témoignages *mnong* montrent un accroissement considérable de la pression fiscale. Le *koragn* Pakhun Yem qui vit dans le nord du plateau témoigne en 1916 :

> Les *mékhum* cambodgiens « faisaient payer 7$00[13] d'impôt par an, nous extorquaient des sommes variant de 10$00 à 20$00 sous prétexte qu'ils étaient chargés de recruter des miliciens et que ceux qui ne voulaient pas servir n'avaient qu'à se racheter.[14]

Le résident de Kompong Cham confirme ces accusations dans un rapport de février 1914 à propos des villages de la région de Bu Gler : « La plupart de ses villages paient l'impôt à Kratié de la façon

---

9 Rapport de Maitre au résident supérieur du Cambodge, 1909, aom/ggi 33269.
10 Maitre, 1912, p. 130.
11 A ne pas confondre avec le *balat* Mau de Sré Khtum, décédé en juin 1910.
12 Décision du Conseil des ministres à propos du *balat* Mau, 1913, anc/rsc 20380.
13 $: symbole de la piastre indochinoise.
14 Cité par le résident de Kratié dans un rapport au résident supérieur, daté du 3 juillet 1916, anc/rsc 8994.

suivante : les *mésroks*[15] perçoivent 7$00 par inscrit et versent intégralement les sommes ainsi recouvrées entre les mains de deux agents du gouverneur de Kratié »[16]. Les *Mnong* doivent de plus accomplir leurs prestations sur la route de Kratié à Sambor, donc loin de chez eux. Sur les chantiers de corvée, ceux qui ont de l'argent, exclusivement des Khmers, payent les gardes pour pouvoir en faire moins, les autres devant travailler plus pour tenir les objectifs fixés[17]. Sept piastres représentent le prix d'environ cent vingt à cent quatre-vingt kilogrammes de riz non décortiqué. On peut compter entre un et trois hommes adultes par famille. La somme demandée est loin d'être négligeable pour des foyers produisant environ 1,2 à trois tonnes de paddy par an, la ponction étant comprise entre 4% et 45% d'une récolte essentiellement destinée à la subsistance. De plus, le mois d'absence correspondant aux déplacements sur les chantiers de prestation dans la vallée du Mékong laisse peu de temps pour la chasse et les autres activités susceptibles de fournir des compléments de revenus avec lesquels les *Mnong* peuvent payer leurs impôts. Le résident de Kompong Cham, alors en charge de la région *mnong*, indique en 1914 :

> La situation économique du secteur ne permet pas aux Phnongs de se procurer les 7$00 qui leur sont réclamées, et ils sont ainsi à la merci des trafiquants cambodgiens et chinois qui parcourent le pays à la recherche des peaux et cornes, de la cire et du stick-laque[18], qu'ils apportent à Kratié, à Sambor et à Samboc.[19]

Parmi les malversations dont les autorités françaises accusent les commerçants cambodgiens, la plus répandue semble être de se faire passer pour des agents de l'administration, afin d'obliger les aborigènes à accepter des ventes forcées de produits de la forêt à des prix iniques[20]. Ces allégations doivent cependant être prises avec précaution, accuser les commerçants cambodgiens de malmener les aborigènes est un moyen pour les Français de se disculper de leurs difficultés dans la région. Dans un premier temps, l'essor du commerce a plutôt enrichi les communautés *biat*. A partir de 1910, le renforcement de l'étau franco-khmer autour des habitants de Bu Gler, malgré la suppression du poste du résident de Kratié remplacé par un simple délégué de la résidence de Kompong Cham en 1912, non seulement réduit leur liberté, mais influe aussi sur leur niveau de vie de manière négative.

L'augmentation de la pression fiscale semble s'accompagner d'une paupérisation de la région de Bu Gler. Alors que celle-ci est décrite comme prospère en 1907, les hameaux de l'est de Bu Gler ne sont plus en 1914 que des « villages lamentables », pauvres et sans intérêt aux yeux des administrateurs français[21]. Bu La notamment est présenté comme misérable[22].

b) Les intrus

Ni les Français, ni les Khmers, ne semblent comprendre qu'ils sont des intrus pour les autochtones. Pour Henri Maitre, les *Biat* de Bu Gler sont « des *Phnong* déjà soumis et payant l'impôt ; ces Phnongs possèdent des *mésroks* et sont parfaitement sûrs »[23]. En fait, comme les autres *Mnong*, les habitants de Bu La et Bu Gler voient avec une certaine appréhension les Khmers et les Français s'installer chez eux. La soumission est acceptable lorsque les dominants sont absents ou éloignés. Lorsqu'ils viennent habiter à proximité du village, elle devient difficilement supportable. Les administrateurs français fustigent la « farouche indépendance des *Mnong* » qui les gênent dans la prise de possession de territoires. De mémoire d'homme, les *Mnong* de Bu Gler ont toujours été indépendants ou, au moins, libres. Même au temps de la splendeur de l'Empire khmer, quelques sept siècles auparavant, les liens

---

15 មេស្រុក : utilisé ici comme synonyme de *mékhum*.

16 Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, publié dans André Baudrit, « Henri Maitre, explorateur de l'Indochine Sud-centrale », *Bulletin de la Société des études indochinoises.* n°3*,* Saigon, 1936, p. 133.

17 Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, daté du 3 juillet 1916, anc/rsc 8994.

18 Stick-laque : sécrétion de cochenilles introduites dans certaines essence d'arbres et servant à la fabrication de la gomme-laque utilisée comme parfum ou dont on tire le carmin et de la laque en écaille, voir la note dans *Le journal de voyage de G. van Wuysthoff au Laos, présentation de Jean-Claude Lejosne,* Centre de documentation du cercle de culture et de recherche laotiennes, Metz, 1993, pp. 170-171.

19 Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, publié dans Baudrit, 1936, p. 134

20 Maitre, lettre au résident de Kompong Cham, 7 juillet 1914, publiée dans Baudrit, 1936, p. 147.

21 Les intentions des rédacteurs français de ces descriptions, sur la détermination de la position des postes notamment, peuvent les avoir poussé à exagérer la misère des hameaux de la région de Bu Gler.

22 Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, publié dans Baudrit, 1936, pp. 129 et 133.

23 Maitre, lettre au résident de Kompong Cham, 7 juillet 1914, publiée dans Baudrit, 1936, p. 143.

entre les souverains khmers et les *Mnong* étaient vraisemblablement lâches. Les Cambodgiens n'ont jamais administré le pays directement. Un vieux *Mnong* né dans les années trente résume le sentiment qui semble partagé par la génération de ses parents à propos des Khmers et des Français : « Il ne fallait pas qu'ils envahissent les forêts du haut, c'est comme ça, il fallait qu'ils restent là-bas »[24]. Par ailleurs, le comportement des Français et des Khmers vis-à-vis des aborigènes n'incite pas les gens de Bu La ou Bu Gler à vouloir les accueillir chez eux.

Henri Maitre se veut le modèle du bon administrateur. Il refuse que son escorte maltraite les autochtones, il paie toujours les services ou les biens qu'il demande et passe beaucoup de temps à discuter avec les villageois, s'intéresse à eux, à leur société, à leur histoire. Toutefois, le Français se considère comme chez lui. Sa mission de reconnaissance et de soumission des villages pour la gloire de l'Indochine française lui apparaît légitime. Il représente l'autorité légale. Dans son esprit, les personnes qui le rencontrent lui doivent respect et obéissance. Lorsqu'il obtient ce qu'il veut par la négociation, il n'y a pas de problèmes, mais si celle-ci échoue, il n'hésite pas à utiliser la manière forte. La soumission du village de Bu Sra en 1909, racontée par Henri Maitre lui-même, en fournit un bon exemple :

> Mon intention est d'établir en ce point central la base de la mission (…). Aussi, dés l'arrivée du chef, un vieux bonhomme ridé, les cheveux blancs, je lui expose mes projets. Mais, aux premiers mots, il m'arrête ; fort tranquillement, il me répond que c'est impossible ; son village est pauvre ; il ne possède ni herbe, ni paddy, ni riz, ni poulets, ni cochons ; d'ailleurs, il ne veut pas se soumettre ; il consent bien à montrer la route aux voyageurs qui traversent son village mais il ne permettra pas qu'on s'établisse chez lui. A toutes mes remontrances, à toutes mes offres de conciliation, le vieux, accroupi sur le long lit de camp en bambous tressés qui court d'un bout à l'autre de la hutte, se borne à secouer négativement la tête ; rien n'y fait, ni la tentation des cadeaux que je fais miroiter à ses yeux, ni mes plus éloquents raisonnements ; tranquillement obstiné, exaspérant, bourrant méthodiquement sa pipette de bambou, le chef, les yeux clignotant dans les rides de la face, refuse en mots secs et décidés. Je n'insiste pas et renvoie l'entêté. Mais une solution s'impose : il est impossible de débuter chez les *Mnong* par un échec qui, demain sera connu de tous les villages voisins ; laisser B. Pou-Srâ insoumis, c'est l'aveu de notre impuissance dont les effets ne tarderont pas à se manifester de la façon la plus désastreuse ; comme résultat immédiat, l'insoumission de tout le secteur sur lequel Ndjrak-Ot - c'est l'harmonieux nom du vieux chef - exerce une influence incontestée. Et puis, il est inadmissible qu'à huit jours de Kratié, à quatre du Darlac, l'on rencontre encore des populations qui nous ignorent, se soustrayant tranquillement à notre domination comme si la région moï ne faisait pas partie intégrante de nos possessions indochinoises. Il faut donc en finir et dans l'après-midi, je fais venir le chef ; docile, il se rend à mon appel ; une douzaine de ses gens l'accompagnent, tous sans armes d'ailleurs ; brièvement, je le somme d'avoir à se soumettre : même placide refus.
> - Caïs, gardez les portes !
> En un clin d'œil, les miliciens, préalablement stylés, sont debout ; tandis que ceux du Darlac, baïonnette au canon gardent l'entrée principale, les Cambodgiens se groupent à celle de derrière ; les émissaires et les cornacs ont sauté sur leurs lances et garnissent les entrées latérales : Ndjrak-Ot et ses gens sont prisonniers. Je leur explique alors qu'ils resteront ainsi jusqu'à soumission complète ; moi-même demeurerai à B. Pou-Srâ aussi longtemps qu'il le faudra.[25]

Une heure plus tard Ndjrak Ot cède aux exigences de Maitre à contrecœur. Dans ses publications, l'auteur des *Jungles moï*, se garde bien de se présenter comme un homme brutal. Ses lettres privées ou même à l'administration sont plus crues. Ainsi, dans un courrier à son ami le délégué de Djiring, il se propose d'aller installer un poste dans la vallée du Donnaï pour châtier les habitants qui ont refusé de lui servir de guide et de lui vendre du riz[26].

L'arrogance du Français, sa propension à se considérer chez lui dans le Yok Laych, à exhiber sa force, qui reste très relative - lors de la soumission de Bu Sra, il ne dispose que de neuf miliciens - irritent les *Mnong*. De plus, Maitre, qui pourtant étudie les coutumes aborigènes, commet à plusieurs reprises des

---

[24] Question : « ហេតុអ្វីបានជាមានcombat លោកតា ? », réponse : « គ្មានស្អីទេ កុំអោយគេជាន់ព្រៃលើ គឺថាអញ្ចេះ នៅតែគេខាងណោះទៅ។ », entretien, Angkroch, village de Bu Trom, novembre 2000.

[25] Maitre, 1912, p. 25.

[26] André Baudrit, « Deux lettres de l'explorateur Henri Maitre », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, 1943, pp. 78-90.

sacrilèges en se rendant dans des endroits interdits. Jean Boulbet rapporte, dans son ouvrage sur les *Maa* rédigé dans les années 1960, que la descente du Donnaï par Maitre crée de fortes tensions entre deux groupes, les *Coop* et les *Maa* : « Maître avait par surprise traversé un pays qui devait rester en dehors des regards étrangers, il avait violé un sanctuaire »[27]. Les *Maa* reprochent aux *Coop* d'avoir laissé passer l'explorateur ; c'est une affaire grave dont le souvenir est conservé lorsque Jean Boulbet arrive dans la région près de quarante ans plus tard. En 1916, les *Mnong* rapportent un autre sacrilège :

> Monsieur Maitre a ordonné à un groupe de *Pnong* d'aller chauffer des pierres du ruisseau O-Kbal-Sva, près d'une cascade, domaine d'un génie. 50 *Pnong* sont morts. Pour cela, les *Pnong* sont en colère contre monsieur Maitre.[28]

Aucune réparation n'a été imposée à Maitre pour ces sacrilèges. Les rites expiatoires n'ont pas eu lieu. Or, l'harmonie avec les génies, et donc dans le monde, ne peut revenir qu'avec la réalisation des sacrifices adéquats ou la mort du sacrilège.

Les témoignages *mnong* recueillis entre 1914 et 1916 montrent que Henri Maitre est perçu par les aborigènes comme responsable du comportement de ses hommes, qui est loin d'être exemplaire. Les miliciens khmers sont accusés de brimades et de vexations, ce qui est confirmé dés 1912 dans les rapports de l'administration franco-khmère. Henri Maitre, lui-même, est indigné par le comportement de ses subordonnés :

> Les miliciens cambodgiens, arrogants, vaniteux et paresseux, ont essayé de faire bande à part en ne voulant pas se plier à la discipline commune, en affectant des airs de supériorité blessée, en assumant vis-à-vis des *Pnongs* des tons de maître à esclave, allant même jusqu'aux coups.[29]

Il préfère avoir des Rhadés sous ses ordres. Le *summum* est atteint avec l'incident qui décide un *koragn*, Pa Trang Loeung, à se révolter. Le *balat* Mau envoie deux miliciens réquisitionner des éléphants dans les villages avoisinant Bu Sra. La pratique est fréquente ; les propriétaires des éléphants sont normalement dédommagés, même si Henri Maitre accuse Mau de ne pas toujours les payer. Arrivés dans le village de Bu Rlam, les deux miliciens accompagnés d'un commerçant khmer, Suon, et d'un Laotien marié à une *Mnong*, demandent son éléphant à Pa Trang Loeung. Par ailleurs, Suon exige que le *koragn* paie des dettes qu'il aurait contractées chez lui. Pa Trang Loeung offre un sacrifice de porc en demandant aux miliciens de lui laisser son éléphant, ceux-ci mangent le porc et lui réclament toujours le pachyderme. Dans la nuit, Suon et les miliciens violent la belle-fille de Pa Trang Loeung.

> Les miliciens ont violé une femme dans une maison *pnong*. Son mari est rentré à ce moment-là. Il leur a demandé d'aller chercher du cochon et de l'alcool en offrande pour qu'il ne dise rien. A cela, les miliciens ont répondu : « Nous n'avons pas de cochon ou d'alcool, mais nous avons des poils de bite ». En plus, les miliciens ont arraché des poils de bite et les ont portés à la bouche du mari.[30]

L'outrage fait à la famille du *koragn*, et à travers lui à tout le village, est d'autant plus impardonnable que les agresseurs ont refusé de fournir les compensations prévues par la coutume lorsqu'ils y ont été invités.

---

[27] Jean Boulbet, *Pays des Maa, domaine des génies,* Ecole française d'Extrême-Orient, Paris, 1967, p. 79-82.

[28] « លោកមោសៀរមេត់ ឱ្យពួកព្នងទៅតុត់ថ្មរអ៊ូរក្បាលស្វារ នៅទីជ្រោះកន្លែងអ្នកតា៎រ ស្លាប់ពួកព្នងទាំអស់៥០នាក់ បានជាពួកព្នងវារខឹងនិង លោកមោសៀរមេត់ », lettre de l'*achar* Vong au gouverneur de Kratié, 22 mars 1916, anc/rsc 8994.

[29] Maitre, lettre au résident de Kompong Cham, 7 juillet 1914, publiée dans Baudrit, 1936, p. 140. On retrouve ici les marques caractéristiques du mépris des Français pour les Cambodgiens. Ce témoignage doit donc être pris avec circonspection.

[30] « ទាហ៊ាន(…)បានចាប់ប្រពន្ធគេកលើផ្ទះព្នងនោះ ប្ដីយវាមកទាន់ វារថ្លាឱ្យរកជ្រូកស្រាហលិស់វារ១ពំថ្លាត្យទ្វេ នោះទាហ៊ានថ្លា អញគ្មានជ្រូកស្រាទេ្វ មានែ្តរម៉មីរ្កូរ នោះទាហ៊ានបានចាប់ម៉មីរ្កូរ បន់ចុកមាត់ប្ដីវារថែមទៀត », lettre de l'*achar* Vong au gouverneur de Kratié, 22 mars 1916, anc/rsc 8994. Henri Maitre donne après enquête une version des événements qui recoupe celle-ci, rapport d'Henri Maitre au résident supérieur du Cambodge du 17 décembre 1912, aom/ggi 33269.

Les *balat* sont loin de donner l'exemple à leurs troupes. Mau, qui pourtant travaille avec les aborigènes depuis longtemps, est suspendu pour les exactions qu'il a commises. Les *Mnong* lui reprochent notamment, en plus d'autres incidents tels celui de Bu Rlam, d'avoir décapité un homme de Kabal Damrey[31].

Le nouveau *balat* Neang qui arrive dans la région en janvier 1914 suit la même voie. Il est chargé de construire un poste de miliciens à Bu Gler même. Cette fois, les habitants de Bu Gler se trouvent directement sous la coupe d'un petit satrape de l'administration. Les problèmes commencent avec la construction du poste dans le village. L'accord des habitants n'est pas demandé ; ils sont considérés comme soumis. Les hommes sont réquisitionnés comme prestataires. Il s'agit donc d'un travail forcé, exécuté au titre de la corvée.

> Depuis que le *balat* Neang s'est installé au poste de Bu Gler, les *Pnong* disent qu'ils commencent à tous s'énerver, à s'échauffer, dans toutes les régions, tous les villages, à travers tout le pays *pnong*, comme le feu qui brûle la forêt, qui brûle la terre. C'est de là qu'est né l'affolement incontrôlable. Les *Pnong* disent que le *balat* Neang leur a fait traîner du bois et des hommes pendant que les coups de fouet s'abattaient sur leur dos, comme s'ils étaient des buffles. Ils étaient utilisés jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure à laquelle on les laissait manger (…). Ils étaient attachés et exposés au soleil ou à la pluie.[32]

Les *Mnong* accusent Neang de les frapper, de les punir en les obligeant à porter des épineux. La brutalité de Neang va ainsi jusqu'à l'utilisation de la torture[33]. Certains actes commis par Neang, comme de faire traîner des troncs tirés par des *Mnong* en les fouettant, comme de leur prendre systématiquement les meilleurs morceaux de leur repas, en ne leur laissant que le riz et le sel, sont destinés à les écraser, à leur signifier son mépris. Neang cherche à les avilir. Les cornacs même, qui jouissent d'un grand prestige dans la société *mnong*, sont l'objet de ses railleries et de ses coups. Ces exactions sont intolérables pour les villageois de Bu Gler et l'ensemble des manœuvres du chantier qui viennent des villages alentour, tels Bu La, Bu Kès ou Bu Mési. Très vite, le *balat* Neang devient la bête noire des *Mnong*. Le comportement des Khmers à Bu Gler suscite l'indignation et l'aversion des habitants.

2) Bu Gler dans la révolte de Pa Trang Loeung

a) Pa Trang Loeung, chef charismatique

Les premières réactions *mnong* aux pressions franco-khmères viennent de l'est, de la région de Ban Bu Sra. Celle-ci est de soumission récente. Le passage de l'indépendance à un contrôle effectif des villages par l'administration y est encore plus brutal qu'à Bu Gler. Le 6 mai 1912, les *Mnong* de Bu Rlam exécutent les deux miliciens, le commerçant cambodgien et le Laotien qui ont participé au viol de la belle-fille de Pa Trang Loeung. Sous les ordres du chef du village, dix guerriers se rendent ensuite à Ban Bu Sra où les révoltés tuent encore un milicien, une femme et un enfant, enlèvent deux femmes et un enfant, et incendient le poste établi par Maitre. Les survivants s'enfuient épouvantés.

L'événement a un grand retentissement dans toute la contrée. Certains villages rejoignent les insurgés. Les hommes de Bu La et Bu Gler ne bougent pas, mais il est certain que l'attaque de Ban Bu Sra par Pa Trang Loeung devient le principal sujet de conversation et d'inquiétude des *Mnong* qui attendent la réaction française. Des colonnes dirigées par le gouverneur de Kratié, Kahom, arrivent rapidement sur les lieux. Dans les mois qui suivent, Kahom traque les insurgés sans résultats. Au plus fort de la saison des pluies, il doit abandonner le terrain.

---

[31] Mau qui doit se présenter devant la salakhet de Kratié, nie farouchement avoir jamais opprimé les aborigènes. Il obtient le soutien du Conseil des ministres. Néanmoins, le faisceau de témoignages d'origines très diverses, qui l'accablent, rend sa défense peu crédible, anc/rsc 2038.

[32] « តាំពីបាឡាត់នាងទៅឈរប៉ុស្តិ៍ពូរក្លេរនោះ ពួងវាប្រាប់ថាកើតក្តៅក្រហាយគ្រប់ស្រុកគ្រប់ភូមក្នុងនគរពួងទាំងអស់ តួចភ្លើងឆេះព្រៃឆេះដី បានជាវាកើតចុល្លាចលអស់ពុំបាន ពួងប្រាប់ថាបាឡាត់នាងឱ្យវាអូសឈើនឹងមនុស្សហើយមានរំពាត់តិញវាពីក្រោយតួចក្របី ប្រើរតល់ ថ្ងៃរសៀលម៉ោង៣បានឱ្យស៊ីបាយ (…) ចាប់វាចងហាលថ្ងៃហាលភ្លៀង », lettre de l'*achar* Vong au gouverneur de Kratié, 22 mars 1916, anc/rsc 8994.

[33] Ces faits sont confirmés par le témoignage du cuisinier de Neang, aom/rsc 274.

Henri Maitre revient en novembre 1912 et tente de s'emparer de Pa Trang Loeung. Les effectifs des insurgés atteignent quatre cents guerriers d'après les estimations françaises. Les troupes quadrillent la région en tous sens, des escarmouches ont lieu, souvent à l'avantage des insurgés. L'incident le plus grave est l'attaque du village de Mdaï Dop, à une vingtaine de kilomètres au sud de Bu Gler, accusé par Pa Trang Loeung d'avoir aidé les Français et les Khmers. Quatre hommes, dont le chef du village, sont tués, onze personnes sont enlevées pour être vendues comme esclaves. Mdaï Dop est pillé et incendié. Bu Gler et Bu La ne sont pas directement concernés par les événements en cours mais sont à la frontière de la zone des opérations. Bu La doit accueillir en juillet 1912 le poste provisoire dressé par le gouverneur Kahom comme base avancée. Quinze miliciens y vivent. Henri Maitre décrit Bu La comme « un trou infect et malsain »[34]. Le fortin est occupé pendant un an et demi. C'est la première fois que les *Biat* de Bu La-Bu Gler doivent cohabiter avec des gardes cambodgiens. En 1913, les accrochages sont moins fréquents. Au printemps, le *balat* Mau, considéré comme responsable du désastre de Ban Bu Sra, est suspendu de ses fonctions, alors qu'Henri Maitre doit être hospitalisé un mois, ce qui donne un répit aux *Mnong* du plateau. Ce n'est qu'à la saison sèche 1913-1914, que Maitre revient dans le Yok Laych avec l'intention d'en finir avec Pa Trang Loeung. En février 1914, l'administration du Protectorat envoie une colonne dirigée par le résident de Kompong Cham, dont dépend désormais la circonscription de Kratié. Elle traverse la région pour trouver l'emplacement d'un poste destiné à remplacer celui de Ban Bu Sra. Le choix se porte sur Méra à trois jours au sud-est de Bu Gler, chez les *Bu Nong*, « malgré l'hostilité plus ou moins apparente des hameaux du secteur »[35]. Par ailleurs, le poste de Sré Khtum commandé par le nouveau *balat* Neang est transféré à Bu Gler même. La zone rebelle située entre les deux postes est ainsi prise en étau. Pendant la construction des fortins, les opérations militaires se poursuivent.

Entre mai 1912, date de l'incendie de Ban Bu Sra, et juillet 1914, les insurgés sont impliqués dans une quinzaine d'engagements au cours desquels huit miliciens, sept civils cambodgiens, au moins dix-neuf aborigènes tributaires sont tués ou blessés et trente-quatre personnes enlevées. Les miliciens de Maitre assurent dans le même temps avoir tué un rebelle et fait deux prisonniers, dont le fils d'un chef *mnong* rebelle, gardé en otage.

> Pendant 10 jours, je bats en tous sens la région, détruisant un à un les abris et repaires des rebelles, m'emparant d'une grande quantité d'approvisionnements divers, harcelant la bande ennemie. Enfin, un jeune bambin de 4 ans, fils du chef Bon-Mphai, lieutenant de Pa Trang Leung, est tombé en notre pouvoir ; je le rendrai à ses parents lorsqu'ils auront fait leur soumission.[36]

Malgré les rapports optimistes d'Henri Maitre qui assure obtenir toujours plus de soumissions, les *Mnong* insurgés ont l'avantage du terrain. Les colonnes françaises aux effectifs squelettiques, quelques dizaines d'hommes pour couvrir plusieurs milliers de kilomètres carrés, ne parviennent pas à ramener la paix dans le sud du Yok Laych.

Les échecs successifs des troupes régulières, même s'ils restent très relatifs, marquent le début du mythe de Pa Trang Loeung. Insaisissable, frappant par surprise dans un espace de collines et de forêts qu'il connaît bien, Pa Trang Loeung fait parler de lui et effraie. Il est difficile de dater l'édification d'une légende, mais il semble bien que la capacité du *koragn mnong* à échapper pendant deux ans aux colonnes lancées à sa poursuite ait autant fait pour sa renommée que les massacres de Ban Bu Sra ou de Mdaï Dop.

> Aller tuer grand-père Pa Trang Loeung était impossible, tuer sa femme était impossible. Si on a l'intention à cette époque de rassembler des forces, d'aller tirer, de tuer grand-père Pa Trang Loeung et qu'on le rencontre par hasard, si c'est le jour, on peut le voir, jusqu'à peut-être 4 ou 5 heures. A partir de là, on regarde mais on le voit pas, juste de la forêt, de la forêt comme ça.

---

[34] Maitre, lettre au résident de Kompong Cham, 7 juillet 1914, publiée dans Baudrit, 1936, p. 143.

[35] Henri Maitre, rapport au résident de Kompong Cham, publié dans Baudrit, 1936, p. 138.

[36] Rapport d'Henri Maitre au résident supérieur du Cambodge, 17 décembre 1912, aom/ggi 33269.

> On marche en cherchant partout dans la forêt, dans les champs, on marche, mais on ne le voit pas.[37]

On raconte aussi que les balles ricochent sur son corps, que les Français et les Khmers ne peuvent pas le tuer, que personne ne peut le tuer. Fort de cet aura grandissante, Pa Trang Loeung parvient à fédérer plusieurs villages *mnong* prêts à prendre les armes contre les envahisseurs. Avec le temps et la multiplication des colonnes lancées à travers le pays, le prestige de Pa Trang Loeung augmente considérablement, et, avec lui, le soutien des indécis aux insurgés.

b) Bu Gler choisit la lutte

La construction du fortin de Bu Gler et le comportement du *balat* Neang sont inacceptables pour les villageois. Par trois fois, ils envoient des émissaires à Kratié pour se plaindre de l'attitude du *balat* auprès de l'administration française, sans aucun résultat. Les *Mnong* de Bu La et Bu Gler assistent à l'occupation de leurs terres alors qu'ils voient Pa Trang Loeung, l'homme qui s'est révolté, toujours libre et de plus en plus puissant. Pire, Pa Trang Loeung détruit les villages qui aident les Français et les Khmers.

D'un côté, des hommes en armes étrangers qui s'installent sur le territoire du village sans y avoir été invités, qui ne respectent ni les génies ni les hommes, alors que vingt-trois ans auparavant, les Français promettaient de protéger la communauté, de l'autre, un chef *mnong* charismatique qui a eu le courage de se soulever, et qui depuis deux ans tient les Français et les Cambodgiens en échec. Malgré le risque d'une guerre difficile avec la puissance coloniale et l'administration royale, le choix est fait.

Le 22 juillet 1914 à midi, la centaine de prestataires du chantier de Bu Gler se soulève. Le cuisinier de Neang, un jeune Khmer de 17 ans originaire de Sré Khtum, nommé Choeu, assiste au carnage et, après avoir réussi à s'enfuir, témoigne devant le gouverneur de Kratié[38]. Selon Choeu, c'est Pagnouk[39], *koragn* de Bu Gler, qui mène l'attaque. Il se précipite sur Neang et le gifle. Le *balat* réussit à saisir son fusil avant d'être transpercé de coups de lance de bambou par des hommes de Bu Kès. Quatre miliciens sont exécutés de la même manière. Choeu est fait prisonnier. Les corps sont jetés dans un trou creusé en terre, et trois jours après, un sacrifice et des libations sont organisés pour fêter l'événement. Le butin se monte à trois fusils Lebel, une caisse de cartouches, un fusil à sept coups et ses munitions, et un éléphant femelle. Cet acte de révolte rassemble des hommes de tous les villages des alentours qui se trouvent ainsi tous compromis et unis. Cinquante d'entre eux menés par Pagnouk partent pour la vallée de la Hoyt, un affluent de droite du Song Bé, au cœur de la rébellion où ils sont reçus par Pa Trang Loeung[40]. Malgré la victoire rapide et facile contre Neang, les habitants de Bu Gler estiment qu'ils ne peuvent en rester là. Il leur faut se débarrasser d'Henri Maitre dont ils craignent qu'il ne laissera pas impunie la mort de son *balat*. La décision de tuer le Français est prise très rapidement.

Le récit de la mort de Maitre a fait l'objet de nombreuses publications[41], souvent extrêmement détaillées. Démêler l'écheveau que constituent les différentes versions est une tâche d'autant plus

---

[37] « ទៅសំលាប់តាប៉ាត្រុងលឿងអត់បាន សំលាប់ប្រពន្ធអត់បាន។ ទៅបាញ់ ប្រុងថាថ្ងៃហ្នឹង ទៅរៀបចំកំលាំង ទៅសំលាប់តាប៉ាត្រុងលឿង ប្រទះ បើថ្ងៃអញ្ចឹងឃើញ ដល់ពេលប្រហែល ម៉ោង៤ ម៉ោង៥ មើលអត់ឃើញ សុទ្ធតែព្រៃ សុទ្ធតែព្រៃដូចអញ្ចឹង។ ដើររុកព្រៃ រុកស្រែពេញហ្នឹង ដើរអត់ឃើញ។ », entretien avec Mok Kret, avril 2001.

[38] Ce témoignage date du 5 décembre 1914, soit quatre mois après les événements. Seule la traduction en français a pu être retrouvée. aom/rsc 274.

[39] Noté aussi Panhok.

[40] Dans la traduction du témoignage de Choeu, le nom du chef est noté Patrang Lenang, chef du srok de Huch. Dans une liste des chefs de la rébellion, retranscrite du khmer (aom/rsc 274), Pa Trang Loeung apparaît comme le chef de la région de Ban Dak Huch, ce qui laisse supposer que Patrang Lenang et Pa Trang Loeung sont le même homme. Les différences de retranscription de noms basées sur une phonétique approximative sont fréquentes lorsque les archives mentionnent les aborigènes.

[41] Lire notamment Baudrit, 1936, pp. 109-151 et « Une visite au tombeau de l'explorateur Henri Maitre », *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises,* 1941, pp. 111-120 ; Jean Boucher de Crèvecœur, « La pénétration française chez les *Biat*s », *Revue des Troupes Coloniales,* Paris, Juillet 1939, pp. 547-562 ; Roland Dorgelès, *Chez les beautés aux dents limées,* Les Laboratoires Martinet, Paris, 1930, pp. 69-88 ; Forest, 1980, pp. 428-431 ; Albert-Marie Maurice, « Un point de l'histoire de l'Indochine française : l'assassinat de Henri Maitre (1914) », *Cahiers de l'Asie du Sud-Est*, n°29-30, 1991, pp. 253-267;

malaisée que toutes se ressemblent en étant toutes différentes, que la plupart des témoignages doivent être pris avec circonspection, la majorité datant des années 1930 ou étant le fait d'individus qui ont pu jouer un rôle dans le meurtre[42], et enfin que Pa Trang Loeung comme Henri Maitre sont devenus des mythes, l'un pour les *Mnong*, l'autre pour les coloniaux d'Indochine. Les sources privilégiées ici sont celles qui sont contemporaines des événements ; il s'agit notamment du témoignage de Choeu, des différentes versions données par Rah, l'interprète de Maitre, des dépositions d'un milicien rhadé, d'un cornac blessé et du neveu du *khunjonob* qui ont assisté plus ou moins directement à la scène, des témoignages recueillis entre 1914 et 1916 par la résidence de Kratié auprès de *Mnong* ayant participé à l'affaire[43].

En juillet 1914, Maitre est à Djiring, dans les hautes terres de Cochinchine, dont le délégué est un ami. Il revient dans le Yok Laych à la fin du mois pour vérifier l'avancement des travaux à Méra et Bu Gler. Selon Choeu, alors prisonnier de Pa Trang Loeung, Pagnouk et ses cinquante hommes auxquels se sont joints dix guerriers de Pa Trang Loeung partent au même moment pour le poste de Méra. A son retour Pagnouk raconte ce qui s'est passé à Pa Trang Loeung devant Choeu qui le rapporte par la suite au gouverneur de Kratié :

> J'avais entendu parler par le nommé Pagnouk qui avait avisé Patrang Lenang [Pa-Trang-Loeung] dès son retour de Méra, ainsi qu'il suit : qu'il avait proposé à M. Maître d'aller avec les miliciens arrêter le nommé Patrang Lenang, car celui-ci avait avec ses partisans, assassiné le Balat Neang. A la suite de ces nouvelles, M. Maître lui aurait remercié, en lui recommandant que dorénavant lorsqu'il saura quelque chose de venir toujours lui rendre compte le plutôt possible.
> Après avoir terminé ces conversations, M. Maître acception ses propositions et partir de suite du Poste de Méra avec les miliciens à une journée de marche arrivé à Phum Pou Antel[44], village du nommé Pa Ang Leang. Celui-ci se présentait à M. Maître et lui priant de s'arrêter d'abord dans son village afin qu'il puisse le fournir de l'alcool, célébrer une cérémonie d'offrandes aux génies selon la coutume phnong, ce qui fût entendu.
> Vers le lendemain matin, les Phnongs avaient tué un porc et de l'alcool en jarre, tous furent apportés devant M. Maître puis le priaient de réunir tous les fusils et les appuyer sur la jarre d'alcool ils invitaient alors ce chef à boire. Acceptant leur invitation M. Maître se baissa alors pour boire en suçant le chalumeau et pendant ce temps le nommé Pagnouk sautait sur lui, le poignarder sur le dos. M. Maître fut tomber sur le ventre et succomba.
> La plupart des Phnongs se précipitaient sur les fusils réunis autour de la jarre d'alcool et les autres tuèrent tous les miliciens mais je ne peux pas citer le nombre des morts.[45]

Le rôle joué par Pagnouk est primordial. Lorsqu'il retrouve Henri Maitre à Méra dans les tous premiers jours d'août 1914, le Français, qui n'est pas au courant du soulèvement de Bu Gler, le reçoit comme le chef d'un village de *Mnong* réputés dociles susceptible de le mener aux rebelles. C'est sans méfiance qu'il laisse tous ses miliciens se séparer de leurs armes pour oindre les mousquetons et son propre revolver de bière de riz et du sang du porc sacrifié, rite visant à se concilier les *yang* et sensé rendre les armes plus efficaces. Il est alors aisé aux *Mnong* de massacrer au couteau ou avec des lances de bambou leurs ennemis désarmés. Henri Maitre est décapité et son corps mis en terre. Les autres cadavres sont jetés dans une fosse commune. Lorsque Pagnouk raconte les faits à Pa Trang Loeung, il ne mentionne pas le rôle, pourtant important, joué par le chef du village *bu nong* où a eu lieu l'embuscade, Pa Ang Leang[46], qui aurait lui aussi frappé Maitre.

Pierre Le Roux, « Le « Maitre » de l'Indochine, Henri Maitre, explorateur français du début du siècle, auteur de *Les Jungles Moï* », *Acta Geographica*, n°110, 1997, pp. 39-61.

42 Ainsi l'un des principaux témoignages, utilisé notamment par Sabatier, est celui de Rah, l'interprète rhadé de Maitre. Or Rah a produit plusieurs témoignages contradictoires. Il est tout à fait possible qu'il ait été complice de l'assassinat sans que cela n'ait jamais pu être prouvé de manière certaine.

43 Bien entendu, cette version n'a pas pour prétention d'établir une fois pour toute LA vérité. Je me suis efforcé de reconstituer un récit plausible avec les éléments à ma disposition. L'approche critique des sources, les choix dans les témoignages contradictoires ont joué un rôle important et faillible. Deux dossiers ont particulièrement été mis à contribution : aom/rsc 274 et aom/ggi 33269.

44 Bu Andel, village *bu nor*.

45 Traduction de la déposition de Choeu devant le gouverneur de Kratié le 5 décembre 1914, aom/rsc 274. Cette version est confirmée par les témoignages de chefs *mnong* ralliés en 1916, voir par exemple anc/rsc 8994.

46 Cet homme est peut-être le nommé R'Ding qui a été interrogé dans les années 30 comme témoin du meurtre de Maitre, ou un parent de celui-ci. Pa Ang Leang se prononce Pa Ang Ling puisqu'il s'agit d'une retranscription du khmer. Néanmoins Pa Ang Leang est déjà décrit comme âgé en 1914-1917.

Après l'exécution de Maitre et de ses hommes, les *Mnong* attaquent le poste de Méra où ne restent que quelques hommes qui sont massacrés. En quelques heures, le délégué de Méra, vingt-trois miliciens rhadés, khmers et vietnamiens, le boy d'Henri Maitre, et quatre cornacs sont tués. Seuls trois hommes, l'interprète rhadé de Maitre, un milicien qui était à l'écart et un cornac blessé réussissent à s'enfuir[47].

Pa Trang Loeung n'aurait pas directement participé à l'assassinat de Maitre comme le veulent les récits qui racontent les hauts faits du grand *koragn*, mais il reste l'un des principaux instigateurs du traquenard dans lequel sont tombés les miliciens. Lors de la répartition du butin, Pagnouk lui remet un fusil et des cartouches car il est « réputé comme principal chef »[48]. Pour éliminer les Français, *Biat* et *Nong* se sont ligués en reconnaissant tous l'autorité de Pa Trang Loeung. L'alliance entre Bu Gler et le mythique Pa Trang Loeung est alors à son apogée. C'est probablement à cette époque que Pa Trang Loeung choisit comme deuxième épouse, une femme de Bu Gler[49]. Les hommes qui ont suivi Pagnouk, dont une grande partie viennent de Bu Gler et de Bu Kès, et ceux de Pa Trang Loeung partagent les prises de guerre, une vingtaine d'armes à feu et leurs munitions, des étoffes, cinq éléphants, avec les villageois de Bu Andel. Pour fêter la victoire et remercier les divinités, un sacrifice de buffle est organisé avec force libations de bière de riz au son des gongs. La joie semble avoir été immense, à la mesure de l'exploit réalisé et de sa portée symbolique. Le protectorat français et la monarchie khmère ont été défaits. Apprenant qu'il doit être mis à mort au cours de sacrifices à venir plus importants encore, le jeune cuisinier Choeu réussit à s'enfuir.

Avec les morts de Neang et de Maitre, les gens de Bu Gler savent qu'ils ont consommé une rupture définitive avec la royauté khmère et la France et qu'il faudra longtemps pour que la paix revienne[50]. Ils ont tué des représentants de l'autorité régalienne. Les *Mnong* acceptent délibérément de renoncer au commerce avec le fleuve et le risque des représailles. Le poids du carcan administratif qu'ils voient s'édifier autour d'eux, contraire à leur désir de liberté, la crainte d'être envahis par les étrangers et les exactions des fonctionnaires permettent d'expliquer ce choix.

3) L'isolement.

Les événements de Bu Gler, de Bu Andel et de Méra marquent un tournant dans l'histoire du Yok Laych. La pénétration franco-cambodgienne est arrêtée, les représentants de l'administration française ou cambodgienne présents dans les collines ont été éliminés.

a) Refus et crainte du retour des Français et des Khmers

Si les *Mnong* fêtent leur victoire, ils n'oublient pas que le danger n'est pas écarté et s'attendent à une réaction des Khmers et des Français. Des guerriers et des guetteurs sont envoyés sur les pistes menant aux postes français de Ban Mé Thuot et de Kratié. Sur la piste du Darlac deux miliciens rhadés qui convoyaient un prisonnier khmer sont tués avec un cornac. Par ailleurs, un convoi postal est intercepté au sud de Bu La. Un cornac, trois charretiers khmers et un milicien sont tués par les habitants du village où ils s'étaient arrêtés. Les pistes sont parsemées de lancettes de bambou et obstruées avec des abattis. Apprenant l'arrivée d'une colonne d'une centaine d'hommes dirigée par l'*achnha Lu* Nhek, un important chef *stieng* allié des Khmers et des Français, les guerriers abandonnent les festivités pour se porter au devant de leurs ennemis. Cette colonne n'a jamais existé[51], mais la réaction des hommes de Pagnouk, Pa Ang Leang et Pa Trang Loeung montrent qu'elle ne les aurait pas effrayés. Les insurgés refusent toute tentative de négociation et menacent de mort les parlementaires envoyés par

---

47 Rah, l'interprête de Maitre, fournit par la suite plusieurs versions assez confuses des événements. Il semble en fait que Rah, peut-être mis au courant de ce qui se tramait, n'ait pas assisté aux combats, ayant quitté le groupe de Maitre juste avant l'attaque.

48 Traduction de la déposition de Choeu devant le gouverneur de Kratié le 5 décembre 1914, aom/rsc 274.

49 Entretien en avril 2001 avec Mok Kret (មក ក្រែត), Chhot Plous (ឆុទ ប្លូស់) et Trak Nhok (ត្រាក ញាក់) du village de Bu Lung. Cette information a été confirmée par le *koragn* de Bu Gler, Pieugne, lors d'une soirée très arrosée.

50 Lors des différents entretiens menés en 2000 et 2001 à Bu Gler et dans les villages environnants, les habitants des villages qui furent les plus impliqués dans la révolte ont fait part de leur crainte que je sois venu chercher les coupables pour venger les Français tués dans la première moitié du XXe siècle.

51 Lu Nhek passe par hasard à Mési début août pour visiter une de ses femmes. Il ne commande aucune colonne.

l’administration. Le délégué de Kratié rend compte de la situation dans un télégramme au résident supérieur :

> Rebelles refusent négociations restitutions armes éléphants objets mobiliers enlevés Pou Khléa Méra prétextant 1912 suite restitutions qu’ont faites armes et munitions pillées Ban-Pousra n’avons pas tenu engagement ne plus installer postes administratifs dans leur région leur soulèvement a pour but revendiquer indépendance entière interdire accès leur territoire à tous Européens Cambodgiens.[52]

Les colonnes de représailles qui arrivent à partir de septembre 1914 ou les patrouilles des fonctionnaires khmers de Sambor et Kratié sont harcelées. Le garde principal Marchand tente en vain de marcher sur Bu Gler et doit rebrousser chemin à moins de dix kilomètres du village après s’être heurté au groupe commandé par Pagnouk. Les miliciens ne trouvent pas de vivres, sont décimés par le paludisme, blessés par les lancettes et doivent se tenir continuellement sur leurs gardes. Les hommes de Pagnouk leur décochent des flèches ou leur tirent dessus dès qu’ils le peuvent et s’évanouissent dans la forêt. La pluie rend la progression difficile. L’environnement aide ainsi les insurgés à repousser les troupes franco-khmères avec des pertes minimes[53].

Des émissaires porteurs de cordes missives, des cordelettes tressées de telle manière qu’elles forment un message[54], parcourent tout le pays pour rallier les villages soumis. L’ensemble du Yok Laych est en effervescence. Les anciens villages tributaires se joignent aux insurgés en masse. Choeu raconte qu’au cours de sa fuite, il a plusieurs fois croisé des hommes en armes, prêts à se venger de Khmers avec lesquels il y a eu affaire. Dès octobre 1914, le délégué de Kratié indique à ses supérieurs :

> Les mille deux cents phnongs soumis inscrits des khums de O-Anthreng, Kandok, Chong-Phang, Pouthoung, Khtol ont abandonné leurs villages ; dévasté récoltes et plantations et se sont groupés en bandes armées, se joignant à celles commandées par le chef rebelle Patrang-Loeung pour se livrer à des exactions sanglantes contre leurs congénères et les Cambodgiens qui vivaient dans leur région.[55]

Cependant, tous les villages *mnong* ne rejoignent pas immédiatement le mouvement. Quelques-uns restent fidèles à l’administration jusqu’à la fin de l’année 1914. Les villages aborigènes qui refusent de prendre fait et cause pour la révolte, ou qui ont eu des différends avec les principaux chefs sont razziés. Les villages khmers à l’est de Kratié et de Sambor sont aussi pris pour cibles. Non seulement, les *Mnong* ne laissent pas les autorités reprendre pied dans le Yok Laych, mais ils multiplient les raids sanglants contre les rizières cambodgiennes. Début octobre le village de Chbar au nord du Yok Laych est attaqué, plusieurs personnes sont tuées, les survivants s’enfuient vers le nord et se réfugient sur la rive droite de la Srépok. Le 11 octobre, huit Cambodgiens sont tués, dont un *chumtup*. Le lendemain, plusieurs hameaux de Sré Chi, dans la plaine au nord-ouest du plateau, sont assaillis par trois bandes de *Mnong* qui tuent huit hommes et détruisent les cultures. Deux jours après, neuf Cambodgiens sont tués à Sré Kadoy. Le 19 novembre, huit personnes sont tuées et deux jeunes filles enlevées à Neang Lang. Le 20 novembre, le village de Sré Sangké à l’est de Sambor est entièrement détruit ; entre dix-sept et vingt personnes, hommes, femmes et enfants sont tuées, et six enlevées. Les guerriers de Bu La participent à cette attaque et reçoivent deux esclaves en partage. Partout entre la Srépok, le Mékong et le Chhlong, jusqu’aux confins du Darlac et de la Cochinchine, les guerriers *mnong* sèment la terreur et la désolation. La plupart des raids est ciblée et vise en priorité des familles ou des villages ayant eu un contentieux avec des *Mnong*, comme s’en rend compte le délégué français de Kratié :

> J’ai, en effet, remarqué depuis dix-huit mois que je suis à Kratié, que presque toutes les attaques de villages par les rebelles qui se sont produites avaient comme but principal l’assassinat soit d’un commerçant cambodgien, soit d’un krom[56] Pnong soumis, ayant servi de guide à nos colonnes de

[52] Télégramme résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, 11 septembre 1914, aom/rsc 274.

[53] Seuls deux *Mnong* semblent avoir été tués pendant cette opération.

[54] Ces cordelettes sont appelées ខ្សែនល par les Cambodgiens. Ces cordelettes missives sont aussi citées par Le Tieu Phu à propos des aborigènes du Quang Ngai au Vietnam, Le Tieu Phu, « Phu Man Tâp Luc, ou notes diverses sur la pacification de la région des Moïs », *Revue Indochinoise*, 1904, pp. 464.

[55] Rapport de remise de service, résident de Kratié, 30 octobre 1914, anc/rsc 11407.

[56] Juge en khmer.

police ou nous ayant fourni des renseignements. Ce plan ne manque pas d'habileté car il tend à faire le vide autour de nous en frappant de terreur ceux qui seraient disposés à nous aider dans notre œuvre de pacification.[57]

Ce qui relève *a priori* d'une révolte politique se traduit aussi par des vendettas privées. Ainsi les *Mnong* expliquent le massacre de Sré Sangké par le fait que le *smien* de la commune les pressurait d'impôts. Dans les deux années qui suivent la mort de Maitre, entre fin août 1914 et fin août 1916, plus de soixante villages sont pris pour cibles[58], au moins cent huit Cambodgiens, dont trois fonctionnaires provinciaux et communaux et huit miliciens sont tués, ainsi que des aborigènes ayant refusé de se joindre à la révolte, et plus de cent vingt personnes sont enlevées et emmenées en esclavage dans le plateau. Un deuxième Français est tué, le délégué de Kratié, Truffot, abattu dans une embuscade le 11 janvier 1915 près de Sré Chi. Les commerçants chinois, khmers et vietnamiens sont régulièrement assassinés et leurs marchandises pillées. La maison du Chinois Winh Tou qui vivait à Bu La est incendiée et ses marchandises et son bétail volés. Il doit se réfugier à Sambor. Lorsqu'ils sont repérés, les campements des bûcherons, essentiellement des Vietnamiens, sont détruits. La violence de la révolte *mnong* marque les esprits. Elle est encore présente dans les mémoires des habitants khmers et *kuoy* vivant à l'est de Kratié au début du XXIe siècle[59]. Par la terreur qu'ils font régner, les *Mnong* garantissent leur propre tranquillité. En décembre 1914, le résident supérieur au Cambodge écrit :

Dans la province de Kratié, depuis les pénibles événements de Méra, la tranquillité générale n'est pas encore revenue. Un certain malaise subsiste dans la région montagneuse. L'arrière-pays est, du reste, complètement fermé et nous ne savons pas trop ce qui s'y passe.[60]

Après la mort de Truffot, les troupes franco-cambodgienne n'osent plus s'aventurer à l'intérieur des terres. L'hinterland est laissé aux aborigènes. Les *Mnong* restent cependant sur leurs gardes. En chef de guerre prévoyant, Pa Trang Loeung garde l'essentiel des munitions prises aux miliciens pour pouvoir résister aux futures colonnes et éviter qu'elles ne soient gaspillées à la chasse.

Pour se prémunir contre un retour des Français et des Khmers, les *Mnong* comptent sur leur récente unité. Leur pays est peu connu des étrangers. En coupant les pistes, ils peuvent en faire un véritable labyrinthe, et leur union fait peur. Toute tentative de sécession du mouvement ou de revirement d'un village rebelle constitue une menace car tout village rallié à l'administration peut devenir une porte d'entrée dans l'enclave.

Lorsqu'en 1916, des *Mnong* de la vallée de la Chbar et des environ de Sré Chi, rejoints par le *koragn* Angkok de Bu Mési, l'un des leaders insurgés, engagent des négociations avec l'administration de Kratié pour une éventuelle soumission, Pa Trang Loeung, Pagnouk, Pa Ang Leang et les autres *koragn* suivent attentivement les progrès des pourparlers. En juillet, Angkok et les principaux chefs de la vallée de la Chbar se rendent à Kratié pour discuter avec les autorités khmères et françaises des conditions de leur soumission. Alors qu'un accord est sur le point d'être conclu, les hommes de Pagnouk, de Pa Ang Leang et de Pa Trang Loeung au nombre d'une soixantaine attaquent Bu Mési à la recherche des Cambodgiens. Ils tuent Angkok et l'envoyé du gouverneur de la province de Kratié qui s'y trouvent, ce qui met provisoirement fin aux négociations.

La tentative de trahison d'Angkok arrive à un moment où les munitions commencent à manquer. Lors de la saison sèche suivante, les guerriers de Bu Gler et Bu La profitent du passage de Pa Ang Leang dans leurs collines pour essayer de frapper un grand coup :

Comme Pa Ang Léang avait avec lui une troupe de 40 hommes armés de fusils, il fut sollicité par les chefs Pagnouk, An Srieu[61], An Chang de se joindre à eux pour venir attaquer la Salakhet[62] de

57 Lettre du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, anc/rsc 3784.

58 Seuls sont comptabilisés ceux dont les archives ont gardé la trace.

59 Entretiens, province de Kratié, novembre 2000.

60 Rapport trimestriel du résident supérieur au Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, 4e trimestre 1914, aom/ggi 20083.

61 Neveu de Pagnouk.

> Kratié et s’emparer des armes nombreuses que les Pnongs supposent y être déposés. Pa Ang Léang accepta de se joindre à eux et répondit du succès de l’entreprise. Mais les chefs Pnongs n’ayant pu se mettre d’accord, les uns voulant attaquer Kratié, les autres s’y refusant, estimant que c’était trop dangereux, on convint d’attaquer le gros centre de Sambok.[63]

L’expédition se transforme en désastre pour les assaillants. Le campement des cent quarante guerriers *mnong* sur le *prek* Kampi est surpris par un détachement commandé par le gouverneur de Kratié. Environ vingt hommes sont tués[64], le matériel, nattes, bâts d’éléphants, armes, doit être abandonné sur place. Pa Ang Leang se serait enfui de justesse. Cet incident entraîne des tensions entre les *koragn* alliés. Pa Ang Leang notamment demande réparation à Pagnouk et An Srieu pour l’avoir entraîné dans cette histoire. Le meurtre d’Angkok et la défaite du *prek* Kampi fragilisent la cohésion du mouvement. Quelques mois plus tard, un *mékhum* envoyé comme émissaire par l’administration auprès des *Mnong* de la Chbar pour relancer les négociations suspendues après la mort d’Angkok témoigne des brèches qui apparaissent dans l’unité des insurgés.

> Pendant son séjour qui a duré plus d’un mois, il a appris par les chefs Pa Khuon Yem et Pa Prouy[65] que les chefs rebelles Pa Gnouk, Ansrieu, An Chang habitant du côté de Poutoung se rendaient fréquemment dans la région de la Chbar dans le but de s’assurer que les habitants ne descendaient pas à Kratié pour rendre à l’administration l’éléphant et les fusils volés, les menaçant si jamais ils obéissaient aux ordres de l’administration de leurs tuer eux et leur famille.[66]

Excédés par les pratiques de leurs anciens alliés, les villages de la vallée de la Chbar rendent alors les matériels et les animaux pris et demandent leur soumission en octobre 1917. Bu La et Bu Gler perdent ainsi le soutien des villages du nord. Pour autant, et contrairement à leurs craintes, aucune action n’est entreprise contre les *Biat* du plateau qui continuent à vivre tranquillement dans leur repaire, toujours alliés au chef Pa Trang Loeung.

b) L’improbable unité des *Mnong* de l’ouest

En lançant la révolte, Pa Trang Loeung réussit l’exploit de fédérer la quasi-totalité des villages *mnong* contre les envahisseurs et autour de sa personne. Ceci ne signifie pas qu’il est le chef absolu de l’ensemble du pays, une sorte de "roi des *Mnong*". Il reste un paysan de la forêt, un essarteur qui cultive sa parcelle dans la vallée du *dak* Hoyt, mais dont les exploits comme guerrier sont connus et respectés. Pa Trang Loeung est l’un des *koragn* qui dirigent la révolte, et celui qui est le plus écouté, peut-être grâce à ses pouvoirs magiques. Il est secondé par Pagnouk, Pa Ang Leang, et d’autres chefs de villages plus ou moins influents.

Les rares témoignages, dont nous disposons pour appréhender ce qui s’est passé chez les *Mnong* alors que Khmers et Français en sont chassés, proviennent des esclaves qui ont réussi à s’enfuir ou de rebelles qui demandent leur soumission. Ils racontent les rencontres entre habitants des villages, les venues de messagers d’autres villages, les discussions entre *koragn*. Les palabres sont nombreuses, d’autant que ce qui se passe est nouveau. Les *Mnong* se découvrent, unis, une force jusqu’ici inconnue. La guerre contre l’autre, l’intrus, remplace les guerres entre villages. Lors de l’attaque du village de Sré Kadoy, le 14 octobre 1914, les autorités franco-khmère estiment à huit cents guerriers le nombre des assaillants, ce qui est considérable. Dans la même région, un garde principal avec une poignée de miliciens poursuivant un petit groupe d’insurgés se trouve soudainement face à 1 400 guerriers disposant de vingt éléphants, quarante chevaux et cinquante-six fusils et doit précipitamment rebrousser chemin. Même s’ils ont tendance à exagérer les forces *mnong*, tous les témoins sont effarés par le nombre d’hommes et d’éléphants que les insurgés parviennent à aligner. De tels effectifs ne peuvent être rassemblés que si la quasi-totalité des *Mnong* a rejoint l’insurrection. Quelques *Stieng* les

---

62 សាលាខេត្ត : chef-lieu de province.

63 Rapport du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, 7 février 1917, anc/rsc 3784.

64 Seuls cinq cadavres sont retrouvés par les miliciens.

65 Chefs de la vallée de la Chbar.

66 Rapport du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, anc/rsc 3784.

rejoignent, même si la grande majorité reste à l'écart[67]. Certains *Maa* du moyen et du haut Donnaï s'allient aussi avec les insurgés. Pour l'ethnologue Jean Boulbet, il est très peu probable que des *Maa* aient directement participé à la révolte et aux opérations des *Mnong*, leurs villages étant bien trop éloignés. Toutefois, en 1929, l'orientaliste Marcel Ner parti en expédition chez les *Maa* retrouve des fusils de l'expédition Maitre dans un village ce qui tend à prouver sa participation au mouvement de résistance, ou tout au moins l'existence de liens avec les *Mnong* qui constituent l'essentiel des effectifs[68].

La guerre que commande Pa Trang Loeung prend rapidement un caractère ethnique. Les Khmers, les Chinois, les Vietnamiens qui tombent entre les mains des insurgés sont systématiquement assassinés et dépouillés. En mars 1916, un émissaire du gouverneur de Kratié rencontre des villageois ayant rejoint l'insurrection.

> Ils ont dit que s'ils voient des Khmers, ils continueront à les tuer, ceux qui sont coupables comme ceux qui n'ont rien fait. Ils détestent les Khmers depuis que le *balat* Neang les a punis, c'est pour cela qu'ils continuent de chercher à tuer jusqu'à maintenant.[69]

Pa Trang Loeung unifie les différents groupes *mnong* entre Srépok, Chhlong et Mékong. Lui-même se rattache probablement au groupe des *Rehong*, les habitants de Bu Gler sont des *Biat*. Les villages *Nong* et *Bu Nor* rejoignent aussi la lutte. Le résident de Kompong Cham qui a alors en charge la région note en janvier 1915 à la lecture d'un rapport de son délégué à Kratié :

> Des renseignements nouveaux qui y sont contenus, il résulte que la scission tend à s'établir de plus en plus, entre les Cambodgiens, qui abandonnent les villages qu'ils occupaient pour revenir vers le bord du fleuve, et les Phnongs qui font cause commune avec les insoumis.[70]

Lorsque Pek, un Khmer marié à une *Biat* de Bu La, rentre chez lui en août 1914 après un voyage vers le nord, il est surpris par la révolte. Il rencontre treize cavaliers insurgés qui l'obligent à abandonner ses vêtements khmers, à revêtir la ceinture-tablier et à les rejoindre. Il doit montrer qu'il est avant tout un *Mnong*, par sa femme, pour être épargné[71]. Comme marque de ralliement au mouvement, les aborigènes arborent un foulard rouge sur la tête. C'est tout le pays *mnong* occidental[72] qui est uni derrière ses meneurs avec l'espoir de recouvrer une liberté aliénée depuis moins de trente ans pour la plupart de ses habitants.

Toutefois, cette alliance ne résiste pas longtemps aux particularismes villageois, puisque dès 1917, la plupart des villages anciennement soumis à la monarchie khmère quittent l'alliance. L'aura de Pa Trang Loeung ne s'étend plus alors que sur le plateau. Néanmoins, ce n'est qu'en 1925 que le résident de Kratié peut écrire : « Des émissaires ont parlé de dissensions complètes entre les anciens alliés et de la désorganisation complète de l'ancienne alliance réalisée contre nous »[73].

Dans ce mouvement de soulèvement et d'unité *mnong*, Bu Gler apparaît comme l'un des fers de lance. Dans tout le *khum* de Bu Toung, aucun homme *mnong* ne paie ses impôts en 1915. Jusqu'en 1917, Pagnouk est cité par les témoins comme l'un des principaux chefs de l'insurrection, et le village lui-

---

[67] En 1915, Lek Hong, un homme influent du village *stieng* de Kamboc lance des attaques contre d'autres villages *stieng* restés soumis. En 1916, deux chefs *stieng* originaires de Chrey Meang près de la frontière avec la Cochinchine, Seup et Naou, organisent des coups de mains. anc/rsc 10681.

[68] Entretien, Phuket, juillet 2003. Voir aussi Jean Boulbet, préface de Henri Maitre, *Les Jungles moï, mission Henri Maitre (1909-1911), Indochine Sud-centrale, exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de la Cochinchine, de l'Annam et du Bas Laos*, SevenOrients, Paris, à paraître, pp. XXII, Boulbet, 1967, p. 79 et Marcel Ner, « Au pays du droit maternel, compte-rendu de mission », *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, tome XXX, 1930, p. 535.

[69] « វារថ្លាបើរបានឃើញខ្មែរវារចែះតែកាប់ខ្មែររៀងរាល់ទៅ មានទោស៊ក៏កាប់ពុំមានទោស៊ ក៏កាប់ វារស្អប់ខ្មែរតាំងតែពីបាឡាត់នាងធ្វើរទោស នោះបានជានៅតែរកកាប់ តៀតល់ឥឡូវនេះ », lettre de l'*achar* Vong au gouverneur de Kratié, 22 mars 1916, anc/rsc 8994.

[70] Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 3 janvier 1915, aom/rsc 449.

[71] Déposition de Pek devant le gouverneur de Kratié, 3 septembre 1914 , aom/rsc 274.

[72] Lors des entretiens menés en 2000 et 2001 dans les villages du plateau, il était possible de percevoir l'existence d'un sentiment d'appartenance identitaire commune entre *Mnong* de différents sous-groupes. Il est en revanche impossible de savoir si ce sentiment existait déjà avant la révolte de Pa Trang Loeung.

[73] Rapport annuel du résident de Kratié, juillet 1924-juin 1925, aom/rsc 381.

même est considéré comme un repaire d'extrémistes par les autorités françaises et khmères. Le rôle des habitants dans les meurtres de Neang et de Maitre explique très largement cette position. Les villageois perçoivent qu'ils sont trop compromis pour revenir en arrière. Exaspérés par l'attitude des étrangers, ils sont prêts à se battre pour éviter tout retour des Français ou des fonctionnaires khmers, et le font savoir à plusieurs reprises. Interrogés en 1923, des habitants de Bu Than au sud-ouest de Bu Gler et Bu La expriment le sentiment général qui prévaut alors dans le Yok Laych : « Nous vivons libres, sur la terre que nous ont léguée nos ancêtres qui n'étaient les vassaux ou les sujets de personne. De tout temps, la race Phnong a été indépendante »[74]. Le village suit Pa Trang Loeung dans la lutte contre les envahisseurs, mais garde son autonomie de décision et d'action. Les hommes de Bu Gler ne participent pas systématiquement aux raids ou aux combats. Ainsi, Bu Gler n'est pas impliqué dans l'embuscade dans laquelle le délégué de Kratié trouve la mort en janvier 1915. A l'inverse, il semble bien être à l'origine de la tentative d'attaque contre Sambok en janvier 1917, expédition à laquelle Pa Trang Loeung ne prend pas part.

c) La vie quotidienne dans l'enclave

Le déclenchement de l'insurrection bouleverse la vie quotidienne des villages. La destruction des postes de Bu Gler et de Méra a eu lieu fin juillet-début août à une époque normalement consacrée à la récolte du maïs et à la surveillance des essarts. De plus, les colonnes de répression s'engagent dans les contreforts du Yok Laych en octobre 1914, obligeant les *Mnong* à cesser la surveillance de leurs champs au moment où le riz hâtif doit être récolté et où les épis du riz tardif se forment et attirent les prédateurs. Les attaques *mnong* sont particulièrement nombreuses en novembre-décembre, à l'époque des moissons, ce qui laisse supposer qu'une grande partie de la récolte a été perdue. Les témoignages recueillis par l'administration française confirment le manque de paddy dans les villages. L'état de guerre amène les *Mnong* a réduire la taille de leurs essarts de manière à ce que ceux-ci soient peu visibles et ainsi protégés par la forêt.

Par la suite, les *Biat* de Bu Gler concentrent leurs attaques pendant la saison sèche, lorsque les bras des guerriers ne sont pas requis pour les travaux des champs[75]. Seules les attaques présentant un caractère d'urgence comme le meurtre d'Angkok en 1916 ont lieu pendant la saison des pluies. Le calendrier des combats qui respecte les temps des travaux des champs permet aux habitants de Bu Gler de compter sur des récoltes convenables, ce qui est indispensable pour éviter la famine alors que les échanges sont au plus bas.

Face aux échecs des colonnes en territoire *mnong*, les Français optent en 1915 pour la construction de camps fortifiés entourant les villages qui résistent encore et toujours à l'envahisseur. Ils les placent à quelques dizaine de kilomètres autour du Yok Laych, afin d'isoler les irréductibles *Mnong* des rizières cambodgiennes. Le poste de Sré Khtum est de nouveau occupé et complété par un poste à Bu Dop en Cochinchine. Ces fortins trop espacés ne gênent que modérément les incursions dans le pays khmer, ce que reconnaît le résident de Kompong Cham :

> Au point de vue des incursions des rebelles, il serait illusoire de penser que ces postes installés sur la périphérie des forêts clairières, à une distance variant entre 50 et 75 kilomètres les uns des autres puissent constituer une barrière infranchissable.[76]

En revanche, ces postes permettent d'établir un véritable blocus du plateau. Il est recommandé aux commerçants de ne plus pénétrer dans la zone insoumise et il est expressément interdit de fournir des armes, des munitions et du sel aux insurgés. Les habitants de Bu Gler dont le village est au cœur du plateau depuis la tentative de colonisation khmère de la forêt clairière se voient ainsi privés d'une denrée essentielle et par ailleurs de débouchés pour les produits forestiers. L'efficacité de l'embargo sur le sel apparaît comme l'une des principales explications des demandes de soumissions enregistrées à partir de 1916 dans le nord du plateau. Néanmoins, les habitants de Bu Gler parviennent à le contourner en commerçant avec les marchands d'Annam et de Cochinchine.

---

[74] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, 6 janvier 1923, anc/rsc 17188.

[75] Voir graphiques pages 186-187.

[76] Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 27 août 1915, anc/rsc 11046.

> Tout trafic est en effet resté paralysé dans cette région depuis l'interdiction du commerce du sel, mesure étrange à laquelle on avait cru devoir recourir soi-disant pour gêner le ravitaillement des insoumis (qui par Budop n'en ont jamais manqué).[77]

Certains marchands chinois et laotiens continuent de trafiquer illégalement avec les hautes terres, à leurs risques et périls. L'un d'eux est tué par les *Mnong* en 1926 et sa maison incendiée. Ces commerçants apportent, en plus de leurs marchandises, de précieux renseignements aux *Biat*, ce qui explique qu'ils soient laissés en vie. C'est ainsi que le sel arrive dans le Yok Laych, mais en très petites quantités et à des prix élevés. Malgré la contrebande, le blocus entraîne un enchérissement des produits et limite considérablement le volume des échanges.

Dans les premières années de la révolte, Bu Gler supplante les pertes de revenus du commerce par les produits des rapines. Des centaines de têtes de bétail, plusieurs éléphants, les biens des villageois et des marchands razziés sont ainsi répartis entre les hameaux. Les raids contre les villages cambodgiens sont aussi l'occasion pour les *Biat* de s'emparer d'esclaves, notamment de femmes et d'enfants. Certains restent avec leurs ravisseurs à Bu La ou à Bu Gler. Ils font partie du butin et deviennent membres de la maisonnée de celui qui les a reçus en partage. A une époque où les bras manquent pour faire la guerre et en même temps tenir les champs, cette main d'œuvre supplémentaire est appréciable. Elle rend les *Mnong* moins vulnérables face à une éventuelle attaque franco-khmère pendant les travaux des essarts. Ces esclaves sont aussi une source immédiate de richesse car ils peuvent être rendus contre rançon ou vendus à d'autres villages, jusqu'au Darlac, au Laos, ou encore dans les villages aborigènes indépendants de Cochinchine, tels ceux des *Bih* ou des *Maa*, « le prix d'une femme étant couramment de 50 à 100 piastres et celui des enfants variant suivant leur âge et leur force »[78], soit pour une femme de bonne valeur marchande de quoi acheter la production annuelle d'un essart. En août 1915, le résident de Kompong Cham estime que les habitants de Bu Sra, Bu Gler, Bu La et Bu Toung disposent de près de 4 000 piastres provenant des vols, des rançons et de récentes ventes d'éléphants à des Birmans et des Laotiens[79]. De plus, les *Mnong* ne remboursent pas le montant des marchandises achetées auparavant à crédit aux marchands khmers.

Malgré l'interruption du commerce, malgré le coup d'arrêt momentané aux travaux des champs, la révolte a plutôt été, dans un premier temps, une bonne affaire pour les villageois de Bu Gler. L'appauvrissement du village qui avait accompagné l'installation des *balat* et d'Henri Maitre est suivi par un enrichissement rapide grâce aux troupeaux, aux armes, aux esclaves et aux marchandises pillées. De plus, Bu Gler n'a plus à obéir à une autorité exogène. Les décisions sont prises par les villages et les *koragn* lors de conseils et de palabres. Les lois coutumières sont de nouveau appliquées[80]. Chaque hameau retrouve son indépendance, même si l'ascendant des chefs de l'insurrection reste très fort comme le montre l'exemple de l'exécution d'Angkok. Bu Gler et Bu La font partie des villages dominants et Pagnouk a su acquérir un poids réel au côté de Pa Trang Loeung. Bu Gler retrouve un peu de son éclat passé lorsqu'il commandait la passe occidentale du Yok Laych sous la direction d'Ang Kiet. Petit à petit, la situation se normalise pour les *Mnong* du Yok Laych. Pendant plus de quinze ans, les Khmers restent là-bas, chez eux. Après les premières années de troubles, les villages reprennent leur vie traditionnelle dans une enclave encerclée par des forces de police sous autorité française.

---

[77] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 3 avril 1926, anc/rsc 17189.

[78] Rapport du délégué de Kratié au résident de Kompong Cham, 9 novembre 1915, basé sur des témoignages d'esclaves évadés, anc/rsc 3784. Un rapport de 1916 fait état d'une femme troquée à des *Mnong* de la vallée de la Chbar contre un buffle et deux bœufs, anc/rsc 3784.

[79] Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur du 27 août 1915, anc/rsc 3784.

[80] Plusieurs cas d'exécutions de sorciers et de réunions de tribunaux coutumiers sont cités par les archives.

Photographie Galtier : femmes *mnong* de Bu Biet, 1910, anc/rsc 229.

Photographie Galtier : essart *mnong* dans l'arrière-pays de Kratié, 1910, anc/rsc 229

Chapitre 4 : La résignation

Les années de réelle indépendance qui suivent la révolte de 1914 et le retour à une vie normale, conforme au passé, aux traditions et aux coutumes des essarteurs du Yok Laych, ne marquent qu'une trêve dans le processus d'assujettissement des habitants de Bu Gler, Bu La et des autres villages du plateau. Les années 1930 sont celles du retour en force des autorités coloniales dans les hautes terres.

1) Le retour des Français

a) L'arrivée de la « coloniale »

En mars 1926, douze ans après avoir chassé les Français et les Cambodgiens de leur territoire, les *Mnong* voient arriver quatre Européens escortés par une quarantaine de miliciens, avec des éléphants et des chevaux de bâts. Le convoi circule vite, ne stationnant jamais plus d'une nuit au même endroit. Il ne reste que sept jours sur le plateau. Aucun incident n'a lieu pendant cette reconnaissance qui prend les *Mnong* par surprise. Le résident de Kratié qui dirige le convoi rapporte que s'il est bien accueilli à Chong Phlas et Bu Djia, sur les contreforts occidentaux du plateau, il doit insister pour obtenir des guides vers Bu Toung. Il décrit cet ancien chef-lieu de *khum* comme « un assemblage de rays de médiocre qualité, où quelques cases basses se trouvent disposées »[1]. Les habitants le reçoivent sans hostilité manifeste. « La possibilité de reprendre le commerce du sel paraît leur plaire particulièrement »[2]. Il pousse encore un peu vers l'est, jusqu'à la lisière du Plateau des Herbes, jusqu'à Bu Par à quinze kilomètres de Bu Gler : « La piste charretière a disparu depuis Pou Toung et les habitants cherchent à nous persuader que plus loin vers l'Est (vers Pou Klia que nous aurions voulu atteindre) n'existe aucun chemin, aucun sentier ; affirmation dont une rapide reconnaissance nous révèle la fausseté »[3]. Lorsque l'on connaît le rôle de Bu Gler dans la révolte, lorsqu'on se remémore le sort du chef Angkok[4], on comprend le peu d'empressement des hommes de Bu Par à y mener des Français et des miliciens. Au-delà de la crainte qu'inspirent les guerriers de Bu Gler, Bu Par fait partie des villages qui ont rejoint la révolte de Pa Trang Loeung et ses habitants n'ont aucun intérêt à aider des Français dont la venue ne peut signifier que la fin de leur tranquillité. Ils sont heureux d'apprendre que les Français sont prêts à rouvrir le commerce du sel, cela facilitera la vie du village[5], mais ils restent circonspects face à cette reconnaissance qui s'annonce comme le prélude d'une nouvelle tentative de l'administration pour prendre pied chez eux. Outre le résident de Kratié, un officier de la garde indigène et un gendarme, le convoi compte l'ingénieur inspecteur des travaux publics Rigal, dont la tâche est de repérer le tracé d'une future route de pénétration vers le plateau. Quelques mois plus tard, un avion militaire survole le flanc sud-ouest du plateau pour poursuivre les repérages.

En 1926, un poste de la garde indigène est ouvert à Chong Phlas à moins de cinquante kilomètres à l'ouest de Bu Gler au pied du plateau. Le poste est relié à Samrang par une piste carrossable que peuvent emprunter les automobiles de la résidence en saison sèche. Un fonctionnaire khmer nommé Men ose de nouveau se risquer dans le plateau, essentiellement pour y commercer. Le résident de Kratié écrit à son propos en 1929 qu'il « a pris l'habitude de considérer un peu comme son fief le territoire qu'il était chargé d'administrer »[6]. Ceci n'est possible que dans les territoires *stieng* restés fidèles à l'administration. Pour les *Mnong* de Bu Gler ou de Bu La, Men est avant tout un petit potentat local avec lequel ils font des affaires comme autrefois avec l'*oknha Nearin Sena* Ek. Il n'a aucun pouvoir sur eux.

---

[1] Rapport de tournée du résident de Kratié au résident supérieur du 3 avril 1926, anc/rsc 17189.
[2] Rapport de tournée du résident de Kratié au résident supérieur du 3 avril 1926, anc/rsc 17189.
[3] Rapport de tournée du résident de Kratié au résident supérieur du 3 avril 1926, anc/rsc 17189.
[4] Voir 1[ère] partie, chapitre 4-3a.
[5] Sur l'importance du sel pour les aborigènes des hautes terres, voir Maurice, « A propos du sel chez les Montagnards des Hauts-Plateaux du Vietnam central », *in* Le Roux & Ivanhoff (éds), *Le sel de la vie en Asie du Sud-Est*, Prince of Songkhla University, Bankok, 1993, pp. 157-164.
[6] Dossier personnel de Men, anc/rsc 19637.

Après la construction et l'occupation du poste de Chong Phlas, les travaux de piste marquent le pas. Il faut attendre 1929 et l'arrivée d'un délégué français à Snoul, Gatille, pour que les travaux de la future route coloniale 14 reprennent sur le sol cambodgien. Ancien délégué de Budop chez les *Stieng* de Cochinchine, poste où il est resté plusieurs années, Gatille passe pour bien connaître les habitants des hautes terres.

Au début des années 20, un ancien relais au pied du plateau à La Palkei a été temporairement occupé par des miliciens de Cochinchine construisant cette route. En automne 1930, un détachement de cinquante miliciens du Cambodge prend possession de ce point qui doit devenir le centre opérationnel du chantier, alors que faute de moyens et trop isolé, Chong Phlas est évacué. Les habitants de Bu Gler qui sont en contact avec ceux des villages au pied du plateau sont certainement au courant de ces mouvements de troupe.

Tous les efforts de l'administration se portent sur la route dont le tracé est régulièrement reconnu par avion. Le 26 mai 1931, le délégué Gatille est assassiné par des *Mnong* de Bu Than dans un guet-apens, alors que la piste atteint les contreforts du plateau. L'enquête montre que Gatille, plutôt bien accepté par les populations locales, était perçu comme un danger réel par tous ceux qui souhaitaient garder leur indépendance. Arrêtés en novembre, les auteurs du meurtre expliquent qu'ils espéraient que la mort du Blanc entraînerait un repli des Français et l'arrêt du chantier. En fait, un mois après la mort de Gatille, une colonne de répression attaque les villages dont sont issus les meurtriers, sécurise le chantier et récupère l'automobile du délégué. Deux *Mnong* sont tués et la construction de la piste reprend sous haute protection. Cent miliciens sont stationnés à Sré Khtum à une vingtaine de kilomètres de la tête de chantier et le poste de Chong Phlas est réoccupé. En février 1932, les miliciens qui assurent la protection du chantier sont remplacés par des militaires.

Les militaires de la 2e compagnie du bataillon de tirailleurs cambodgiens commencent par s'assurer du soutien du chef *mnong* Than, qui a livré les assassins de Gatille, en lui donnant le titre de *mékhum* et des cadeaux. Avec l'arrivée de l'armée, le rythme des travaux s'accélère sensiblement. Les officiers et les agents des travaux publics ont l'ordre d'atteindre le rebord du Plateau des Herbes le plus rapidement possible, tout en veillant à ne pas étirer le chantier pour faciliter sa défense. La distance entre terrassiers et défricheurs ne doit jamais dépasser cinq à six cents mètres. La piste est immédiatement utilisable par les automobiles qui suivent les ouvriers. Il est strictement interdit aux membres du chantier de se rendre dans les villages, même pour se ravitailler ou y exercer des réquisitions. Tout est amené de l'arrière : travailleurs, vivres, matériel. Pendant l'été 1932, Bu Gler reçoit la visite du capitaine Guillot, commandant la 2e compagnie qui délivre un message clair :

> La seule chose que nous demandions aux Phnongs c'est de nous laisser la paix la plus absolue dans la construction de la route. S'ils nous laissent cette paix, nous leur promettons de ne pas pénétrer dans leurs villages, non que dans leurs cultures, de ne toucher ni à leurs personnes, ni à leurs biens, de les laisser vivres en toute tranquillité et de leur accorder en outre le libre accès de la route.[7]

La méthode s'avère efficace. En août 1932 le point kilométrique 26 à partir de Sré Khtum est atteint. Un mois plus tard, un poste est établi sur le Plateau des Herbes au kilomètre 41 et une reconnaissance pousse jusqu'à la frontière avec l'Annam. Il aura suffi d'un mois pour faire émerger la piste de la forêt dense qui tapisse les flancs du plateau. Les habitants de Bu Gler et des villages environnants sont pris de vitesse. En pleine saison des pluies, alors qu'ils doivent surveiller leurs essarts dont les premiers épis commencent à donner, les Français construisent une piste qui les mène jusqu'au Plateau des Herbes, au-delà de la position de Bu Gler contournée par le sud. Le village principal de Bu Gler est alors à une dizaine de kilomètres de la piste, et celle-ci longe le hameau le plus méridional.

Dans le même temps, les villageois apprennent que dans l'est, à Buon Djen Drom, près de Méra où Maitre a été assassiné, d'autres Français venus de Ban Mé Thuot et commandant un détachement rhadé ont ouvert en avril un poste fortifié et construisent eux aussi une piste vers le plateau. En février 1933, un camp permanent est édifié au cœur du Plateau des Herbes au point kilométrique 71. Il prend

[7] Lettre du résident supérieur Lavit au résident de Kratié, 12 février 1932, aom/ggi 8534.

le nom d'un lieutenant français mort du paludisme en protégeant le chantier : le camp Le Rolland. Des postes fortifiés destinés à protéger la route et à renforcer la présence française apparaissent. Le plus proche de Bu Gler, le poste Gatille, n'est qu'à quinze kilomètres du centre du village. Le tronçon reliant les routes du Cambodge et de l'Annam est achevé en mars 1934. La route coloniale 14, voie de pénétration vers les hautes terres des *Mnong*, est devenue une réalité sans que ceux-ci aient pu réagir.

b) L'installation de l'autorité française
Pour marquer que le pays est maintenant dans la main de la France, une rencontre entre trois colonnes venues des postes avancés de Buon Djen Drom en Annam, de Budop en Cochinchine et de Le Rolland au Cambodge, est organisée au lieu dit des Trois-Frontières. Plus de cent quatre-vingt hommes sont ainsi rassemblés sous l'autorité des trois délégués chefs de poste. Une quinzaine de *Mnong* influents et suspects aux yeux des Français sont fermement "invités" à assister au spectacle de la puissance française. Parmi eux se trouvent notamment Bedeugne, *koragn* d'un village proche de Le Rolland, et R'Ding, *koragn* de Méra et l'un de ceux qui ont tué Maitre. Ils doivent propager la nouvelle de l'occupation effective des hautes terres par l'armée française.

Parallèlement, les *Mnong* voient les Français renforcer leurs postes. Le Rolland est aménagé en chef-lieu de la délégation du Haut-Chhlong. Il compte plusieurs bâtiments de bambous ou de planches, dont une étable, une porcherie, des logements ainsi qu'un jardin potager et un stock de vivres de quarante tonnes. Le tout est protégé par une palissade, des barbelés et une tour d'angle, autant d'indices qui montrent la volonté des Français de s'installer sur le long terme. Un village cambodgien comportant des échoppes et une pagode se bâtit petit à petit sous la protection du poste. A partir de Le Rolland, du poste Gatille sur la piste, du poste Maitre ouvert en Annam près de Trois-Frontières en avril 1933, des reconnaissances armées parcourent le pays à la recherche de renseignements et surtout de la soumission des villages.

C'est ainsi qu'en juin 1933, Bu Gler se soumet après avoir reçu la visite d'un détachement. L'officier français commence les palabres avec l'aide d'un interprète et propose aux villageois d'accepter officiellement la suprématie de la puissance coloniale, leur signifiant qu'ils n'ont plus d'autre choix. Certains villages refusent et sont considérés comme rebelles ou suspects, ce qui leur vaut de fréquentes visites armées, d'autres se résignent. Les hommes adultes sont recensés et reçoivent des cartes officielles de soumission. Petit à petit, ces missions d'exploration tendent à s'éloigner des postes de part et d'autre de la route. De nouveaux campements fortifiés sont construits dans le Haut-Donnaï en Cochinchine, avec le poste de Bu Sré, ou au nord de Le Rolland, avec le poste Deshayes. Les Français sont très présents. En 1933-1934, Bu Gler, situé à proximité immédiate du poste Gatille et à moins de deux jours de Le Rolland, voit passer au moins cinq colonnes.

Une délégation dite du Haut-Chhlong est créée puis divisée en deux provinces. Celle de l'est est placée sous l'autorité du capitaine chef du poste Le Rolland assisté du chef *mnong* Bedeugne. Celle de l'ouest, dont dépend Bu Gler, est dirigée par le chef du poste Gatille assisté de Than, le *koragn* qui a livré les assassins du délégué de Snoul. Un conseil de « chefs de village » participe aussi à la gestion de chaque province. En juin 1933, Bedeugne, considéré comme très influent, est officiellement nommé *balat*, c'est-à-dire fonctionnaire provincial du royaume du Cambodge. Le résident supérieur vient en avion lui remettre ses insignes devant tous les chefs soumis de la délégation, dont ceux de Bu Gler. A ce moment le village de Bu La s'est scindé. Une partie de ses habitants ont rejoint le village de Bu Mouc à une quinzaine de kilomètres au nord.

Devenu territoire du « Haut-Chhlong », le Yok Laych intègre effectivement le royaume khmer. A partir d'avril 1934, ses habitants sont assujettis à quinze jours de corvée d'entretien des pistes par an mais restent dispensés d'impôts. Cette corvée récognitive de leur soumission est vite détestée.

2) Bu Gler face à l'avancée française : le dernier baroud

La soumission officielle d'un village ne signifie en rien que les villageois acceptent la venue et l'installation des étrangers. Les officiers commandant les patrouilles pointent fréquemment la tiédeur des habitants du plateau à leur endroit. En se basant sur les comptes-rendus de ses subordonnés, le résident supérieur Lavit écrit en 1932 à propos des *Mnong* du Yok Laych :

> Population nombreuse, relativement aisée, qui se livre à l'agriculture et à l'élevage, mais qui, pour le moment, oppose à notre pénétration des réactions très nettes et qui seraient même violentes et meurtrières si elles ne se sentaient pas réduite à l'impuissance par la supériorité très nette de nos forces et la prudence de notre avance.[8]

Rapidement, des guerriers cherchent à s'opposer aux envahisseurs. Le rôle joué par les hommes de Bu Gler et Bu La dans cette nouvelle entreprise de résistance apparaît assez clairement dans les archives coloniales et militaires.

a) Résister

La première manifestation du refus de la piste et de l'entrée des Français dans leur territoire par des *Mnong* est le meurtre du délégué Gatille en 1931, meurtre dans lequel ni Bu Gler ni Bu La ne sont impliqués. Par la suite, l'avance ordonnée et rapide du chantier rend périlleuse toute nouvelle action. Les officiers estiment que les premières actions hostiles font suite à une tentative de rencontre des différentes forces françaises entre Annam, Cochinchine et Cambodge qui se solde par un échec en décembre 1932. Les *Mnong* prennent alors conscience de la menace qui pèse sur leur liberté.

> Ce déploiement de forces dans une région nettement insoumise où aucun travail politique suivi n'avait été entrepris au préalable, provoqua une émotion considérable qui se traduisit par des rassemblements hostiles et nombreux et le 6 janvier, plus de 300 insoumis firent une tentative d'attaque contre le poste avancé du kilomètre 65 où se trouvaient stationnées deux sections de la 2ème Compagnie cambodgienne.[9]

Début janvier 1933, le capitaine Brunet qui commande les troupes en opération dans le Haut-Chhlong est averti par les habitants du plateau. « Ils veulent rester libres. Ils ne peuvent pas empêcher les reconnaissances de passer. Mais si la piste avance, ils se battront pour empêcher sa construction »[10]. Les travaux de piste se poursuivant, des palabres ont lieu dans les villages pour préparer la guerre. Une fois les récoltes rentrées, on demande à ceux qui ont un accès privilégié aux *yang* d'intercéder auprès de ceux-ci pour obtenir l'avantage sur les militaires. Un onguent composé d'écorces et d'excréments d'animaux est laissé à macérer pendant une semaine avant que les guerriers ne s'en oignent le corps pour empêcher les balles des Français de pénétrer dans leur chair[11]. Le 6 janvier 1933, le poste avancé du chantier, alors situé au point kilométrique 65, est coupé de ses bases et assailli par deux cent cinquante à trois cents guerriers qui cherchent à l'incendier après avoir conduit des sacrifices propitiatoires devant le détachement encerclé. Cette première tentative se solde par un échec. Repoussés par des tirs de fusil mitrailleur et des grenades, les *Mnong* doivent abandonner le terrain en fin d'après-midi à l'arrivée des renforts français. Les troupes françaises ne comptent que deux blessés légers. Des colonnes de police sont envoyées dans les villages soupçonnés d'avoir pris part au combat. Au regard de la zone où a eu lieu l'attaque et du nombre de participants, il est très probable que Bu Gler et peut-être Bu La ont fourni des hommes pour ce coup de main.

Entre 1932 et 1934 plusieurs attaques de ce type sont tentées plus au sud, notamment dans la région de Trois-Frontières et de Bu Krak. En octobre 1933, Morère, le délégué administratif de Nui Bara en Cochinchine, est tué. A deux ou trois jours de marche au sud de Bu Gler, une grande partie des vallées du Hoyt et du Song Bé, qui dépendent de la Cochinchine, entre en rébellion ouverte pendant la saison sèche 1933-1934. Apprenant l'existence de ces troubles au sud du plateau, les villages du Yok Laych alliés à ceux de la vallée du Hoyt ourdissent un plan d'attaque du camp Le Rolland et d'assassinat du capitaine délégué. Eventé, ce projet doit être abandonné après l'arrivée de renforts français qui interceptent et appréhendent les hommes en armes. En représailles, deux *Mnong* recrutés comme partisans et agents de renseignement par le capitaine délégué sont exécutés en mai 1934 par des hommes du village de Bu N'Dreang, proche de Le Rolland, obéissant aux ordres du *balat* Bedeugne dans lequel les Français avaient cru trouver un allié. Huit *Mnong* sont arrêtés en septembre. L'un

---

[8] Rapport du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général, octobre 1932, aom/ggi 64276

[9] Lettre du général Billotte, commandant supérieur des troupes de l'Indochine au gouverneur général, 8 février 1933, aom/cm 404.

[10] Rapport du délégué du Haut-Chhlong du 16 janvier 1933, anc/rsc 9144.

[11] Albert-Marie Maurice, *Les Mnong des Hauts-plateaux*, *Centre Vietnam,* t.2*, Vie sociale et coutumière,* Paris, L'Harmattan, 1993, p. 559, d'après les informations fournies par le capitaine Brunet.

d'eux décède dans la prison du camp Le Rolland, trois sont finalement relâchés faute de charges suffisantes et les quatre derniers mis aux fers.

Ces opérations de faible envergure, exécutées par surprise, sont suivies d'un renforcement de la présence française, qui loin d'atténuer le mouvement de résistance, affermit la détermination des *Mnong* à se débarrasser des Français et des tirailleurs cambodgiens et rhadés sous leurs ordres.

Nous ne disposons que de très rares témoignages *mnong* directs sur l'organisation de ce mouvement de résistance. Il s'agit de quelques traductions d'extraits d'interrogatoires. Les informations proviennent essentiellement des rapports des officiers français qui citent les renseignements qu'ils obtiennent et proposent leur analyse. Vouloir décrire ce qui s'est passé chez les *Mnong* à partir des seules sources françaises peut paraître présomptueux. Néanmoins, les officiers ont effectué sur plusieurs mois un travail minutieux de collecte et de recoupement de données qui permet *a posteriori* de reconstituer comment les habitants de Bu Gler ont participé à la révolte.

Avec la montée du sentiment d'opposition aux forces franco-khmères d'occupation des hautes terres, les villages envoient des émissaires pour se renseigner sur ce qui se passe ailleurs et organiser la résistance. Certains sont interceptés comme ces trois hommes surpris à plusieurs jours de marche de chez eux : « avons également arrêté nommés Noy-Soans et Ay 40 ans et Bleul 16 ans en train d'opérer liaison avec Bu Dan Kiet Mera mais qui déclarent faire ce grand voyage uniquement pour acheter des poulets »[12] ; mais les Français ne parviennent pas à empêcher les liaisons entre les villages. L'initiative de l'offensive sur une grande échelle revient au village de Bu Dole, qui appartient au même groupe de hameaux que Bu Gler dans le haut *dak* Deur, près de son confluent avec le *dak* Pong Pah. Vers janvier 1935, lorsque les moissons sont rentrées et que les hommes ont le temps de se retrouver au village pour parler, les trois *koragn* du village proposent de commencer par attaquer le poste le plus important, Le Rolland. Les palabres commencent autour de la jarre avec les villages avoisinants, dont Bu Gler, et tous se montrent séduits par l'idée. Les avis du vieux *koragn* Pa Trang Loeung sont alors sollicités. Ensuite, les pourparlers entre les émissaires des villages intéressés au projet commencent dans le village de Bu Gur où vit Pa Trang Loeung, à proximité de Bu Par, alors situé à un ou deux jours de marche à l'ouest de Bu Gler. « Pu Tran Lung est maintenant un vieillard. Il n'est plus le chef de son village, mais ses conseils sont toujours très écoutés et sa renommée est grande dans la région »[13]. Ce court extrait d'un rapport du commandant des troupes françaises montre que ce dernier n'avait pas compris l'organisation sociale des *Mnong*. C'est parce qu'il est écouté que Pa Trang Loeung peut être considéré comme un *koragn*. Son prestige lui vient du succès de la révolte de 1912-1915. Il est l'homme qui a rassemblé tous les *Mnong* pour bouter les Français et les Khmers hors de leurs terres libres. Il est celui qui a organisé la mort du chef français Henri Maitre. Certains disent même que c'est lui qui l'a tué. Avec l'appui et les conseils d'un homme tel que Pa Trang Loeung, le projet du petit hameau de Bu Dole prend de l'ampleur.

> Les principaux chefs hostiles à notre pénétration se seraient réunis au village de Pu Tran Lung (Bu Gurr ou Bu Dak Rang) où ils auraient envisagé les moyens de nous chasser de leur pays. La destruction des postes et le massacre de leurs garnisons qui avaient si bien réussi entre 1912 et 1914 à Bu Pu Sra, Bu Mera, Bu Pu Klia, Bu Pu Thung, furent décidés.[14]

Cette façon de procéder avait effectivement permis aux *Mnong* de se débarrasser des envahisseurs en 1914-1915. Ils tentent logiquement de recommencer. Des émissaires sont envoyés dans les villages. L'un d'eux, Mang de Bu Mési, « sorcier influent, est passé dans tous les villages au sud du moyen Dak deur avec son frère Touitch racontant qu'un génie lui était apparu lui enjoignant de chasser les Français de son pays et lui promettant un succès facile ; les armes des ennemis ne devaient faire aucun mal »[15]. Les rêves prémonitoires sont extrêmement importants pour les *Mnong* qui y voient un moyen de communiquer avec les êtres les plus puissants, les *yang*[16]. Mang, probablement sincère dans son discours, indique disposer de l'aide des forces surnaturelles pour combattre la supériorité technologique des Français qui aurait pu effrayer les indécis.

---

[12] Télégramme du capitaine Marchand, 25 mars 1933, anc/rsc 9144.
[13] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 2 mai 1935, anc/rsc 14411.
[14] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 24 mai 1935, anc/rsc 14411.
[15] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 24 mai 1935, anc/rsc 14411.
[16] Voir par exemple Maurice, 1993, t.2, p. 555.

Les conjurés misent sur le sentiment d'indépendance des *Mnong*. Un mot d'ordre court dans les hameaux : « Pas de soumission, pas de travaux sur la piste, nous voulons être libres sur nos terres »[17]. Ils utilisent aussi la peur d'une répression française de la révolte de 1912-1915. Pour les *Mnong*, il y a "affaire". Chacun sait que plusieurs Français, des chefs, ont été tués ainsi que plus d'une centaine de Khmers et de Rhadés, et que pratiquement tous les villages ont participé au mouvement. Il paraît inconcevable que les Français, les Khmers ou les Rhadés ne cherchent pas vengeance ou justice. Or, le comportement des officiers français est déroutant. Ils affirment que l'affaire est close, qu'ils pardonnent, que seul Pa Trang Loeung les intéresse. Mais, dans le même temps, les différents officiers, les capitaines délégués Huard à poste Maitre en Annam, Marchand, Brunet puis Boucher de Crèvecœur à Le Rolland, les lieutenants chefs de poste ne cessent d'interroger les villageois pour savoir ce qui s'est passé en 1914. Le capitaine Huard retient de force R'Ding de Bu Méra pendant plusieurs jours, pour l'amener à parler de la mort de Maitre. Nul n'a oublié ce qui s'est passé, ni les *Mnong*, ni les Français, et l'affaire n'est toujours pas réglée selon le droit coutumier[18]. L'absence d'action concrète des Français a de quoi inquiéter dans ce contexte. Très rapidement, la quasi-totalité des villages du *dak* Deur rallie la conspiration. Ils sont rejoints par d'autres, notamment ceux du *dak* Hoyt au sud[19]. Entre quarante-cinq et cinquante villages sont impliqués plus ou moins directement. Les deux hameaux de Bu Gler les plus septentrionaux se contentent de fournir un contingent de guerriers.

Des leaders émergent. Pa Trang Loeung, trop vieux pour combattre, est représenté par son gendre et son fils avec lesquels il est en excellents termes. N'Deur, Tching et Bling, *koragn* de Bu Dole sont parmi les plus décidés et parcourent les villages pour convaincre leurs voisins. Mang et Touich de Bu Mési apparaissent vite comme des alliés fiables et résolus. B'Tcheu et N'Glae de Bu Drou font jouer leurs relations familiales pour amener les villages de la vallée du Hoyt à les rejoindre, notamment Bu Chop dont les hommes sont dirigés par Niang ou Iong. Pour exhorter les hommes du *dak* Hoyt à prendre les armes, ils obtiennent le soutien de Kleuk, homme influent de Bu Rnet sur le plateau, originaire de Méra, et de Pa Trang Loeung qui a pris femme à Bu Dak Hoyt quatre ans auparavant. Le principal *koragn* de ce village, M'Broye, rejoint le mouvement avec les siens[20].

Plusieurs témoignages indiquent que les villages qui refusent de s'associer sont menacés par les conjurés. Toute indiscrétion doit être punie de mort et de razzia[21]. Bu Toung, ancien chef lieu du *khum* dont dépendait Bu Gler en 1914, n'envoie aucun homme, mais son *koragn*, Amphé, est en relation continue avec Pa Trang Loeung et les insurgés. Les palabres durent deux mois, le temps de réunir une coalition pour s'opposer aux occupants.

Avant d'attaquer le camp le Rolland, les richesses des villages, tels que les gongs, les jarres, les animaux, sont enterrées ou cachées en forêt pour les protéger en cas de revers. Tous ceux qui doivent participer à la destruction du poste se retrouvent à Bu Dole, pourtant situé à deux jours de marche de la cible, ce qui montre l'importance prise par ce hameau dans la révolte. Des sacrifices propitiatoires et des libations sont effectués pendant lesquels les hommes jurent de combattre jusqu'à la mort, puis les guerriers se mettent en route.

Pour éviter de répéter les erreurs de janvier 1933, une attaque de nuit est décidée. Arrivés sur les lieux dans la nuit du 4 au 5 mars 1935, cent cinquante hommes originaires de nombreux villages s'installent à proximité du camp. Des éclaireurs partent ouvrir un passage dans les barbelés au coupe-coupe. Alors que la nuit est encore noire, les hommes mélangent leur sang dans un bambou. Cette pratique est déjà signalée par Adhémard Leclère lorsqu'il décrit les alliances entre deux hommes souhaitant se jurer

[17] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 24 mai 1935, anc/rsc 14411.
[18] Aujourd'hui, les villages les plus compromis en 1914 et 1935 continuent de nier leur implication et le simple fait d'aborder le sujet provoque une certaine inquiétude parmi les habitants. Enquête terrain, novembre-décembre 2000, avril 2001.
[19] Le *dak* Hoyt marque aujourd'hui la frontière entre le Vietnam et le Cambodge.
[20] Rapports du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 7 avril 1935 et 24 mai 1935, rapport du capitaine de Crèvecœur, 19 mai 1935, anc/rsc 14411.
[21] Il est possible que ces menaces aient été en partie exagérées par les *Mnong* faits prisonniers pour se dédouaner auprès des Français et par les officiers français pour minimiser le sentiment d'hostilité à leur pénétration.

amitié. Elle tend à renforcer le lien entre les jureurs[22]. A 4 heures du matin, l'attaque est lancée par quatre groupes, commandés par N'Deur, Kleuk, Tching et Bling. Une sentinelle de garde qui donne l'alerte est lardée de coups de lances et de sabres alors qu'un groupe part piller l'échoppe d'un commerçant vietnamien située en dehors du poste proprement dit. En moins de cinq minutes, les assaillants se rendent maîtres de la prison et attaquent les bâtiments alentour. Les quatre *Mnong* prisonniers sont libérés et le combat s'engage avec la garnison. « On tire sur des ombres, mais on se bat surtout au couteau et à la baïonnette. Pour s'exciter ; les Phnong poussent leur cri de guerre et frappent des gongs »[23]. Les *Mnong* utilisent une mixture magique propulsée à l'aide d'un piston pour aveugler l'ennemi[24]. La magie ne suffit pas à empêcher les tirailleurs cambodgiens et les cadres français de réagir rapidement et ceux-ci mettent les assaillants en fuite.

Cet assaut opéré la veille d'une visite du résident supérieur, à laquelle tous les chefs de village avoisinants avaient été conviés, est un coup dur pour le poste. Les pertes sont lourdes : trois morts, dont le secrétaire-interprète de la délégation, spécialement visé, et cinq blessés graves dont trois décèdent plus tard des suites de leurs blessures, une dizaine de blessés légers, dont le capitaine de Crèvecœur, délégué du Haut-Chhlong. Ce dernier a reçu un coup de lance qui a glissé sur une côte. Les *Mnong* ne laissent aucun homme sur le terrain. Pour autant, cette bataille est loin d'être considérée comme un succès par les *Mnong*. Ils ont été mis en fuite et ont dû abandonner une partie de leurs armes. Au moins quatre d'entre eux décèdent plus tard des suites de leurs blessures. Surtout, les militaires français ont su résister et sont toujours là, prêts à entamer une campagne de répression.

Dans le mois qui suit, les principaux leaders se retrouvent encore une fois autour de Pa Trang Loeung pour faire le point sur la situation. Ils décident de s'en tenir au plan arrêté et d'attaquer le poste Gatille considéré comme plus vulnérable que Le Rolland.

> Le secret de cette opération a été parfaitement gardé par les conjurés. Les différents groupes qui y ont pris part ont utilisé, pour se rendre au lieu de rendez-vous, dans la forêt voisine de Gatille, des itinéraires spéciaux évitant tous les villages soumis, même récemment. Leur concentration n'a pu être éventée.[25]

Après deux essais d'approche nocturne infructueux, une attaque est lancée contre ce poste dans la nuit du 28 au 29 avril 1935. Sur la centaine d'hommes rassemblés à cette occasion, sept seulement escaladent la palissade et pénètrent dans le fortin, les autres hésitant à les suivre. Trois sont immédiatement abattus par les tirailleurs, dont les leaders insurgés Mang de Bu Mési et Iong de Bu Chop, un quatrième est fait prisonnier pendant que les survivants s'enfuient. Ce fiasco, interprété comme un signe d'opprobre de la part des *yang*, marque la désagrégation de l'entente sacrée entre les villages décidés à résister à la pénétration franco-khmère. Avec cette défaite, les *Mnong* insurgés perdent définitivement l'initiative offensive.

b) La campagne de répression

La répression dirigée par l'armée française après l'attaque du camp Le Rolland est immédiate et ciblée.

> Dès le 5 mars, certains indices provenant d'objets et de cartes de soumission abandonnés par les assaillants à proximité de la partie du poste attaquée, confirmés par des renseignements recueillis aux postes Le Rolland et Deshayes, établissaient d'une façon certaine que les villages de Bu Droue, Bu Chveng, Bu Noï, Bu Dole, Bu Deur, Bu Rnet et Bu Klire avaient participé au coup de main.[26]

Trois jours après l'attaque, à Bu Dole, les hommes parés et armés s'apprêtent à accomplir un sacrifice qui doit célébrer l'assaut sur le camp Le Rolland. Ce sacrifice de fin de campagne est important. Deux

---

[22] Adhémard Leclère, « Les Pnongs, peuple sauvage de l'Indochine », *Mémoires de la Société d'ethnographie,* Paris, 1898, p. 190. Lire aussi Georges Condominas, *Nous avons mangé la forêt de la pierre génie Gôo,* Mercure de France, Paris, 1957, pp. 28-96.
[23] Rapport du résident supérieur au gouverneur général, 10 mars 1935, anc/rsc 14411.
[24] Maurice, 1993, t.2, p. 556.
[25] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 2 mai 1935, anc/rsc 14411
[26] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 28 mars 1935, anc/rsc 14411.

buffles, deux porcs, deux poulets et deux fois sept jarres sont offertes[27]. Une colonne du régiment de tirailleurs annamites arrivée en renfort, composée de soldats cambodgiens et commandée par le lieutenant de Chassey, déferle sur Bu Chveng et Bu Dole. Tous les villageois prennent la fuite. Trois hommes sont abattus par les tirailleurs et une douzaine blessés. Trois femmes sont faites prisonnières, ainsi qu'un homme qui parvient à s'échapper la nuit suivante. Les maisons sont incendiées, les jarres brisées, les armes et les gongs confisqués. Dans la nuit du 10 au 11 mars, le village de Bu Drou subit le même sort, suivi quelques heures plus tard par Bu Deur.

Le 10, les villageois de Bu Gler, mais aussi de Bu Rmot et Bu Deur sont surpris par l'apparition d'un avion militaire. Le lendemain matin, celui-ci survole de nouveau la région alors que de nombreuses personnes se sont rassemblées à Bu Gler. La haute vallée du *dak* Deur se trouve sur la ligne aérienne qui reliait le Laos à la Cochinchine via Kratié. Les villageois ont donc déjà eu l'occasion de voir passer des aéroplanes, les hydravions Breguet 14 qui effectuaient la liaison régulière ainsi que les vols de reconnaissance de la route, mais il s'agissait alors de vols pacifiques. En 1923, le résident de Kratié avait envoyé des avions au-dessus du plateau en menaçant de bombarder les villages pour effrayer les autochtones, sans réussir à les inquiéter.

> Les Phnongs insoumis de Pouthan ont vu deux avions venant de Pouthan à Sré-Loui. Ils tourbillonnaient pendant 1 ou 2 heures au-dessus de ces deux villages et se disparaissaient ensuite. Après le départ définitif des avions, ces Phnongs rebelles ont formé des vœux d'offrir le buffle et le porc blancs et une jarre d'alcool de riz à leur Dieu, si l'administration avait fait jeter vraiment les bombes explosives sur eux afin qu'ils puissent les ramasser pour être servis comme cartouches aux fusils.[28]

Le 11 mars 1935, l'avion de reconnaissance dans lequel ont pris place le capitaine de Crèvecœur, délégué du Haut-Chhlong, et le commandant Fieux, commandant le groupe des escadrilles de Cochinchine, guide deux bombardiers sur les villages cibles. A Bu Chveng, Bu Dole, Bu Deur et Bu Rmot, les maisons encore debout sont bombardées et le bétail mitraillé. Bu Gler est épargné[29]. Bu Gler doit son salut au fait que les officiers français ne sont pas encore absolument certains de sa participation à l'attaque du poste Le Rolland. Ces attaques, même si elles peuvent paraître impressionnantes, font peu de victimes. De retour de sa mission sur le *dak* Deur, le chef d'escadrille écrit dans son rapport : « Les rebelles ne semblent avoir été touchés ni par les bombes ni par les balles car il a été impossible de découvrir dans toute la région survolée et bombardée aucun moï »[30]. La forêt reste le meilleur refuge des aborigènes.

La colonne de Chassey et les raids aériens ne sont que les préliminaires de la campagne de répression. A partir de la mi-mars, le plateau est sillonné par des détachements pourchassant les *Mnong* qui ont osé se dresser contre l'occupant. Dans un premier temps, les Français concentrent leurs efforts sur la haute vallée du *dak* Deur et le *dak* Pong Pah, c'est-à-dire sur les villages de Bu Dole, Bu Chveng, Bu Deur, Bu Drou et deux hameaux de Bu Gler. Un détachement commandé par de Chassey est basé à Bu Rnet à l'est de la zone des opérations, un autre constitué de Rhadés commandés par le lieutenant Rives rejoint les tirailleurs cambodgiens du poste Gatille au sud. Les insurgés sont ainsi pris en tenaille et se terrent en forêt. Les colonnes trouvent les essarts et les villages abandonnés.

De Chassey libère les femmes faites prisonnières le 8 pour qu'elles adjurent les hommes de se rendre, sans résultat. Il prend alors comme otages les deux fils du *koragn* Amphé de Bu Toung, le seul de la région à ne pas avoir directement participé à l'attaque, et exige qu'il conduise ses soldats sur les insurgés. Les *Mnong* du haut *dak* Deur, bloqués à l'est et au sud par les patrouilles de l'armée, fuient alors vers le nord-ouest en descendant la vallée de la rivière, guidés par les chefs de guerre, jusqu'aux abords de Bu Mési puis de Bu Toung, où Amphé, qui est resté en contact avec eux, leur conseille de s'installer. Plusieurs guerriers de Bu Gler et leurs familles sont parmi eux. A Bu Mési, les habitants les dissimulent et déclarent ne pas les avoir vus.

---

[27] Sur ces sacrifices, voir Maurice, 1993, t.2, p. 558.
[28] Traduction d'une lettre du *mékhum* de Cheng , Sré Khtum, mars 1923, anc/rsc 14959.
[29] Compte-rendu au sujet des bombardements réels effectués le 11 mars 1935, escadrille n°2 de Cochinchine, commandant Fieux, anc/rsc 9144
[30] Rapport du commandant Fieux, mars 1935, anc/rsc 9144.

Tous les villages abandonnés sont razziés, les animaux tués, y compris les bovins, les réserves de nourriture et les richesses détruites. Suivant les fuyards à la trace, l'armée française s'installe dans l'ouest, au poste de Chong Phlas où les miliciens de la garde indigène passent sous le commandement d'un officier, et au poste Truffot construit à proximité, à Bu Plok. Malgré la violence et la mobilité des unités françaises, Bu Gler réussit à échapper au pire. Le 14 mars, un détachement dirigé par le lieutenant Lebel se présente devant le village.

> Ce dernier village était indiqué comme dissident. Effectivement, il était abandonné par ses habitants à l'apparition du détachement. Les animaux s'y trouvaient encore. Un homme surpris à proximité du village prétendit pouvoir ramener ses habitants réfugiés dans la forêt voisine. Relâché dans ce but il ne reparaît pas.[31]

Le mensonge de l'homme relâché simulant sa volonté de collaborer avec les Français sauve le village qui est une nouvelle fois épargné. Pensant qu'il peut encore ramener les habitants, le lieutenant Lebel ne donne pas l'ordre d'incendier les maisons. Il estime que si des hommes sont encore présents au village, c'est que celui-ci n'a peut-être pas participé au coup de main contre Le Rolland. Deux semaines après son premier passage, le lieutenant Lebel revient à Bu Gler dont il traverse les trois hameaux, suivi par le lieutenant Rives à la tête d'un détachement rhadé, pendant que de Chassey visite Bu Taeng et ses environs. Les habitants choisissent alors de ne pas fuir.

> Les gens du village de Bu Rtaing firent excellent accueil au détachement et affirmèrent être tout à fait en dehors du mouvement de révolte qu'ils n'approuvent pas. Il en fut de même des habitants de Bu Klire. Aucun renseignement ne put être obtenu dans ces villages qui craignent sans doute les représailles des voisins en cas d'indiscrétions.[32]

Alors que la haute vallée du *dak* Deur est pratiquement désertée, des habitants de Bu Gler et Bu Taeng particulièrement courageux sauvent leur village en restant en place et en jouant la soumission. Dans le même temps, ils ravitaillent les membres de leur famille vivant en forêt, en leur portant des hottes de paddy. Comme dans tous les villages, ceux qui restent refusent de parler ou égarent les détachements en les envoyant sur de fausses pistes. Les officiers, obligés de tout vérifier, imposent à leurs hommes de longues marches et contremarches. Ainsi le village de Bu Kès envoie les soldats sur Bu Toung qui les renvoie sur Bu Kès. Deux semaines plus tard, un *koragn* de Bu Kès est capturé dans un campement, l'arbalète à la main, et fait immédiatement amende honorable pour sauver son village et sa vie. En cinq jours, les différents détachements parcourent cinq cents kilomètres, ce qui représente deux cent cinquante heures de marche. Bu Gler est ainsi traversé à quatre reprises en mars-avril. Pendant ce temps, les insurgés tentent de se dissimuler aux alentours de Bu Mési et de Bu Toung. Ils se divisent en petits groupes, engagent les palabres et consultent Pa Trang Loeung pour discuter de la suite à donner aux événements. Après l'échec de l'attaque contre le poste Gatille, quelques hommes tentent de monter des embuscades sur la route, mais sans succès. Les plus directement impliqués dans la mort de Maitre et du *balat* Neang s'enfoncent vers l'arrière pays de Sambor, chez les *Kroll* et les *Thmonn* à une centaine de kilomètres de leur village. Ils sont régulièrement signalés dans les rapports jusqu'en 1936, mais ne sont jamais appréhendés.

La vie des insurgés en forêt est extrêmement pénible. Ils savent que leurs maisons et leurs biens ont été brûlés ou confisqués, leurs animaux tués. Malgré les caches de nourriture, les vivres commencent à manquer et la faim se fait sentir. Dans le même temps, les essarts sont désertés, alors que les premières pluies approchent et qu'il faudrait les préparer pour les semailles.

> Partout le détachement a trouvé des raïs préparés pour 1935 (arbres abattus, défrichements) mais pas encore brûlés. A noter que les raïs sont en cours d'achèvement en zone soumise (…). Ils [les rebelles] ont mené une vie très nomade, changeant presque chaque jour de campement de manière à laisser peu de traces. Ce genre de vie leur est d'autant plus pénible qu'une bonne partie de leur paddy a été détruit. La chasse et la forêt ne peuvent procurer qu'une maigre pitance. En outre, comme ils ne peuvent faire leur raïs, ils ont de grosses inquiétudes pour l'avenir.[33]

---

[31] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 28 mars 1935, anc/rsc 14411.

[32] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 7 avril 1935, anc/rsc 14411.

[33] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 7 avril 1935, anc/rsc 14411

L'ampleur et la durée de la réaction française ont surpris les *Mnong*. Ils ne s'attendaient pas à devoir abandonner leurs champs et à risquer ainsi la famine l'année suivante. Les femmes sont durement touchées par les événements. Elles doivent suivre leurs époux à marche forcée dans la forêt en portant leurs enfants et les objets domestiques. Elles souffrent beaucoup de la situation de guerre. Une partie des biens du ménage détruits par les soldats, des jarres notamment, sont leur propriété[34]. Alors que les hommes mènent la guerre, elles se trouvent ainsi particulièrement victimes de la répression. L'une d'entre elles, originaire du village de Bu Chveng, fait part de sa colère lors d'un interrogatoire.

> Q- Pourquoi cette attaque ?
> R- Le mékhum de Bu-Drou a monté toutes les têtes, c'est sa faute. (…)
> Q- Pourquoi les hommes de Bu Chveng ont ils écouté le mékhum de Bu-Drou ?
> R- Ils ont bu beaucoup de jarres. Ils ont perdu la tête. Maintenant, il y a chez nous 5 morts et nous ne pouvons plus faire nos rays. Les hommes ont fait une bêtise.[35]

Lasses de courir la forêt, les femmes exigent que leurs époux s'arrêtent à Bu Mési et Bu Toung et s'y installent, ce que plusieurs acceptent. Démasqués, ils sont les premiers à faire leur soumission.

A Bu Gler, on prend la mesure de la défaite. Dès le lendemain de la tentative de prise du poste Gatille, le hameau sud du village, qui n'a pas fourni d'hommes pour cette opération alors qu'il est très proche de Gatille, vient se réfugier autour du poste ainsi que trois *koragn* de villages voisins. En maintenant une présence près des maisons, les *Mnong* des hameaux de Bu Gler ont protégé leur village. Ils savent qu'une reddition complète fin avril peut sauver la récolte 1935. La plupart des essarts ont été préparés par ceux qui sont restés, mais les essarteurs doivent revenir sur leurs champs pour les ensemencer, les surveiller et les entretenir. Début avril, la quasi-totalité des ménages de Bu Gler font leur soumission officielle. Ils doivent livrer leurs armes et décliner leur nom. Les hommes sont envoyés à Le Rolland pour y effectuer quinze jours de corvée.

Moins de deux mois plus tard, les habitants apprennent consternés la mort de Pa Trang Loeung. Le 22 mai 1935, ce *koragn* aux pouvoirs magiques, supérieur aux autres, symbole de la révolte, est tombé sous les coups des Français. La veille, contre une médaille et cinq cents piastres[36], le *koragn* Amphé de Bu Toung accepte de conduire un détachement de trente miliciens commandé par le garde-principal Berret et le lieutenant Lebel sur le repaire du vieux chef situé à moins de neuf kilomètres du poste Truffot, dans la forêt entre Bu Gur et Bu Par. Pa Trang Loeung a ainsi vécu plusieurs années tranquillement auprès des Français sans que personne ne le dénonce. L'assaut est donné au matin sur l'essart au milieu duquel se trouve la maison familiale. Pa Trang Loeung et son gendre sont blessés, sa femme tuée. Trois enfants âgés de 1 à 9 ans sont emmenés. Dans la maison les miliciens trouvent trois bâts d'éléphant que le vieux *koragn* mourant lègue à l'administration, un mousqueton et un fusil cambodgien parfaitement entretenus[37] et des munitions. Pa Trang Loeung décède des suites d'une hémorragie interne provoquée par un coup de crosse. Le corps de son gendre est retrouvé quelques jours plus tard en forêt.

Aujourd'hui, pour expliquer le décès de Pa Trang Loeung, dont les aptitudes surnaturelles à se dissimuler étaient chantées, on raconte dans les villages qu'en voyant sa femme morte, le *koragn* a décidé de se laisser tuer par désespoire[38]. Les enfants sont envoyés à Kratié où ils sont adoptés par des miliciens et élevés en petits Khmers[39]. En 2001, un ancien de Bu Loung, Chhot Plous, qui était alors

---

[34] Les femmes *biat* héritent et possèdent en propre une partie des biens du ménage. E.-T. Hamy « Notice sur les Penongs Piaks (voyage du Dr Harmand) », *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris,* Paris, 1878, p. 535, entretiens terrain, Bu Trom, novembre 2000.

[35] Résumé de l'interrogatoire de la nommée Bleng de Bu Chveng, cité dans le bulletin de renseignement du capitaine de Crèvecœur, 16 mars 1935, anc/rsc 14411.

[36] Somme importante correspondant à trois ans et demi de revenus pour un manouvrier.

[37] On peut remarquer l'absence de la Winchester à répétition de Maitre, pourtant un précieux trophée. Cet arme n'a jamais été retrouvée, alors qu'il est probable qu'elle soit revenue à l'homme qui a tué le Français. Le chef de guerre reçoit en effet une part plus importante que les autres du butin. Voir Maurice, 1993, t.2, p. 533.

[38] Entretiens à Bu Loung, avril 2001.

[39] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 4 juin 1935, anc/rsc 14411.

âgé d'une dizaine d'années, et l'un des petit-fils de Pa Trang Loeung, Trak Nhok, témoignent qu'une grande tristesse s'est abattue sur le plateau du Yok Laych lorsque la nouvelle s'est répandue[40].

Dans les semaines qui suivent, des dizaines de résistants proposent leur soumission, dont le frère de Pa Trang Loeung, Pu Niang Gut. « La presque totalité des villages dissidents ou insoumis situés entre Gatille et B. Rtoung, entre B. Rtoung et le moyen Dak Deur et au nord de cette rivière ont fait amende honorable »[41]. Seuls trois groupes de guerriers accompagnés de leur famille continuent de tenir : les villages du *dak* Hoyt en Cochinchine, les quelques rescapés du haut *dak* Deur partis vers le nord-ouest, et quelques fidèles de Pa Trang Loeung près de Bu Par. Bu Gler, l'un des premiers villages, soumis est mis à contribution pour servir d'intermédiaire avec les hommes de Bu Chveng et Bu Dole toujours en fuite. Le *koragn* M'Rang réussit à persuader les fugitifs que tout est fini, qu'il faut se rendre et reprendre la culture des essarts. Dans le *dak* Hoyt, d'ultimes patrouilles traquent les insurgés en engageant parfois le combat :

> Le lieutenant Dupuis accompagné d'une quinzaine de tirailleurs tombe sur le campement de Bu Droue dont les hommes (une vingtaine) sautent sur leurs lances et se jettent sur les premiers éléments. Le feu des tirailleurs de tête en tue un et en blesse deux. Le lieutenant Dupuis entré dans le campement est chargé par un indigène armé d'une lance. Son pistolet s'étant enrayé il s'en sert pour parer le coup, arrache la lance des mains du Phnong et le transperce avec… Il s'agissait du chef Nquir réputé comme très violent. L'autre chef Nglae est également tué.[42]

A la fin de l'été, les militaires sont maîtres du terrain. La « campagne du Haut-Chhlong » scelle la fin de la grande révolte des *Mnong*. La plupart des villages du *dak* Hoyt et du haut *dak* Deur, sauf Bu Gler et Bu Taeng, ont été détruits, mais les pertes humaines restent limitées. Bu Dole, le village le plus touché, a perdu une quinzaine d'hommes, Bu Gler et Bu La, plusieurs guerriers. Dans l'ensemble, sur la base des rapports fournis par les officiers, on peut estimer à une trentaine ou une quarantaine le nombre de tués chez les *Mnong*. De nombreux hommes influents du Yok Laych, leaders de l'insurrection, figurent parmi les victimes : Pa Trang Loeung, son fils et son gendre, Iong de Bu Chop, Mang et Touich de Bu Mési, N'Glae et Nquir de Bu Drou, le frère de l'ex-*balat* Bedeugne.

Bedeugne se voit publiquement arracher ses insignes de *balat*. Il doit livrer deux buffles aux familles des partisans tués en 1934 et un jeune homme de sa famille comme otage. Celui-ci est incorporé comme partisan. Il doit de plus effectuer quinze jours de travail obligatoire sur la piste avec tout son village. Enfin, il est placé sous l'autorité du chef des *Bu Nor*, un groupe de *Mnong* du nord du plateau qui a aidé les Français en fournissant des guides et des partisans. Un autre chef, Pu Tranh Chek, un *Mnong* d'une trentaine d'années qui a vécu chez les Khmers, est renvoyé à la prison de Kratié, d'où il s'était évadé en 1921, pour y purger une peine de cinq ans de prison[43]. Seuls quelques leaders échappent aux recherches, tels Vong et N'Chong considérés comme les meurtriers du secrétaire-interprète du camp Le Rolland. En six mois, en totalisant près de deux cents jours de reconnaissances et une vingtaine de coups de main, les troupes françaises ont établi leur suprématie sur le Yok Laych. « Jamais rebelles ne furent atteints de façon aussi complète malgré les difficultés offertes par le pays et la rigueur de la saison - eux-mêmes nous en ont manifesté franchement leur étonnement »[44]. Si les Français sont désormais les plus forts, les officiers expriment à plusieurs reprises une réelle admiration pour leurs adversaires et leur endurance. Le général Mouchet, commandant la division Cochinchine-Cambodge, écrit à son supérieur hiérarchique à propos des *Biat* : « Cette race comprend les plus sauvages, les plus braves et les plus irréductibles des Moïs »[45].

3) Bu La et Bu Gler dans l'orbite de l'armée française

La campagne de pacification qui se prolonge jusqu'au début de l'automne 1935 ramène le calme sur le plateau et dès mai 1936, le capitaine de Crèvecœur peut écrire :

---

[40] Entretien à Bu Loung, avril 2001.
[41] Rapport du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général, mai 1935, aom/ggi 64279.
[42] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 8 juin 1935, anc/rsc 14411.
[43] Pu Tranh Chek alors adolescent avait volé des buffles.
[44] Rapport du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, 8 juin 1935, anc/rsc 14411.
[45] Lettre du général Mouchet au général commandant les troupes de l'Indochine, anc/rsc 14411.

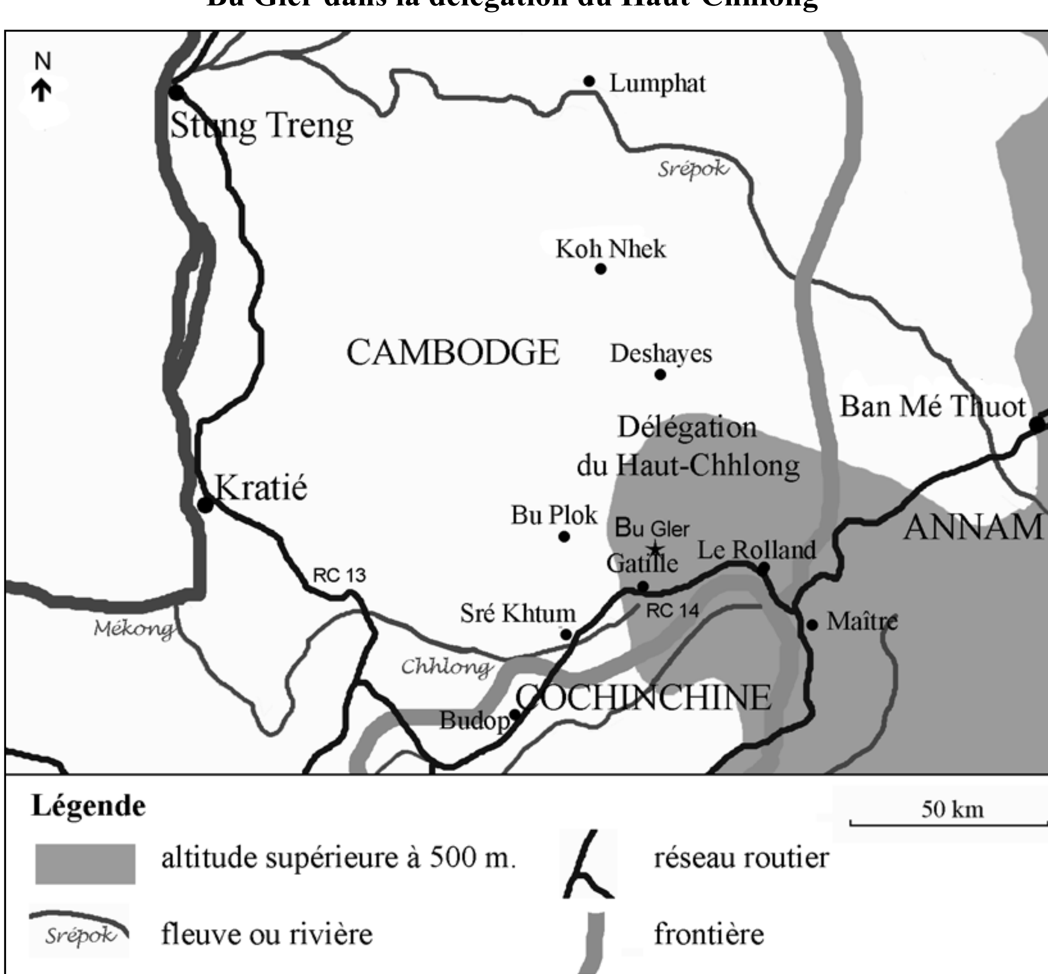
> Dans les villages qui se sont soulevés l'année dernière de nombreux indices révèlent les progrès de la pacification : tant sur le Haut Dak Deur que dans la région nord de Le Rolland, de beaux raïs sont en préparation. Les ex-rebelles renonçant aux abris misérables qu'ils occupaient toujours depuis un an ont construit des cases plus confortables. la manifestation de leur apaisement est particulièrement nette à Bu Dole dont le chef a poussé l'esprit de soumission jusqu'à faire construire une case pour les détachements de passage - à Bu Rma dont le village est somptueux et à Bu Kroyt.[46]

On peut alors se demander ce que, au-delà de la *pax franca*, l'installation durable des Français a signifié pour les habitants de Bu Gler.

a) La perte de l'indépendance

La marque la plus immédiate de leur défaite face aux troupes coloniales pour les habitants de Bu Gler et Bu La est la perte de leur indépendance. Les villageois ne sont plus libres de décider par eux-mêmes. Une autorité supérieure se superpose à celle de la communauté et des *koragn*. Les Français instaurent une structure administrative qui s'avère être un compromis entre le désir légitime des *Mnong* à se diriger eux-mêmes et la détermination de l'administration et de l'armée à contrôler le pays, compromis que l'ordonnance royale qui organise la délégation du Haut-Chhlong résume par la formule : « Laisser les Phnong sous l'autorité des chefs et des juges de leur race judicieusement choisis et contrôlés par l'autorité française »[47].

Bu Gler dans la délégation du Haut-Chhlong



Le capitaine de Crèvecœur et ses adjoints appointent un certain nombre d'hommes influents parmi les autochtones pour en faire des chefs de village officiels avec le titre de *mébon* ou de *mékhum*[48]. Les

[46] Rapport du capitaine de Crèvecœur, 1er mai 1936, anc/rsc 9038.
[47] Ordonnance royale du 18 février 1936.
[48] Chef de village ou chef de commune.

trois hameaux de Bu Gler se trouvent ainsi placés sous l'autorité de M'Rang, *koragn* du hameau méridional de Bu Gler situé à proximité immédiate de la route et du poste Gatille. Il a autorité sur la partie occidentale de la haute vallée du *dak* Deur, le lieutenant Serré de Rivières, commandant du poste Gatille, le choisit en remerciement de sa médiation dans la reddition de Bu Dole et Bu Chveng. Mle de Bu Dole et Pu Niang Gut, frère de Pa Trang Loeung, reçoivent aussi le titre de chef de village en raison de leur influence dans la région. Chaque chef rend compte auprès d'un officier français, le lieutenant du poste Gatille dans le cas de ces trois hommes. Ces officiers chefs de poste sont placés sous les ordres d'un capitaine délégué, lui-même subordonné conjointement à sa hiérarchie militaire et à l'autorité civile du résident de Kratié après rattachement de la délégation du Haut-Chhlong à la circonscription de Kratié le 18 février 1936. Bu Gler est donc incorporé à un ensemble administratif qui intègre le village à la délégation du Haut-Chhlong, à la résidence de Kratié, au Royaume du Cambodge et lui donne sa place dans l'Indochine française.

Les chefs de village doivent présenter des demandes d'autorisation motivées auprès de l'officier dont ils dépendent s'ils veulent s'absenter ou si la communauté souhaite déplacer le village. Ils servent aussi d'agents de renseignement aux troupes d'occupation. Pour s'assurer leur collaboration, l'armée emploie plusieurs moyens. Ces hommes sont rémunérés en fonction des services rendus et elle s'attache à les compromettre suffisamment pour qu'ils perdent toute crédibilité auprès des mouvements de résistance. Ils doivent ainsi prêter serment de fidélité à des hauts fonctionnaires français qui viennent régulièrement dans le Haut-Chhlong lors de grandes cérémonies publiques. Enfin, les chefs de village sont responsables de l'attitude et des menées de leurs administrés. En décembre 1937, huit chefs de village sont condamnés à de courtes peines de prison ou des amendes pour ne pas avoir dénoncé des menées séditieuses. La position hiérarchique de ces chefs pris entre leurs administrés, les membres de leur communauté mais aussi les habitants d'autres villages qui n'ont aucune raison de leur reconnaître une quelconque prééminence, et les officiers français est symptomatique de la situation de dépendance politique dans laquelle se retrouvent les *Mnong* du plateau.

Pour affermir le lien entre les essarteurs du Yok Laych et l'autorité coloniale, de nombreuses visites de hauts fonctionnaires français sont organisées. Entre janvier 1933, et décembre 1936, les habitants de Bu Gler reçoivent cinq fois la visite du résident supérieur du Cambodge, deux fois celle du gouverneur général, le plus haut représentant de la France en Indochine, deux fois celle du général commandant supérieur des forces de l'Indochine. Régulièrement, des fonctionnaires de moindre rang, résident de Kratié, inspecteurs des affaires politiques, officiers supérieurs, s'arrêtent au poste Gatille et les villageois sont alors convoqués.

Les cérémonies ont toujours lieu sur le même modèle. L'officiel présente sous le drapeau français, dans un discours traduit en *mnong*, l'importance de l'œuvre de la France puis demande l'acquiescement explicite des hommes présents par le biais d'un serment de fidélité. Cette prestation de serment s'accompagne de sacrifices et de libations, ainsi que de distributions de cadeaux, tissus bariolés, boîtes, miroirs, colliers, tabacs etc. Aux yeux des Français, les libations et les sacrifices sont censés garantir la solidité du serment en invitant les *yang* comme témoins. Les circonstances de la mort de Maitre laissent à penser que pour les *Mnong*, les esprits ne cautionnent pas systématiquement les termes du serment simplement parce qu'il y a libations et sacrifices. Sur les photographies prises lors de ces solennités, on voit des hommes *mnong* gênés, sagement alignés, le visage fermé devant des officiels portant casque blanc et pistolet qui leur offrent, tout sourire, des pacotilles[49]. Ces cérémonies peuvent rassembler plusieurs centaines de personnes, jusqu'à près d'un millier, qui doivent assister au spectacle de leur propre soumission.

Lors des fêtes du 14 juillet 1935, deux mois après la mort de Pa Trang Loeung, le chef de Bu Gler accompagne le capitaine de Crèvecœur, avec quatorze autres chefs *mnong* ralliés et dix partisans, pour assister au défilé militaire à Phnom Penh. Ils partent en camion et sont logés dans les casernes de la garde indigène. Des sous-officiers les escortent et les guident pendant leur visite de la capitale. Les instructions du résident supérieur sont explicites : « Il conviendra qu'ils se munissent de leur tenue

---

[49] Voir par exemple les photographies qui illustre l'article de Saint-Alban, « Scènes de la vie dangereuse, autour de l'attaque du camp Le Rolland », *L'Asie nouvelle illustrée*, 1[er] avril 1935.

nationale et de leurs armes pour leur participation au défilé et leur soumission à sa Majesté à qui vous pourriez leur suggérer d'offrir quelques cadeaux rituels »[50]. Cette visite, marquée par le serment de soumission au souverain cambodgien, est aussi l'occasion de faire une démonstration de la puissance française aux *Mnong*.

A partir de la fin 1935, les Français exercent un contrôle relativement serré sur le pays, même s'ils ne sont pas au courant de tout ce qui se passe dans les villages. Après la fin des opérations militaires, les tournées régulières se poursuivent. Les villages sont visités au moins deux fois par an. Chaque poste, Le Rolland et Gatille au sud, Bu Plok et Chong Phlas[51] à l'ouest, Deshayes au nord-est, surveille un territoire bien connu des militaires du poste. A Bu Gler, trop proche du poste Gatille, tous les hommes sont rapidement recensés et ne peuvent plus ainsi échapper aux quinze jours de corvée annuelle qu'ils doivent à la saison sèche pour l'entretien des pistes et des forts. En décembre 1935, M'Rang, chef de Bu Gler a autorité sur 231 hommes inscrits habitant les trois hameaux de Bu Gler et les villages voisins. Entre juin 1934 et décembre 1935, le nombre d'inscrits passe de 1 500 à plus de 2 600[52] sur l'ensemble du territoire de la délégation du Haut-Chhlong, ce qui montre l'efficacité du dispositif mis en place par l'administration. Des individus et quelques hameaux échappent encore au recensement, mais globalement la population se trouve étroitement surveillée.

Les officiers français sont sollicités pour intervenir dans le règlement de litiges entre villages. Lorsque le différend est interne au village, la communauté et les *koragn* s'en chargent, lorsque deux villages sont impliqués et qu'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, ils font appel au chef local le plus puissant : le Français[53]. On assiste ainsi à la mise en place de tribunaux mixtes. Même les villageois de Bu Dole, pourtant farouches résistants, viennent chercher le lieutenant de Rivières lorsqu'ils sont victimes d'un vol commis par les habitants d'un village voisin[54]. Les officiers ont l'ordre d'appliquer le droit coutumier autochtone qu'ils doivent donc apprendre en se faisant conseiller par les *koragn*. Ce droit est expurgé et interprété dans le sens que veut bien lui donner le colonisateur. Les exécutions, y compris pour sorcellerie, les représailles, les ordalies au plomb sont formellement interdites, mais rien ne prouve qu'elles ne se poursuivent pas loin du regard des Français.

b) L'introduction de la médecine occidentale

Les rapports des autorités militaires insistent sur les conséquences positives de la soumission pour les autochtones. Ainsi, les détachements qui interviennent dans le Yok Laych proposent des soins aux villageois. Les maladies les plus courantes auxquelles les habitants de la région doivent faire face sont la variole, les conjonctivites, les troubles gastriques et dysenteries, les maladies cutanées comme le pian, et surtout le paludisme. En 1934, le médecin lieutenant de la délégation note :

> Quoique le paludisme paraisse inexistant ou très rare chez l'adulte, il semble qu'il soit le principal motif de mortalité infantile, vis-à-vis duquel l'adulte semblerait acquérir une certaine immunité car la plupart d'entre eux portent une grosse rate sans présenter d'accès fébrile.[55]

Les études menées dans les années 30 montrent le caractère hyperendémique du paludisme sur le Yok Laych et dans ses contreforts. Le docteur Farinaud de l'Institut Pasteur estime qu'il est responsable à plus de 80% de la mortalité infantile, celle-ci étant d'après ses recherches de l'ordre de 300‰[56]. « Le Haut-Chhlong peut être considéré comme une des régions « moïs » où le paludisme sévit à son maximum. Toute sa vie, le Phnong erre à la recherche d'un emplacement stable et définitif, où les génies n'enverront pas la fièvre »[57]. Des taux d'infection d'environ 85% chez les enfants et 30-45% chez les adultes[58] se rencontrent dans l'ensemble des villages du haut *dak* Deur auquel appartient Bu Gler. Aux maladies endogènes s'ajoutent celles que les envahisseurs amènent avec eux, telle cette

[50] Lettre du résident supérieur au capitaine de Crèvecœur, 14 juin 1935, anc/rsc 14411.
[51] Chong Phlas détruit par un incendie doit être évacué en 1937.
[52] Rapport du capitaine de Crèvecœur, 30 décembre 1935, anc/rsc 14411.
[53] Voir aom/ggi 64729 et anc/rsc 9144.
[54] Rapport du résident supérieur du Cambodge, octobre 1936, aom/ggi 64280.
[55] Rapport annuel du Haut-Chhlong, assistance médicale, année 1934, anc/rsc 26696.
[56] Marie-Francis Farinaud, Pierre Prost, « Le paludisme chez les Phnongs (notes de démographie et d'épidémiologie) », *Bulletin économique de l'Indochine*, 1939, pp. 332-344
[57] Farinaud, Prost, 1939, p. 337.
[58] Index plasmodique : pourcentage d'individus porteurs du plasmodium sur une population donnée, déterminé à partir de frottis sanguins. Rapport des docteurs Farinaud et Prost, 30 mai 1938, anc/rsc 1200.

épidémie de rougeole qui frappe la plupart des villages en 1936, tuant au moins une vingtaine de personnes.

Dès novembre 1933, le médecin militaire du camp Le Rolland est officiellement chargé de l'assistance publique. Il lui revient de soigner les villageois qui le souhaitent avec l'aide d'infirmiers cambodgiens. L'un d'eux vivant à demeure au poste Gatille peut ainsi s'occuper immédiatement des gens de Bu Gler qui en font la demande. A partir de 1934, le médecin lieutenant accomplit de véritables tournées médicales dans les villages. Chaque hameau de Bu Gler et de Bu La a ainsi pu recevoir sa visite cette année-là. Ces tournées sont interrompues lors de la campagne de répression mais reprennent fin 1935, début 1936.

> De nombreux cas de fièvre s'étant déclaré chez les Pnongs dans la région voisine de Gatille, l'infirmier Nhoun Chhay a exécuté avec le chef de secteur une tournée d'assistance qui semble avoir très favorablement impressionné les Indigènes. C'est le premier sentiment de ce genre que croyons percevoir à cette occasion.[59]

Après cette première phase de contact, la délégation s'organise pour développer les soins aux populations. Une infirmerie en bois et tôle de douze lits avec salles de visite et de pansements est ouverte à Le Rolland. L'année suivante, en plus du médecin militaire et des trois infirmiers khmers déjà en poste, le service recrute deux infirmiers *mnong* qui entrent en formation. Le médecin militaire peut de plus compter sur le soutien des médecins officiers de l'Institut Pasteur de Saigon, notamment dans la lutte anti-malaria. Grâce à l'arrivée d'un microscope dans la délégation permettant de déterminer avec certitude la présence du plasmodium responsable du paludisme dans le sang d'un individu fiévreux, les diagnostiques deviennent plus précis.

Toutefois, les soins apportés aux populations locales sont loin d'être équivalents à ceux destinés à la troupe. Les antipaludéens synthétiques, trop onéreux, sont réservés *de facto* aux agents de l'administration, aux militaires et à leur famille. Le médecin capitaine Moreau après une inspection aux postes de Deshayes et Bu Plok va jusqu'à préconiser : « Il ne peut être question de traiter les Moïs habitant autour des postes. Il convient donc de rejeter leurs habitations à une distance minimum d'un kilomètre, dans la brousse »[60]. Ce n'est qu'à partir de 1938, qu'un début de prophylaxie avec traitements à la quinine auprès des nourrissons et des jeunes enfants est tenté dans quelques villages autour de Le Rolland, mais cette expérience est limitée, essentiellement pour des raisons budgétaires, et les enfants de Bu Gler n'en profitent pas.

Pourtant, de nombreux *Mnong* acceptent de se faire soigner par le médecin militaire ou ses adjoints cambodgiens. Le capitaine Marchand indique en 1933 que « dans la plupart des villages des malades se sont présentés pour obtenir des soins qui leur ont été donnés »[61]. Les plus gravement atteints sont amenés au poste Le Rolland pour y être soignés. Des tournées de vaccine anti-varioliques sont aussi conduites sans réticence majeure de la part des habitants. Du 1[er] avril 1934 au 21 décembre de la même année, soixante autochtones, dont cinquante-deux hommes, sont hospitalisés à Le Rolland pour 759 jours de traitement. Cinq y décèdent. Les consultations indigènes attirent 725 hommes, soixante-dix femmes et trente-deux enfants dans l'ensemble des postes de la délégation. La confiance dans la médecine occidentale va croissant. Dans un seul trimestre de 1937, 1 810 *Mnong* viennent consulter[62]. La médication occidentale s'avère particulièrement efficace contre les maladies de peau qui démangent les villageois pendant des années. En revanche, les *Mnong* rejettent toute intervention dans les accouchements qui sont l'affaire exclusive des matrones locales. On remarque que les femmes restent globalement beaucoup moins réceptives que les hommes à la médecine européenne. Lorsqu'en 1937, le capitaine de Crèvecœur cherche une jeune *Mnong* pour être formée comme sage-femme, il ne trouve aucune volontaire.

---

[59] Rapport mensuel du capitaine-délégué du Haut-Chhlong, février 1936, anc/rsc 9038.
[60] Rapport d'inspection du docteur Moreau, 2 décembre 1935, anc/rsc 7799
[61] Rapport du capitaine Marchand, 26 octobre 1933, anc/rsc 9144.
[62] Rapport annuel du Haut-Chhlong, assistance médicale, année 1934, anc/rsc 26696 et rapport du capitaine de Crèvecœur, sd, aom/ggi 53659. Une même personne qui consulte plusieurs fois pour plusieurs traitements différents est comptée plusieurs fois.

L'installation des étrangers sur le plateau permet aux villageois de Bu Gler de voir l'offre médicale se diversifier. Ils peuvent opter pour les guérisseurs *bu n'hŭm* ou pour le médecin français et les infirmiers cambodgiens. Symbole de cette complémentarité, le médecin lieutenant Prost du poste Le Rolland passe beaucoup de temps avec les *bu n'hŭm* de la région de Gatille pour s'initier à leur pharmacopée[63].

c) Le développement du commerce

Bu Gler est un village qui a toujours tiré parti de sa situation géographique pour percevoir des revenus substantiels liés au commerce entre la vallée du Mékong et le plateau. La révolte de 1914 et le blocus des territoires insurgés qui la suit affectent les relations commerciales entre hautes terres et basses terres, sans pour autant que les échanges aient cessé. La piste charretière Darlac-Kratié via Bu Gler est indiquée comme fréquentée en 1933. « Cette piste constitue la principale artère commerciale par laquelle les Phnongs s'approvisionnent en produits de première nécessité, tels jarres, sel, … »[64]. Les villages qui commandent l'entrée du plateau, Bu Gler, Bu Mési, Bu Dole perçoivent alors « de lourds péages sur tous les trafiquants »[65]. Le percement d'une route ouverte à la circulation automobile qui contourne Bu Gler par le sud peut dans un premier temps apparaître comme une mauvaise affaire commerciale pour le village. En fait, l'installation des postes s'accompagne de la création de petits marchés constitués d'échoppes tenues par des commerçants vietnamiens ou cambodgiens. Les *Mnong* peuvent y trouver les produits qu'il leur fallait auparavant aller chercher sur le Mékong.

De plus, à partir de 1933, les garnisons tendent à acheter aux *Mnong* les produits dont elles ont besoin, riz, légumes, fruits, gibier ou poissons, etc. La présence franco-khmère relance ainsi le commerce dans la région de Bu Gler. Les principaux bénéficiaires sont les commerçants de la plaine, mais les *Mnong* y trouvent aussi leur compte. Le poste Gatille est situé à proximité immédiate du hameau méridional, et à environ trois heures de marche des deux autres. On est loin des six ou sept jours de marche nécessaires pour rejoindre Kratié. De plus le prix de certains produits comme le sel est surveillé pour que les *Mnong* puissent y avoir accès facilement. Au début des années 1940, le résident de Kratié imagine même un système d'échanges sel contre riz, selon lequel un kilogramme de riz est échangé contre sept cents grammes de sel ce qui permet de réduire considérablement les frais de transport, d'approvisionner en sel les villages du plateau et en riz les garnisons.

Le commerce et les déplacements sont facilités par la route et des pistes secondaires. L'entretien est assuré par des prisonniers, des prestataires, les miliciens et tirailleurs, mais aussi par des habitants des environs, volontaires qui peuvent ainsi récupérer un peu d'argent à dépenser chez les marchands. On assiste ainsi à une monétarisation de l'économie locale.

> A Le Rolland et à Gatille, le nombre de volontaires pour les travaux payés de piste continue d'être important. La vente des légumes l'est même trop. Environ 600$ passent ainsi chaque mois dans les mains des autochtones qui achètent quantité d'étoffes, du sel, du riz et aussi des babioles inutiles.[66]

Dans son rapport sur la pénétration, le capitaine de Crèvecœur calcule qu'entre octobre 1935 et octobre 1936, les *Mnong* ont reçu plus de 16 000 piastres en numéraire, dont 8 300 piastres versés comme solde aux partisans et miliciens, mille piastres aux chefs appointés, 4 200 piastres aux travailleurs salariés des chantiers, 2 300 piastres de ventes de produits aux postes, et deux cents piastres de locations de charrettes et éléphants, auxquels s'ajoutent pour 3 700 piastres de nourriture et de vêtements et sept cents à huit cents piastres de cadeaux. Grâce à l'argent gagné les *Mnong* ont pu acheter dans les échoppes des postes, un kilomètre de cotonnades, deux cent quarante couvertures, dix sampot, cent soixante-dix vestes, douze tonnes de riz, 7 500 kilogrammes de sel, du tabac, des noix, des bols, des colliers, etc.

L'accroissement des échanges garantit la sécurité alimentaire des habitants de Bu Gler. En 1936 et 1937, après que les récoltes ont été médiocres ou mauvaises, les habitants peuvent acheter du riz aux commerçants, voire bénéficier de distributions gratuites, comme c'est le cas en juillet 1937. Les

---

[63] Maurice, 1993, t.1, p. 11.
[64] Rapport du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général, août 1933, aom/ggi 64277.
[65] Rapport du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général, mai 1933, aom/ggi 64277.
[66] Rapport capitaine de Crèvecœur, 30 septembre 1936, anc/rsc 9038.

années de bonnes récoltes, le poste Gatille constitue un marché intéressant et proche pour écouler les excédents.

La pénétration franco-khmère et la construction de la piste ont fait perdre à Bu Gler sa position de verrou stratégique vers le plateau mais permettent aux habitants de commercer plus facilement avec les plaines sans avoir à quitter leur territoire.

d) Vivre avec les Français et les Khmers

La plupart des villageois de Bu Gler et Bu La évite le contact avec les occupants. Les hommes inscrits sur les rôles doivent effectuer quinze jours de corvée annuelle sur les chantiers encadrés par des tirailleurs ou des miliciens. Le reste de l'année, ils ne voient les militaires que lorsque ceux-ci passent dans leur village, entre une et trois fois par an, ou lorsqu'ils se rendent d'eux-mêmes au poste Gatille pour y commercer ou bénéficier de soins médicaux. Seule une petite minorité d'habitants choisit de vivre à demeure avec les Cambodgiens et les Français. Ce sont les écoliers et ceux qui s'engagent auprès des troupes coloniales

La société *Mnong* est une société sans écriture dont la littérature est essentiellement orale. En revanche, l'installation de miliciens et de tirailleurs cambodgiens dans les hautes terres, souvent accompagnés de leur famille, nécessite la construction d'écoles. Celles-ci sont d'abord des écoles religieuses, les écoles de pagode, dans lesquelles les bonzes bouddhistes font la classe. L'implantation du poste Le Rolland s'accompagne d'un projet de petite pagode où s'établissent deux bonzes en 1933. La pagode est officiellement inaugurée l'année suivante. Le résident supérieur projette l'ouverture d'autres écoles à Bu La, puis dans la vallée de la Chbar et à Chong Phlas, puis à Bu Plok.

Dans le haut *dak* Deur, quatre enfants originaires de Bu Par, Bu Rnet, Bu Dole, et Bu Doung sont recrutés comme écoliers. Ils doivent aller vivre à l'école de pagode du poste Gatille pour recevoir l'enseignement des bonzes et au besoin servir d'otages[67]. L'attrait de ces écoles pour les *Mnong* reste très réduit, quoiqu'en disent les officiels. Les bonzes sont présentés comme de piètres pédagogues et leur propension à vouloir imposer le culte de Bouddha irrite. Un an après l'ouverture de l'école de Le Rolland, un seul enfant *mnong* a appris à lire et à écrire le khmer.

Le capitaine délégué de Crèvecœur, qui montre un attachement grandissant à la culture *mnong*, propose alors une expérience d'enseignement franco-*biat*. Il ne s'oppose pas aux écoles de pagode qui sont conservées, mais introduit une véritable alternative. A partir du lexique *biat*-français rédigé par le résident Hoeffel et imprimé à cinq cents exemplaires en 1936, et grâce à un instituteur khmer parlant *mnong*, un internat *biat* laïc est ouvert en 1937. Il compte alors vingt-six pensionnaires qui apprennent à écrire en *biat* d'après l'alphabet latin. L'emploi du temps de la classe comprend aussi des cours de français, de jardinage, de riziculture, de menuiserie, de forge et d'éducation physique. La plupart des élèves sont des fils de *koragn*, parfois rebelles à l'autorité française comme N'Chong, parfois alliés des Français comme le chef des *Bu Nor*, Chaing, ou M'Rang de Bu Gler. Malgré l'incendie qui détruit les bâtiments en 1940, cette expérience est un premier succès. Une trentaine d'élèves suivent régulièrement les cours. Lorsque l'instituteur, trop âgé et malade, quitte son poste pour rentrer à Kratié en 1943, il emmène avec lui ses deux meilleurs élèves. « Les parents ont accepté avec enthousiasme cette translation »[68].

Après la soumission de Bu Gler et le début de la collaboration entre le *koragn* M'Rang et les troupes d'occupation, quelques guerriers de Bu Gler et des villages environnants font le choix de se joindre à l'armée française comme partisans. La plupart de ces hommes que les Français utilisent comme agents de renseignements et guides sont originaires du village de Bu Than, au pied du plateau, ou de la région des *Bu Nor*. En septembre 1935, le capitaine de Crèvecœur sélectionne une vingtaine de partisans qui doivent être incorporés à la milice pour, à terme, constituer une unité de tirailleurs montagnards *mnong*. Plusieurs hommes de Bu Gler ont participé à cette expérience[69]. Ces partisans sont soumis à

[67] Rapport du capitaine de Crèvecœur, 1er novembre 1935, anc/rsc 14411.
[68] Rapport d'un inspecteur des affaires politiques, 1943, aom/rsc 348.
[69] Entretien, avril 2001. Selon les habitants de Bu Gler interrogés, plusieurs hommes de ce village ont servi comme tirailleur dans les troupes françaises. Néanmoins, aucun n'était encore vivant à l'époque de l'enquête terrain. J'ai pu rencontrer à Bu Trom, ex-Bu Par, le vieil Angkroch qui a pu me parler de son expérience de tirailleur.

un entraînement de douze semaines sanctionné par un examen. Le programme des cours qui s'étalent du lundi au samedi, de 6 heures à 17 heures comprend l'instruction militaire proprement dite - tir, armement, théorie, marche, discipline, etc.-, des cours de langue - cambodgien et français-, et des rudiments de calcul et d'éducation physique.

En décembre 1935, la première promotion de dix-sept miliciens *mnong* est recrutée et affectée au poste de Bu Plok. Dans la mesure du possible, les officiers essayent d'éloigner au maximum ces hommes de leur village d'origine. C'est ainsi que les miliciens originaires de Bu Gler ont probablement été affectés dans un premier temps à la garde des postes Le Rolland et Bu Plok. Les rapports avec les miliciens khmers sont présentés comme cordiaux. Ils jouent aux cartes et boivent ensemble au grand désespoir de l'encadrement. Les *Mnong* sont ensuite regroupés au poste Gatille sous le commandement d'un adjudant khmer. Les meilleurs sont ensuite intégrés à la deuxième compagnie de tirailleurs cambodgiens. Chaque fois que des partisans deviennent miliciens puis tirailleurs, de nouveaux partisans sont recrutés. L'ensemble de la délégation compte ainsi continuellement une vingtaine de partisans, et autant de miliciens et de tirailleurs.

Les essarteurs qui décident de devenir partisans ou miliciens prennent un risque pour leurs rapports futurs avec leur communauté d'origine. Ainsi en novembre 1935, « un partisan de Le Rolland qui avait quitté récemment notre service pour se retirer en Cochinchine, a dû revenir s'installer au Haut-Chhlong, les habitants de 4 villages menaçaient de le tuer pour s'être inféodé aux Français »[70]. Une centaine de *Mnong* du Yok Laych ont fait ce choix qui peut s'expliquer de deux manières. Quelques villages ou groupements de villages, tel celui des *Bu Nor*, optent très vite pour un soutien à la politique française[71] et sont alors favorisés. Les tournées médicales et l'ouverture de l'internat *biat* de Le Rolland semblent avoir joué un rôle primordial dans cette entreprise de séduction. Cependant, il paraît peu crédible que des hommes de Bu Gler qui se sont battus contre l'occupation de leurs terres aient suivi cette voie.

Plus prosaïquement, devenir partisan, milicien ou tirailleur, c'est choisir un mode de vie moins dur que la culture des essarts. Le vieux Angkroch interrogé en 2000 et 2001 à Bu Trom prend plaisir à se rappeler sa vie de tirailleur. Pour lui la vie était « facile »[72]. Les miliciens et tirailleurs *mnong* ne participent à aucune opération militaire d'envergure entre 1936 et 1940. Ils sont surtout affectés à la garde des postes, aux travaux de pistes et de construction : « couper bambou, construire paillote »[73]. Ils touchent une solde et sont logés, habillés et surtout nourris. « Le poisson sec », « le riz », « la soupe au poulet » sont de doux souvenirs pour Angkroch. Les avantages matériels que reçoivent les agents de la France sont particulièrement appréciables lorsque les récoltes sont insuffisantes, même si les miliciens *mnong*, qui ne perçoivent qu'une partie de la prime d'engagement de 45 piastres, restent désavantagés par rapport à leurs collègues khmers. Par ailleurs, la plupart des partisans recrutés sont des hommes jeunes, rarement mariés et donc encore sous la dépendance de leur père. Le départ pour la garde indigène ou l'armée est aussi un moyen de s'émanciper. Ils ne restent généralement tirailleurs que deux ou trois ans avant de rentrer au village.

4) Acceptation ou résignation ?

La soumission de Bu Gler, Bu La et des autres villages du plateau, après une campagne militaire, pose le problème de la sincérité de la reconnaissance de l'autorité administrative et du renoncement à l'indépendance. Les coups de main de mars-avril 1935 sont les derniers avatars de l'opposition violente des *Mnong* à la prise en main de leur territoire par les gens des plaines[74]. Pour autant, rien ne

[70] Rapport mensuel du capitaine de Crèvecœur, 1er novembre 1935, anc/rsc 14411.
[71] Il semble que l'alliance de Chaing avec les Français soit liée aux soins médicaux dont son village a bénéficié. Albert-Marie Maurice rapporte que le chef des *Bu Nor* est venu demander l'aide du médecin français après qu'une épidémie de pneumonie grippale a décimé sa communauté, probablement en 1934. Maurice, 1993, t.2, pp. 510-511.

[72] « ស្រួល », Ankroch a probablement été tirailleur dans les années à la fin des années 30 ou au début des années 40.

[73] En français dans le texte, entretien novembre 2000.
[74] Albert-Marie Maurice cite les mémoires du capitaine de Crèvecœur devenu général : « Aussi bien lorsque je suis revenu à Saïgon en 1945 je n'ai pas entendu dire que les Biat aient jamais plus essayé de secouer notre autorité et ils ont conservé ce comportement jusqu'à notre départ de l'Indochine », in Maurice, 1993, t.1, p. 82.

prouve que les villageois acceptent réellement et définitivement de devenir sujets du roi du Cambodge. Un incident survenu en janvier 1936 au village de Bu Dak Duk à une journée de marche au sud de Bu Gler, montre que le ressentiment vis-à-vis des Français et des Khmers persiste. Le 15 janvier une colonne de tirailleurs cambodgiens commandée par le lieutenant de Rivières pénètre dans le village. Tous les habitants sont alors rassemblés dans la maison du *koragn* où ils fêtent dignement les moissons avec force bière de riz. Après avoir disposé des sentinelles, le lieutenant rejoint les villageois et partage la jarre avec eux. L'atmosphère est détendue. « Les Cambodgiens retrouvant les Pnongs qu'ils avaient connus sur les chantiers de prestataires sympathisaient avec eux, buvant la jarre et s'essayant sur les gongs »[75]. Subitement un vieil homme passe derrière l'officier et le blesse superficiellement avec son couteau. Celui-ci, ivre, ne sent rien, mais le sergent cambodgien présent abat l'agresseur et ordonne aux sentinelles placées à l'extérieur de tirer sur la maison. Le *koragn*, l'agresseur et une femme sont tués, trois personnes blessées, les survivants sont faits prisonniers et le village est incendié. Les villageois font amende honorable dans les jours qui suivent et sont condamnés à quinze jours de corvée supplémentaire. Les autorités françaises tentent alors de faire passer l'incident pour un attentat prémédité, alors que le rapport du lieutenant de Rivières et la manière dont les hommes de Bu Dak Duk s'y sont pris laisse plutôt à penser que les *Mnong* ont agi en état d'ébriété. Ces hommes et ces femmes sont officiellement soumis et prêts à jouer le jeu de la sujétion, mais alors que les Français lèvent les prestataires pour la corvée, les rancœurs tenaces font surface et s'expriment sous l'effet de l'alcool.

Fin 1937, plusieurs personnes de Bu Gler sont impliquées dans un mouvement messianique né chez les *Jaraï* du Darlac, le mouvement du Dieu Python[76]. Celui-ci annonce une catastrophe qui doit ensevelir le monde à l'exception des autochtones qui auront effectué les rites prescrits par un homme visité des génies, Sam Bram. Entre Srépok et Mékong, les prédictions de Sam Bram sont propagées par une femme *mnong*, Médreng. Très rapidement, ce mouvement connaît un retentissement important dans l'ensemble des hauts plateaux. Sam Bram et Médreng sont arrêtés par les Français sous l'inculpation d'escroquerie. Espérant profiter de l'émoi causé par la prédiction de Sam Bram, N'Chong et Vong, les deux *Mnong* qui ont tué le secrétaire-interprète du camp Le Rolland, et deux autres hommes réputés comme *bu n'hŭm*, dont le très influent Be Dak Nglong, tentent d'amener la région à se révolter contre les Français.

> Be Dak Nglong, avant même Vong, semble le plus important des quatre chefs sorciers : il est représenté à Lauka par un gros poteau en bois au milieu de trois bambous (ses complices). Tandis que Vong se déclare habité par les génies fils de Médeng, Nglong le serait par deux esprits féminins, Hi Hap et Menoun, sœurs de N'Du Con Ka (le dieu fils du poisson du Mékong, légende biat classique). Nglong se serait retiré dans l'ouest à la mort de son frère[77] qu'il aurait juré de venger. Au poste Deshayes quelqu'un révéla que son but était l'attaque vers la mi-janvier 1938 du poste de Hylat Trung Tien, nom aussitôt identifié d'une source située à 2 kilomètres de Gatille ; plusieurs témoignages sérieux ont recoupé le renseignement. Gatille aurait été choisi parce que jugé faible depuis qu'il n'est plus tenu que par des « jambes noires », c'est à dire des miliciens en majorité biats. Ceux-ci sont considérés par leurs compatriotes comme loyaux envers nous, mais plus impressionnables que les Cambodgiens. Si l'on se fie aux dires d'un complice arrêté, chaque village adhérent devait sacrifier un animal et apporter une jarre à Lauka. Depuis trois mois, une soixantaine de villages (6 à 800 hommes ?) auraient adhéré au complot. Il s'agit des régions biats de Rohot et Khneng, Bu Dak Deur et Bu Mésic, Bu Rnet, Bu Dole et Bu Klire, Chrie Yang et probalement Kronteh.[78]

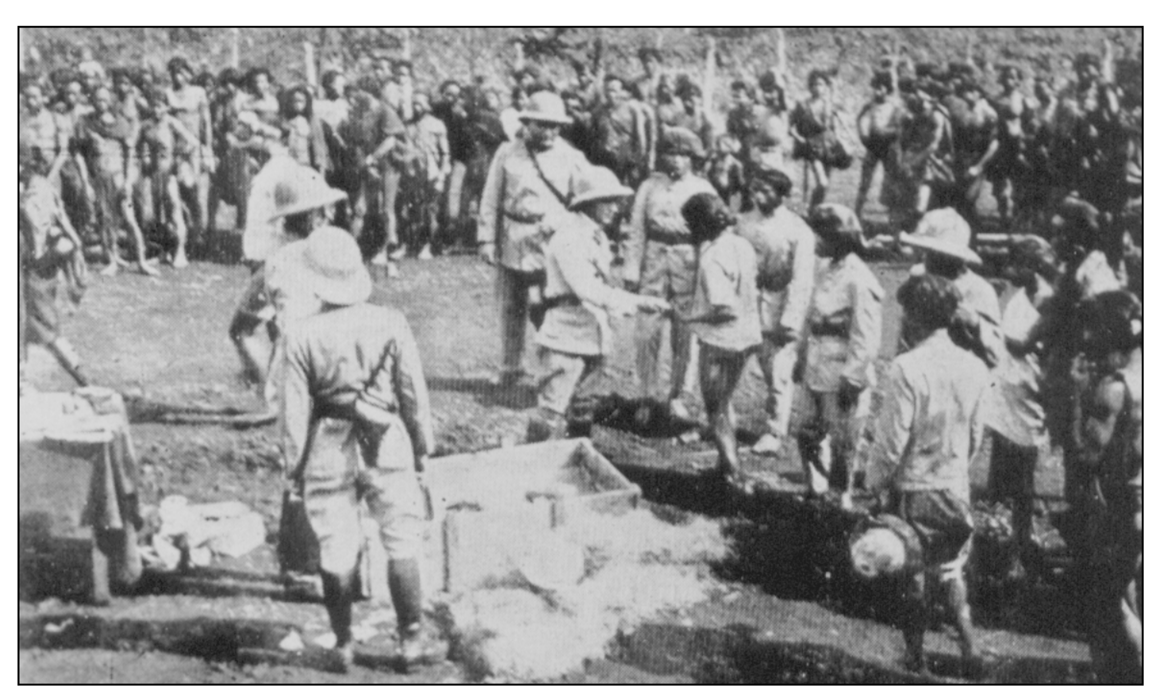
Les renseignements recueillis par les Français montrent que Vong a été un adepte de Médreng qu'il a rencontrée et à laquelle il a fait des offrandes. « Au cours du sacrifice Vong déclara qu'il allait devenir le « roi » des Pnongs. Tous devaient lui obéir et faire les sacrifices qu'il ordonnait sinon il les ferait mourir de maladies ou les tuerait lui-même »[79]. Cette tentative de révolte mais aussi de prise de leadership sur l'ensemble des villages de la région par les quatre hommes est immédiatement éventée.

---

[75] Rapport du capitaine de Crèvecœur reprenant celui du lieutenant Rivière, 16 janvier 1936, anc/rsc 9038.
[76] Pour une étude détaillée de ce mouvement lire Jacques Dournes, « Sam Bam, le mage et le blanc », *L'ethnographie,* Paris, 1978, pp. 87-108 ; Oscar Salemink, « The Return of the Python God : Multiple Interpretations of a Millenarian Movement in colonial Vietnam », *History and Anthropology* 8 (1-4), 1994, pp. 129-164.
[77] Le *koragn* Iong de Bu Chop tué en 1935.
[78] Rapport du capitaine de Crèvecœur au résident de Kratié, 30 novembre 1937, aom/rsc 235.
[79] Rapport du capitaine de Crèvecœur au résident de Kratié, 15 novembre 1937, aom/rsc 235.

Leur tête est mise à prix et ils doivent se réfugier dans les collines déserte du Nam Phum[80] sous la protection des habitants de Bu Gler. Ils sont alors pourchassés par des *Biat Bu Nor* obéissant à Chaing et les hommes d'Amphé, deux *koragn* qui se sont engagés dans la collaboration avec la puissance coloniale. Vong est tué, Be Dak Nglong qui apparaît aux officiers français comme « un demi-fou, faux prophète absolument sincère et victime d'une imagination déréglée »[81], se suicide après son arrestation. Les deux derniers, N'Chong et N'Krok, sont condamnés respectivement à six mois et deux ans de prison pour escroquerie. Après l'échec de cette nouvelle tentative d'opposition à la pénétration française, cinquante hommes qui n'avaient pas été recensés font leur soumission officielle. Les quatre *bu n'hŭm* ne parviennent pas, même en mobilisant les forces surnaturelles qui les habitent, à rassembler les *Mnong* derrière un projet fédérateur comme Pa Trang Loeung avait pu le faire en 1914. Vong avait pourtant des atouts. Des membres de sa famille ont participé aux exécutions de Maitre et Neang. C'est un chef de guerre reconnu et, comme Pa Trang Loeung, il est perçu comme protégé par des esprits puissants lui permettant d'échapper aux recherches des Français pendant plusieurs années. Malgré cela, il est tué par ceux-là mêmes qu'il voulait guider. Cet échec renforce le mythe de Pa Trang Loeung, qui reste le seul à avoir uni les *Mnong*.

L'incident de Bu Dak Duk en 1936 et le mouvement mené par Nglong, Vong, N'Chong et N'Krok en 1937 montrent clairement que malgré l'absence de confrontation armée, les villageois du plateau, et notamment une partie importante de ceux de Bu Gler, sont mécontents de l'installation de l'administration chez eux. Au-delà même de son aspect politique, le mouvement messianique lancé par Sam Bram, repris ensuite par Médreng, puis Nglong et Vong et ses disciples traduit le désarroi d'une partie de la population. Il ne s'agit pas juste d'un mouvement de révolte contre la colonisation. L'écoute que les villageois de Bu Gler portent au discours teinté de nativisme des prophètes, c'est-à-dire porteur d'une volonté de retour aux sources, témoigne de leur malaise face aux évolutions alors en cours dans le Yok Laych[82]. Cependant, la totalité des *Mnong* de l'ouest n'est plus prête à suivre un leader pour une nouvelle guerre, même si celle-ci se donne pour but de garantir leur indépendance. Les villageois les plus irréductibles, telle la majorité de ceux de Bu Gler et Bu La, se résignent à être dominés par la puissance coloniale et les Cambodgiens. Quelques-uns, comme M'Rang, tentent de tirer le meilleur parti de la situation.



Photographie L'Asie Nouvelle illustrée : distribution de cadeaux lors d'une visite officielle sur le plateau, 1935.

[80] Le sommet proche de l'actuelle Sen Monorom.
[81] Rapport du capitaine de Crèvecœur, 16 décembre 1937, aom/rsc 235.
[82] Voir Salemink, 1994, pp. 129-164. De tels mouvements messianiques ou nativistes sont fréquents dans les phases de bouleversement intense des sociétés d'essarteurs et montrent un rejet de la colonisation. On peut citer le mouvement conduit par Hoanh et M'Phial chez les *Stieng* de Budop et Nui Bara en 1938, anc/rsc 23452. Lire aussi Daniel Perret, *La formation d'un paysage ethnique, Batak & Malais de Sumatra Nord-Est,* EFEO, 1995, pp. 241-248.

Conclusion de la première partie

En une cinquantaine d'années, la communauté de Bu La-Bu Gler conduite par le *koragn* Ang Kiet a connu de véritables bouleversements. La petite confédération d'essarteurs attachés à leur indépendance n'existe plus.

Les habitants se sont séparés, ont noué d'autres alliances avec d'autres villages, ce qui est inévitable dans un monde où l'on va souvent chercher son conjoint dans les villages voisins et alliés et où les communautés doivent rester de taille réduite pour ne pas épuiser la forêt et garantir la cohésion du groupe. Le village même de Bu Gler s'est divisé en plusieurs hameaux. Dès 1907, Henri Maitre signale qu'il est constitué de trois petites agglomérations que l'on retrouve sur sa carte[1], ce qui peut s'expliquer par la nécessité de se tenir proche des essarts et amène donc les familles à s'éloigner les unes des autres au gré des rotations agraires à l'intérieur du finage commun[2].

Néanmoins, l'essentiel des mutations apparaît lié à l'arrivée des colonisateurs français dans la région et à leur volonté de soumettre ce pays et ses gens. Sur la carte au 1/500 000e dressée par le capitaine Cupet[3], Bu Gler et ses villages satellites sont situés à flanc de coteau au-dessus d'un affluent du *dak* Deur, à une dizaine de kilomètres de cette rivière. Ils gardent l'entrée des plateaux par la vallée de la rivière, justifiant l'appellation de "passe" de Bu La-Bu Gler. Ils sont regroupés dans un espace de cinq kilomètres carrés. Sur la carte au 1/200 000e réalisée grâce aux relevés de 1906-1908 de Henri Maitre[4], ces mêmes villages occupent un triangle équilatéral de trente kilomètres de côté, soit une superficie d'environ quatre cents kilomètres carrés. Sur les cartes établies pendant la guerre du Vietnam, Bu Gler et Bu Yok sont espacés d'une trentaine de kilomètres[5]. Cette différence entre la carte de Cupet et celles qui ont été établies ultérieurement tient à plusieurs facteurs. D'une part, la carte au 1/500 000e de Cupet peut avoir été dessinée à partir de relevés approximatifs. Néanmoins, on ne peut qu'être étonné par la précision de son tracé du relief, et dans une moindre mesure, de l'hydrographie. Or, éminences et rivières servent de points de repère pour localiser les occupations humaines. Il est possible que Cupet ait demandé quels étaient les villages qui forment le groupe de Bu La-Bu Gler, et qu'on lui ait donné les noms de Bu Gler, Bu La, Bu Teugne et Bu Yok sans lui indiquer que certains étaient à plusieurs kilomètres.

D'autre part, tous ces villages se sont déplacés. Henri Maitre écrit en 1907 :

> Le village de B. pou-teugne, visité par le capitaine Cupet, il y a quelques quatorze ans, a changé plusieurs fois de place depuis cette époque ; il est actuellement sur la Tioba, au sud de B. Laoka, hameau juché en haut du Dak Laoka.[6]

Lorsque Cupet se rend à Bu Gler, il indique que « toute la route jusqu'à Pou-Lo Pou-Klia est en forêt et presque constamment en terrain plat »[7]. Par la suite, Bu Gler est signalé sur les hauteurs. En 1891, le village est situé à une altitude d'environ 250-300 mètres, 400-500 mètres en 1907, et 720 mètres

---

[1] Henri Maitre, *Les régions Moï du Sud Indo-chinois, Le plateau du Darlac par Henri Maitre des services civils d'Indochine, avec un portrait et une carte*, Paris, Plon, 1909, p. 286 et Mission Maitre, *Région Moï de l'Indochine Sud-centrale, itinéraire des missions H. Maître, Darlac 1906-1908, Hinterlands du Cambodge, de la Cochinchine et du Sud-Annam, 1909-1913, travaux complétés par les levers du Cadastre du Cambodge et les cartes du Service Géographique de l'Indochine, publié sous les auspices de Mr A. Sarraut, Gouverneur général de l'Indochine et de Mr E. Outrey, résident supérieur du Cambodge*, échelle 1/200.000^{e}.

[2] Albert-Marie Maurice, Les *Mnong* des Hauts-plateaux, Centre Vietnam, t.1, vie matérielle, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 102.

[3] Pierre Cupet, *Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-Est de l'Indochine*, La mission Pavie, t.III, Paris, Ernest Leroux, 1900, planche XIV.

[4] Carte de la Mission Maitre, échelle 1/200.000^{e}.

[5] Carte *O Rang ND 48-16*, au 1/250.000ème, établie en 1980 par l'armée vietnamienne à partir des relevés américains de 1965 et 1966.

[6] Maitre, 1909, p. 287.

[7] Cupet, 1900, p. 278.

aujourd'hui[8]. Sur la carte de Cupet, Bu Gler apparaît à quelques kilomètres à l'est du confluent entre le *dak* Deur et le *prek* Ta. En 1907, Henri Maitre situe Bu Gler à environ huit kilomètres en amont de ce point. Le village s'est donc bien déplacé le long du *dak* Deur vers l'est et le sommet du Plateau des Herbes, passant ainsi de *biat* à *bu nong* dans la taxinomie locale.

Ce déplacement ne s'explique pas par la nécessité de trouver de nouvelles forêts à défricher. En novembre 2000, l'ancien site de Bu Gler de 1891 est dans une zone toujours densément boisée[9]. Pour contrer l'invasion de leur terre qui suit leur première soumission en 1891, les habitants ont été amenés à se replier vers l'est et le plateau en se déplaçant vers l'amont du *dak* Deur et de ses affluents. Une fois sur le plateau, ils ont tenu leur position. Il ne semble pas que le village ait bougé depuis la campagne de pénétration[10], hormis pendant la période khmère rouge[11]. En 1954, la principale agglomération de Bu Gler occupe le site qui est le sien aujourd'hui[12], ainsi que le montrent avec certitude les photographies aériennes prises par le Service géographique de l'Indochine[13] associées à la dernière carte établie par les Français[14].

Après que les Français se sont rendus maîtres du Yok Laych, les habitants de Bu La, Bu Gler et des villages environnants ont dû s'adapter à leur nouveau statut de sujets cambodgiens sous protectorat français. Les mutations les plus importantes portent sur l'organisation politique du pays. Les villages ont perdu leur indépendance et se sont trouvés subordonnés à une autorité supérieure complexe comprenant le chef de commune, l'officier chef de poste, le délégué, le résident, le résident supérieur, le roi du Cambodge, le gouverneur général de l'Indochine. La structure politique même des villages a évolué. Là où le pouvoir était communautaire et les leaders reconnus par tous, les Français imposent de nouveaux meneurs choisis par eux. Après la défaite de la résistance, ils nomment ainsi cent soixante chefs de village officiels dans le Haut-Chhlong. Ces chefs de village appointés et les chefs de commune se trouvent propulsés au rang de chef dans l'acception occidentale du terme. Les villageois doivent adapter les structures préexistantes à cette nouvelle institution, responsable sur sa personne et ses biens devant les autorités supérieures.

A Bu Gler, la transition semble s'être faite en douceur dans la mesure ou le chef de commune et chef de village, M'Rang, était déjà un *koragn* ayant su préserver les intérêts de sa communauté. En revanche à l'est, le *koragn* Bedeugne, nommé lui aussi chef de village, doit s'exiler après avoir perdu toute crédibilité dans la défaite de 1935. Aux côtés de ces chefs désignés, choisis parmi les hommes traditionnellement influents des villages, les Français créent de nouvelles élites par le biais de l'école et de la milice. Les adolescents qui apprennent à écrire leur langue, deviennent les premiers lettrés *mnong*, et sont ainsi susceptibles d'acquérir plus de poids que les *koragn*, notamment aux yeux des Français. Les sources ne mentionnent pas de tensions entre ces nouvelles élites et les élites traditionnelles, peut-être parce qu'elles ont été dissimulées aux autorités ou parce que la plupart des jeunes envoyés à l'école étaient fils de *koragn* et plus ou moins destinés à devenir *koragn* à leur tour[15]. Certains réussissent des parcours exemplaires dans cette phase de transition. Ainsi, le fils Krong du *koragn bu nor* Chaing, âgé d'environ 18 ans, commence à travailler comme secrétaire de la délégation après avoir été partisan. Il connaît le khmer et un peu de français et suit les cours de l'instituteur du poste Le Rolland. Il devient un intermédiaire précieux, entre les villageois et le pouvoir colonial, et finit par superviser tout le système des prestations avant d'être envoyé à Kratié pour parfaire son éducation occidentale[16]. On compte aussi parmi ces nouvelles élites *mnong*, deux infirmiers et un aide-

---

8 Mesure prise au GPS.

9 Observation terrain.

10 Croquis établis par le capitaine Marchand, communication personnelle de M. Albert-Marie Maurice, 2000, entretiens Bu Gler, novembre 2000.

11 Entre 1973 et 1979, les habitants de Bu Gler ont été déplacés de force dans le district de Koh Nhek pour y pratiquer la riziculture humide.

12 Localisation par GPS en novembre 2000.

13 Campagne 1954, photographies disponibles à l'IGN, 59515-588.

14 *Feuille Sré Khtum Est, carte de l'Indochine, feuille n°191 E*, Service géographique de l'Indochine, 1952, échelle 1/100 000[e].

15 Albert-Marie Maurice note que la plupart des chefs de village étaient fils de chefs de village, Maurice, 1993, t.2, pp. 544.

16 Lettre capitaine de Crèvecœur au résident supérieur du Cambodge du 29 août 1935 anc/rsc 14411 et rapport sur la pénétration du capitaine de Crèvecoeur, caom/ggi 53659.

instituteur, ainsi que les partisans, miliciens et tirailleurs autochtones. Ces individus qui constituent des passerelles entre le monde des *Mnong* et les occupants restent numériquement très peu nombreux, mais apparaissent comme une force prépondérante de métamorphose de la société *mnong*.

La perte de souveraineté s'accompagne aussi d'une modification de la justice coutumière qui ne peut plus intégrer les ordalies et la peine de mort pour les sorciers ou les razzias. Toutefois, l'esclavage et l'engagement pour dettes persistent[17]. Le principe fondamental de la justice *mnong*, la réparation, est conservé, mais, en écrivant les coutumiers, les officiers français tendent à figer la coutume dans le sens qui leur convient, alors que les dits de justice sont généralement passibles de multiples interprétations[18].

Aucune famille *mnong* de Bu Gler ne peut rester à l'écart du mouvement qui se produit à partir des années 1930. Le contact avec les Français et les Khmers est en effet plus direct et plus important qu'il n'a jamais été. En 1935, plus de cinq cents Cambodgiens et une vingtaine de Français vivent dans le Haut-Chhlong, auxquels s'ajoutent les individus de passage, colporteurs, bûcherons, marchands et les premiers touristes occidentaux, surtout des chasseurs. Les habitants ont accès à de nouveaux soins, ils développent l'usage de la monnaie dans les échanges et certains modifient leur aspect extérieur en optant pour les vêtements occidentaux ou cambodgiens[19]. Sur les photographies de groupes prises entre 1860 et la répression de 1935[20], la plupart des hommes arborent, torses nus, la ceinture-tablier. En 1943, un inspecteur des affaires politiques de passage aux postes Gatille et Le Rolland, prend des photographies sur lesquelles de nombreux *Mnong* portent une veste, voire un pantalon ou le *krama* des cambodgiens[21].

La vie quotidienne des essarteurs reste néanmoins pratiquement identique à celle qu'elle était à la fin du XIXe siècle[22], excepté les quinze jours de corvée que les hommes doivent par an. Cela tient d'une part à la capacité de résistance passive des villageois, mais aussi à la vigueur qu'ils ont montrée dans l'emploi des armes. Les capitaines délégués du Haut-Chhlong savent que pour éviter un soulèvement, ils doivent chercher à ne pas heurter les *Mnong* en respectant leurs coutumes, tant qu'elles ne viennent pas en opposition flagrante avec leurs idéaux ou leurs intérêts.

La soumission à la puissance franco-cambodgienne s'accompagne d'un mouvement de renforcement identitaire chez les *Mnong*, à la fois paradoxal dans le contexte d'intégration au royaume cambodgien et induit par les mutations en cours. Certes, il est très probable que l'identité *mnong* existait bien avant que les Français ne s'installent en Indochine[23]. Néanmoins, la révolte de Pa Trang Loeung, en unissant les villages contre les envahisseurs, a permis la prise de conscience d'une identité commune parmi les *Mnong* de l'ouest, à notre connaissance pour la première fois. Lors des entretiens conduits au début du XXIe siècle, on retrouve trace de cette unité :

> Q : Est-ce que Pa Trang Loeung manque aux *Mnong* ?
> R : Il leur manque, il leur manque beaucoup. Les gens des villages parlent aux gens des autres villages, de village à village dans tous Mondolkiri. Au Vietnam aussi on parle de Pa Trang Loeung. Ils disent qu'ils pensent à lui. Si grand-père Pa Trang Loeung n'avait pas été tué, s'il était allé jusqu'au pays des Français, alors Pa Trang Loeung serait devenu roi, roi des *Mnong*. C'est

17 Maurice, 1993, t.2, pp. 482-483.

18 Lire Oscar Salemink, « Ethnography as Martial Art : Ethnicizing Vietnam's Montagnards, 1930-1954 », in Pels, Peter et Salemink, Oscar (eds), *Colonial Subjects, Essays on the Practical History of Anthropology*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1999, pp. 282-325.

19 Voir les vestes dans la liste des produits vendus aux aborigènes en 1935-1936, Partie 1, chapitre 4-3c.

20 Voir photographies de Gsell, Musée Guimet, Paris, photographies d'Adhémard Leclère, Musée des Beaux-Arts et de la dentelle, Alençon, mission Galtier, anc/rsc 229, Henri Maitre, *Les jungles moï, Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de la Cochinchine, de l'Annam et du Bas-Laos*, Paris, Larose, 1912, 579 p., *L'Asie nouvelle illustrée*, 1er avril 1935.

21 Rapport inspection de Kratié par Barrault,1943, aom/rsc 348.

22 Nous ne postulerons pas comme certains auteurs que la vie des aborigènes est restée identique pendant des siècles, qu'ils n'ont pas d'histoire. La simple introduction du maïs et du tabac, probablement au XVIIe siècle, montrent que les pratiques agricoles ont connu une évolution. Les peuples qui n'ont pas d'écriture ont, eux aussi, une histoire.

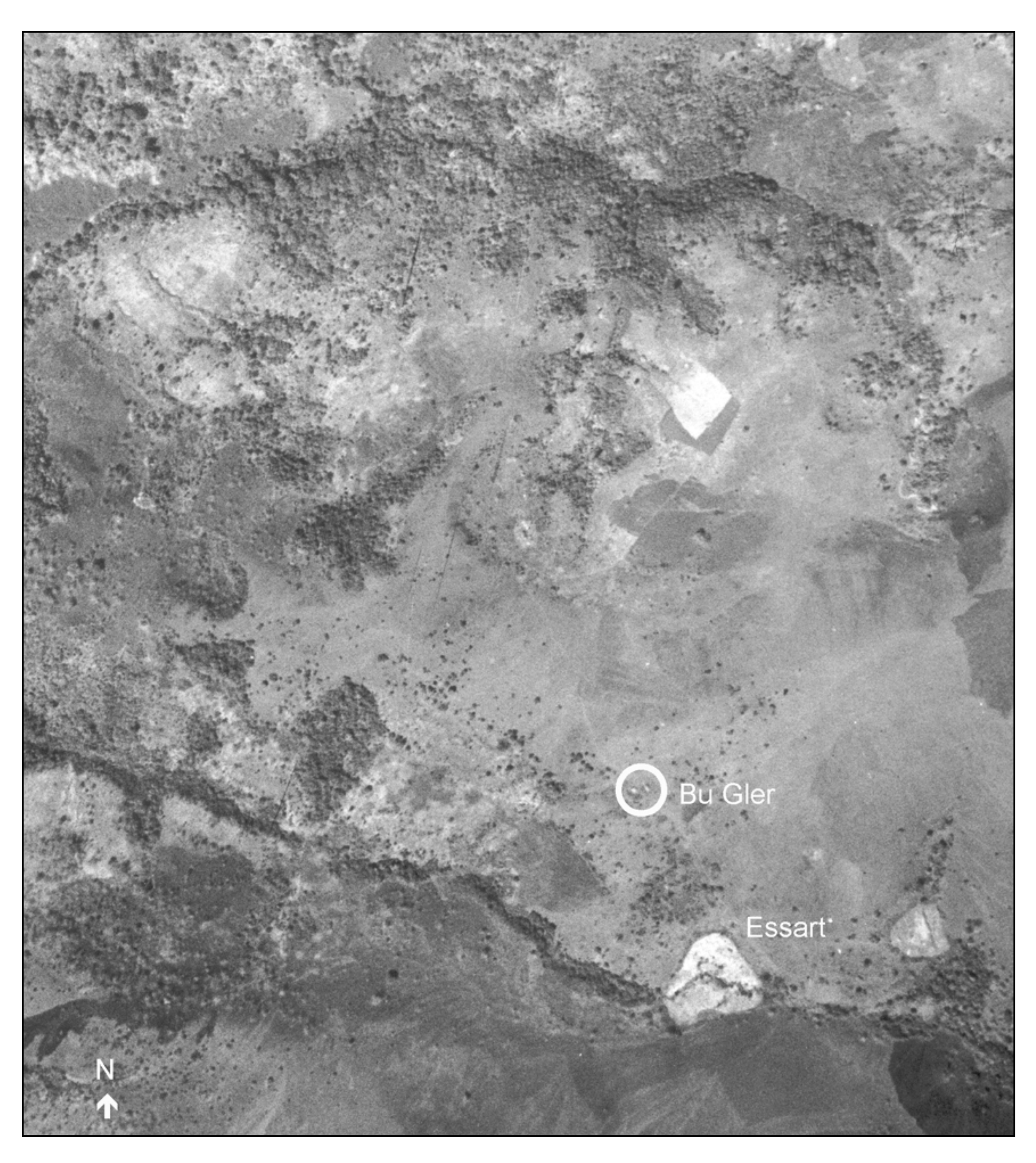
23 Voir Partie 1, chapitre 1-1

> comme ça. Jusqu'à aujourd'hui, alors que Pa Trang Loeung est mort, il leur manque à tous. Il leur manque vraiment beaucoup.[24]

Au début du XX[e] siècle, la nouvelle forme de guerre importée par les Khmers et les Français, la résistance à un occupant puissant, se substitue aux razzias et aux vendettas de village à village. On notera cependant que de nombreux actes hostiles conduits pendant cette guerre se rapprochent des attaques de villages classiques[25]. Les particularismes locaux prennent vite le dessus, mais cette expérience de mobilisation collective *mnong*, qui dépasse les limites strictes de ce groupe ethnolinguistique, puisque des *Stieng* ou des *Maa* y ont été associés, a laissé des traces dans la construction identitaire des habitants du Yok Laych et des plaines environnantes au XX[e] siècle. Dans ce mouvement, Bu Gler a tenu une place centrale, significative de son rôle à la fois exceptionnel, parce que particulièrement actif, et représentatif des évolutions historiques vécues par les autochtones des hautes terres du Nord-est du Cambodge.

[24] « តើជនជាតិព្នងនឹកប៉ាត្រាំងលឿង ? នឹក។ នឹកច្រើនណាស់។ ភូមិណា ក៏គេនិយាយពីប៉ាត្រាំងលឿងដែរ ភូមិណា ភូមិណា ភូមិណា ម៉ាមណ្ឌលគីរី។ នៅវៀតណាមក៏និយាយពីប៉ាត្រាំងលឿងដែរ។ គេនិយាយ គេនឹកឃើញ បើសិនតាប៉ាត្រាំងលឿងកុំស្លាប់ បើទៅដល់ប្រទេសបារាំង គឺប៉ាត្រាំងលឿងស្តេច គឺស្តេចព្នង ច្បាស់អញ្ចឹងម៉ង ដល់ពេលឥលូវដែលប៉ាត្រាំងលឿងស្លាប់ គេនឹកទាំងអស់។ នឹកច្រើនៗ។ » Entretien avec Mok Kret, Chhot Plous, Trak Nhok, Bu Loung, avril 2001. La volonté de faire de Pa Trang Loeung un possible "roi des *Mnong*" est très certainement postérieure à sa mort.

[25] Voir l'attaque des villages de Mdaï Dop, Neang Lang, et Sré Sangké, Partie 1, chapitre 3-2a et 3a.



Photographie Service géographique de l'Indochine, 1954

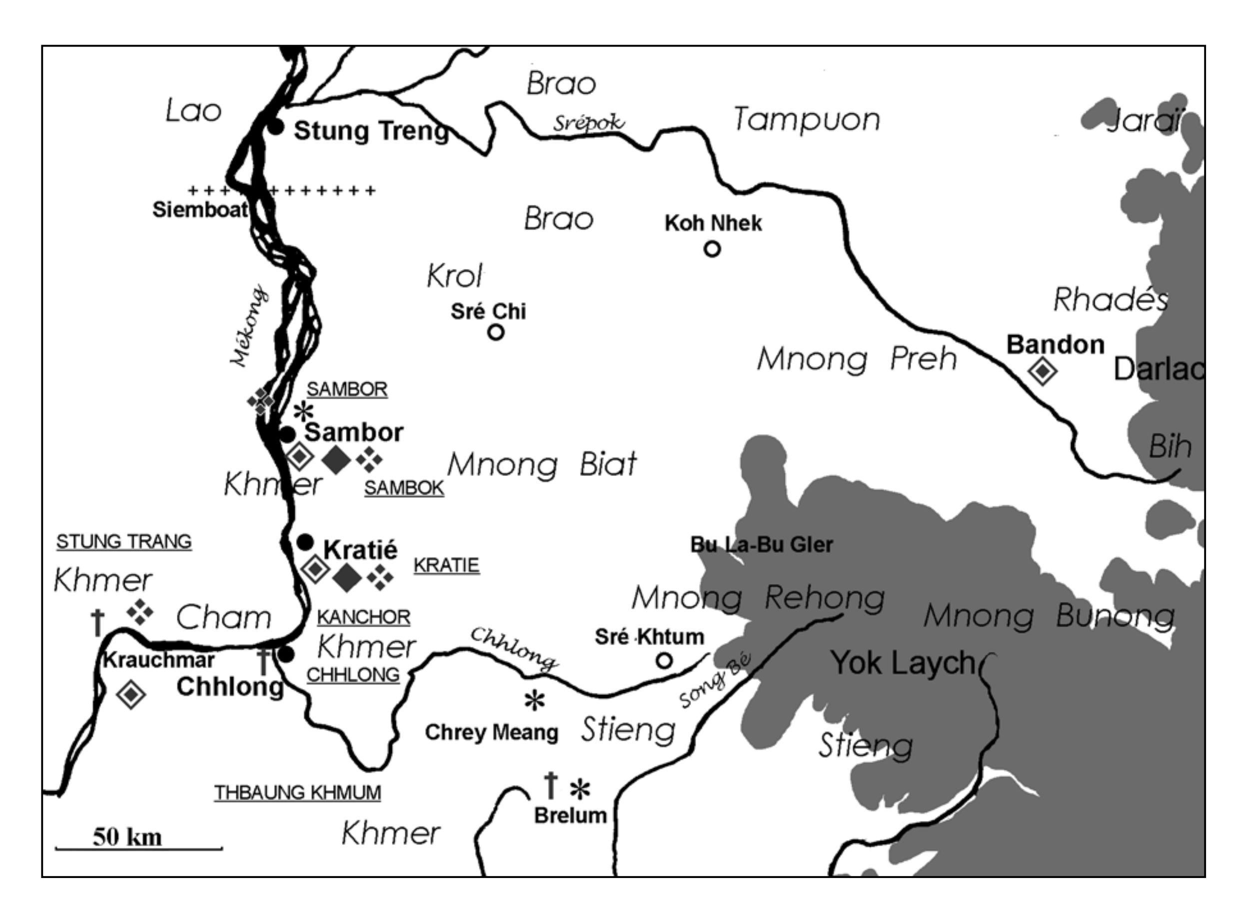
Partie 2 : Le Nord-est cambodgien

mandarins, résidents et *Phnong*



Photographie Adhémard Leclère : Le gouverneur de Kompong Svay et sa famille, 1894, Musée des beaux-arts et de la dentelle d'Alençon.

Le Nord-est cambodgien sous Norodom, 1860-1904



Légende

Srépok	Fleuve ou rivière
Yok Laych	Plateau, altitude supérieure à 500 m.
Stieng	Groupe éthnique
SAMBOK	Province
+ + + + +	Frontière délimitée
● Sambor	Marché cambodgien
Sré Chi ○	Implantation khmère en territoires aborigènes
◆ ◈ ❖ †	Implantations françaises : résidence, poste, colons, mission
*	Combats impliquants des Aborigènes

Introduction de la deuxième partie

Lorsqu'en 1883, Jean Moura, ancien représentant du protectorat, présente le royaume du Cambodge, il décrit une société multi-ethnique dans laquelle chaque minorité tient un rôle qui lui est propre[1]. Les Khmers sont très largement majoritaires. Ils composent le gros des corps des agriculteurs, des fonctionnaires et des religieux. Mais, d'autres sont venus vivre avec eux et se placer sous la suzeraineté du souverain. Les Chams, survivants de l'ancien royaume de Champa, les rivaux orientaux des rois d'Angkor, forment alors de paisibles communautés de pêcheurs et d'agriculteurs le long des berges du Mékong et du Tonlé Sap. Des Malais vivent souvent avec eux. Les Chinois se concentrent dans les agglomérations, où beaucoup se livrent au commerce. On les retrouve sur la côte où ils cultivent notamment le poivre. Les Vietnamiens (Annamites) et les Laotiens vivent de l'agriculture et de la pêche le long des principaux cours d'eau ou dans les zones frontalières du royaume. Certains sont artisans dans les gros bourgs. Tous sont des voisins de longue date des Khmers, qui les acceptent parmi eux. Mais tous sont aussi des immigrés, des gens venus d'ailleurs. Les autres minorités ethniques, celles qui nous intéressent ici, sont des autochtones, comme les Khmers : les *Sauch* au sud près de la côte du Golfe de Siam, les *Samré*, chargés d'après Moura de la surveillance des temples d'Angkor, et surtout les groupes aborigènes du Nord-est du pays, tels les *Biat* de Bu Gler. Ce sont là, écrit Moura des « sauvages ». Il les présente essentiellement comme constituant une réserve d'esclaves, recherchés pour telle ou telle qualité en fonction de leur groupe ethnique.

Cette société multiple, très largement dominée par les Khmers, est encadrée par un Etat, le Royaume du Cambodge, នគរស្រុកខ្មែរ puis ព្រះរាជាណាចក្រខ្មែរ, à la tête duquel se trouve le roi, លួងម្ចាស់ជីវិត[2], assisté d'une administration mandarinale, disposant notamment de gouverneurs de province, les ចៅហ្វាយស្រុក. Le Cambodge est alors une monarchie absolue, dans laquelle toute autorité émane du roi. La traduction littérale de l'expression désignant le roi pourrait être : « le roi, maître des existences ». Lorsque les Français établissent leur protectorat sur le Cambodge en 1863, ils laissent dans un premier temps le roi Norodom gouverner l'intérieur de son royaume, se contentant de le conseiller et de gérer les affaires extérieures. Ils sont très peu présents dans les provinces. A partir de 1884 et surtout de 1897, ils décident de diriger l'ensemble du pays, en justifiant ce coup de force par ce qu'ils considèrent comme leur "mission civilisatrice".

Au milieu du XIXe siècle, les minorités du Nord-est cambodgien échappent pour partie à la tutelle du souverain. L'arrivée des Français et la signature du traité de protectorat marquent un tournant dans l'histoire du pays. La volonté de modernisation de l'Etat qui accompagne la colonisation peut difficilement se satisfaire de l'existence de groupes, dits primitifs, qui refusent l'autorité, vivent en marge de la société, tout en étant considérés comme membres du royaume. Le roi, l'administration cambodgienne et la puissance coloniale se trouvent alors confrontés au délicat problème de faire entrer ces populations dans l'organisation générale du pays et le droit commun.

En raison de la position géographique excentrée des territoires aborigènes situés à la périphérie du royaume, l'échelle du changement est celle des provinces pour les Khmers, des résidences pour les Français, celle du Nord-est du Cambodge. Dans ces contrées éloignées, le rôle des décideurs locaux est prédominant, à travers leurs actions, leurs perceptions de la réalité, les informations qu'ils font remonter, même s'ils tirent leurs directives du pouvoir central. Nous nous placerons donc à cette échelle pour comprendre comment, par quels mécanismes, Khmers et Français ont cherché à dominer et à contrôler les populations aborigènes du Nord-est cambodgien, pour les intégrer à un Etat en voie de modernisation, entre le début du règne de Norodom, dans les années 1860, et la deuxième guerre mondiale, 1939-1940.

---

[1] Jean Moura, *Le royaume du Cambodge*, Paris, Ernest Leroux, 1883, t. 1, chapitres I et VI.

[2] Gustave Janneau, Manuel pratique de langue cambodgienne, contenant de nombreuses listes de mots usuels groupés par catégories, des dialogues applicables aux circonstances ordinaires de la vie pratique et d'une carte politique du royaume de Khmer, Saïgon, Imprimerie Impériale, 1870, p. 14.

L'administration du protectorat, modèle de bureaucratie tatillonne, a constitué des archives qui constituent l'essentiel de nos sources. Celles-ci nous permettent de voir à travers les yeux des colonisateurs ou, plus rarement, des fonctionnaires cambodgiens.

Chapitre 5 : Contrôler les aborigènes, un défi sous Norodom

En 1860, à la mort du roi Ang Duong, principal restaurateur de l'autorité de la monarchie khmère, deux de ses fils, les princes Sivotha et Sisowath, s'affichent rapidement comme prétendants au trône de l'aîné, Norodom[1]. Les premières années du règne de Norodom sont extrêmement agitées[2]. Depuis 1861, Sivotha recrute des troupes et tente de renverser son aîné à partir de la province de Baphnom. Très populaire et probablement charismatique, Sivotha parvient à lever les paysans khmers et les notables contre son frère, principalement sur la rive gauche du Mékong. Dès les premiers combats, qui ont eu lieu entre 1861 et 1862, il réussit à prendre l'avantage, obligeant Norodom à s'enfuir vers Battambang alors sous suzeraineté siamoise, puis vers Bangkok. Le roi ne retrouve son trône qu'avec l'aide d'une armée siamoise qui l'installe définitivement à Oudong[3]. Pour se libérer de la tutelle de son puissant voisin, il demande alors l'intervention de la France avec laquelle il signe un traité de protectorat en 1863.

Les soubresauts du début du règne ont des conséquences particulièrement importantes dans le Nord-est du royaume, et dans les relations entre le roi et les aborigènes de la région. Dans la première moitié de son long règne - il dure plus de quarante ans, Norodom doit chercher à mieux maîtriser les territoires du Nord-est et les peuples aborigènes qui les habitent. Il est aidé dans cette entreprise par les Français dont l'ingérence dans la direction des affaires du royaume ne cesse de croître.

1) Le contrôle des territoires aborigènes : un impératif de sécurité

a) Des marches menacées

En 1860, la monarchie khmère ne cherche pas à asseoir sa domination sur l'ensemble des peuples aborigènes qui vivent au sud de la péninsule. Si l'empire angkorien a autrefois étendu son emprise jusqu'au nord du Laos, ce n'est plus le cas au milieu du XIXe siècle. Face aux poussées siamoises, les Khmers ont dû abandonner les franges septentrionales de leur royaume. Par ces reculs territoriaux, ils ont perdu leur influence sur une grande partie des habitants des hautes terres[4].

Néanmoins, certains villages aborigènes des hautes terres qui prolongent la cordillère annamitique demeurent sous la domination cambodgienne ou au contact des provinces khmères. La plupart sont situés sur la rive gauche du Mékong, la "Mère des fleuves" constituant la limite occidentale de leurs territoires.

Lorsque Norodom prend le pouvoir, l'espace sous domination khmère n'est pas délimité de manière précise. La notion de frontière des Khmers n'est pas alors linéaire[5]. Ils ne conçoivent pas celle-ci comme une ligne fixe qui sépare l'espace sous souveraineté cambodgienne de l'espace étranger, mais comme une marche, un espace flou au-delà duquel les envoyés du roi ne se font plus entendre. Stung Treng est alors siamoise et Sambor constitue l'ultime bourg tenu par les Khmers sur le Mékong.

---

[1] Ce nom est un extrait des titres que Norodom a pris le jour de son couronnement en 1864, passé dans la langue usuelle. C'est celui que nous utiliserons pour le désigner. Son nom khmer est ច្រឡឹង.

[2] Voir Milton Osborne, *The French presence in Cochinchina and Cambodia : rule and response (1859-1905)*, Bangkok, White Lotus, 1997, pp. 30-31, 175-187 ; ត្រឹង ងា, ប្រវត្តិសាស្ត្រខ្មែរ , Phnom Penh, 1973, t.2, pp. 162-164 ; សូរ អឿ, ប្រវត្តិសាស្ត្រព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា, Phnom Penh, 1997, pp. 129-132.

[3] Voir សូរ អឿ, 1997, pp. 130-132.

[4] Il n'est pas même sûr qu'ils aient jamais dominé les hautes terres.

[5] Voir à ce sujet : Sarin Chhak, *Les frontières du Cambodge*, Paris, Dalloz, 1966, 219 p. ; Mak Phoeun « La frontière entre le Cambodge et le Viêtnam du XVIIe à l'instauration du protetcorat français présentée à travers les chroniques royales khmères » *in* Pierre-Bernard Lafont, *Frontières du Vietnam : histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 136-155 ; Michel Blanchard, *Vietnam-Cambodge, une frontière contestée*, Paris, L'Harmattan, 1999, 175 p.

Pour les Khmers, les aborigènes qui peuplent la marche Nord-est du royaume appartiennent à deux groupes : les *Pnong*, ou *Phnong*,[6] et les *Stieng*[7]. Ces termes ont valeur de termes génériques signifiant « sauvages des forêts », avec toute la connotation péjorative que cette traduction implique. Les vocables *Pnong* et *Stieng* peuvent aussi servir à nommer les deux principaux groupes humains qui peuplent le Nord-est du Cambodge à la fin du siècle dernier : les *Mnong* et les *Stieng*. D'autres groupes qui revendiquent une identité propre sont signalés mais ils sont très minoritaires : les *Brao* ou *Prou*[8], les *Krol* ou encore les *Thmonn*[9]. Il existe des points communs importants entre les différents groupes. Ils parlent des langues austro-asiatiques et on retrouve de nombreux traits de civilisation très proches d'un groupe à l'autre, tels que la pratique commune de l'essartage, hormis chez les *Stieng* et les *Krol* vivant en zone marécageuse, l'aspect sacrificiel de la vie religieuse, le lien à la forêt, etc. Néanmoins, ils se perçoivent comme appartenant à des groupes différents[10].

En 1863, les Français estiment les « populations à demi-sauvages des montagnes, qui vivent dans une sorte d'indépendance » à environ « 2 000 âmes »[11]. D'après Moura, la population des « Phnongs » et des « Stiengs » de l'est cambodgien est de 1 698 personnes en 1873[12]. Moura qui s'appuie sur les rôles d'imposition ne prend en compte que les aborigènes considérés comme soumis. Ces chiffres, si précis soient-ils, sont des estimations. Il apparaît néanmoins que les aborigènes forment des groupes très minoritaires du Cambodge. Moura estime en 1883, le nombre d'habitants du royaume à 945 954 en appliquant un facteur 6 au nombre de contribuables inscrits sur les rôles[13]. Une population d'environ 2 000 aborigènes du Nord-est reconnaissant l'autorité du roi dans les premières années du règne de Norodom ne représenterait que 0,2% de la population du royaume.

Situés aux marches du royaume, peu nombreux, considérés comme sauvages, les aborigènes intéressent peu le roi khmer. Néanmoins, Norodom doit prendre en compte que ces populations vivent dans des zones frontières susceptibles de lui être disputées, principalement par les Siamois. Ceux-ci se sont emparés au début du XIXe des provinces de Mélou Prey et Tonlé Repou puis de Stung Treng qui tombe en 1814. Dès cette période, ils investissent les hautes terres de la rive gauche du fleuve délaissées par les Khmers. Le mouvement s'accentue dans les années 1880, après que la France a obtenu en 1867 du roi de Siam qu'il renonce officiellement à un quelconque ascendant sur le Cambodge[14]. Les Siamois, profitant des troubles provoqués par la conquête française au Vietnam, envoient des hommes dans la chaîne annamitique afin d'y asseoir leur suzeraineté. Ils chargent des émissaires laotiens d'amener les villages aborigènes sous leur dépendance. Le père Guerlach de la mission de Kontum avise les autorités françaises que « le pays a été souvent visité par les laotiens qui viennent tous les ans tuer un buffle ou un bœuf que mangent les habitants de chaque village en signe

---

6 ភ្នង ou ព្នង.

7 ស្ទៀង.

8 ព្រៅ.

9 En ce qui concerne les *Thmonn*, Albert-Marie Maurice écrit : « Les Thmoms forment un dixième de l'ensemble (87 hommes). Ils ont une réputation de férocité, ils ont été récemment soumis (indication de 1937) et se rattacheraient aux Jaraï si l'on observe leurs parures et leur musique. Ils habitent un pays de collines couvertes de grandes forêts épaisses. On leur reproche plusieurs assassinats de commerçants. Par contre, ils se rapprochent des autres *Biat* dont ils portent le chignon, et des vêtements de teintes et d'aspect identiques. Possédant peu d'animaux et peu d'éléphants, ils parlent le *mnong*. Ils peuplent la petite région comprise entre le *Prek* Prah, au nord, et le *Prek* Krieng au sud », *Les Mnong des Hauts-plateaux, Centre Vietnam*, Paris, L'Harmattan, 1993, t. 1, p. 35. En revanche, Adhémard Leclère les assimile aux *Kuoy*, qu'il considère comme fortement khmérisés, anc/rsc 8911.

10 Pour plus de renseignements ethnologiques, se reporter aux ouvrages des ethnologues et des explorateurs. Les *Mnong* sont décrits dans l'œuvre de Georges Condominas et par Albert-Marie Maurice. Pour les *Brao*, on se reportera aux écrits de Jacqueline Matras-Troubetzkoy. Il n'existe en revanche pas d'études aussi poussées sur les *Stieng*. Ceux-ci sont décrits notamment par Henri Mouhot, le père Azémar, et Théophile Gerber.

11 aom/ggi 11914.

12 Il s'agit d'une estimation faite par Moura à partir des données sur les impôts qui lui ont été communiquées par l'administration royale, aom/ggi 11917. Elle est reprise par Aymonier, cité *in* Bouinais et Paulus, *L'Indochine française contemporaine, Cochinchine, Cambodge, Tonkin, Annam*, Paris, 1885, t. 1, p. 499.

13 Jean Moura, Le Royaume du Cambodge, Leroux, Paris, 1883, t. 1, p. 11.

14 Traité franco-siamois du 15 juillet 1867.

d'union et d'engagement vis-à-vis du Siam »[15]. Au début des années 1890, les Siamois lancent une série d'offensives visant à accroître leur présence dans les régions qui bordent le nord du Cambodge[16].

b) Le désintérêt de Norodom pour ces marches

Les rois khmers bénéficient d'un atout de taille contre l'expansion siamoise sur les marches septentrionales de leur royaume. En effet, ils entretiennent des relations fortes avec les *Pötao jaraï*. Ceux-ci sont des puissances incontournables des hauts plateaux. Ils sont trois : *Pötao apui*, le Maître du feu, *Pötao ia*, le Maître de l'eau, *Pötao angin*, le Maître de l'air[17]. *Pötao apui* et *Pötao angin* sont établis sur le versant oriental du territoire *jaraï*, *Pötao ia*, sur le versant occidental. Chacun d'eux est l'expression d'une partie d'un tout : les trois éléments de la matière, le père, la mère, l'enfant, l'est et l'ouest, le manche, le fourreau, la lame, les éléments de la forge... et détient un trésor, objet porteur d'une puissance surnaturelle considérable, comme le sabre de *Pötao apui*, qui est le palladium de son pouvoir. Les *Pötao* sont les garants de la cohésion du peuple *jaraï*, construit autour de sept clans matrilinéaires, vis-à-vis de lui-même et face à l'extérieur. Liens entre les hommes, entre les hommes et les esprits, entre les hommes et la nature, ils sont indissociables de H'bia, la fille de *Pötao*, qui est aussi LA fille ou LA femme. Les *Pötao* marquent une permanence, liée au mythe, de l'esprit *jaraï* sur laquelle l'événement glisse sans prise[18].

Il ne semble pas que la monarchie khmère ait jamais véritablement compris la nature essentiellement symbolique des *Pötao jaraï*. Seuls deux d'entre eux sont connus des Cambodgiens, *Pötao apui*, appelé ស្តេចភ្លើង (le roi du feu) et *Pötao ia*, ស្តេចទឹក (le roi de l'eau). Jean Moura et Adhémard Leclère présentent dans leurs travaux respectifs[19] la vision cambodgienne des *Pötao*. Le « roi du feu » est perçu comme le gardien de l'épée sacrée, assimilée au *preah khan*[20] des Cambodgiens. Cette charge lui confère des pouvoirs importants. Il est le garant de la paix et de l'équilibre du monde. Le « roi de l'eau » est quant à lui responsable des épidémies, famines et autres catastrophes naturelles. Ces deux personnages sont craints et respectés des Cambodgiens qui leur reconnaissent des pouvoirs surnaturels. Au moins depuis le début du XVIIe siècle[21], des échanges de cadeaux entre les rois khmers et les *Pötao* ont lieu, dont Moura donne une description :

> Les souverains khmers avaient tenu à rendre hommage et à envoyer des cadeaux annuellement aux deux personnages chréais[22]. Ces cadeaux se composaient d'ordinaire d'un jeune éléphant mâle richement harnaché ; ensuite, venaient différents objets, tels que : du fil de laiton, de la verroterie, du fer, des étoffes de coton et, enfin, de magnifiques pièces de soie[23] destinées à envelopper l'arme sacrée. Ces dons étaient portés pompeusement vers le haut du grand fleuve et remis au gouverneur de la province de Cratié, limitrophe du Laos, qui prenait des dispositions pour les faire parvenir de tribu en tribu à leur destination, aucun Cambodgien ne voulant s'exposer aux dangers et aux fatigues d'un voyage comme celui-là [24]

En contrepartie, les *Pötao* envoient d'énormes pains de cire marqués de l'empreinte de leurs doigts et des calebasses remplies de riz et de sésame. Des produits de la forêt complètent l'envoi. On peut s'étonner de la différence de valeur entre les cadeaux du roi khmer et ceux des *Jaraï*, mais ceux des *Pötao* ont, en plus de leur modeste valeur marchande, des vertus magiques et sont utilisés en certaines occasions par les *bakou*[25] du palais royal, garants des traditions.

---

[15] Guerlach, « Notes sur les empiètements siamois entre le Mékong et le Binh Dinh », aom/fp 7/pa/1.

[16] Rapport du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général, 1891, aom/ggi 64245.

[17] Pour une compréhension du système des *Pötao* lire l'ouvrage de Jacques Dournes, *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois Joraï,* Flammarion, Paris, 1977, 365 p.

[18] Dournes, 1977, p. 325.

[19] Moura, 1883, t. 1, pp. 432-436, Adhémard Leclère « Légende Djaray sur l'origine du sabre sacré conservé par le Roi du Feu », *Revue indochinoise*, 1904, pp. 366-369.

[20] ព្រះខ័ន. L'un des palladium du pouvoir des rois khmers, notamment utilisé au moment de leur sacre. Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam (de 1775 à 1860),* EFEO, Paris, 1991, p. 171.

[21] Voir la Charte de fondation du monastère de Sambor trouvée par Adhémard Leclère qui comporte une liste des présents des rois khmers pour les *Pötao jarai*. Leclère, 1904, p. 363

[22] *Jaraï.*

[23] Cette liste recoupe celle qu'Adhémard Leclère a retrouvé à Sambor en 1903, Leclère, 1904, p. 363.

[24] Moura, 1883, t. 1, p. 434.

[25] បាគូ : prêtres d'origine brahmanique chargés des cérémonies du palais. Lire Khin Sok, 1991, p. 195-199.

Les *Pötao*, que les Khmers perçoivent, à tort, comme des puissances temporelles, peuvent apporter leur aide au roi cambodgien auxquels ils sont liés. Ainsi, en 1858, les *Jaraï* soutiennent Ang Duong contre les Vietnamiens en lui dépêchant quelques éléphants. Or, les échanges de présents sont interrompus par Norodom dès son accession au trône, malgré l'envoi de délégations par les *Jaraï*[26]. Ils étaient pourtant un moyen de se positionner dans les hautes terres tout en gardant de bonnes relations avec des puissances légendaires aux pouvoirs surnaturels respectées dans tout le sud de la péninsule indochinoise.

L'abandon de cette pratique montre un désintérêt de Norodom pour les marches septentrionales de son royaume au début de son règne, alors qu'il est surtout occupé à se faire reconnaître comme seul roi légitime du Cambodge. Le rôle des *Mnong* et des *Stieng* dans les insurrections des années 1860 l'amène à revoir sa position.

c) Des sujets remuants

Les aborigènes du Nord-est ne sont pas des sujets faciles pour le souverain. Leur désir d'indépendance, ou au moins d'autonomie, est souvent signalé par ceux qui les ont étudiés. Le père Azémar écrit en 1886 : « Le premier bien, le bien par excellence que le Stieng cultive par-dessus tout, est la liberté »[27].

Les *Stieng* et les *Mnong* participent activement aux révoltes qui secouent le début du règne de Norodom, telle celle de Poukombo en 1865-1867. D'après Moura qui le présente comme un *Kuoy*, Poukombo lui-même est perçu comme d'origine sauvage. Originaire de la région de Kompong Thom, il tente de se faire passer pour un petit fils du roi Ang Chan (1806-1834). A partir de 1865, il réclame le trône et soulève les régions de l'est du Cambodge contre Norodom alors aidé par les Français. Poukombo s'appuie sur la paysannerie khmère mais obtient aussi le soutien d'une partie des aborigènes. Les chroniques royales relatent qu'en 1865, les troupes de Poukombo, composées de *Kuoy*, de *Stieng* et de Khmers des forêts du haut, attaquent la province de Thbaung Khmum. Ils affrontent les troupes du gouverneur *oknha Atioun*[28] Sou et les Français[29]. Moura rapporte que Poukombo « pouvait avoir mille Cambodgiens, trois cents Annamites et une centaine de Chams et de sauvages Stiengs »[30] sous ses ordres. D'après l'historien khmer Sor Oeu, Poukombo a sept femmes dont quatre *Pnong*[31]. Il est possible que ces mariages correspondent à des alliances politiques ou militaires avec des chefs aborigènes. Très vite, les insurgés réussissent à contrôler les provinces du Nord-est et tuent les gouverneurs de Kratié et de Sambor. Le poids des aborigènes dans la rébellion, principalement des *Stieng*, augmente considérablement.

En juillet 1866, les troupes françaises cantonnées à Tay Ninh sont attaquées. A la fin de l'année, la révolte de Poukombo menace la capitale cambodgienne, Oudong, et met en péril le pouvoir de Norodom. Lorsque après avoir été défaites, les troupes rebelles doivent battre en retraite, elles trouvent refuge dans les zones reculées des provinces de Kratié et Sambor ainsi que dans les villages *stieng* aux confins de la Cochinchine et du Cambodge où elles fortifient le village de Chrey Meang[32]. En janvier 1867, la province de Baphnom dans le sud-est du Cambodge est pillée par une colonne constituée de

[26] Moura, 1883, t. 1, p. 436.

[27] Henri Azémar, « Les Stiengs de Brolam », *Variétés sur les pays Moïs*, Saigon, Gouvernement de la Cochinchine 1935, p. 125.

[28] ឧកញ៉ា អរជូន : titre du gouverneur de la province de Thbaung Khmum, voir Khin Sok, 1991, p. 213 ; ou encore le roman versifié cambodgien *Tum Teav*, *ទុំ ទាវ.*

[29] « វាបញ្ចុះបញ្ចូលកួយ ស្មៀង និង រាស្ត្រខ្មែរព្រៃលើ ហើយលើកជាទ័ពទៅច្បាំងនឹងសេនាទាហាន បារាំងសែស នៅបន្ទាយរោងដំរី រួចវាលើក ទ័ព ត្រឡប់មកខេត្តត្បូងឃ្មុំ ។ ឧកញ៉ាអរជូន ស៊ូ បានដឹង ក៏កែណ្ឌពលបញ្ចូលជាកងទ័ព ជាប្រញាប់។ អាលាក់ លើកទ័ពមកច្បាំង នឹង ទ័ពឧកញ៉ា អរជូន ស៊ូ បាញ់ត្រូវឧកញ៉ាអរជូន របួសជាខ្លាំង។ », ព្រះរាជពង្សាវតារខ្មែរ, 1969, p. 1124.

[30] Moura, 1883, t. 2, p. 161.

[31] សូរ អឿ, 1997, p. 138. Sor Oeu n'indique malheureusement pas sa source.

[32] Henri Maitre, *Les jungles moï, mission Henri Maitre (1909-1911). Indochine sud-centrale. Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de l'Annam, de la Cochinchine et du Bas-Laos* , Paris, Larose, 1912, p. 492.

Stieng et de Cambodgiens[33]. La mort de Poukombo, tué en 1867, ne ramène pas le calme dans le Nord-est cambodgien.

En juin 1868, Chreng, compagnon de Poukombo, lance une attaque à la tête de 600 à 700 hommes, essentiellement des *Stieng*, contre la province de Thbaung Khmum et les villages de la région de Kratié et Sambor, près de la frontière laotienne[34]. Il cherche à razzier des hommes et des bêtes pour cultiver ses rizières. Repoussés, 300 à 500 rebelles retournent chez les *Stieng*. Ils sont scindés en deux groupes commandés par les anciens adjoints de Poukombo : Nong secondé par Thi Hai Quyen et l'ancien *Kralahom*[35] Hien installé à Chrey d'une part, et Chreng installé à Laha d'autre part. Les habitants ne paient plus l'impôt au roi[36] et organisent des coups de mains contre Thbaung Khmum, la vallée du Mékong et les Français.

La situation des insurgés devient rapidement critique. En août 1869, l'administrateur de Tay Ninh parti en mission de reconnaissance écrit : « Les Moïs sont fatigués déjà de nourrir toute cette bande »[37]. Les rizières et les essarts de Brelum, Laha et Chrey ne peuvent fournir une quantité de riz suffisante pour entretenir l'ensemble des rebelles. Ceci explique les attaques menées contre les convois de ravitaillement destinés au corps expéditionnaire de Cochinchine. En 1870, les troupes françaises de Reinhart[38] lancent une expédition contre les *Stieng* et les dissidents[39]. La colonne Reinhart occupe les principaux villages, les brûle, puis se retire. Dés son départ, les *Stieng* et les Cambodgiens rebelles s'installent de nouveau à Chrey, Brelum et Laha. Entre 1868 et 1875, Chreng et Nong proposent de faire leur soumission tout en lançant d'ultimes raids contre Thbaung Khmum ou la vallée du Mékong[40]. Contrairement aux espérances de Norodom, la mort de Chreng en 1875, suivie par la soumission de Nong, ne résout pas le problème de l'insécurité dans les territoires *Stieng*.

En 1876, Sivotha, le frère cadet du roi et l'adversaire le plus acharné de Norodom, retenu en exil à Bangkok, réussit à s'enfuir. En juin, il prend contact avec les restes de l'armée de Poukombo[41] dont il prend le commandement. Il peut alors compter sur le soutien d'une partie des *Stieng* et des *Mnong*. En 1878, les forêts des *Stieng* servent encore de refuge à ses hommes.

A chaque insurrection, les forêts et marais habités par les *Stieng* sont utilisés comme base arrière par les rebelles. Au nord, les missions qui remontent le Mékong, comme celle du docteur Harmand en 1876[42], ou celle d'Aymonier en 1883, doivent se tenir sur leurs gardes en arrivant dans les territoires *mnong* situés à la frontière du Laos. Dans un courrier au gouverneur de Cochinchine, Aymonier signale que les partisans de Sivotha et les « sauvages de l'est du fleuve » attaquent régulièrement les bateaux de passage dans l'entrelacs d'îles et de bras du fleuve que constitue le Mékong entre Sambor et Stung Treng[43].

Aucune source n'indique les raisons profondes de la défiance des aborigènes du Nord-est vis-à-vis du nouveau roi et de leur soutien aux rebelles. On sait que Sivotha et Poukombo étaient des orateurs de talent, mais on ignore ce qu'ils ont dit aux *Stieng* et aux *Mnong* pour obtenir leur aide. On peut supposer que le glissement de la population khmère vers l'est de Thbaung Khmum, sur des terres auparavant *stieng*, auquel on assiste au milieu du XIXe siècle, n'y est pas étranger. Les exactions de fonctionnaires royaux contre les *Mnong* dans les années 1870 sont aussi très certainement un facteur du mécontentement aborigène. En 1870, le gouverneur de Sambor est tué à Thbaung Khmum par des

---

33 aom/ggi B220 (4) p. 112.

34 aom/ggi 10124.

35 ក្រឡាហោម : Ministre de la Marine.

36 aom/ggi 13295.

37 anc/rsc 17656.

38 Reinhart, futur chargé d'affaire à Hué.

39 anc/rsc 3570, Bernard Bourotte, « Essai d'histoire des populations montagnardes du Sud-indochinois jusqu'en 1945 », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, Saïgon, 1955, p. 69.

40 aom/ggi 10124, aom/ggi 10125, aom/ggi 13295.

41 Moura, 1883, t. 2, p. 161. Le docteur Harmand tombe sur les hommes de Sivotha à Kratié en mai 1876 alors que celui-ci se dirige vers les territoires *stieng*. Le gouverneur de Kratié est alors prisonnier des rebelles, aom/ggi 11870.

42 Harmand passe par Kratié au moment où Sivotha, évadé de Bangkok, s'y trouve, aom/ggi 11870.

43 Lettre du 8 octobre 1883, aom/ggi 11791.

contribuables mécontents[44] et en 1874, une délégation d'une quinzaine de *Mnong* se rend à Phnom Penh pour se plaindre de son successeur[45]. Moura, alors représentant du protectorat au Cambodge, décide d'emmener quelques-uns de ces émissaires à Saigon. Deux ans plus tard, le docteur Harmand rencontre l'un d'eux, un *Mnong Biat*, près de Kratié.

> Les Penongs eux-mêmes (Piaks) établis à l'est du fleuve se disent écrasés d'impôts (cire et stik-laque). Ils se plaignent, non du roi qu'ils ne connaissent guère[46], mais de leur gouverneur. L'un d'eux a affirmé à M. Harmand être parti pour Saïgon avec plusieurs de ses compatriotes pour supplier l'amiral de leur venir en aide, il ajoutait qu'ils y retourneraient encore.[47]

L'ambassade auprès du roi et de ses protecteurs français n'ayant pas eu le succès escompté, cet échec explique, au moins en partie, le soutien accordé par des *Mnong* à Sivotha en 1876. En 1882, le ministre français des colonies lui-même s'inquiète des risques de troubles dus aux exactions et à l'impopularité des gouverneurs de Sambok et Sambor[48].

Il serait néanmoins erroné de considérer que tous les aborigènes sont alors opposés au roi. Ainsi, en 1875, Norodom se rend à Kratié pour y recevoir un éléphant blanc offert par des *Mnong*[49] ce qui montre qu'une partie des villages est restée fidèle au souverain.

2) Le problème du lien au souverain et de l'esclavage

Les sources françaises tendent à résumer les liens entre les Cambodgiens et les aborigènes des hautes terres au problème de l'esclavage, qui est une pratique courante au Cambodge au milieu du XIXe siècle. Or une étude détaillée des sources khmères permet de clarifier les différents statuts des aborigènes en droit khmer, abusivement rassemblés sous la notion d'esclaves par les Français. Il existe plusieurs grands groupes de personnes placées dans une situation de dépendance extrême, pour reprendre l'expression défendue par Georges Condominas[50]. Les plus nombreux sont les engagés pour dette, même si le terme même d'esclave n'est peut-être pas le plus approprié pour les désigner. Il s'agit d'emprunteurs qui n'ont pas pu rembourser leurs créanciers. Ils se placent alors à leur service. Ils ont la possibilité de changer de maître, s'ils trouvent un nouveau créancier pour se substituer à l'ancien. Ils peuvent aussi se racheter. Cette possibilité reste très théorique. En effet, le travail qu'ils effectuent ne couvre que les intérêts de la dette. Par ailleurs, le roi dispose d'esclaves héréditaires. Ce sont des descendants de rebelles ou de grands criminels. Ils constituent une grande partie du personnel de la maison du roi. Ce sont notamment les *pol*[51]. Enfin, une véritable traite est pratiquée avec des esclaves non-khmers, au premier rang desquels, l'on trouve les aborigènes des hautes terres considérés comme "indépendants". D'après Moura, les *Phnong* et les Rhadés sont très recherchés par les maîtres khmers.

a) La traite des habitants des hautes terres

Toutes les sources convergent pour confirmer l'existence d'un trafic dont le centre se situe à la frontière du Laos et du Cambodge, mais dont l'importance est difficile à mesurer. Les principaux

---

44 aom/ggi 13278.

45 Moura, 1883, t. 1, p. 418.

46 L'envoi d'une délégation auprès du roi en 1874 infirme cette assertion.

47 Dr Harmand, « Voyage au Cambodge », *Bulletin de la Société de géographie*, Paris, 1876, t. 2, p. 342.

48 Lettre du ministre au gouverneur général d'Indochine du 24 novembre 1882, aom/ggi 10296.

49 Moura, 1883, t. 2, p. 174.

50 Voir l'introduction de Georges Condominas de *Formes extrêmes de dépendance, contributions à l'étude de l'esclavage en Asie du Sud-Est*, EHESS, Paris, 1998, pp. 11-21 et, dans le même ouvrage, les articles de Marie-Alexandrine Martin, « L'esclavage au Cambodge aux temps anciens d'après les sources épigraphiques et bibliographiques », de Khin Sok, « L'esclavage au Cambodge à l'époque moyenne à travers les codes, les inscriptions modernes d'Angkor et les chroniques royales », et d'Alain Forest, « Esclavage et société dans le Cambodge du XIXe siècle », pp. 284-356 ainsi que Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam (de 1775 à 1860)*, Paris, EFEO, 1991, pp. 228-236.

51 ពល. Sur les *pol* voir l'article de Khin Sok, « L'esclavage au Cambodge à l'époque moyenne à travers les codes, les inscriptions modernes d'Angkor et les chroniques royales », *in Formes extrêmes de dépendance*, EHESS, Paris, 1998, pp. 315-341. Des études complémentaires mériteraient d'être conduites pour définir plus exactement ce que recouvre le statut de *pol*.

marchés sont Sambor, Stung Treng et Attopeu[52]. D'après Moura, « un ménage complet, homme, femme et enfants, s'échange contre un éléphant valant sur place cinq cents francs »[53], soit le prix d'un éléphant femelle.

Les esclaves peuvent être des hommes, des femmes ou des enfants aborigènes, engagés ou vendus par leur famille à des commerçants cambodgiens ou *lao* pour éteindre une dette. Par ailleurs, les affaires judiciaires et les guerres entre aborigènes entraînent souvent la mise à la cangue des perdants. C'est ainsi que, chaque année, des villageois sont razziés, comme le montre cette déposition d'un *Brao* du village de Lalay :

> D- Vos noms, age, domicile et profession ?
> R- Je m'appelle Salavat, agé de 50 ans domicilié à B. Lalaï et cultivateur.
> D- Avez-vous à vous plaindre du né Boum ici présent ? Et à quel sujet. Donnez des détails.
> R- Il y a neuf ans, au mois d'avril, vers deux ou trois heures du matin, les Khas de B. Sop, Pang Keut, Chalonglat, Baplong, Chanboun, Lach, Chichaï, Pochouy, Tcherel en tout dix villages sont venus attaquer B. Lalaï.
> D- Combien étaient-ils ?
> R- Environ 300.
> D- Etaient-ils armés ?
> R- Ils avaient une dizaine de fusils, des sabres et des lances, pas d'arcs.
> D- Qui les commandaient ?
> R- En premier, le né Moeu, après Boum, Tring et Baubou.
> D- Qui est Moeu ?
> R- C'est un Khas originaire de B. Kok Lak (H. Lalaï) et qui a été renvoyé de son village maintenant il habite B. Sop. (…)
> D- Dans quelles circonstances eut lieu l'attaque ?
> R- Notre village comptait à ce moment-là 60 hommes environ. Les Khas vers 2 heures du matin l'entourèrent et tirèrent des coups de fusils ceux qui furent de suite réveillés virent que les agresseurs étaient très nombreux et toute résistance était impossible. Ils s'enfuirent donc, mais ils furent attrapés et mis à mort ou blessés. Il y eu neuf tués et 7 blessés. Ensuite 80 personnes furent emmené en captivité.
> D- Combien s'échappèrent-elles ?
> R- Vingt exactement s'échappèrent en route les autres furent emmenés à B. Sop et là eut lieu le partage. Tous les villages qui avaient pris part à l'attaque eût quelques esclaves. (…)[54]

Boum est un *Jaraï* allié à des *Brao-Kavet*. Les *Jaraï* et les *Stieng* sont souvent présentés comme de redoutables trafiquants, mais des villageois d'autres ethnies pratiquent aussi les razzias. Dans la majorité des cas, l'attaque d'un village se fait après qu'une querelle a éclaté avec celui-ci. La plupart des auteurs français accusent les Laotiens et les Cambodgiens d'être les principaux chasseurs d'hommes. Aymonier donne une description de la manière dont se déroulent les expéditions organisées par les *Lao* ou les Khmers, telles qu'elles lui ont été racontées par ses adjoints :

> Aucune loi ne protège les sauvages insoumis, traqués comme des bêtes des bois, soit par leurs congénères, soit par les Laotiens, qui se réunissent pour ces parties au nombre de 50, 100, 150, armés de sabres, lances, arbalètes ou fusils. On se rassemble à la case du chef de l'expédition, homme réputé intrépide et invulnérable, que l'on appelle le *Kvan* (mot qui paraît être apparenté à l'annamite *quan* "mandarin"). Pendant trois jours de ripailles, on mange buffles et bœufs ; on se frotte avec des tubercules qui passent pour posséder la vertu de rendre invulnérables ; ou bien, dans le même but, on fait des décoctions d'une liane que les Khmers appellent *Pring* ; on boit l'eau, on s'en arrose le corps ; on brûle même son bois sous les tréteaux qui servent de lit, afin que la fumée pénètre par tout le corps. Puis on se met en route. Si pendant la marche, l'oiseau babillard, de la grosseur d'un merle, que les Cambodgiens appellent *Preléng Vêk*, crie des deux côtés de la route c'est un présage de succès, on redouble d'ardeur en se disant que les sauvages seront massacrés en quantité, que les prises seront abondantes. Mais si l'oiseau ne crie qu'à gauche, mieux vaut faire demi-tour, on serait repoussé avec pertes. On cerne de nuit le village à assaillir et on y

[52] Voir le rapport sur l'économie du Laos de la mission d'exploration du Mékong qui dénonce la traite entre le Laos et le Cambodge, 1866, aom/ggi 11876.
[53] Jean Moura, 1883, t.1, p. 421.
[54] Traduction de la déposition du chef de village de Ban Lalaï, village *brao* de Moulapoumok, 1907, anc/rsc 25612.

> pénètre avec le jour, tuant tous ceux qui se défendent mettant à la cangue les femmes et les enfants que l'on emmène pour les vendre aux marchands qui accourent de tous côtés.[55]

Contrairement à ce qu'indique ce témoignage, ces attaques ne sont pas des massacres dans la mesure où l'objectif est de faire des prisonniers, mais la méthode de combat est confirmée par de nombreuses descriptions analogues dans les archives judiciaires cambodgiennes de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle[56]. Comme le souligne les ethnologues du milieu du XXe siècle, ces chasses à l'homme ont profondément marqué la mémoire collective des aborigènes des hautes terres. Ceux-ci peuvent du jour au lendemain se retrouver esclaves et être vendus au loin. En 1880, le docteur Silvestre signale la présence de huit esclaves « Phnongs » chez une vieille Vietnamienne de Sadec. Il souligne cependant que le cas est exceptionnel en Cochinchine[57].

Adhémard Leclère, qui s'est intéressé de près à la question, présente la situation des esclaves originaires des hautes terres vendus sur les marchés du Cambodge dans un courrier au résident supérieur :

> Les esclaves à vie des particuliers devaient tout leur temps, tout leur travail à leur maître, et, qui plus est, tout ce qu'ils pouvaient se procurer, même les aubaines. Leurs enfants naissaient esclaves et devenaient dès leur mise au monde, la propriété du maître. Cependant la loi et la coutume les protégeaient contre la cupidité, la brutalité, la dureté, l'inhumanité et la luxure du maître ou des parents du maître ; elles défendaient de vendre séparément les membres d'une même famille, de traiter les esclaves comme on traite les animaux, de les frapper même doucement.[58]

Il est très difficile aujourd'hui de décrire précisément les conditions de vie et le statut des esclaves aborigènes des hautes terres razziés. La principale source est constituée par les écrits de Leclère, et notamment sa traduction des codes cambodgiens. Or celle-ci aurait besoin d'être entièrement reprise[59]. Les confusions sont nombreuses entre les statuts des engagés pour dette, des esclaves non-khmers, des *pol*, etc. Les archives et les codes permettent néanmoins de déterminer quelques grandes lignes.

Les esclaves aborigènes razziés sont propriété pleine et entière de leur maître qui peut les céder. Leurs enfants sont esclaves *pnong*, mais après plusieurs générations chez les Khmers, ils sont considérés comme Khmers[60]. Contrairement à ce qu'écrit Leclère, dans la pratique, il est possible pour les maîtres de frapper leurs esclaves ou d'avoir des relations sexuelles avec eux. Les femmes esclaves apparaissent particulièrement vulnérables face au maître ou à ses fils. Toutefois, les codes font état de certaines limites et considèrent comme des crimes le fait de mutiler un esclave ou de le tuer. Dans les textes traduits par Leclère, les engagés pour dettes sont assurément protégés contre les violences excessives de leur maître. La situation des autres esclaves privés est moins claire. Un article de la Loi sur le groupe [des juges], *krom pouk*[61], prévoit ainsi qu'un maître qui frappe brutalement un engagé pour dette, l'utilise à des travaux infâmants est en faute « parce que cet esclave pour dette n'est pas définitivement vendu, n'est pas *dach thlay* (non rachetable) et qu'il est considéré comme libre [engagé] - Si le maître se conduit comme il vient d'être dit, on peut penser qu'il veut faire un esclave d'un homme libre »[62]. Ce passage évoque donc la possibilité pour le maître de brutaliser son esclave. Même si les esclaves *pnong* bénéficient de certaines protections légales, comme la Loi sur le travail

---

[55] Etienne Aymonier, *Voyage dans le Laos*, Paris, Ernest Leroux, 1895, p. 142. Cette traduction est fidèle au texte écrit par Nou et Khem, les deux adjoints cambodgiens qu'Aymonier a envoyé remonter la Sékhong en 1883. L'original de leur carnet de voyage se trouve dans les papiers d'Aymonier conservés par la Société asiatique.

[56] Voir par exemple : anc/rsc 758, 906, 11556, 25612, 25700, 26268, aom/rsc 377, aom/ggi 20716.

[57] Dr Silvestre, « Rapport sur l'esclavage, Saïgon le 6 mai 1880 », *Excursions et reconnaissances* n°4, Saïgon, 1880, p. 35.

[58] Courrier d'Adhémard Leclère au résident supérieur du Cambodge, 26 juin 1900, anc/rsc 5343.

[59] Il suffit de comparer la traduction du ក្រមស្រុក d'Adhémard Leclère et celle de Grégory Mikaelian pour s'en convaincre. Voir Leclère, *Les codes cambodgiens,* Paris, Leroux, 1898, tome 1, pp. 89-120, et Mikaelian, *Le Kram sruk de Chey Chettha III : édition critique d'un code institutionnel khmer du 17e siècle,* mémoire de maîtrise, Université Paris IV, Paris, 1998, 308 p.

[60] Voir la Loi de 1852 sur les enfants de *Pnong* nés au Cambodge, Leclère, 1898, t.2, p. 615.

[61] ក្រមពួក

[62] Leclère, 1898, tome 2, pp. 598-599.

des esclaves rédigée en 1853 sous Ang Duong[63], leur sort demeure tragique. D'après Leclère, la moitié d'entre eux mourrait dans les deux premières années de captivité.

Par ailleurs, le fait que l'esclavage et la traite sont codifiés montrent que ce sont des pratiques parfaitement admises et légales. D'après Aymonier, dans les années 1880, le gouverneur de Kratié prélève un droit de six francs par esclave vendu[64]. Il s'agit probablement d'une taxe d'importation des esclaves au Cambodge[65]. On sait que certains fonctionnaires cambodgiens prennent part au trafic d'esclaves. En 1897, le gouverneur de Sambor Ek est dénoncé comme l'un des principaux négociants d'esclaves par un administrateur du Laos et par Adhémard Leclère[66]. Lui même le dit ouvertement dans le courrier qu'il adresse en 1891 au résident supérieur pour expliquer son différend avec le chef *mnong* Ang Kiet. Il indique que le tribunal, qu'il préside, a ordonné à Ang Kiet de fournir six esclaves à son créancier, et deux esclaves de plus pour un homme qui a été tué dans une attaque qu'un parent du chef *mnong* commandait[67]. Par cette décision de justice, le gouverneur encourage la traite. Surtout, il indique qu'il lui arrive de se faire payer des marchandises en esclaves. Ceux-ci sont alors gardés à son service ou revendus. Adhémard Leclère accuse aussi l'*oknha* Ek de pratiquer une autre forme de traite :

> Quelques individus bien connus pour s'y être autrefois livrés, un haut fonctionnaire de Kratié, entre autres, qui était le chef des Pnongs soumis et qui, par eux, avait autorité jusque sur les Pnongs non-soumis, envoyèrent des agents vendre à crédit des cotonnades, du laiton en fil, des verroteries, du tabac, du sel aux sauvages de l'intérieur. Ces marchandises étaient payables à six ou douze mois. Au bout de cette époque, comme elles n'étaient pas payées, le vendeur réclamait, se fâchait et finissait par insinuer qu'il accepterait des esclaves. Le sauvage les promettait, et pour se libérer livrait un, deux et même trois de ses parents (neveux, nièces) demeurés à sa charge ou enlevait un, deux et trois individus appartenant à une tribu voisine ennemie.[68]

Les raids des chasseurs d'esclaves visant des habitants des hautes terres souhaitant vivre libres expliquent aussi pourquoi des guerriers aborigènes indépendants ou rebelles, tels ceux de Bu Gler, n'hésitent pas à razzier des villages sous suzeraineté cambodgienne.

b) Le système des tributaires

Les Khmers sont protégés par une zone tampon constituée d'un cordon de villages aborigènes soumis à leur autorité qui isole la vallée du Mékong et Thbaung Khmum des incursions des aborigènes rebelles ou indépendants. Lorsqu'un village devient soumis, l'ensemble des habitants se retrouve placé sous l'autorité des fonctionnaires cambodgiens.

Nous disposons d'un rôle[69] des inscrits aborigènes des provinces de Kratié et Sambor à la fin du XIXe siècle, retrouvé dans les manuscrits d'Adhémard Leclère à Alençon[70]. Les femmes et les enfants sont omis. Les hommes sont classés en différents groupes. Les valides sont appelés « រាជ្ការ », qui peut être traduit par les hommes chargés du service royal. Cette appellation sous-entend qu'ils doivent un service au souverain. Les autres sont les vieux, « ចាស », les séniles, « ជរា », les infirmes, « ពិកា », les

---

63 ក្រមទាសាកម្មារ.Voir Leclère, 1898, tome 1, pp. 387-427.

64 Etienne Aymonier, *Le Cambodge*, t. 1 : *Le royaume actuel*, Paris, Ernest Leroux, 1900, p. 296. Cette assertion est reprise par Maitre : Henri Maitre, 1912, p. 491.

65 Le premier à parler de ce droit de six francs par esclave est Mourin d'Arfeuille. Dans la lettre qu'il écrit de Stung Treng au gouverneur de Cochinchine en 1869, il le présente comme un droit payé à la douane laotienne pour l'exportation des esclaves vers le Cambodge. Dans son rapport de mission, il écrit : « Chreché [Kratié] est le dernier centre important du Cambodge sur le grand fleuve vers le Laos. C'est le point où se rendent presque tous les marchands chinois ou laotiens du Bas-Laos en particulier ceux qui font le commerce des esclaves. Ils paient pour ce trafic un droit fixe de six francs par tête d'homme, de femme et d'enfant vendus », Lettre à l'amiral, gouverneur de Cochinchine, 21 février 1869, aom/ggi 11877. C'est probablement ce passage, mal interprété, qui fait croire à Aymonier que le gouverneur de Kratié prélève une taxe sur les esclaves vendus.

66 Lettre du commissaire adjoint Castanier au commandant supérieur du Bas-Laos, 4 mars 1897, aom/ggi 20676 et rapport du 26 juin 1900 sur les résultats de l'ordonnance royale du 29 décembre 1897 par Adhémard Leclère, anc/rsc 5343.

67 Voir affaire Ang Kiet en 1891, 1ère partie, chapitre 1-3d, anc/rsc 11556.

68 Adhémard Leclère, rapport du 26 juin 1900 sur les résultats de l'ordonnance royale du 29 décembre 1897, anc/rsc 5343.

69 Liste des contribuables.

70 បញ្ជីយរមពួង, bibliothèque municipale d'Alençon 705.

adolescents, « ជុំទង »et les chefs, « មេស្រុក » et « ជុំទព ». Ces derniers groupes sont différenciés des hommes valides parce qu’ils sont exemptés du service dû au souverain.

L’ensemble des aborigènes soumis sont appelés « ពួងស្សៀព្រះរាជ្ជាទ្រាព្យ »[71]. La traduction mot à mot de cette expression est « aborigènes-tribut-biens du roi »[72]. Elle peut être comprise par « aborigènes payant tribut au trésor du roi ». Une autre traduction possible serait les « aborigènes tributaires possédés par le roi ». C’est-à-dire qu’ils seraient considérés comme des biens appartenant en propre au monarque. Dans un brouillon anonyme d’une lettre sur le paiement de l’impôt, il est indiqué que ces tributaires étaient autrefois considérés comme des *pol*.

> Comme pols, c’était une tolérance des autorités de Kratié et Chlong. Mais, aujourd’hui les voilà cambodgiens prey ngéar[73]. Ils payaient à Thbong Khmum comme les Pnongs et les Stiengs fixés à Chlong ou Kanchôr versaient leur tribut entre les mains des Mésuoys[74] de Sambor et vice-versa.[75]

Le lien entre les tributaires et le monarque serait alors un lien de servitude. Il existe des points communs entre les statuts des *pol* et des aborigènes tributaires. Ils paient un impôt spécifique appelé tribut, *suoy* et dépendent en partie des percepteurs du tribut, les *mésuoy*. Les *pol* sont astreints à un service de plusieurs mois par an pour le souverain[76]. Celui-ci peut être assimilé au travail de production du tribut dû par les aborigènes. Ces derniers sont d’ailleurs désignés comme រាជការ, chargés du service royal. Toutefois, l’interprétation selon laquelle les aborigènes soumis seraient considérés comme des biens du monarque reste incertaine. Il existe quelques différences entre *pol* et aborigènes tributaires. Les *pol* peuvent être donnés par le roi à une pagode[77] ou être levés pour combattre dans l’armée. Rien de tel n’apparaît dans les archives concernant les aborigènes tributaires. Lorsque le roi Ang Duong affranchit des *pol* en 1851, les aborigènes ne semblent pas concernés par la mesure[78]. Il est probable que l’assimilation des aborigènes tributaires aux *pol* provienne de l’existence du tribut, សួយ, dû par les uns et les autres. La traduction la plus plausible pour « ពួងស្សៀព្រះរាជ្ជាទ្រាព្យ » reste « aborigènes payant tribut au trésor du roi ».

La marque de l’allégeance au pouvoir khmer est l'existence du tribut. Ce tribut récognitif de leur soumission est versé par les habitants du village au roi du Cambodge qui leur accorde sa protection, créant par-là un lien seigneurial entre eux et le monarque. En échange du paiement du tribut, les

---

[71] Lettre de *l’oknha Nearin Sena* au résident supérieur, 1891, anc/rsc 11556

[72] រាជ្ជាទ្រាព្យ ou រាជាទ្រ័ព្យ signifie les biens, les richesses, qui sont la propriété personnelle du roi. Le dictionnaire de l’Institut bouddhique de 1967 en donne la définition suivante : « រាជាទ្រព្យ ទ្រព្យរបស់ព្រះរាជា (ទ្រព្យសម្រាប់ព្រះអង្គ មិនមែនសម្រាប់រាជ្យ) ». ស្សៀ est une graphie du mot ស្សៀ qui s’écrit aujourd’hui សួយ. Aymonier en 1874 l’orthographie ស៊ួយ. Voir Aymonier, *Dictionnaire français-cambodgien, précédé d’une notice sur le Cambodge et d’un aperçu de l’écriture et de la langue cambodgiennes*, Saïgon, Imprimerie nationale, 1874, p. 60. Il signifie tribut, impôt, dans le sens d’un impôt qui crée un lien de personne à personne. Le dictionnaire de Joseph Guesdon en donne la définition suivante « សួយ suoy. impôt fixe, tribut, cens‖ - សាអាករព្រះរាជទ្រាព្យ៏ ; sa akâr preằh réach tre-ặ p. Impôts et tributs revenant au roi (code, 121) », Guesdon, *Dictionnaire cambodgien-français*, Paris, Plon, 1930. Le ស្សៀព្រះរាជ្ជាទ្រាព្យ de la lettre de l’*oknha Nearin Sena* est le សួយសាអាករព្រះរាជទ្រាព្យ cité par Guesdon.

[73] ព្រៃងារ qui désigne les hommes libres. Voir Leclère, 1898, t.1, p. 113 et Khin Sok, 1991, p. 181.

[74] មេសួយ : fonctionnaire chargé de percevoir les tributs (សួយ).

[75] Cette lettre écrite au résident de Kompong Cham en 1899 émane très certainement de Le Roy, résident de Kratié. anc/rsc 15160. Marie-Alexandrine Martin décrit un système similaire chez les montagnards de la chaîne des Cardamomes dans le sud-ouest du pays. Marie-Alexandrine Martin, *Les Khmers Daeum, « Khmers de l’origine », société montagnarde et exploitation de la forêt. De l’écologie à l’histoire*, Paris, EFEO, 1997, pp. 61-62 et 73-74.

[76] Khin Sok, 1991, p. 229. L’information vient des papiers d’Aymonier.

[77] Khin Sok, 1998, p. 320.

[78] Khin Sok, 1998, p. 322. Les personnes affranchies sont les *pol* qui se sont enfuis dans la première moitiè du XIXe siècle, lors des guerres avec le Vietnam. Pour Khin Sok, cette mesure est à mettre au crédit de la ferveur bouddhiste d’Ang Duong. Nous pensons qu’il s’agit plutôt d’un acte logique de gouvernance. Les personnes qui se sont enfuies l’ont fait depuis trop longtemps pour qu’eux-mêmes ou leur descendants puissent être réintégrés dans leur condition d’esclaves sans créer de troubles. Leclère, 1898, t.2, pp. 613-614.

villages soumis obtiennent la garantie de ne pas être razziés par les chasseurs d'esclaves[79], et la protection des autorités cambodgiennes en cas d'agression de la part des villages insoumis. L'interdiction de razzier les villages tributaires peut s'expliquer, soit par leur appartenance au roi, soit par le rôle de seigneur protecteur de celui-ci.

Le tribut versé par les aborigènes est trisannuel. Il est fixé par accord entre les représentants du roi et le village. Il consiste généralement en produits de la forêt : cornes d'animaux (bovinés, cervidés, rhinocéros), ivoire, peaux (tigre, bovinés, cervidés), et surtout cire et laque. La cire est de la cire d'abeilles sauvages récoltée pendant la saison des pluies, lorsque les abeilles sont moins agressives. La laque, ou gomme laque, est une sève résineuse produite par un insecte que l'on introduit dans certains arbres.

> Le Song Ké et le Tchnoul sont utilisés par les habitants de Ban Ké pour la gomme laque. Ils procèdent exactement comme les Pnongs du Cambodge pour l'élevage de l'insecte. Vers le mois de décembre et celui de juin, immédiatement après la récolte, ils remettent les insectes sur les arbres. Pour cela, ils font des petits paquets deux fois gros comme le poignet avec un peu de gomme et des feuilles et attachent le tout aux branches des Song Ké et des Tchnoul. l'insecte qui est alors un peu plus gros qu'un cheveu n'a aucune peine pour en sortir. Il se répand ensuite sur la branche, pique l'écorce, travaille la résine qui en sort et s'enveloppe sous une couche de gomme. Il faut surtout veiller que les fourmis ne montent pas sur les arbres car la récolte pourrait être compromise. En faisant bouillir la gomme laque après l'avoir brisée, on obtient une couleur d'un beau rouge qui résiste très bien au soleil.[80]

Les produits versés au titre du tribut sont précieux et chers. En 1891, un kilogramme de laque coûte 0,12 piastres à Sambor et un kilogramme de cire 0,66 piastres, soit respectivement le prix de sept kilogrammes et trente-neuf kilogrammes de paddy. Le Cambodge est demandeur de ces produits, puisque malgré le tribut versé par les groupes aborigènes, ils sont régulièrement importés du Laos[81]. Moura donne une estimation de l'importance de ce tribut dans les années 1870 :

> L'impôt que les villages *Phnongs* tributaires doivent au roi du Cambodge consiste en tout en quatre mille kilogrammes de laque tous les trois ans et une quantité un peu moindre de cire. A la fin de la troisième année, des collecteurs cambodgiens se rendent sur les lieux pour réclamer cet impôt dont les chefs sont responsables.[82]

Le tribut de l'ensemble des aborigènes tributaires est donc un peu inférieur à 3 000 piastres tous les trois ans[83], soit la valeur de soixante tonnes de paddy par an, auxquels s'ajoutent les peaux et cornes fournies, dont certaines comme les cornes de rhinocéros ou l'ivoire sont très précieuses[84]. On peut estimer le tribut versé par chaque famille aborigène à la valeur d'environ cent cinquante kilogrammes de paddy, soit environ un dixième d'une récolte normale. Néanmoins, cette façon de raisonner ne correspond pas à la réalité puisque les aborigènes ne fournissent ni paddy, ni argent. Il faudrait pouvoir estimer la quantité annuelle de jours de travail nécessaire à la collecte du tribut ce qui est impossible dans l'état actuel de nos connaissances. Nous n'avons par exemple aucune idée de la densité des essaims d'abeilles sauvages dans la région au XIXe siècle, et donc de la difficulté de trouver de la cire en forêt. Les collecteurs de cet impôt, les *mésuoy*, sont des Khmers qui, tous les trois ans, le remettent au gouverneur de la province. Ce dernier le transmet à Phnom Penh, après en avoir prélevé une partie. Le dossier du gouverneur de Kratié, Nhek, nommé en 1898, indique qu'il a été auparavant *mésuoy*, ce

---

79 A noter la confusion dans l'article publié par Alain Forest en 1998, « Esclavage et société dans le Cambodge du XIXe siècle », *in Formes extrêmes de dépendance*, EHESS, Paris, 1998, p. 344. Alain Forest indique que « les montagnards des hauts plateaux de l'Est, par exemple, sont considérés comme des *pol* que des marchands d'hommes peuvent razzier à leur gré afin de les revendre au roi ou à tout autre particulier ». Les aborigènes qui payent le tribut, et peuvent ainsi être assimilés aux *pol*, ne peuvent être razziés. anc/rsc 758, 5343, 11556 et autres.

80 Rapport économique du délégué de Siempang, 1904, anc/rsc 26302.

81 Rapport mensuel du résident de Sambor, octobre 1891, anc/rsc 18342.

82 Moura, 1883, t. 1, p. 420.

83 A condition que les quantités avancées par Moura soient exactes, ce qu'aucune autre source ne vient confirmer. Néanmoins, Moura est présent à Phnom Penh en 1874, lorsque des *Mnong* sont venus se plaindre des charges exigées par le gouverneur de Sambor. Il a assisté aux rencontres et aux négociations entre ceux-ci et les mandarins et est donc plutôt bien renseigné.

84 77 piastres le kilogramme de corne de rhinocéros de java et 4 piastres le kilogramme d'ivoire, à Sambor en 1890.

qui lui a permis de bien connaître le pays. « Cet homme allait percevoir le tribut des Pnongs et des Stiengs en cire et en laque dans les provinces de Kratié et Kanchor tous les ans »[85]. Sa présence sur le terrain chaque année peut s'expliquer par le fait que tous les aborigènes ne versaient pas leur tribut la même année, ou alors, qu'il existait des mauvais payeurs. L'impôt étant fixe, les *achnha luong*[86], envoyés du roi chargés d'établir l'assiette de l'impôt par village, ne jouent aucun rôle.

Les aborigènes tributaires disposent de leurs propres chefs pour lesquels il existe une hiérarchie. Dans le rôle des inscrits aborigènes de Sambor et Kratié qui date probablement de l'extrême fin des années 1880, les chefs sont divisés en deux catégories. Les *chumtup* sont les moins importants. Ils sont nommés parmi les chefs traditionnels des villages, par exemple les *korang* pour les *Mnong*[87]. Ils dirigent le hameau dont ils sont originaires. Ces chefs, reconnus comme interlocuteurs par l'administration khmère qui les exempte de participer à la collecte du tribut, sont en fait choisis directement par les aborigènes selon les coutumes de chaque village. Les deux provinces de Sambor et Kratié comptent chacune 24 *chumtup*. Les *chumtup* sont sous l'autorité des *mésrok*[88]. Ceux-ci sont choisis par le gouverneur de la province. Ils sont responsables du versement du tribut. Lors du versement du tribut, des cadeaux sont donnés aux *mésrok* et aux *chumtup*. A Sambor, les *chumtup*, chacun supervisant un village (*phum*[89]), sont sous l'autorité de sept *mésrok*. Six *mésrok* sont qualifiés de *Pnong*[90], un est un *Brao*. A Kratié, il existe deux *khum* aborigènes. Le premier est celui de Bu Toung, dont le *mésrok,* est probablement un khmer[91]. Le deuxième est celui de Sré Khtum, plus au sud, qui a la particularité de regrouper des villages *stieng* et *mnong*. Dans ce *khum*, on compte douze chefs, parmi lesquels trois se détachent. A Sré Ampeul, le chef est un laotien, nommé Moulkhot. A Bu Ngay, le chef, *chumtup* Mom, est désigné comme chef des *Mnong*[92]. A Mil, le *Stieng* Chong est chef des *Stieng*[93].

Le chef des *Stieng* bénéficie d'un statut tout à fait particulier. A propos du descendant de Chong, nommé Nhek et né en 1877, on trouve dans une lettre d'Henri Maitre datée de novembre 1912 : « chef des Stiengs, homme jeune, actif et de plus, jouissant de par sa naissance et de ses droits héréditaires d'une grande influence sur les Stiengs de la région »[94]. Plusieurs témoignages au début du XXe siècle font état de cette fonction héréditaire de chef des *Stieng* donnée par le roi du Cambodge. Nhek se présente comme *achnha Lu Chrong*[95], fils d'*achnha Lu Chrong*[96]. Le gouverneur de Kratié écrit ainsi en 1912 :

> L'oknha Lu-Nhek est un phnong[97] intelligent de traits affinés, d'allure décidée, ayant conscience de sa supériorité sur les gens de sa tribu et dont la famille est fixée dans la région de Srekhtum de temps immémorial, son attitude envers nous est loyale.[98]

Henri Maitre complète en affirmant que « Nhek est un excellent serviteur, jouissant sur les Stiengs d'une grande influence car il est le descendant de ces achnha Lu héréditaires, feudataires des rois

---

85 « អ្នកនោះបានទៅទារស្ស៊ី ក្រមួន លាក្ខ ពី ព្នុង ស្ទៀង ក្នុងខែត ក្រចេះ កំពើ្ជរ នោះរ៉ាល់ឆ្នាំមុន។ », minutes du Conseil des ministres du 26 juillet 1898, anc/rsc.

86 អាជ្ញាលួង.

87 Voir 1ère partie, chapitre 1-2a.

88 មេស្រុក

89 ភូមិ.

90 Probablement des gens appartenant à des groupes *mnong*.

91 Il n'apparaît pas dans la liste des chefs aborigènes.

92 មេព្នង.

93 មេស្ទៀង.

94 anc/rsc 20404.

95 អាជ្ញា លូវជ្រង aussi écrit អាជ្ញា ឮជ្រង

96 Voir déposition de Nhek en 1914, dans laquelle il se présente : « Je me nomme Lu-Nhek, âgé de 37 ans, fils de Lu-Chrong et de Ngeul (décédés) », anc/rsc 20404.

97 *Phnong* pris ici comme hyperonyme signifiant aborigène.

98 Traduction de la lettre du gouverneur Kahom du 27 août 1912, au résident de Kompong Cham, citée par le délégué de Kratié dans un courrier au résident de Kompong Cham en novembre 1914. Malheureusement l'original en khmer de cette lettre n'a pas pu être retrouvé. anc/rsc 20404.

khmers depuis le XVIIème »[99]. Rien n'a pu être trouvé dans les sources khmers pour confirmer cette dernière assertion de Maitre. Cette charge héréditaire apparaît exceptionnelle dans l'organisation mandarinale cambodgienne où les grands serviteurs du roi sont généralement choisis parmi des clientèles et peuvent être révoqués.

Le titre d'*achnha Lu*, généralement utilisé pour désigné Nhek, lui est reconnu par les membres du conseil des ministres[100]. *Achnha*, អាជ្ញា[101], est un vieux mot sanskrit qui désigne les chargés de pouvoirs[102]. Il est notamment utilisé pour désigner les envoyés du roi. C'est un titre qui ne peut venir que de l'administration royale khmère, en aucun cas des *Stieng* eux-mêmes. Nous disposons donc de suffisamment d'indices pour avancer qu'il existe une forme de relation féodale entre les rois khmers et une famille *stieng* de Mil, dont sont issus Chong et Nhek. Par ce lien de vassalité, les fils, probablement aînés[103], de cette famille deviennent, aux yeux de l'administration khmère, chefs des *Stieng* avec le titre officiel d'*achnha Lu Chrong*. Ils sont les intermédiaires entre les *Stieng* et le roi. Nous ne pouvons pas déterminer avec certitude à quand remonte cette relation, même si Maitre indique, sur la base de témoignages oraux, le XVIIe siècle. Nous ignorons aussi si l'*achnha Lu* était tenu de venir prêter serment au roi, ce qui est probable.

3) le développement de la présence khmère entre Mékong et Srépok

Face aux soulèvements du début de son règne et considérant que les villages des hautes terres peuvent servir de refuge à ses opposants, il devient stratégique pour le roi Norodom d'asseoir son autorité sur le Nord-est de son royaume. Il ne peut tolérer des foyers d'agitation à la limite de sa sphère d'influence, susceptibles de conduire à des révoltes, d'autant que par deux fois, en 1861 avec Sivotha et en 1866 avec Poukombo, son trône a réellement été menacé. Norodom utilise le maillage existant de contrôle des aborigènes et le renforce.

a) L'administration des aborigènes des provinces du Nord-est

Depuis le règne de Ang Duong, le royaume est divisé en cinquante-deux provinces appelées ស្រុក[104]. Celles de Sambor, Sambok, Kratié, Kanchor, et Chhlong où vivent la plupart des aborigènes dépendent de la maison du roi. Elles sont regroupées avec celles de Thbaung Khmum et de Totung Thngay. Cet ensemble qui forme la « Terre de Thbaung Khmum »[105] est administré par l'*oknha Veang*, ministre du palais et des finances de la maison du roi, qui gère cette portion de l'apanage royal[106]. Les gouverneurs de ces provinces sont choisis par le roi ou l'*oknha Veang*, et, à partir de 1877, nommés en conseil des ministres. Les gouverneurs sont chargés de l'ordre public, de la défense de leur province, des recensements, de la levée des impôts et des corvées, de la justice, ainsi que d'un rôle de conseil auprès de leurs administrés et de défenseurs de la religion. Ils sont secondés par des fonctionnaires provinciaux, les *kromokar*[107], dont les plus importants sont les *balat*.

Selon le témoignage du père Bouillevaux, le principal représentant de l'autorité royale dans le Haut-fleuve en 1851 est le gouverneur de Chhlong[108]. Avec le règne de Norodom, le gouverneur de Sambor le supplante. Sambor est à la fois un marché important, le point de départ d'une des routes vers le

99 anc/rsc 20404.

100 anc/rsc 20404.

101 On trouve de nombreuses orthographes pour *achnha* dans les archives khmères, par exemple, អាញ៉ា.

102 Saveros Pou, *Dictionnaire vieux khmer-français-anglais*, Paris, Cedorek, 1992, p. 30.

103 Le fils aîné de Nhek lui sert d'adjoint, ce qui peut être une forme d'apprentissage.

104 Pour plus d'informations sur l'administration du royaume, voir Khin Sok, 1991, pp. 207-222.

105 ដីត្បូងឃ្មុំ

106 Sur les apanages, voir Alain Forest *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920),* L'Harmattan, Paris, 1980, p. 18 et Khin Sok, 1991, pp. 220-222.

107 ក្រមការ

108 Charles-Emile Bouillevaux, *L'Annam et le Cambodge. Voyages et notices historiques,* Victor Palmé, Paris, 1874, pp. 146-147.

Darlac, et le dernier chef-lieu avant la frontière avec le Laos sous domination siamoise. Il a pour titre *oknha Montrei Nikhum*[109].

Lors des révoltes de Poukombo et de Sivotha, les troupes royales, aidées des Français, parcourent la région en colonnes volantes. La vallée du *prek* Chhlong est alors le théâtre de combats intenses. Pour renforcer son contrôle et éviter que les forêts des aborigènes servent de refuge aux rebelles, Norodom lance un programme d'établissement de postes à l'intérieur de leurs territoires.

Entre 1866 et 1875, la moyenne vallée du Chhlong est envahie par les Khmers qui créent une petite colonie à Sré Khtum. En 1882, les lieutenants Septans et Gauroy y signalent la présence d'un *snang*, c'est-à-dire d'un adjoint du gouverneur de rang subalterne[110]. En 1884, un gouverneur est nommé à ce poste. Sré Khtum est un *khum* mixte *Mnong-Stieng*[111], et il occupe une place stratégique entre l'intérieur des territoires *stieng* et les rizières khmères de Thbaung Khmum. Le poste est construit à proximité de Mil, village de la famille des *achnha Lu stieng*. Le gouverneur khmer a pour titre *oknha Kiri Pouthabat*, gouverneur de *Phnom* Choeung Préas. Il aurait pour mission spéciale de retrouver l'empreinte du pied de Bouddha que les Khmers supposent se situer près de la colline du *Phnom* Choeung Préas. Ce poste n'est occupé que par un gouverneur, Thlay. Il meurt en 1892 du choléra à Phnom Penh[112]. Plus au sud, un *balat* est chargé de la haute région *stieng* de Thbaung Khmum.

Au nord, une ligne de pénétration se dessine dans les plaines couvertes de forêt-clairière. Vers 1880, un gouverneur est installé à Tioba ou Koh Nhek[113], à environ cent trente kilomètres au nord-est de Sambor. Le gouverneur est l'*oknha Thuk Sena.* Il relève du gouverneur de Sambok, puis de celui de Sambor. Le premier *oknha Thuk Sena* est Em. Il tient la charge jusque vers 1890. Le second, Da, meurt en 1897. La juridiction de l'*oknha Thuk Sena* s'étend sur tous les habitants, Khmers et *Mnong* tributaires, de la vallée de la Chbar, et jusqu'à Sré Chi sur la route entre Sambor et Koh Nhek. Cette politique d'implantation de postes en territoires aborigènes est conseillée à Norodom par le représentant du protectorat français, Philastre, comme le montre un courrier écrit le 25 janvier 1877 par celui-ci à l'amiral gouverneur de Cochinchine.

> Suivant le désir que vous avez exprimé dans votre lettre du 15 janvier, j'ai dit au roi qu'au lieu d'aventurer ses troupes dans les forêts des sauvages, et les exposer à tomber, ainsi que cela est arrivé déjà, dans des embuscades, il valait mieux prendre position dans des endroits fortifiés que l'on pourrait tenir avec peu de monde et prévenir l'invasion du pays. Le roi a été absolument de cet avis et a envoyé des ordres dans ce sens à l'*obbarach*[114]. Il paraît qu'en ce moment l'*obbarach* met un certain acharnement à poursuivre les opérations. Je crois bien qu'il a été un peu trop de l'avant, et qu'il a souffert plus qu'il ne le dit. Les rebelles l'ont même plus particulièrement visé, et tout cela lui a mis la rage au cœur. Il s'est avancé jusqu'à Chrey Mang et s'est fortifié sur place.[115]

Ces postes permettent de maintenir des mandarins au contact des aborigènes les plus rebelles à l'autorité de Norodom.

Pour coiffer l'ensemble du dispositif, un nouveau personnage, chargé spécifiquement des aborigènes tributaires, est nommé par le roi à la fin des années 1880. Le gouverneur de Sambor prend le titre de *oknha Nearin Sena*[116]. Il assure même par la suite les intérims des postes de Kratié et Sambok. C'est lui qui supervise toute l'administration des aborigènes. Il règle les affaires de justice auprès des

---

109 ឧកញ៉ាមុន្ត្រី និគំម

110 Lieutenant Septans, « Reconnaissance dans le Cambodge et le Laos », *in Excursions et reconnaissances*, n°12, Saigon, 1882, pp. 536-551 et Paul Neis, « Exploration chez les sauvages de l'Indo-chine à l'est du Mékong », *Bulletin de la Société de géographie*, Paris, 1883, p. 502. Dans le rapport que Neis fait de cette expédition, Sré Khtum est noté Srê Thom, mais l'emplacement décrit est bien celui de Sré Khtum.

111 En 1903, le recensement indique 44,2% de « Phnongs », 54,3% de « Stiengs » et 1,5% de Laotiens.

112 Maitre, 1912, p. 493-494. Maitre s'appuie sur des témoignages de vieux mandarins khmers recueillis entre 1907 et 1911.

113 Du nom d'une île du Mékong située à l'est de la pointe nord de Koh Lognieu, province de Sambor.

114 ឧបរាជ : successeur désigné au trône, il s'agit ici du prince Sisowath.

115 aom/ggi 13358.

116 ឧកញ៉ា នារេន សៃណា

villages en s'appuyant sur les codes cambodgiens et les coutumes *mnong* ou *stieng*[117]. Il se charge aussi de la levée des impôts et supervise le travail des *mésuoy.* Norodom choisit pour la charge d'*oknha Nearin Sena* l'ancien gouverneur de Sambok, Ek[118], malgré les plaintes dont il a fait l'objet en 1882 et 1883. Aymonier indique en 1883 à son propos :

> Les laotiens accusent le gouverneur de Sambok, l'oknha Ek qui lors de mon dernier passage était à Phnom Penh, impliqué dans un procès, d'exiger encore lorsqu'il le peut ou de demander l'impôt ou une gratification quelconque aux marchands qui ne sont pas munis d'un papier de chef important.[119]

C'est le frère des gouverneurs de Kratié et de Stung Trang[120]. En 1891, il décrit sa mission comme suit :

> Quand le roi m'a fait la grâce de m'octroyer le titre de *oknha Nearin Sena*, il m'a demandé de chercher et de rassembler les aborigènes tributaires, *Pnong*, *Jaraï*, *Tampuon*, Rhadés, afin qu'ils soient de nouveau ses tributaires.[121]

Il est donc chargé d'étendre la domination du roi du Cambodge sur les groupes indépendants. D'après l'*oknha Nearin Sena*, Norodom n'aurait donc pas perdu espoir de recouvrer sa suzeraineté, non seulement sur les *Mnong* et les *Stieng* qui vivent près des terres khmères, mais aussi sur les *Jaraï*, les *Rhadé* et les *Tampuon* du Darlac et de Stung Treng.

b) L'augmentation du nombre des tributaires

Tout au long du règne de Norodom, le nombre de villages aborigènes tributaires du roi augmente. D'après les rôles des impôts, Moura estime la population des aborigènes tributaires en 1873 à 1 698 personnes. Sur la même base, l'estimation avancée en 1902 par le résident de Kratié est de 4 070 *Pnong* et 1 900 *Stieng*, soit un total de 5 970 personnes[122]. On constate une hausse importante. Elle est de 251,6% sur vingt-neuf ans, soit une croissance annuelle moyenne de 8,7%. Une telle augmentation de la population ne peut s'expliquer par le seul accroissement naturel dans le cadre d'un ancien régime démographique[123]. Il est donc certain que de nouveaux villages, comme Bu La-Bu Gler, sont devenus soumis. Les résultats obtenus sont impressionnants, puisque le nombre d'aborigènes soumis est multiplié par 2,5 entre 1873 et 1902, sous réserve que les chiffres avancés ne soient pas trop erronés, ou au moins, que les estimations retenues pour 1873 et 1902 souffrent des mêmes paramètres d'erreur.

Le rôle des inscrits aborigènes de Kratié et Sambor retrouvé à Alençon, date probablement de l'extrême fin des années 1880, peut-être de 1890[124]. Le rôle mentionnant quarante-huit *chumtup*, on peut estimer que quarante-huit hameaux aborigènes sont tributaires du roi dans ces deux provinces à cette période. Ils rassemblent 1 575 hommes et adolescents. Les aborigènes tributaires de Kanchor, Chhlong, Sambok et Thbaung Khmum ne sont pas pris en compte dans ce document. Parmi les villages cités, certains sont fort loin de la vallée du Mékong. A partir de Sambor, une ligne de pénétration se dessine vers l'est-nord-est et la vallée de la Chbar, à plus de cent trente kilomètres du

---

117 Voir affaire Ang Kiet en 1891, *ibid* 1ère partie, chapitre 1-3d et Mathieu Guérin, « Droit des Mnongs au début du siècle, ករណី ឧកញ៉ា នាររេន សេណាឯក ប្រឆាំង ពួងអង្កៀត គ.ស. ១៨៩១ សិក្សាតាមតុលាការ », Annales de la Faculté de droit et des sciences économiques de Phnom Penh, 2000-2001, pp. 35-41 (on notera cependant que l'équipe chargée de la publication de cet article s'est permise des corrections, dont certaines fort étranges pour une publication universitaire, sans en informer l'auteur et qu'un certain nombre d'erreurs ont été introduites à cette occasion).

118 Celui-là même avec lequel le *koragn* Ang Kiet de Bu Gler avait une affaire.

119 Lettre d'Aymonier au gouverneur de Cochinchine, 12 novembre 1883, aom/ggi 11791.

120 Province de la rive droite du Mékong. A ne pas confondre avec Stung Treng. Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, 5 août 1890, anc/rsc 758.

121 « កាលទ្រង់ព្រះមេត្តាប្រោសឧញ៉ាខ្ញុំបាទឱ្យធ្វើជា ឧញ៉ានាររេនសេណា ទ្រង់ឱ្យឧញ៉ាខ្ញុំបាទរកបម៉ូល ពួងស្ស៊ីព្រះរាជ្ជាទ្រាព្យដែល ពួង ជ្រាយ ទម្ពួន រដេរ ច្នាព្វចាត្តឱ្យមកបម៉ូលមកទុកជាពួងស្ស៊ីព្រះរាជ្ជាទ្រាព្យវិញ ។ », Lettre de l'*oknha Nearin Sena* au résident supérieur du Cambodge, 1891. Il est à noter que la traduction réalisée à l'époque à destination des administrateurs français est en partie erronée puisqu'elle propose « Quand sa majesté m'a décerné cette dignité de *Nearen Sina*, elle m'a chargé de la mission d'administrer de telle sorte que la population des *Phnongs* tributaires du royaume soit augmentée », anc/rsc 11556.

122 anc/rsc 758.

123 Forte natalité et forte mortalité.

124 La date n'est pas indiquée. Cette estimation est réalisée à partir des noms des villages qui y figurent.

chef lieu. A Kratié, l'avancée se fait parallèlement à la vallée du Mékong vers l'est, et surtout par la vallée du Chhlong au sud-est, jusqu'à la région *stieng*. La plupart des villages importants de la plaine sont cités. Une tenaille ayant à sa tête les deux postes de Koh Nhek et Sré Khtum se dessine et enserre les zones encore insoumises, correspondant aux régions au relief plus accidenté.

Si l'on compare le nombre d'hommes adultes tributaires[125] dans les seules provinces de Sambor et Kratié vers 1890, soit 1 481 hommes, et le nombre d'aborigènes soumis dans toutes les provinces sauf Thbaung Khmum en 1903, soit 1 974 hommes[126], on s'aperçoit que l'écart est très faible. La plupart des aborigènes rebelles a donc prêté allégeance dans les années 1875-1890[127]. La soumission de Bu Gler, en 1891[128], est probablement l'une des dernières soumissions importantes sous le règne de Norodom.

En 1904, à la fin du règne de Norodom, on peut estimer que les trois quarts des aborigènes du Nord-est vivant à l'intérieur des frontières actuelles du Cambodge reconnaissent l'autorité du roi. Cette augmentation du nombre de villages soumis s'explique en grande partie par l'action des fonctionnaires cambodgiens chargés de l'administration de ces provinces, l'*oknha* Ek et les gouverneurs de Koh Nhek et Sré Khtum notamment.

Ek parle le *mnong*, de même que son fils, et connaît bien ses administrés. Ce gouverneur est aussi un riche négociant. Il se livre notamment au commerce des éléphants. Le commissaire du gouvernement à Stung Treng écrit en mars 1897 : « Ban Dôn est le centre d'un commerce important d'éléphants ; les acheteurs sont presque tous des Cambodgiens et notamment Eck, l'ex-gouverneur de Kratié »[129]. Ce témoignage est largement confirmé par les pièces de l'affaire qui oppose Ek au chef *mnong* Ang Kiet. Ek est un fonctionnaire actif et bien introduit. Le fait qu'il soit aussi un trafiquant d'esclave n'a rien pour choquer les habitants des hautes terres, dont le droit coutumier reconnaît cette pratique. Ek a une forte influence sur les aborigènes soumis et ceux-ci s'en remettent à lui pour trancher les affaires importantes[130]. L'*oknha* Ek occupe la charge de *Nearin Sena* jusqu'en 1897.

c) Le rôle des bonzes

L'administration cambodgienne n'est pas la seule à exercer une autorité dans le Nord-est du pays. Plusieurs témoignages font état d'un pouvoir temporel de certains bonzes. Ce pouvoir peut s'exercer sur des aborigènes. En 1876, le docteur Harmand signale une douane tenue par des bonzes sur le Chhlong.

> A l'entrée du *Prek* Xelom, belle rivière navigable, dit-on, jusque chez les Stiengs, est établie une douane appartenant à une bonzerie voisine ; cette douane est desservie par les bonzes eux-mêmes qui y montent la garde et font payer un droit de un vingtième seulement. Les produits (argent ou bambous, pirogues, bacs, rotins, résine, torches, cires etc.) expédiés au chef des bonzes de Phnom Penh, sont répartis par ses soins entre les diverses pagodes, pour la construction et l'entretien des édifices sacrés.[131]

On remarque que la plupart des produits taxés correspondent aux productions des aborigènes. Par ailleurs, Etienne Aymonier écrit à propos de la pagode de Sambor en 1883 : « Le chef ou abbé de cette pagode, qui porte le titre de *Laouk Arei Khsat*, est aujourd'hui encore un seigneur qui a conservé certains privilèges féodaux et des clients : sauvages ou cambodgiens »[132]. D'après Adhémard Leclère,

---

[125] Non compris les adolescents.
[126] recensement de 1903, anc/rsc 8911.
[127] Les nombreuses modifications territoriales qui interviennent entre 1884 et 1903 rendent impossible une analyse plus fine.
[128] Voir première partie.
[129] Lettre au commandant supérieur du Bas-Laos, aom/ggi 20676.
[130] anc/rsc 758 et 11556.
[131] Harmand, 1876, p. 343.
[132] Aymonier, 1895, t.1, p. 128. A rapprocher de la description que Van Wuysthoff fait du grand « Radia Pourson », chef religieux et temporel de Sambor, en 1641, « Sambabour, le lieu où nous étions actuellement, qui est gouverné par un grand Radia Pourson, une sorte de prêtre suprême. Sont placés sous les ordres [de ce dernier] un Tevinia et des Napras, lesquels règlent toutes les affaires civiles et judiciaires mineures, tandis que le Radia Pourson donne son approbation au nom de Sa Majesté, puisque ce personnage, en qualité de gouverneur et de chefs des prêtres pour toutes les localités alentour, commande dans toute cette région aux confins du Cambodge et à la frontière du territoire lao. Toutes les embarcations allant au Laos ou en venant doivent faire une déclaration auprès dudit Radia Pourson et préciser combien de marchandises et de personnes elles

il arrive que des *Mnong* prennent la robe safran des bonzes : « Quelques-uns des Pnongs de la brousse, poussés on ne sait par quel esprit ont voulu être instruits et sont entrés en religion ; on ne les distinguait point des bonzes d'origine cambodgienne »[133]. Il ajoute qu'ils finissent presque toujours par s'enfuir et retourner dans leur village. Les liens de clientélisme qui peuvent être créés entre des aborigènes et des bonzes ne semblent concerner que les aborigènes les plus proches des Khmers.

d) La colonisation khmère

Adhémard Leclère dans sa monographie de Kratié présente cette ville comme un ancien territoire aborigène.

> Le territoire du village de Kratié actuel, alors nommé Kompong-Krâbey, était considéré comme terre des Stiéngs et les Cambodgiens qui, déjà, s'y étaient établis, payaient un droit d'occupation aux sauvages qui tous les ans venaient le recevoir sous deux manguiers, dont l'un est situé au nord des dépendances de l'agence des Messageries fluviales et porte le nom de « manguier des Stiéngs ».[134]

Dans les années 1860, les voyageurs qui remontent le Mékong, notamment la mission d'exploration du Mékong, en 1866-1867, dirigée par Doudart de Lagrée et Francis Garnier[135], ne mentionnent pas les aborigènes. Hamy, en se basant sur les observations du docteur Harmand, en déduit que les *Biat* seraient venus s'installer dans l'arrière pays de Kratié dans les années 1870 pour fuir les razzias des *Jaraï* sur le plateau du Darlac[136]. Cette argumentation reste peu probante. Doudart de Lagrée et Garnier sont des marins, plus intéressés par le cours du Mékong et le passage des rapides que par les populations riveraines.

On sait que les rapports entre Khmers et aborigènes sont très anciens. En 1641, Van Wuysthoff situait les *Mnong* à deux ou trois mois aller-retour de la vallée du Mékong[137], c'est à dire dans le Darlac. Les témoignages dont nous disposons permettent difficilement de localiser avec précision les installations des *Mnong Biat* au milieu du XIXe siècle. Il faut quatre à cinq jours d'éléphant au père Bouillevaux pour atteindre le premier village *mnong* à l'est de Sambok en 1851. Il est donc possible que les *Mnong* aient connu une lente migration du Darlac vers l'ouest et le grand fleuve qui aurait été atteint vers 1870. Néanmoins, quelques témoignages de voyageurs, rares, imprécis et peu fiables ne suffisent pas à le prouver.

A partir des années 1870, les *Mnong* sont signalés sur les bords du fleuve, notamment en amont de Sambor[138]. Ils défrichent les rives pour y préparer des champs. Ils vivent à proximité immédiate des Khmers, mais pas à leur contact.

A cette époque, Kratié et Sambor sont de gros bourgs qui s'étendent peu vers l'intérieur. Moura écrit, après un voyage dans le Haut-fleuve en décembre 1875 :

> Le pays au-dessus de Cratié, et des deux côtés du fleuve, est très peu peuplé. Il y a là quelques cultivateurs chinois et cambodgiens, des annamites de la Cochinchine, qui coupent des bois dans les forêts et quelques commerçants chinois qui accaparent les quelques produits qui descendent du Laos.[139]

---

transportent », Wuysthoff, *Le journal de voyage de G. van Wuysthoff au Laos, présentation de Jean-Claude Lejosne,* Centre de documentation du cercle de culture et de recherche laotiennes, Metz, 1993, p.63.

[133] Adhémard Leclère, « Les Pnongs, peuple sauvage de l'Indochine », *Mémoires de la société d'ethnographie,* Paris, 1898, p. 147.

[134] Adhémard Leclère, « Monographie de la province de Kratié », *Société des Etudes Indochinoises, Géographie physique, économique et historique du Cambodge*, 3ème fascicule, 1908, p. 11. Cette histoire reste connue à Kratié aujourd'hui, même si nous ne connaissons pas de sources cambodgiennes écrites qui viennent la confirmer, entretien, Kratié, novembre 2000.

[135] Francis Garnier (dir.), *Voyage d'exploration en Indochine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868 par une commission française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée*, Paris, Hachette, 1873, t.1 : 580 p., t.2 : 523 p.

[136] E.-T. Hamy, « Sur les Penongs Piaks », *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris*, 1878, pp. 524-525.

[137] Gerard Van Wusthof, « Voyage lointain aux royaumes de Cambodge et de Laouwen, par les Néerlandais, annoté par Francis Garnier », *Bulletin de la Société de Géographie*, Paris, 1871, p p. 253-254. et Wuysthoff, 1993, p. 65.

[138] Manuscrits Leclère, Bibliothèque municipale d'Alençon, anc/rsc 758, Hamy, 1878, pp. 524-525.

[139] aom/ggi 13341.

Kratié et Sambor commercent beaucoup avec le Laos, mais aussi avec les aborigènes de l'intérieur. L'essentiel des relations entre les Khmers et les habitants des hautes terres, même rebelles à l'autorité des mandarins et du roi, est commercial et passe par ces deux marchés. En 1869, Mourin d'Arfeuille écrit : « Som bo fait un commerce assez actif avec les *penongs*. Des routes permettent d'atteindre en six jours le Sée Sang Cam[140] »[141].

Ces marchés sont fréquentés par les *Mnong*, les *Stieng*, les *Kuoy* et les *Brao* de l'arrière-pays alors que certains colporteurs chinois ou cambodgiens pratiquent le troc chez les aborigènes. Ils partent pendant plusieurs mois, allant de village en village sur leurs charrettes à bœufs. Ils suivent les trois routes principales permettent de se rendre dans les hautes terres à partir de la vallée du Mékong. Au Nord, une piste part de Sambor, passe par les villages khmers de Sré Chi, puis Koh Nhek et rejoint Ban Don. A partir de Kratié, une autre voie part du village cambodgien de Dar à onze kilomètres à l'est de Kratié. C'est la route de Bu Gler. En saison des pluies, il est possible de remonter le *prek* Chhlong en pirogue jusqu'aux territoires *stieng*. D'après les observateurs français, ce commerce est d'un bon rapport. Ils vont même jusqu'à accuser les Khmers d'exploiter la crédulité des aborigènes pour s'enrichir. Ils oublient que ceux-ci se rendent parfois sur les marchés de la vallée du Mékong et qu'ils connaissent donc la valeur marchande de leurs produits.

En plus du commerce proprement dit, quelques Cambodgiens coupent le bois des forêts jouxtant les territoires aborigènes[142]. A la fin des années 1890, des bûcherons vietnamiens, chams et chinois exploitant les bois des vallées du Chhlong et du Té sont fréquemment signalés dans les rapports[143].

Un mouvement de colonisation des hautes terres par les Khmers se dessine à la fin du XIXe siècle. Il apparaît de manière assez nette grâce aux données du recensement de 1903. Les Khmers sont majoritaires dans les provinces du Nord-est. En 1903, ils représentent 67% des 35 538 personnes recensées dans la résidence de Kratié. Les aborigènes, avec 15% de la population, arrivent en deuxième position. On trouve aussi de fortes minorités chames-malaises (7%), chinoises (6%), vietnamiennes (4%) et quelques Laotiens.

Les Khmers vivent essentiellement le long du Mékong. Ils sont aussi très présents dans la province de Thbaung Khmum, au sud-ouest des régions *stieng*, où leur installation est ancienne,. Ils y cultivent des rizières et des *chamkar*[144]. Leurs principaux centres sont Sambor, Kratié, et le village de Chhlong. Les Vietnamiens sont souvent des artisans travaillant le bois ou des pêcheurs comme les Chams. Ces deux minorités sont concentrées dans la vallée du Mékong. Les Chinois sont répartis dans les différents villages où beaucoup tiennent commerce[145].

Cependant, les Khmers commencent à envahir les forêts clairière situées entre le Mékong et le plateau du Yok Laych. Certains *khum* khmers sont à plus de quarante kilomètres du fleuve. Au nord, une véritable ligne de pénétration vers la Srépok se dessine avec les *khum* de Sré Chi et Koh Nhek. Situé à quatre-vingt kilomètres, au nord-est de Sambor, Sré Chi compte quatre-vingt six maisons qui abritent 335 Cambodgiens et treize Laotiens. Koh Nhek à cent quarante kilomètres de Sambor vers l'intérieur abrite 306 habitants khmers. Koh Nhek est une région marécageuse, où il est possible de créer des rizières humides. En revanche, à Sré Khtum, il n'existe plus de familles khmères en 1903, les pionniers ayant été décimés par le paludisme. Les installations des années 1880 y ont disparu deux décennies plus tard.

---

140 La haute Srépok.

141 Rapport au représentant du protectorat, 1869, aom/ggi 11877.

142 Le lieutenant Prud'homme, dont la route coupe le *prek* Chhlong en 1882, signale dans son rapport : « Les Cambodgiens exploitent en amont de belles forêts qui leur donnent des bois en quantité pour leurs pirogues grandes et petites. Les rives sont très habitées. Dans chaque village, quelques jonques sont en chantier », aom/ggi 11881.

143 Voir aom/rsc 377.

144 Terme khmer désignant les champs qui ne sont pas des rizières en eau. On y pratique le maraîchage, la culture du coton, du maïs, du riz etc.

145 Sur les 160 commerçants enregistrés dans le rôle des patentes de la résidence de Kratié en 1897, 150 soit 94% sont chinois. Les 10 restants sont vietnamiens et vendent du bois. Les commerçants khmers n'apparaissent pas dans ces rôles, anc/rsc 758

cambodgienne s'exerce donc surtout sur les villages qui sont situés près des centres de commandement khmer : Sambor, Kratié, Chhlong, Sré Khtum, Koh Nhek.

Au XIXe siècle, il existe certes des contacts entre Khmers et aborigènes, mais ils restent occasionnels. Au quotidien, les différentes communautés vivent séparées, chacune sur son territoire. Les Khmers n’éprouvent que peu d’intérêt pour les habitants de la forêt. Ces derniers considèrent les Cambodgiens comme une puissance avec laquelle il faut composer. Le roi du Cambodge semble être une entité très abstraite pour les *Mnong* ou les *Stieng* des villages soumis. Néanmoins, l’ambassade de 1874 montre qu’ils lui accordent un rôle de protecteur. Les liens restent distants et reposent essentiellement sur la reconnaissance de la soumission au souverain via le versement du tribut.

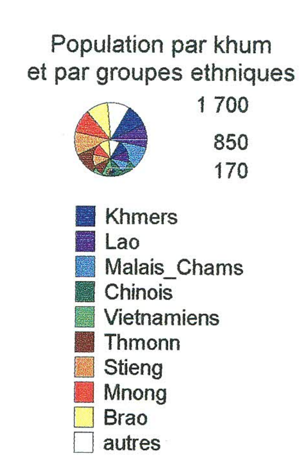
Les visites des hauts dignitaires de la cour dans la région sont rares. L’*obbareach* Sisowath aime se rendre à Chhlong ou à Kratié pour y chasser l’éléphant ; mais, à notre connaissance, Norodom n’est venu que deux fois dans le haut fleuve. En 1869, après la révolte de Poukombo, il remonte le Mékong jusqu’à Chhlong escorté par les Français[150]. En 1875, il se rend à Kratié pour y recevoir un éléphant blanc offert par des *Mnong*[151]. Les Cambodgiens ont considérablement accru leur emprise, sans jamais réussir à assurer pleinement leur autorité sur les territoires aborigènes. Les *Mnong* et les *Stieng* du plateau restent insoumis.

[150] aom/ggi 10124.
[151] Moura, 1883, t. 2, p. 174.

Recensement de 1903
Répartition de la population des provinces de Kratié-Sambor, Kanchor et Chhlong par khum et par ethnie

D'après anc/rsc 8911

Carte : Mathieu Guérin et Charles Euriat



Krach
Sraleck
Kompong Cham
ksach Barai
Stung Chhlang
Banhchav
Sambor
Chrui Krahom
Sambok
Loieh
Koulop
Akach
Kratié
Sap
Dar
Rokav Kandal
Khnach
Prey Prasap
Prey Kouv
Hanchey
Ta Man
Kanchor
Svay Chreas
Khsim
Damrey Thong
Phum Thmey
Chhlong
Songro Dangkdong
Sré Chav
Romchek
Kompong Damrey
Chong
Pravanh
Sré Khtum
Kandak
Koh Nhek
Sré Chi
Chbar
Chong Phang
Khsang Haung
Sré Sbau
O Anhreng
Kabal Damrey
Khtol
Bu Toung
Mnong insoumis
Stieng insoumis
N
0 20 KM

Chapitre 6 : La prise de contrôle par les Français

La mise en place de la domination française sur le Cambodge est très progressive. Les colonisateurs respectent dans un premier temps le traité de protectorat signé avec Norodom en 1863, puis s'immiscent davantage dans les affaires intérieures du royaume, dont ils prennent le contrôle en 1897. Leur implantation dans les marges du Nord-est suit les grandes phases de l'histoire coloniale française au Cambodge et en Indochine.

1) L'installation des Français dans le Haut-Mékong et le Nord-est cambodgien

Les pionniers sont les missionnaires suivis par quelques aventuriers et explorateurs. Il faut attendre la fin du XIXe siècle pour que les premiers colons créent des exploitations. C'est l'époque pendant laquelle l'administration du protectorat envoie des représentants dans les provinces cambodgiennes, les "résidents". Par le renforcement de ses implantations, la France développe son influence dans le Nord-est cambodgien et commence à s'intéresser aux aborigènes des hautes terres.

a) Les missionnaires

L'église, notamment par l'intermédiaire des Missions étrangères de Paris, s'est intéressée aux aborigènes des hautes terres dès le XVIIIe siècle. En 1765, monseigneur Piguel[1] exprime le vœu que soient évangélisés les habitants de la cordillère annamitique. En 1775, son successeur, Pigneau de Béhaine, envoie les pères Levavasseur, Julien Faulet et Tite Leclerc dans le Haut-Mékong. La malaria avait eu raison d'un jeune prêtre lors d'une première tentative trois ans auparavant. Les trois pères espèrent convertir les *Stieng* de la vallée du Chhlong et les *Mnong* qui vivent dans l'arrière-pays de Sambor. La "fièvre des forêts" entraîne un nouvel échec ; ainsi qu'en 1790, lorsque les missionnaires tentent de passer par la Cochinchine.

Au milieu du XIXe siècle, certains missionnaires venant du Cambodge effectuent des tournées, qui s'apparentent plus à des explorations qu'à des prédications de l'évangile. En 1851, le père Bouillevaux se rend chez les *Mnong* de l'est de Kratié, puis de là, rejoint la Cochinchine par le rebord sud du plateau du Darlac. Cinq ans plus tard, Jean Laffite, envoyé évangéliser les « *Beunongs* »[2], meurt de la malaria dès son arrivée. Le père Barreau, dont on sait qu'il s'est rendu à Stung Treng aurait racheté des esclaves aborigènes pour les libérer[3]. Il meurt dans sa paroisse sur les bords du Mékong, décapité en 1867 pendant la révolte de Poukombo.

Deux missions réussissent à s'installer en territoires aborigènes au milieu du XIXe siècle : l'une chez les *Banhar* de Kontum entre Siam et Vietnam[4], l'autre au Cambodge, chez les *Stieng* de Brelum[5]. Monseigneur Miche, vicaire apostolique du Cambodge et de Cochinchine occidentale, s'intéresse à ce groupe ethnique depuis le début des années 1850 :

> Je veux envoyer deux missionnaires au Laos et deux autres chez les sauvages à l'est du grand fleuve. Ces sauvages sont tributaires du Roi du Cambodge. Du grand fleuve, on peut se rendre chez eux en trois ou quatre jours. Vous comprenez sans que je vous le dise qu'on ne peut, sans une extrême imprudence, confier des expéditions de cette nature à un seul missionnaire. Ce serait le sacrifier en pure perte : une maladie, une mort imprévue ruinerait l'entreprise.[6]

[1] Alors vicaire apostolique de Cochinchine, consacré évêque en 1764.

[2] Déformation du khmer *Pnong* (ព្នង) : probablement les *Mnong* qui vivent au nord de Brelum.

[3] François Ponchaud, *La cathédrale de la rizière (450 ans d'histoire de l'église au Cambodge)*, Paris, Fayard, 1990, p. 75.

[4] Aujourd'hui au Vietnam. La mission de Kontum est fondée par les pères Combes et Fontaine en 1849. Le père Dourisboure, qui y a vécu des origines à 1885, a laissé un témoignage de la vie de la mission. P. Dourisboure, *Les sauvages banhars (Cochinchine orientale), souvenirs d'un missionnaire*, Paris, Société des Missions étrangères de Paris, 1922, 336 p.

[5] Noté aussi Brelam, Relum, Rolum, Brolam, Arolum dans les archives.

[6] Lettre de Mgr Miche aux directeurs des Missions étrangères de Paris, 23 juin 1851, mep 755-n°59.

La volonté d'envoyer des hommes évangéliser les hautes terres s'explique par la connaissance du terrain que possède Miche, mais aussi par le peu de conversions au Cambodge et les massacres de chrétiens au Vietnam. Au Cambodge, les bonzes sont considérés comme un obstacle à l'évangélisation. L'absence de clergé chez les aborigènes fait espérer de meilleurs résultats. Les missionnaires considèrent les autochtones des hautes terres comme des individus "vierges", donc potentiellement plus réceptifs à leur enseignement. Par ailleurs, les persécutions au Vietnam sont telles pendant cette période, que la hiérarchie ecclésiastique, messeigneurs Miche et Cuenot, recherche des bases arrières dans l'hypothèse où les prêtres catholiques devraient se retirer des plaines. Les territoires des *Stieng*, comme ceux des *Banhar*, sont difficiles d'accès et redoutés par les Vietnamiens et les Cambodgiens. Ils constituent donc des retraites intéressantes, à condition d'y établir des missions. Les territoires aborigènes apparaissent ainsi comme une position de repli éventuel pour poursuivre la propagation de la foi catholique.

Au Cambodge, l'entreprise est retardée par le manque de missionnaires valides, mais en avril 1857, le père Guillou est envoyé chez les *Stieng*, accompagné de quinze Vietnamiens catholiques. Il leur faut trente-huit jours pour rallier Brelum à partir de Saigon, via la vallée du Mékong. Bien qu'à proximité de la Cochinchine, Brelum est considéré comme dépendant de la monarchie khmère.

Guillou, d'abord seul, ce qui lui pèse fortement, est rejoint après quelques mois par le père Arnoux. Charles-Just Arnoux a reçu une formation scientifique en sciences naturelles et mathématiques. Il a déjà servi à la mission de Kontum avec le père Dourisboure. Ceci lui vaut d'être désigné pour cette mission dans un monde encore énigmatique pour les Européens. Henri Mouhot qui visite la mission en 1859, la décrit dans le récit de son voyage :

> Nous étions entre deux éminences dont toute la base plonge dans un profond marécage ; sur une hauteur opposée, j'aperçus deux longues maisons de bambou du voisinage, la modeste croix plantée depuis deux ans au milieu de ces effrayantes solitudes par deux nobles Français. C'était la mission de Brelum. (…) La case de l'oncle Apaït était plus élégante que l'humble presbytère de Brelum au toit d'herbes sèches, aux parois de roseaux, au parquet de terre nue ; mais j'y fus reçu en ami.[7]

Ils sont quatre à avoir officié à "la mission des sauvages" : les deux fondateurs, relevés plus tard par Azémar et d'Eveillard. Les pères s'emploient à essayer d'évangéliser les *Stieng*, mais sans résultats. Lorsqu'Azémar baptise un adulte en 1865, il consacre deux pages à relater l'événement[8]. Il passe les trois premières années de son séjour à apprendre le *stieng* et à observer les coutumes des habitants. La mission n'est cependant pas restée inactive. Guillou commence en 1860 à racheter des enfants esclaves qu'il instruit. Les petits catéchumènes des missionnaires de Brelum, appelés « Stiengs-Pénongs » par les pères, sont des *Stieng* et des *Mnong*. D'abord six, ils sont trente-huit en 1864 et sont la joie des missionnaires qui ne tarissent pas d'éloges à l'égard de leurs petits protégés. Un bâtiment pour les enfants et une chapelle sont construits. Celle-ci est destinée à impressionner les *Stieng*, et ainsi à favoriser les conversions. La vie à Brelum est dure pour les Français. Souvent malades, ils vont régulièrement se faire soigner à Pinhalu, près de Oudong. Le père Arnoux meurt alors que très affaibli, il est évacué sur Hong Kong. L'isolement est presque total. Le courrier, souvent accompagné de ravitaillement, arrive et part une à deux fois par an. Lors des révoltes du début des années 1860, les routes sont coupées par les affrontements entre les troupes royales khmères, les insurgés cambodgiens et vietnamiens, et les Français. Azémar doit se faufiler entre les uns et les autres. Il est présent à Thudaumot, en Cochinchine, lorsqu'en 1863 le fort est attaqué et le commandant français tué.

Finalement, la révolte de Poukombo emporte la mission de Brelum. D'après Azémar, des Cambodgiens ralliés à Poukombo, arrivent à Brelum en 1866, après les premières défaites importantes du prétendant au trône dans la région de Tay Ninh. Ils exhortent les *Stieng* à tuer le père Azémar, alors seul à Brelum. La tension monte et fin juillet, le missionnaire doit s'enfuir pour chercher du renfort. Lorsqu'il revient, accompagné de cinquante soldats, il est trop tard. La mission est saccagée, son catéchiste a été tué. Les soixante enfants, dont il avait pris la charge, sont repartis chez leurs parents ou ont été emmenés en captivité. Le père d'Eveillard qui l'accompagne retrouve neufs enfants, qui sont

[7] Henri Mouhot, *Voyages dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos*, Genève, Olizane, 1989, pp. 149-150.
[8] Lettre de M. Azémar à M. Albrand, 17 avril 1865, mep 755-n°451.

alors envoyés en Cochinchine[9]. La mission est abandonnée. Azémar, profondément affecté, part poursuivre son ministère à Thudaumot. Le lieutenant Gautier qui se rend à Brelum en 1882 apporte son témoignage sur cette affaire :

> J'ai dit plus haut qu'il y eut autrefois un missionnaire à Brelum. Le dernier de ces missionnaires, aujourd'hui établi près de Thudau-mot, fut chassé, après un séjour de cinq années, par les habitants soulevés contre lui par des émissaires venus du Cambodge. Il ne reste plus de son établissement que quelques centaines de magnifiques pièces de bois pourries, disséminées çà et là dans une clairière, au bord de la rivière de Brelum. Tout le terrain avoisinant porte la trace des efforts qui ont été faits pour rendre plus tard impossible une nouvelle installation.[10]

Ce désastre a un fort retentissement dans le petit monde des missions. L'évangélisation des *Stieng* et des *Mnong* du Cambodge est alors abandonnée.

Après l'échec de Brelum, il faut attendre les années 1880 pour que de nouveaux missionnaires s'établissent dans le Nord-est cambodgien. Ils ne s'éloignent alors guère de la vallée du Mékong. Le premier est le père Lazard, âgé d'une vingtaine d'années. Il fonde le village de chrétiens vietnamiens de Thanh Mau[11], à proximité d'un village malais dans la région de Krauchmar. A la fin des années 1880, une scierie est créée. Elle est déménagée et agrandie en 1890, avant d'être abandonnée suite à une panne en 1895. L'activité économique de la concession du père Lazard comprend, en plus de la scierie, la culture maraîchère, des rizières, et la pêche.

Les paroisses créées par le père Lazard sont saccagées en 1885 pendant la révolte anti-française, mais il les rétablit avec l'aide du père Paul Martin. En 1901, un jeune prêtre breton, Pierre-Marie David, s'installe à Chhlong. Il ouvre à son tour une scierie, bien située et très active, et cultive le coton. En 1902, il est poursuivi par le procureur de la République, suite à une plainte déposée contre lui par ses nouveaux voisins. Il est accusé d'avoir voulu les exproprier par la violence. Les pères Lazard et David semblent plus préoccupés de la bonne marche de leurs entreprises économiques, qui sont de réels succès, que de l'évangélisation des aborigènes ou des Khmers. La plupart de leurs fidèles sont des Vietnamiens déjà chrétiens. Les missionnaires effectuent bien quelques excursions dans l'arrière-pays, mais sans aucune conséquence.

b) Les explorateurs

Au milieu du XIXe siècle, le Nord-est cambodgien demeure une région pratiquement inconnue des Occidentaux. A l'arrivée des Français dans la péninsule indochinoise, quelques hommes montent des expéditions pour l'explorer. La plupart ont laissé des relations écrites de leur voyage.

La fascination qu'exerce le Mékong sur les Français explique les premières grandes expéditions dans le Nord-est cambodgien. En 1862, l'amiral Bonard suit le Mékong jusqu'aux premiers rapides près de Sambor. Doudart de Lagrée effectue le même trajet l'année suivante. En 1864, l'aventurier Paul Le Faucheur[12] remonte jusqu'à Stung Treng. Il y laisse un fort mauvais souvenir. Il semble qu'il ait violemment pris à parti le gouverneur siamois de la ville. Le voyage de Le Faucheur n'eut pratiquement aucun écho dans le milieu colonial français.

En juin 1866, la fameuse mission d'exploration du Mékong dirigée par Doudart de Lagrée et Francis Garnier remonte le fleuve[13]. Ils passent les rapides appelés Prek Patang[14] au nord de Sambor et

---

[9] Lettre d'Azémar à Mgr Miche, 8 septembre 1866, mep 755-n°572.

[10] Amédée Gautier, « Voyage au pays des Moïs », *Variétés sur les Moïs*, Gouvernement de la Cochinchine, Saigon, 1935, p. 40.

[11] Noté aussi Tbaub Nan, ou Taï Mao.

[12] Lire Charles Meyer, *La vie quotidienne des Français en Indochine 1860-1910*, Paris, Hachette, 1985, p. 125-126. Gregor Müller, *Visions of Grandeur, Tales of failure, the Establishment of French Colonial Rule in Cambodia and the Life Story of Thomas Caraman, 1840-1887,* thèse de doctorat, Université de Zürich, Zürich, 2002, pp. 74-75, 95, 97, 145-146.

[13] Voir Francis Garnier (dir.), *Voyage d'exploration en Indochine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868 par une commission française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée*, Paris, Hachette, 1873, t.1 : 580 p., t.2 : 523 p., en partie réédité, Francis Garnier, *Voyage d'exploration en Indochine,* La découverte, Paris, 1985, 256 p. et Jean-Pierre Gomane, *Exploration du Mékong - la mission Ernest Doudart de Lagrée (1866-1868),* Paris, L'Harmattan, 1994, 286 p.

[14] Alors notés Préapatangs.

arrivent à Stung Treng. Ces officiers sont chargés d'étudier ces premiers rapides afin de trouver une passe, puis de suivre les principaux cours d'eau du Laos, et surtout, de vérifier si le Mékong peut être une voie de communication avec le sud de la Chine. Cette expédition qui réussit à rejoindre le Yunnan, malgré la mort de son chef, a un retentissement très important. L'idée d'utiliser le Mékong comme voie d'accès au marché chinois est abandonnée, mais le cours du fleuve est en grande partie reconnu. L'exploration du Mékong dans sa partie cambodgienne est alors réalisée, même si certains, comme le docteur Mougeot ou le lieutenant de Fésigny, continuent de chercher des passes plus aisées dans les rapides.

Les hommes qui explorent le fleuve sont presque tous des marins. Ils sont obnubilés par la navigation. Les courants, les rochers, les passes sont cartographiés et décrits minutieusement. En revanche, les aborigènes n'apparaissent quasiment pas dans leurs relations de voyage. Seul le fleuve, avec ses promesses, compte.

La mission d'exploration du Mékong a aussi permis aux autorités françaises de mieux connaître le Laos. Des expéditions sont alors organisées pour cartographier et explorer ce pays, mais aussi tous les espaces qui le séparent de la Cochinchine française et de l'Annam. Certaines passent par le Cambodge. On peut citer celles de Reinhart et d'Arfeuille en 1869, du docteur Harmand en 1876 et 1877, des lieutenants Septans et Gauroy en 1882, ou encore celles d'Aymonier, en 1883, de Taupin en 1888, et surtout la mission Pavie qui s'échelonne de 1888 à 1895, celle-là même qui envoie le capitaine Cupet explorer l'arrière-pays de Kratié. Ces voyageurs s'intéressent aux hommes, à l'économie locale, à la géographie, aux sciences naturelles. Beaucoup se sont arrêtés à Kratié ou Sambor pour rencontrer les *Mnong* qui vivent à proximité des centres cambodgiens. Ils n'hésitent pas à musarder en cours de route, afin de connaître, comprendre et rapporter ce qu'ils voient.

Plus au sud, des contacts ayant été établis avec la région *stieng* lors de l'installation de la mission de Brelum, c'est là, que les premiers explorateurs à la recherche de "sauvages" à étudier se rendent. Henri Mouhot effectue ainsi le trajet depuis Phnom Penh dès 1859, lorsque la mission fonctionne encore. Il s'installe trois mois à Brelum et observe les us et coutumes des *Stieng*. En 1863, deux ans après sa mort, les lecteurs du *Tour du monde* découvrent son récit. L'année suivante, le journaliste Octave Féré se rend à son tour chez les *Stieng*, à partir de Tay Ninh. En 1875, le docteur Morice publie une petite présentation de ce groupe ethnique[15]. Les territoires *stieng*, aux confins entre Cambodge et Cochinchine, sont de nouveau visités à plusieurs reprises dans les années 1880-1890 par Huyn de Verneville, qui remonte ensuite sur Kratié[16], par Neis, Septans, Humann, Gautier, Mougeot, ou encore Barthélémy. La plupart sont des militaires français, médecins ou officiers, et sont en mission officielle.

Ces voyages ont peu de répercussions immédiates pour les aborigènes du Cambodge. Même s'ils impliquent, quelquefois, des décisions politiques, telles que soumissions, négociations, alliances, celles-ci restent très formelles, mais ils font connaître les Français comme de nouveaux acteurs locaux.

c) Les colons

Le traité de Protectorat de 1863 permet aux Français de s'établir au Cambodge et d'y recevoir des concessions. Au début du règne de Norodom, peu de colons profitent de ces possibilités, et la plupart restent concentrés autour de Phnom Penh[17]. Malgré la présence du Mékong, l'installation des Français dans le Nord-est cambodgien est lente, et demeure peu importante. Il faut attendre l'établissement d'une administration provinciale française après 1886, pour que des Français cherchent à acquérir des terrains sur le Haut-fleuve.

Même si l'administration se veut vigilante, et n'accorde les concessions qu'au vu de projets qui semblent viables[18], de nombreuses tentatives échouent. Le premier Français à s'établir sur le Haut-

[15] Voir son récit de voyage, Albert Morice, *Voyage en Cochinchine pendant les années 1872-73-74*, Lyon, Georg, 1876.

[16] anc/rsc 3189.

[17] Sur les début de la colonisation française à Phnom Penh, lire Müller, 2002, 350 p.

[18] Entre 1896 et 1900, on recense quatre refus de concession dans la résidence de Kratié. En 1896, Gaston Leriche n'apporte pas de garanties suffisantes pour pouvoir exploiter l'île de Koh Logneu. En 1897, le directeur de l'usine de Khsach Kandal, Leblanc, se voit refuser la concession d'un terrain de plus de 1000 hectares près de Phum Thmey au motif que cette

fleuve est probablement Paul Le Faucheur. Le Faucheur reste un personnage énigmatique. Il se lie d'amitié avec le roi Norodom, mais a de très mauvaises relations avec les Français de Phnom Penh, notamment les représentants du protectorat. Il est accusé de malmener ses ouvriers, de viol, d'être un aventurier cupide qui joue de la naïveté du roi. Il s'en défend dans sa *Lettre sur le Cambodge* publiée en 1872[19]. En 1864, il crée une scierie et une chaufournerie sur le *prek* Chhlong, mais cette première tentative fait long feu. L'entreprise est abandonnée après quelques mois. En 1886, un certain Rosset cherche à s'installer à Sambor. Considéré comme indésirable, il est expulsé par l'administration. En 1889, Thomel obtient la concession de l'île de Koh Trong, située en face de Kratié, en vue d'y établir un élevage de moutons et de chevaux. Thomel souhaite croiser des étalons anglais avec des pouliches rhadées qu'ils iraient acheter au Darlac. En fait, ce projet ne voit jamais le jour. Il faut encore attendre douze ans pour qu'un Français obtienne une concession en vue de monter une exploitation agricole à Kratié. Par arrêté du 9 octobre 1901, Crapez d'Haugouward obtient la concession d'un terrain de quatre hectares sur la rive gauche du Mékong à deux kilomètres en amont de Kratié[20]. Il se contente de faire couper et de revendre du bois. En mai 1904, il est élu à la chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge pour quatre ans. Cette élection provoque la colère de résident de Kratié qui lui reproche de n'avoir aucune affaire en cours au Cambodge. Une constatation effectuée en novembre montre que les quatre hectares concédés n'ont jamais été mis en valeur. Son associé dans l'affaire, Vaux, vend les biens d'Haugouward pour rentrer en France, ruiné. Haugouwart lui-même est mis en faillite personnelle en 1907, entraînant dans sa chute l'exploitant forestier Pellegrini. Cependant, toutes les tentatives ne se terminent pas par de tels échecs.

Certaines concessions sont réellement exploitées comme la scierie ouverte par Raphaël Garcerie à proximité de Chhlong dans les années 1880. Celles des missionnaires, celle du père Lazard et celle du père David, prospèrent malgré les difficultés d'installation[21].

La plus grande de ces exploitations est celle de Koh Logneu. En 1888, Pelletier et le docteur Mougeot obtiennent la concession de l'île de Logneu[22] en face de Sambor. Koh Logneu est une île d'environ quarante kilomètres de long et d'une superficie de 18 500 hectares. Elle coupe le Mékong en deux bras, accélérant son courant et créant ainsi les rapides de Prek Patang. Sa pointe nord est située à vingt kilomètres en aval de Siemboat, alors point frontière avec le Laos. Il est prévu d'y créer une exploitation agricole. Mougeot possède déjà une concession à Lac An, dans la région de Tay Ninh en Cochinchine. Il reste célèbre pour avoir, en janvier 1890, découvert une passe dans les cataractes de Khône[23], en compagnie d'un dessinateur militaire, du professeur Fontaine et de Pelletier. Pelletier et Mougeot font venir des Vietnamiens pour travailler sur leur exploitation. Ceux-ci se plaignent des mauvais traitements et les désertions sont nombreuses. En juin 1890, Pelletier reçoit la visite du nouveau résident de Kratié. Dans son rapport, celui-ci annonce que l'exploitation de l'île de Logneu n'a pas commencé, que Pelletier se livre au commerce du bois. Il reproche surtout au colon de se mêler des affaires de justice et d'administration des Cambodgiens. Les relations entre Pelletier et le gouverneur de Sambor, l'*oknha* Ek, sont alors très mauvaises. Pour ne pas avoir suffisamment mis en valeur leur concession, Mougeot et Pelletier en sont dépossédés par ordonnance royale du 14 février 1894. Elle est reprise par le Vicomte de Chabannes la Palisse. Cet ancien officier d'artillerie souhaite y développer une exploitation agricole et commerciale. Pour faire face au manque de main d'œuvre, il propose d'inviter un missionnaire à ouvrir une chrétienté sur l'île[24]. C'est un nouvel échec.

Par arrêté du 25 octobre 1900, l'île est concédée à messieurs de Brémond d'Ars et Michel. La société formée par les deux hommes est dissoute l'année suivante, mais de Brémond d'Ars continue seul. En 1904, il s'associe avec Luuyt pour donner de l'ampleur à son entreprise. Ils sont secondés par le comte

concession est contraire aux intérêts des habitants. En 1898, la demande formulée par Butin, ingénieur, délégué de la Société d'études coloniales de l'Est en vue d'obtenir la concession de trois lots de terrain sur les rives du Mékong n'aboutit pas. En 1900, il est demandé à Maron, entrepreneur à Haïphong, des garanties plus sérieuses que celle qu'il propose pour justifier d'une demande de concession de 800 hectares près de Kratié, anc/rsc 4503, 4492 et 10708.

[19] Voir Meyer, 1985, pp. 125-127 et Müller, 2002, pp. 145-146.

[20] *Bulletin administratif du Cambodge*, 1902.

[21] Voir les lettres du père Lazard, mep.

[22] Ordonnance royale du 24 février 1888 contresignée par le résident supérieur du Cambodge de Champeaux.

[23] Luc Lacroze, *Les grands pionniers du Mékong, une cinquantaine d'années d'aventures*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 54

[24] anc/rsc 10706.

de Grémaud qui possède une maison à Stung Treng et exploite le bois des îles entre Kratié et Khône en concurrence avec Pellegrini et le mandataire de la maison Denis frères, Hauff. Brémond d'Ars, Grémaud et Luuyt deviennent les « colons de Koh Logneu ». Marie Joseph, vicomte de Brémond d'Ars, semble le plus influent. Né en 1873 à Paris, il a donc 27 ans lorsqu'il s'installe devant Sambor. Après le changement de direction dans l'exploitation de Koh Logneu, les rapports avec les salariés et les riverains s'aggravent. En novembre 1901, quatre Vietnamiens employés sur la concession sont arrêtés pour avoir volé une pirogue afin de retourner chez eux en Cochinchine. Ils se disent battus par leur patron. Le résident de Kratié écrit en septembre 1902 : « Ces messieurs qui ont rétabli chez eux le système féodal rendent la justice et la cadouille[25] y est généreusement distribuée »[26]. Ils sont notamment accusés à deux reprises, en septembre 1901 et en janvier 1902, d'avoir abandonné des ouvriers malades sur le quai de Sambor. La femme de l'un d'eux, débarquée le 3 janvier 1902, meurt le lendemain. Le délégué de Sambor, Pujol, est outré. Il saisit le résident supérieur de l'affaire. Mais de Brémond d'Ars, vicomte, ancien officier de cavalerie, réussit à plaider sa cause en haut lieu. Pujol est alors muté à Kompong Thom pour son manque de tact. En fait, la tension est extrême entre les colons et l'administration provinciale. En juin, le garde principal Imbert porte plainte pour outrage et voies de fait contre de Grémaud. Ce dernier n'a pas supporté que le garde principal vienne arrêter sur sa terre des ouvriers dépourvus de carte d'impôt. De nouveaux problèmes surgissent en août lors du paiement de l'impôt personnel des employés vietnamiens de la concession. Par ailleurs, plus d'une vingtaine de plaintes des habitants cambodgiens et *Mnong* des environs de Sambor sont portées contre les colons. On leur reproche de ne pas payer les salaires promis. Les habitants sont excédés par les vols commis par les habitants de l'île. L'affaire la plus sérieuse semble être la plainte pour vol formulée par un Chinois, nommé Lak Bon. Celui-ci amarre à l'île un train de bois qu'il descend de Stung Treng vers Phnom Penh. Les colons, prétextant que le bois se trouve sur leurs terres, s'en emparent et le revendent. Dans ce type d'affaires, les colons s'en tirent toujours avec des condamnations symboliques ou par des règlements à l'amiable. Ecœuré, le successeur de Pujol, Durand, ne reste que trois mois en poste et demande un changement d'affectation, qu'il obtient.

En janvier 1904, de Brémond d'Ars est élu président de la Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge. A Phnom Penh, de Brémond d'Ars est un homme considéré en raison de sa réussite économique. Koh Logneu est une exploitation rentable, grâce aux vergers, aux plantations d'aréquiers, de caféiers et de tabac, à la scierie et à une jumenterie. En 1914, le résident de Kompong Cham n'émet que des éloges pour les nouvelles cultures expérimentées à Koh Logneu, principalement du kapok[27] et différents cotons. Il semble que le nouveau président de la chambre d'agriculture cherche à ménager sa respectabilité. Les plaintes disparaissent, à moins qu'elles ne soient enterrées. En 1912, Brémond d'Ars et Luuyt obtiennent la mutation du *balat* de Sambor alors même que l'administration française reconnaît que les accusations qu'ils portent contre ce fonctionnaire cambodgien sont calomnieuses[28].

En plus de ces exploitations agricoles, une entreprise de service s'établit à Sambor et à Kratié. Il s'agit des Messageries fluviales. Cette société privée de transport a été créée en 1872. Elle est subventionnée par l'administration, dont elle distribue le courrier. Malgré ses horaires fantaisistes, sa désorganisation légendaire, la compagnie est solidement installée dans le Haut-fleuve. D'après Lagrillière-Beauclerc, qui utilise les services des Messageries en 1900, deux chaloupes à vapeur par semaine remontent alors le fleuve, contre une en 1891[29]. En 1894, Les Messageries fluviales passent un contrat avec l'administration du protectorat pour l'amélioration de la navigation sur le Mékong, grâce à des travaux dans les rapides de Sambor et de Khône. En 1903, elle dispose d'un agent à Kratié et à Stung Treng et d'un marin à Sambor.

L'ensemble des entreprises françaises du Nord-est cambodgien est concentré dans la vallée du fleuve. La plupart des colons français entretiennent très peu de contacts avec les populations aborigènes. Les

[25] Tige flexible servant pour les punitions corporelles.
[26] Lettre du résident Durand au résident supérieur, 16 septembre 1902, anc/rsc 4359.

[27] *Ceiba pentandra*, appelé គរ en khmer. Arbre dont les fruits servent à produire une matière textile.

[28] Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 20 mai 1912, anc/rsc 17459.
[29] E. Lagrillière-Beauclerc, *A travers l'Indochine, Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos*, Paris, Tallandier, 1900, p. 139.

gens de Koh Logneu utilisent pourtant comme coolies des *Mnong* que leur fournit l'administration. Le docteur Mougeot les considère avec l'intérêt de l'anthropologue amateur du XIXe siècle[30] et fait l'effort d'essayer d'apprendre un dialecte local[31].

Toutefois, en 1898, dans un article paru dans *L'avenir de l'Orne*, Adhémard Leclère fait état du témoignage d'un médecin français. Celui-ci aurait rencontré, lors d'une exploration, un militaire alsacien qui, après la guerre de 1870, serait venu faire fortune en Cochinchine. Il se serait installé chez les *Stieng*, en adoptant leurs mœurs et coutumes. Il serait mort après avoir vécu 18 ans chez eux[32]. Un autre aventurier français vit à la même époque chez les *Stieng*, le frère de l'écrivain Léon Bloy.

Georges Bloy[33], ancien écrivain de marine qui ne supporte pas l'autoritarisme de l'administration, fait plusieurs séjours en prison pour vols, voies de fait, menaces de mort sur représentant de l'autorité. En 1874, après une première incarcération, il part vivre de manière intermittente chez les *Stieng*, essentiellement de la chasse et du commerce avec les autochtones. Il se heurte alors violemment à un chef de canton vietnamien. Il est emprisonné en France, mais revient en Indochine et s'installe de nouveau chez les *Stieng*, dans les territoires autour de Brelum qui constituent une marche entre Cambodge et Cochinchine, où il vit en reclus. Alors qu'il a de nouveau des démêlés avec un administrateur local, il écrit au gouverneur de Cochinchine :

> Depuis plus de deux ans que je suis de retour en Cochinchine, loin de chercher à m'immiscer dans les affaires de l'Administration du pays, je me suis tenu à l'écart le plus possible, ne paraissant sur le territoire français que lorsque je ne pouvais absolument point faire autrement.[34]

En janvier 1885, il propose au gouverneur de Cochinchine de pacifier les territoires *stieng* et de lever l'impôt[35]. Mais Bloy, « triste personnage, vivant en sauvage au milieu des Moïs »[36], est soupçonné par l'administration d'attaquer et de piller les villages *stieng* avec des complices vietnamiens, ainsi que de trafic d'armes avec les révoltés du Cambodge. Le directeur de l'intérieur écrit au gouverneur de Cochinchine le 9 juin 1885 :

> La lecture attentive des différentes pièces du dossier m'a donné la conviction que l'administration avait affaire à un individu fort exalté, d'une intelligence vive, complètement dénué de sens moral, ainsi que le prouvent ses antécédents judiciaires, décidé à employer tous les moyens pour améliorer sa situation et, ayant trouvé au milieu de peuplades presque barbares de singulières facilités pour mener une existence d'aventurier, je dirai presque de pirate. Ses coupables agissements signalés de temps à autre aux administrateurs de Thudaumot par les chefs des tribus moïs ont attiré notre attention et nous avons dû intervenir plusieurs fois et prendre en main les intérêts des populations exploitées par le sieur Bloy.[37]

Bloy est jugé en décembre 1885 par la cour criminelle de Bien Hoa et reconnu coupable d'avoir razzié plusieurs villages à la tête d'une petite bande. Il est condamné à six ans de travaux forcés et déporté en Nouvelle-Calédonie.

Les relations entre les colons et les autochtones, Proto-indochinois ou Cambodgiens, sont rarement amicales. Même si le cas de Bloy est extrême, les violences, la condescendance, voire le franc mépris, sont fréquents de la part des Français..

---

[30] Docteur Mougeot, « Un rapide voyage chez les Moïs », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, Saïgon, 1887, pp. 29-44.

[31] Chéon et Mougeot, « Essai de dictionnaire de la langue chrău, dialecte Moï », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, Saïgon, 1890, 106 p.

[32] Bibliothèque municipale d'Alençon.

[33] Sur Bloy, voir Maurice Dubourg, *Un aventurier périgordin en Indochine, Georges Bloy, frère de Léon Bloy*, Peyronnet et Cie, Paris, 1950, 157 p.

[34] Extrait d'une lettre de 1884 de Bloy au directeur de l'intérieur de Cochinchine, citée par Dubourg, 1950, p. 95.

[35] Lettre au gouverneur de Cochinchine du 13 janvier 1885, aom/ggi 12282.

[36] Extrait d'une lettre de l'administrateur de Thudaumot, Lacote, au procureur de Saigon, 5 juin 1884, citée par Dubourg, 1950, p. 101.

[37] aom/ggi 12282.

2) La révolte de 1885

Après la signature du traité de Protectorat en 1863, les Français s'immiscent relativement peu dans l'administration interne du royaume, se contentant d'aider Norodom contre les prétendants au trône. Ceci les amène à intensifier leur présence militaire sur l'ensemble du territoire cambodgien. Les pertes en hommes et les coûts financiers, entraînés par le soutien au roi, légitiment à leurs yeux une position plus ferme sur la modernisation du pays et l'accès à ses richesses. Les relations entre le roi et ses "protecteurs" deviennent de plus en plus tendues. En 1877, Norodom accepte quelques réformes sur le fonctionnement de l'administration, la suppression de certains privilèges, la création d'un Conseil des ministres auquel le représentant français a droit de séance, l'interdiction de la traite et le principe d'une abolition de l'esclavage par étapes. Ce programme n'est qu'en partie appliqué. Par ailleurs, il ne satisfait pas complètement les milieux coloniaux cochinchinois qui souhaitent aller plus loin.

Le 17 juin 1884, le gouverneur général de Cochinchine, Thomson, oblige par la force Norodom à signer une nouvelle convention qui donne la gestion des affaires intérieures du Cambodge aux Français. Ceux-ci entendent contrôler l'ensemble de l'administration khmère, les impôts et la justice. Cette convention prévoit la création de huit grandes provinces, dont une à Kratié, dirigées par des résidents français. Lorsqu'elle est créée en octobre 1884, la circonscription du résident français de Kratié comprend les provinces de Sambor, Sambok, Kratié, Kanchor et Chhlong.

La révolte éclate le 7 janvier 1885. Elle commence dans le Nord-est avec l'attaque par les hommes de Sivotha d'un avant-poste militaire français près de Sambor. En quelques jours, tout le Cambodge est soulevé. Les Français sont incapables de faire face à la situation. Des télégrammes contradictoires et alarmistes arrivent auprès du commandement militaire pendant les mois de janvier et février entraînant marches et contremarches des colonnes de secours envoyées sur place. Les Français, qui ne sont pas préparés à affronter une guérilla populaire, sont extrêmement tendus. La répression est brutale et mal ciblée. La troupe envoyée à Sambor après l'attaque du fort tire sur les habitations tuant le Chinois qui a pris soin du corps de l'officier français abattu dans l'attaque du 7 janvier. Un mandarin fidèle aux Français est décapité par erreur par la colonne Laffite. Les villages sont pillés indistinctement. Le passage des colonnes françaises renforce la popularité des rebelles, alors que le gouverneur Thomson soupçonne fortement Norodom de soutenir l'insurrection en sous-main sans pouvoir le prouver.

Les troupes rebelles descendent à partir de Siemboat, en passant par les territoires *Mnong* derrière Kratié et attaquent la province de Thbaung Khmum. Sivotha dirige les opérations dans les provinces du Nord-est. Par la rive droite, six cents insurgés « dont beaucoup de Stiengs »[38], commandés par un nommé Ros, encerclent Krauchmar. Le père Lazard regroupe ses ouailles sur des radeaux qu'il ancre au milieu du fleuve[39], et fait tirer sur les rebelles. En mars, un accrochage sérieux oppose les hommes du lieutenant Toquenne à ceux de Ros. vingt-huit rebelles, dont Ros, sont tués. Les Français ont brûlé 1 506 cartouches dans l'opération. Les soldats sont sur les nerfs. Fin juin, les Français perdent le contrôle de toute la résidence de Kompong Cham à l'exception de la vallée du fleuve, où, grâce aux canonnières, ils peuvent se maintenir. A Kratié, la situation est plus calme, mais nécessite la présence de cinquante miliciens au chef-lieu et quarante tirailleurs annamites à Sambor, augmentés à cent miliciens et soixante-dix tirailleurs en avril 1885. Ils ne s'aventurent pas dans l'intérieur, restant cantonnés aux berges du fleuve. La saison des pluies apporte un répit, mais en janvier 1886, le résident de Kompong Cham, Lalande de Calan écrit au résident général du Cambodge : « Nous ne pouvons nous dissimuler qu'à l'exception de quelques points du fleuve, où nos partisans tiennent encore avec peine ; l'insurrection est maîtresse de toute la région »[40]. Une colonne commandée par le lieutenant Toquenne est envoyée dans le Thbaung Khmum. Elle remonte la vallée du Chhlong et attaque les villages de Chrey Laha et Chreay Meang, situés en territoire *stieng*. Un poste militaire est construit à Siemboat, mais réputé sur territoire siamois, il est rapidement abandonné. En avril, la zone est à peu près pacifiée. Sur la rive droite, les combats se poursuivent. Le corps expéditionnaire français au Cambodge atteint alors environ 4 000 hommes auxquels s'ajoutent les troupes du demi-frère du roi, Sisowath. A Kratié, en mai 1886, cent-vingt miliciens et tirailleurs et vingt soldats français tiennent les bâtiments officiels fortifiés. Le calme ne revient qu'avec l'intervention de Norodom, menacé par les

---

[38] Lettre du chef de poste de Krauchmar au résident de Kompong Cham du 22 février 1885, anc/rsc 3603.

[39] Ponchaud, 1990, p. 86.

[40] Lettre de Lalande de Calan au résident général, 31 janvier 1886, anc/rsc 11550

Français de perdre son trône[41]. Fin septembre 1886, 982 tirailleurs annamites, 1 146 Français de l'infanterie de marine, auxquels s'ajoutent les officiers, sont encore déployés au Cambodge[42]. Des combats ont lieu dans le Nord-est, notamment chez les *Stieng*, jusqu'en début de 1889.

Lors de la révolte de 1885-1886, les Français se montrent incapables de s'imposer par la force au Cambodge. Seul le soutien du roi, obtenu après une remise en cause partielle de la convention de 1884, ramène un calme fragile. Sur le terrain, la situation est extrêmement confuse, en raison notamment du double jeu de Norodom. Norodom, Sivotha, Sisowath, les Français, les ministres nomment des gouverneurs différents pour une même province. Le seul à jouer complètement la carte française, par opportunisme, est Sisowath. La plupart des notables cambodgiens sont en fait favorables aux rebelles. Lalande de Calan estime en janvier 1886 que « la population cambodgienne est toute entière acquise à la rébellion »[43].

Des *Stieng* et des *Mnong* apportent leur soutien aux insurgés. Ils se rendent jusqu'à Krauchmar, édifient des postes fortifiés en bambou, combattent les colonnes françaises. Cependant, ils restent cantonnés dans un rôle subalterne lors des opérations, sous les ordres de chefs rebelles cambodgiens. Par ce mouvement extrêmement violent, Khmers et aborigènes montrent qu'ils ne veulent pas de la présence française au Cambodge.

L'insurrection a surpris la résidence de Kratié en pleine installation. Les résidents de 1884-1886 sont débordés et leurs successeurs ont pour principale mission de maintenir le calme, perçu comme fragile. Des coups de main des hommes de Sivotha sont signalés jusqu'en 1887.

Grâce au soulèvement, Norodom a obtenu quelques aménagements de la part des Français. Il doit donner son accord pour les concessions aux colons. Le nombre de résidences provinciales est ramené de huit à cinq. Les fonctionnaires cambodgiens conservent leur rôle et leurs prérogatives, notamment en ce qui concerne la levée de l'impôt et l'exercice de la justice.

La résidence de Kratié fait partie des cinq maintenues en 1886. Après la suppression de la résidence de Kompong Cham, elle récupère deux provinces qui en dépendaient, Stung Trang et Thbaung Khmum. Pour les aborigènes des hautes terres de cette région, les Français deviennent de nouveaux interlocuteurs officiels. Les fonctionnaires cambodgiens, notamment les gouverneurs, doivent apprendre à cohabiter et à composer avec les étrangers.

3) L'administration française des provinces du Nord-est

Les résidents français du Haut-fleuve ne sont, dans un premier temps, que des observateurs, mais il leur faut peu d'années pour se donner un rôle plus actif dans la gestion des affaires. Ils cherchent alors à accroître leur emprise sur les populations.

a) Le développement de la résidence du Haut-fleuve

Le site choisi pour la résidence est celui du village de Kratié. Proche des forêts-clairières, sur les bords du fleuve, Kratié est dans une zone de paludisme endémique et l'un des principaux foyers de bilharziose du Cambodge. Entre 1885 et 1889, trois résidents, Renaud, Bidet et Thonin doivent être rapatriés pour raisons de santé. Plus de deux cents kilomètres de fleuve séparent Phnom Penh de Kratié, qui est relié à la capitale par le télégraphe et les chaloupes des Messageries fluviales, ainsi que par des bateaux appartenant à des armateurs chinois. En 1885, les présences françaises les plus proches sont la concession du père Lazard à Krauchmar et le consulat français à Stung Treng, alors sur territoire siamois. Une douane et un fortin militaire sont installés à Sambor. Kratié n'est donc pas un poste facile.

---

[41] Pour une étude détaillée de la révolte de 1885-1886, voir Milton Osborne, *The French presence in Cochinchina and Cambodia : rule and response (1859-1905)*, Bangkok, White Lotus, 1997, pp. 206-230.

[42] anc/rsc 11551.

[43] Rapport du résident de Kompong Cham au résident général, 31 janvier 1886, anc/rsc 11550.

Les premiers résidents tiennent plus de l'aventurier que du préposé de l'administration, et ils restent en poste très peu de temps. Entre 1884 et 1890, onze résidents se succèdent à Kratié. Le premier est le capitaine d'infanterie de marine Jules-Victor Rénaud. Son secrétaire, Bidet lui succède mais décède dix jours plus tard des suites d'une insolation. Le poste est alors occupé par Saintenoy puis par Nicolaï et Delanoë. Le résident de Kompong Cham, Lalande de Calan, dont la résidence disparaît en 1886, prend la tête de celle de Kratié en 1887. Deleschamps, Thonin, Marquant, Doceul lui succèdent. Ces personnages ont participé à la campagne de 1885-1886. Ce sont des hommes d'action, quelques-uns sont officiers, mal à l'aise avec la comptabilité et les procédures administratives. Marquant, le successeur de Thonin, est souvent sur les routes, les bottes aux pieds et la carabine à la main. Il dispose de deux adjoints français chargés de la comptabilité et du secrétariat. Le secrétaire, Marguet est aussi un coureur des bois. C'est lui que le résident envoie avec les troupes des gouverneurs à la recherche des "pirates". Le comptable, Groslier, effectue la plupart des permanences. Le remplacement de Marquant par Adhémard Leclère en 1890 n'entraîne pas de changement de style dans la conduite des affaires de la résidence.

Adhémard Leclère, ancien ouvrier typographe, socialiste convaincu, est nommé en Indochine par décision politique en 1886. D'abord résident à Kampot, il connaît déjà la langue et les coutumes des Cambodgiens, lorsqu'il arrive dans le Haut-fleuve. Comme Marquant, il aime sillonner les forêts proches de Kratié et Sambor. Mais, c'est aussi un homme d'études. Il cherche les manuscrits et les inscriptions qu'il traduit. Adhémard Leclère est bien connu dans l'historiographie khmère pour ses nombreux écrits[44], même s'il est parfois décrié[45]. Il regroupe des collections d'objets à des fins d'études ethnologiques, et réalise de nombreuses photographies et aquarelles sur le Cambodge[46]. Il est résident de Kratié de 1890 à 1893, de 1894 à 1898, puis de nouveau de 1903 à 1906. Il a un rôle capital lors de l'implantation française dans le Haut-fleuve et le développement de la résidence.

Une photographie prise en 1887 par Adhémard Leclère montre que la résidence de Kratié était déjà prévue pour être assez confortable :


Photographie Leclère : La résidence de Kratié, 1887, Musée des beaux-arts et de la dentelle d'Alençon.

Ce cliché peut être complété par la description de Kratié en 1895, laissée par le comte de Barthélémy :

> Kratié, centre commercial assez important pour le pays, est plutôt un village qu'une ville. Il a cependant son importance, parce qu'il est la limite de la partie navigable du Mékong pour les bateaux à vapeur en saison sèche. Tous les jours il part une chaloupe chinoise chargée de marchandises ; deux fois par semaine le Bassac fait son apparition ; ce n'est qu'à grand peine avec ces petits bateaux qu'on arrive à transporter des marchandises (...). La résidence, coquette

[44] Voir notamment Adhémard Leclère, *Les codes cambodgiens*, Paris, 1898, 2 vol, 491 p. et 682 p. et *Histoire du Cambodge depuis le 1er siècle de notre ère d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles*, Paris, Geuthner, 1914, 547 p.

[45] Voir la critique acerbe de George Cœdès, « Histoire du Cambodge par Adhémard Leclere », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient,* t.XIV, fasc 9, Paris, 1914, pp. 47-54.

[46] Les photographies et les aquarelles sont conservées au Musée des beaux-arts et de la dentelle d'Alençon, les objets dans ce même musée et au Musée de l'homme. Lire Martin Lejehan, « Une collection khmère au pays de la dentelle », *Cambodge-Soir*, 9 mai 2000.

> maisonnette en planches, ornée de feuillage, avec une assez jolie terrasse en bois dominant le fleuve, a assez bon air. Ce n'est certes pas un palais, mais l'habitation est confortable.[47]

La résidence, qui est en bois, en bambous et en paille, doit régulièrement être reconstruite en raison des dégâts occasionnés par les termites et les trombes d'eau de la mousson. L'habitation est agréable, mais elle reste un bâtiment précaire jusqu'au début du XXe siècle.

Devenu chef-lieu de résidence, Kratié se développe rapidement. Ce gros village était auparavant un centre moins important que Sambor. Le commerce sur le fleuve avec Bassac, Attopeu et Khong s'accroît. Les premiers bâtiments en dur apparaissent. Des compartiments couverts de tuiles dont certains sont entièrement en briques sont construits.

Le nom même que prend la résidence dans la correspondance officielle, résidence du Haut-fleuve, montre que son rôle principal est le contrôle du Haut-Mékong. A cette fin, le siège de la résidence est transféré à Sambor entre 1890 et 1893. Afin de garantir la surveillance du cours du fleuve, un poste administratif est maintenu à Kratié et un autre créé à Krauchmar en aval. Tous les postes sont reliés entre eux par le télégraphe. La délocalisation de la résidence vers le nord répond aux inquiétudes françaises face à l'expansionnisme siamois. La surveillance de la frontière est la principale tâche d'Adhémard Leclère lorsqu'il se trouve à Sambor. Après la signature du traité laissant le Laos sous protectorat français en 1893, les risques sont alors écartés et la résidence retrouve son site originel.

La grande affaire de l'administration entre 1890 et 1894 est la construction des routes. En 1891, Adhémard Leclère propose la construction d'une piste de Sambor à Kratié, celle-ci devant suivre le fil du télégraphe qui court le long du Mékong[48]. Les coolies qui effectuent les travaux sont payés en paddy. Dès 1893, cette route doit être remise en état. Il est aussi prévu de construire une route de Thudaumot en Cochinchine à Kratié, puis de relier Stung Treng via Sambor. Le but est de désenclaver le Laos et de faciliter le commerce avec la Cochinchine. La majeure partie de la dépense, c'est à dire tous les frais jusqu'à Samrang et le coût des ouvrages d'arts, est réglée par le budget de la Cochinchine. D'après les études, le tracé traverse des régions peu boisées et à l'abri des inondations. Il a été reconnu par Ernest Outrey[49], administrateur de Thudaumot, et Fourestier, délégué de Kratié en 1893. La route coupe les territoires des *Stieng* et des *Mnong*. L'affaire est suivie de près par le gouverneur général.

Comme pour tous les travaux publics, la difficulté de trouver de la main-d'œuvre est réelle. L'administration française cherche à faire travailler les aborigènes sur le chantier. Une lettre circulaire datée du 11 avril 1893 part du Palais à destination des gouverneurs de province et de l'*oknha Nearin Sena*. Il leur est demandé d'aider les Français en trouvant des travailleurs cambodgiens, *stieng* ou *mnong,* qui seront salariés et ne pourront être contraints au travail forcé. L'*oknha* Ek part dans l'arrière pays à la recherche de volontaires pour le chantier. Adhémard Leclère indique au résident supérieur qu'il n'a obtenu aucun résultat et s'en explique :

> L'*Oknha* Ek, comme j'ai eu l'occasion de vous en informer, avait fait des démarches auprès des *Penongs* pour les engager à venir travailler aux routes, mais ceux-ci ont répondu qu'ils ne pouvaient en ce moment quitter leurs rizières et leurs jardins. Ils ont déclarés en outre qu'ils avaient également à récolter la cire d'abeille pour acquitter l'impôt, promettant cependant de venir s'employer aux routes quand ils n'auront plus de travaux à faire chez eux. Les *Penongs* des villages de Pon Toung et de Tinglang à quatre jours de marche de Kratié ont prétexté qu'ils n'avaient jamais travaillé sur le territoire occupé par les Cambodgiens. Enfin, le gouverneur de Kratié de retour d'une tournée faite chez les Stiengs dans le but de recruter des travailleurs a fait connaître à M. le chargé de Kratié que les Stiengs ayant eu connaissance de son arrivée dans leur région avaient pris la fuite et s'étaient réfugiés dans les forêts.[50]

Début juillet 1893, l'administrateur de Thudaumot écrit, optimiste, au lieutenant-gouverneur de Cochinchine : « Depuis Chon-Thanh jusqu'au *Prec* Chriou, c'est-à-dire sur une longueur de 75 kil., la

---

[47] Pierre de Barthélémy, *En Indochine, 1894-1895, Cambodge, Cochinchine, Laos, Siam méridional*, Paris, Plon, 1899, pp. 100-101.
[48] anc/rsc 18338
[49] Futur député de la Cochinchine.
[50] anc/rsc 18338.

route sera mise en état par les Moïs et les Stiengs comme cela a été convenu avec eux ». Le gouverneur général écrit au résident supérieur du Cambodge pour lui demander d'utiliser davantage la main d'œuvre autochtone :

> Par suite de l'insalubrité du pays, à laquelle des travailleurs chinois et annamites ne pourraient résister, il est indispensable de faire exécuter les travaux de débroussaillement de la route sur une largeur de 15 mètres, quand elle aura été piquetée, par les indigènes, Stiengs et Penongs de la région et des régions voisines. Ces sauvages obéissent pour la plupart à l'autorité de l'okna Ek, gouverneur de la province de Kratié ou Sambor.[51]

Les aborigènes acceptent de débroussailler mais refusent de se transformer en terrassiers. Des manœuvres annamites sont amenés rapidement sur le chantier, mais sont alors décimés par le paludisme. Tous les travailleurs y compris les aborigènes sont rémunérés avec du poisson sec, un peu de sel, du riz, du *teuk trey*, de l'alcool de riz. Ils reçoivent aussi vingt puis vingt-cinq cents par jour. Afin d'accélérer les travaux, les conducteurs réquisitionnent les habitants des villages en les dispensant de payer l'impôt. En mai 1893, des dizaines de plaintes d'*achnha luong* rapportant le refus des habitants de payer l'impôt sont transmises à leur hiérarchie, notamment dans la province de Thbaung Khmum. Le palais confirme la mesure prise par les conducteurs de travaux. La route est prioritaire, à condition, toutefois, de ne pas mettre en danger les récoltes en détournant la main-d'œuvre nécessaire aux champs.

Un an après, la route est achevée. Il s'agit en fait d'une percée dans la forêt et de la pose de ponts pour traverser les cours d'eau. Cette voie qui a nécessité près de deux ans de travaux, n'a pratiquement pas été utilisée. Alors qu'elle a été conçue pour être à l'abri des inondations, le résident de Kratié par intérim en 1894, Bastard, ne peut l'inspecter : elle est complètement sous l'eau. Le 19 septembre 1896, l'adjoint d'Adhémard Leclère, Louis Bourgois rédige un rapport d'inspection sur cette route en prévision d'une foire et pour laquelle les deux hommes espèrent la venue de marchands de bétail cochinchinois :

> Des travaux exécutés antérieurement, il ne reste d'autre vestige que les larges tranchées faites dans la forêt et autour desquelles la route actuellement suivie déroule ses sinuosités : la brousse et les bambous noirs ont réenvahi même les quelques tronçons considérés comme achevés, et ils n'ont aujourd'hui rien à envier aux plus ordinaires chemins cambodgiens.[52]

L'état pitoyable de la route explique en partie que la foire au bestiaux de Kratié n'attire aucun acheteur de Cochinchine ou du reste du Cambodge.

En janvier 1897, a lieu le "coup de Huyn de Verneville". Le résident supérieur de Verneville fait passer le roi Norodom pour sénile, et transfère *de facto* ses prérogatives au conseil des ministres qu'il préside. Bien que le coup de force soit désavoué par le gouverneur général Paul Doumer, le résident supérieur obtient la haute main sur les affaires intérieures du royaume[53]. L'esclavage est aboli. Les découpages administratifs sont simplifiés. Des résidences sont ouvertes dans les provinces, notamment à Kompong Cham. Paul Doumer effectue une tournée dans le pays au cours de laquelle il passe par Kratié montrant ainsi aux fonctionnaires provinciaux qui sont les nouveaux maîtres du Cambodge.

En 1898, Adhémard Leclère quitte son poste et part en congé en France. Joseph Le Roy le remplace jusqu'en 1901. Leurs successeurs, Pech (1901-1902), Durand (1902), Plantier (1903), se révèlent être des fonctionnaires procéduriers et sans grande envergure. Le service civil de l'Indochine est constitué en 1899 et fournit les cadres nécessaires à l'administration dans le cadre d'une fonctionnarisation du personnel français. Le Roy est le seul qui donne l'impression d'agir. Les autres semblent complètement dépassés par leur tâche. Adhémard Leclère lui-même, lorsqu'il revient en 1903, apparaît plus comme un administrateur posé que comme un aventurier. Il a alors plus de 50 ans et une

---

[51] Lettre du gouverneur général au résident supérieur, 30 novembre 1893, anc/rsc 758.

[52] Rapport du commis de la résidence au résident de Kratié, 19 septembre 1896, anc/rsc 758.

[53] Après cette affaire, le gouverneur général Paul Doumer écarte Huyn de Verneville, mais les résultats de son coup de force sont maintenus. Voir Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1980, pp. 59-62.

expérience de près de vingt années au Cambodge. Son autorité n'est plus discutée. Il se permet même des courriers au résident supérieur qui tranchent avec le style obséquieux de ses collègues.

En 1903, la résidence est dotée d'un budget et le conseil de résidence de Kratié siège pour la première fois. Il comprend les gouverneurs de province et une dizaine d'élus cambodgiens, appelés conseillers. Ils doivent approuver les recettes et les dépenses du budget résidentiel et donner le point de vue des populations locales sur les affaires à traiter. La circonscription résidentielle bénéficie alors d'un minimum d'autonomie budgétaire. Pour lui permettre de compter suffisamment de contribuables, la province de Thbaung Khmum, l'une des plus peuplées du Cambodge, est de nouveau rattachée à la résidence de Kratié. La personnalité des résidents influe directement sur le fonctionnement de ce conseil. Alors qu'avec Adhémard Leclère et ses successeurs, Louis Peyrabère et Maximilien Alby, les idées et les avis des conseillers sont réellement sollicitées, le conseil devient par la suite un simple organe d'enregistrement des décisions du résident[54]. En 1913, les budgets résidentiels sont supprimés, et les conseillers deviennent alors complètement passifs, « privés à leurs propres yeux de l'ombre de contrôle qui leur était accordé sur la gestion du produit des impôts »[55].

L'autorité des Français est appuyée par la présence d'une force de miliciens de la garde indigène, créée pendant l'insurrection de 1885. En 1892, on trouve quatre *Mnong* dont un gradé parmi ceux-ci. Adhémard Leclère et ses successeurs louent dans leurs rapports la bonne tenue des troupes. On peut cependant noter que des gardes sont souvent placés aux arrêts dans la prison de Kratié. En 1894, les miliciens laissés sans réel commandement à Sambor provoquent des dégâts et la colère des habitants. Le télégraphiste, Dahar, demande le rappel à Kratié de tous ceux qui ne sont pas indispensables. En 1903, l'effectif est de soixante hommes dont dix-huit gradés. Ils sont alors commandés par le garde principal Imbert, lui-même placé sous les ordres du résident. Deux ans plus tard, quatre-vingt-douze hommes commandés par trois officiers dont deux Français sont en poste dans la circonscription de Kratié. Ce fort accroissement des effectifs s'explique par la volonté de mettre fin au banditisme qui sévit dans la campagne notamment dans les zones frontalières avec le Siam et la Cochinchine.

Pour accroître le contrôle des campagnes, un poste est ouvert à Svay Khleang en 1904, en remplacement de celui de Krauchmar, trop éloigné de la frontière avec la Cochinchine, où se réfugie une partie importante des voleurs de bétail opérant au Cambodge. Il est composé de deux maisons destinées à la perception et à la chancellerie, et d'un cantonnement pour vingt miliciens mariés, commandés par un sous-lieutenant.

Au début du XXe siècle, la résidence se modernise. Elle commence par se doter d'une prison d'une trentaine de places. En 1901, l'ensemble des bâtiments administratif est remis en état à l'occasion d'une visite du résident supérieur. Le village se développe jusqu'à devenir un gros bourg avec son école, ses bâtiments en dur, son éclairage à l'acétylène, son ambulance, son boulanger et son boucher. En 1908, la nouvelle résidence est achevée. On est loin de la maison de bois et bambous protégée par un toit d'herbe paillote photographiée par Adhémard Leclère en 1887. La bâtisse de deux étages en pierres et briques fait face au fleuve et peut abriter une partie des bureaux et le logement du résident. Celui-ci dispose d'une véritable salle de bains, avec baignoire et eau courante, et d'un piano, luxes rares dans un poste aussi isolé. Ce sont les années fastes de Kratié à l'époque coloniale, celles où les constructions sont les plus nombreuses, le commerce florissant, où la vie est douce et prospère pour les colonisateurs.

Le recensement conduit en 1903, permet de connaître les Français qui vivent dans la résidence de Kratié, ceux-ci devant remplir une fiche signalétique. Vingt-huit personnes sont alors recensées. On peut remarquer l'absence des associés de Brémond d'Ars[56]. La population des Français dans la résidence de Kratié est jeune. L'âge moyen est de 27 ans et quatre mois. Le doyen est le père Lazard, qui a alors 56 ans. Le benjamin est un nourrisson de neuf mois, le fils du commis des travaux publics Sauvaire. La classe d'âge des 25-35 ans représente 71% de cette population. On compte quatre

54 Les comptes-rendus des séances des conseils de résidence de Kratié montrent que l'institution dans cette circonscription suit la même évolution que dans le reste du Cambodge. Voir Forest, 1980, pp. 132-133.

55 Rapport du résident supérieur du Cambodge, 2e trimestre 1913, anc/rsc 2985.

56 Ils déclarent probablement une autre résidence principale que Koh Logneu. S'ils n'avaient pas voulu se faire enregistrer, Adhémard Leclère les aurait certainement comptés dans le tableau récapitulatif, et ce n'est pas le cas.

familles dont deux seulement vivent avec leurs enfants. Les Imbert ont perdu leur petit garçon lors d'une épidémie de choléra peu de temps auparavant. 57% des Français de Kratié sont des hommes célibataires, ou vivant seuls. S'il s'agit d'un choix pour les missionnaires, la solitude peut être plus difficile à vivre pour les autres. On trouve des traces de tensions dans les archives entre ces célibataires, notamment à l'occasion d'amours ancillaires. L'existence de la petite Marguerite Bourgois, métisse, prouve que certains n'ont pas su résister au sourire khmer[57]. Les fonctionnaires et leurs familles représentent 82% de l'échantillon, montrant la faiblesse des implantations privées dans le Haut-fleuve. A la mort de Norodom en 1904, une petite colonie française est installée à Kratié. Une poignée de colons, de fonctionnaires, de soldats, et parfois leurs familles, forment une micro-société au cœur du village khmer.

Liste des Français recensés en 1903 à Kratié[58]

nom	prénom	âge	métier	résidence
Leclère	Adhémard	50 ans	résident	Kratié
Leclère	Adèle	35 ans	-	Kratié
Lofler	Paul	37 ans	administrateur civil	Kratié
Manquenné	Louis	31 ans	administrateur civil	Kratié
Fellay	Alexandre	30 ans	commis des services civils	Kratié
Imbert	Paul Louis	30 ans	garde principal	Kratié
Imbert	Julie Louise	27 ans	-	Kratié
Imbert	Blanche Adrienne	14 mois	-	Kratié
Champ	Charles Michel	34 ans	receveur des postes	Kratié
Champ	Marie	24 ans	-	Kratié
Laroze	Alexis Christophe	28 ans	préposé des douanes	Kratié
Pouzenc	Jean-Baptiste	29 ans	commis des douanes	Kratié
Sauvaire	André	26ans	commis des travaux publics	Kratié
Sauvaire	Appoline	26 ans	-	Kratié
Sauvaire	Léopold	2 ans½	-	Kratié
Sauvaire	Georges	9 mois	-	Kratié
Bourgois	Marguerite-Marie	7 ans	(métisse)	Kratié
Marais	Emmanuel	28 ans	agent des Messageries fluviales	Kratié
Lherm	Louis-Pierre	26 ans	garde forestier	Sambor
Duval Raval	Emile	32 ans	commis des travaux publics	Sambor
Agostini	Albert	27 ans	garde de navigation	Sambor
Falhon	Alexandre	27 ans	marin	Sambor
Brémond d'Ars	Marie Joseph, de	30 ans	colon	Ko Lognieu
Belou	Jean-Marie	37 ans	garde forestier	Chhlong
Joubert	Paul	31 ans	agent des travaux publics	Chhlong
David	Pierre-Marie Joseph	27 ans	missionnaire	Chhlong
Rouan	Eugène	26 ans	commis des travaux publics	Chhlong
Lazard	Jean-Joseph	56 ans	missionnaire	Aun Trang

En 1908, une institutrice française, madame Haïtce, prend en charge l'école de Sambor. Au plus fort de sa fréquentation et malgré la présence de l'institutrice, cette école ne compte que vingt-sept élèves, auxquels s'ajoutent les onze puis trente-huit élèves de Kratié[59], les douze de Svay Khleang et les cinq de Stung Trang. Le recensement de 1903 comptabilise 14 723 jeunes de moins de 20 ans vivent dans la résidence de Kratié, chiffre sous-estimé. La pénétration scolaire reste donc marginale.

Les résidents, Leclère puis son successeur Alby, tentent par ailleurs de développer l'assistance médicale. En 1907, le chancelier de la résidence ayant commencé des études de médecines, il apporte les premiers soins aux coolies des chantiers. Des tournées de vaccine anti-variolique sont menées à l'intérieur des terres jusqu'à la Chbar. « La vaccine étant encore inconnue des Pnongs de cette région, la population des villages de Préas Vieng Ban et de Chumtup Boun du khum de Kanduk s'est enfuie

[57] Bourgois a laissé sa petite fille derrière lui lorsqu'il est parti pour le Laos en 1898. Celle-ci est alors plus ou moins prise en charge par la communauté française de Kratié. En 1906, 5 ans après la mort de son père au Darlac, elle touche une indemnité de plus de 4 000 piastres. Elle vit alors chez les Leblanc, à Phnom Penh, *Bulletin administratif du Cambodge*, 1906.

[58] anc/rsc 8911.

[59] Grâce à deux instituteurs cambodgiens énergiques, messieurs Nou puis Thioup.

dans la forêt quand le vaccinateur s'est présenté »[60]. Les autorités locales cambodgiennes sont alors envoyées dans les villages pour promouvoir les bienfaits de la vaccine. A cette époque, la lutte contre la variole en Indochine a fait de sérieux progrès avec la production de souches de qualité. Néanmoins, les conditions d'acheminement du vaccin produit à Saigon altèrent fortement son efficacité, et jusqu'à la fin de la période coloniale, cette affection continue de sévir, tout comme le choléra[61].

En 1908, l'année où la vaccination contre la variole devient théoriquement obligatoire, le docteur Perthuisot organise le service d'assistance médicale de Kratié[62]. Celui-ci repose sur la construction d'un hôpital en dur de douze lits, une consultation indigène gratuite, et les tournées de vaccine. L'équipe qui seconde le médecin, lorsque son poste est pourvu[63], est alors constituée d'un vaccinateur et de deux ou trois infirmiers, ce qui au regard de la population totale, au moins 35 000 personnes, ne permet pas de traiter tous les malades. Les soins demeurent médiocres et se cantonnent pour l'essentiel aux tournées antivarioliques.

Pour les Khmers, les Chams ou les aborigènes, l'amélioration des conditions de vie restent marginales, contrairement à ce qu'affirme la légende coloniale. Certes, des routes, des écoles, des dispensaires sont construits. Mais les routes sont l'œuvre des corvéables et seule une toute petite minorité a accès à l'enseignement et aux soins, hormis pour la vaccine, mais celle-ci est peu efficace. Les seuls qui bénéficient réellement de la présence française sont les commerçants chinois et khmers. Le boulanger chinois de Kratié réussit même à obtenir une subvention de huit piastres pour fournir les Européens en pain[64].

b) L'établissement de relations tripartites entre Français, Khmers et aborigènes.

Avant même l'ouverture de la résidence, les Français qui remontent le fleuve ne manquent jamais de saluer les gouverneurs cambodgiens de Kratié et Sambor afin de maintenir de bonnes relations avec leurs "protégés". En 1882, le lieutenant de vaisseau Campion commandant de l'aviso L'alouette, raconte comment il reçoit le gouverneur de Sambor :

> Le gouverneur ne semblait pas trop gêné de se trouver à une table servie à l'européenne et se tirait assez bien d'affaire, un peu aidé par ses voisins. Il ne buvait que de l'eau ; mais au dessert, il goûta le champagne, et prit avec grand plaisir une tasse de café et quelques gouttes de liqueur. Il paraît nous être très dévoué, et nous rend souvent service.[65]

Les premiers contacts entre les Français et l'administration khmère sont cordiaux. Dans les années qui suivent l'installation de la résidence, il existe une réelle coopération entre fonctionnaires cambodgiens et français. Dans leurs rapports, les premiers résidents se disent satisfaits de leurs relations avec les gouverneurs de province.

Le résident Marquant participe avec ses miliciens à une campagne de répression contre les *Stieng* de Brelum dirigée par le gouverneur de Chhlong. Le village de Brelum, d'où avait été chassé le père Azémar pendant la révolte de Poukombo, est de nouveau au centre d'une véritable insurrection en avril-mai 1889. Plusieurs télégrammes font état de concentrations de guerriers *stieng* à la frontière des provinces de Chhlong et Thbaung Khmum[66]. Ceux-ci sont dirigés par Amoket et Apis. Une autre bande, comprenant trois cents hommes, a pour chef un dénommé Aso Norin ou Asonearin. A Ampil, le gouverneur de Chhlong décide de masser deux à trois cents hommes sur la frontière entre les deux provinces. L'assaut est donné contre huit cents *Stieng* habitant un village de trois cents maisons défendues par trois forts. Les forces cambodgiennes et françaises prennent l'avantage malgré un mort

---

[60] Rapport du résident de Kratié de novembre 1907, anc/rsc 15182.

[61] Sur la vaccine en Indochine, lire Annick Guénel, « Lutte contre la variole en Indochine : Variolisation contre vaccination ? », *History Philosophy Life Sciences*, n°17, 1995, pp. 55-79 et « La lutte antivariolique en Extrême-Orient : ruptures et continuités », in Moulin (Dir.), *L'aventure de la vaccination*, Fayard, 1996, pp. 82-94.

[62] Un premier médecin français, le docteur Lannelongue avait déjà effectué quelques tournées de vaccine fin 1907.

[63] En 1910, pendant six mois, aucun médecin n'est affecté à Kratié.

[64] anc/rsc 14952.

[65] Lieutenant de vaisseau Campion, « L'alouette de Pnom Penh à Sambor », *Excursions et reconnaissances* n°17, t. VII, 1882, Saïgon, pp. 512-513.

[66] Les raisons de cette révolte restent obscures ; aucune autre source que les télégrammes n'en fait mention. anc/rsc 758.

et une dizaine de blessés parmi leurs miliciens[67]. En juillet, le *balat* de la province de Thbaung Khmum procède à l'arrestation de cinq *Stieng*, dont trois chefs, et de trois Cambodgiens appartenant au groupe de « rebelles du village de Rolum ». Ils sont enchaînés et envoyés à Phnom Penh sous escorte. L'année suivante, aucun conflit important n'est signalé. 1889 marque la dernière grande révolte des *Stieng* pendant le règne de Norodom. La campagne menée par les mandarins de Chhlong et Thbaung Khmum, avec le soutien de Marquant, apparaît décisive. Il s'agit néanmoins d'une conquête par la force. L'autorité de Norodom est imposée aux *Stieng*, ce qui ne veut pas dire qu'ils la reconnaissent comme légitime. Ainsi, en 1896, les *Stieng* recueillent encore le bonze rebelle Prak qu'ils cachent et protègent[68].

L'un des points de friction, qui apparaissent entre les Français et les mandarins cambodgiens, concerne les aborigènes des hautes terres. Les *Mnong* qui vivent près de Kratié et Sambor intéressent Adhémard Leclère. En 1898, il publie un petit recueil sur leurs us et coutumes. Il se passionne pour les légendes aborigènes et est l'un des premiers à relever les contes *Mnong*[69]. Ses collections comprennent beaucoup de photographies et d'objets *mnong*. Il prend plaisir à se promener chez eux. Dans les papiers d'Adhémard Leclère, se trouve une lettre qu'il écrit pour raconter un voyage effectué avec un ami, chez un groupe *Mnong* en 1892[70]. Adhémard Leclère semble coutumier de ces excursions. Son intérêt pour les *Mnong* l'amène à accompagner l'*oknha* Ek lors de ses tournées. Il observe la manière dont le gouverneur de Sambor gère les affaires. Progressivement, Leclère se forge l'opinion que les Khmers, au premier rang desquels l'*oknha* Ek, exploitent les aborigènes. Il est notamment révulsé par la pratique de la traite et de l'esclavage. De son côté, le gouverneur de Sambor n'a pas du tout apprécié l'ingérence de Leclère dans le différend qui l'oppose au chef *Mnong* Ang Kiet[71]. Les relations entre les deux hommes restent courtoises, mais se tendent.

Après le coup de Verneville, la province de Sambok est supprimée et rattachée à celle de Sambor. Ceci aurait normalement dû se traduire par un renforcement des pouvoirs de l'*oknha* Ek. Le résident supérieur écrit alors à Leclère :

> Il s'ensuit que les Peunongs et Stiengs de l'ancienne province se trouvent placés sous le contrôle du gouverneur de Sambor. Toutefois, cette mesure pourrait n'être que provisoire. Je n'ignore pas, et vous me l'avez signalé vous-même à diverses reprises, que la surveillance de ces peuplades laisse beaucoup à désirer. Le *Nearin Sina* Ek qui en était spécialement chargé a souvent abusé de ses fonctions dans un but d'intérêt personnel. Depuis notre installation au Laos, il est constant que la traite a diminué mais n'a pas entièrement cessé. Les autorités qui en avaient charge étant souvent les bénéficiaires immédiats de cette coutume barbare. Il en est résulté souvent des vols, rixes et quelques fois des meurtres commis en représailles. Je vous prierais de vouloir bien étudier tout spécialement cette question du contrôle et de la surveillance des peuplades tributaires et de me donner votre avis sur les mesures pratiques qu'il vous paraîtrait possible de prendre pour faire cesser cet état de chose préjudiciable aux intérêts de tous.[72]

La mesure adoptée est expéditive. Ek est destitué et la charge d'*oknha Nearin Sena* supprimée. Un nouveau gouverneur est nommé qui ne reste que quelques mois en poste avant d'être lui-même révoqué pour malversations et incompétence. Les successeurs de l'*oknha* Ek reprennent l'ancien titre de *oknha Montrei Nikhum* et perdent le rôle de supervision des aborigènes que possédait l'*oknha Nearin Sena.* La même année le poste de gouverneur de Koh Nhek est laissé vacant. Celui de Sré Khtum n'est plus pourvu depuis 1892.

En 1902, le gouverneur de Sambor est placé en disponibilité sans solde pour négligence. La province est rattachée à celle de Kratié, mais conserve un *balat* assisté d'un *yokabat*. Depuis 1897, les relations

---

67 Il est possible que Marquant ait exagéré les forces en présence, anc/rsc 758.
68 Voir Forest, 1980, p. 395.
69 Voir notamment : Adhémard Leclère, « Un conte *Pnong* : Prang et Yang », *Revue des Traditions populaires*, Paris, 1898, pp. 445-466 ; « Les *Pnongs*, peuple sauvage de l'Indochine », *Mémoires de la société d'ethnographie*, Paris, 1898, pp. 137-208 ; « Légende Djaray sur l'origine du sabre sacré conservé par le Roi du Feu », *Revue indochinoise,* n°6, Hanoi, 1904, p p. 366-369.
70 Bibliothèque municipale d'Alençon, manuscrit 698.
71 Voir 1ère partie, chapitre 2.
72 Lettre du résident supérieur au Résident de Kratié, 9 mars 1897, anc/rsc 758.

avec les *Mnong* et les *Stieng* sont laissées à la compétence du *balat preah*[73] *Piphak Nikum* Pou assisté du *yokabat*, *luong*[74] *Montrey Sneha* Mao. Ils effectuent les levées d'impôt chez les tributaires de leur circonscription. Le *yokabat* Mao, à ce poste de 1893 à 1908, est considéré comme honnête par les administrateurs français. En 1904, Adhémard Leclère écrit à son propos : « Bon fonctionnaire, indispensable au *balat* de Sambaur qui remplit le rôle d'un véritable gouverneur. Subordonné chargé de la perception dans les villages *Pnongs* ; il n'a donné lieu à aucune réclamation »[75]. Ces fonctionnaires subalternes ont beaucoup moins de poids qu'un gouverneur et apparaissent ainsi davantage sous la coupe des Français.

La prise de pouvoir des Français au niveau du gouvernement central se répercute dans les provinces. Les minutes des Conseils des ministres des années 1897-1898 montrent que le coup de force français s'accompagne d'une valse des gouverneurs de provinces[76]. Le poids du résident français de Kratié devient prédominant dans la gestion des affaires de sa circonscription. Les Français, qui ne peuvent se passer des fonctionnaires provinciaux cambodgiens, cherchent à placer des hommes à eux à la tête des provinces. Ils leur demandent d'être intègres, compétents et dociles. Les révocations à répétition des années 1897-1898 montrent que de tels personnages sont difficiles à trouver. En juillet 1898, après plusieurs essais infructueux, le ministre du palais et chef traditionnel de cette région, l'*oknha Veang*, propose son neveu Nhek pour diriger la province. Nhek, âgé de 50 ans, est un ancien *mésuoy* chargé de récolter le tribut chez les *Mnong* et les *Stieng* ; il connaît donc la région[77]. Très bien noté par les Français, il reste à la tête de la province de Kratié jusqu'en 1910, soit une douzaine d'années, devenant ainsi le pivot cambodgien de la gestion de la région. Comme le montre cette note d'un administrateur en 1901, il donne toute satisfaction aux Français :

> Excellent fonctionnaire, fin lettré et homme d'une grande qualité. A été oknha Luong[78] de Kratié avant de prendre la direction de cette province qu'il connaît très bien. Homme plein d'expérience - est un précieux auxiliaire pour la résidence.[79]

Malgré la volonté française de réformer le service de l'Etat au Cambodge, Nhek est choisi dans la clientèle de l'*oknha Veang*, donc parmi les détenteurs traditionnels du mandarinat. Le nouveau gouverneur de Kratié n'est plus qu'un auxiliaire du résident français.

Le résident supervise personnellement l'administration des aborigènes. Lorsqu'il prend ses fonctions en 1898, Le Roy est étonné de « la situation irrégulière où se trouvent encore les Pnongs et les Stiengs tributaires »[80]. Il souhaite réformer le système d'administration de ces villageois. Il propose de rattacher les aborigènes à la province qu'ils habitent effectivement, ou même directement à la résidence, de surveiller davantage les fonctionnaires cambodgiens chargés des relations avec eux, et enfin, de « s'immiscer peu à peu chez les *Pnongs* indépendants », c'est-à-dire d'établir des liens avec les *Mnong* qui ne paient pas le tribut au roi. Il demande aussi une étude sur les aborigènes, accompagnée d'un recensement. Dans les premiers temps, il est gêné dans ses démarches par l'influence de l'*oknha* Ek qui même s'il n'a plus de titre reste un notable de la région. Le Roy furieux contre Ek confisque un éléphant que l'ancien gouverneur s'était approprié de manière douteuse.

> Ce vieillard prétendait exercer pour son compte et à son plus grand profit les fonctions dont il n'est plus investi depuis longtemps déjà. Je m'efforce de bien persuader à ses anciennes victimes que l'influence qu'ils lui attribuent au palais n'existe plus et qu'ils ne doivent pas se laisser intimider[81].

---

[73] ព្រះ : titre de moyen fonctionnaire qui possède entre 4 et 6 mille "dignités".

[74] លួង : titre de moyen fonctionnaire qui possède entre 3 et 4 mille "dignités".

[75] Bulletin individuel de note de Mao, 1904, anc/rsc 20384.

[76] Procès verbaux des Conseils des ministres, 1897, anc.

[77] Voir procès verbal du Conseil des ministre du 26 juillet 1898, anc.

[78] L'administrateur français Manquenné a confondu ឧកញ៉ា et អាជ្ញា, et មេស្រុក et អាជ្ញាលួង.

[79] Dossier personnel de l'*oknha* Nhek, anc/rsc 20402.

[80] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 24 mai 1898, anc/rsc 758.

[81] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, octobre 1898, aom/rsc 377.

Ce n'est que deux ans après sa révocation, alors qu'il est devenu trop vieux pour se déplacer, que Ek disparaît définitivement de l'échiquier politique du Nord-est cambodgien.

4) L'intégration des nouveaux territoires

Après la signature du traité franco-siamois du 3 octobre 1893, par lequel le Siam cède le Laos à la France, la résidence du Haut-Fleuve perd son caractère de poste avancé face à l'expansionnisme siamois et les frontières nord-est du Cambodge sont sécurisées. Pour faire patienter le roi Norodom et les élites cambodgiennes qui demandent depuis 1867 la restitution des provinces d'Angkor et de Battambang et après avoir obtenu du Siam les provinces de Mélou Prey et Tonlé Répou[82], le gouvernement général décide en 1904 d'octroyer au Cambodge la province de Stung Treng[83] auparavant laotienne, le Darlac étant rattaché à l'Annam.

a) Des terres et des populations khmères ?

Lorsqu'en décembre 1904, le gouverneur général Paul Beau rattache Stung Treng au Cambodge[84], la province est agrandie des districts de Siempang sur la Sékhong et de Lumphat sur la Srépok de manière à ce que le Nord-est du Cambodge forme un ensemble à peu près cohérent. La nouvelle circonscription résidentielle est divisée en quatre provinces : Mélou Prey et Tonlé Répou sur la rive droite du fleuve, rétrocédés par le Siam en février 1904, Stung Treng avec pour chef lieu le bourg du même nom et Moulapoumok au nord-est avec pour capitale le village *lao* de Veunsaï. Mélou Prey et Tonlé Répou sont très liées à Kompong Thom, notamment pour les échanges, alors que les deux provinces de l'est comprenant de nombreux villages aborigènes sont essentiellement tournées vers les hautes terres du sud de la péninsule indochinoise. L'espace de Stung Treng et Moulapoumok, soit toute la partie orientale de la circonscription, la seule qui nous intéresse ici, s'organise autour de trois grands affluents du Mékong qui se rejoignent en amont du village de Stung Treng, la Sékhong, la Sésane et la Srépok. Il s'agit d'une région très boisée qui s'étend sur 18 000 kilomètres carrés et dont le relief est marqué au nord par une zone montagneuse qui culmine à plus de 1 600 mètres d'altitude et à l'est entre Sésane et Srépok par le plateau des *Tampuon*.

Les Khmers sont très minoritaires dans les provinces de Stung Treng et Moulapoumok et n'ont en 1904-1905 aucun poids politique. A partir des rôles d'imposition, on peut estimer leur nombre à environ 3 000, regroupés dans quelques villages au sud de Siempang dans la vallée de la Sékhong, sur les bords de la basse Sésane et au sud du confluent de la Sésane et de la Srépok. Les *Lao*, trois fois plus nombreux, les ont supplantés tout au long du XIXe siècle dans les vallées de ces trois rivières. D'après les rôles d'imposition de 1905, on compte dans ces deux provinces 2 018 hommes khmers ou *lao* âgés de 20 à 59 ans vivant dans soixante-quatre villages. Le village le plus important est le chef-lieu, Stung Treng, avec 157 inscrits[85]. Les administrateurs considèrent qu'un inscrit représente en moyenne six personnes[86]. La population khmère et *lao* totale peut être estimée à un peu plus de 12 000 personnes. Khmers et *Lao* vivent en relativement bon voisinage et les mariages mixtes, facilités par la proximité des aires socioculturelles, sont possibles, même si la majorité des hameaux restent ethniquement homogènes.

Les aborigènes des hautes terres de Stung Treng se divisent pour l'essentiel en *Jaraï*, *Tampuon* et *Brao*, groupe auquel se rattachent les *Kavet* et les *Kreung*. Ils sont désignés par le terme péjoratif *Kha* qui signifie esclave en laotien. Ils vivent rarement au contact des Khmers et des *Lao* et occupent essentiellement trois grandes zones de peuplement[87]. On trouve les *Brao-Kavet* au nord de l'axe Siempang-Veunsaï. Les autres *Brao* et les *Kreung*, occupent la vallée de la Sésane, rive droite et rive gauche, qu'ils partagent avec les *Jaraï* installés près de Bokham. Ces villages *jaraï*, que la France avait dans un premier temps considérés comme dépendants de l'Annam, sont rattachés à la province

---

[82] Traité franco-siamois du 13 février 1904.

[83] Sur la question des rétrocessions lire Forest, 1980, pp. 167-180.

[84] Arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 6 décembre 1904.

[85] anc/rsc 25771.

[86] Les résultats du recensement conduit en 1903 dans les autres provinces du Cambodge montrent que les estimations des administrateurs sont généralement correctes.

[87] Voir carte anc/rsc 1441, confirmée par l'étude de P. Bitard, « Carte ethnolinguistique de la région de Voeunsaï », *Bulletin de la Société des Etudes indochinoises*, tome 27, fasc. 1, 1952, pp. 1-7.

de Moulapoumok et donc au Cambodge sur leur demande expresse en 1908[88]. Les *Tampuon* sont concentrés au sud-est, sur le plateau qui porte leur nom, au contact avec des groupes *jaraï* à l'est. Sur la base des rôles d'impositions, on peut estimer la population totale des aborigènes à environ 30 000 personnes[89], soit les deux tiers des habitants de la région. Ils représentent notamment l'écrasante majorité des habitants de Moulapoumok.

Ces nouveaux territoires, sans être des El Dorado, sont relativement prospères. Les cultures nourrissent largement la population les années normales et certains produits d'exportation sont générateurs de profits considérables. Les principales richesses locales sont la confection de pirogues et la capture et l'exportation d'éléphants par les *Lao* et les aborigènes. Les éléphants sont dirigés vers le Haut Laos, le Siam et jusqu'aux chantiers de coupe de Birmanie. Un délégué de Veunsaï souligne que « depuis toujours et pendant de nombreuses années encore, la région des Khas a été, et demeurera, la grande réserve d'éléphants sauvages, dont l'espèce a disparu depuis longtemps de chez les peuples voisins du grand hinterland moï »[90]. Les pirogues sont vendues aux pêcheurs et aux marchands du Mékong qui viennent parfois de Cochinchine pour les acquérir. De plus, les aborigènes cultivent des plantes commerciales, tels la ramie[91] et les piments, revendues sur les marchés de Veunsaï et Stung Treng. On trouve aussi des bois d'essences de qualité et les nombreux produits forestiers que les aborigènes vendent aux gens des plaines : peaux, cornes, laques, résines, rotins, etc., ainsi qu'un peu d'or tamisé dans les affluents de la Sésane. Les Khmers et surtout les *Lao* sont les intermédiaires commerciaux entre les producteurs aborigènes et les acheteurs extérieurs[92].

La prise de possession de ces territoires par l'administration cambodgienne est loin d'être simple. Outre qu'ils sont éloignés de la capitale, les Khmers y représentent moins de 10% des habitants et la dynastie cambodgienne a perdu toute emprise sur ces terres depuis près d'un siècle.

b) Un modèle d'intégration souple

Les années 1905-1907 sont des années de tâtonnement pendant lesquelles les autorités franco-khmères se livrent à de nombreuses enquêtes destinées à avoir une meilleure connaissance des « nouveaux territoires ». Les délégués français interrogent les habitants sur leur histoire, compulsent les chroniques locales[93], recensent les populations, vérifient les rôles d'imposition, étudient les systèmes agraires afin de pouvoir proposer une structure politique et administrative tenant compte des réalités locales. Alors que la frontière entre le royaume de Bassac intégré au Laos et le Cambodge est fixée par arrêté du gouverneur général du 28 mars 1905, ce n'est que le 26 août 1907, qu'une ordonnance royale organise la nouvelle résidence de Stung Treng.

Stung Treng et Veunsaï sont choisis parmi les sites possibles comme implantations de l'autorité françaises sur la rive gauche du fleuve. Stung Treng est depuis longtemps le chef-lieu administratif de la région, en revanche le choix de Veunsaï ne s'impose qu'au vu des résultats des enquêtes de 1905-1906. Cette bourgade laotienne a été créée en 1883 par un neveu du roi de Bassac, le *Chau Tham* Phuoy. Celui-ci, alors âgé de 38 ans, est venu s'installer au confluent des rivières Lalay et Sésane avec ses gens, chassant par la même occasion les *Brao* qui y vivaient. Le nom même de Moulapoumok que prend la province est celui d'un petit bourg près de Bassac sur le Mékong. En 1905, soixante-dix neuf inscrits sur les rôles, pratiquement tous *lao*, résident à Veunsaï[94]. Ce village est préféré à Siempang où les Français ont pourtant déjà un délégué, où les Khmers sont mieux implantés et qui compte une centaine d'inscrits. Deux éléments expliquent ce choix. Tout d'abord, le délégué de Siempang

---

88 Des représentants de 22 villages *jaraï* rassemblant 500 habitants établissent une pétition écrite pour demander à rester au Cambodge sous la dépendance du gouverneur de Moulapoumok et du *Chau Tham* Phuoy avec lesquels ils ont des contacts anciens, anc/rsc 1019, 25774.

89 Voir Partie 2, chapitre 6.

90 Klein, Monographie de Moulamoupok, 1911, anc/rsc 5194.

91 *Boehmenia nivea*, aussi appelée ortie de Chine, ធ្មៃ en khmer. Plante textile notamment utilisée pour la confection des filets de pêche.

92 Pour une présentation des échanges commerciaux à Stung Treng et Moulapoumok au début du XXe siècle, voir Guérin, « Essartage et riziculture humide, complémentarité des écosystèmes agraires à Stung Treng au début du XXe siècle », *Aséanie* n°8, décembre 2001, pp. 35-55.

93 សាវតា. Chroniques d'histoire locale conservées dans les pagodes.

94 anc/rsc 25771.

explique que le village a été créé au tournant du XVIII[e] et du XIX[e] siècle par deux chasseurs d'esclaves khmers éponymes Ta Sên et Ta Pang[95]. Vers 1825, un groupe de Khmers de Thbaung Khmum fuyant les exactions d'un mandarin serait venu grossir le village. Cette installation a été validée par la cour de Bangkok qui a donné le titre de *Chau Muong*, gouverneur, au leader de ces Cambodgiens[96]. Les Français se méfient donc des habitants de Siempang considérés comme des descendants de chasseurs d'esclaves et chasseurs d'esclaves potentiels eux-mêmes. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau découpage administratif, Siempang apparaît bien excentré pour contrôler les villages aborigènes de l'est, et c'est ainsi que, fin 1905, le poste français est transféré sur la Sésane. On peut noter que Veunsaï reste à l'écart de la zone la plus densément peuplée, le plateau *tampuon*[97]. Pendant toute la période coloniale, aucune installation administrative n'est implantée là où vivent la majorité des administrés. Cette aberration s'explique par une défiance pour les populations de l'est considérées comme "sauvages" par les autorités franco-khmères qui se fixent là où vivent les peuples perçus comme plus "civilisés".

L'une des premières tâches de l'administration locale est de bâtir des postes, voire de faire émerger des centres urbains autour des centres de commandement. Stung Treng, partiellement détruit par un incendie en 1906, bénéficie d'un programme de construction ambitieux. Une partie des anciens bâtiments administratifs en bois, paillote et torchis doivent être remplacés. 57 536 piastres sont dédiées en 1908 à la construction de l'hôtel de la résidence, de pavillons pour le chancelier, le percepteur et le garde principal de la milice et des bureaux, autant d'édifices qui doivent s'étendre le long de la Sékhong au milieu du village *lao*-khmer. Tous ces efforts sont anéantis le 20 février 1912 lorsqu'un nouvel incendie embrase toute la ville. Celle-ci est de nouveau reconstruite en espaçant davantage les maisons et en utilisant la brique et la pierre pour les principaux bâtiments. Sur la Sésane, le poste de Veunsaï est établi en aval du village *lao*. Il comprend une délégation-habitation du chef de poste, des bureaux, un magasin à sel, une maison pour le garde principal et un casernement pour les miliciens et des maisons modestes pour les employés. En janvier 1911, une cérémonie religieuse marque la pose de la première pierre de la pagode de Veunsaï[98].

Deux postes de gouverneurs, *chauvaysrok*, sont créés, un à Stung Treng avec le titre d'*oknha Montrei Cholthea*[99], l'autre à Veunsaï avec le titre d'*oknha Aranh Ruong Ruth*[100]. Le gouverneur de Stung Treng est secondé par trois *balat*, au chef-lieu, à Siempang et à Lumphat. Dans un premier temps, l'administration cambodgienne s'appuie sur les cadres locaux existants, dont la grande majorité sont des *Lao*, ce qui n'est pas fondamentalement en contradiction avec les coutumes cambodgiennes. L'un des principaux codes cambodgiens, le *krom srok*, prévoit que le gouverneur peut être choisi parmi les *Lao* s'il est né sur place. En 1906, le fondateur de Veunsaï, le *Chau Tham* Phuoy, est nommé gouverneur de Moulapoumok, poste dont il démissionne rapidement[101]. Il avait déjà aidé les Français lorsque ceux-ci avaient cherché à s'imposer auprès des *Pötao jaraï* dix ans auparavant[102]. En 1910, le conseil des ministres lui confie de nouveau cette province et le licencie l'année suivante pour forfaiture, mais il reste un intermédiaire incontournable pour toutes les relations avec les *Lao* et les aborigènes.

---

95 Ta, តា, signifiant grand-père, titre respectueux.

96 Le délégué de Siempang tient ces informations des chroniques locales et de l'*oupahat* Sên, petit-fils du *Ponhéa* Muk, le dignitaire cambodgien originaire de Phnom Penh qui dirigeait les migrants en 1825, anc/rsc 15360.

97 Voir carte de répartition du nombre des inscrits à Stung Treng et Moulapoumok en 1905.

98 Pour construire cette pagode, on a fait appel à trois maçons vietnamiens, les trois premiers habitants vietnamiens de la province de Moulapoumok.

99 ឧកញ៉ា មន្ត្រី ជលធ្វា

100 ឧកញ៉ា អារាញ្ញ់រឿងរិទ

101 ក្រមស្រុក. Le terme qui désigne le lieu où doit être né le prétendant au poste de gouverneur est « ici », អា្យ, qui doit signifier dans l'esprit du code « au Cambodge ». Le *Chau Tham* Phuoy né à Bassac n'était ainsi certainement pas éligible à la dignité de gouverneur, d'autant qu'il n'écrivait pas le khmer. Néanmoins, comme il s'agit de nouveaux territoires rattachés au Cambodge et que Phuoy est le fondateur de Veunsaï, il ne semble pas y avoir de conflit avec l'esprit du *krom srok*. Pour une traduction du *Krom Srok* se reporter à Grégory Mikaelian, *Le Kram sruk de Chey Chettha III : édition critique d'un code institutionnel khmer du 17[e] siècle,* mémoire de maîtrise, Université Paris IV, Paris, 1998, p. 71.

102 Voir aom/ggi 21419.

> Le Chau Tham Phoui, descendant des rois de Bassac, jouit dans toute la région de Moulapoumok et même au-delà, d'une influence considérable qui s'exerce particulièrement sur les tribus Champhuon, Pralao et Djaraï[103] ; c'est le seul chef indigène dont ces peuplades sauvages n'aient jamais contesté l'autorité.[104]

Afin de renforcer l'emprise française sur la région, le résident de Stung Treng intervient pour que l'un des fils de Phuoy, Thao Nou, soit envoyé à l'école coloniale en France et qu'un autre, Poui, soit nommé *balat*. Même lorsqu'il n'occupe aucune fonction officielle, de 1907 à 1910 et de 1911 à 1915, l'administration franco-cambodgienne le met souvent à contribution pour régler des affaires. Après le rattachement de Stung Treng au Cambodge, le *Chau Tham* Phuoy multiplie les gages de bonne volonté. En 1906, il acquiert un éléphant blanc capturé par des aborigènes pour l'offrir au roi Sisowath et participe en 1912 à une souscription pour l'achat d'un aéroplane, puis aux souscriptions ouvertes pendant la première guerre mondiale.

Cependant, les fonctionnaires *lao* parlant rarement le khmer et ne sachant pas l'écrire, le fonctionnement de l'administration est rendu particulièrement ardu. Tous les textes, toutes les instructions, tous les rapports doivent être traduits en khmer ou en *lao*, puis en français. Par ailleurs, les Français, dont le racisme ordinaire peut rarement être pris en défaut, se montrent très méfiants vis-à-vis des *Lao*. Le délégué de Siempang en 1905 considère qu'« ils mènent dans l'arrondissement une existence de parasites exploitant la bonhomie des Khmers et l'ignorance des Khas »[105].

Pour remédier aux différents inconvénients de la gestion des affaires locales par des notables *lao*, le Conseil des ministres cherche à envoyer des Khmers occuper les charges de gouverneurs des nouvelles provinces. Leur tâche est loin d'être aisée dans ces terres où leurs administrés ne les comprennent pas et ne connaissent pas les lois cambodgiennes. En 1913, le gouverneur khmer de Moulapoumok indique que les aborigènes ne respectent pas toujours les règlements « parce que toutes ces races *pnong* sont ignorantes et n'écoutent pas ce qu'on leur ordonne »[106]. Par ailleurs, certains de ces hauts fonctionnaires s'attirent la défiance des Français. En 1906, le premier gouverneur khmer de Stung Treng est reconnu coupable du viol d'une adolescente, une amie de sa fille de 14 ans venue passer la nuit à la maison, et doit alors verser une amende de trente piastres[107]. Quatre ans plus tard, le successeur du *Chau Tham* à Moulapoumok est remplacé pour avoir pressuré les habitants à son compte et s'être fait céder des éléphants à vil prix. Avec l'arrivée du gouverneur Kahom, homme intègre et brillant, qui occupe la charge de 1909 à 1912, la conduite des affaires de Stung Treng devient moins chaotique.

Pour parvenir à gérer des populations de cultures très diverses, tout en marquant l'intégration au royaume khmer, les provinces de Stung Treng et Moulapoumok sont divisées en *khum*, communes, dont les *mékhum*, les chefs de *khum*, sont élus par les habitants. Une vaste consultation électorale est organisée en décembre 1906-janvier 1907. Le gouverneur de la province ou un *balat* assisté d'un secrétaire se rend dans chaque chef-lieu de *khum* où tous les hommes inscrits sur les rôles d'impositions sont convoqués. Les candidats à la fonction de *mékhum* se font connaître et l'élection se déroule à main levée au scrutin uninominal majoritaire à un tour[108]. Seule la moitié des électeurs se déplace pour ce scrutin. La participation est plus importante à Stung Treng et dans les villages avoisinants. Elle dépasse rarement 40% dans les *khum* isolés. Le résident supérieur Morel, suivi en cela par son successeur Luce, rappelle dans un courrier de 1905 l'importance qu'il accorde à ces élections :

> Je tiens la main à ce que les Mésroks soient bien les représentants élus et choisis des habitants et je fais des efforts pour développer le plus possible la vie communale dans le pays. A Stung Treng, même, le résident considère que les populations sont très favorables à la suppression des féodalités qui prédominait dans la région ; le principe de l'élection des chefs de village est déjà adopté et

[103] *Tampuon*, *Brao* et *Jaraï*.

[104] Lettre du résident de Stung Treng, au résident supérieur du Cambodge, 8 novembre 1909, anc/rsc 25601.

[105] Rapport du délégué de Siempang, 1905, anc/rsc 15360.

[106] « ព្រោះជាតិពួងទាំងនេះល្ងង់ហើយ មិនស្តាប់បង្គាប់ផង », rapport du gouverneur de Moulapoumok, août 1913, anc/rsc 15937.

[107] anc/rsc 1019.

[108] Le candidat qui obtient le plus de voix est élu.

bientôt, au lieu de trouver dans chaque agglomération un chef de clientèle pour chacune des quatre autorités provinciales, nous n'aurions plus qu'un chef unique relevant du Gouverneur et du Résident.[109]

Malgré le vote non confidentiel à main levée, les résultats de ces élections plaident pour une relative liberté de vote. Il y a toujours plusieurs candidats, en général deux ou trois. Le lauréat l'emporte en moyenne avec 59% des suffrages, soit avec une courte avance sur le ou les autres candidats. Cette courte majorité invalide la thèse de candidats officiels obligés. Lorsqu'en 1912, on doit de nouveau procéder à des élections de *mékhum* dans trois *khum* de Moulapoumok, les résultats montrent un vote nettement moins libre. Ceux qui sont élus l'emportent en moyenne avec plus de 88% des présents et n'ont pas toujours de compétiteurs. Lors du premier scrutin, la palme de la popularité revient à Ta Mang[110] élu *mékhum* de Lambang dans la circonscription de Lumphat avec 79 % des voix[111]. Chaque *khum* peut ainsi élire son chef qui choisit ensuite ses adjoints, les *chumtup*, parmi les notables locaux. Les gouverneurs cambodgiens se plaignent que les *mékhum* et *chumtup lao* et aborigènes ne connaissent pas les caractères khmers ce qui nécessite la création de postes de secrétaires-traducteurs, les *smien*[112]. En 1913, Moulapoumok compte ainsi cinq *mékhum* aborigènes analphabètes qui bénéficient du soutien de *smien lao*[113]. L'ordonnance royale du 5 juin 1908 donne un nouveau cadre aux élections communales. Le vote doit se faire à bulletin secret, tous les électeurs, quel que soit leur groupe ethnique, sont éligibles aux fonctions de conseiller communal, ក្រុមជំនុំ. Les autorités communales sont élues pour quatre ans[114].

Les Conseillers des divers *phum* élisent parmi eux et en dehors d'eux un chef qui est le *Mékhum* et un nombre d'adjoints proportionné à l'importance du khum. Le *Mékhum* est le chef du *khum* ; il a tous les *Krom-Chumnum* (Conseillers) sous ses ordres, il est le représentant responsable de l'autorité administrative dans le *khum*. Le *Mékhum* doit obligatoirement être de nationalité[115] cambodgienne[116].

Ces dispositions sont impossibles à appliquer à Stung Treng. Partout les lettrés khmers font défaut. La situation est particulièrement critique à Moulapoumok qui ne compte que neuf Khmers, dont sept hommes, sur 12 034 habitants au dénombrement de 1911[117], alors qu'au niveau provincial, il faut déjà pourvoir onze postes de fonctionnaires. La province ne peut donc compter sur aucun *mékhum* khmer.

L'établissement d'un contrôle par khum comporte à Moulapoumok de réelles difficultés. Aucun khas ne sait lire ou écrire, les mékhum laotiens sauf q.q. exceptions ne résident pas dans leurs khums. Aucun d'eux ne sait lire ou écrire le cambodgien ce qui nécessite l'établissement des rôles en laotien et leur traduction en cambodgien.[118]

Au niveau local, les fonctionnaires provinciaux peuvent aussi s'appuyer sur des aborigènes influents élevés à des dignités plus ou moins fictives, et devenant ainsi des interlocuteurs privilégiés dans les villages aborigènes. C'est le cas par exemple d'un *Jaraï* de La Ya sur la Sésane, Deung, gratifié du titre d'*oknha*[119].

Malgré ces difficultés, l'administration franco-khmère ne lance aucun programme d'envois massifs de Khmers dans ces nouvelles provinces. Plutôt qu'une colonisation susceptible d'entraîner des tensions

[109] Rapport au gouverneur général, janvier-février 1905, aom/ggi 64252.

[110] តាម៉ង

[111] Seuls sont pris en considération ici les *khum* pour lesquels des procès verbaux en khmer ont pu être retrouvés (province de Stung Treng uniquement). Les procès verbaux en *lao* (l'ensemble de ceux de Siempang par exemple), ont été écartés par manque de maîtrise de cette langue. Ces procès verbaux sont conservés dans le dossier anc/rsc 26392.

[112] ស្មៀន

[113] Rapport politique du délégué de Veunsaï au résident de Stung Treng, janvier 1913, anc/rsc 15937.

[114] Sur la commune cambodgienne, lire Forest, 1980, pp. 117-130.

[115] « Nationalité » doit ici être compris dans le sens d'appartenance ethnique.

[116] Article 8, ordonnance royale du 5 juin 1908, *Bulletin administratif du Cambodge*, 1908, p. 303.

[117] Klein, Monographie de Moulapoumok, 1911, anc/rsc 5194.

[118] Lettre du délégué de Veunsaï au résident de Stung Treng, 6 janvier 1909, anc/rsc 26392.

[119] « ខ្ញុំបាទឈ្មោះឧកញ៉ាដែងជាត្តិជាពួជជ្រាយ កុំម្ទើតកើតនៅបានរ៉ីយ៉ាខែត្រមូលប៉ាមោក [Moi, le dénommé *oknha* Deung, de race *jaraï*, originaire du village de Ya, province de Moulapoumok] », déposition de Deung, 1911, anc/rsc 25598.

et qui nécessiterait de déplacer une main d'œuvre déjà insuffisante dans les plaines, les autorités prônent une khmérisation en douceur des populations de ces provinces par l'école et la pagode.

Des établissements scolaires franco-cambodgiens sont rapidement créés dans la circonscription, d'abord à Stung Treng, puis à Veunsaï. L'effectif des élèves de l'enseignement franco-indigène en 1909 est d'une trentaine d'enfants, tous *lao* ou khmers alors que soixante-dix huit suivent les cours des pagodes. Le principal but de ces écoles est de former des jeunes à l'écriture et la lecture du khmer pour qu'ils puissent ensuite servir l'administration. L'essor de l'enseignement se poursuit. En 1915, onze élèves à Veunsaï et cinquante-cinq dont quatorze filles à Stung Treng suivent les cours des écoles franco-indigènes, et deux cent quatre-vingt-quatorze garçons sont scolarisés dans vingt-quatre pagodes, dont certaines continuent d'enseigner en *lao*. En 1915, un professeur de pali envoyé du *Vat* Ounalom à Phnom Penh arrive à Stung Treng pour former les bonzes. Siempang et Lumphat doivent attendre 1918 pour avoir leurs écoles, construites par des prestataires aborigènes et fréquentées par les *Lao* et les Khmers[120]. La création de ces écoles permet à terme à l'administration de disposer d'un vivier de personnel lettré pour occuper les offices provinciaux et communaux parmi les populations *lao* et khmère.

Le droit appliqué après 1904 est d'abord le droit local. Le chef de poste de Siempang en janvier 1905 reçoit ainsi pour instruction de respecter les us et coutumes du pays et de laisser fonctionner la justice indigène[121]. Progressivement la justice cambodgienne s'impose. Les *salakhet* de Veunsaï et Stung Treng présidées par les gouverneurs de ces provinces jugent les litiges entre les « nationaux du Cambodge ». Ceux-ci sont définis selon une classification raciale des individus en *Lao*, Khmers et *Kha*. La *sala Outor*[122] de Phnom Penh juge en appel. Ces tribunaux appliquent les codes cambodgiens revus par les protecteurs. Pour toute affaire impliquant des étrangers (Chinois, Birmans, Siamois, Français, Vietnamiens, etc.), c'est le tribunal de France à Stung Treng qui est compétent. Le résident de Stung Treng et le délégué de Veunsaï ont de plus un rôle de juge de paix.

Parallèlement à cette politique de khmérisation douce de la région, l'administration se lance dans une entreprise de séduction des autochtones. Pour permettre un meilleur approvisionnement en sel à des tarifs équitables, un dépôt est créé à Veunsaï, principalement destiné aux villages aborigènes. Surtout, l'assistance médicale est développée. A partir de 1907, des tournées sont organisées à l'intérieur du pays par le médecin français de Stung Treng. Les autorités comptent beaucoup sur la médecine occidentale pour asseoir l'ascendant français.

> La tournée du Docteur peut avoir une heureuse influence dans les villages du nord et du sud de Bokham. La réussite de quelques opérations chirurgicales et la guérison d'un certain nombre de malades ne manqueraient pas d'amener davantage à nous les populations encore presque indépendantes de ces régions éloignées.[123]

A chaque tournée, plusieurs centaines, voire plusieurs milliers, de personnes se font vacciner contre la variole, sans que ce geste ne suscite beaucoup d'opposition. Pratiquement chaque année, des visites du médecin ont lieu jusqu'aux villages reculés de la Sésane ou du plateau *tampuon*, même si les soins donnés restent superficiels[124]. Les cas les plus graves doivent être évacués sur l'ambulance de Stung Treng, elle-même sommairement équipée.

Afin de développer le commerce, l'administration cherche à favoriser l'installation de Chinois dans les nouvelles provinces. En 1905, le chef de poste de Siempang déplore leur absence à Veunsaï - il n'en existe qu'un dans tout Moulapoumok qui s'est installé à Bokham en 1897 - et prend contact avec un commerçant de Stung Treng originaire de l'Empire du Milieu pour qu'il ouvre une succursale sur la

---

[120] anc/rsc 5425, 25701, 25703, 25713, 25711.

[121] Instructions pour le chef du poste administratif de Siempang, 16 janvier 1905, anc/rsc 26303.

[122] សាលាឧទ្ធរណ៍

[123] Rapport du résident de Stung Treng, novembre 1911, anc/rsc 25619.

[124] Aucune donnée fiable n'existe malheureusement pour étudier leur impact sur la santé des habitants, la morbidité et la mortalité. Le délégué de Veunsaï estime, mais il exagère, en 1911 qu'en « ce qui concerne la population de Moulapoumok, les bienfaits de l'assistance médicale y sont totalement inconnus », rapport annuel du délégué de Veunsaï, 1911, anc/rsc 26268

Sésane. En 1910, six commerçants chinois possèdent une patente à Moulapoumok. Ils sont vingt-trois en 1918, dont sept à Bokham. Le recensement de 1911 indique quarante-six Chinois à Moulapoumok, dont seulement sept femmes et cinq enfants. En 1915, 125 sont inscrits sur les rôles de Stung Treng, dont six arrivés en cours d'année, et soixante-douze sur ceux de Moulapoumok.

L'intégration de Stung Treng et Moulapoumok au royaume cambodgien correspond bien à la principale époque d'installation des Chinois dans ces régions. Ceux-ci sont originaires des provinces méridionales de la Chine[125]. Beaucoup font du troc avec les aborigènes pour se procurer des produits de la forêt et l'or tamisé dans les affluents de la Sésane. Ils deviennent rapidement les usuriers de la région, pratiquant des taux d'intérêt souvent extrêmement élevés[126], et les archives judiciaires montrent qu'ils savent utiliser le système légal pour se faire rembourser[127]. L'un d'eux, Limsot, devient un intermédiaire recherché pour les achats de pirogues et contrôle ainsi une grande partie du commerce avec les villages de l'intérieur. Les rôles montrent que certains se sont enrichis. Pour les Chinois, la capitation est graduée de sept à cent cinquante piastres en fonction de la fortune[128]. En 1915, ils sont deux à payer une capitation de trente-trois piastres[129], dix-huit à payer quinze piastres dont Limsot, tous les autres étant imposés à hauteur de sept ou dix piastres. Ils doivent de plus les patentes, de deux à cent cinquante piastres.

La présence française dans les nouvelles provinces de Stung Treng et Moulapoumok reste modeste. En 1915, on ne compte toujours que quinze Français à Stung Treng. Les fonctionnaires eux-mêmes sont peu nombreux : un résident - le premier, Peyrabère, était déjà en charge de la circonscription de Stung Treng alors que celle-ci était laotienne-, un percepteur, un secrétaire et un agent forestier à Stung Treng, un délégué à Veunsaï. A ces fonctionnaires civils s'ajoutent les officiers de la garde indigène commandés par un inspecteur à Stung Treng et un garde principal à Veunsaï. Les effectifs sont donc loin d'être pléthoriques avec une centaine d'hommes pour toute la résidence en 1912.

En 1906, deux colons, Paul Blanchard et un certain Devailly, décident de tenter leur chance dans les hautes terres de Stung Treng. Ils demandent des armes pour aller s'installer chez les *Jaraï* de la vallée de la Sésane. Le résident supérieur du Cambodge, qui craint une aventure susceptible de dégénérer en soulèvement des autochtones, se fend d'une lettre pour demander au résident de Stung Treng d'inciter les deux jeunes gens à renoncer à leurs plans. Passant outre, ceux-ci partent s'installer à Bokham sur la haute Sésane près de la frontière avec l'Annam, à une centaine de kilomètres de Veunsaï, le poste français le plus proche. La propension de Blanchard à se présenter comme chargé du poste de Bokham alors qu'il ne représente en rien l'administration irrite celle-ci. Blanchard se fait remarquer par sa brutalité. Il est accusé de violence contre des villageois, l'un d'eux décède après avoir été frappé par le Français[130]. Blanchard se heurte de plus aux maisons de commerce chinoise avec lesquelles il entre immédiatement en conflit. Craignant qu'il se fasse tuer, le délégué de Veunsaï parti enquêter sur ses agissements le ramène dans la vallée du Mékong. Après l'échec de son installation dans la Sésane, le résident supérieur tente de le faire entrer en 1907 au service des travaux publics mais se heurte au refus de l'ingénieur en chef qui ne souhaite pas récupérer le trublion[131]. Il est finalement nommé représentant des Messageries fluviales à Stung Treng. L'aventure de Blanchard est exceptionnelle. Aucun autre colon ne s'aventure sur les terres aborigènes. Les quelques audacieux qui montent dans le haut fleuve se contentent d'exploiter les bois de la vallée du Mékong.

La méthode employée par le protectorat, soutenu par l'administration cambodgienne, pour intégrer les nouvelles provinces de Stung Treng et Moulapoumok, basée sur des études sérieuses de ces territoires, l'utilisation des élites locales et une khmérisation lente des pratiques administratives, sans volonté manifeste de bousculer la vie des villages, permet une incorporation sans heurts de ces terres et de

---

[125] Ils sont appelés Akas, Canton, P. Khieû et Ti Chaû dans les archives.

[126] On relève dans les archives judiciaires des taux d'intérêt mensuels de 10 à 30%.

[127] Sur 16 dossiers d'affaires de dettes datant de 1910 retrouvés dans les archives de Stung Treng, 11 concernent des plaintes déposées par des Chinois.

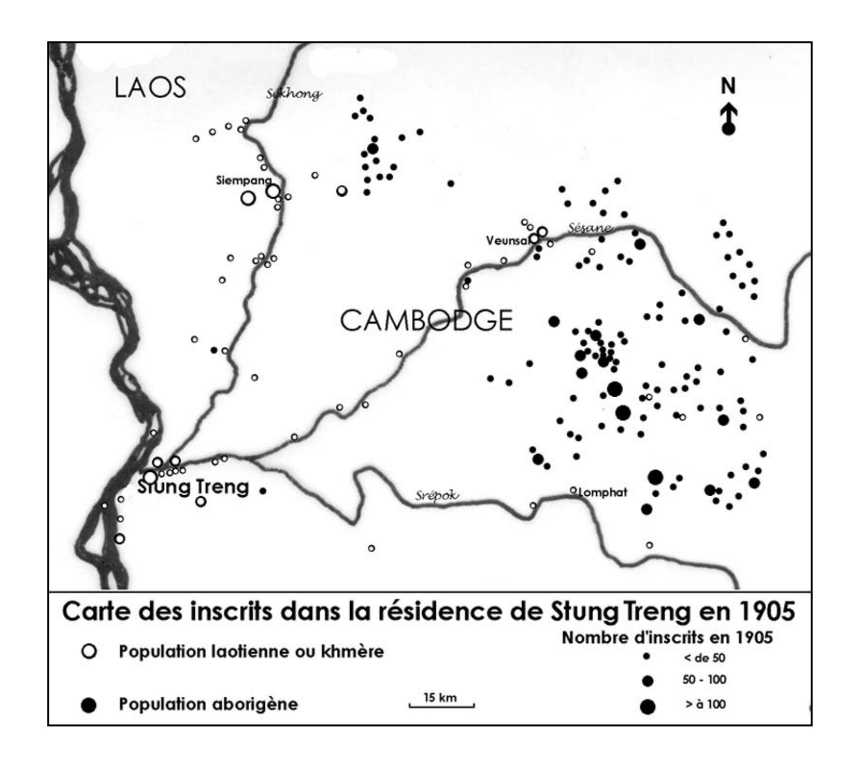
[128] Elle était de six piastres sous le régime laotien.

[129] Deux hommes jeunes originaires, l'un de Ti Chaû, Gaou Eo, et l'autre de Canton, Seo Kheng.

[130] La responsabilité directe de Blanchard dans la mort du villageois n'étant pas établie, celui-ci n'est pas poursuivi. Archives judiciaires de Stung Treng, 1907, anc/rsc 26319 et 16007.

[131] anc/rsc 26528, 26304, 25596.

leurs populations au royaume cambodgien. Le résident supérieur peut écrire en 1905 au gouverneur général qu'à Stung Treng et Siempang, « le fait accompli est bien accepté »[132].



Cette carte a été réalisée à partir des rôles d'imposition de Stung Treng en 1905, anc/rsc 25771 et des cartes anc/rsc 27421, 27356/3 et 1441. 94% des villages laotiens représentant 97% des inscrits, et 82% des villages aborigènes représentant 88% des inscrits ont pu être localisés. En 1905, les frontières ne sont pas encore tracées. Les administrateurs savent quels villages dépendent de leur ressort, mais les limites physiques ne sont pas encore établies.



Photographie : aborigènes des hautes terres de Stung Treng, début du XXe siècle, Musée des Beaux-arts et de la dentelle, Alençon

[132] Rapport du résident supérieur au gouverneur général, janvier-février 1905, aom/ggi 64252.

Chapitre 7 : Les priorités de l'action française vis-à-vis des populations aborigènes

L'action française vis-à-vis des aborigènes vise essentiellement à les amener à la loi commune en mettant un terme à l'esclavage et à la traite, en intervenant dans les affaires entre aborigènes, en les soumettant à l'impôt et en contrôlant leurs territoires. Toutefois, au vu de la faiblesse de l'implantation française dans le Nord-est cambodgien, on peut s'interroger sur son efficacité avant que les Français ne décident de s'installer au cœur des hautes terres.

1) La lutte contre l'esclavage

a) Les tensions avec Norodom à propos de l'esclavage

La question de l'esclavage est l'un des motifs de tensions entre la France et le roi Norodom[1]. Les Français souhaitent l'abolir, alors que Norodom désire le maintenir. En effet, une partie importante de son personnel est constituée d'esclaves et l'engagement pour dette entraîne une forme de crédit et de liens de protection à laquelle les Français ne proposent pas d'alternative.

En 1869, Mourin d'Arfeuille accuse le roi Norodom d'être l'un des principaux artisans de la traite des esclaves, propos repris par l'administrateur Janneau qui voue une véritable haine à la monarchie cambodgienne[2]. Mourin d'Arfeuille fonde ses dires sur le fait qu'il aurait vu, entre Stung Treng et Sambor, deux barques royales chargées d'esclaves aborigènes.

> Le commerce des esclaves, le plus lucratif de tous est fait presqu'en entier par les chinois, les mandarins siamois, laotiens, cambodgiens et le roi du Cambodge ; nous avons trouvé en remontant deux bateaux conduits par des mandarins du roi et chargé de Penons qu'on allait vendre à Phnom Penh.[3]

Le roi est défendu par Paul Le Faucheur qui considère ces accusations comme calomnieuses. Le Faucheur cherche à minimiser l'importance de la traite au Cambodge. Pour lui, seulement une trentaine d'habitants des hautes terres sont vendus par an à Phnom Penh dans les années 1860[4].

L'esclavage et la traite des aborigènes sont générateurs d'un commerce dont certains fonctionnaires royaux peuvent être les bénéficiaires. Il est cependant impossible de se baser uniquement sur les sources françaises, en raison de leur partialité, pour engager la responsabilité du roi Norodom dans ce trafic, ou pour en connaître l'importance. Les éléments à charge que produit Mourin d'Arfeuille sont peu convaincants. Le fait que des hauts fonctionnaires utilisent des barques du roi pour transporter des esclaves ne prouve pas que celui-ci mène la traite.

---

[1] Voir Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts(1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1980, pp. 9-12, 64 ; Milton Osborne, *The French presence in Cochinchina and Cambodia : rule and response (1859-1905)*, Bangkok, White Lotus, 1997, p. 229.

[2] Janneau écrit ainsi en introduction de son manuel de cambodgien, « Le gouvernement qui fonctionne actuellement au Cambodge sous le protectorat de la France est le débris vermoulu d'une antique féodalité dont il reste quelques traces (…). Le régime théocratique qui a brillé jadis d'un si vif éclat, basé comme tous les gouvernements absolus, sur l'écrasement du libre arbitre, de la dignité humaine, de la liberté, s'est transformé en un système administratif que chacun de nous a pu étudier à Phnôm Pénh, et qui est à tous égards une monstruosité inouïe, d'une immoralité et d'un cynisme révoltants (…) », puis « D'après Mr d'Arfeuille, qui a pu étudier de très près ce commerce des esclaves dans le cours du voyage qu'il a fait au Laos avec Mr Reinhart, la plus grande partie de la traite serait faite directement par le roi du Cambodge qui envoie chaque année une soixantaine d'éléphants chargés d'objets d'échange pour se procurer des esclaves, mais il arrive aussi très souvent que ces malheureux sont achetés par les Laotiens qui les amènent soit à Sambôk, soit jusqu'à Phnom Penh, où ils en vendent tous les ans un nombre considérable aux cambodgiens et aux chinois », Gustave Janneau, *Manuel pratique de langue cambodgienne contenant de nombreuses listes de mots usuels groupés par catégories, des dialogues applicables aux circonstances ordinaires de la vie pratique et une carte politique du royaume de Khmer*, Saigon, Imprimerie Impériale, 1870, pp. 11-12, 59.

[3] Lettre à l'amiral, gouverneur de Cochinchine, 21 février 1869, aom/ggi 11877.

[4] Paul Le Faucheur, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Aimé, 1872, 60 p.

b) La longue marche vers l'abolition

Il faut attendre 1877 pour que le roi accepte, à contrecœur, de modifier le régime des engagés pour dettes en facilitant les possibilités de rachat, et surtout, interdise la traite. Les esclaves héréditaires du roi ou du Bouddha[5] ne sont pas concernés par le décret de 1877. En 1884, après le coup de force de Thomson, l'esclavage est interdit, mais la révolte de 1885 empêche l'application de cette clause de la nouvelle convention entre la France et le Cambodge. Ce n'est qu'avec l'ordonnance royale du 27 décembre 1897 que l'esclavage est définitivement aboli au Cambodge. On observe toutefois d'importants décalages entre les textes législatifs et leur application sur le terrain.

En 1878, un an après la première ordonnance interdisant la traite, Moura, optimiste, écrit :

> La traite est absolument interdite et je pense que les gouverneurs du haut grand fleuve veillent à ce qu'on n'introduise pas dans le royaume des sauvages laossiens que l'on vendait aux chinois et même aux Cambodgiens, qui les répandaient ensuite un peu partout dans le pays en les revendant avec bénéfice.[6]

Deux ans plus tard, après la publication d'un article de *La lanterne* dénonçant la poursuite de l'esclavage et de la traite, Aymonier, alors représentant du protectorat, réagit auprès du gouverneur de Cochinchine.

> Esclave … qui est sous la domination absolue d'un maître… Je ne vois au Cambodge que les femmes du harem royal (…), et les forçats auxquels puissent plus ou moins s'appliquer cette définition. Le manuel de la langue cambodgienne de Janneau, et les ordonnances de 1877 (courrier de Saïgon du 20 février 1877) ont été les deux documents où a puisé cet ex-magistrat colonial qui probablement n'est venu qu'à Saïgon. [7]

Cependant, dans leurs ouvrages respectifs sur le Cambodge, Aymonier et Moura dénoncent eux-mêmes le trafic des esclaves pratiqué au Cambodge. Il est probable que dans les courriers cités, ils cherchent à se disculper de leur impuissance à y mettre totalement fin. Même si elle est en net recul, notamment en raison d'une baisse du prix des esclaves favorisée par des rumeurs d'affranchissement général, il est certain que la traite se poursuit après 1877. La majeure partie des victimes est dirigée vers le Laos alors sous domination siamoise[8]. Au Cambodge, les vendeurs établissent une reconnaissance de dettes au nom du captif et au bénéfice de l'acheteur, afin de faire passer l'esclave pour un engagé pour dette. Ceci permet à l'esclave de pouvoir se racheter légalement pour le prix payé par son patron, et donc, de sortir de son état d'esclave. C'est une avancée importante par rapport à la situation d'avant 1877, où aucune possibilité de rachat n'existait[9].

D'après Leclère, la traite connaît un regain d'activité après 1885, malgré l'abolition de 1884, ce qui est en partie confirmé par les dossiers des archives judiciaires cambodgiennes. De nombreux esclaves ont profité des troubles lors de la révolte anti-française pour s'enfuir et, la demande étant forte, les chasseurs repartent razzier les villages aborigènes. En 1887, alors que le Nord-est cambodgien a retrouvé un calme précaire après l'insurrection de 1885-1886, le résident de Kratié, Lalande de Calan écrit au représentant du protectorat :

> J'ai l'honneur de vous informer en outre que la bande dont je vous avez parlé lors de votre passage à Kratié, bande commandée par le *Séna* Sua et qui se trouvait à ce moment à 6 jours au moins de Kratié, s'est rapprochée de ce poste enlevant femmes et enfants pour les transporter dans l'est et pillant les maisons. Elle se trouve actuellement à une bonne journée de marche de Kratié, forte dit-on de 200 hommes seulement.[10]

La pratique de la chasse à l'homme par les Cambodgiens et les Laotiens se poursuit ainsi au moins jusqu'en 1897. Leclère signale que lorsqu'il était résident de Kratié, il a dû intervenir sur 14 affaires

---

[5] Attachés au service des pagodes.

[6] Lettre de Moura à l'amiral gouverneur de Cochinchine, 3 juillet 1878, aom/ggi 10284.

[7] Lettre d'Aymonier au gouverneur de Cochinchine, 18 mars 1880, aom/ggi 10291.

[8] Le Siam interdit définitivement l'esclavage en 1905.

[9] Adhémard Leclère, Rapport du 26 juin 1900 sur les résultats de l'ordonnance royale du 29 décembre 1897, anc/rsc 5343.

[10] Lettre de Lalande de Calan au représentant du protectorat, 7 mai 1887. Lalande de Calan ajoute ne pas savoir si ces attaques et ces enlèvements ont une motivation politique ou s'il s'agit simplement de brigandage.

d'enlèvements d'esclaves dans les six premiers mois de 1895. La plainte d'une victime *mnong* d'une de ces expéditions a pu être retrouvée. Elle montre comment les bandes de trafiquants utilisent les frontières, ainsi que la collusion qui peut exister entre des négociants d'esclaves *lao* ou khmers, et les villages chargés de les approvisionner.

> Je soussigné, le *Pnong* Hay, du village de Sar Saeuk, *Pnong* tributaire de la province de Sambok, salue respectueusement monsieur le résident qui contrôle la province de Kratié et porte plainte. J'ai l'honneur de vous informer que je suis malheureux et très mécontent à cause des *Jaraï* Ephyal, Anten, Nouv domiciliés au village Takok, qui sont des serviteurs du gouverneur de Stung Treng. Ils ont conduit une troupe de 17 hommes et sont venus attaquer mon village. Ils ont enlevé ma femme qui s'appelle Chi Laeugn, mes deux enfants Chi Pyol et Chi Tuor, la femme du *Pnong* Barak Angkril nommée *Pnong* Chi Aong et encore deux femmes *pnong* nommées Chi Braeul et Chi Khaek, en tout six personnes. Puis, ils ont frappé/coupé le *Pnong* Angkril à mort. Ensuite, ils ont pris beaucoup d'objets et de biens. Dans cette affaire, moi le *Pnong* Hay, je me mets sous votre protection pour que vous convoquiez les *Jaraï* Ephyal, Anten, Nouv, qui sont les trois chefs et leurs 17 complices qui sont venus m'attaquer pour les juger et que vous confisquiez ma femme, mes enfants, mes parents, tous les six, et mes biens et objets pour me les rendre à moi, le *Pnong* Hay.[11]

Cette plainte, datée du 18 août 1895, est l'un des rares témoignages aborigènes en khmer que nous possédions sur les razzias d'esclaves. Dans ce cas les agresseurs sont des *Jaraï* venus du Laos travaillant pour le compte d'un notable laotien[12], alors même que le Laos est sous protectorat français. Cette affaire se termine par la décollation des principaux responsables à Stung Treng et la libération de sept des neuf personnes enlevées.

Alors que toutes les hautes terres du sud de l'Indochine sont, théoriquement du moins, sous domination française, les autorités françaises au Laos se montrent excédées par les trafiquants. L'administrateur de Stung Treng écrit en 1894 que « tant que ces deux marchés, le Siam et le Cambodge où l'esclavage et le commerce des esclaves sont tolérés, existeront, il sera très difficile d'empêcher les Laotiens, Chinois, ou Malais de venir recruter des esclaves au Laos »[13]. Et l'année suivante, le colonel Tournier, commissaire du Bas-Laos d'enfoncer le clou : « Il convient de surveiller attentivement les Birmans, Cambodgiens et même Laotiens de la rive droite qui, sous prétexte d'aller commercer chez les Khas ne se livrent réellement qu'au commerce des esclaves »[14].

Après 1897, avec la nouvelle ordonnance royale d'abolition et la prise de contrôle du pouvoir par les Français, le trafic devient beaucoup plus difficile. Le résident de Kratié, Le Roy, fait arrêter un *Mnong* accusé du rapt d'une femme pour le déférer devant les tribunaux. Il raconte par ailleurs qu'un « enfant de 15 à 16 ans, d'origine pnong, enlevé de son village par les gens d'un village voisin, vendu de tribu en tribu est arrivé hier dans la province Kanchor pour y être vendu une fois encore, a été saisi par le gouverneur et un exprès a été envoyé à son père »[15]. Pour la première fois, l'abolition *de jure* est réellement suivie d'effets. On assiste alors à de nombreuses libérations dans tout le Cambodge. Les fonctionnaires français contrôlent l'administration des provinces et les esclaves qui réussissent à se présenter devant un tribunal obtiennent toujours raison. A Kratié, après le passage du gouverneur général Paul Doumer, Adhémard Leclère libère cinquante personnes en trois semaines et son successeur Le Roy encore quatre-vingt quinze. En 1898, un village chrétien est créé à Kdol sur la rive

---

[11] « សូម្មានព្នងហ៊ៃខ្ញុំប្របា្ទ នៅភូមស៏សើគ្គ៌ ជាព្នងស៊្បៃខែតសំបុក សូមក្រាព្វប្រណិបាត្តិប្តិងលោកឡឹរេស៊ីដង់។ ក្រច្ចែះទ្រូតខែត ១ សូម្មាន ជ្រាព្វ ដ្បិទ្ធខ្ញុំប្របា្ទកើតទុកព្វំសុក្ខចិត នឹងជ្រៀ អិផ្យ៉ាល ១ អន្ទទេន ១ នូវ ១ ផ្ទះនៅភូមតាកក្កំ ជាបាវចៅមឿង ស្ទឹងត្រែង វានាំគូវ កន ១៧ នាក្ខំ មកបួន់ស្រុកខ្ញុំបា្ទ ច្ហាប់បានយកទ្មៅ ប្រពន្ធ័ខ្ញុំបា្ទ ១ នាក្ខំឈ្មោះជ្បិឡើញ ១ កូនខ្ញុំបា្ទ២នាក្ខំឈ្មោះជ្បិព្យល់ ១ ឈ្មោះជ្បិទួរ ១ ប្រពន្ធ័ព្នងប៉រ៉ាក្ខំអង្គ្រីល់១នាក្ខំឈ្មោះព្នងជ្បិអោង ព្នងស្រ៊ី ២ នាក្ខំទៀតឈ្មោះព្នង ជ្បិប្រើល ១ ជ្បិខែក ១ ទាំអស់ ៦ នាក្ខំ ហើ្យកាប់ ព្នងអង្គ្រីល់ស្លាប់ ១ នាក្ខំ ហើ្យយក ទ្រាព្ប រវបស់ ជាច្រើន ដុំណើនែះព្នងហ៊ៃខ្ញុំបា្ទ សូមពឹងបុនលោក សូមលោកកោះយកខ្លួនជ្រៀ អិផ្យ៉ាល ១ អន្ទទេន ១ នូវ ១ ជាមេ្បទាំពនាក្ខំ នឹងគូវកនីវាទាំង ១៧ នាក្ខំដែលមកបួន់ខ្ញុំបា្ទ មកជុំនុំមជុំរ៉ាះ ដកហូតយក ប្រពន្ធ័កូន បងប្អូន ទាំ ៦ នាក្ខំ នៅទ្រាព្បរវបស់ ឱ្យបាន ឌុន ខ្ញុំបា្ទព្នងហ៊ៃ », Bibliothèque municipale d'Alençon, manuscrit 705.

[12] Il ne s'agit en fait pas du gouverneur de Stung Treng qui est disculpé.

[13] Lettre de l'administrateur Frébault au gouverneur de Cochinchine, 13 novembre 1894, aom/ggi 20718.

[14] Lettre du colonel Tournier aux commissions, 9 juillet 1895, aom/rsc 15510. Tournier indique qu'il libère tous les esclaves qui se présentent, et qu'il punit de six mois de prison et vingt piastres d'amendes les maîtres qui cherchent à reprendre leurs esclaves. Les trafiquants risquent dix ans de travaux forcés à Poulo Condor.

[15] Rapport du résident de Kratié, juillet 1897, aom/rsc 377.

droite au sud de Krauchmar par le père Lazard pour deux cents nouveaux affranchis. Cette paroisse regroupe des *Lao*, des *Inan* de Hué, des *Stieng*, des Rhadés, des Khmers, de *Mnong*, des Chams, et des aborigènes du Laos. La plupart sont d'anciens esclaves ou engagés de Chams[16]. Le nombre proportionnellement restreint de personnes libérées en 1897-1898 par rapport à la population totale plaide cependant pour une relativisation de l'importance de la traite au Cambodge au XIX[e] siècle[17].

L'abolition pose certains problèmes, telle l'indemnisation des maîtres. Si l'ordonnance royale de 1897 prévoit un calcul de la valeur du travail et du coût du crédit permettant de vérifier si les engagés pour dettes restent débiteurs ou non de leur patron, ces derniers perdent la valeur des esclaves aborigènes des hautes terres qu'ils avaient pu acquérir. La tentation est alors grande de chercher à les revendre, d'autant que les peines infligées aux trafiquants bénéficiant d'appuis et aux maîtres restent symboliques. En 1905, soit huit ans après l'abolition, le notable cambodgien de Kratié, Vongsa Som[18], après avoir été brièvement incarcéré, est condamné à payer soixante piastres pour avoir vendu une esclave *mnong* qu'il avait frappée et violée, soit trente piastres de moins que la somme que lui avait versée un *Mnong* épris de la jeune femme pour la libérer[19]. Surtout, l'ordonnance de 1897 n'est pas connue de tous, notamment à l'intérieur des terres. Leclère témoigne encore en 1905 des difficultés rencontrées pour libérer tous les esclaves.

> J'ai remarqué 1° que beaucoup de gens sont demeurés en esclavage bien qu'ils eussent dû soit être libérés en 1898, soit que leur condition eût dû être définie à cette époque par un engagement écrit ; 2° que les papiers d'engagement sont irrégulièrement rédigés ; 3° que les clauses qu'ils comportent sont souvent illégales ; 4° que les engagés, surtout quand ils sont d'origine pnong, jeunes encore, ou engagés par leurs parents (père, mère, frères, sœurs, oncles ou tantes) savent rarement quels engagements ils prennent.[20]

En 1902 et 1903, les administrateurs Durand et Lofler font état de la peur qui régnerait selon eux dans les villages. Tous craindraient encore les chasseurs d'hommes. Durand va de village en village pour annoncer l'abolition de l'esclavage en distribuant de la verroterie et de la quincaillerie lors de grandes fêtes.

> Le Résident supérieur du Cambodge, homme juste, humain et bienfaisant, animé des meilleurs sentiments à leur égard, s'intéressant beaucoup à eux avait bien voulu m'envoyer vers eux, leur porter avec des paroles de paix les assurances d'une tranquillité absolue et son aide dans toutes les questions litigieuses qu'ils pourraient avoir à faire trancher dans l'avenir ; que l'esclavage n'existait plus au Cambodge où il n'y avait plus que des hommes libres (…). Ne craignant plus ni pour leur vie ni pour leur liberté ils nous apportèrent de l'eau, voulurent absolument nous offrir un porc, enfin, en signe d'inaltérable amitié ils tinrent à ce que nous goûtâmes à deux jarres d'un alcool fabriqué par eux, non visé encore par les taxes et, sans vouloir nous quitter, ils passèrent la nuit en libations après une très curieuse incantation, au-dessus de l'alcool, en vue de repousser le mauvais esprit.[21]

Le témoignage de Durand, perdu dans ses rêves et ses fantasmes coloniaux, est à prendre avec précaution. Il se présente comme un libérateur venu affranchir les aborigènes, ce qui lui permet de justifier son action et celle de la France dans ces régions. Plus que de délivrer les villageois de la peur, comme l'affirme Durand, ces tournées visent à faire savoir, jusque dans l'intérieur, que l'esclavage

---

[16] Entretiens, Kdol, juillet 2003, compte-rendu annuel du vicaire-apostolique Grosgeorge, 1898, mep 766-n°68, Rollin, *Histoire de la mission du Cambodge*, t. I, p p. 71-72, cité par François Ponchaud, *La cathédrale de la rizière (450 ans d'histoire de l'église au Cambodge),* Fayard, Paris, 1990, pp. 89-90. Adhémard Leclère date la création de cette chrétienté en 1884. Il écrit qu'« elle compte environ 150 Annamites, une centaine de Pnongs, anciens esclaves qui, lors de l'émancipation, se sont réfugiés à Boeng-Chachaut et à Préah-Kdol et s'y sont groupés, puis convertis ». Adhémard Leclère, *Monographie de la province de Kratié, Géographie physique, économique et historique du Cambodge,* 3[ème] fascicule, Société des Etudes Indochinoises, 1908, p. 50.

[17] Lorsque le Laos devient français, 4 000 esclaves sont libérés à Khong, dont 70% de Rhadés, rapport de tournée du résident supérieur au Laos, 1901, aom/ggi 7156. Si ces chiffres sont corrects, il semble donc que les principautés du Laos aient pratiqué la traite et l'esclave à une échelle bien plus importante qu'au Cambodge.

[18] វង្សាសោម

[19] Phem, achetée par Vongsa Som alors qu'elle était enfant pour servir comme domestique, a été rachetée par un *Mnong* de Bu La, Sau, qui en était tombé amoureux. Affaire Vongsa Som, anc/rsc 5343.

[20] Lettre de Leclère au résident supérieur du Cambodge, 16 décembre 1905, anc/rsc 5343.

[21] Durand, rapport sur une tournée faite chez les *Phnongs*, 17 avril 1902, anc/rsc 758.

n'est plus admis au Cambodge. Il serait cependant naïf de considérer qu'il cesse en 1897. Les archives judiciaires et les rapports des administrateurs ne manquent pas de cas précis d'attaques contre des villages se soldant par des enlèvements, et ce, pendant toute la période coloniale. En 1913, le délégué de Veunsaï estime à environ deux cents le nombre d'esclaves provenant de captures anciennes vivant dans sa circonscription, notamment chez les *Jaraï*.

Malgré les efforts, tardifs, de l'administration française, l'esclavage n'est toujours pas éradiqué dans le Nord-est cambodgien au début du XXe siècle. Il persiste en grande partie parce qu'il est totalement intégré au droit coutumier des populations[22].

2) Les aborigènes et la justice régalienne

Les administrations cambodgiennes, puis françaises, cherchent à soumettre les aborigènes au droit en vigueur dans le royaume. L'application de la justice est l'expression d'un droit régalien. Elle est donc une marque de l'autorité du pouvoir central. Elle est aussi l'occasion pour les fonctionnaires de percevoir les droits de justice, ainsi que les amendes qu'ils prononcent.

a) La justice coutumière et son application

La volonté d'imposer la justice du royaume aux habitants des hautes terres se heurte à l'existence d'un droit coutumier local. Les villages aborigènes disposent de leur propre justice. Les règles peuvent varier d'un village à l'autre, mais certains grands principes se retrouvent, comme le montre l'étude de quelques coutumiers qui ont pu être recueillis chez les *Mnong preh*[23], les *Stieng*, les *Jaraï*, les *Maa* dans les années 1930-1960[24].

Le premier niveau de la justice est celui du père de famille qui règle les problèmes internes à la *domus*. Au-dessus, le tribunal villageois est formé par des hommes influents, grands connaisseurs de la coutume, souvent des anciens qui tranchent, tels des bouleutes des hautes terres, les affaires difficiles. Ils peuvent être du village où le délit a été commis ou de villages avoisinants si l'affaire est grave ou difficile à régler. Lorsque les habitants de deux villages sont en litige, des personnes des deux villages siègent. Les règles qui régissent l'application de la justice peuvent être éloignées de celles de la justice française de la IIIe République. Ainsi, comme on l'a vu, lorsqu'une mort ou une maladie paraît suspecte dans un village, on recherche le *çiak*, la personne qui a jeté un sort sur la victime. Les ordalies sont couramment appliquées pour déterminer la culpabilité des suspects. La plus spectaculaire est l'épreuve du plomb fondu.

> Dans le creux de la main tendue et légèrement inclinée, on lui verse le plomb fondu[25]. S'il s'écoule de suite et tombe par terre la personne n'est pas suspectée. S'il solidifie dans la main et brûle la chair, elle est censée abriter le "*cak*".[26]

Dans ce cas, le sorcier est immédiatement mis à mort. Si c'est une femme, elle est vendue comme esclave, mais elle peut aussi être exécutée. Il n'est pas rare que les habitants du village dont est originaire le prétendu sorcier ne reconnaissent pas le jugement du plomb. Ils cherchent alors

---

[22] Voir Théophile Gerber, « Coutumier Stieng », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, 1951, pp. 227-272 et 1ère partie, chapitres 1 et 2.

[23] Groupe *mnong* vivant à l'ouest du Darlac.

[24] Albert-Marie Maurice, *Les Mnongs des hauts plateaux, Centre Vietnam*, t.2, *Vie sociale et coutumière* , Paris, L'Harmattan, 1993, p p. 669-700, Jean Boulbet, « Quelques aspects du coutumier des Cau Maa », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, tome 32, fasc. n°2, 1957, Paul Guilleminet, *Coutumier de la tribu Bahnar de Sedang et des Jaraï de la province de Kontum,* Ecole française d'Extrême-Orient, Hanoi, 1952, 761 p., Pierre-Bernard Lafont, *Tölöi Djuat. Coutumier jaraï,* Ecole française d'Extrême-Orient, Paris, 1963, 318 p., Gerber, 1951. Les coutumiers sont des ensembles de règles apprises par cœur et transmises oralement par les anciens. Il est peu probable qu'ils aient fortement évolué en une quarantaine d'années. En revanche, l'utilisation qu'en font les Français amène à s'interroger sur leur authenticité. En effet, les personnes chargées de relever les coutumiers s'arrangeaient pour qu'ils correspondent à une conception de la justice acceptable pour les autorités coloniales. Lire sur cette question, Oscar Salemink, « Ethnography as Martial Art, Ethnicizing Vietnam's Montagnards, 1930-1954 », *in* Pels et Salemink, *Colonial subjects, Essays on the Practical History of Anthropology*, Ann Arbor, University of Michigan Press, sd, pp. 282-325.

[25] Il s'agit d'une noisette de plomb.

[26] Gerber, 1951, p. 232.

vengeance, parfois plusieurs années après les faits. Ces pratiques semblent assez courantes sous les règnes de Norodom, Sisowath et Monivong.

Avant 1897, le droit appliqué par l'*oknha Nearin Sena* ou les autres fonctionnaires cambodgiens est le droit coutumier des villages en cause, qui repose essentiellement sur la notion de réparation. Après la suppression de la charge de *Nearin Sena*, la justice régalienne dans l'arrière-pays est en partie désorganisée.

> Leurs affaires de justice ne sont pas moins difficiles à régler surtout depuis la suppression du *Nearin Sena*, qui en était chargé, et la plupart sont tranchées sans jugement et sans appel possible par les gouverneurs ou même par des fonctionnaires subalternes chargés des perceptions.[27]

b) L'imposition du droit commun

L'administration française se refuse à tolérer les règles des droits coutumiers et les pratiques des fonctionnaires khmers. Elle tente alors d'imposer une justice en grande partie étrangère aux aborigènes. En 1898, le résident Le Roy, après avoir instruit une affaire de sorcellerie, envoie deux *Mnong* à Phnom Penh y être jugés pour meurtre. A cette occasion, Le Roy se montre partisan d'une justice implacable dans les hautes terres :

> Pour faire comprendre que l'administration française à laquelle ils doivent s'adresser pour toutes leurs affaires est décidée à réprimer impitoyablement toute vengeance personnelle et qu'elle punira de la peine capitale tout individu coupable de s'être fait justice lui-même.[28]

Les deux *Mnong* sont alors condamnés par le tribunal[29] de Phnom Penh à la détention à perpétuité. Ceci signifie qu'ils ont terminé leurs jours en prison, probablement au bagne de Poulo Condor, sans pour autant que la famille lésée ait reçu des dédommagements. L'administration entend avant tout affirmer son autorité et faire des exemples.

Les anciens territoires cambodgiens peuplés de *Stieng* et rattachés à la Cochinchine suivent la même évolution. A partir des années 1890, les différends qui opposent les *Stieng* sont du ressort de la cour criminelle de Saigon[30].

Après le rattachement de Stung Treng au Cambodge, des méthodes similaires sont employées pour affermir l'autorité de l'Etat. Lorsque des *Brao* d'Attopeu attaquent Taveng dans la vallée de la Sésane, le résident de Stung Treng écrit à son subordonné de Veunsaï :

> Je vous rappelle, au surplus, que tous vos efforts doivent tendre à vous emparer de quelques uns des coupables, qui, après jugement iront subir leur peine à Phnom Penh. Tant qu'un exemple n'aura pas été fait, on pourra toujours redouter le retour de ces malfaiteurs.[31]

L'année suivante, suite à une affaire semblable, dix *Brao* d'Attopeu sont arrêtés. Pendant l'instruction, il est noté qu'aucun des prévenus ne parle khmer ou *lao*. Après l'arrivée d'un interprète venu de Siempang, les agresseurs, qui ont tué trois personnes et enlevé vingt-sept hommes, femmes et enfants, expliquent avoir agi par vengeance. Trois des hommes arrêtés sont relâchés faute d'éléments à charge, un réussit à s'évader, trois décèdent du choléra pendant leur détention préventive à Stung Treng et un est abattu en tentant de s'enfuir[32]. Les deux derniers sont envoyés à la disposition du procureur général pour être traduits devant la cour criminelle de Phnom Penh. Les agresseurs étant des *Brao* du Laos, ils

---

27 Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 24 mai 1898, anc/rsc 758.

28 Rapport du résident de Kratié Le Roy au résident supérieur du Cambodge, 1898, aom/rsc 377.

29 *Sala Lokhun* : សាលាលូកឃុន

30 Voir « Un trait de mœurs des tribus avoisinant nos frontières, extrait des archives de la cour criminelle de Saïgon révélant une particularité intéressante des mœurs de certaines peuplades moïs », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, 1891, pp. 47-55.

31 Lettre du résident de Stung Treng, 1910, anc/rsc 25700.

32 Les aborigènes prévenus ou condamnés à Kratié ou Stung Treng décèdent assez fréquemment pendant leur incarcération. Les archives étant loin d'être complètes sur ce sujet, aucune statistique n'a été établie.

sont considérés comme des étrangers et seule cette cour est compétente pour les juger[33]. Celle-ci entend sept habitants du village victime comme témoins. Les accusés sont reconnus coupables de vol qualifié, incendie volontaire, homicide volontaire avec préméditation, tentative d'homicide avec préméditation, arrestation illégale, séquestration arbitraire[34]. Deux sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité, dont un par contumace, et le dernier à vingt ans de travaux forcés[35]. La cour n'a examiné le cas que de trois des agresseurs sur une centaine et elle rend une décision totalement étrangère à l'esprit de la justice coutumière dans les hautes terres. Il s'agit bien de faire un exemple et de marquer par des faits la domination de l'administration et l'intégration au territoire de l'Etat[36]. Par comparaison, dans une affaire similaire qui met aux prises des villages *brao* et *jaraï* à Moulapoumok à la même époque et qui s'est soldée par l'enlèvement de onze personnes, les agresseurs une fois retrouvés proposent de libérer les captifs et de donner des marmites et des gongs pour remplacer deux captifs décédés. Pour eux, le principe de réparation prime sur la vengeance. Si la réparation est acceptée par la partie lésée, alors, il n'y a plus d'affaire[37].

Les aborigènes apparaissent peu comme plaignants dans les archives judiciaires, ce qui indique qu'ils n'ont que rarement recours à la justice franco-cambodgienne. Il arrive néanmoins qu'ils saisissent celle-ci, notamment lorsqu'ils sont en conflit avec des *Lao*, des Khmers, des Vietnamiens ou des Chinois. Huit dossiers, portant essentiellement sur des affaires de dettes ou d'escroquerie, ont pu être retrouvés dans les archives de la résidence de Stung Treng datant de 1904 à 1913. Dans l'un de ces dossiers, mettant aux prises des colporteurs vietnamiens et des *Jaraï*, on peut lire que « les villages ayant fait leur soumission restent tranquilles ainsi qu'ils l'ont promis, mais puisqu'ils ont renoncé à se faire justice eux-mêmes, ils demandent à l'administration à laquelle ils paient des impôts de les protéger »[38].

En général, les Français sont trop loin et trop peu nombreux pour être informés de ce qui se passe dans l'arrière-pays. Lorsque l'affaire est interne à un village, et *a fortiori* à une famille, ils n'en ont jamais connaissance. Ils ne peuvent intervenir que lorsqu'ils sont appelés par une des parties, ce qui reste rare dans les affaires entre aborigènes. De 1890 à la mort de Norodom en 1904, on recense dix cas de conflits entre aborigènes, ayant entraîné la mort de dix-sept personnes et l'enlèvement de quarante-cinq, dans les archives de Kratié. L'intervention française ou cambodgienne n'a été recherchée que lorsque les protagonistes ont considéré que l'affaire avait pris trop d'ampleur. Il semble bien que l'administration soit en grande partie impuissante à endiguer les meurtres qui suivent les affaires de sorcellerie ou les différentes histoires de vengeance. En février 1910, le résident de Kratié, dépité, informe le résident supérieur d'un différend entre plusieurs villages *stieng* et *mnong* qui s'est soldé par la mort de trois personnes et l'enlèvement de dix autres.

> Il s'agit, au surplus, d'incidents pour ainsi dire périodiques, car il se passe peu d'années sans que des enlèvements de cette nature se produisent entre Pnongs soumis et Pnongs indépendants. Le Gouverneur de Kratié a chargé le Balat de Srê-Ktum de procéder à un arrangement à l'amiable.[39]

On observe que les aborigènes de Stung Treng s'en remettent plus facilement à la justice régalienne que ceux de Kratié. Néanmoins, ces deux résidences font face aux mêmes difficultés en matière de justice indigène. Enlèvements, ordalies, exécutions de sorciers sont pratiqués dans l'ensemble des hautes terres et ce malgré les efforts de l'administration pour renforcer son contrôle et y mettre un terme.

---

33 articles 1 et 2 du décret du 6 mai 1898.

34 On notera que le code pénal ne prévoit pas le trafic d'esclaves.

35 anc/rsc 25663. Voir aussi anc/rsc 25619.

36 Trois ans plus tard, des *Jaraï* du même village sont surpris en train de repérer le village de Keun pour l'attaquer, ce qui discrédite l'efficacité de ce type d'exemple.

37 anc/rsc 25600.

38 Rapport annuel du résident de Stung Treng, 1909, anc/rsc 26268.

39 Lettre du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, 3 février 1910, anc/rsc 5686.

3) L'impôt

a) La mise en cause du système du tribut

Avant l'arrivée des Français, les aborigènes dépendant du Cambodge sont assujettis à un tribut trisannuel. Seuls les aborigènes dits soumis payent cet impôt qui est récognitif de leur soumission, les autres ne payant rien. Pour les Français, le tribut trisannuel favorise trop les possibilités de détournements. Ils estiment que les fonctionnaires cambodgiens pressurent les aborigènes plus que de droit, et qu'une partie des revenus du tribut n'arrive jamais dans les caisses du Trésor. En 1898, le résident de Kratié Joseph Le Roy qui vient de prendre son poste écrit au résident supérieur pour faire état de ses doutes sur la probité des percepteurs cambodgiens :

> L'impôt des tributaires est à la merci de quelques fonctionnaires indigènes dont la moralité ne justifie en rien la confiance dont ils sont investis. Astreints encore au joug provincial, les Stiengs et surtout les Pnongs plus nomades restent dépendants des autorités de leur province d'origine quelle que soit du reste celle qu'ils habitent.[40]

Si on en croit le résident de Kratié, les déplacements de villages amènent les *Mnong* ou les *Stieng* à devoir payer le tribut plusieurs fois : une fois dans leur province de rattachement, une seconde dans la province qu'ils habitent effectivement. Cette affirmation peut être mise en doute ou, au moins, relativisée. Les provinces de Sambor, Kratié, Chhlong et Kanchor sont vastes. Les essarteurs ne doivent pas si souvent que cela passer les frontières provinciales, d'autant que les déplacements de villages se font en général dans un espace restreint. Par ailleurs, Le Roy indique que les sommes versées au Trésor ont fortement chuté et met en cause les fonctionnaires cambodgiens :

> Il n'y a aucune apparence que les Phnongs et les Stiengs soient en voie d'extinction autrement que sur les rôles de messieurs les chau-mnongs. C'est ainsi que la province de Sambor qui donne actuellement 15 à 20 barres de tribut trisannuel, en rapportait au trésor royal, il y a quinze ans quand l'oknha Ek en était chargé de 50 à 60, or il est difficile d'attribuer à l'extrême honnêteté de ce dernier un aussi grand écart.[41]

L'ambassade envoyée par les *Mnong* à Phnom Penh en 1874 pour se plaindre du gouverneur de Sambor montre que de tels abus peuvent exister. Cependant, on ne voit pas très bien sur quels documents Le Roy peut s'appuyer pour connaître le montant du tribut versé en 1883, quinze ans plus tôt. Il est impossible aujourd'hui de dire quelle est l'ampleur véritable des malversations dénoncées par les Français. De nombreux fonctionnaires cambodgiens sont révoqués après 1897, pour corruption, concussion, ou escroquerie, dont le gouverneur de Kratié[42]. Ces accusations permettent de justifier une modification du système fiscal en vigueur chez les aborigènes, et sa supervision par les Français.

Les Français considèrent que le système du tribut est dérogatoire au droit commun au Cambodge. Généralement, les contribuables cambodgiens doivent payer l'impôt sur le paddy, la location des terres de berges, auxquelles s'ajoutent un certain nombre de taxes indirectes. La capitation frappe les étrangers, sauf les Européens et les Américains. Elle est appliquée aux Cambodgiens à partir de 1870. Par leur appartenance à la clientèle de puissants mandarins, beaucoup bénéficient d'exonérations. La réforme de 1891, qui vise à faire prendre directement en charge la perception des impôts pour le compte du Trésor unique du royaume[43], n'a aucune répercussion sur les aborigènes du Nord-est. Ce n'est qu'après 1897 qu'une normalisation de la situation des aborigènes est tentée.

b) Les réformes de l'impôt des aborigènes des hautes terres

Les premiers aborigènes à être assimilés aux Cambodgiens au plan fiscal sont les anciens esclaves affranchis par l'ordonnance royale du 27 décembre 1897. Le Conseil des ministres décide d'appliquer la capitation de 2,5 piastres par homme valide de 21 à 50 ans, et de 0,8 piastres par vieillard de 51 à 60 ans, aux esclaves nés en captivité chez les Khmers et libérés. Les engagés pour dettes originaires des hautes terres restent exemptés. Ces "engagés pour dettes" sont en fait essentiellement des gens qui ont été razziés dans les villages. A terme, le Conseil des ministres estime que « tous les *Penongs* paieront

---

[40] Lettre de Le Roy au résident supérieur, 24 mai 1898, anc/rsc 758.
[41] Lettre de Le Roy au résident supérieur, 24 mai 1898, anc/rsc 758.
[42] anc/rsc 20402.
[43] Voir Forest, 1980, pp. 198-224.

l'impôt puisqu'ils sont tous libres »[44]. Dans un premier temps, la situation des aborigènes tributaires n'est pas modifiée.

En janvier 1899, le Conseil des ministres décide d'abolir le tribut et de le remplacer par la capitation pour tous « les Penongs qui sont chez eux du côté de Kratié ». Par arrêté du 26 avril 1899, les « Phnongs » et les « Stiengs » sont assimilés aux Cambodgiens et soumis à l'impôt personnel. Les *mésrok*[45] ont droit à la même remise que celle octroyée aux *achnha luong* à savoir 2,5% du montant de l'impôt. Ces remises s'ajoutent au montant versé par les contribuables et les cadeaux qui étaient donnés aux aborigènes à l'occasion du versement du tribut sont supprimés. D'après le résident de Kratié, Le Roy, et le résident supérieur Ducos, cette réforme aurait été demandée par les aborigènes eux-mêmes, ce qui paraît peu probable[46]. Le Roy a pu manipuler les aborigènes pour leur faire demander ce qu'il voulait leur imposer, et utiliser cette requête par la suite devant le Conseil des ministres. En 1900, le montant du rôle de l'impôt personnel dû par les aborigènes des hautes terres de Kratié s'élève à 4 041,60 piastres : 2 091,80 piastres pour Sambor, 1 039 piastres pour Kratié, 453,90 piastres pour Kanchor, 456,90 piastres pour Chhlong[47]. En 1902, il est de 2061,20 piastres pour Sambor, 1158,90 piastres pour Kratié, et 496,30 piastres pour Kanchor, soit une augmentation globale de 3,7% sur deux ans dans ces trois provinces. Cette augmentation correspond à l'inscription de 52 nouveaux hommes adultes sur les rôles, ce qui est faible, et confirme que la plupart des ralliements d'aborigènes indépendants sont antérieurs. L'ordonnance royale du 21 août 1901 stipule que « selon les règlements et l'usage de tout temps, il est à percevoir une fois par an l'impôt personnel dû par tous les habitants cambodgiens, et les Siamois, Chams, Malais, Laotiens, Stiengs et Pnongs qui sont domiciliés dans le royaume et assimilés cambodgiens »[48]. L'expression « selon les règlements et l'usage de tout temps » ne doit pas faire illusion. Il s'agit de légitimer un nouvel impôt en le drapant de l'apparence de la coutume.

En 1899, le résident de Kratié tente d'introduire les impôts sur les cultures. Il écrit alors au résident supérieur :

> Dès maintenant, je crois pouvoir affirmer que l'impôt des pnongs et Stiengs sera dans l'ensemble quintuplé, peut-être même sextuplé, de six cents piastres par an, atteindra près de trois mille cinq cent piastres. Les gouverneurs m'ont présenté une lettre du Conseil des Ministres les prévenant que, pour l'avenir, les pnongs se trouvent entièrement assimilés aux Cambodgiens, non seulement quant à l'impôt personnel, ce qui est un fait accompli et accepté, mais encore quant à tous autres impôts. Ceux-ci se réduisent, il est vrai, pour eux, au seul impôt du paddy ; j'ai néanmoins la conviction qu'il ne sera pratique d'en obtenir paiement que des pnongs qui habitent les centres cambodgiens. La charge de l'impôt personnel remplaçant le tribut est déjà assez lourde pour ces populations misérables - une sorte de végétation humaine plaquée contre le sol ! Leurs chamcars de paddy sont péniblement gagnés sur la forêt. les Achnha-Luong ne trouveront souvent pas chez chaque famille la quantité minima de onze mesures sur laquelle ils sont autorisés à percevoir, lorsqu'ils trouveront les pnongs eux-mêmes.[49]

Le Roy espère augmenter les recettes fiscales en étendant l'ensemble des impôts aux aborigènes tout en estimant que ceux-ci ne pourront pas payer. De fait, craignant que la perception dans leurs territoires ne soit malaisée et ne provoque des troubles, le Conseil des ministres décide de les exempter[50]. Ce n'est que dans les années suivantes que les aborigènes se voient astreints progressivement à l'impôt sur le paddy. Cet impôt correspond à 1/20e de la récolte pour le paddy destiné à la consommation, ou à 1/25e de la récolte pour le paddy destiné à la vente. Il est augmenté de taxes supplémentaires pour couvrir les coûts de perception et de stockage. Adhémard Leclère proteste en juin 1903 contre ce système qu'il considère injuste. En effet, il favorise les commerçants au détriment des familles les plus modestes qui consomment l'ensemble de leur production. La

---

[44] Minutes de la séance du 19 novembre 1898 du Conseil des ministres, anc.

[45] មេស្រុក : chef de village chargé notamment du recouvrement de l'impôt.

[46] Minutes de la séance du Conseil des ministres du 12 janvier 1899, anc.

[47] anc/rsc 758.

[48] *Bulletin administratif du Cambodge*, 1903, p. 96.

[49] Lettre du résident de Kratié Le Roy au résident supérieur du Cambodge, aom/rsc 377.

[50] Minutes du Conseil des ministres du 29 mars 1899, anc. Cette décision est prise après que deux villages *mnong* de Sambor ont fait savoir leur refus de payer. Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, mars 1899, aom/rsc 377.

distinction est abolie la même année. Les très petits producteurs sont exemptés. Il est impossible de savoir combien les aborigènes versent au titre de l'impôt sur les paddys, car les archives ne font pas la distinction entre khmers et aborigènes.

Produit de l'impôt sur les paddy, résidence de Kratié, 1900-1903

années	Kratié	Kanchor	Chhlong	Stung Trang	Total
1900	727,60	488,00	741,20	3111,40	5068,20
1901	1818,60	490,60	782,00	3790,40	6778,60
1902	2721,78	1129,46	1566,81	5143,42	10561,47
1903	1680,38	1002,78	1128,72	3453,13	7265,01[51]

Lors de la réinstauration de la corvée en 1902, celle-ci est aussi appliquée aux aborigènes. Ils doivent donc dix jours de travaux par an à l'administration[52].

Par ordonnance royale du 1er janvier 1903, les aborigènes sont soumis à l'impôt sur les palmiers à sucre. Ils doivent aussi payer les taxes d'abattage du bois. En revanche, ils ne semblent pas concernés par les droits sur les pêcheries ou les locations de terres de berges.

L'administration cherche à amener le plus de villages aborigènes possibles à s'inscrire sur les rôles. Les villages sont alors considérés comme soumis. Pour justifier sa demande de pension de retraite en 1910, l'*oknha* Nhek, gouverneur de Kratié depuis 1898, indique : « [J'ai] fait progresser l'administration royale en amenant un grand nombre de Phnongs et de Stiengs de l'arrière-pays à devenir tributaires de l'administration royale »[53]. Les aborigènes considérés comme soumis sont ceux qui acceptent le principe de l'impôt. Ils ne sont plus appelés tributaires du roi, ពួងសួយព្រះរាជាទ្រព្យ, mais tributaires de l'administration royale, ពួងសួយរាជការ. Le lien personnel entre eux et le monarque est abandonné au profit d'un nouveau lien avec l'administration. Ils deviennent des contribuables.

En devenant cambodgiens, les habitants de Stung Treng et Moulapoumok changent de statut fiscal, et ce n'est pas à leur avantage. La capitation passe de deux piastres dans le système laotien pour les hommes de 18-60 ans, et d'une piastre pour les *Kha*, à 2,5 piastres pour tous les hommes de 21-50 ans et à 0,8 piastre pour les 51-59 ans. Le rachat de la corvée passe de deux à trois piastres pour les jeunes et à une piastre pour les personnes âgées, auxquels s'ajoutent les centièmes additionnels, les impôts fonciers sur les *chamkar* et les *pontéa*, et l'impôt des paddy. L'une des mesures qui suscite le plus de résistance concerne le droit de port d'armes qui passe d'une piastre à vingt-cinq piastres. Beaucoup de *Lao* ou d'aborigènes propriétaires de vieux mousquetons à pierres n'ont pas les moyens de payer une telle somme et leur fusil leur paraît indispensable pour se prémunir des tigres, très fréquents alors dans la région[54], ou des voleurs.

De nouvelles taxes frappent le commerce des éléphants et l'abattage des arbres servant à fabriquer les pirogues. La route commerciale du trafic des éléphants va du Darlac au Haut-Laos et se poursuit jusqu'au Siam et à la Birmanie. Jusqu'en 1904, l'espace entre Darlac et Haut-Laos, avec au milieu la province de Stung Treng, fait partie du Laos. Il n'y a donc pas de perception de taxes à l'exportation. A partir de 1904, le Darlac est rattaché à l'Annam et Stung Treng au Cambodge. Pour chaque animal exporté, une taxe de 250 piastres est alors demandée[55], à laquelle s'ajoutent les droits de capture ou d'enregistrement de la vente, respectivement de 10% et 2% de la valeur de la bête. En 1908, elle est

[51] La baisse en 1903 s'explique par la mauvaise récolte de cette année-là qui entraîne une disette dans l'ensemble de la circonscription. Les territoires aborigènes sont particulièrement touchés.

[52] La corvée était auparavant un moyen pour le souverain de réquisitionner la main-d'œuvre dont il pouvait avoir besoin. Tombée en désuétude après 1897, elle est réinstaurée en 1902. Voir Forest, 1980, pp. 210-211.

[53] « ហើយបានចំរើនក្នុងរាជការ បន់ចូលរាស្ត្រ ពួង ស្ទៀង ព្រៃលើរមកជា សួយរាជការក៏រច្រើន », lettre du gouverneur de Kratié au résident de Kratié, 30 avril 1910, anc/rsc 20402.

[54] Les attaques de tigres, jusqu'à l'intérieur des villages, sont fréquemment mentionnées dans les rapports périodiques des gouverneurs.

[55] Le but de cette taxe est de décourager les acheteurs potentiels pour préserver le cheptel, tout en renflouant les caisses du Trésor.

encore augmentée d'un droit fixe de 500 francs, soit environ 210 piastres par tête, pour tout éléphant exporté hors de l'Indochine française[56].

c) Aléas des perceptions

La perception des impôts dus par les aborigènes soulève des difficultés sérieuses. L'économie des aborigènes n'est pratiquement pas monétarisée. Les Français espèrent que l'obligation de payer leurs impôts en argent les amène à faire un pas vers ce qu'ils considèrent comme étant la "civilisation". Les sommes perçues par les travailleurs sur la route de Thudaumot à Kratié en 1893-1894 sont versées en petite monnaie afin qu'ils puissent acquitter l'impôt ultérieurement. Les habitants qui n'ont pas participé aux chantiers ne peuvent pas payer. Alors que les Cambodgiens essayent de racheter leurs jours de corvée, c'est l'inverse qui se produit pour les aborigènes. En 1902, Durand rapporte que l'impôt personnel est souvent transformé en jours de corvée supplémentaires. Il est demandé quinze jours de travail par homme valide pour 2,5 piastres, soit l'équivalent de 0,17 piastres pour une journée de travail. La corvée se rachète 0,2 puis 0,3 piastres par jour, ce qui est déjà souvent considéré comme un prix inférieur à la valeur d'une journée de labeur[57]. Les aborigènes sont donc clairement exploités par l'administration. Ils doivent, en plus, les dix jours de corvée proprement dite.

En 1902, les prestataires de Kratié ont été affectés à la réfection des routes de Kratié à Dar et Kratié à Sambor. A Chhlong, ils ont coupé des traverses pour la construction de ponts et de *sala*[58]. A Kanchor, ils ont effectué des travaux de débroussaillement et de réfection de la route de Kanchor à Prek Team. A Stung Trang, ils ont réparé cinq *sala*, des ponts et des routes. Ils peuvent aussi être affectés aux travaux de dérochement du Mékong. La plupart des *Mnong*, des *Brao*, et des *Stieng* habitent des villages très éloignés des chantiers. Ainsi, il n'est pas rare qu'ils doivent faire huit à dix jours de marche aller-retour pour effectuer dix jours de corvée. Le temps exigé par l'administration peut leur paraître intolérable : dix jours de corvées, plus quinze jours au titre de l'impôt personnel, auxquels s'ajoutent le temps du trajet. Lorsque Durand visite les villages du nord en 1902, il remarque que « beaucoup d'habitants étaient absents en ce moment, presque tous les jeunes gens occupés sur la route de Kratié-Sambor, comme prestataires »[59]. Cette absence de plus d'un mois, loin de leurs champs et de leur famille, s'avère très pénible, d'autant que les conditions de travail peuvent être dures sur certains chantiers, notamment ceux de navigabilité du Mékong. En 1901, un garde français n'hésite pas à ouvrir le feu sur un ouvrier qui voulait partir[60]. De plus, les corvéables font fréquemment l'expérience des épidémies de choléra en raison de l'hygiène très insuffisante des différents sites sur lesquels ils travaillent.

Néanmoins, les autochtones des hautes terres bénéficient de conditions d'éloignement exceptionnelles qui rendent les recouvrements particulièrement ardus. En 1901, le secrétaire Manquenné, qui exerce l'intérim de la résidence de Kratié, demande une exonération de l'impôt personnel pour les *Mnong* et les *Stieng*. Il estime qu'ils ne peuvent pas payer, et que de toute façon, il lui est impossible de contrôler les versements. En 1903, l'année où il est élargi aux aborigènes, l'impôt sur les palmiers à sucre rapporte 54 piastres à Kratié contre 13 000 pour l'ensemble du royaume. Pour chaque nouvel impôt un moratoire d'un an est nécessaire afin de prévenir les villages de l'arrière-pays. Certains villages refusent d'effectuer leurs prestations ou de payer les impôts.

Même dans les régions anciennement soumises, comme la vallée de la Chbar, les recouvrements sont problématiques. En 1899, le résident de Kratié explique qu'il a dû « faire appuyer par trois miliciens le mé-suoy de Kratié pour contraindre quelques villages pnongs de Kratié (distants de Kratié de plusieurs jours) à payer leur impôt personnel 1899. Les miliciens sont revenus pris de fièvres après une

56 Maitre, *Les jungles moï, mission Henri Maître (1909-1911). Indochine sud-centrale. Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de l'Annam, de la Cochinchine et du Bas-Laos* , Paris, Larose, 1912, p. 251. Il s'agit de l'application d'un décret du Président de la République française du 10 octobre 1908, *Journal officiel de l'Indochine*, lundi 30 novembre 1908, pp. 1941-1944.

57 Voir Forest, 1980, p. 211.

58 សាលា : terme khmer désignant les grandes salles communes. Il s'agit ici de bâtiments destinés à fournir un abri aux voyageurs.

59 Durand, Rapport sur une tournée faite chez les *Phnongs*, 17 avril 1902, anc/rsc 758.

60 Il voulait l'effrayer et ne l'a pas blessé, mais les ouvriers sont terrorisés par cette brutalité. anc/rsc 758.

quinzaine de jours »[61]. Dix ans après la prise de pouvoir des Français sur l'administration provinciale, les perceptions restent compliquées. En 1907, quatre-vingt trois *Stieng* de la province de Chhlong viennent à Kratié pour demander une exonération, en raison de leurs difficultés conjoncturelles comme l'explique le gouverneur de Kratié :

> Quelques habitants n'ont pas de problèmes et d'autres ont des difficultés. Les Khmers et les *Stieng* des villages de Sré Cha, Pravanh et Romchek s'inquiètent, sont pauvres et n'ont plus de nourriture.[62]

Cette année-là, des crues catastrophiques détruisent une grande partie des récoltes de la province entraînant un enchérissement du paddy dont le prix atteint dix piastres le picul en août 1907 dans l'intérieur, soit dix fois les prix normaux. Le résident propose aux villageois de travailler sur les routes pour éteindre leur dette vis-à-vis de l'Etat, puis finalement accorde un dégrèvement de 1 256 piastres pour des prestations de 1906 restées non-effectuées. De telles difficultés de recouvrement des impôts sont fréquentes. A partir de 1909, sur requête du ministre de l'intérieur Sathavong, les intermédiaires locaux, qui dans les villages s'occupent de rassembler l'argent de l'impôt, sont exemptés afin de les récompenser pour leur difficile tâche[63].

A Stung Treng, les recouvrements sont particulièrement malaisés dans les premières années qui suivent le rattachement de la province au Cambodge. Certes, « chaque année, dans le courant du mois de janvier, le Conseil des ministres envoie à Moulapoumok les percepteurs des impôts des paddys, des pêcheries & des pontéas »[64], mais ces envoyés du roi doivent s'appuyer sur des rôles souvent faux et font face à des habitants qui refusent de payer des montants supérieurs à ceux qu'ils payaient auparavant, d'autant qu'ils ne comprennent pas toujours les modes de calcul. Les impôts fonciers sur les terres de berge et l'impôt des paddys, proportionnels à la valeur des sols ou à la récolte, sont nouveaux. Les *achnha luong* chargés de la perception doivent expliquer ces calcul à des gens qui parlent très rarement le khmer et qui n'ont jamais été soumis à ce type de prélèvement, ce qui prend du temps et laisse les contribuables aborigènes très sceptiques et donc réticents à payer. En 1910, l'impôt des paddy ne rapporte toujours que 500 piastres et 1 400 l'année suivante à Moulapoumok. Le résident de Stung Treng doit fréquemment demander des dégrèvements, essentiellement en faveur des villages reculés, même si les recouvrements s'améliorent, après plusieurs années, grâce au réseau de voies de communication et à une tradition ancienne de composition avec une puissance extérieure.

Certains administrateurs locaux tentent de persuader leur hiérarchie d'alléger les prélèvements sur les aborigènes. En 1903, Paul Lofler propose de renoncer à les imposer.

> Il faudra bien se garder dans le présent du moins, de faire subir le fardeau d'un impôt, si léger fut-il, à ces populations qui ne connaissent encore que les échanges et ignorent totalement l'usage de l'argent. La seule charge qu'on pourrait équitablement leur imposer au début consisterait en des travaux de route destinés à relier les villages entre eux et à créer une grande voie commerciale entre le Cambodge et le Laos.[65]

L'année suivante, dans une longue lettre, Adhémard Leclère propose une réforme de l'impôt des *Mnong* et des *Stieng*. Il souhaite qu'il ne leur soit demandé qu'une piastre au lieu de 2,5 pour les Khmers et que, lorsque leur village est trop éloigné des lieux de prestation, on ne leur réclame rien.

> Quant aux avantages que nous tirerons de la soumission des villages *pnongs* et stiengs si elles ne sont pas fiscales, elles seront d'ordre moral et politique : nous mettrons un terme aux guerres entre villages, à la *vendetta* qui les désole; nous réglerons les difficultés qui surviennent à chaque instant entre les tribus et nous parviendrons ainsi à empêcher les enlèvements de personnes et les ventes d'esclaves qui sont encore trop nombreux sur la rive gauche du fleuve. Ce sera servir la civilisation, l'ordre public, créer la police dans les régions encore inconnues de l'est et peut-être

[61] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, avril 1899, aom/rsc 377.

[62] « ខ្លះក៏មានសេចក្តី សុក ទុក ដៀរជុំពូក់ ឯបន្ទារវាស្ត់ ខ្មែរ ស្ទៀង ក្នុងភូម ស្រែចារ ប្រវាញ រុំចែក ចោះមានសេចក្តីព្រួយ និងទាល់ក្រអែតស្បៀងអាហារណ្យ », rapport mensuel du gouverneur de Kratié, août 1907, anc/rsc 13269.

[63] Lettre du ministre de l'intérieur Sathavong, au résident supérieur du Cambodge, 7 septembre 1909, anc/rsc 942.

[64] Klein, Monographie de la province de Moulapoumok, 1911, anc/rsc 5194.

[65] Rapport de Paul Lofler au résident supérieur, 1903, anc/rsc 11542.

> amener les sauvages à adopter les mœurs des cambodgiens déjà civilisés. Je pense qu'il convient de sacrifier les intérêts du trésor à un but aussi agréable à atteindre.[66]

Le résident supérieur Henri de Lamothe lui demande alors de trouver un produit qui pourrait constituer la base d'un impôt équitable pour les aborigènes, mais ce projet ne connaît pas de suite.

L'impôt et son recouvrement ne constituent pas des priorités de la politique française vis-à-vis des aborigènes du Nord-est cambodgien. Les administrateurs du protectorat sont beaucoup plus souples avec eux qu'avec les Khmers. Ainsi en 1909, lorsque plusieurs villages *jaraï* de Bokham refusent de payer l'impôt en affirmant qu'ils auraient été menacés de razzias par des Vietnamiens s'ils payaient, le résident de Stung Treng ordonne à son délégué de ne pas insister. Lorsque les *Mnong* et les *Stieng* menacent de rejoindre les "indépendants", ce qu'ont fait des *Brao* et des *Jaraï* de Stung Treng, au grand dam des administrateurs, ils sont dégrevés. Les consignes des gouverneurs généraux et des différents résidents supérieurs étant toujours de ménager les aborigènes, presque tous les villageois qui se plaignent obtiennent satisfaction, ceci d'autant plus facilement que les premiers à intercéder en leur faveur sont les fonctionnaires français des résidences. Pratiquement tous les ans, des dégrèvements sont accordés et aucune expédition n'est organisée pour récupérer les sommes dues au Trésor et restées impayées.

Si *de jure*, les habitants des hautes terres peuvent être fortement imposés, la situation sur le terrain est très inégale. Ceux qui vivent à proximité des centres administratifs, Kratié, Sambor, Stung Treng et Veunsaï, sont davantage pressurés. Les villages éloignés ou susceptibles de prendre les armes, tels ceux de Bokham à Moulapoumok, Sré Khtum ou du plateau à Kratié, sont à peu près laissés libres de verser au Trésor ce qu'ils veulent bien verser, malgré des pressions ponctuelles. Ceux qui n'acceptent pas l'autorité française ou cambodgienne ne paient rien, et sont laissés en paix. En 1911, le résident supérieur fait part de son agacement au résident de Stung Treng à propos de la propension des *Jaraï* de Bokham à se faire dispenser de tout ou partie de l'impôt.

> J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à mon avis, se laisser impressionner par l'attitude de cette partie de la population serait donner un fâcheux exemple aux tribus soumises qui ne manqueraient pas, comme vous le faites observer vous-même, de nous créer à leur tour des difficultés. Il est nécessaire que les Djaraïs se soumettent à la loi commune et fassent leurs prestations.[67]

d) Conséquences des nouvelles politiques fiscales dans les hautes terres

En 1897, les Français justifient l'éviction des fonctionnaires cambodgiens par la propension supposée de ceux-ci à pressurer les aborigènes. A partir des écrits de Moura, on peut estimer le tribut à 3 000 piastres tous les trois ans dans les années 1870. Dans l'hypothèse où les accusations de concussion des Français à l'encontre des fonctionnaires cambodgiens sont vraies, les aborigènes devaient verser un peu plus. En 1900, le rôle du seul impôt personnel dû par les aborigènes dépasse les 4 000 piastres pour une année, auxquels s'ajoutent tous les autres impôts et taxes. En 1902, la valeur des taxes perçues par le trésor sur les villages aborigènes est au moins quatre fois supérieure à ce qu'elle était en 1870. Par rapport à 1870, un nombre plus important d'aborigènes paient l'impôt. L'impôt global versé par les villages aborigènes est beaucoup plus élevé, et chaque famille aborigène doit payer un peu plus. La pression fiscale sur les hautes terres augmente fortement avec l'arrivée des Français. L'administration du protectorat se présente comme protectrice des aborigènes, alors que le principal bénéficiaire du changement de système fiscal est le Trésor contrôlé par les Français.

A Stung Treng, les conséquences de la nouvelle fiscalité mise en place après le retour de cette province au Cambodge ont pu prendre un tour dramatique, en interférant avec le système d'échanges entre agriculteurs pratiquant la riziculture humide et essarteurs, dont le principal intérêt était de limiter les risques de famine[68]. En effet, ces échanges ne sont possibles que grâce au commerce entre les deux groupes. Le troc est insuffisant. *Lao* et Khmers ne cèdent leur riz que contre monnaie sonnante et trébuchante, notamment en période de disette lorsqu'il est importé. Les principales rentrées de piastres

---

[66] anc/rsc 906.

[67] Lettre du résident supérieur du Cambodge au résident de Stung Treng, 12 septembre 1911, anc/rsc 25600.

[68] Mathieu Guérin, « Essartage et riziculture humide, complémentarité des écosystèmes agraires à Stung Treng au début du XXe siècle », *Aséanie* n°8, décembre 2001, pp. 35-55.

des aborigènes sont les ventes de pirogues, d'éléphants, et dans une moindre mesure de riz, de piments, de cardamome et de ramie. L'économie des *Lao* et des Khmers, beaucoup plus tournée vers l'extérieur, est davantage monétarisée. Lorsque la province de Stung Treng est rattachée au Cambodge, elle doit mettre en pratique la fiscalité en vigueur sous le protectorat. En augmentant la capitation et les prestations, l'administration détourne une partie du numéraire dont disposent les aborigènes. Ce sont ainsi, vers 1910, près de 30 000 piastres annuelles qui leur sont demandées, même si tous ne paient pas et si certains effectuent leurs prestations en nature. Les *Lao* et les Khmers ne sont pas en reste, et doivent, d'une manière plus systématique que les aborigènes, mettre la main à la poche. L'accroissement de la pression fiscale s'accompagne d'un développement de l'usure au profit des riches *Lao*, puis des Chinois, et au détriment des aborigènes, des *Lao*, et des Khmers les plus pauvres. A ces impôts sur les personnes, s'ajoutent les taxes sur l'exportation des éléphants qui triplent le prix d'une femelle de taille moyenne, les taxes sur les coupes de bois, l'impôt des paddys etc. En quelques années, le trafic des éléphants connaît une forte baisse, accentuée par l'effondrement des cours à l'achat en Birmanie. A partir de 1910, ce commerce est en crise. Les prises ne trouvent pas preneurs en 1910, 1911, 1912. Seules les plus belles bêtes, les mâles déjà dressés, peuvent être vendues. Parallèlement, le résident de Stung Treng signale à sa hiérarchie que « les droits exorbitants perçus par le service forestier réduisent dans des proportions inquiétantes le gros commerce des pirogues »[69], alors que le marasme économique en Cochinchine décourage les acheteurs. Déjà en 1906-1907, le commerce des pirogues avait été pratiquement stoppé pour permettre la mise en place des nouvelles réglementations forestières.

Non seulement la nouvelle fiscalité ponctionne une partie importante du numéraire dont disposent aborigènes, *Lao* et Khmers pour effectuer leurs transactions, mais encore, elle diminue leurs rentrées en devises. Les économies locales de la région de Stung Treng permettent de dégager des excédents et autorisent donc un prélèvement de la part de l'Etat, mais les exigences de celui-ci finissent par dépasser les possibilités des contribuables. Le délégué de Veunsaï alerte ses supérieurs en juin 1913.

> Le numéraire fait défaut partout. Les éléphants et les pirogues ne se vendant pas depuis deux ans, les Laotiens n'ont pu comme ils le font chaque année, avancer à la majorité des *Khas*, le montant de leurs impôts de 1913.[70]

Le point culminant de la crise due à la nouvelle politique fiscale est 1912, qui coïncide avec une récolte désastreuse. L'année agricole 1912 est caractérisée par une très forte sécheresse qui brûle les plants de riz des essarts, particulièrement vulnérables. Suivant les villages, entre 30% et 90% de la récolte est perdue. Chez les *Tampuon*, dans la zone la plus peuplée de la région, les villages n'ont du riz que pour deux à quatre mois. *Lao* et Khmers disposent encore de réserves monétaires qui leur permettent d'acheter du riz importé. Ce n'est pas le cas des aborigènes, dont la situation est déjà critique en octobre 1912, d'après le délégué de Veunsaï :

> J'ai pu faire la constatation navrante que dans la moitié des villages, les indigènes étaient obligés d'employer la totalité de leurs revenus - en dehors de ce qu'il leur fallait pour subsister strictement - à racheter leurs prestations et que dans d'autres villages les *Khas* étaient obligés, soit de vendre leurs gongs et leurs marmites (objets auxquels ils tiennent particulièrement), soit de recourir à l'emprunt pour racheter leurs prestations et permettre au budget provincial de fonctionner.[71]

Le prix du picul de riz atteint neuf piastres sur le marché de Stung Treng, soit l'équivalent de la rémunération d'un mois de travail pour acheter soixante kilogrammes de riz. Il faut attendre l'arrivée du riz hâtif des *Lao* pour qu'il devienne plus abordable. Entre temps, des dizaines d'aborigènes sont morts de faim ou sont partis louer leurs bras au Laos. On remarque que les opérations de recouvrement ne sont pas suspendues pendant la famine de 1913. Même si les percepteurs se montrent plus conciliants, ils vont dans les villages réclamer leur impôt à des gens qui meurent de faim, au sens propre.

---

[69] Rapport du résident de Stung Treng au résident supérieur, 1912, anc/rsc 26268.
[70] Rapport du délégué de Veunsaï, 1913, anc/rsc 15937.
[71] Rapport du délégué de Veunsaï, octobre 1912, anc/rsc 24123.

La politique fiscale du protectorat est un facteur de fragilisation de l'équilibre économique dans la région de Stung Treng, aggravant la crise de subsistance aux dépends principalement des aborigènes. L'augmentation des charges fiscales amène ainsi plusieurs villages, essentiellement des *Kavet* de Siempang, à quitter le Cambodge pour s'installer dans les provinces laotiennes limitrophes de Khong et Attopeu en 1906, 1909 puis 1912.

4) La pénétration des hautes terres

a) Une présence lâche

La mansuétude des Français à l'égard des mauvais payeurs et le maintien de pratiques qu'ils réprouvent s'expliquent en partie par leur incapacité à s'imposer par la force. L'ensemble du dispositif khmer et français est concentré sur les berges du Mékong, à l'exception des postes cambodgiens de Sré Khtum, Koh Nhek, puis après 1904 de Siempang, Veunsaï et Lumphat. Les administrateurs sont parfois à plus de cent cinquante kilomètres de leurs administrés dans des zones où les communications peuvent être difficiles, notamment pendant la mousson d'été. Les aborigènes qui vivent en majorité à l'intérieur des terres n'ont pas souvent affaire à eux. Dans la province de Kratié, les habitants de l'intérieur sont complètement coupés de la vallée du Mékong pendant la saison des pluies, sauf par le *prek* Chhlong. Les voyages ne sont possibles qu'en saison sèche, c'est-à-dire de novembre à juin. C'est pendant ces mois qu'éclatent les épidémies de choléra. Les villages aborigènes touchés par une épidémie sont tabous et il est interdit d'y pénétrer. Les déplacements sont alors périlleux et difficiles en raison du manque de ravitaillement. Les Français comme les Cambodgiens restent donc à la lisière des hautes terres.

Sous le règne de Norodom, les administrateurs français sont donc amenés à effectuer de longues tournées dans l'arrière pays de Kratié. On en compte dix-huit entre 1887 et la mort du roi en 1904 : six se sont dirigées vers le nord-est, entre Sambor et la vallée de la Srépok par l'intérieur des terres ; dix sont passées par les pays *stieng* autour de Sré Khtum, au sud-est de Kratié ; cinq ont traversé les plateaux *mnong* à l'est de Kratié[72]. Si les quelques familles *Mnong* installées près des rives du Mékong peuvent entretenir des contacts quasi-quotidiens avec les Français, il n'en est pas de même pour les autres. Dans l'arrière-pays, le village le plus visité est Sré Khtum. En dix-sept ans, les Français y sont passés huit fois. La plupart des aborigènes du Nord-est du Cambodge n'ont pas vu de Français plus d'une ou deux fois dans leur vie, et une grande partie n'en a jamais croisé. Il n'existe aucun poste fixe dans l'arrière-pays malgré les demandes répétées des résidents, notamment d'Adhémard Leclère.

Près de la moitié de ces incursions françaises dans les hautes terres visent à régler des affaires délicates de justice ou de maintien de l'ordre mettant aux prises les habitants de plusieurs villages. En 1889, Marquant et Marguet partent mater la révolte de Brelum. En 1896, Adhémard Leclère doit aller régler une histoire à Bu Khduk, tandis que son secrétaire Bourgois est envoyé à Sré Khtum. Deux ans plus tard, Bourgois et Durand sont envoyés à Sré Khtum pour arrêter un Cambodgien nommé Ouk qui pousse les habitants khmers et *stieng* à la révolte en se faisant passer pour le prince Samreth. Il est arrêté par les habitants avant l'arrivée des Français et se révèle assez inoffensif. Le Roy s'interroge alors pour savoir si les *Stieng* qui ont suivi le faux prince Samreth l'ont fait de bonne foi ou simplement dans l'espoir de commettre quelques actes de piraterie[73]. La même année, Le Roy se rend sur le plateau pour régler une affaire de sorcellerie et d'enlèvement de personnes entre Bu Kès et Bu Trom. En 1904, un garde principal venu de Phnom Penh, Fonfréde lance une attaque surprise contre un hameau proche de Sré Khtum, Bu Melou, où des *Stieng* retiennent prisonniers plusieurs *Mnong* tributaires. C'est un désastre. En quelques minutes, le chef des *Mnong* prisonniers et un milicien sont tués. Un Laotien et deux autres *Mnong* sont blessés. Les *Stieng* se rendent et sont arrêtés. Ils expliquent alors avoir été pris au dépourvu par l'attaque, et ne pas comprendre pourquoi le Français n'est pas tout simplement venu leur parler.

Les autres tournées sont des missions d'exploration et de reconnaissance. Elles s'inscrivent parfois dans des projets plus vastes d'exploration de l'Indochine : celles de Lalande de Calan en 1890 vers la frontière avec le Laos, de Cupet en 1891, et des lieutenants Septans et Gauroy en 1892 chez les

[72] Certaines expéditions qui sont passées par plusieurs zones sont comptées plusieurs fois.
[73] Rapport de Le Roy au résident supérieur, 5 avril 1898, anc/rsc 758.

Mnong, celle du marquis de Barthélémy chez les *Stieng* en 1899, celles du lieutenant Oum en 1900 et du capitaine Cottes en 1904 du Darlac à Kratié. En vingt ans, le personnel local de la résidence effectue moins d'une dizaine de reconnaissances[74]. Ces tournées servent éventuellement à rallier les villages éloignés encore considérés comme indépendants. Paul Lofler explique dans son rapport le but d'une mission qu'il a effectuée du 27 mai au 5 juillet 1903 en territoire *mnong* :

> Rechercher les moyens à employer pour amener à notre influence cette tribu qui, malgré l'évolution des temps, continue d'être réfractaire à tout progrès, fuit les centres où s'exerce notre action administrative et, en s'y dérobant, nuit à notre expansion et entrave le développement économique du pays.[75]

Ces tournées sont de véritables expéditions. Le résident ou un secrétaire de la résidence est accompagné par un détachement de miliciens, un interprète et des guides. Des fonctionnaires cambodgiens, gouverneurs ou *balat*, peuvent y prendre part. Les Français et les mandarins voyagent à cheval, les provisions et l'escorte à dos d'éléphant ou dans des charrettes à bœufs[76]. Fréquemment, les habitants des villages se sauvent à l'arrivée de la troupe, puis reviennent prudemment et accueillent les administrateurs. Ceux-ci cherchent à les rassurer et distribuent des cadeaux constitués de verroterie, de tabac, de noix d'arec, de bétel. La fin de la journée se passe en libations autour des jarres de bière de riz après qu'un cochon, ou un autre animal, a été tué. Les affaires en cours sont discutées et tranchées par le résident ou son représentant. En saison des pluies, seuls les Cambodgiens effectuent ces voyages qui peuvent être épuisants.

Au début du règne de Sisowath, avec le retour d'Adhémard Leclère à la tête de la résidence de Kratié, un certain nombre de travaux sont réalisés pour faciliter l'occupation progressive de l'arrière-pays. Des relais où les voyageurs peuvent se reposer sont construits le long des principales routes de pénétration. Le chef du service géographique de l'Indochine, Scherlin, réalise une carte de la circonscription de Kratié en 1906 et la route Thudaumot-Kratié est davantage entretenue. La difficulté principale reste le recrutement de la main d'œuvre. En effet, d'avril à décembre, les essarteurs sont occupés par les travaux des champs et renâclent à travailler sur la route, alors que celle-ci a besoin d'être remise en état après chaque saison des pluies.

A Stung Treng, le rattachement de la province au Cambodge a été l'occasion de nombreuses reconnaissances qui amènent l'administration française à avoir une idée assez précise de la géographie physique et humaine de la région, de ses productions et de ses voies de communication. Même si, en se cantonnant aux vallées, les Français se sont eux-mêmes exclus de la zone la plus peuplée, le plateau *tampuon*, la présence à Veunsaï d'un délégué du résident, *de facto* chargé de l'administration d'une grande partie des populations aborigène, permet un contrôle beaucoup plus serré qu'à Kratié. Le délégué se rend une à deux fois par an en tournée dans l'ensemble de sa circonscription et l'une de ses premières tâches est d'établir un embryon de réseau routier qui relie Veunsaï à Siempang à l'ouest, et à Bokham à l'est, avec un embranchement au sud sur Lumphat. Le système hydrographique Sékhong, Sésane, Srépok favorise de plus les déplacements, notamment en saison des pluies lorsque les pistes sont impraticables. Néanmoins, les voleurs de bétail continuent d'opérer de part et d'autre de la Srépok, alors que les administrateurs de Stung Treng et Moulapoumok signalent de nombreuses affaires de razzias de villages, principalement dans les régions montagneuses du nord de Veunsaï et de Bokham, limitrophes de l'Annam et du Laos, chez les *Brao-Kavet* et les *Jaraï*.

---

[74] En 1887, Lalande de Calan puis Deleschamps se rendent chez les *Stieng*. Le premier passe par la Cochinchine, le second remonte le *prek* Chhlong. En 1893, Fourestier reconnait l'itinéraire de la route Kratié-Thudaumot. Bourgois en 1896 passe à Sré Khtum. Le Roy accompagne Bourgois en 1899 à Ban Don pour l'aider à y installer le poste français du Darlac. En 1902, Durand visite les forêts-clairières au nord-est de Sambor et Lofler effectue deux expéditions en 1903 et en 1904 sur les frontières avec le Laos et la Cochinchine.

[75] anc/rsc 11542.

[76] Lorsque Adhémard Leclère se rend au village de Phnom Khduk en 1896, il emporte du riz et du poisson séché pour ses hommes, des bouteilles de champagne et de cognac, du pain, du chocolat, du café etc. pour lui-même, sa fille et le garde principal.

b) Les postes des hautes terres

En 1907, il est décidé de rouvrir deux postes de police dans les territoires *stieng*. Le premier à Mémot doit contrôler les « forêts du haut »[77] de Thbaung Khmum et le second à Sré Khtum s'accompagne du rétablissement du poste de *balat* supprimé en 1898. la faible activité du *balat* de Sré Khtum, Yang, entraîne de vifs débats au sein du conseil de résidence de Kratié. Une partie des conseillers, notamment le gouverneur de Thbaung Khmum, souhaite la présence d'un garde principal français, alors que le résident de Kratié, qui préside la séance, est plutôt enclin à laisser ces terres sous la seule autorité des fonctionnaires cambodgiens.

> Le président réplique que si l'on plaçait à Mémot un garde principal, il ne devrait en aucune façon s'immiscer dans les questions d'administration indigène. Sa présence seule, répond le Gouverneur de Tbong-Khmum suffira pour obliger le balat à être plus actif qu'il ne l'est. Il est profondément regrettable, dit alors le président qu'un fonctionnaire occupant le rang de balat soit assez peu soucieux de sa dignité pour avoir besoin de la surveillance immédiate et continue d'un européen pour remplir son devoir.[78]

Finalement, dans l'année qui suit, le *balat* Yang de Sré Khtum considéré comme incapable est relevé de ses fonctions et remplacé par un homme énergique alors qu'un lieutenant indigène de la milice part occuper le poste de Mémot avec huit gardes. Ces installations sont l'occasion de tournées d'inspection, notamment de la part du résident de Kratié, Alby, et de l'inspecteur de la garde indigène, Imbert, commandant la brigade de Kratié. Le résident de Kratié paraît alors très optimiste sur les effets de ces implantations :

> Il y a lieu de prévoir que peu à peu la fréquentation de ces miliciens avec les Stiengs et les Pnongs entraînera des relations plus actives avec une partie de la population encore défiante du contact des Européens et surtout peu désireuse de se plier à leurs méthodes de régularité administrative.[79]

A Sré Khtum, le *balat* peut s'appuyer sur l'*achnha Lu* Nhek, notamment pour les recouvrements d'impôt[80]. Le résident de Kratié Galtier témoigne de l'empressement de Nhek à collaborer :

> Il met très loyalement au service de l'administration la réelle influence qu'il a sur les Stiengs indépendants, c'est un auxiliaire précieux. Nommé Chef de Stiengs de la province de Kratié, il a été chargé de la perception de l'impôt pour le compte du gouverneur et reçoit une solde de six piastres par mois du budget résidentiel.[81]

Le *balat*, aidé de l'*achnha Lu*, réussit à faire inscrire des villages comptant plusieurs centaines d'habitants sur les rôles d'imposition. En revanche, il paraît totalement impuissant à stopper les vendettas et les razzias chez les *Mnong* du plateau et les *Stieng* de la moyenne vallée du Hoyt[82]. Celles-ci expliquent en partie la création du poste de Ban Bu Sra. Par arrêté du gouverneur général du 3 septembre 1910, soit un an et demi après sa construction, l'existence de ce poste est officialisée. Le chef du bureau des affaires politiques, Faure, estime alors que cette création est nécessaire « tant pour continuer l'œuvre de pénétration pacifique et de civilisation entreprise par la mission de M. Maître que pour développer l'exploitation des richesses économiques de la région où les trafiquants cambodgiens s'aventurent d'ailleurs depuis quelques années et où ils ne manqueraient pas de venir plus nombreux dès que la sécurité de cet hinterland leur sera assurée par la présence de notre administration »[83].

Le poste est classé insalubre et dangereux, ce qui permet au personnel qui y sert de toucher des primes. Le résident de Kratié, Galtier, remet des instructions précises à son chef sur sa mission dans les hautes terres :

---

[77] ព្រៃលើ

[78] Minutes de la séance du 15 octobre 1907 du conseil de résidence de Kratié, anc/rsc 378.

[79] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, juillet 1908, anc/rsc 15183.

[80] Voir rapport du gouverneur de Chhlong du 23 juillet 1908, anc/rsc 15176.

[81] Rapport de tournée du résident de Kratié Galtier au résident supérieur, 1910, anc/rsc 229.

[82] Voir par exemple l'enlèvement de dix-sept *Stieng* de Cochinchine par des *Mnong* du plateau en 1909. Rapport du *balat* de Sré Khtum, anc/rsc 15176, rapports du résident de Kratié de janvier et février 1909, anc/rsc 15184.

[83] Rapport du chef du 2e bureau (affaires politiques), 10 août 1910, anc/rsc 221.

1° - Son action s'étend uniquement sur les villages pnôngs ne payant pas l'impôt.
2° - Tous les Phnôngs inscrits resteront comme par le passé sous l'autorité des mésroks de poutoung et de Tiouba.
3° - Etablissement des rôles des villages relevant du Cambodge considérés jusqu'à ce jour comme indépendants.
4° - Etablissement du rôle des éléphants, très nombreux dans la région, chaque village en possède au moins un.
5° - Instruction des différents et contestations entre villages Phnôngs.
6°- Assurer dans la mesure du possible par de nombreuses tournées et reconnaissances la tranquillité et la plus grande sécurité aux habitants.
7° - Signaler les empiètements qui pourraient être tentés sur le territoire du Cambodge par l'Annam ou la Cochinchine. Agir avec une extrême prudence en cas de contestations soulevées par des villages dépendants de ces deux pays.
8° - Entretenir avec les chefs des provinces limitrophes les meilleures relations.[84]

Plus au sud, l'activité du poste de Mémot se trouve en fait entièrement accaparée par la répression des bandes de voleurs de bétail qui opèrent entre la Cochinchine et le Cambodge, sans grands résultats. Les attaques à main armée sur Thbaung Khmum sont alors fréquentes. En 1909, des brigands réussissent à s'emparer d'une partie des impôts de la province et une autre bande tue le colon français Michelon propriétaire d'une jumenterie à l'est de la circonscription de Kompong Cham. Pour y remédier, le chef-lieu de la province de Thbaung Khmum est déplacé en 1910 des rives du Mékong au centre de la province, à Kandal Chrum, sans que cette mesure n'ait d'effets notables sur le brigandage.

Après le rattachement d'une vingtaine de villages *jaraï* proches de Bokham à Moulapoumok en 1908, il est décidé de créer un poste de représentant de l'administration dans cette zone frontalière. Les autorités françaises proposent aux *Jaraï* le fils du *Chau Tham* Phuoy, Poui, comme *mékhum* ou d'élire un *mékhum* parmi eux. Suite à plusieurs affaires opposant des négociants vietnamiens et les *Jaraï*, le délégué de Veunsaï demande la création d'un poste de *balat* à Bokham, qu'il obtient par ordonnance royale du 6 septembre 1909. La charge est confiée au fils du *Chau Tham*. Deux ans plus tard, l'appréciation du résident de Stung Treng est sans ambiguïté : « Le Balat de Bokham est complètement nul »[85]. Face au peu d'efficacité de celui-ci, de la mauvaise volonté mise par les *Jaraï* à acquitter leurs impôts et aux problèmes de maintien de l'ordre qui continuent de se poser dans la région, le délégué de Veunsaï propose un temps de déplacer à Bokham le centre de la circonscription, mais il n'est pas suivi par sa hiérarchie.

Théoriquement, depuis 1897, la France contrôle le système fiscal et supervise l'application de la justice. Elle se charge aussi de l'ordre public. Les principales fonctions régaliennes sont donc du ressort de la puissance coloniale. La traite est interdite et l'esclavage aboli. Dans les territoires aborigènes, la réalité est beaucoup plus nuancée.

S'il ne semble plus y avoir de trafic d'hommes à grande échelle entre les territoires aborigènes, le Laos et le Cambodge, l'esclavage, intégré à la justice coutumière, est toujours en vigueur. La traite même, par les raids entre villages ennemis, reste pratiquée. Le paiement de l'impôt dépend du degré d'allégeance des villages. Certains se disent soumis, et sont donc inscrits sur les rôles, mais ne payent rien. D'autres, s'acquittent de l'ensemble ou d'une partie des taxes. Les derniers se disent rebelles et refusent quelque autorité que ce soit, parfois les armes à la main. L'inscription sur les rôles, et non plus le paiement effectif de l'impôt, suffit comme marque d'une soumission, qui n'est plus que nominale.

1912 marque un tournant dans l'occupation française des hautes terres. La résidence de Kratié est supprimée et rattachée en tant que simple délégation à la résidence de Kompong Cham. A Stung Treng, les habitants sont écrasés par la famine et l'impôt. Au même moment l'effectif de la garde indigène est réduit de manière drastique : vingt-quatre hommes à Kandal Chrum, huit à Mémot, dix-neuf à Kratié, vingt-quatre à Bu Sra, dix à Sré Khtum, pouvant être appuyés par les soixante-quinze hommes, dont quarante-trois nouvelles recrues, de Kompong Cham, cinquante hommes à Stung Treng et Moulapoumok, soit un total d'un peu plus de deux cents hommes pour assurer la police d'une

---

[84] Rapport de tournée du résident de Kratié, 1910, anc/rsc 221.
[85] Rapport du résident de Stung Treng, avril 1911, anc/rsc 25619.

région dont la superficie approche les 60 000 kilomètres carrés. Des bandes armées sont signalées entre Lumphat, Ban Don et Bokham, sur le Plateau des Herbes, et de nouveau à la frontière avec la Cochinchine. Des troubles importants contre la pénétration française éclatent dans l'arrière pays de Kratié avec l'attaque de Pa Trang Loeung contre Ban Bu Sra.

La pénétration cambodgienne et française dans l'arrière-pays reste limitée. Les Français, qui ne bénéficient que de deux délégués dans les hautes terres, l'un à Veunsaï, l'autre théoriquement à Bu Sra mais plus souvent sur les routes qu'à son poste, doivent toujours passer par les mandarins cambodgiens. Ils utilisent aussi des aborigènes soumis qui peuvent se révéler des intermédiaires efficaces. De fait, les aborigènes des hautes terres obéissent à l'administration, qu'elle soit khmère ou française, s'ils le veulent bien. L'éviction des Cambodgiens par les Français a été suivie d'un renforcement de la pression de l'Etat central sur les populations autochtones des hautes terres, mais pas d'une maîtrise effective de leurs territoires. Par leur propension à éviter la loi commune, à se faire justice, à payer irrégulièrement leurs impôts, les autochtones des hautes terres irritent les dirigeants du Cambodge.

Chapitre 8 : Gérer les résistances

Les troubles qui secouent l'arrière-pays de Kratié à partir de 1912, la destruction du poste de Bu Sra par Pa Trang Loeung et ses hommes, les assassinats de miliciens et de *Mnong* alliés aux Cambodgiens et aux Français, marquent le début d'une série de revers pour l'administration. Une partie des hautes terres commence à s'émanciper de la tutelle franco-khmère. Face à cette menace pour la sécurité intérieure du royaume, le protecteur français et l'administration royale khmère doivent développer des stratégies de gestion de la crise.

1) Le colonisateur face à l'embrasement de l'arrière-pays de Kratié

a) La force contre la rébellion

Après l'attaque contre Bu Sra en 1912, la première réaction de l'administration consiste à envoyer des détachements armés de la garde indigène pour ramener le calme. Deux colonnes partent de Kratié et une troisième de Sré Khtum. Elles convergent vers le village de Bu Mési. En tout, malgré le manque criant de miliciens et de gradés, près de quatre-vingt hommes armés sont rassemblés sous le commandement du nouveau gouverneur de Kratié, Kahom[1]. Ils sont rejoints par des miliciens et des partisans rhadés du Darlac. Malgré les effectifs déployés, ces détachements ne parviennent pas à se saisir de Pa Trang Loeung, ni même à l'empêcher d'exercer des représailles sur les villages *mnong* qui ont aidé les forces franco-cambodgiennes. Dès son retour de congé, Henri Maitre se voit chargé de rétablir l'ordre et prend la relève de l'*oknha* Kahom, nommé à Kompong Svay[2] en récompense des services rendus. Le résident supérieur Outrey, qui commence à se méfier de Maitre, insiste dans ses instructions sur la recherche d'un règlement pacifique du conflit, mais il laisse une large marge de manœuvre au délégué.

> Je vous laisse seul juge des mesures à prendre et je compte sur votre modération et sur votre connaissance des mœurs pour obtenir avec le moins de risques et en employant toujours suivant les circonstances des moyens qui ne peuvent être considérés comme illégaux ou inhumains, la soumission des révoltés.[3]

Une fois sur le terrain, Maitre, fort de son expérience et assuré d'être couvert par ses relations haut placées, notamment son cousin Pichon, ancien ministre des Affaires étrangères, et par sa réputation de principal connaisseur français des hautes terres, conduit les opérations comme il l'entend.

> Il faut non plus pactiser avec Pa-Trang Leung, ce qui lui reconnaît, aux yeux des aborigènes, une puissance effective, consacre son prestige et le met avec moi sur un pied d'égalité ; il faut détruire ce prestige, forcer le bandit dans son repaire et l'amener, par tous les moyens, à la défaite palpable qui ruinera son autorité, amènera la défection de ses guerriers et le réduira à venir implorer merci. Pa-Trang-Loeung n'est plus depuis longtemps le mouton enragé sous l'insulte et qui a tué pour se défendre, c'est un vulgaire chef de bande, un très ordinaire pirate qui ne pense qu'à écumer la région qu'il terrorise ; sa puissance très fragile n'est qu'en raison directe de l'impunité dont il jouit, de la longanimité dont on use follement à son égard. « Je me soumets parce que tu es le plus fort » disent tous les Moï ; il faut donc prouver cette force si l'on veut être le maître, et j'ai fait mon possible pour le faire. (…).[4]

Lorsque loin de suivre les directives qui lui sont données, Maitre n'hésite pas à décrire dans ses rapports comment il cherche à écraser la résistance *mnong*, en brûlant des villages et en prenant des otages, notamment des femmes et des enfants, le résident supérieur Outrey est indigné par l'attitude et les actes de son subordonné. Inquiet de la tournure que prennent les événements, il écrit au gouverneur général pour se plaindre de Maitre.

> Nulle doute d'ailleurs que ces tribus ne restent paisibles à moins qu'on viennent les effrayer par des missions dont l'utilité ne se fait nullement sentir pour le moment et où il n'est nullement dans

[1] Ancien gouverneur de Stung Treng.
[2] Kompong Thom actuel.
[3] Lettre de mission du résident supérieur à Henri Maitre, 16 octobre 1912, aom/ggi 33269.
[4] Rapport d'Henri Maitre au résident supérieur du Cambodge, 17 décembre 1912, aom/ggi 33269

mes intentions de provoquer et dans lesquelles M. Maître dont l'indépendance de caractère est des plus dangereuse veut néanmoins entraîner administration.[5]

Il demande une mission d'enquête et l'envoi d'un fonctionnaire plus modéré qui, après accord du gouverneur général, lui sont refusés faute de personnel compétent disponible. Lorsque Maitre est assassiné début août 1914, la nouvelle de sa mort provoque un véritable séisme à Kratié, à Kompong Cham, au Darlac, à Djiring, jusqu'à la résidence supérieure du Cambodge. Les autorités se montrent complètement dépassées par l'ampleur de l'événement. La résidence supérieure du Cambodge décide de temporiser jusqu'à la fin de la saison des pluies. Le résident supérieur en Annam doit alors interdire à son délégué au Darlac, Léopold Sabatier, grand ami de Maitre, de se rendre avec une colonne de représailles dans la zone dissidente. Dans les mois qui suivent, entre septembre et novembre, plusieurs unités sont envoyées pour tenter de reprendre pied sur le plateau. Le résultat se révèle calamiteux. Un détachement dirigé par le garde principal Marchand est dirigé vers le poste de Bu Gler afin de le réoccuper et d'y installer le *balat* Mâm, le successeur du *balat* Neang assassiné par les villageois. Il ne dépasse pas les contreforts du plateau et doit se replier sur Sré Sdé sur le Té, faute de vivres, d'eau potable et de médicaments. Les hommes sont épuisés, décimés par le paludisme, terrorisés par les pièges et les coups de main des rebelles dans un environnement particulièrement hostile, combinant forêt dense et pentes boueuses du plateau où la progression est extrêmement difficile. Sept miliciens désertent soit 15% de l'effectif[6]. Devant l'échec patent des autorités locales, le délégué de Kratié, Crémazy[7], jugé trop impressionnable est remplacé par Truffot, beaucoup plus énergique.

Après les premières attaques de villages khmers, notamment Sré Sangké, des colonnes sont envoyées dans le nord-est de Sambor. Profitant du début de la saison sèche et se sentant suffisamment fort, le nouveau délégué Truffot prend lui-même la tête d'une de ces colonnes qui s'enfonce dans les territoires *mnong* et *thmonn* des alentours de Sré Chi. Il est accompagné du garde forestier Coursange, du garde principal Magaud et du gouverneur Sau de Kratié, d'un interprète, et d'une escorte de vingt-sept miliciens. Il rejoint un premier avant-poste de la milice, Sré Sdé et continue sa route avec quarante miliciens. La troupe grossit encore de l'escorte du *balat* de Sambor qui tient Sré Chi. Le passage de ce détachement fort de près de soixante fusils est marqué par des incendies de villages et des escarmouches avec les autochtones. Toute maison abandonnée est brûlée, ainsi que les réserves de paddy et les biens dissimulés en forêt découverts par les patrouilles, ce qui amène des villageois à s'enfuir pour demander la protection du résident de Stung Treng face à la violence du délégué de Kratié. Truffot utilise la manière forte pour obtenir des renseignements sur les rebelles. Un essarteur blessé dans son champ par des tirs de miliciens est ainsi arrêté et interrogé.

Il ne voulait indiquer non plus le lieu de refuge des gens de Thmon Leu. Furieux de cette mauvaise volonté, Mr l'ad[eur] Truffot lui donna alors quelques coups de pieds et de poings que le Pnong fut saigné du nez et de la bouche ; et ne déclara la vérité que sous les menaces de trancher la tête.[8]

Après onze jours de patrouille, la colonne Truffot est attaquée au petit matin du 11 janvier alors que l'administrateur et le garde principal n'ont pas cru utile de fortifier leur campement. Les hommes épuisés par la marche et les fièvres résistent mal. Le délégué de Kratié est tué, ainsi que quatre miliciens, la plupart dans leur sommeil, et cinq blessés. Le *balat* de Sambor et le garde forestier sont sérieusement blessés. Face à cette nouvelle tragédie, le résident supérieur doit rigoureusement interdire à ses subordonnés l'accès des hautes terres de Kratié. Seul un système défensif de postes est conservé.

L'administration tente dans un premier temps de s'appuyer sur les positions dont elle disposait sur le plateau. Avant les assassinats de Maitre et du *balat* Neang, la garde indigène était présente à Méra et à Bu Gler, sur le plateau, et à Sré Khtum en contrebas. Les autorités françaises ordonnent donc l'envoi de troupes et de fonctionnaires dans ces trois villages. Or, protégé par les rebelles et des voies d'accès en piteux état, le faîte du plateau est hors d'atteinte des Français et des Khmers, tandis que le poste de Sré Khtum dans la vallée du Chhlong est incendié par les *Mnong*. L'échec de la colonne Marchand et

---

[5] Télégramme du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, 1[er] mai 1913, aom/ggi 33269.

[6] Trois déserteurs considérés comme les leaders sont condamnés à deux ans de travaux forcés à Poulo Condor.

[7] Plus tard, Crémazy sert de modèle à André Malraux pour son personnage de l'administrateur de Siem Reap dans *La voie royale*.

[8] Déposition de l'interprète de Truffot Ly Sam, 25 février 1915, anc/rsc 10681.

la débâcle de celle de Truffot amènent la résidence supérieure à ordonner un repli sur la plaine. En janvier 1915, l'inspecteur Benoist de la garde indigène est chargé de mettre en place un réseau de forts, pour rassurer et protéger les habitants et éviter ainsi un exode de populations. Le résident supérieur prévoit que des commerçants pourront s'y installer, permettant, à terme, de relancer les contacts avec les *Mnong*.

Les deux premiers fortins sont construits à Sré Sdé sur le *prek* Té et à Sré Chi. A la limite de la forêt clairière, ils doivent constituer une barrière contre les incursions des rebelles sur les rizières cambodgiennes et les villages restés soumis. A Sré Sdé, « le poste est ceint d'une palissade continue, solide, de plus de deux mètres de hauteur, constituée par des pieux en bois enfoncés tout près les uns des autres. Un fossé qui suit la palissade tout le long complète le système de défense »[9]. Les hommes sont logés dans de grands abris en bambou sur pilotis. Les gardes principaux européens bénéficient d'une petite case individuelle. Le dispositif est rapidement complété par la création au point de jonction de la route coloniale n°13 et du Chhlong d'un troisième poste, à Sré Pring. Une ligne nord-sud, Sré Chi, Sré Sdé, Sré Pring, Kandal Chrum permet alors de protéger les provinces khmères de Kratié, Chhlong et Thbaung Khmum des incursions venant de Cochinchine ou du plateau. Chaque poste est normalement commandé par un garde principal européen et abrite une garnison d'une trentaine de miliciens. Sré Chi est ravitaillé par Sambor qui constitue sa base arrière, alors que Sré Sdé et Sré Pring se repose sur Kratié. Tous les mois un convoi apporte les vivres et la solde, et un courrier hebdomadaire permet de relier ces postes avancés au chef-lieu de la délégation. Des petits postes intermédiaires comme Sré Sbau entre Sré Chi et Sambor peuvent être installés, mais jugés trop vulnérables, leur existence est souvent éphémère.

Pendant l'été 1915, suite à une série d'incursions *mnong* sur les villages *stieng* installés à proximité des plantations d'hévéas de Loc Ninh et Hon Quan en Cochinchine, un deuxième axe est-ouest est décidé avec la réouverture de Sré Khtum et la création d'un poste cochinchinois à Budop, confié au garde principal Gatille. En septembre 1915, la ligne de défense contre les insurgés *mnong* accapare près des deux tiers des effectifs disponibles pour assurer l'ordre dans l'ensemble de la résidence de Kompong Cham (voir tableau).

Répartition des unités de la garde indigène de Kompong Cham, septembre 1915[10]

	miliciens	partisans
Kompong Cham	50	
Sré Chi	40	
Sré Pring	30	10
Sré Sdé	20	10
Sré Sbau	10	
Sambor	10	
Kandal Chrum	15	15
Mimot	5	
Tuol Trach	5	
Sré Khtum	40	
Kratié	65	
Total	290	35

En 1916, devant l'incapacité de la résidence de Kompong Cham à gérer efficacement la crise, la résidence de Kratié est rétablie.

Dans les années qui suivent, le dispositif de défense est reculé de plusieurs kilomètres pour sortir de la zone la plus impaludée. Le gros de la garnison de Sré Pring part pour Snoul où un poste de *balat* est créé, les derniers effectifs étant finalement affectés à Samrang sur la route coloniale n°13. Sré Sdé est abandonné en 1917 et laissé à la garde de *Mnong* soumis. Dans la foulée, Sré Khtum est délaissé au profit de Mil, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest.

[9] Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 27 août 1915, anc/rsc 11046.

[10] Plan d'organisation des troupes de Kompong Cham, lettre du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 10 septembre 1915, anc/rsc 3784

Les effectifs de la garde indigène de Kompong Cham et Kratié apparaissent bien insuffisants au regard de l'importance du mouvement insurrectionnel. Lorsque le garde principal Vallé, se trouve avec ses cinquante miliciens et partisans face à 1 400 rebelles équipés pour certains de fusils et disposant d'une vingtaine d'éléphants, il ne reçoit que vingt hommes en renfort. Dès octobre 1914, le gouverneur de Kratié Tiong Toun souligne le déséquilibre des forces dans un rapport au ministre de l'Intérieur :

> Maintenant, leur groupe est nombreux, jusqu'à 3 ou 4 000 hommes[11], et l'administration royale n'envoie que monsieur le garde principal, 50 soldats et 20 charretiers pour conduire le *balat* Mâm et en plus installer le nouveau poste de Bu Gler. Pour cela, moi qui me prosterne à vos pieds, je comprends que ce groupe est très faible, insuffisant pour aller travailler là-bas, et redoute un échec, car le groupe des ennemis est très nombreux.[12]

L'envoi de renforts pour sécuriser cette province reculée du Cambodge est alors impossible. La mort de Maitre et de ses hommes est confirmée à la fin de l'été 1914, en pleine saison des pluies et alors que l'on apprend les déclarations de guerre en Europe. Connaissant l'offensive allemande sur la Belgique et le nord de la France, il est impensable pour le résident supérieur de demander un soutien militaire pour Kratié. Il se refuse d'ailleurs à lancer des colonnes en territoires *mnong*, arguant qu'il ne dispose pas des troupes nécessaires pour une occupation du plateau. « Nous ne pouvions songer, vu la guerre et les faibles effectifs dont nous disposions, à réoccuper le massif central du plateau central »[13], écrit-il en 1917.

La situation est d'autant plus critique que la garde indigène est loin d'être une troupe d'élite. Elle est faiblement équipée, la plupart des hommes ne disposent que de mousquetons 1874 à un coup, et surtout particulièrement mal entraînée et peu disciplinée. Lorsque le chef d'escadron de gendarmerie Ganèle l'inspecte en 1912, il rend un rapport acerbe. Pour lui, cette unité « ne vaut rien » :

> Les miliciens exécutent même très mal le simple maniement des armes ; et mal aussi les mouvements de l'école de section. A Stung Treng, un exercice très simple en terrain varié a donné des résultats grotesques.[14]

Les annonces de désertions et les rapports témoignent du manque de discipline. En 1923, une mutinerie, vite contenue, éclate au poste de Sré Chi, où les hommes se disent maltraités par le boy du chef de poste[15]. Face à la menace *mnong*, des partisans, simples civils auxquels on remet une arme, doivent être recrutés. La Grande Guerre gêne considérablement les efforts tentés à Kratié en drainant les meilleures unités vers le front européen. Les militaires français d'active et de réserve sont les premiers à être rappelés, ne laissant que les cadres de la garde indigène les moins aptes au combat au Cambodge. Ainsi, le garde principal Ancelin chargé de construire le poste de Sré Chi en février 1915, apparaît terrorisé à l'idée de devoir rester isolé face à l'ennemi. D'après son journal de marche, en un mois, il n'effectue que deux reconnaissances à moins de cinq kilomètres de son poste et n'envoie que quatre patrouilles. Affecté de nouveau à Sré Chi en août, il ne cache pas son peu d'enthousiasme avant de s'enfermer dans son fortin[16].

> Je dois signaler l'état de profond découragement de M. Ancelin qui, en fonctionnaire discipliné en se rendant à Sré Chis a exécuté un ordre reçu ; mais malgré les conseils que je lui ai prodigués, il était après 4 jours aussi déprimé qu'au moment où je lui ai annoncé sa désignation pour Sréchis.[17]

---

[11] Assurément exagéré.

[12] « ឥឡូវនេះពួកវាមានច្រើនដល ៣-៤ ពាន់នូ ហើយរាជការធ្វាត់តែរលោកនាក់ប្រាង់ស៊ីប៉ាលទាហ៊ាន៥០នាក់នឹង នាក់ប៉័រទែះ២០នាក់ ឱ្យនាំបាឡាត់-ម៉ម-ទៅត្រាំប៉ុសពួរក្លៀវជាថ្មីឡើងវិញ នោះទូលព្រះបង្គន់ជាខ្ញុំមយលថ្លារគ្នាតិចំណាស់ ទៅធ្វើកានោះមិនផ្ទូន ក្រែងថ្លស់ការទៀត់ពួកអាខ្មាំងគ្នារវាច្រើនណាស់ », lettre de l'*oknha* Tiong Toun, gouverneur de Kratié au ministre de l'intérieur le prince Sathavong, 15 octobre 1914, aom/rsc 449.

[13] Lettre du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général, 16 juin 1917, aom/ggi 19196.

[14] Rapport d'inspection du chef d'escadron de gendarmerie Ganèle, 6-27 août 1912, anc/rsc 25635.

[15] Huit d'entre eux écopent de peines de prison.

[16] Le journal de marche du mois de septembre d'Ancelin ne signale aucune sortie du poste.

[17] Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 27 août 1915, anc/rsc 11046. Il est à noter qu'Ancelin remplace à Sré Chi le garde principal Samazeuilh qui s'y trouvait avec son épouse, ce qui tend à montrer que la position n'était pas si dangereuse. Ancelin se rattrape l'année suivant en jouant un rôle important dans des négociations avec un groupe d'anciens révoltés.

Son collègue Marchand, chargé de réinstaller la présence française et cambodgienne sur le plateau, est décrit comme « complètement abruti »[18], ne pouvant s'occuper de rien. Avec des effectifs largement insuffisants et un piètre encadrement, la brigade de Kratié ne bénéficie pas des moyens nécessaires pour contrôler une rébellion réunissant la quasi-totalité des *Mnong* de l'ouest. Sa tâche est rendue d'autant plus difficile qu'à la révolte de Pa Trang Loeung et des *koragn* du plateau s'ajoutent d'autres mouvements de moindre importance, mais qui détournent une partie de l'effort des forces de police. Ils sont, en général, dirigés par des Cambodgiens qui se parent de titres officiels et mènent les paysans à la révolte.

En 1913-1916, une bande d'une centaine d'opposants cambodgiens guidés par le *Séna* Ouch[19], comptant des *Stieng* et des *Mnong*, sème la terreur à Chhlong et Thbaung Khmum, blessant grièvement le père David en janvier 1913, puis part pour Kompong Svay et Stung Treng[20]. Entre Kratié et Stung Treng, l'inspecteur Wust de la garde indigène doit faire face en mars 1915 à un groupe guidé par un illuminé, Sen, qui est tué avec quatre personnes qui l'avaient suivi en attaquant la colonne. A l'est, l'enquête sur l'assassinat en août 1915 de deux collecteurs d'impôt révèle que l'affaire a été dirigée par un certain Kong qui se fait appeler *kralahom*, titre du ministre de la marine. Ces bandes sont relativement vulnérables, le chef capturé ou tué, un combat avec la milice, suffisent à les disperser[21]. Par ailleurs, les vols de bétail à la frontière avec la Cochinchine se poursuivent, mobilisant aussi une partie des forces de l'ordre. Un jugement de la Sala Khet de Kratié du 8 juillet 1921 montre que certains Cambodgiens alliés à des *Mnong* n'hésitent pas à voler du bétail, en l'occurrence des buffles, à d'autres *Mnong*. Les suspects sont jugés selon le nouveau code pénal, les condamnations allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. La dichotomie *Mnong* voleurs contre Khmers victimes qui apparaît dans les rapports de l'administration franco-khmère se révèle bien naïve[22].

Les difficultés des Français et des Cambodgiens sont amplifiées par la faiblesse de leur renseignement. Pris au dépourvu par la révolte, ils se révèlent incapables de prendre l'initiative pendant deux ans. Les *Mnong* attaquent où et quand ils veulent.

> Jamais aucun détachement ne s'est trouvé en présence des Phnongs et n'a pu recueillir le moindre renseignement sur leurs agissements. Mais si nos chefs de poste sont tenus dans l'ignorance complète de ce qui se passe chez les phnongs, il n'en est pas de même pour ces derniers qui sont merveilleusement renseignés sur tous les mouvements des détachements.[23]

Les Français, conscients de cette carence, dotent chaque poste d'un service de renseignements. Ils interrogent systématiquement toutes les personnes venant de la haute région. Ils peuvent ainsi comprendre qui sont les rebelles, comment ils sont organisés, mais ne disposant pas à proprement parler d'espions chez les insurgés, il leur est difficile d'obtenir des informations opérationnelles permettant d'intercepter les bandes ennemies. Ce n'est qu'en janvier 1917, que le gouverneur de Kratié peut surprendre un groupe de *Mnong* au *prek* Kampi, grâce à des renseignements de grande qualité[24].

L'efficacité des postes sensés protéger les provinces cambodgiennes est très relative. Certes, en septembre 1915, le détachement de la garde indigène de Sré Pring réussit à capturer une partie de la bande de Kong, mais au regard de la liste et de la carte des coups de main perpétrés par les rebelles, y compris après la mise en place de la ligne de défense[25], il apparaît très clairement que le but poursuivi

---

[18] Rapport de l'inspecteur Benoist de la garde indigène au résident de Kompong Cham, 20 janvier 1916, anc/rsc 3784.

[19] សេណា អ៊ុជ, sena : soldat (terme sanskrit).

[20] Sur la révolte du Séna Ouch, lire Alain Forest, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920),* L'Harmattan, Paris, 1980, pp. 397-398 et John Tully, *Cambodia under the Tricolour. King Sisowath and the "mission civilisatrice", 1904-1927,* Monash Asia Institut, Clayton, 1996, pp. 139-142 et 153.

[21] Deux hommes du groupe de Ouch sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité fin 1914, la bande de Sen se disperse sans incident après la mort du leader, et 14 Cambodgiens et Laotiens ayant suivi Kong sont arrêtés et condamnés à mort ou à des peines de prison. Kong réussit à s'enfuir chez les *Stieng* de Cochinchine, à Nui Bara.

[22] anc/rsc 14411.

[23] Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 27 août 1915, anc/rsc 11046.

[24] Voir 1e partie, chapitre 3-3a.

[25] Voir carte et graphique en fin de chapitre.

n’a pas été atteint.

La révolte mnong dans l’arrière-pays de Kratié, 1912-1918

Trop espacées, n’exécutant que de rares missions, patrouilles et tournées, les garnisons n’arrivent pas à défendre la vallée du Mékong. Le *khum* de Dar, à une dizaine de kilomètres du fleuve sur la route de Kratié, est pris pour cible à six reprises entre 1915 et 1918. En août 1915, le dernier éléphant dont dispose la délégation de Kratié est volé par les rebelles à moins d’un kilomètre des bureaux du chef de la circonscription. Les *Mnong* ont pu voler un pachyderme en plein jour sous le nez de l’administrateur français et le ramener dans la zone dissidente, à plus de quarante kilomètres, sans être inquiétés. De même, l’installation des marchés est un échec complet, à l’exception de Sré Chi, où, sous contrôle du chef de poste, trois commerçants chinois ont ouvert des échoppes en 1917. Le résident Galtier dresse un bilan lucide en août 1915 :

> L’installation des postes de l’Hinterland nous permettait d’espérer que les populations rassurées par la présence de nos forces de police viendraient se grouper autour d’elles et on avait même envisagé la possibilité de créer dans un avenir proche des centres commerciaux. Non seulement pas un village n’est venu s’installer auprès de nos postes mais la presque totalité de ceux qui s’y trouvaient ont fui et fait cause commune avec les rebelles. Ceux qui restent sont suspects et constituent un danger permanent pour la sécurité même des postes.[26]

La ligne de fortins a juste permis de rassurer quelque peu les villageois khmers et d’éviter ainsi un exode, tout en maintenant un blocus partiel sur les échanges avec les révoltés, principalement sur les armes et le sel, qui a facilité les redditions ultérieures.

---

[26] Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 27 août 1915, anc/rsc 11046 ou aom/rsc 429.

L’amélioration de la situation en 1916-1917 et la baisse sensible des attaques *mnong* semble davantage liée à la capacité de résistance des paysans khmers qui commencent à infliger quelques revers aux assaillants à partir de la fin 1915. La victoire du gouverneur de Kratié sur les hommes de Pa Ang Leang, Pagnouk, An Srieu et An Chang, en janvier 1917, sur le *prek* Kampi, a certainement fait beaucoup plus pour calmer l’ardeur belliqueuse des *Mnong* que les fortins dans lesquels se sont retranchés les miliciens. En 1921, l’effectif complet de la ligne de défense, alors beaucoup plus en retrait que celle installée en 1915, n’est plus que de soixante-huit hommes -quinze à Sré Chi, huit à Samrang, vingt à Mil, vingt-cinq à Snoul - montrant ainsi autant un réel apaisement dans la région qu’une prise en compte du manque de résultats du dispositif mis en place en 1915.

En 1921, un grand programme de réforme administrative est lancé au Cambodge ayant officiellement pour objectif de développer l’efficacité de l’administration, mais visant essentiellement, comme l’a montré l’historien Sorn Samnang, à accroître la pression fiscale et les pouvoirs des administrateurs français[27]. En 1923, les deux provinces cambodgiennes de Kratié et Chhlong disparaissent. La circonscription résidentielle de Kratié est alors formée d’un *khet*[28] unique, avec à sa tête le résident et un gouverneur cambodgien, le *chauvaikhet*[29]. Ce *khet* est découpé en six *khand*[30], Kratié, Sambor, Sré Khtum, Chhlong, Snuol, et Stung Trang, chacun dirigé par un *chauvaikhand*[31]. Le résident supérieur précise par ailleurs :

> Le projet ne contient aucune disposition pour régler la situation administrative de l’ancien pays de Kratié. Il ne saurait, en effet, être question encore d’organisation dans la zône des Stiengs dits indépendants qui, par la nature même des rapports entre ces peuplades et le Gouvernement cambodgien, échappe à toute action administrative continue.[32]

Cette réforme a pour effets d’accroître la présence administrative dans la marge frontière entre la zone rebelles et les territoires khmers et de favoriser ainsi les contacts avec les populations dissidentes.

b) La vision française de la révolte

La destruction de Ban Bu Sra en 1912 crée un certain malaise dans les milieux dirigeants du Cambodge. Ceux-ci, notamment le résident supérieur Outrey, ne veulent y voir qu’un acte de brigandage :

> Les événements récents de Ban Pou Sra eux-mêmes ne sauraient avoir de portée politique sérieuse et constituent, comme les coups de main des bandes de pillards, des faits isolés, qu’une répression énergique empêchera de se renouveler.[33]

Même après la mort de Maitre et la généralisation de la révolte chez les *Mnong*, son successeur, Baudouin, conserve la même analyse. Ancien résident de Kompong Cham, résident supérieur pendant près de dix ans, de mai 1914 à octobre 1920, de février 1921 à avril 1922, puis de mai 1924 à décembre 1926, gouverneur général par intérim en 1922-1923[34], Baudouin a couvert pratiquement toute la période de la crise. D’une grande énergie, autoritaire, parfois considéré comme un proconsul ou un satrape colonial[35], il a largement défini la politique française de gestion de la rébellion des aborigènes de l’arrière-pays de Kratié. Il perçoit Pa Trang Loeung avant tout comme un bandit opportuniste, un brigand qui utiliserait le prétexte des exactions commises contre son peuple pour terroriser la région. Cette analyse lui est largement inspirée par le résident de Kompong Cham, Galtier, qui reste son principal interlocuteur sur place. Galtier écrit ainsi à son supérieur en mars 1915 : « Je ne

---

27 Voir Sorn Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne 1919-1939,* Université Paris VII, Paris, 1995, pp. 36-45.

28 ខេត្ត

29 ចៅហ្វាយខេត្ត

30 ខណ្ឌ

31 ចៅហ្វាយខណ្ឌ

32 Lettre du résident supérieur au résident de Kratié, 5 juillet 1923, anc/rsc 14959.

33 Rapport du résident supérieur du Cambodge, 2e trimestre 1912, anc/rsc 3030.

34 Sorn Samnang, 1995, p. 420-424.

35 Dans son rapport annuel de 1926, la section cambodgienne de la Ligue des Droits de l’Homme et des Citoyens écrit que « le Résident supérieur au Cambodge gouverne le pays en monarque absolu », anc/rsc 13014.

crois pas que les révoltes des peuplades Phnongs aient jamais été inspirées par le désir de se soustraire à notre domination »[36] et Baudouin lui répond alors : « J'estime comme vous que les révoltes des tribus phnongs n'ont pas été inspirées par le désir de se soustraire à notre domination, ces tribus étant dépourvues de tout idéal politique »[37]. Cette interprétation, qui nie que la révolte *mnong* puisse être un mouvement de libération ou de résistance, permet d'éviter de questionner la légitimité de l'action de la France dans les hautes terres, et par extension en Indochine.

Toutefois, le ralliement de centaines de paisibles hameaux d'essarteurs au "bandit" Pa Trang Loeung doit trouver une explication et des coupables. Les circonstances de la mort d'Henri Maitre font de ce dernier un héros de la cause coloniale, et les administrateurs prennent bien garde de ne jamais citer son nom lorsqu'ils cherchent un bouc émissaire, même lorsqu'ils reconnaissent une responsabilité française. Dans un long rapport au résident supérieur, Galtier résume très bien le point de vue officiel.

> Nous devons malheureusement reconnaître que beaucoup d'Européens n'ont pas agi envers les khas et les Phnongs avec toute la prudence, la douceur, la loyauté désirable. Les coutumes et les croyances n'ont pas toujours été respectées. La liste de nos compatriotes qui ont payé de leur vie des actes de violence et d'indélicatesse est assurément longue et on ne peut nier que ces agissements regrettables ne soient une des causes de mécontentement des Phnongs.
> Mais les principales raisons, à mon sens, de l'état actuel des choses, sont les exactions de toutes sortes commises par les autorités cambodgiennes et les miliciens, livrés à eux-mêmes dans les régions sauvages séparées du reste du Cambodge par l'immense forêt clairière, où aucun contrôle ne pourrait être utilement exercé.
> Les commerçants chinois et cambodgiens ont aussi leur grosse part des responsabilités et s'ils ont été pour la plupart victime des Phnongs qui ont pillé leurs approvisionnements, incendié leurs maisons et volé leurs éléphants, ils peuvent faire leur mea culpa, car ils ont exploité, volé, mis en coupe réglée tous ces misérables en leur arrachant pour quelques bols de sel, quelques mètres de calicot et quelques brins de fil de cuivre ou de laiton, tous les produits de leur chasse, de leurs recherches pénibles, dangereuses et peu fructueuses.[38]

Les autorités locales cambodgiennes et les commerçants chinois et khmers sont présentés comme les principaux responsables du succès du mouvement de révolte. Galtier se base notamment sur les rapports d'enquête qui suivent la destruction de Bu Sra et les meurtres de Neang et Maitre deux ans plus tard. Le rapport envoyé après enquête par Maitre en 1912 à la résidence supérieure est accablant pour ses subordonnés cambodgiens[39]. Il indique que Pa Trang Loeung a restitué les fusils et les femmes et enfants de miliciens enlevés dans l'attaque de Bu Sra et que le chef a agi par vengeance. Il décrit en détail les accusations pesant sur les miliciens. Entre 1914 et 1916, de nombreux témoignages sur les exactions des miliciens et du *balat* Neang, tué à Bu Gler, sont réunis et mis en évidence, alors que les mises en cause de Maitre contenues dans les dépositions disparaissent systématiquement des rapports de synthèse. Dans une séance du conseil des ministres en 1916, le résident supérieur rapporte ainsi le témoignage du chef *mnong* Angkok :

> Le chef rebelle qui s'exprime parfaitement en cambodgien déclara que les Phnongs de la région de Ban-Pou-Sra et PouKlia s'étaient révoltés parce qu'ils ne pouvaient plus supporter les mauvais traitements que leur infligeaient les Balats Mân et Néang qui avec leurs miliciens les accablaient de réquisitions, prenaient dans les villages tout ce dont ils avaient besoin sans jamais payer, les insultaient, les frappaient sans cesse, enfin se faisaient livrer des femmes de force.[40]

La dernière assertion n'apparaît pas dans les dépositions et a probablement été ajoutée par le résident supérieur. De même lorsque Truffot est tué, Baudouin accuse publiquement, en séance du Conseil des ministres, le gouverneur Sau d'avoir provoqué cet incident en incendiant des villages, tout en sachant pertinemment que l'ordre venait de Truffot. Dès lors que les exactions sont avérées, les *Mnong* sont présentés officiellement comme de braves gens égarés sur la voie de la révolte par les fautes des commerçants chinois et khmers et des notables cambodgiens. Seuls les chefs, meurtriers de Maitre et Truffot, sont considérés comme des bandits qu'il faut réduire.

---

36 Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 31 mars 1915, anc/rsc 10681.
37 Lettre du résident supérieur au résident de Kompong Cham, 12 avril 1915, anc/rsc 10681.
38 Rapport du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 31 mars 1915, anc/rsc 10681.
39 Rapport d'Henri Maitre au résident supérieur du Cambodge, 17 décembre 1912, aom/ggi 33269.
40 Minutes de la séance 253 du 15 juin 1916 du Conseil des ministres, anc.

En 1912, le résident supérieur Outrey proposait « l'amnistie pleine et entière » si les cas de concussion était prouvés[41]. Son successeur suit la même ligne :

> Je crois au contraire que l'apaisement des Phnongs se fera bien avant que la répression des crimes commis par quelques-uns d'entre eux ait pu être confiée à la justice ; c'est même cet apaisement, obtenu par une plus juste compréhension de notre rôle de civilisateurs pacifiques qui ouvrira ce pays à nos investigations, à nos enquêtes, à notre juste sévérité, mais aussi à notre bienveillante indulgence dont la renommée doit nous y précéder.[42]

Pour Baudouin, il s'agit avant tout de trouver une explication valable à présenter à ses interlocuteurs cambodgiens, à ses subordonnés, à ses supérieurs, à la colonie française d'Indochine, pour justifier son incapacité à agir sans avoir à mettre en avant le manque de moyens, qui ne saurait être invoqué en temps de guerre. Sa tâche est d'autant plus ardue qu'il lui est difficile de retenir l'ardeur des administrateurs locaux prêts à en découdre avec les *Mnong*. Le résident de Kompong Cham va ainsi jusqu'à le mettre en garde : « Fonder des espérances sur la pacification de la région et sa mise en valeur dans un avenir plus ou moins prochain, est un véritable leurre ; je le déclare de la façon la plus nette, la plus catégorique »[43], avant de se ranger derrière son chef lorsque celui-ci explicite sa position :

> Les nécessités politiques actuelles nous commandent de temporiser avec ces tribus et de ménager leurs chefs influents jusqu'au jour où il nous sera permis de faire acte d'énergie, d'accord avec les administrations de Cochinchine et d'Annam et de rétablir définitivement notre prestige et notre autorité parmi les tribus Khas, Phnongs et Moïs de la haute région contiguë à ce pays.[44]

Dès lors, toutes ses instructions visent à éviter les problèmes avec les rebelles, quitte à opérer un recul territorial important, tout en améliorant la collecte de renseignements pour une éventuelle répression ultérieure. En septembre 1914, les *Mnong* restés soumis sont exemptés de corvée pour contrer la popularité du mouvement de révolte. Parallèlement, Baudouin a recours à l'autosuggestion pour jauger l'efficacité de son plan de *containment* de la révolte. Il écrit ainsi au gouverneur général à la fin du deuxième trimestre 1916 que « les mesures de police et de surveillance des tribus phnongs de la haute région de Kratié, prises au cours de l'année 1915, ont continué de donner leur plein effet. Nos postes de Garde indigène ont arrêté les incursions des Phnongs insoumis dans la zône pacifiée des bords du Mékong »[45], alors que depuis le début la mise en place du dispositif, quarante-sept attaques, ayant provoqué au moins trente-trois décès, plusieurs dizaines de blessés, l'enlèvement de soixante-quinze personnes, des vols de buffles et des incendies de villages, ont été rapportées.

Ces analyses tronquées sont d'autant plus fréquentes que le résident supérieur semble avoir des difficultés à se faire une idée exacte de la situation sur le terrain. L'organisation de l'administration française se caractérise par un éloignement important entre la zone d'action et l'espace de commandement. Lorsqu'entre 1912 et 1916, la résidence de Kratié est supprimée, pour être transformée en une délégation de la résidence de Kompong Cham, le centre de décision local se trouve transféré à près de deux cents kilomètres de la zone de troubles, dans une région qu'aucune route praticable en automobile ne dessert. Cette mesure, prise par souci d'économies, éloigne notablement le résident de ses administrés, alors même qu'une crise grave est ouverte. Il dispose certes d'un délégué à Kratié, mais celui-ci ne possède ni la même autorité, ni la même autonomie qu'un résident. Après les meurtres de Maitre et Truffot, il lui est expressément défendu de prendre la moindre initiative. Il lui est donc très difficile de réagir vite et efficacement. Le principal décideur doit rester le résident supérieur à Phnom Penh, qui a la charge de l'administration de tout le pays et se trouve bien loin, et à un moindre degré le résident de Kompong Cham.

Le résident de Kompong Cham Galtier, auparavant résident de Kratié[46], propose des analyses de la

---

[41] Lettre de mission du résident supérieur à Henri Maitre, 16 octobre 1912, aom/ggi 33269.

[42] Résident supérieur au gouverneur général, 21 mars 1915, anc/rsc 3784 ou aom/ggi 19196.

[43] Résident de Kompong Cham Galtier au résident supérieur, 31 mars 1915, anc/rsc 10681.

[44] Rapport du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, 4e trimestre 1916, aom/rsc 430.

[45] Rapport du résident supérieur au gouverneur général de l'Indochine, 2e trimestre 1916, aom/rsc 430

[46] Il avait alors parcouru l'arrière-pays avec Henri Maitre.

situation pour le résident supérieur, basées sur les courriers et télégrammes de son délégué à Kratié, ce dernier n'étant pas lui-même en prise directe avec la zone insurgée. Galtier ne se rend que deux fois sur place. En janvier 1914, il valide le choix de Bu Méra comme chef-lieu de délégation, y installe Henri Maitre et décide la création du poste de Bu Gler. En août 1915, il rencontre les commerçants chinois et khmers, les autorités locales françaises et cambodgiennes, ce qui l'amène à modifier sensiblement sa position. Jusque là favorable, avec le résident supérieur, à la persuasion et à la douceur, dans l'attente de circonstances plus favorables, il se range du côté des partisans d'une action énergique et soutient le projet du délégué de Kratié, Du Laurens, qui propose l'envoi de colonnes de représailles depuis le Cambodge, l'Annam et la Cochinchine avant les moissons. Il joint à son compte-rendu de tournée une liste de trois pages des crimes et délits commis par les rebelles et la copie d'un rapport inquiétant de Du Laurens :

> Il n'y aura plus aucune sécurité dans le pays, pas plus pour les Européens que pour les indigènes. Il est même probable que les sauvages enhardis par leurs succès continuels depuis le commencement de l'année s'aventureront à venir piller nos villages de la berge du Mékong. Nous pouvons nous y attendre si nous ne les mettons pas hors d'état de nuire auparavant.[47]

La révolte donne lieu à des échanges considérables de courriers entre les différents échelons de la hiérarchie qui permettent au résident supérieur d'être mis au courant de la majorité des faits, mais qui restent insuffisants pour un examen critique des analyses de ses subordonnés. Or celles-ci ne sont pas toujours des plus pertinentes. Dans son dernier rapport daté du 7 juillet 1914, Maitre se montre des plus optimistes, considérant que « la situation politique est aussi bonne que possible »[48]. Trois semaines plus tard, tous les représentants de l'administration présents dans les hautes terres sont assassinés. En septembre, le délégué de Kratié Crémazy indique ingénument dans son rapport trimestriel que « l'ordre public n'[a] pas été troublé par ces événements »[49], et par la suite s'inquiète surtout du problème du recouvrement des impôts des *Mnong* et du recrutement des coolies.

> Il restera à percevoir en argent, les sommes dûes par les phnongs soumis qui ont abandonné leurs villages et qui s'élèvent à peu près à un millier de piastres. Les événements actuels de la région des Phnongs constituent une entrave à la convocation des prestataires de ces Khums pour l'achèvement des travaux de la route Kratié-Sambor, main d'œuvre qui sera difficilement remplacée. En outre, le recrutement des coolies nécessaires au champ d'essai de Kas-Longhieu devient malaisée pour les mêmes raisons, car jusqu'à présent, les phnongs des villages fidèles de O-Anchrang, Kanduk avaient l'habitude de prêter leurs bras.[50]

La destruction des postes de Bu Gler et de Bu Méra prend ainsi de court les autorités françaises qui tardent ensuite à prendre la mesure de l'ampleur de la révolte à un moment crucial.

Le rétablissement de la résidence de Kratié en 1916, en supprimant un échelon entre la résidence supérieure et le terrain, permet des échanges plus efficaces, d'autant que le poste de résident est confié à l'ancien délégué, Du Laurens, qui connaît bien les dossiers. C'est d'ailleurs à cette période que les troubles connaissent une forte baisse d'intensité. Il faut encore attendre février 1918, plus de trois ans après la mort des deux administrateurs français, pour que le résident supérieur Baudouin fasse le déplacement sur Kratié et visite les postes de défense avancés, ce qui ne l'empêche pas de rester relativement mal informé. Alors que le poste de Kratié est occupé par Daniel Niewenglowski en 1919, ce dernier est sommé d'aviser plus régulièrement et plus complètement la résidence supérieure de ce qui se passe dans sa province, d'autant que Baudouin se méfie des initiatives de cet énergique docteur en droit, qui propose, entre autres, de mettre en place « un système de colonisation militaire selon la formule du Maréchal Pougeaud qui donna en Algérie de si féconds résultats »[51].

---

[47] Rapport du délégué de Kratié au résident de Kompong Cham, 24 août 1915, anc/rsc 11046.

[48] Rapport d'Henri Maitre au résident supérieur du Cambodge, 7 juillet 1914, cité in Baudrit, « Henri Maitre, explorateur de l'Indochine Sud-centrale », *Bulletin de la Société des Etudes indochinoise*, n°3, Saigon, 1936, p. 145.

[49] Rapport du résident de Kratié, juin-juillet-août 1914, anc/rsc 18555.

[50] Procès-verbal de remise de service de Crémazy à Truffot, 30 octobre 1914, anc/rsc 11407.

[51] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 11 février 1919, anc/rsc 3784. Le général Bugeaud, envoyé en Algérie pour venir à bout de la révolte d'Abd El Kader, occupe la fonction de gouverneur de 1840 à 1847. Il est notamment le fondateur des bureaux des affaires arabes. Il tente de mettre en place un système de colons-militaires mais ce projet échoue. Le passage de Bugeaud en Algérie est marqué par des massacres de masse et des razzias tout en entraînant de très lourdes

c) Les pourparlers de paix

Percevant les révoltés comme des égarés qu'il convient de ramener dans le droit chemin, la résidence supérieure cherche à favoriser autant que possible les négociations avec les *Mnong*. Sur la base des enquêtes conduites entre 1914 et 1916 par Sabatier au Darlac, par Gatille à Budop et par les délégués de Kratié, une liste de sept chefs rebelles, considérés comme responsables des assassinats des fonctionnaires khmers et français, est dressée. Pa Trang Loeung en occupe la tête, alors même qu'il n'a participé directement ni au meurtre de Maitre, ni à celui de Truffot, ni à celui de Neang, et que l'administration le sait, mais elle continue de le présenter comme un assassin pour pouvoir légitimement décapiter le mouvement insurrectionnel le moment venu. Il est suivi par Pa Ang Leang, Pagnouk, An Srieu, *chumtup* Muoi, *chumtup* Suos, et An Chang. La sûreté établit des dossiers sur chacun d'eux[52], alors que l'instruction des meurtres de Maitre et Truffot est confiée théoriquement au parquet général, bien qu'aucun magistrat n'effectue jamais le déplacement. Cette liste de chefs rebelles établie, la stratégie française vise à les isoler du reste des populations révoltées en faisant savoir qu'eux seuls sont recherchés.

Au début de l'année 1916, les *Mnong* de la vallée de la Chbar, au nord du plateau, expriment le vœu de se soumettre. Cette région est celle qui abritait la plus ancienne colonie khmère de la région, à Koh Nhek, ce qui explique qu'elle soit la première à faire des propositions pour réintégrer le royaume khmer. Les autochtones font état de leur volonté de faire amende honorable, mais aussi de leurs difficultés à se procurer du sel depuis la mise en place du blocus. Les pourparlers durent plusieurs mois. Parallèlement, en juin, l'éléphant du *koragn* Angkok du village de Massik, dans les contreforts du plateau, est capturé par l'administration, ce qui amène le chef *mnong*, l'un des leaders de la révolte, à rejoindre les négociations. Le 28 juin, quatre-vingt *Mnong* de la Chbar, dont trois femmes, menés par trois *koragn*, auxquels se joint Angkok, viennent à Kratié pour fixer les conditions de la soumission avec le résident Du Laurens. Celui-ci leur explique qu'il exige d'eux la restitution des armes, éléphants et personnes enlevées dans les postes de milice ou les villages et leur expose le nouveau système administratif décidé par le Conseil des ministres qui leur sera appliqué :

> Les phnongs ne seraient plus administrés par les fonctionnaires cambodgiens, mais par des chefs de leur race élus par eux ; au point de vue impôt, ils paieraient entre les mains de leurs chefs l'impôt personnel sans rachat de prestations ; pas d'autres impôts, ils seraient seulement astreints à réparer et à entretenir en bon état sous la surveillance de leurs chefs les pistes qui traversent leurs contrées, de façon à permettre aux commerçants et à eux-mêmes de circuler avec plus de facilité.[53]

Les *Mnong*, y compris Angkok, acceptent les termes de l'accord. Les habitants de la vallée de la Chbar élisent à l'unanimité le *koragn* Pakhun Yem pour les représenter. Ce choix est ratifié par Du Laurens qui demande l'approbation du résident supérieur. Une rencontre avec le résident supérieur et un membre de la famille royale est planifiée. Le serment de fidélité est prononcé au-dessus de la jarre et des cadeaux sont distribués aux *Mnong*. Du Laurens exulte.

> Par suite des ordres sévères donnés dans les provinces de Kratié et de Chhlong suivant vos instructions, principalement aux chinois, leur défendant d'exporter du sel dans la région révoltée sous peine d'expulsion immédiate du Cambodge, ordres que personne n'ose enfreindre, la misère va aller en augmentant dans cette région, et il se peut que d'ici quelques mois les partisans de Pa-Trang-Lung et de Pa-Ang-leang fatigués de mener une vie par trop misérable et voyant les Pnongs du Nord tranquilles et heureux parce que s'étant soumis, n'abandonnent ces deux chefs qui sont cause de leur misère et ne se soumettent à leur tour.[54]

Baudouin pense enfin tenir la pacification de cette région et commence à envisager le développement économique et les rentrées fiscales inhérentes.

> Aussitôt après la soumission de ces tribus, il y aura lieu d'organiser les districts ouverts à notre

pertes chez les militaires français. L'initiative de Niewenglowski, qui propose d'imiter Bugeaud au Cambodge, n'avait rien pour rassurer le résident supérieur.

52 Ces dossiers envoyés à Kratié sont égarés par les services de la résidence en 1922.

53 Minute de la 253e séance du Conseil des ministres, 5 juin 1916, anc.

54 Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 12 août 1916, anc/rsc 3784.

> influence en nommant des chefs responsables chargés de la perception des impôts. Avec le concours de ces chefs, des marchés d'échanges pourront être installés à proximité de nos postes de milice en vue d'attirer vers nous les commerçants et acheteurs de la région et maintenir un contact permanent avec les indigènes.[55]

Les autorités françaises apprennent alors l'assassinat le 8 août d'Angkok et de l'envoyé du gouverneur de Kratié qui a amené les *Mnong* à négocier, l'*achar*[56] Vong, attentat immédiatement attribué à Pa Trang Loeung. Ce double meurtre suspend les négociations. Elles ne sont reprises qu'en janvier 1917 et aboutissent l'été suivant. Des *Mnong* recommencent dès lors à venir commercer à Kratié. En octobre, un *koragn* de la Chbar ramène un éléphant pris à l'administration en gage de bonne volonté. Le *mékhum* cambodgien Chneang de Chong Phang, dont dépendait ces villages, retourne s'y installer en appelant les Khmers qui y habitaient avant les troubles à reprendre leurs rizières.

Lors de sa visite dans la circonscription, en février 1918, le résident supérieur peut rencontrer d'autres *Mnong*, notamment les habitants de Djeng Drom sur le plateau, qui souhaitent se soumettre contre du sel. Il estime alors « que la disette qui a résulté pour les tribus insoumises du blocus économique établi par nos postes frontières a plus fait pour les amener à composition que la crainte de nos armes »[57]. Les essarteurs de Djeng Drom refusant de payer l'impôt, « qui est le signe caractéristique de la soumission »[58], sont renvoyés chez eux sans que leur reddition ne soit acceptée. Dans les années suivantes, ces négociations permettent un relâchement certain de la pression dans l'arrière pays de Kratié. Afin de remercier les *Mnong* qui se soumettent, l'administration permet pour la première fois depuis six ans au médecin de la circonscription de visiter certains villages aborigènes en 1919 et joue sur la pression fiscale. Celle-ci est sensiblement allégée. A partir de 1921, les *Mnong* et les *Stieng* ne doivent plus que quinze jours de prestations annuelles à proximité de leur domicile[59]. Pour autant, l'ensemble du pays est loin d'être pacifié, et la présence des irréductibles du plateau demeure une menace.

2) Les Cambodgiens face à la révolte des hautes terres

a) La terreur

Face aux assassinats de miliciens et fonctionnaires, aux attaques qui s'abattent subitement sur les villages, la population cambodgienne est saisie d'une peur intense. La vague de terreur part des hautes terres et déferle sur la vallée du Mékong. Les autorités locales, elles-mêmes peu rassurées, la relaient auprès de leur hiérarchie et des dirigeants du pays. Ainsi, les conseillers de Chhlong, à la séance du conseil de résidence de Kompong Cham du 20 décembre 1915, rapportent que « les habitants ont beaucoup d'inquiétude des incursions des Phnongs qui sont venus souvent chez eux pour les assassiner »[60]. Les fonctionnaires envoyés sur place sont terrorisés et renâclent à se rendre dans l'arrière-pays. Le *smien* nommé à Bu Gler préfère s'enfuir à Phnom Penh. Plusieurs sont révoqués après s'être faits porter pâle afin d'éviter d'être envoyés chez les *Pnong*. Dans son premier rapport au gouverneur sur les événements, le *balat* de la province de Kratié Ok écrit, terrorisé : « Que votre Excellence soit informée que je m'efforce d'y aller, malgré que je sois malade, mon sentiment étant de ne pas oser contester l'administration royale »[61]. Les miliciens envoyés sur place ne se montrent pas plus rassurés. L'unité logée sur le site du village de Sré Sangké vit dans l'effroi permanent. En un mois, les gardes tirent 120 cartouches « sur des ombres qui, disent-ils, viennent rôder, le soir, autour du poste (les âmes des Cambodgiens assassinés par les phnongs) »[62].

> A cause du massacre qui a eu lieu dans ce village, des cadavres qui sont restés sans sépulture pendant plusieurs jours, il est hors de doute que pendant plusieurs années, Sré-Sangké sera pour

---

[55] Lettre du résident supérieur au résident de Kratié, 17 août 1916, anc/rsc 3784.

[56] អាចារ្យ : homme instruit, chargé notamment d'organiser les cérémonies bouddhiques.

[57] compte-rendu de tournée du rsc, 4 avril 1918, anc/rsc 3784

[58] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, 12 mars 1918, anc/rsc 3784

[59] Ordonnance royale du 18 mars 1921.

[60] Traduction d'une lettre des conseillers de Chhlong au résident de Kompong Cham, 20 décembre 1915, anc/rsc 3784.

[61] « សូមព្រះកុនជ្រាព្ធឧកញ្ញាខ្ញុំបាទខំមទៅទាំឈឺហ៏វេទនារមឹនហ៊ានប្រកែកនិងរាជ្ការ », lettre du *balat* de Kratié au gouverneur de Kratié, 17 août 1914, aom/rsc 449.

[62] Lettre du garde principal Ancelin, chef du poste de Sré Chi, au délégué de Kratié, 31 mars 1915, anc/rsc 10681.

> les Cambodgiens, gens très superstitieux un lieu maudit hanté par où on ne peut habiter sans être victime des mauvais génies et des âmes des habitants massacrés par les Phnongs.[63]

Dans la nuit du 22 janvier, à Sambor, des partisans affolés ouvrent le feu sur des habitants de l'intérieur venus se réfugier dans le village. Des rumeurs d'attaques de villages des berges du Mékong, y compris sur Kratié et Stung Treng, se répandent. Ces rumeurs sont alimentées par les informations colportées par les rares voyageurs venant de la haute région.

> Chuop s'est rendu à Sré-Angtong (Khum de Chong Phang) pour se faire rendre moyennant rançon sa femme qui lui avait été volée par les phnongs rebelles et qui se trouvait chez le pnong Bakam Ampres. La rançon payée sa femme lui a été remise ; Chuop ajoute qu'il a vu à Sré Angtong beaucoup de phnongs rebelles réunis, qu'il les a entendus dans leurs conversations parler de leur intention ferme d'attaquer, prendre et piller le poste de Srêchis et qu'enfin tous les habitants du khum de Ktol étaient de connivence avec eux.[64]

On imagine aisément dans le contexte de déferlement de violence de 1914-1915, l'impact de telles révélations sur les villageois cambodgiens. La première réaction est de se cacher en forêt, puis lorsque le danger se fait plus pressant, de fuir. Après le passage de la colonne Truffot, la mort du délégué français et l'arrivée des premiers fuyards, la panique s'empare de Stung Treng dans la nuit du 27 au 28 janvier 1915, alimentée par des bruits, qui se révèlent sans aucun fondement, d'une attaque prochaine des *Mnong*. Les femmes et les enfants français sont alors enfermés dans l'hôtel de la résidence. Mais c'est autour de Sambor, que la peur est la plus persistante.

> La population cambodgienne de l'intérieur ne se sentant plus en sûreté dans ses villages reflua sur la berge du Mékong se réfugiant à Sambor, Sambok, Thmakré, Kratié, Chhlong où les habitants se sentaient si peu en sûreté que beaucoup s'établirent sur la rive droite du Mékong et que ceux qui restèrent passaient la nuit dans des barques ou dans des îlots du fleuve.[65]

Les Khmers des petites colonies agricoles installées dans la forêt clairière, entre Mékong et plateau, ceux de la vallée de la Chbar et de Koh Nhek, de la vallée du Chhlong refluent ainsi vers l'ouest, propageant la terreur.

Si certains retrouvent leurs rizières après les premières soumissions de rebelles en 1916-1917, d'autres se refusent à retourner dans les hautes terres. Le résident de Kratié écrit ainsi en 1917 au résident supérieur :

> Quant au poste de Srektum on ne saurait songer pour l'instant à engager des commerçants à aller s'y installer, il n'y a pas de population autour du poste, les Stiengs et Cambodgiens, qui y étaient installés avant 1914 et cultivaient la belle plaine de rizières, ne s'étant pas encore décidés à venir s'y réinstaller, tant ils craignent de se fixer près de la région où habitent les chefs Pa Trang Luong et Pa Ang Léang.[66]

Lorsqu'en 1918-1919, la ligne de défense des forts recule, les habitants des villages khmers et *mnong* soumis vivant près de l'ancien poste de Sré Sdé demandent la permission de se fixer près du Mékong. Le résident supérieur se méfiant d'eux, ils sont juste autorisés à s'installer près des nouveaux postes.

Face à un tel désordre, aux agressions dont sont victimes les sujets cambodgiens, le roi et l'administration royale se doivent de réagir.

b) De la mansuétude royale au désir de vengeance des populations

Dès le début des troubles, le Conseil des ministres est tenu au courant des événements de la haute région. Le prince Sathavong, ministre de l'Intérieur, est saisi de l'affaire de la destruction de Bu Sra par le gouverneur de Kratié et les épouses de miliciens assassinés. Il se renseigne auprès de la résidence supérieure. Par la suite, les gouverneurs de Kratié et de Chhlong informent régulièrement

---

[63] Lettre du délégué de Kratié Du Laurens au résident de Kompong Cham, 8 avril 1915, anc/rsc 10681

[64] Lettre du délégué de Kratié au résident de Kompong Cham, 29 juillet 1915, anc/rsc 3784.

[65] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, 8 juin 1917, anc/rsc 3784.

[66] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, 8 juin 1917 anc/rsc 3784

leur ministre de tutelle, jusqu'à plusieurs courriers par jour lorsque la situation l'exige. Entre fin 1914 et 1916, les difficultés dans l'arrière-pays de Kratié sont souvent à l'ordre du jour du Conseil des ministres, montrant un intérêt réel des plus hautes autorités cambodgiennes pour ce problème. Les Cambodgiens communiquent toutes les informations dont ils disposent aux Français et leur demandent d'agir.

Le roi Sisowath, qui ne siège pas au Conseil des ministres[67], « a ouvert une ère de collaboration docile »[68] avec la France. Le résident supérieur Baudouin le connaît bien et sait amener le vieux monarque à suivre les orientations qu'il a lui-même décidées. L'ascendant du résident supérieur sur le souverain va croissant, au fur et à mesure que l'âge s'empare du roi.

> S.M., le roi Sisowath actuellement âgé de 86 ans se trouve depuis longtemps dans un état de débilité mentale que son âge explique, et qui a permis au Résident Supérieur d'accaparer toute l'autorité.[69]

Outrey puis Baudouin n'ont donc pas trop de difficultés à obtenir de Sisowath qu'il soit prêt à accorder son pardon aux révoltés. Le gouverneur Kahom est chargé de transmettre le message aux insurgés en 1912. En septembre 1914, après les meurtres de Maitre et de Neang, le Conseil des ministres se met d'accord pour tenter de soumettre les *Mnong* avec doigté en leur donnant du riz : « Nous allons utiliser la ruse en apportant du paddy et du riz qu'ils pourront se partager, et ainsi, ils se soumettront plus facilement ou alors nous pourrons commencer à les chasser sans difficultés »[70]. Par la suite, lorsqu'en 1916, les négociations sont engagées avec les *Mnong* de la Chbar et Angkok, le monarque accorde son royal pardon. Toutefois, sur les conseils de Baudouin, il se refuse à se rendre à Kratié et, se prétextant trop fatigué, il propose de déléguer son fils, le prince Duong Lakhena[71], afin qu'il remette aux rebelles qui font leur reddition des pièces d'argent à son effigie. Suite à l'assassinat d'Angkok et à la suspension des pourparlers, ce projet de visite du prince à Kratié est annulé, mais cet épisode montre bien que le roi est prêt à suivre le résident supérieur dans sa politique de temporisation et de résolution du conflit en douceur.

Cependant, sur le terrain, les appels à la force se font de plus en plus pressants au fur et à mesure que les attaques de villages se multiplient. Dès novembre 1914, l'*achnha Lu* Nhek, chef des *Stieng* soumis, indique que ses administrés attendent une répression immédiate. Il est appuyé par le gouverneur de Kratié qui propose en décembre d'envoyer trois importantes colonnes sur Sré Chi, Sré Sdé, Bu La et Chong Phang, alors qu'un *mékhum* fait part de l'impossibilité d'administrer correctement le pays tant que l'ordre n'est pas revenu, et qui, écrivant au gouverneur de Kratié, lui demande « de vouloir bien aviser l'autorité supérieure pour qu'elle veuille bien d'ordonner la répression urgente de tous ces phnongs rebelles, afin que je puisse effectuer la perception d'impôts et de remplir mes fonctions »[72].

Plusieurs Cambodgiens, dont les familles ont été massacrées ou enlevées par les *Mnong*, proposent leurs services. Ainsi en mai 1915, après que son père a été assassiné par les *Mnong*, le *chumtup* Prom du village de Koleap, *khum* de Dar, propose de lever une dizaine de partisans pour combattre les insurgés et demande des armes à la résidence. Il est recruté comme agent de renseignement avant d'être enlevé par les rebelles et de disparaître le mois suivant[73]. Fin 1915, excédés, les notables des provinces de Chhlong et Kratié remettent deux pétitions au résident de Kompong Cham lors du conseil de résidence pour l'appeler à prendre des mesures énergiques.

> Nous, Gouverneur et Conseillers de résidence de la province de Kratié, avons l'honneur de venir

---

[67] Sur l'organisation du pouvoir cambodgien sur cette période lire Forest, 1980, pp. 59-88.

[68] Forest, 1980, p. 80.

[69] Section cambodgienne de la Ligue des Droits de l'Homme et des Citoyens, Rapport annuel au Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme et des Citoyens à Paris, 1926, anc/rsc 13014.

[70] « យើងនឹងចងប្រើរឱបាយកល់យកស្រូវអង្ករទៅចែកវាឱ្យវាចុះចូលយើងដោយស្រួល ឬមួយយើងនឹងក៏ផ្តាំបដេញវាក៏បានដោយស្រួល ។ », lettre du conseil des ministres au résident supérieur du Cambodge, 11 septembre 1914, aom/rsc 274.

[71] ព្រះអង្គម្ចាស់ដួងលក្ខិណា

[72] Traduction par Ly Sam de la lettre du *mékhum* Chruk du *khum* de Choeng au gouverneur de Kratié, 4 janvier 1915, anc/rsc 10681.

[73] anc/rsc 10681.

> très respectueusement vous exposer, à l'occasion du Conseil de Résidence, les faits ci-après :
> Dans la province, les Phnongs se sont réunis en groupe pour assassiner nos administrés, enlever continuellement les habitants et le bétail. Les habitants ne sont pas tranquilles et souffrent énormément des méfaits des Phnongs qui incendient les maisons et les biens, enlèvent le bétail. Les personnes qui ont été capturées par eux ont été vendues. Si ces Phnongs persistent toujours dans ces agissements le peuple cambodgien de la région sera réduite dans la misère la plus noire.
> Pour remédier à cette situation lamentable et pour ramener le calme dans le pays, il serait indispensable que l'administration délivre des armes et des munitions en nombre suffisant aux kromokars khet, aux habitants cambodgiens qui se formeront en colonne pour poursuivre les pirates jusque dans leurs repères et les châtier de leur barbarie. En agissant ainsi on arrivera à obtenir la soumission immédiate de ces rebelles.
> De plus en cas d'attaque ou d'offensive, nous vous prions de ne pas poursuivre judiciairement nos gens lorsque des Phnongs rebelles tombent sous les armes de notre colonne.[74]

Les demandes de port d'armes augmentent sensiblement. En 1916, vingt-neuf autorisations de port d'arme sont attribuées à Kratié : cinq à des représentants de l'autorité, *balat* ou *mékhum*, huit à des commerçants, dont sept sont spécialisés dans le commerce du bois, quatorze à des agriculteurs et même une à un coolie. Près de la moitié vivent à Sambok-Sambor, la région où la peur est la plus vive.

Début 1915, le prince Sathavong doit écrire aux gouverneurs de Kratié et de Chhlong pour interdire tout acte hostile contre les rebelles. Il prend soin de préciser que l'ordre vient du résident supérieur, prenant ainsi ses distances avec la position française. Le moment de rupture entre les positions cambodgienne et française date d'octobre 1914, avec les premières attaques de grande ampleur contre des villages khmers et les menaces proférées par les rebelles à l'encontre des envoyés de l'administration royale. Voyant l'incapacité des forces de police à reprendre le contrôle de la zone et à sécuriser l'arrière-pays de Kratié et de Thbaung Khmum, le Conseil des ministres demande au protecteur de prendre des mesures énergiques. Le prince Sathavong écrit alors à Baudouin pour lui proposer un changement de tactique :

> Le conseil estime à propos du groupe de *Pnong* énervés en ce moment que les conseils courtois qui leur sont donnés n'aboutissent pas facilement. Par conséquent, on doit utiliser une force extrême. De plus, on doit préparer les armes et les munitions rigoureusement afin de ne pas en manquer cette fois, jusqu'à ce que ce groupe de *Pnong* se soumette sous la terreur, puis, après, on pourra les conseiller tranquillement.[75]

Le ministre suggère par la suite d'armer une dizaine d'hommes dans chaque *khum* dont les habitants semblent menacés. Il est poussé en ce sens par les représentants provinciaux de l'autorité royale, gouverneurs et *balat*. L'incapacité des Français à rétablir l'ordre apparaît comme un manquement au traité de protectorat qui les lient au royaume du Cambodge. Le résident supérieur, qui n'a pas les moyens militaires de mater la révolte, mais ne peut mettre en avant sa faiblesse devant ses "protégés", doit faire lourdement pression sur le Conseil, en menaçant de donner les territoires *mnong* à l'Annam, pour obtenir un accord sur son plan de repli et de construction de forts défensifs.

> Résident supérieur : Le conseil est-il d'avis d'abandonner la région du massif central Phnong à l'Annam et à la Cochinchine ?
> Ministre de la justice : C'est une région riche en bois précieux. Il paraît préférable de la conserver.
> Résident supérieur : Vous vous rendez compte en examinant ce croquis, que cette zône de la région Phnong dépend géographiquement de Djiring et de Thudaumot, avec lesquels elle se trouve reliée par des voies d'accès.
> Tous les Ministres reconnaissent que cette région est sans communication avec le Cambodge.[76]

Les ministres s'inclinent de mauvaise grâce et laissent carte blanche à l'autorité française, qui montre à cette occasion sa capacité à imposer ses choix.

---

[74] Lettre des conseillers et du gouverneur de Kratié au résident de Kompong Cham, 20 décembre 1915, anc/rsc 3784.

[75] « កុង្សីយយល់ថាអំពីពួកព្នងវាចុល្លាចល់ក្នុងគ្រានេះឃើញថានឹងទូន្មានវាដោយសូភាពុនោះមិនបានសំរេចកាដោយស្រួលទេ ដូច្នេះត្រូវតែប្រើ អាយុាឱ្យយ៉ាងខ្លាំងបំផុត ហើយត្រូវបំរុងគ្រឿងសាំត្រាអាវុធ ឱ្យមាំមមួនកុំឱ្យខ្វាះខាតដូចជាន់នេះ លុះតែពួកព្នងវាខ្លបខ្លាច ហើយទើបត្រូវទូន្មានដោយស្រួលជាក្រោយ », lettre du ministre de l'Intérieur au résident supérieur, 17 octobre 1914, aom/rsc 449.

[76] Minutes du Conseil des ministres, séance 188 du 12 novembre 1914, anc.

c) Les notables cambodgiens, intermédiaires indispensables des Français

Les Français, trop peu nombreux, ne peuvent espérer venir à bout de la révolte sans le soutien actif des fonctionnaires cambodgiens. Ils mettent un soin tout particulier à choisir ceux qui seront en rapport avec les aborigènes des hautes terres. Ils sélectionnent en général des hommes ayant une certaine expérience du contact avec les *Mnong* et les *Stieng*, et si possible qui en parlent les langues.

Les *mékhum* khmer de la région révoltée jouent un rôle prépondérant. Ils connaissent les villages et leurs habitants et sont supposés avoir une certaine autorité sur leurs anciens administrés. Dès août 1914, ils sont envoyés aux nouvelles dans leurs anciens *khum* et se renseignent auprès des *Mnong* qui n'ont pas encore rejoint les rebelles. Six mois plus tard, le résident supérieur leur ordonne d'aller s'installer au milieu de leurs administrés, alors au paroxysme de leur refus de l'autorité administrative. Ils n'y restent que le temps de percevoir la haine que ceux-ci leur portent. Si au mois de mars 1915, une quinzaine de villages *mnong* semblent encore sous influence cambodgienne, en août, il ne reste qu'une vingtaine de familles. Il est alors impensable pour un administrateur khmer de vivre au milieu des *Mnong*, et tous se replient vers les berges du fleuve.

Les Français s'appuient aussi sur les Khmers qui commercent avec l'intérieur, tel le commerçant Luong de Dar, proposé par le délégué de Kratié pour devenir chef des *Pnong* en novembre 1914.

Les choix des Français pour sélectionner leurs intermédiaires ne sont pas toujours très heureux. En favorisant ceux qui connaissent les villages *mnong*, ils optent pour des gens qui ont souvent établi des relations commerciales avec les autochtones de la haute région, et qui deviennent ainsi les responsables administratifs des personnes avec lesquelles ils sont en affaire. Les Français ont tendance à d'abord faire confiance à ceux qui sont assez habiles pour leur tenir le discours qu'ils veulent entendre. C'est ainsi que le *balat* Neang, dont l'attitude sur le terrain se révèle atterrante, est encensé par Henri Maitre, son supérieur hiérarchique directe : « Le Balat Neang, très doux et que je crois honnête, en tout cas fort dévoué, réussira certainement en cette partie de la délégation »[77]. Neang, ancien fonctionnaire du poste de Kandal Chrum, avait été choisi pour son courage et son efficacité dans la lutte contre les voleurs de bétail.

Les accusations de concussion portées contre certains fonctionnaires sont utilisées par les Français pour faire porter aux Cambodgiens le poids de la responsabilité de la révolte. Cette rhétorique ne convainc pas le Conseil des ministres qui ordonne des enquêtes approfondies pour savoir ce qui peut réellement être reproché à ces fonctionnaires au cas par cas. Celui de Mau, *balat* de Ban Bu Sra en 1912, est particulièrement discuté. Le *balat* est interrogé par le gouverneur de Kratié sur ordre du délégué afin qu'il s'explique sur les accusations portées contre lui par les *Mnong*, par Henri Maitre et par le délégué du Darlac. Le conseil estime finalement que l'on ne peut reprocher au *balat* l'attitude de ses subordonnés vis-à-vis des habitants du village de Pa Trang Loeung et rappelle qu'il a obtenu la soumission de plus de trois cents aborigènes des hautes terres.

> Le conseil estime que le balat a, en réalité, fourni un effort méritoire dans l'accomplissement de ses fonctions ; et que par suite il ne convient pas de le punir de la rétrogradation. Mais, comme ce balat est incapable de s'occuper de la direction du poste de Ban-Pou-Sra il est d'avis de le mettre en disponibilité sans solde en attendant une vacance de poste pour l'y affecter.[78]

Mis en disponibilité, Mau n'est, *de facto*, jamais réintégré à la fonction publique cambodgienne, notamment sous la pression d'Henri Maitre. L'opposition du Conseil à la politique française s'exprime aussi par les nominations de fonctionnaires. En août 1914, il désigne, à la fureur du résident supérieur et du résident de Kompong Cham, pour remplacer le *balat* Neang assassiné, Mâm, un fonctionnaire qui vient de passer en justice et de recevoir un blâme après avoir frappé deux de ses administrés, avec ordre de rejoindre au plus vite Bu Gler au milieu des *Mnong* révoltés[79]. Même si ce fonctionnaire décède de maladie en novembre avant de pouvoir prendre son poste, le conseil des ministres montre, en nommant un homme réputé violent, qu'il n'adhère pas au projet de simple *containment* de la révolte.

---

[77] Rapport d'Henri Maitre au résident de Kompong Cham, 7 juillet 1914, cité in Baudrit, 1936, p. 144.

[78] Traduction de la décision du Conseil des ministres concernant le *balat* Mau de Ban Pou Sra, 13 mars 1913, anc/rsc 20380.

[79] Voir le dossier personnel de ce *balat*, anc/rsc 17089.

La propension des Français à se défausser de la responsabilité des troubles sur leurs seuls subordonnés cambodgiens apparaît d'autant plus injustifiée que nombre d'entre eux font figure de fonctionnaires particulièrement compétents et dynamiques. Le gouverneur Kahom, envoyé auprès de Pa Trang Loeung au début de la révolte, est ainsi décrit comme « un des plus brillants fonctionnaires cambodgiens que le Protectorat ait connu »[80]. Né en 1869, il a suivi une formation de télégraphiste à l'école coloniale de Paris en 1885. De retour de France, il a servi la mission Pavie jusqu'en 1899 et participé à l'exploration du Haut-Laos. Gouverneur de Stung Treng pendant trois ans, il a su organiser cette nouvelle résidence. Son action auprès des *Mnong* de Kratié, dans laquelle il s'est personnellement engagé, lui vaut d'être fait chevalier de la légion d'honneur[81]. Ses successeurs Yung, de 1912 à 1914, Tiong Toun, de janvier à octobre 1914, puis Sau[82], ne peuvent se prévaloir d'aussi brillants états de service, mais ont fait correctement leur travail en cherchant des solutions appropriées à l'insurrection. Tiong Toun est le premier à proposer la stratégie de postes défensifs finalement retenue par la résidence supérieure.

> Moi, me prosternant à vos pieds, je pense qu'il faut chasser tout ce groupe d'ennemis, le faire reculer jusque dans son pays, et propose d'organiser des postes pour continuer à protéger les *Pnong* tributaires. Mais, si on y va maintenant, ce n'est pas possible car c'est la saison des pluies et les routes sont difficiles et en plus, il y a peu de soldats. Les paddy hâtifs de la région des *Pnong* ne sont pas encore prêts à être récoltés. Il est évident que c'est très difficile.[83]

Aux échelons inférieurs, les Français peuvent s'appuyer sur des fonctionnaires tout aussi compétents. Lorsqu'une mutation est envisagée pour le *kromokar* San de Snoul en 1924, le résident de Kratié indique vouloir le conserver à son poste: « Ce fonctionnaire cambodgien qui est à Snoul depuis six ans, a su se concilier la sympathie et l'estime des phnongs soumis et des Stiengs de cette région. Parlant le français et connaissant bien le pays, il est à même de nous rendre des services très appréciables »[84].

La compétence est l'énergie, dont font preuve certains fonctionnaires cambodgiens, donnent leur plein effet lorsqu'en 1916-1917, ils amènent les *Mnong* de la Chbar et Angkok à négocier. Le gouverneur Sau, qui supervise les pourparlers, est alors proposé pour avancement :

> L'oknha Sau depuis son arrivée à Kratié a fait tous ses efforts pour amener la pacification des Pnongs, se consacrant pleinement à cette œuvre. Grâce à son autorité, son énergie tempérée par beaucoup de patience et de prudence, nous sommes arrivés à des résultats très appréciables au cours de ces deux dernières années.[85]

L'*oknha* Sau a pu bénéficier du concours d'assistants dévoués, tels le *balat* Ok « qui en sa qualité de vieux fonctionnaire de Kratié connaît par leur nom tous les chefs Pnongs »[86], et surtout l'*achar* Vong, le seul à s'être risqué, au prix de sa vie, au cœur des terres insurgés pour y rencontrer des leaders *mnong*.

Lors de ces négociations, des *Mnong* sont nommés à des postes d'intermédiaires entre les populations aborigènes et l'administration royale. Les quatre émissaires *mnong* qui accompagnent l'*achar* Vong pour négocier avec les insurgés de la Chbar en 1916 sont appelés *pnong kantréanh*[87], qui est le titre

---

[80] Dossier personnel de Kahom, anc/rsc 25102.

[81] Kahom est révoqué en 1917 après de graves actes d'extorsion et de détournement de fonds alors qu'il est gouverneur de Kompong Svay. Sa croix de la légion d'honneur lui est alors retirée. Dossier personnel de Kahom, anc/rsc 25102.

[82] Il semble que deux gouverneurs nommés Sau se succèdent à Kratié, le premier révoqué pour avoir tenu maison de jeu à Kratié et le second considéré comme particulièrement efficace. Les dossiers personnels de ces deux hommes n'ont pas pu être retrouvés.

[83] « ទូលព្រះបង្គំជាខ្ញុំម យលថ្លាគួរតែរទៅបន្តេញពួកអាខ្មាំងទាំនោះ ឱ្យវាថ្យចេញទៅវស្រុកវាវិញទៅ ហើ្យនឹងតិតតាំរវៀ្ទ ឱ្យម្មានប៉ុសរាក្សាព្នងស៊ូយតទៅទៀត។ តែរនឹងទៅក្នុងគ្រារតឡូវនេះមិនបានដោ្យរដូវទឹកពីបាកផ្លូវទៅ ហើ្យទាហ៊ានក៏មានិ្តច។ ស្រូវស្រាលស្រុកព្នងក៏ពុំទ្ទាន់ដល់ ឃើញពីបាកណាស់ », lettre du gouverneur de Kratié Tiong Toun au prince Sathavong, ministre de l'intérieur, 11 septembre 1914, aom/rsc 274.

[84] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 22 octobre 1924, anc/rsc 18302.

[85] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, 26 octobre 1917, anc/rsc 3784.

[86] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 3 juillet 1916, anc/rsc 8994.

[87] ព្នងកន្ទ្រាញ

donné aux *Mnong* considérés comme chefs de tribu par les Khmers[88]. Malgré l'assassinat de l'*achar* Vong, les pourparlers finissent par aboutir. Un *Mnong* est alors nommé à la tête des villages de la Chbar mais l'expérience se solde par un échec. Ce *koragn* n'a pas une autorité suffisante pour contrôler tous les hameaux et son illettrisme gêne considérablement les communications avec le gouverneur. L'administration se contente alors d'armer quelques *Mnong* et *Stieng* influents considérés comme sûrs, sans que cette mesure ait un réel impact dans le cadre des opérations militaires.

Parmi tous les agents cambodgiens, l'un joue un rôle capital pour contenir l'insurrection des *Mnong* : l'*achnha Lu* Nhek. Malgré la prise effective du pouvoir par les Français, le chef héréditaire des *Stieng* n'a en fait jamais cessé de jouer un rôle d'intermédiaire incontournable entre les *Stieng* et l'administration. Agent actif, ayant amené la soumission de nombreux villages *stieng* à l'administration coloniale, il est proposé au conseil des ministres comme *balat* du poste de Sré Khtum après l'incendie de Bu Sra en 1912. Les ministres cambodgiens font immédiatement part de leur opposition à laisser un *Stieng* commander à la soixantaine de Khmers vivant parmi les 1 400 habitants de Sré Khtum :

> La terre de Sré Khtum est une terre khmère et l'*achnha Lu* Nhek est le *balat* de Sré Khtum, or ce *balat* est *stieng* et a autorité pour opprimer soixante Khmers. [Le Conseil] craint que les Khmers ne soient pas contents de cette affaire, on a jamais vu un *Stieng* venir commander à des Khmers.[89]

Les Cambodgiens font aussi valoir que Nhek est illettré. Le résident supérieur passe outre les réticences du Conseil et Nhek est officiellement nommé *balat* le 5 novembre 1912. On lui adjoint un lettré comme secrétaire. Le nouveau *balat* aide activement le gouverneur Kahom, puis Henri Maitre, venus à la tête des colonnes de répression. Mais en 1914, il est destitué et son cachet de *balat* lui est retiré, après qu'il a provoqué la mort d'une femme *mnong* soupçonnée de sorcellerie à laquelle il a fait subir l'ordalie du plomb fondu. Les délégués de Kratié successifs tentent d'amener le conseil des ministres à revenir sur sa décision. Même destitué, Lu Nhek continue d'aider les Français qui lui fournissent des armes en échange. En 1915, le résident de Kompong Cham, Galtier, écrit au résident supérieur pour le soutenir :

> L'ex-balat Lu-Nhek obtient par ses Stiengs, de précieux renseignements, il serait de bonne politique d'encourager ce collaborateur qui nous est d'autant plus dévoué qu'il est l'ennemi juré des Phnongs ; plusieurs de ses partisans ont déjà payé de leur vie leur attachement à sa personne et à sa famille.[90]

Le 29 février 1916, après avoir obtenu de nombreuses soumissions, il est réintégré dans ses fonctions. Il poursuit activement son action de lutte contre les rebelles et d'administration du pays. Il est définitivement intégré à la fonction publique cambodgienne en 1918 avec le rang de *kromokar* de 2e classe et est promu à la première classe en 1921.

L'engagement de Nhek auprès des Français est loin de lui rapporter les avantages qu'il aurait pu en attendre : sa solde en 1919 n'est que de 72 piastres annuelles, alors que ses collègues *balat* khmer touchent tous entre 264 et 300 piastres et que son secrétaire émarge à 120 piastres[91]. Certains résidents comme Niewenglowski se méfient de lui et le font savoir. En 1916, il est vertement tancé après avoir prélevé l'impôt dans des villages *stieng* dépendant autrefois du Cambodge, mais rattachés à la Cochinchine après la création du poste de Budop. Le choix de Lu Nhek lui coûte finalement très cher. En octobre 1922, il se rend avec son fils et une escorte pour recevoir la soumission de plus de deux cents *Mnong* des environs de Bu Than. Il s'agit en fait d'un piège. Nhek et son fils sont assassinés. C'est la fin de la dynastie des *achnha Lu Chrong stieng*. Le meurtre provoque une forte effervescence chez les *Stieng* soumis. Les membres survivant de la famille de Nhek se réfugient à Kratié, pendant

---

[88] Probablement le terme désignant les *koragn*.

[89] « ដីរប៉ុស់ស្រែខ្ញុំមនេះជាដីរខ្មែរ នឹងតាំងអាក់ញាលូវញឹកជាបាឡាត់ប៉ុស់ស្រែខ្ញុំម បាឡាត់នោះជាក្តីជាស្មៀងមានអំណាច សង្កត់សង្កិន់លើខ្មែរ៦០នាក់ ក្រែងខ្មែរនឹងលើសេចក្តីយមីនសាញ្ញ ដោ្យមីនធ្លាប់មានស្មៀងមកត្រួតត្រារលើខ្មែរ », lettre du Conseil des ministres au résident supérieur, 9 octobre 1912, anc/rsc 20404.

[90] Courrier du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 10 septembre 1915, anc/rsc 3784

[91] Liste des soldes des fonctionnaires de Kratié en 1919 attachée au rapport annuel du résident de Kratié, juin 1920-juin 1921, anc/rsc 18291.

que les guerriers se rassemblent pour le venger. Le résident de Kratié doit déployer tous ses talents de diplomate pour ramener le calme chez les *Stieng*. Après enquête, il conclut que « Lu Nhek était tombé victime de son loyalisme et de son dévouement à la cause française »[92].

Après la mort de Nhek, Men, *mékhum* du *khum stieng* de Khsim âgé d'une cinquantaine d'années, prend sa succession avec le titre de *chauvaikhand* de Sré Khtum. Dans son rapport du premier trimestre 1923, le résident de Kratié peut écrire malgré les circonstances :

> La situation politique s'est également maintenue bonne dans la région Stieng qui, depuis l'assassinat du Balat Lu Nhek, est placée sous le contrôle administratif de l'ex-Mékhum Men, le collaborateur et l'ami du feu Balat. Ce fonctionnaire cambodgien, qui habitent la région depuis de nombreuses années y jouit d'une très bonne réputation et il n'est pas douteux que c'est aux sympathies qu'il a su se créer parmi les Stiengs et à l'autorité qu'il exerce sur ces indigènes, que nous devons de ne pas avoir vu l'ordre troublé dans cette région pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, en dépit de dispositions belliqueuses qu'avait montrées la population de cette région après la mort tragique de son chef.[93]

Par ordonnance royale du 13 décembre 1923, Men est intégré à la fonction publique cambodgienne comme *kromokar* de 3e classe en étant dispensé du concours d'entrée. Chargé à partir de 1926 de la circonscription de Snoul, en plus de celle de Sré Khtum, il devient un agent important de la pénétration jusqu'en 1932[94].

3) Stung Treng : la peur de la contagion

Dès les premiers troubles dans l'arrière-pays de Kratié en 1912, l'administration s'inquiète de savoir si ceux-ci ont des répercussions sur les *Kha* de Stung Treng, considérés comme proches des *Pnong* de Kratié. En 1912, l'impact de la destruction de Ban Bu Sra semble nul, mais les services de la résidence reste vigilants.

a) Juguler le mécontentement par la politique fiscale

Lorsqu'en 1913, la circonscription de Stung Treng est l'objet d'une crise économique sans précédent depuis son intégration au royaume du Cambodge, combinant récoltes désastreuses et déclin du commerce, une certaine agitation politique se fait jour chez les *Jaraï*. Ceux-ci fortifient leurs villages, barrent les routes de lancettes et refusent d'effectuer leurs prestations et de payer l'impôt. Dans de nombreux autres villages, la situation humanitaire est catastrophique, mais aucun signe de rébellion n'est perceptible. Le délégué de Veunsaï témoigne que « bien qu'atteints par la famine et soumis à un impôt exorbitant, les Khas ne manifestent encore aucune idée hostile envers notre domination »[95]. Pour répondre à la difficile situation économique et matérielle, mais aussi au risque de dissémination des manifestations de mécontentement, le délégué de Veunsaï propose un amendement considérable du régime fiscal des *Kha* de Stung Treng, sur une base raciale, qui est validé par le résident supérieur et le conseil des ministres. L'ordonnance royale du 23 juin 1913 définit les nouvelles obligations des aborigènes :

> article 1er : nos sujets de race kha, habitant la circonscription de Stung Treng, ne seront désormais soumis ni au paiement de l'impôt personnel ni au rachat des prestations prévus et fixés par les ordonnances royales des 29 octobre 1907, 4 janvier 1902 et 26 juin 1903.
> Art. 2 : ils devront, désormais, fournir uniquement, chaque année, quinze journées de prestations en nature par inscrit, sauf exemptions déterminées ci-après.
> Art. 3 : sont exempts de ces prestations
> - les inscrits âgés de 18 à 20 ans
> - les inscrits âgés de 60 ans et plus
> - les infirmes
> - les fonctionnaires ou employés des Khums ou des Khets pendant la durée de leurs fonctions.

---

[92] Rapport annuel du résident de Kratié, juillet 1922-juin 1923, aom/rsc 381.
[93] Rapport politique du résident de Kratié, premier trimestre 1923, anc/rsc 14959.
[94] Considéré par la suite comme un « fricoteur », il est finalement licencié en 1932. Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 29 mars 1932, anc/rsc 19637.
[95] Rapport mensuel du délégué de Veunsaï, juin 1913, anc/rsc 15937.

> Art. 4 : les prestations des Khas seront exécutées en totalité dans la région qu'ils habitent et aussi près que possible de leurs villages.
> Elles seront affectées à la construction des chemins, routes ou autres travaux dont les projets auront été approuvés chaque année par le conseil des Ministres

Les aborigènes de Stung Treng ne sont plus soumis qu'à quinze jours de prestations à effectuer auprès de leur village, les rôles étant établis par les *mékhum* élus. Les villageois se montrent satisfaits du nouveau régime fiscal. Ainsi, lorsque l'année suivante, le résident de Stung Treng part en tournée à Moulapoumok, il est très bien accueilli, y compris chez les *Jaraï* : « désireux de renouer les relations très amicales que j'avais entretenu lors de mon précédent séjour avec un chef très influent »[96]. La politique fiscale à Stung Treng réussit à juguler le mécontentement alors qu'à Kratié, Pa Trang Loeung tient ses poursuivants en échec.

L'absence de griefs des aborigènes de Stung Treng en 1914 explique probablement que la mort de Maitre et des fonctionnaires cambodgiens, tués dans le Plateau des Herbes, passe relativement inaperçue. Le résident estime en novembre que « la population est demeurée indifférente tant aux événements qui se sont produits sur le territoire de la résidence de Kratié qu'à ceux plus lointains qui se déroulent en Europe »[97]. Ce n'est qu'avec les attaques de villages dans la vallée de la Chbar et au nord-est de Sambor, provoquant des fuites de populations vers Stung Treng quelques mois plus tard, que l'émoi se propage.

b) L'agitation

L'arrivée, fin 1914-début 1915, à Stung Treng des habitants de Kratié, dont certains sont des aborigènes des hautes terres, *Mnong* ou *Thmonn*, fuyant les exactions des rebelles ou les colonnes de la garde indigène, inquiète les autorités provinciales qui y voient un facteur de propagation de la violence. Elles sont d'autant plus circonspectes qu'elles savent que leur emprise sur certains groupes, tels les *Jaraï* de Bokham ou les *Brao-Kavet*, est fort mal assise. Elles envoient alors des patrouilles vers Lumphat et sur la rive gauche de la Srépok pour rassurer les populations et montrer qu'elles gardent la mainmise sur ces territoires.

Parallèlement, une certaine irritation due à l'évolution de la politique fiscale dans les villages aborigènes se fait perceptible. L'ordonnance royale du 23 juin 1913 se révèle, à l'usage, porteuse d'effets pervers. Les plus riches habitants des villages aborigènes envoient des gens qu'ils paient ou, plus fréquemment encore, qui sont leurs débiteurs effectuer leurs prestations à leur place. Ainsi, les plus pauvres, ceux qui sont endettés, peuvent être amenés à faire un mois de prestations ou même plus, alors que les plus riches se trouvent exemptés *de facto* du fardeau fiscal. Surtout, l'administration résidentielle commence à recouvrer l'impôt sur les paddy de manière plus systématique. Cet impôt au calcul compliqué, qui s'accompagne d'un droit de regard de l'autorité sur les récoltes des villageois à travers les visites des *achnha luong*, est très impopulaire. En mars 1915, un mouvement de révolte se dessine chez les *Jaraï* de Bokham et s'étend au plateau *tampuon* voisin. Des villages de huit *khum* refusent de s'acquitter de leurs charges, se fortifient et s'arment en achetant des fusils et de la poudre à des trafiquants d'armes laotiens et siamois. Le gouverneur de Moulapoumok se rend sur place pour saisir les raisons de la colère de ses administrés.

> Les *Kha* ont vraiment envie de se révolter (…). Je suis monté au poste de Bokham pour enquêter et les questionner. Deux *Lao* et un *Kha* m'ont répondu. Ils disent qu'un nommé Chau Son, le gendre du *Chau Muong* de Bassac et le fils de Bon Cheng, est venu de Bassac pour chercher à acheter des éléphants jusque chez les *Kha*. Il a incité les *Kha* à se révolter contre l'administration française, en disant qu'aujourd'hui, sous l'administration française, ils travaillent beaucoup et doivent en plus payer.[98]

---

[96] Rapport de tournée du résident de Stung Treng à Moulapoumok, 9 au 21 mars 1914, anc/rsc 25595.

[97] Rapport trimestriel du résident de Stung Treng, septembre-novembre 1914, anc/rsc 14992.

[98] « រាស្ត្រខារីមានចិតក់រើបបាះបោរជាខ្លាំង (…) ខ្ញុំបាទបានឡើងទៅដលប៉ុះប៏ខាំមបានអង្កេតសើព្វសួរទៅ មានលាវ ២ នាក់ ខារ ១ នាក់ ឆ្លើយប្រាព្វថា មានឈ្មោះចៅសន់មកពីស្រុកមឿងបាសក័ ជាកនប្រសារចៅមឿងបាសក័ ជាកនប៊ុនជ្ជេងថាមករកទិញដំរីយ ដលទៅភូមខារីក៏និយាយបន្ទុះបន្ទូលពួកខារីឱ្យគិតបាះបោរក្បត់ នឹងរាជ្ការបារាំងសែស្ស ថារាជ្កាបារាំងសព្វថ្ងៃនេះធ្វើការក៏ច្រើនប្រាក់ក៏បង », rapport du gouverneur de Moulapoumok, mars 1915, anc/rsc 25621.

Les *Jaraï*, encouragés par le Laotien Son, poussent leurs voisins *Tampuon* et *Brao* à se joindre à leur mouvement. En mai, ils menacent de tuer le délégué de Veunsaï. La colère des *Jaraï* s'explique aussi par un net ralentissement, après 1914, des échanges avec les Chinois, qui sont les principaux prêteurs des villageois et leur avancent souvent l'argent des taxes.

> Les pays Khas ne sont pas sans avoir à supporter le contre-coup des événements d'Europe car les chinois ont de beaucoup élevé le prix des objets qu'ils importent en même temps qu'ils offraient moins pour les produits naturels du pays.[99]

Cette modification des tarifs pratiqués par les négociants chinois s'apparente à une augmentation de la pression fiscale pour les aborigènes qui ont l'habitude de se faire prêter le montant de leurs impôts contre le produit de leur cueillette, de leurs cultures ou de leur chasse. Il faut fournir plus pour un même montant d'impôt et accepter des intérêts plus lourds pour les sommes déjà dues. Enfin, les autochtones des hautes terres se sentent méprisés par les fonctionnaires cambodgiens et français en poste à Moulapoumok.

c) Les réactions de l'administration

Face à ces velléités de révolte, la hantise des Français est d'avoir bientôt à faire face à deux fronts insurrectionnels dans les hautes terres, alors qu'ils sont déjà débordés à Kratié. Aucune action armée contre les rebelles n'est engagée à Stung Treng. Sur ordre du résident supérieur, le résident de Stung Treng convoque une commission chargée d'examiner les griefs des habitants.

Cette commission est composée du gouverneur de Tonlé Répou, Hua, qui était auparavant à Moulapoumok, du délégué de Veunsaï et du *Chau Tham* Phuoy, le fondateur de Veunsaï, en raison de l'autorité dont il jouit dans la région. Aucun fonctionnaire de l'administration cambodgienne en exercice dans la région n'en fait partie en raison de la défiance dont ils sont l'objet : « Les Khas et les Laotiens considèrent toujours les fonctionnaires cambodgiens comme les oppresseurs »[100]. Les travaux d'auditions et d'enquête de cette commission durent plusieurs mois. Les représentants aborigènes demandent un impôt unique à quatre piastres par inscrit et le remplacement de plusieurs fonctionnaires de Moulapoumok, dont le gouverneur. La commission écoute les doléances des habitants, et des propositions sont transmises au Conseil des ministres par la voie cambodgienne et à la résidence française par la hiérarchie du protectorat. Cette double concertation, entre d'une part l'administration et les aborigènes, et d'autre part entre l'administration cambodgienne et l'administration française, permet au Conseil des ministres de prendre rapidement des décisions adaptées.

Sur le plan fiscal, les inscrits classifiés *Kha* se voit offrir la possibilité de racheter dix des quinze journées de prestation, pour quatre piastres, les cinq autres journées restant obligatoires pour l'entretien des routes ; puis l'administration admet le principe d'un rachat total pour 4,5 piastres. « De plus, les Khas ont bénéficié comme les Phnongs de l'exemption de l'impôt sur les cultures (paddy, sucre de palme, pontéas et chamkars) »[101]. Ce dégrèvement s'applique, au début, à tous les habitants de Stung Treng, *Lao* et Khmers compris, mais ne porte que sur les quantités destinées à la consommation familiale. Le Conseil des ministres précise que l'impôt sur le riz exporté par les marchands *lao* ou chinois sera toujours perçu, alors même qu'une partie importante de ce riz provient des essarts des aborigènes, ce dont les hauts fonctionnaires de Phnom Penh ne sont pas conscients[102].

Au niveau politique, une partie importante des mandarins de Moulapoumok est limogée et remplacée par des membres de la famille la plus influente de la contrée.

---

[99] Rapport trimestriel du résident de Stung Treng, 1e trimestre 1916, anc/rsc 14992.

[100] Rapport du résident de Stung Treng au résident supérieur au Cambodge, 2e trimestre 1915, anc/rsc 14992.

[101] Rapport du résident supérieur au gouverneur général, 28 juin 1916, aom/ggi 19175.

[102] Minutes de la séance du Conseil des ministres du 23 décembre 1915, anc/rsc 24385 et Mathieu Guérin, « Essartage et riziculture humide, complémentarité des écosystèmes agraires à Stung Treng au début du XXe siècle », *Aséanie* n°8, décembre 2001, pp. 35-55. En 1917, le délégué de Veunsaï signale, à l'intention de sa hiérarchie, que la région des *Brao-Kavet* « est considérée par les Laotiens comme le grenier à riz de la province. Il est malheureusement exact que le jour où les Kavet ou Pralao cesseraient d'apporter leur riz à Veune-Saye, la population laotienne se verrait vouée à la famine », rapport du délégué de Veunsaï au résident de Stung Treng, cité par le résident supérieur dans un courrier au gouverneur général, 29 juin 1917, aom/ggi 19175.

> Les vœux de la population tendaient surtout à voir placer à leur tête des chefs nationaux et populaires. Satisfaction leur a été donnée par l'Ordonnance royale du 12 août 1915 qui a nommé Gouverneur de Moulapoumok le chef influent Chau-Tham-Phuoi ex-gouverneur héréditaire dont la famille tient en réalité le pays en main.[103]

Poui, le fils du *Chau Tham*, bien que considéré comme particulièrement incompétent, retrouve son poste de *balat* de Bokham. Son frère, Thao Pheung, qui était *mékhum* de Veunsaï, est intégré à la fonction publique cambodgienne avec le rang de *yokabat*. L'administration française reste néanmoins circonspecte vis-à-vis du *Chau Tham*, suspecté d'avoir entretenu la révolte pour mieux asseoir son influence, sans qu'aucune preuve ne soit jamais apportée. Le résident supérieur se montre très réticent à nommer le *Chau Tham* à la fonction de gouverneur. En arguant de son grand âge - le *Chau Tham* a alors 60 ans - il propose en avril 1915, au début des troubles, de lui donner « le titre honorifique de Chef héréditaire des *Kha* », sans solde régulière[104]. Le *Chau Tham* ne devient *chauvaisrok* en titre qu'à la fin des travaux de la commission.

Après la mise en œuvre des recommandations de la commission, le résident supérieur peut écrire au gouverneur général : « les tribus Khas sont immédiatement rentrées dans le calme et c'était là le but principal de notre administration désireuse de temporiser et d'éviter toute difficulté grave en raison des circonstances politiques actuelles »[105]. Dès juillet 1915, des aborigènes descendent au marché de Veunsaï pour y vendre leurs surplus agricoles et troquer avec les commerçants chinois et *lao*. En janvier 1916, le résident se rend dans la zone troublée, où il organise une grande fête avec sacrifice du buffle pour rétablir les liens d'amitié : « Je leur fis ensuite donner un buffle et de l'alcool que j'avais apporté, je bus à leurs jarres en même temps qu'eux et les encourageai à festoyer sans arrière pensée »[106]. En décembre, le très énergique gouverneur cambodgien de Stung Treng fait une tournée dans la région de Lumphat qui avait été gagnée par la fronde. Soixante et un différends entre aborigènes, y compris des affaires civiles internes aux villages[107], lui sont alors soumis, dont vingt-sept réglé par conciliations en audience immédiate, ce qui montre un retour de la confiance dans l'autorité publique.

Le lien avec les aborigènes des hautes terres de Stung Treng est renforcé par l'assistance médicale gratuite. Celle-ci est assurée en 1914 par des médecins français[108], mais la guerre entraînant une pénurie rapide de personnel médical, ils sont remplacés par des médecins auxiliaires vietnamiens, plus rarement cambodgiens[109], formés en Indochine. Dans les années vingt, le dispositif du service de santé de Stung Treng est composé d'un médecin auxiliaire et de trois ou quatre infirmiers pour une population d'environ 50 000 personnes. Le seul hôpital est au centre urbain de Stung Treng, et en 1924, une infirmerie est ouverte à Veunsaï. Les aborigènes reçoivent la visite du médecin ou d'un infirmier en général une fois par an. A propos de ces tournées, le médecin de l'assistance considère en 1914 qu'il est « inutile de songer à la vulgarisation de l'hygiène par les tournées médicales ; ces tournées se sont jusqu'à l'heure réduites à n'être que des tournées de vaccine »[110]. Lorsqu'une épidémie éclate, un infirmier ou un médecin est envoyé sur place, mais, comme le note le médecin en 1923, « les Khas ne laissent aucun étranger pénétrer dans leurs villages quand il y a des épidémies et quand ces sauvages défensent de faire telle ou telle chose, il faut quelquefois savoir obéir »[111]. Ainsi l'épidémie de choléra qui touche la circonscription en 1925-1926 fait au moins 148 morts, malgré plus de 6 000 vaccinations anti-cholériques. L'assistance médicale, sans être très efficace, n'en est pas moins active. En 1930, le médecin fait état de 4 474 consultations et de 6 258 vaccinations à Veunsaï, 2 043 à Lumphat, 958 à Siempang, 918 à Stung Treng et 571 à Bokham, ce qui montre que tous les

---

[103] Rapport du résident supérieur au gouverneur général, 28 juin 1916, aom/ggi 19175.
[104] Minutes de la séance du 8 avril 1915 du conseil des ministres, anc/rsc 24385.
[105] Rapport du résident supérieur au gouverneur général, 28 juin 1916, aom/ggi 19175.
[106] Rapport de tournée du résident de Stung Treng, 22 janvier 1916, anc/rsc 11528.
[107] Le gouverneur juge ainsi une affaire de sorcellerie en prononçant le bannissement de la suspecte, des affaires d'adultères, de non-respect des tabous, etc., rapport de tournée du gouverneur de Stung Treng au résident de Stung Treng, décembre 1916, anc/rsc 25651.
[108] Les docteurs Nestour, Dufossé et Menaut.
[109] Le seul qui apparait dans les archives de Kratié et Stung Treng est le médecin Nghet, très bien noté par sa hiérarchie.
[110] Rapport annuel du médecin de l'assistance médicale de Stung Treng, 1914, anc/rsc 25609.
[111] Rapport annuel du médecin auxiliaire de l'assistance médicale de Stung Treng, 1923, anc/rsc 1814

districts sont couverts, y compris les plus reculés. Pour lutter contre le paludisme, vingt kilogrammes de quinine sont alors distribués annuellement.

> Très appréciée par les cambodgiens et les laotiens, la quinine est, pour les Khas, le remède se classant au troisième rang après l'iodure de potassium et l'acide chrysophanique. En effet, à la visite, quand nous voyons se présenter les Khas, nous pouvons être certain d'avance que c'est l'iodure de potassium ou la pommade à l'acide chrysophanique qu'ils vont nous demander.[112]

Cette remarque du médecin montre d'une part que les aborigènes se rendent aux consultations lorsque l'assistance médicale passe dans leur région, et d'autre part qu'ils cherchent à se faire soigner les maladies de peau terriblement gênantes, tel le pian, qui sont alors communes. L'administration ne se résume donc pas pour les aborigènes aux tournées de police et de recouvrement des prestations. Le maintien régulier du service de l'assistance médicale à Stung Treng a certainement largement favorisé la conservation du lien entre l'administration et les villageois des hautes terres, lien brutalement rompu à Kratié en 1912.

En 1923, la même année que Kratié, la circonscription résidentielle de Stung Treng est réorganisée en deux *khet* : le *khet* de Stung Treng, qui comprend les *srok* de Mélou Prey et Stung Treng, ce dernier comptant les *khand* de Stung Treng, Siempang, Lumphat, sur la rive gauche du Mékong et ceux de Thalaborivat, Spong et Kompong Sralao sur la rive droite ; et le *khet* de Moulapoumok, avec les *khand* de Veunsaï et de Bokham. L'administration conserve donc le principe d'une province autonome essentiellement *kha*.

d) Une situation toujours tendue

Pour autant, la situation est loin d'être aussi idyllique que le souhaiteraient les autorités. Le recouvrement de l'impôt reste problématique à Bokham et chez les *Brao-Kavet*. Après une tournée du délégué de Veunsaï dans les montagnes du nord de sa circonscription, le résident supérieur écrit en 1917 :

> Ces gens primitifs sont jaloux de leur indépendance et font tous les efforts pour la conserver. C'est ainsi qu'ils dissimulent les sentiers de communication, cherchent à égarer les fonctionnaires en tournée, cachent ou déplacent fréquemment leurs villages pour échapper au recensement et à l'impôt.[113]

La propension des aborigènes à renâcler pour s'acquitter de leurs prestations, leurs mouvements d'agitation sporadique, exaspèrent les autorités françaises et cambodgiennes. Le délégué de Veunsaï rappelle la « bienveillante attention » et le « régime de faveur dont ils sont l'objet »[114]. Leur régime fiscal dérogatoire est particulièrement mal perçu par les fonctionnaires cambodgiens, alors qu'ils voient la pression fiscale du protectorat s'accroître sur l'ensemble des sujets cambodgiens, à l'exception des aborigènes.

1916 est marqué à Stung Treng comme dans tout le Cambodge par un vaste mouvement pacifique de doléances portant sur l'importance des prélèvements fiscaux et de la corvée[115]. Or, la différence de régime fiscal entre les aborigènes des hautes terres et les Khmers ne peut s'expliquer par des critères économiques. Un paysan pauvre khmer n'est pas mieux loti qu'un essarteur pauvre *tampuon*, *brao* ou *jaraï*. Déjà en 1908, le ministre du Palais, Thioun, s'était heurté à l'opposition du résident de Kratié et du résident supérieur et avait dû s'incliner devant leur « compassion »[116] lorsqu'il avait proposé que les *Pnong* et les *Stieng* soient imposés comme les Khmers. Excédé par les demandes répétées de ses administrés aborigènes, le gouverneur de Stung Treng dénonce en 1915 leur régime fiscal particulier :

> Le commerce assez important existant dans cette région tel que capture des éléphants sauvages, les orties de chine, les peaux, les cornes, les pirogues, les planches, les paniers, et les nattes en rotin. Chacun de ses khas possède 1 ou 2 éléphants, je constate qu'ils ne sont pas malheureux. Comme

[112] Rapport annuel du médecin auxiliaire de l'assistance médicale de Stung Treng, 1923, anc/rsc 1814.

[113] Rapport du résident supérieur au gouverneur général, 2e trimestre 1917, aom/rsc 431.

[114] Rapport du délégué de Veunsaï, 1er semestre 1917, anc/rsc 25759.

[115] Voir Forest, 1980, pp. 412-427.

[116] « មេតា », anc/rsc 8427.

> leur moeur exige à ce qu'ils se vêtent les torchons.[117]

Le *Chau Tham* Phuoy lui-même se dit prêt à utiliser la force pour obliger les *Jaraï* à accomplir la corvée, alors que le résident supérieur cherche à tempérer l'ardeur de ces subordonnés, estimant que « le protectorat ne peut que temporiser, ménager les chefs khas encore en apparence soumis à son autorité, paraître leur faire crédit et leur accorder sa confiance et ajourner à plus tard des mesures radicales qui s'imposeront nécessairement pour soumettre les Khas aux lois communes du royaume »[118].

Régulièrement, de petits groupes rebelles, en fait des villageois agressant un autre village, sont signalés, entraînant l'envoi de troupes. Même des villages considérés comme soumis, parce que payant des impôts, sont suspects.

> Les Khas Kavet et Pralao sont loin d'avoir abandonné leur esprit d'indépendance car leur inscription intermittente et en nombre insignifiant aux rôles de la province n'implique nullement, à mon avis, une soumission. C'est, comme il a été dit au cours de ce rapport, un moyen de se procurer quelques cartes pour circuler dans les grands centres où les appellent leurs opérations d'échanges ou encore pour se mettre à l'abri des attaques des tribus voisines, plus puissantes et mieux armées. C'est ainsi que les inscriptions aux rôles des quelques inscrits de Ban-Sieng-Sai, Pho-Teng, Pho-Hoi et récemment du fameux Ban-Pipi[119] et de ses voisins sont dues à la crainte que leur inspirent les Djaraïs de la rive droite du Houey-Satay qui, il n'y a encore que peu de temps, venaient constamment les attaquer.[120]

Le délégué de Veunsaï, Rabougrin, estime alors que « les indigènes de VeunSaï nourrissent pour l'administration franco-khmère une véritable antipathie alors qu'ils professent pour le Siam la plus grande admiration »[121]. Après l'affaire du Laotien Son soupçonné d'avoir poussé les *Jarai* à la révolte en 1915[122], les Français se montrent très soupçonneux vis-à-vis des Birmans, Laotiens et Siamois qui vivent installés chez les *Jaraï*, les *Brao* ou les *Tampuon*. Rabougrin, dans sa note annuelle de 1917 sur le gouverneur de Moulapoumok, explique sa défiance par la position d'ancien fonctionnaire siamois du *Chau Tham* :

> D'un loyalisme douteux, le gouverneur Phouei par son profond attachement au Siam est à surveiller étroitement. Ne fait rien pour amener la population Kha vers nous et persiste à vouloir envers et contre tout et tous exercer dans la province les pouvoirs absolus qu'il avait reçus de son parent l'ancien roi de Bassac.[123]

Pour éviter toute surprise, Veunsaï est relié au réseau télégraphique dès novembre 1915. Par la suite, les ventes de sel sont limitées aux seuls besoins familiaux pour contrer la constitution de stock et la contrebande avec la région dissidente de Kratié, mais sans grand effet. Enfin, des circulaires sont envoyées aux *balat* et gouverneurs cambodgiens pour leur demander de dresser des fiches, qu'ils doivent tenir à jour, sur les individus suspects.

En 1919, la résidence de Stung Treng est de nouveau en émoi lorsque les *Jaraï* de Bokham participent à un mouvement messianique mené en Annam par un nommé Oi Thu, qui se pare du titre de *sadet* : « Les Khas de la région de Bokham tuaient les animaux domestiques blancs, s'habillaient de noir, déclaraient leurs villages interdits et refusaient de payer leurs impôts et d'effectuer leurs prestations »[124]. Trente gardes et un gendarme français sont envoyés en renfort à Stung Treng. Le mouvement, né à la suite d'une mauvaise récolte et d'un début de disette accompagnés d'une épidémie de grippe, s'éteint avec l'arrestation de Oi Thu.

---

[117] Traduction du rapport mensuel du gouverneur de Stung Treng, avril 1915, anc/rsc 25621.
[118] Rapport du résident supérieur au gouverneur général, 28 juin 1916,aom/ggi 19175.
[119] Les guerriers de Ban Pipi se sont fait connaître en lançant des expéditions contre des villages *brao*.
[120] Délégué de Veunsaï, cité par le résident supérieur dans un courrier au gouverneur général, 17 juillet 1917, aom/ggi 19175.
[121] Rapport du délégué de Veunsaï, 1er semestre 1917, anc/rsc 25759.
[122] Son est arrêté à Bassac et remis aux autorités de Stung Treng pour pouvoir répondre des faits qui lui sont reprochés dans le cadre de la révolte de 1915.
[123] Notes annuelles, dossier personnel du *Chau Tham* Phuoy, anc/rsc 20557.
[124] Rapport du résident supérieur au gouverneur général, 1e trimestre 1919, aom/rsc 431.

A la suite de ces troubles, le résident et le délégué de Veunsaï demandent des mesures coercitives contre le *Chau Tham*, présenté comme responsable de l'incapacité de l'administration à établir son autorité sur tous les villages. Le Conseil des ministres envoie alors une lettre d'avertissement au vieux gouverneur :

> Le Conseil des Ministres constate que le gouverneur de Moulapoumok et le balat de Bokham qui devaient être au courant de l'état d'esprit de leurs administrés n'ont pas renseigné en temps utile le délégué de Veune-Say et le résident de Stung-Treng sur le mouvement qui se préparait et n'ont pas, au cours des évènements de ces deux mois, usé suffisamment de leur influence pour calmer leurs administrés (…). Le conseil des Ministres avertit donc à nouveau le gouverneur de Moulapoumok des devoirs qui lui incombent du fait de ses fonctions et des conséquences graves que pourraient avoir pour lui et sa famille toutes négligences, complaisances ou intelligences avec les Khas rebelles.[125]

Il semble bien que le procès qui est fait au *Chau Tham* soit largement lié à la mauvaise relation qu'il entretient avec le délégué de Veunsaï Rabougrin. Le *Chau Tham* Phuoy et son fils, le *balat* de Bokham, répondent à la défiance dont ils sont l'objet en offrant leurs démissions qui sont acceptées[126]. Thao My, un autre fils du *Chau Tham*, reprend alors le flambeau à la tête de la province de Moulapoumok sur proposition du délégué de Veunsaï.

> Thao My est seul des enfants du Chao-Tham présentant aussi bien au point de vue intellectuel que moral les garanties voulues pour faire un gouverneur. C'est un homme actif, sérieux, très écouté des Khas comme des laotiens et dont la conduite ne m'a jamais donné occasion, depuis 5 ans que je suis à Veunsaï de lui adresser le moindre reproche.[127]

Thao My est emporté par l'épidémie de choléra en 1925, ce qui affecte encore la mainmise de la famille du fondateur de Veunsaï sur la contrée. A la mort de son fils, le *Chau Tham* est humilié par le garde principal du poste qui lui interdit de conserver le corps pour les rituels et le menotte, avant de lui voler deux éléphants puis une chaîne en or pour éteindre des dettes personnelles[128]. Seul des quatre fils du *Chau Tham* à exercer encore une fonction officielle, le *yokabat* Thao Pheung est acculé à la démission en 1930, sans être remplacé.

L'autorité administrative sur les *Jaraï* de Bokham est alors confiée à un homme influent parmi eux : le *Jaraï* Ky. Par ordonnance royale du 21 mai 1930, sur proposition du ministre des Cultes et du ministre de l'Intérieur, il reçoit le titre de *khun Aranh Rithy* à quatre pans de dignité[129], et une indemnité annuelle de 240 piastres[130]. Comme gage de son autorité, une médaille, « qu'il s'épinglera là où il pourra »[131], lui est remise par le résident supérieur. Dès l'année suivante, le résident de Stung Treng demande la désignation d'un *balat* khmer ou *lao* à Bokham en prétextant que « ce khand ne saurait être laissé à la gérance d'un sorcier »[132]. En sus des *Jaraï*, Bokham, abrite depuis les années 1910, un groupe de chercheurs de pierres précieuses, zircons, rubis, grenats, etc. venus de Birmanie, du Laos ou de l'Annam. La zone est toujours considérée comme peu sure et devant être étroitement surveillée. Ceci explique l'envoi en 1937 du délégué, guidé sur place par le *Jaraï* Ky, pour s'assurer que le mouvement du Dieu Python n'a pas d'adepte dans la région, alors que la contrée est parfaitement calme.

La Première Guerre mondiale et la révolte *mnong* à Kratié ont amené les colonisateurs à devoir

[125] Traduction de la lettre du conseil des ministres au gouverneur de Moulapoumok, 3 mai 1919, anc/rsc 20557.

[126] Ironiquement, la dernière note sur Phuoy en 1920 le décrit comme « un excellent collaborateur » qui « rend de très réels services », dossier personnel du *Chau Tham* Phuoy, anc/rsc 20557.

[127] Minutes de la séance du conseil des ministres du 25 novembre 1920.

[128] Ce garde principal, Desanges, est poursuivi en 1931 pour avoir frappé à mort un sorcier *mnong* à Kompong Cham. L'administration s'aperçoit alors qu'il obligeait les aborigènes de Moulapoumok à lui vendre leur riz qu'il cédait ensuite aux commerçants chinois et *lao*. Desanges pratiquait des prêts à taux usuraires auprès des gardes placés sous ses ordres. Il détournait aussi une partie de la nourriture des prisonniers pour ses cochons.

[129] ឃុនអរ័ញ្ញរីទ្ធិ ៤ហូពាន់, dossier du *Kha* Ky, anc/rsc 17928.

[130] Ce qui correspond au salaire d'un secrétaire cambodgien.

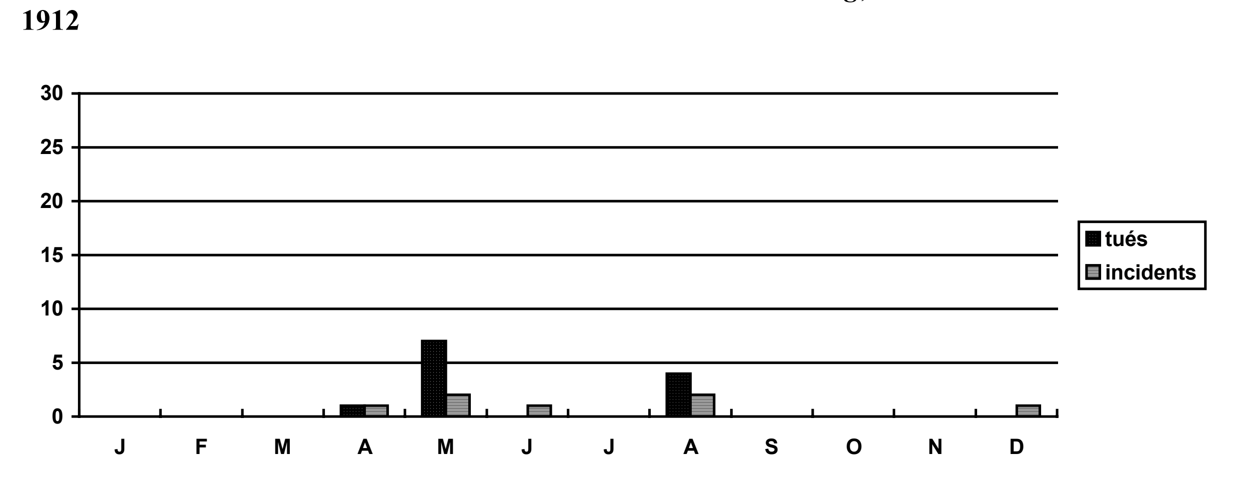
[131] Lettre du résident de Stung Treng au résident supérieur, 29 janvier 1930, anc/rsc 17928

[132] Lettre du résident de Stung Treng au résident supérieur, 16 décembre 1931, anc/rsc 17928.

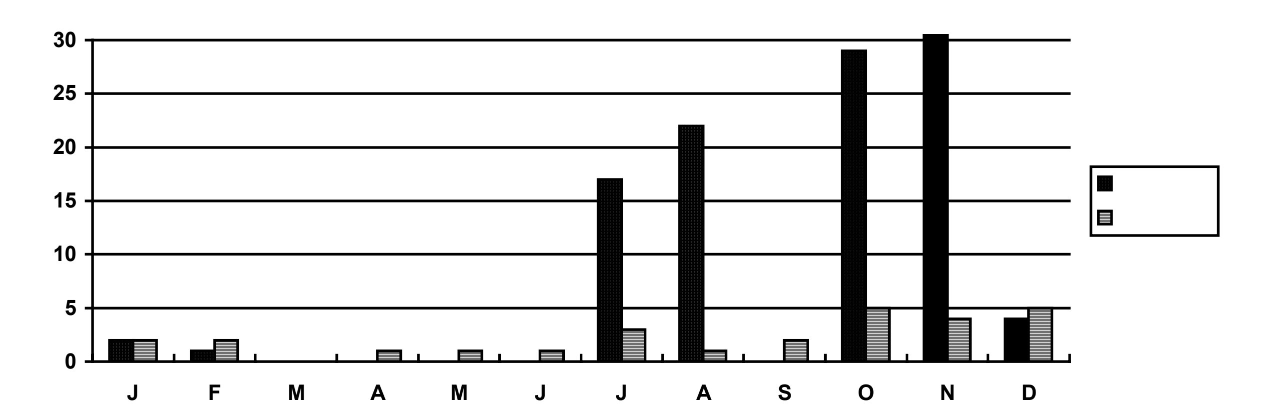
composer et à imaginer un autre mode de gouvernement que la simple coercition par la force avec les aborigènes de la haute région de Stung Treng. En 1916, le résident supérieur écrit au gouverneur général, qui l'approuve : « Il y a lieu de s'en tenir à cette politique d'expectative en attendant que le dénouement de la guerre permette à notre autorité de regagner dans ces confins éloignés à notre domaine indochinois, toute son autorité momentanément compromise »[133]. Cette volonté de temporiser des Français les amène d'une part à négocier avec les mouvements insurrectionnels qui se font jour et d'autre part à ne jamais couper les relations avec les administrés des hautes terres de Stung Treng et Moulapoumok. La mise sur pied de la commission de 1915 est symptomatique du refus du recours à la force. Les doléances des habitants sont écoutées, et reçoivent, bon gré mal gré, une suite favorable. Par la suite, grâce au truchement du *Chau Tham* et de sa famille, le contact n'est jamais rompu, même dans les périodes de crise comme en 1919. Entre 1904, année de l'intégration de Stung Treng au royaume du Cambodge et la Deuxième Guerre mondiale, aucune campagne militaire ou de rétablissement de l'ordre d'envergure n'a dû être engagée à Stung Treng et Moulapoumok. Le choix, même contraint par les circonstances, de la négociation et de l'écoute amène certes l'administration à perdre quelques recettes fiscales, mais elle y gagne une tranquillité qu'elle n'obtient pas par la violence à Kratié. Là, elle perd pied sur le plateau et doit se contenter de tenir une ligne de défense inefficace en plaine. A partir de 1914, les taxes prélevées sur les aborigènes des hautes terres de Kratié sont quasiment nulles. Plus de dix ans après le début du soulèvement, l'hinterland y est toujours hors d'atteinte de l'administration.

Calendrier des incidents lors de la révolte *mnong*, 1912-1918

1912

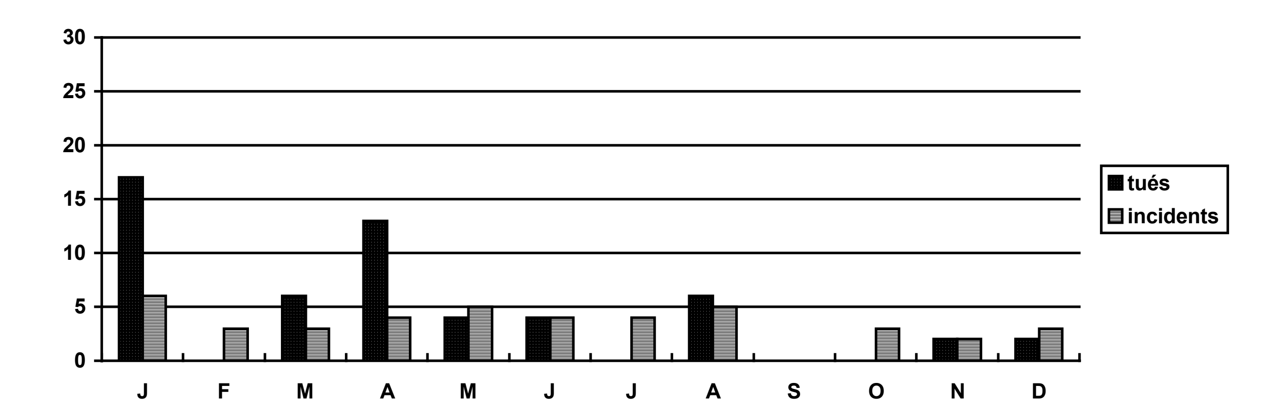


1914

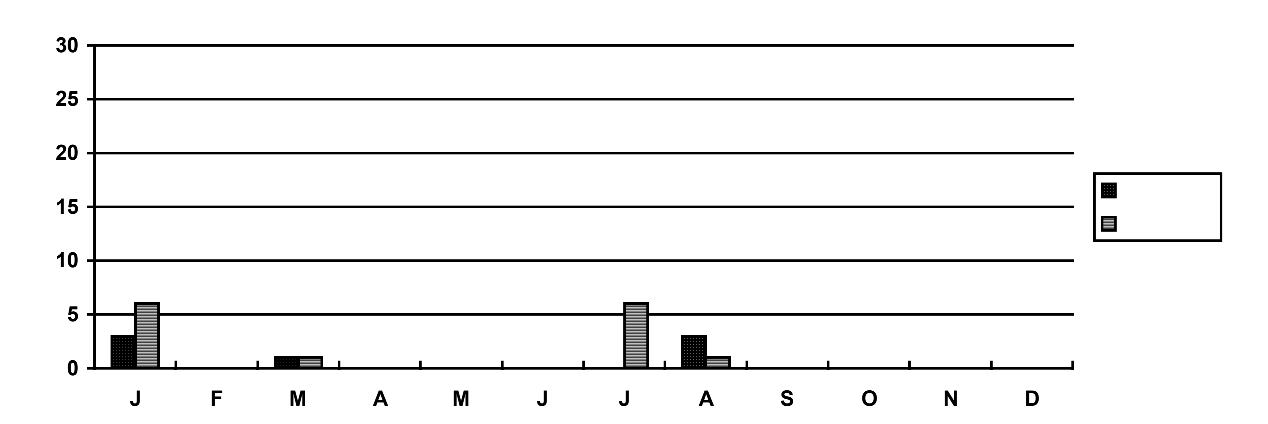


133 Lettre du résident supérieur au gouverneur général, 28 juin 1916, anc/rsc 19175.

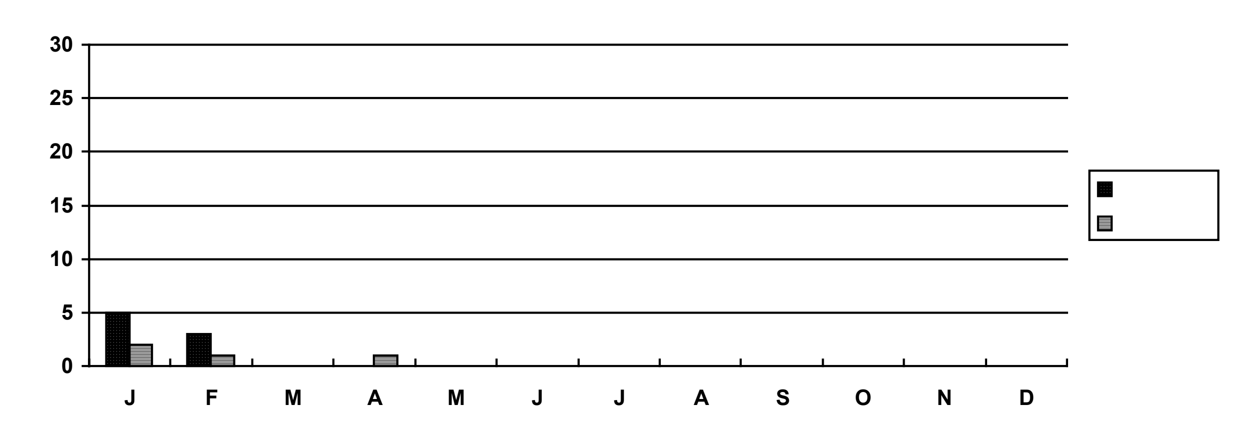
1915



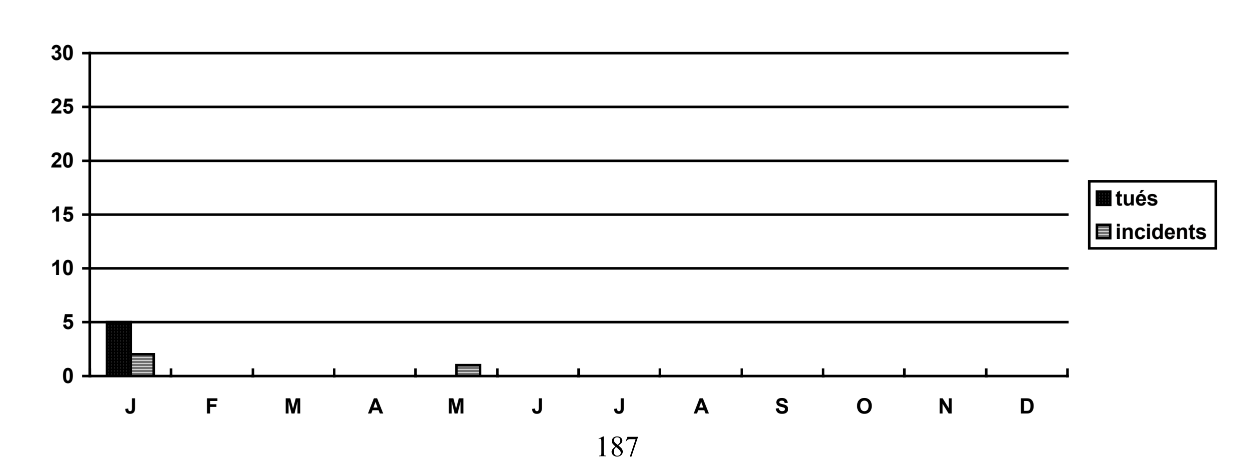
1916



1917



1918



Chapitre 9 : Le rétablissement du pouvoir de l'Etat

La priorité donnée à la Grande Guerre en Europe est invoqué par Baudouin pour justifier son absence d'action dans le Nord-est cambodgien et sa politique défensive. Toutefois, l'administration coloniale n'ayant pas retrouvé les forces dont elle disposait avant-guerre, le retour à la paix ne s'accompagne pas immédiatement d'une reprise de l'offensive. Les pertes de la guerre sont telles que de nombreux officiers et hommes de troupe ne reviennent pas. Mais, progressivement, l'administration coloniale reconstitue ses forces. A la fin des années 1920, elle peut de nouveau se lancer à l'assaut des hautes terres.

1) Vers une reprise en main des hautes terres de Kratié

a) L'essor de Kratié dans l'Entre-deux-Guerres

La colonisation économique du Cambodge est particulièrement touchée par la saignée de la Grande Guerre[1]. A Kratié, la principale entreprise européenne, celle de Koh Lognieu, cesse définitivement de fonctionner et la concession abandonnée réintègre le domaine public après la mort du capitaine de Brémond d'Ars, mobilisé en 1915. En 1919, on ne compte plus que dix-sept Français, certains avec leur famille, dans la circonscription[2].

Pendant les années 1910-1920, de nombreux travaux sont entrepris à Kratié pour donner à la bourgade un aspect de ville moderne. Les échoppes en bois sont rasées et reconstruites en maçonnerie, un réseau d'égout est installé et le 13 avril 1922, Kratié est érigé en centre urbain par arrêté du gouverneur général de l'Indochine. La ville compte alors 1 099 habitants.

Population du centre urbain de Kratié en 1922[3]

	hommes	femmes	garçons -15 ans	filles -15 ans	total
européens	9	3	1		13
Khmers	183	149	79	68	479
Viets	101	110	80	59	350
Chinois	107	59	54	37	257

Le nouveau centre urbain est doté de l'eau courante et de l'électricité. Les services sanitaires sont réorganisés et l'enseignement primaire développé. En 1924, 152 élèves suivent le cursus franco-indigène au chef-lieu. Un service de taxis collectifs automobiles permettant de rejoindre Sambor est mis en place par des Chinois[4], alors qu'un terrain d'aviation sommaire est installé pour recevoir les aéroplanes assurant la liaison avec le Laos. Au début des années 1930, un inspecteur des affaires politiques et administratives considère que « le centre de Kratié est certainement à l'heure actuelle, l'un des mieux tracés, des plus agréables d'aspect et des mieux entretenus du Cambodge »[5].

Dans ce contexte, les coups de main sporadiques des *Mnong*, les vols de buffles, les enlèvements d'enfants ou les quelques assassinats de bûcherons et de commerçants commis dans les années 20 sont particulièrement mal perçus. Dans son rapport annuel de 1920-1921, le résident de Kratié note que « pour assurer la sécurité des postes de Garde indigène ont dû être maintenus dans la région de l'Hinterland, ce qui impose de lourdes charges au budget » et que les Cambodgiens ne comprennent pas que la France reste inactive[6].

---

[1] Voir Alain Forest, Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts(1897-1920), Paris, L'Harmattan, 1980, p. 266.

[2] Trois agriculteurs, un agent des messageries fluviales, un militaire, deux représentants des forces de l'ordre, deux fonctionnaires des services coloniaux, un douanier, deux représentants des travaux publics, deux officiers de justice, un enseignant, et deux personnes vivant de leur rente ou sans profession, soit 64% de fonctionnaires, statistiques des cultures et de colonisation, anc/rsc 14923.

[3] anc/rsc 12393.

[4] En 1925, Kratié compte neuf automobiles privées.

[5] Rapport d'inspection des affaires politiques et administratives à Kratié, juillet 1932, aom/rsc 339.

[6] Rapport annuel résidence de Kratié, juin 1920-juin 1921, anc/rsc 18291.

b) Planification et débuts de la reconquête de la zone dissidente
En 1925, le nouveau résident de Kratié, Jérusalemy, ancien délégué de Cheo Reo à Kontum dans les hauts plateaux d'Annam[7], établit un projet de reprise en main de l'hinterland.

Le réveil de l'administration française du Cambodge et son soudain intérêt pour la zone dissidente sont liés à l'action que mène la Cochinchine depuis 1918 dans la zone frontalière pour la construction de la future route coloniale 14. En 1925, la route construite par la Cochinchine a déjà passé la frontière de plusieurs kilomètres et un poste de gendarmerie est installé à La Palkei, sur le territoire cambodgien. Jérusalemy et le résident supérieur Baudouin, craignant d'une part des empiétements de la Cochinchine et d'autre part que l'action de l'administration voisine ne provoque une nouvelle insurrection, soumettent un programme d'action au gouverneur général.

L'administration française au Cambodge développe l'idée d'une pénétration lente. Jérusalemy met alors au point un plan sur cinq ans. La route est utilisée comme base à une « action politique » auprès des villages, c'est à dire à des pourparlers devant mener à des soumissions pacifiques.

> Instruits par les erreurs du passé, nous condamnons, tout d'abord, autant par prudence, que dans l'intérêt même de la pacification cherchée, tous les procédés à forme belliqueuse, tous les coups de force (…). Nous renoncerons à entourer l'acte de soumission de conditions trop dures, nous contentant de l'engagement de payer (en nature) l'impôt des prestations et de choisir un chef, qui soit notre allié. On évitera d'effaroucher prématurément les bonnes volontés en soulevant le passé.[8]

L'idée de Jérusalemy est d'avancer par tranches de manière à sécuriser les territoires repris et à laisser le temps aux villages *mnong* de s'habituer à la présence française. Toutefois, le résident supérieur du Cambodge ne parvient pas à coopérer avec le gouverneur de Cochinchine, qui souhaite pour sa part construire une route vers les hauts plateaux de l'Annam le plus rapidement possible. Le Cambodge prend alors en main le projet et propose de contourner le plateau par l'ouest. Cette solution, amenant à couper l'ensemble des lits des affluents de gauche du Mékong, est jugée impossible au niveau technique.

Des reconnaissances sont alors lancées vers le plateau pour dessiner le tracé de la route et établir un premier contact avec les habitants pendant que les miliciens subissent un entraînement intensif pour les préparer à d'éventuels combats avec les *Mnong*. Le résident de Kratié et le résident supérieur se montrent particulièrement optimistes sur la volonté des *Mnong* des contreforts du plateau de se soumettre.

> Si l'on se rappelle que les habitants de cette région n'ont pris aucune part aux mouvements insurrectionnels de 1912-1914 et que jusqu'à la retraite de la colonne du Garde Principal Marchand ils étaient considérés comme des « contribuables » absolument tranquilles, on est fondé devant ces symptômes favorables à penser que jusque et y compris les premières pentes occidentales du plateau central, notre influence n'éprouvera nulle difficulté à s'implanter à nouveau et de la manière la plus facile.[9]

De fait, la construction d'un premier poste à Chong Phlas à la lisière de la forêt clairière est obtenue sans incident. Une première piste est-ouest est tracée et dès 1926, le résident de Kratié peut écrire à son supérieur :

> La piste a ainsi dépassé le premier village dit « insoumis », c'est-à-dire échappant encore à tout contrôle, la zône désertique de forêt clairière qui isolait le pays pnong proprement dit de la région cambodgienne est d'ores et déjà franchie par une piste automobilable 8 mois par an.[10]

Un délégué, le gendarme Escazeau, est nommé à Chong Phlas mais doit vite abandonner le poste en raison du paludisme endémique de la région. Cet échec partiel et le départ de Baudouin en 1926, suivi

---

[7] Jérusalemy est notamment le rédacteur d'un projet de code pénal inspiré du droit coutumier *jaraï*, voir Paul Guilleminet, *Coutumier de la tribu Bahnar de Sedang et des Jaraï de la province de Kontum,* EFEO, Hanoï, 1952, pp. 90-91.
[8] Lettre du résident supérieur au Cambodge Baudouin au gouverneur de Cochinchine, 14 mars 1925, anc/rsc 17190.
[9] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur du Cambodge, 3 avril 1926, anc/rsc 17189.
[10] Rapport du résident de Kratié au résident supérieur, 2e trimestre 1926, aom/rsc 379.

de celui de Jérusalemy, entraîne un ralentissement considérable du programme de pénétration. Il faut attendre la nomination de Lavit au poste de résident supérieur, en 1929, pour que l'administration du protectorat demande à Gatille, alors délégué du poste de Budop de l'autre côté de la frontière, de le relancer. Opposé à l'emploi de la force qu'il juge inefficace, Gatille arrive néanmoins à persuader Lavit qu'une action urgente doit être entreprise.

> Il est cependant inadmissible qu'à moins de 100 kilomètres de Kratié, il puisse subsister un noyau de villages ayant massacré les nôtres, chefs et soldats, qui munis de l'armement et des munitions qu'ils ont enlevés, constituent pour la région soumise une menace constante, peuvent méconnaître notre autorité, se livrer impunément à des opérations de brigandage et interdire l'accès du plateau des herbes, clef des communications directes entre Cambodge et Annam.[11]

Gatille et l'ingénieur Rigal proposent un tracé pour la route coloniale 14 qui monte directement sur le plateau en contournant les villages insoumis les plus compromis dans la révolte de 1914-1915, tout en coupant la zone dissidente en deux : d'un côté Bu Gler et Bu Toung et leurs hameaux satellites, de l'autre la vallée du Hoyt où les Français pensent que vit Pa Trang Loeung[12]. Pour permettre à Gatille de mettre en œuvre son plan, il est nommé à la tête d'une nouvelle délégation basée à Snoul et regroupant les *khand* de Sré Khtum et de Snoul, à laquelle est aussi rattaché le *khum* de Bu Toung. Snoul est choisi parce que ce village dispose déjà d'un poste de milice, du télégraphe, qu'il est proche de la route coloniale n° 13 et des plantations d'hévéas. Gatille est vite déchargé de la surveillance des plantations pour se consacrer exclusivement à la construction de la route de pénétration qui doit permettre à l'autorité civile de recouvrer son emprise sur le plateau. Il multiplie les contacts avec les villages et, fort de son expérience à Budop, propose l'utilisation de l'assistance médicale pour amener les *Mnong* à venir à lui.

> Le traitement contre le pian (injection intra-veineuses néosalvarsan, intramusculaires de bismuth) en 1922-23, a obtenu au Nord de Budop un succès si considérable, que les gens des hameaux en état de révolte ouverte du haut Hoyt ou du Plateau des herbes, descendaient réclamer des soins. Sur tout le plateau il se répétait qu'aucune question n'était posée, que tout malade était soigné à jour fixe, non pas à la délégation, mais dans un village éloigné du Chrey Mang ou du Pam, où les gens pouvaient venir en toute confiance, hors la présence des miliciens. Ce n'est souvent qu'après plusieurs mois qu'on apprenait que tel individu taciturme qui avait vu ses fraises de pian disparaître à la 3e injection, ou telle gomme se fermer à vue d'œil, était un habitant de Bu Dak Hoyt, de Bu Thanh ou de Bu Dang.[13]

En 1930, les postes de Sré Khtum et La Palkei sont réoccupés, et le chantier atteint les contreforts du plateau. Le délégué est alors assassiné le 26 mai 1931. Gatille étant considéré comme un homme bon, ayant su éviter l'emploi de la force, son meurtre est perçu comme un crime odieux qui justifie aux yeux des Français le recours à l'armée. En trois ans, celle-ci réussit ce que l'administration du protectorat ne parvenait pas à réaliser depuis près de vingt ans : la réoccupation et la pacification effective de l'ensemble des territoires du Nord-est cambodgien.

2) Les moyens mis en œuvre

Le meurtre de Gatille, loin de provoquer le résultat escompté par ses auteurs, amène la France à renforcer considérablement son dispositif de pénétration. Début 1932, le résident supérieur du Cambodge Lavit justifie la prise en main par l'armée des opérations menées jusqu'alors par les autorités civiles comme un moyen de « démontrer aux Phnongs que les temps sont passés où le meurtre d'un Européen entraînait de notre part des reculs et des abandons »[14].

a) Une organisation rationnelle

En septembre 1931, une délégation autonome du Haut-Chhlong est créée et confiée aux militaires. Le capitaine-délégué est placé sous l'autorité du résident de Kratié. Après la reprise des travaux de piste

---

[11] Lettre Gatille au résident de Kratié, 14 juin 1929, anc/rsc 8534.
[12] anc/rsc 8534
[13] Lettre de Gatille, le 16 juin 1929, anc/rsc 8534.
[14] Lettre du résident supérieur du Cambodge Lavit au résident de Kratié, 12 février 1932, aom/ggi 64276.

début 1932 un nouvel arrêté est pris par le résident supérieur Silvestre le 28 juillet qui rattache directement la délégation à la résidence supérieure, supprimant ainsi l'échelon du résident de Kratié. La prise de décision et les communications entre le terrain et les autorités supérieures sont alors facilitées. La campagne est supervisée au niveau civil par le résident supérieur et le gouverneur général, et sur le plan militaire par le général commandant la division Cochinchine-Cambodge et le général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine. Les *desiderata* du capitaine délégué sont ainsi connus en très haut lieu et il peut leur être donné une suite rapide.

Surtout, alors que l'autorité du résident supérieur s'arrête aux frontières du Cambodge, le gouverneur général et les militaires bénéficient d'une autorité transfrontalière qui permet d'agir sur les territoires de l'Annam et de la Cochinchine. Un plan d'ensemble est dressé selon lequel la pénétration au Cambodge s'accompagne de programmes similaires en Annam à partir de Ban Mé Thuot et en Cochinchine à partir de Budop et Djiring. Les relations entre les délégués de Buon Djen Drom, poste transféré ensuite au fort Maitre, en Annam, de Budop et de Nui Bara en Cochinchine, de camp Le Rolland au Cambodge sont fréquentes. Les archives témoignent d'une excellente coopération entre les unités. Dans un souci d'efficacité opérationnelle, toutes les unités stationnées dans la région, qu'elles dépendent normalement de la Cochinchine, du Cambodge ou de l'Annam, sont placées sous le commandement unique du chef de bataillon Nyo lors des deux grandes périodes de troubles qui secouent le Plateau des Herbes, de janvier à avril 1934, puis de mars à juin 1935.

Lorsqu'en 1934, le résident de Kratié Dubois, visiblement ému d'avoir été écarté du programme de pacification alors même qu'il avait été nommé à Kratié « en raison précisément de l'intérêt qu'il avait témoigné au cours d'un précédent séjour, au sort des peuplades Phnongs »[15], se heurte au capitaine délégué du Haut-Chhlong à propos de problèmes de compétence sur les villages *mnong* proches de Chong Phlas, il est sèchement rappelé à l'ordre par le résident supérieur. Finalement, en mai 1935, alors que la zone d'opération se rapproche du poste de Chong Phlas, ce fort est soustrait à la compétence du résident et rattaché à la délégation du Haut-Chhlong afin d'éviter toute rupture de commandement à l'intérieur de la zone à pacifier.

Cette rationalisation du dispositif français, accompagnée d'une importante autonomie des délégués, favorise la mise en place de réponses rapides et adaptées à chaque fois qu'un problème survient.

b) *Anopheles minimus*, principal obstacle à la pénétration

Lorsque la 2e compagnie du bataillon de tirailleurs cambodgiens est envoyée pour achever la route et occuper militairement le plateau, la tâche s'avère particulièrement pénible. Les militaires se sont préparés à la résistance des autochtones, qui se matérialise par des attaques contre les postes, et à la réalisation de travaux de terrassement dans un environnement particulièrement défavorable combinant relief accentué et forêt dense sur la pente du plateau. En revanche, ils ont largement sous-estimé un adversaire redoutable, bien que minuscule : l'anophèle vecteur du paludisme.

« L'ennemi, c'est le moustique »[16], constate, amer, le capitaine Brunet, délégué du Haut-Chhlong en 1933. L'année précédente, en huit mois, un officier français et quarante tirailleurs meurent du paludisme, cinq officiers, dix sous-officiers et deux cents tirailleurs doivent être évacués, dont une partie décède dans les hôpitaux de Thudaumot ou de Saigon. Lorsque des troupes fraîches sont envoyées pour relever les unités positionnées dans le Yok Laych en 1934 ou comme renfort après l'attaque du camp Le Rolland en 1935, le paludisme fait de nouveau des ravages. En 1934, on dénombre dix-neuf décès et l'année suivante vingt-et-un dus à l'épidémie palustre. Entre 1932 et l'arrivée du lieutenant Serré de Rivières en 1935, tous les officiers qui se succèdent comme chefs du poste Gatille meurent du paludisme ou doivent être évacués. « Femmes et enfants ne sont pas comptés, le 20 novembre à Pou-Plok on pouvait voir agoniser sur un même bas-flanc, un tirailleur, sa femme et ses 3 enfants, tous les cinq en coma pernicieux »[17]. Les prisonniers khmers qui travaillent sur les chantiers n'apparaissent pas toujours dans les statistiques. Sous-alimentés, mal protégés, ils sont

[15] Rapport d'inspection des affaires politiques et administratives à Kratié, juillet 1932, aom/rsc 339.
[16] Compte-rendu du capitaine Brunet, 24 mars 1933, anc/rsc 9144.
[17] Rapport du docteur Moreau, 2 décembre 1935, p. 2, anc/rsc 7799.

particulièrement touchés. En novembre 1935, 91% des prisonniers sont impaludés[18].

L'épidémie palustre ne touche que très marginalement les guerriers *mnong*. Ceux-ci ont développé « un certain degré de prémunition »[19] ; en fait, seuls les sujets les plus résistants sortent vivant de la prime enfance. Même en étant porteurs du plasmodium, ils peuvent ne pas être affectés. Lorsqu'ils sont saisis par la fièvre, leurs défenses immunitaires sont beaucoup plus efficaces que celles d'individus originaires de régions extérieures à la zone contaminée. Ils disposent ainsi d'un avantage exceptionnel vis-à-vis des nouveaux arrivants

Le taux d'indisponibilité parmi la troupe est couramment de l'ordre de 20-25%, avec des pointes de 75% de malades fin 1935, et descend rarement en dessous de 10%. Les hommes qui protègent les chantiers de pistes ou les postes, ainsi que ceux qui participent aux marches de reconnaissance en forêt sur plusieurs jours, sont pratiquement tous impaludés. Les tirailleurs rhadés se montrent beaucoup plus résistants.

Entre 1932 et la fin de la campagne de pacification, huit hommes sont tués par les *Mnong* insurgés et une vingtaine blessés. Dans le même temps, environ cent cinquante Cambodgiens et Français meurent du paludisme, dont plus de quatre-vingt personnels militaires[20], et plusieurs centaines doivent être évacués. L'insalubrité des forêts *mnong* ne suffit cependant pas à stopper la pénétration.

Face à l'ampleur des pertes dues à l'épidémie palustre, le commandement militaire décide de faire appel à l'Institut Pasteur de Saigon. Celui-ci, créé en 1891 par Albert Calmette[21], paraît être l'organisme le plus à même d'apporter des réponses rapides et efficaces. D'après les contrats qui les lient au gouvernement général de l'Indochine, les Instituts Pasteur d'Indochine, placés sous la direction de l'Institut Pasteur de Paris, doivent fournir vaccins et sérums à la colonie, ainsi que divers services de biologie médicale et de chimie. Tous les Pastoriens d'Indochine sont des médecins militaires désignés par la "maison mère" parisienne. Plusieurs d'entre eux se rendent dans le Haut-Chhlong pour conseiller les officiers sur l'emplacement et l'aménagement de leurs postes. Une véritable guerre est menée aux anophèles autour des fortins. Les cours d'eau sont mazoutés pour tuer les œufs et les larves, les eaux stagnantes drainées, et des aménagements sont réalisés dans les rivières pour augmenter la vitesse du courant. On pratique aussi des pulvérisations d'insecticides aux abords des postes et dans les abris.

Les Pastoriens apportent tout leur savoir en matière de traitements prophylactiques et curatifs du paludisme. La quinine est vite remplacée par de nouveaux médicaments synthétiques plus efficaces. Le Haut-Chhlong devient ainsi un laboratoire d'expérimentation de la lutte antipaludéenne et les taux d'infection chutent à partir de 1936. Les évacuations et les décès deviennent exceptionnels[22]. Parallèlement, l'ordinaire des hommes est amélioré pour renforcer leur résistance. Des légumes frais sont cultivés, des porcheries organisées et l'armée fournit des chandails et des couvertures pour les protéger du froid[23].

L'action des médecins militaires est ensuite élargie aux soins à la population. Pour le général Verdier commandant les troupes du groupe de l'Indochine, cette mesure vise à « faire rayonner au milieu de ces tribus, notre action bienfaisante et humaine »[24]. Il s'agit essentiellement de s'attirer la sympathie des populations autochtones en leur apportant des soins. La médecine occidentale moderne joue ainsi

---

[18] Rapport des médecins Farinaud et Prost, 30 mai 1938, anc/rsc 1200.

[19] Marie-Francis Farinaud et Pierre Prost, « Le paludisme chez les Phnongs (notes de démographie et d'épidémiologie) », *Bulletin économique de l'Indochine*, 1939, p. 341.

[20] Les officiers, sous-officiers, tirailleurs qui décèdent à l'hôpital de Saigon sont simplement comptabilisés comme « évacués » dans les statistiques de l'armée.

[21] Sur l'action des pastoriens dans le Haut-Chhlong, lire Annick Guénel et Mathieu Guérin, « L'ennemi, c'est le moustique, tirailleurs cambodgiens et pastoriens face au paludisme dans le Haut-Chhlong », *Revue Historique des Armées*, à paraître.

[22] Voir rapport d'inspection du docteur Moreau, 2 décembre 1935, anc/rsc 7799 ; rapport du docteur Farinaud, 26 mars 1936, anc/rsc 9038 ; rapport des docteurs Farinaud et Prost, 30 mai 1938, anc/rsc 1200.

[23] Voir compte-rendu d'inspection de la 2e compagnie par le chef de bataillon Grandchamp de Cueille, 7 janvier 1933, anc/rsc 9144.

[24] Lettre du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine au ministère des colonies, juilet 1935, aom/cm 531.

un rôle majeur dans l'implantation des forces franco-cambodgiennes[25].

c) Le poids de la modernité

Pour le résident supérieur Lavit, la véritable clé de la réussite est la construction en un court laps de temps d'une voie « automobilable ». Afin d'éviter que les *Mnong* puissent organiser leur défense, mais aussi pour limiter au maximum le nombre de pertes dues au paludisme dans les zones forestières, les autorités françaises engagent des moyens importants afin d'atteindre promptement le Plateau des Herbes moins impaludé que les pentes forestières. Les tirailleurs et les miliciens sont mis à contribution, aidés par des ouvriers *mnong* ou *stieng* correctement rétribués. Le rythme de travail n'étant pas suffisamment rapide, des prisonniers condamnés à de lourdes peines sont envoyés dans le Haut-Chhlong. Ils sont cent cinquante en février 1933 à y travailler[26]. En avril 1934, une fois que les militaires sont solidement implantés dans la région, les autochtones sont réquisitionnés sur les différents chantiers en cours par le biais du système des prestations.

L'expertise technique est assurée par des inspecteurs des travaux publics, parmi lesquels figurent les ingénieurs Rigal et Navarre, envoyés par la résidence supérieure du Cambodge. Ceux-ci forment les sous-officiers et officiers français à les suppléer. Le tracé proposé par Rigal et Gatille s'avère particulièrement judicieux, évitant les pentes trop fortes, tout en ne nécessitant aucun ouvrage d'art. A partir d'octobre 1935, la délégation reçoit des rouleaux compresseurs qui permettent d'envisager l'empierrement par macadam des tronçons construits et donc leur viabilité sur le long terme.

La route est le support « d'un auxiliaire précieux »[27] pour les Français : l'automobile. Celle-ci leur permet de se déplacer et de se ravitailler rapidement, d'envoyer des détachements vers des objectifs lointains, de recevoir des renforts de Phnom Penh ou de Saigon. Le capitaine de Crèvecœur explique le rôle des camions dans le succès de la colonne de Chassey qui frappe les villages de Bu Dole et Bu Chveng en mars 1935 :

> Dans la nuit du 5, le camp Le Rolland est attaqué. Le 5 et le 6, les renseignements recueillis ne laissent aucun doute sur la participation à l'attaque du village de Bu Dole. Les renforts envoyés de Saïgon à Le Rolland sont transportés en auto à Bu Rnet. La rapidité de ce mouvement leur permet d'atteindre à Bu Dole un important groupe de guerriers qui venaient d'y rentrer. Sans les camions, l'affaire était manquée.[28]

Malgré le poids considérable que doit théoriquement prendre le transport automobile dans l'entreprise de pénétration, la flotte de véhicules reste médiocre. Lorsque Gatille commence le chantier, il dispose seulement de sa voiture personnelle, d'un camion et doit avoir recours à deux éléphants. En mai 1933, le capitaine-délégué peut compter sur un camion Ford en piteux état, deux camionnettes, une ambulance automobile et sa voiture. Pendant la campagne de 1935, seuls la Torpédo du délégué, une autochenille, une camionnette limitée à cinq cents kilogrammes de fret et un vieux camion consommant trente litres d'essences au cent kilomètres peuvent être utilisés. L'automobile reste largement sous-employée dans cette campagne. La route, une piste de terre carrossable, ne permet d'ailleurs que des vitesses de croisière de l'ordre de trente kilomètres par heure. La route et l'automobile ont permis l'installation rapide des Français et des Khmers au cœur des territoires *mnong*, mais pas le contrôle effectif de ces territoires. Pour compenser la faiblesse du transport automobile, le lieutenant Rougé, chef du poste Deshayes, met sur pieds un petit groupe monté à partir de chevaux locaux ou mis à disposition par la résidence de Kompong Thom. Dans ce secteur septentrional de la délégation, très vaste mais essentiellement constitué d'une plaine couverte de forêt clairière, ce groupe monté s'avère particulièrement actif et efficace. Il permet des contacts plus fréquents avec les villages et une meilleure connaissance des groupements isolés, comme les *Thmonn*.

Les tirailleurs cambodgiens envoyés dans le Haut-Chhlong bénéficient d'un armement beaucoup plus performant que tout ce que les autochtones avaient pu avoir à affronter jusqu'alors. Equipés de fusils

---

25 Voir Partie 1, chapitre 4-3b.

26 Compte-rendu du capitaine-délégué du Haut-Chhlong, 28 février 1933, anc/rsc 9144.

27 Lettre du résident supérieur du Cambodge Lavit au résident de Kratié, 12 février 1932, aom/ggi 64276.

28 Rapport du capitaine de Crèvecœur au résident supérieur du Cambodge, 27 octobre 1935, anc/rsc 7799.

Lebel semi-automatiques à 8 coups, puis de MAS 36 à partir de la fin des années 30[29], ils peuvent utiliser les grenades Vivien Bessière (VB) projetées à cent soixante-dix mètres grâce à un embout s'adaptant sur le canon de leur fusil. Chaque section d'une quarantaine d'hommes dispose d'un moins un fusil-mitrailleur. Fusils mitrailleurs et grenades VB repoussent les assaillants, pourtant nombreux, lors des attaques contre les postes du kilomètre 65 en 1933 et du poste Gatille en 1935. En face, les *Mnong* n'ont que les quelques mousquetons pris aux miliciens de Maitre encore en état de fonctionner, des fusils de chasse khmers ou laotiens à un coup, des arcs, des lances, des arbalètes, et des sabres à leur opposer.

Les Français commencent par ailleurs à utiliser l'aviation. Celle-ci a pour fonction soit de reconnaître les zones d'opérations soit de bombarder des cibles désignées. Les bombardiers sont utilisés pour la première fois dans le Yok Laych en 1931, après la mort de Gatille. Les *Mnong* de Bu Than répondent alors en leur décochant des flèches. Les appareils utilisés sont des Potez 25-TOE, des biplans dont la conception les rapproche beaucoup des avions de la Première Guerre mondiale, mais qui peuvent cependant être chargés de 320 kilogrammes de bombes. En 1935, lors des bombardements contre Bu Dole, Bu Drou, Bu Chveng et Bu Rmot dans le haut *dak* Deur, des bombes de dix kilogrammes et des mitrailleuses sont utilisées.

En revanche, les postes construits par l'armée française restent assez rudimentaires. Après les attaques de 1935, ceux-ci sont transformés en fortin de bois dont les abords sont dégagés. Les défenses sont constituées d'une enceinte de rondins abritant une banquette de tir, d'un fossé et d'un réseau barbelé parsemé de piques de bois et de tessons de bouteilles. Si l'ensemble rappelle les fortifications romaines du siège d'Alésia en 52 avant Jésus-Christ, des équipements modernes sont aussi employés, tels des phares de voiture comme projecteurs ou des postes de liaison T.S.F. Pour donner l'alerte des chiens sont amenés dans le Haut-Chhlong et spécialement dressés.

> Les chiens resteront attachés ou enfermés toute la journée. Nourris et caressés par les tirailleurs, ils seront battus une fois par semaine par des pnongs en pagne de passage au poste. Au cours des reconnaissances veiller à ce qu'aucun pnong ne leur donne à manger, mais aussi à ce qu'ils ne mordent personne sans raison.[30]

d) Les hommes

La puissance de l'armée s'exprime surtout par les personnels qu'elle aligne dans les hautes terres cambodgiennes. En 1933, la 2e compagnie du bataillon de tirailleurs cambodgiens[31], envoyée l'année précédente pour prendre en charge la pénétration des territoires *mnong*, compte cent quarante-neuf tirailleurs cambodgiens, encadrés par onze gradés français sous le commandement d'un capitaine. Elle est appuyée par quarante-huit gardes indigènes et deux sergents de la milice, auxquels s'ajoute la cinquantaine de gardes du poste de Chong Phlas. Ces effectifs représentent un effort important de l'armée mais restent dérisoires pour contrôler un espace de 14 000 kilomètres carrés dont la population est hostile. Après l'attaque contre Le Rolland, la 2e compagnie de tirailleurs cambodgiens est renforcée par la 4e compagnie, une section de cinquante Cambodgiens du régiment de tirailleurs annamites sous le commandement du lieutenant de Chassey, et une section de trente-cinq Rhadés du bataillon de tirailleurs montagnards du Sud-Annam sous les ordres du lieutenant Rives. Ce sont alors plus de quatre cents hommes, dirigés par une vingtaine de gradés français qui opèrent dans la région. Les nombre des insurgés est estimé à cinq cents hommes. Même si près de la moitié de l'effectif français est immobilisé par la garde des postes et des chantiers de pistes, le rapport de force tourne très nettement en faveur des troupes coloniales. Lorsqu'en juin 1935, la plupart des renforts sont renvoyés vers la plaine, il reste encore deux cent soixante-cinq tirailleurs et miliciens dans le Haut-Chhlong et vingt-et-un Français. Il devient impossible pour les *Mnong* de réitérer la méthode de 1914-1915, consistant à éliminer le chef français pour amener les forces de l'ordre à se retirer.

Lors des opérations intensives de 1934 et de 1935, le chef de bataillon Nyo, qui assure un commandement sur les zones dissidentes du Cambodge, de l'Annam et de la Cochinchine, dispose

---

[29] Le MAS 36 est un fusil automatique à 5 coups mis en service en 1936 par les Manufactures de Saint-Etienne. Il n'apporte aucun progrès technique notable par rapport au fusil Lebel.

[30] Instructions du capitaine de Crèvecœur, juin 1935, anc/rsc 14411.

[31] Bataillon créé en octobre 1929 et dépendant de la division Cochinchine-Cambodge, shat 10H19, dossier 13.

d'une réserve importante, grâce aux troupes positionnées dans les hautes terres de ces trois pays. Il peut compter sur la 1ère compagnie du bataillon de tirailleurs montagnards du Sud-Annam, sur la 3e compagnie du régiment de tirailleurs annamite, sur la 2e compagnies du bataillon de tirailleurs cambodgiens, auxquelles s'ajoute la 4e compagnie en 1935, secondés par plus de deux cents hommes de la garde indigène et des partisans recrutés parmi les autochtones[32]. Les villages insurgés se trouvent alors pris dans un véritable étau. Les Français peuvent rassembler des forces importantes là où elles sont utiles en très peu de temps, les troupes étant déjà pré-positionnées. Aux moments critiques, les éléments chargés de la pacification sont partout, nombreux et tous dirigés par le même officier.

Nyo peut compter sur des troupes de qualité. Il s'agit d'unités de l'armée régulière française des années 1930. Elles se distinguent des formations de la milice par une instruction militaire plus poussée. Les hommes envoyés dans le Haut-Chhlong sont entraînés et sélectionnés rigoureusement. 99 hommes ayant servi pendant la campagne de mars-juin 1935 sont proposés pour des récompenses[33]. Officiers et soldats se révèlent d'une endurance exemplaire, marchant souvent quarante kilomètres par jour pendant trois à cinq jours, malgré le paludisme, sous les averses en saison des pluies et sous la canicule en saison sèche.

Les soldats choisis se montrent très disciplinés. Entre 1932 et 1938, période pour laquelle les archives sont pratiquement complètes[34], on ne signale qu'un incident grave : un milicien ivre qui assassine un *Stieng* travaillant comme coolie à la plantation de Hon Quan près de La Palkei[35]. Les villages détruits le sont sous l'autorité des officiers français et après enquête tendant à établir leur participation effective à la révolte. Cette retenue explique par exemple que Bu Gler n'ait pas été brûlé. Les consignes de tir, y compris lors des coups de main contre des campements de guerriers armés, sont très strictes.

> En principe, il ne devait pas être tiré de coups de fusil, d'abord pour que les tirailleurs ne se tuent pas entre eux, et aussi pour que ces opérations ne dégénèrent pas en fusillades, qui eussent amené la destruction de tous les gens qu'ils s'agissait de soumettre. Les détachements chargés de coup de main sur un campement repéré ou indiqué par un guide se rassemblaient sans bruit à proximité et sautaient dessus baïonnette au canon, de façon à empêcher les Moïs de se saisir de leurs armes et d'en faire usage.[36]

Pour appliquer ces ordres qui demandent un certain sang-froid, les cadres sont triés sur le volet. Tous les capitaines délégués font l'objet de commentaires élogieux de leurs supérieurs. L'action du capitaine Brunet, ancien combattant de 1914-1918, est ainsi jugée par son chef de bataillon venu en inspection :

> Le travail accompli par le capitaine Brunet depuis son arrivée à la 2ème compagnie est remarquable. Il ne fallait pas moins d'ailleurs qu'un officier de cette classe et ayant été au courant de la question moï pendant son séjour à l'état-major pour les mener à bien.[37]

Quant au capitaine de Crèvecœur, futur héros de la résistance, qui termine sa carrière comme général, on peut lire dans sa proposition au grade de chevalier de la légion d'honneur :

> Placé à la tête d'une vaste délégation encore mal connue et occupée par la plus guerrière des tribus Moïs, a fait preuve, tant au cours de l'attaque de son poste où il a été blessé, qu'au cours des opérations de pacification qui ont suivi, d'un sang-froid remarquable et d'une intelligente et courageuse activité.[38]

Les officiers sont tous volontaires et savent que leur travail implique une part importante de gestion

---

[32] Historiques du régiment de tirailleurs annamites et du bataillon de tirailleurs cambodgiens, shat 10H19 dossiers 10 et 13, et Etude du chef de bataillon Nyo, 1er octobre 1934, aom/cm 410

[33] anc/rsc 14411.

[34] En cumulant les fonds conservés à Phnom Penh, Vincennes et Aix-en-Provence.

[35] Voir rapport du gendarme Blanc du poste de Hon Quan, 14 octobre 1935, anc/rsc 7799.

[36] Rapport de juin 1935 du chef de bataillon Nyo au général commandant la division Cochinchine-Cambodge, anc/rsc 14411.

[37] Compte-rendu d'inspection de la 2ème compagnie par le chef de bataillon Grandchamp de Cueille, 7 janvier 1933, anc/rsc 9144

[38] chetom 18H52.

des populations. Il leur est demandé d'apprendre les langues vernaculaires, les us et coutumes locaux et de recueillir le maximum de données sur les populations qu'ils doivent soumettre. Si certains, tel le lieutenant de Chassey auquel on peut imputer près de la moitié de l'ensemble des morts *mnong* de la campagne de 1935, utilisent plus l'épée que le dictionnaire, d'autres se révèlent des chercheurs zélés souvent fascinés par le monde qu'ils découvrent.

Le lieutenant Perazzio en poste à Le Rolland recueille un coutumier, le capitaine Boucher de Crèvecœur, qui dirige la délégation du Haut-Chhlong d'août 1934 à mars 1938, passe de nombreux moments avec les *Biat Bu Nor* du nord du plateau. Il écrit une monographie de la région[39] et plusieurs articles. Le capitaine Huard, commandant le poste Maitre en Annam rédige de nombreux articles ethnographiques avec l'aide du lieutenant Maurice, devenu l'un des principaux ethnologues spécialistes des *Mnong*. Ils peuvent compter sur le concours de certains de leurs subordonnés khmers. Ainsi, le secrétaire-interprète Roth Chan tué à 23 ans dans l'attaque du poste Le Rolland apparaît comme un jeune homme brillant. Excellent élève du lycée Sisowath mais issu d'une famille modeste, il doit abandonner ses études et intègre la fonction publique en 1932. Il est volontaire pour le Haut-Chhlong où il apprend le *biat* au poste et en suivant les capitaines Marchand puis de Crèvecœur dans leurs tournées. Il commence la rédaction d'un lexique trilingue *biat*, khmer, français, repris et publié après sa mort par le résident de Kratié, Ernest Hoeffel[40]. Les hommes qui servent sur le Plateau des Herbes font souvent l'effort de s'intéresser de près aux populations qu'ils sont chargés de soumettre et auprès desquels ils passent souvent plusieurs années.

e) Le renseignement

La victoire des Français réside pour beaucoup dans la qualité de leur renseignement militaire. Les habitants des villages suspects sont interrogés systématiquement, parfois après avoir été amenés au poste. Si le chef de bataillon Nyo fait état d'interrogatoires « difficiles » ou « serrés », il ne semble pas que les militaires aient utilisé la torture contrairement aux services de la sûreté de Saigon[41]. Celle-ci n'apparaît dans aucun document et les hommes qui acceptent de parler servent la plupart du temps de guides aux détachements envoyés vérifier leurs dires. Il leur aurait été impossible de marcher trente ou quarante kilomètres pendant plusieurs jours s'ils avaient été torturés violemment. A plusieurs reprises des prises d'otages par les Français sont signalées. Elles s'accompagnent parfois de menaces de mort[42], mais il ne semble pas que ces menaces aient jamais été mises à exécution.

Les officiers français cherchent à convaincre leurs interlocuteurs de coopérer, parfois sans succès. Ils négocient beaucoup en envoyant les femmes des insurgés en forêt chercher leurs époux ou leur transmettre des messages. Surtout, les officiers s'attachent à connaître au mieux le pays et ses habitants. Ils recueillent une masse imposante de renseignements concernant les coutumes, les langues, la topographie, l'histoire etc. Il leur est ainsi plus facile de nouer des contacts personnels forts avec des *Mnong* qui peuvent se révéler très influents. Ainsi Crèvecœur parvient à établir une relation d'amitié et de confiance avec le *koragn bu nor* Chaing. Les résultats de cette politique sont immédiats. Chaing amène le *koragn* insurgé Bedeugne à se rendre en juillet 1935, et c'est grâce aux renseignements fournis par Amphé de Bu Mési que Pa Trang Loeung est appréhendé et tué. Chaque officier laisse des archives complètes à ses successeurs et il n'est pas rare qu'un officier passe quelques jours avec son remplaçant avant d'être relevé.

Le problème de la cartographie s'avère vite crucial. L'absence de cartes fiables limite notamment l'emploi de l'aviation. Tous les officiers dessinent des cartes. Celles dressées par le capitaine Marchand entre juillet 1933 et août 1934 sont utilisées dans la campagne de répression de 1935. En octobre 1935, le capitaine de Crèvecœur fait réaliser une carte au 1/200 000e de la délégation du Haut-Chhlong par le service géographique de l'Indochine à partir de la carte de Henri Maitre, des relevés des détachements, de reconnaissances et photographies aériennes. Cette connaissance du territoire et des populations à administrer rend les militaires français beaucoup plus efficaces que ne l'étaient les représentants du pouvoir civil, trop éloignés et mal renseignés. Les *Mnong* ne s'y trompent pas. Les

---

39 aom/ggi 53659.

40 Ernest Hoeffel, *Lexique franco-biat,* NG. Van-Cua, Saïgon, 1936.

41 Lire les témoignages effarants recueillis par Andrée Viollis sur la sûreté en 1931, Andrée Viollis, *Indochine S.O.S.*, Gallimard, 1935, pp. 10-11 et 18-23.

42 Voir par exemple, rapport du capitaine de Crèvecœur, 16 janvier 1936, anc/rsc 9038.

meurtres de Gatille et de Roth Chan et la tentative de meurtre sur le capitaine de Crèvecœur, personnellement visés, ciblent des hommes bien informés et constituant de ce fait une menace.

Armes automatiques, bombes, aviation, véhicules automobiles, troupes régulières, renseignement militaire, les paysans essarteurs guerriers du Yok Laych se trouvent face à une armée moderne, techniquement très supérieure à eux et composée d'officiers et d'hommes de troupe de qualité. Ceci explique la rapidité de leur défaite mais aussi que la campagne du Haut-Chhlong ne se soit pas transformée en bain de sang. Le résident supérieur exprime sa satisfaction en juin 1935 : « La répression a été ferme, mais mesurée et équitable et la plupart des principaux coupables, les chefs, ont été atteints »[43]. Les Français ont préféré exhiber leur force en frappant de manière ponctuelle plutôt que de pratiquer une guerre d'anéantissement de l'adversaire. C'est ce que proposait le général Billotte avant le début de la campagne :

> Seule une action générale et concentrée me paraît de nature à frapper suffisamment les esprits des populations primitives dont la soumission n'est pas encore acquise en leur donnant une impression de puissance et de décision de nature à décourager toute tentative de résistance ou d'agression.[44]

Avec le retour au calme, l'armée se désengage progressivement. Dès 1936, la délégation passe administrativement sous la coupe de la circonscription civile de Kratié mais reste dirigée par le capitaine de Crèvecœur. En 1937, les tirailleurs du poste Gatille sont remplacés par des miliciens. En juillet 1939, le poste de délégué est laissé à un officier, mais un simple lieutenant en remplacement des capitaines chefs de compagnie qui s'étaient succédés dans le Haut-Chhlong depuis 1932. En 1938-1939, les prestations ont toutes été réalisées et la situation politique est alors jugée satisfaisante[45]. Avec l'entrée en guerre de la France en septembre et la mobilisation, toutes les unités du Haut-Chhlong sont évacuées en novembre 1939 pour être affectées à la défense extérieure de l'Indochine ou de la métropole. Seule une vingtaine de tirailleurs y reste positionnée. Les militaires sont alors relevés par des miliciens selon un plan prévu dès 1937[46].

4) La pacification des hautes terres et les Cambodgiens

a) Intégrer les territoires *mnong* au pays khmer…

En 1933, lorsque le résident supérieur Silvestre présente l'action dans le Haut-Chhlong au conseil français des intérêts économiques et financiers du Cambodge, il prend bien soin de replacer l'action menée par l'armée française dans le cadre du traité de protectorat qui unit la France au Royaume du Cambodge.

> Le protectorat se conformant au programme qui lui a été tracé par le chef de la colonie, poursuivra jusqu'à achèvement complet la disparition des derniers foyers de dissidence et ramènera sous l'autorité de sa Majesté le Roi du Cambodge, par la seule force de la persuasion, les territoires qui échappaient encore à son action et à celle de l'Administration française.[47]

Il s'agit officiellement de restaurer l'autorité du souverain du Cambodge dans les marges de son royaume, ce qui est confirmé deux ans plus tard lorsqu'une délégation de chefs *mnong* est envoyée avec le capitaine de Crèvecœur à Phnom Penh pour prêter serment au roi Monivong à l'occasion des festivités du 14 juillet 1935.

Parallèlement, depuis le début des années 1920, les Français esquissent une politique d'intégration des minorités ethniques à la majorité khmère par l'école. Ils commencent par scolariser quelques enfants aborigènes à Veunsaï. En 1921, l'école de Veunsaï comptait dix-huit élèves dont sept *kha*. Au moins deux de ces enfants aborigènes étaient en fait issus de mariages mixtes entre des *Lao* et des

---

[43] rapport du résident supérieur au gouverneur général de l'Indochine, 23 juin 1935, aom/cm 408.
[44] Courrier du commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine au secrétariat général du gouvernement général, 7 novembre 1931, aom/cm 404.
[45] anc/rsc 23450.
[46] anc/rsc 23121.
[47] Extrait du discours prononcé par le résident supérieur à l'ouverture de la session ordinaire de 1933 du conseil français des intérêts économiques et financiers du Cambodge, anc/rsc 9144.

aborigènes. Ces élèves recevaient une bourse d'un montant de cinq piastres mensuelles pour suivre les cours et se montraient particulièrement assidus. En 1921, un seul abandonne l'école en raison de la trop grande pauvreté de ses parents. Cette première tentative fait long feu en raison des coupes budgétaires portant sur les bourses. En 1931, une école destinée à enseigner le khmer aux jeunes *stieng* est ouverte à Snoul. En 1940, le chef du service de l'enseignement explique que les écoles de minorités ethnique « ont pour caractère d'amener progressivement les minorités ethniques à se fondre dans la vie cambodgienne (…). Il s'agit d'une khmérisation culturelle plutôt que raciale. Il n'est pas impossible que la khmérisation raciale viennent ensuite ». Il poursuit à propos de l'école de Snoul : « Cette école khmérise les stiengs de la région qui n'offrent aucune résistance à cette opération »[48]. Ce programme vise à transformer progressivement une partie des autochtones des hautes terres en Khmers. Malgré des locaux exigus, des moyens dérisoires et un fort absentéisme, l'école compte, quatre ans après sa création, vingt-deux *Stieng* sur quarante élèves. En fait, les résultats sont médiocres. L'école ne touche que très peu d'enfants et ne peut présenter aucun candidat au certificat d'études élémentaire indigènes qui sanctionne la fin du premier cycle d'enseignement[49].

Suzanne Karpélès, alors secrétaire de l'Institut bouddhique nouvellement créé à Phnom Penh[50] propose au résident supérieur de développer le bouddhisme dans les hautes terres afin de mieux en intégrer les populations au royaume cambodgien. Des moines sont envoyés dans le Haut-Chhlong. Suzanne Karpélès et le vénérable Tath, professeur de sanscrit à l'Ecole supérieure de Pali, se rendent en personne sur le plateau en mai 1933, afin de stimuler la khmérisation des *Mnong*.

> Le vénérable Tath a fait deux genres de causeries aux tirailleurs : l'une du point de vue laïque pour faire comprendre aux hommes qu'ils avaient accompli une belle œuvre en aidant à fonder un nouveau centre cambodgien au milieu de ces populations ignorantes qu'ils devaient considérer comme des frères qui ont besoin de leur appui et auxquelles ils devaient montrer tous les avantages qu'il y avait à devenir de bons cambodgiens.[51]

Un bonze d'origine *mnong* est envoyé au poste Le Rolland pour « faire un bon travail de colonisation khmère et attirer autour de ce centre nombre de ses compatriotes »[52]. Cette initiative bénéficie du soutien du résident supérieur Silvestre qui la défend auprès du délégué du Haut-Chhlong :

> Je saisis cette occasion pour vous rappeler l'aide précieuse et le concours efficace que nous attendons du clergé cambodgien dans la khmérisation des peuplades moïs relevant du Cambodge. L'école de pagode rénovée[53] où l'on enseigne la morale bouddhique en même temps que la langue khmère se révèle comme l'un des meilleurs instruments de pénétration et d'apprivoisement de nos primitifs.[54]

La construction de la pagode et de la salle de classe deviennent des objectifs prioritaires alors que le résident supérieur demande que le personnel des travaux publics d'origine vietnamienne soit remplacé par des Cambodgiens de souche dans le cadre de la politique de « khmérisation des tribus Phnongs »[55]. Le résident supérieur Silvestre tient le gouverneur général informé des progrès de ce projet :

> La petite pagode, installée à proximité du camp pour le réconfort moral des tirailleurs et l'instruction de leurs enfants, constitue pour les phnongs un centre d'attraction indiscutable. Non

---

[48] Rapport du chef du service de l'enseignement Bourotte sur le fonctionnement du service de l'enseignement au Cambodge, 1939-1940, anc/rsc 8321.

[49] Rapport du chef du service de l'enseignement Bourotte sur le fonctionnement du service de l'enseignement au Cambodge, 1934-1935, anc/rsc 26058.

[50] Etablissement chargé de l'ensemble des études bouddhiques créé en 1930 à Phnom Penh.

[51] Lettre de Suzanne Karpélès au résident supérieur du Cambodge, 31 mai 1933, anc/rsc 9144.

[52] Lettre de Suzanne Karpélès au résident supérieur du Cambodge, 31 mai 1933, anc/rsc 9144.

[53] Le système scolaire officiel s'appuie à partir du début du siècle sur l'enseignement traditionnel dispensé dans les pagodes. Une première tentative pour améliorer cet enseignement échoue en 1913. En 1924, un nouveau programme de rénovation de l'école de pagode par la formation des bonzes enseignants est un tel succès qu'il est étendu à l'ensemble du royaume en 1930. En 1937, l'école de pagode est intégrée à l'organisation d'ensemble de l'enseignement public. Lire Pascale Bezançon, « L'impact de la colonisation française sur l'émergence d'un système éducatif moderne au Cambodge (1863-1945), », *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge,* Phnom Penh, volume 2, 1999, pp. 895-911, notamment les pages 901-902.

[54] Lettre du résident supérieur au délégué du Haut-Chhlong, 7 octobre 1933, anc/rsc 9144.

[55] Note confidentielle du résident supérieur Silvestre à l'ingénieur en chef des travaux publics, anc/rsc 9144.

> sans fierté, les religieux montrent un jeune phnong d'une dizaine d'années qui, en quelques mois, a appris à lire et à écrire le cambodgien.[56]

Ce témoignage montre surtout le peu d'impact de cette politique. Les *Mnong* y sont très peu réceptifs et elle se heurte à l'opposition plus ou moins marquée des officiers chargés de la mettre en œuvre.

b) … en évinçant les Khmers

Dès le début du processus de pacification, les Cambodgiens sont écartés du règlement du problème *mnong*. Lorsqu'en 1925, le résident de Kratié, Jérusalemy, développe son dessein pour la zone dissidente, il insiste pour que les chefs des avant-postes situés en territoire *stieng* soumis évitent de s'appuyer sur des Khmers ou des Vietnamiens. Il écrit au garde principal de Snoul : « Emmenez donc avec vous le moins possible de ces acolytes suspects, encombrants ou dangereux, honnis souvent pour les méfaits que vous ignorez et qui abritent leur crapulerie sous votre protection »[57], et à celui de Mil :

> Il lui [au chef de poste] est spécialement recommandé de chercher à purger son secteur de tout élément suspect : mercantis cambodgiens, chinois ou annamites, bûcherons non autorisés, vagabonds de toutes sortes. L'identité et la situation fiscale de tout étranger à la région doivent être vérifiées ; s'appelle « étranger au secteur » tout indigène non Stieng ni Pnong. Ces étrangers qui ont trop longtemps exploité la région moy à nos dépens doivent être prévenus par le chef de poste que leurs agissements ne seront bientôt plus tolérés et que dans un avenir prochain l'accès même de la région moy leur sera en principe interdit pour les mettre hors d'état d'entraver ou de fausser les résultats de notre progression en haute région.[58]

Ces développements sont la suite logique de la rhétorique visant à rejeter sur les seuls fonctionnaires et commerçants khmers la responsabilité de la révolte *mnong*. Les autorités françaises se montrent ainsi extrêmement méfiantes vis-à-vis des Cambodgiens.

En 1929, lors de la création de la délégation de Snoul, le résident supérieur prescrit au Conseil des ministres d'accepter la mise en place d'une circonscription spéciale dans laquelle l'ensemble des pouvoirs administratifs sont concentrés dans les mains du délégué français, excluant ainsi l'administration cambodgienne de la gestion d'une partie du royaume[59]. Le conseil de résidence de Kratié est réuni d'urgence en session extraordinaire le mois suivant pour valider *de jure* les modifications des limites territoriales impliquées par ce projet. L'ordonnance royale du 11 septembre 1929 qui crée la délégation de Snoul, prévoit alors dans son article 2 :

> Nous déléguons pouvoir à l'autorité française à l'effet d'exercer directement l'administration civile et judiciaire de la région ainsi provisoirement constituée sous réserve que les représentants de l'autorité publique appelée à servir dans cette région soient désignés après avis de notre conseil des Ministres.

S'il est prévu que la législation cambodgienne soit appliquée, le Conseil des ministres n'a plus qu'un rôle consultatif sur la nomination des agents chargés de cette délégation.

Le transfert en 1931 des prérogatives de la délégation de Snoul à celle du Haut-Chhlong sous administration militaire renforce la mise à l'écart des Cambodgiens. Les capitaines Marchand puis de Crèvecœur, qui cherchent avant tout à assurer la tranquillité de la contrée, sont très circonspects face à l'arrivée des missionnaires bouddhistes ou des colporteurs cambodgiens susceptibles de provoquer des tensions, et finissent par interdire l'accès du Haut-Chhlong à toute personne non pourvue de laissez-passer.

Après celle de Snoul, deux écoles destinées aux aborigènes sont créées, celle du Haut-Chhlong en 1937 et un internat à Veunsaï pour les *Brao* et les *Jaraï* l'année suivante. Elles sont décrites en 1940 comme « se proposant en premier chef la francisation culturelle des minorités ethniques. Ces deux

---

[56] Rapport mensuel du résident supérieur au Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, avril 1934, aom/ggi 64278.
[57] Instructions du résident de Kratié au chef de poste de Snoul, 1925, anc/rsc 17190.
[58] Instructions du résident de Kratié au chef de poste de Mil, 1925, anc/rsc 17190.
[59] Séance du conseil des ministres du 25 juillet 1929, anc.

écoles amorcent la pénétration française chez les 30 000 Moïs[60] du Cambodge »[61]. Toutes deux sont organisées sur le même modèle. Elles comportent des bâtiments en bois avec salle de classe et internat. Les internes portent des uniformes kaki. La discipline est stricte, même si les punitions corporelles sont interdites. Les enfants reçoivent un enseignement pratique ainsi que des cours de français pendant trois ans. Les cours ont lieu en français et dans la langue maternelle[62].

> Le cambodgien sera étudié accessoirement en 3e année. On a opté pour le français plutôt que pour le cambodgien afin que l'administration française en pays moï ait sous la main des auxiliaires qui lui sont indispensables pour assurer notre contact avec les populations locales.[63]

Cet enseignement du français est présenté comme « une réussite remarquable » à Veunsaï où les élèves sont séparés en deux sections, une pour les *Jaraï*, l'autre pour les *Brao*. Ainsi, dans les hautes terres du Cambodge, on forme des enfants aborigènes en dehors de tout curriculum khmer.

Le capitaine de Crèvecœur, ayant tissé des liens étroits avec certains *Mnong*, prône la défense de l'identité *mnong* contre une influence khmère trop marquée.

> Il faut donc ici essayer de définir [le statut] qui conviendrait sans doute aux Pnongs, race intelligente et trempée par une existence rude et que nous avons intérêt à maintenir dans ses qualités primitives en la protégeant d'une khmérisation tout à fait indésirable. Leur apporter le langage, l'écriture et la culture cambodgienne pour les mettre en état de participer au bien être d'un peuple voisin plus riche et plus industrieux est un devoir et une nécessité. Mais tout en nous y employant nous devons jalousement garder leur mentalité des atteintes d'une civilisation morale décadente et pour ce faire conserver les pnongs dans leur pays, exalter en eux l'orgueil de leur propre race et de ses qualités. En résumé se pose à nous le difficile problème de leur apporter une civilisation et de ne point les gâter, de développer leurs relations avec les Cambodgiens tout en les conservant Pnongs.
> La création d'écoles de pagode le recrutement de partisans répondent à cette politique. L'enfant puisera une culture cambodgienne, mais les jeunes gens qui porteront les armes pour nous, obéiront à un règlement particulier et ne laisseront pas aux seuls tirailleurs cambodgiens le privilège d'assurer l'ordre dans leur pays.[64]

Dans son rapport de fin de mission en 1938, il modère quelque peu son propos en estimant qu'il faut « rechercher dans une lente khmérisation le relèvement du niveau intellectuel et moral de ces primitifs » mais plus loin que la France a un devoir de protection des « races locales »[65], ce qui, pour lui, implique de tenir les Cambodgiens à l'écart.

Au Haut-Chhlong, le pouvoir régalien cambodgien est largement nié par la manière dont cette circonscription est gérée. Les lois cambodgiennes sont remplacées par la justice coutumière sans que l'avis du Conseil des ministres ne soit sollicité sur cette question. Lors de l'affaire Sam Bram et suite à l'arrestation de leaders *mnong* ayant suivi le mouvement en 1937, le résident de Kratié écrit ainsi au résident supérieur :

> Il est, en effet, préférable de ne pas recourir à l'appareil judiciaire - on ne sait trop lequel d'ailleurs et mieux vaut, je crois, considérer ces sanctions comme mesures de sûreté, que je soumets à votre approbation.[66]

Aucun administrateur cambodgien, gouverneur ou *balat*, n'est nommé au Haut-Chhlong, et hormis une visite du chantier de piste du ministre de l'Intérieur à Sré Khtum en mai 1932, au tout début de la pénétration, la délégation du Haut-Chhlong ne reçoit aucun représentant du pouvoir cambodgien.

---

60 Sous-estimé, voir Partie 2, chapitre 10-1.

61 Rapport du chef du service de l'enseignement sur le fonctionnement du service de l'enseignement au Cambodge, 1939-1940, anc/rsc 8321.

62 A cet effet, un lexique français-*brao* est rédigé en 1937.

63 Rapport annuel du service de l'enseignement, 1940-1941, anc/rsc 2137.

64 Capitaine de Crèvecœur, mémoire adressé au résident supérieur du Cambodge et au résident de Kratié, 12 juillet 1935, ans/rsc 14411.

65 Rapport sur la pénétration du capitaine de Crèvecoeur, 1938, aom/ggi 53659.

66 Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 28 décembre 1937, aom/rsc 235.

Alors qu'ils établissent leur domination effective sur les hautes terres, les Français entendent établir une relation exclusive avec leurs protégés autochtones de cette région. C'est ainsi que les *Mnong* du plateau, dont Bu Gler, ne dépendent à partir de 1935 que des autorités françaises, même si nominalement, et comme le montre la prestation de serment devant le roi Monivong, leurs villages sont rattachés au royaume du Cambodge. A Stung Treng, on assiste également à un début de tentative d'éviction graduelle des Khmers des affaires des *Brao*, des *Jaraï* ou des *Tampuon*.

Les Potez 25-TOE du Haut-Chhlong devant le camp Le Rolland en 1933, anc/rsc 9144

Fortin dans le Haut-Chhlong en 1933, anc/rsc 9144

Miliciens et tirailleurs dans le Haut-Chhlong après une distribution de gravures bouddhiques en 1933, anc/rsc 9144.

Chapitre 10 : Développement économique des hautes terres du Nord-est et populations aborigènes

Au fur et à mesure que les colonisateurs s'imposent sur les hautes terres, ils envisagent les potentialités de ces nouveaux territoires. Ils définissent alors une politique visant à modifier les pratiques agricoles des autochtones pour en accroître la productivité, et installent de larges domaines coloniaux voués à la culture de l'hévéa.

Parallèlement, le phagocytage des hautes terres de Kratié et Stung Treng par le royaume khmer implique l'incorporation de leur population dans la population cambodgienne. Ce mouvement permet d'avoir une meilleure connaissance de la démographie des hautes terres avec les premiers recensements réalisés sous le contrôle des Français.

1) Modifier les pratiques agricoles des aborigènes

a) Etude critique des représentations sur l'essartage

Lorsque les Français découvrent l'essartage, ils se montrent très circonspects face à cette forme de culture sur brûlis. La première description détaillée de cette pratique au Cambodge est celle de Henri Mouhot après son séjour chez *les Stieng* en 1859[1]. Mouhot, en voyageur de passage, n'y voit qu'une technique agricole exotique qu'il rapporte à ses lecteurs. En revanche, les administrateurs français de la fin du XIXe et du XXe se montrent beaucoup plus critiques face à ce qu'ils considèrent comme un mode archaïque de culture du sol. Un résident de Stung Treng écrit ainsi : « On a l'habitude d'incendier tous les ans les forêts pour faire des rays et de détruire les poissons en les empoisonnant avec des écorces d'arbres jetées dans l'eau. Ce sont les Khas qui se livrent à ces pratiques »[2]. La plupart des Français reprochent à l'essartage de détruire la forêt, d'être responsable du nomadisme des aborigènes et enfin de fournir des récoltes insuffisantes pour nourrir les essarteurs.

Cette argumentation simpliste, basée sur des perceptions, et non sur des études agronomiques sérieuses, est fausse[3]. Les rendements des essarts peuvent être supérieurs à ceux des rizières en eau. Ainsi, si l'on compare les résultats des rizières et des essarts à Stung Treng et Moulapoumok entre 1905 et 1919, on s'aperçoit qu'à six reprises en quatorze ans, les *Lao* et les Khmers, qui pratiquent la riziculture humide, ont été secourus grâce au riz des aborigènes, l'inverse n'étant vrai qu'une fois, en 1913. Statistiquement et contrairement aux idées reçues, ce sont plus souvent les récoltes des essarts qui permettent de maintenir l'équilibre alimentaire des provinces de Stung Treng et Moulapoumok que l'inverse. L'essartage donne, en moyenne, des rendements supérieurs à la riziculture humide avec les sols, le climat, le couvert végétal et les densités de population que l'on rencontre alors dans cette région. Les rendements de 2,3-2,4 tonnes à l'hectare sont communs sur les essarts, alors qu'ils sont plutôt inférieurs à deux tonnes dans les rizières, ce qui reste élevé par rapport au reste du pays[4]. Les essarts permettent de plus des cultures plus variées, comportant notamment des légumineuses, des plantes textiles et tinctoriales, des plantes commerciales tels la ramie ou le piment, en sus du riz. Les administrateurs perçoivent les essarteurs comme nomades car ils les voient changer l'emplacement de leur village sans se rendre compte que, sauf exception, ces déplacements ont lieu à l'intérieur du finage villageois. Enfin, la jachère longue permet à la forêt de se régénérer et les essarts n'attaquent qu'exceptionnellement la forêt épaisse[5]. En 1910, le directeur des services agricoles et commerciaux

[1] Henri Mouhot, *Voyages dans les royaumes de Siam, de Cambodge, et du Laos et autres parties centrales de l'Indochine, in Le tour du monde*, Olizane, Paris, 1989, pp. 155-156.

[2] Rapport du résident de Stung Treng au résident supérieur, 1918, anc/rsc 25702.

[3] Voir Oscar Salemink, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders, a historical contextualization, 1850-1990*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2003, pp. 32-33 ou pour Stung Treng, Mathieu Guérin, « Essartage et riziculture humide, complémentarité des écosystèmes agraires à Stung Treng au début du XXe siècle », *Aséanie* n°8, décembre 2001, pp. 35-55.

[4] Voir Guérin, décembre 2001, pp. 35-55.

[5] Voir à ce sujet, les publications de Frédéric Bourdier ou de Jacqueline Matras-Troubetzkoy et l'article de Jefferson Fox sur Ratanakiri. Ce dernier a comparé l'évolution du couvert forestier dans les zones d'essartage en comparant les photographies aériennes des années 1950 et celles des années 1990. Jefferson Fox, « Understanding a dynamic landscape: Land use, land

du Cambodge écrit, après une visite dans les hautes terres de Kratié, à propos de l'essartage chez les *Biat* :

> Ce mode de culture qui peut paraître primitif et même barbare est cependant fort rationnel, si on réfléchit aux conditions très spéciales dans lesquelles se trouvent ces populations (…). Le riz de montagne a les mêmes exigences que les céréales d'Europe, c'est-à-dire a besoin pour pousser de matière minérale décomposée, or, les cendres provenant de l'incinération de la forêt donnent précisément les matières minérales nécessaires et lorsqu'elles sont épuisées, les récoltes ne peuvent plus venir et le terrain doit être abandonné.[6]

La technique de l'essartage est adaptée pour un environnement déterminé avec une certaine densité de population. Les conditions pour obtenir des rendements importants, tout en préservant le couvert forestier sont réunies dans les hautes terres de Kratié et Stung Treng à l'époque coloniale.

Les résultats des rares études agronomiques conduites ne parviennent pourtant pas à modifier les représentations des dirigeants qui veulent "moderniser" l'agriculture locale en éradiquant l'essartage et en développant d'autres formes de cultures pour, pensent-ils, améliorer le sort des habitants et protéger les forêts.

b) La lutte contre l'essartage

Les autorités françaises prennent des mesures draconiennes, face à ce qu'elles considèrent comme un danger pour les forêts cambodgiennes. Plusieurs textes réglementaires sont rédigés pour empêcher l'essartage au Cambodge et en Indochine : le décret du président de la république du 9 janvier 1895[7], suivi de l'ordonnance royale du 10 juin 1899 et d'un arrêté du gouverneur général du 17 octobre 1905. Lorsqu'en 1902, la culture itinérante sur brûlis est interdite, en application d'une réglementation de la direction de l'agriculture, des forêts et du commerce, organe qui dépend directement du gouvernement général, destinée à protéger les réserves de bois de qualité de l'Indochine, les habitants de trois villages proches de la frontière du Laos protestent auprès du résident de Kratié. Ils obtiennent son soutien, puis celui du résident supérieur. Cette décision unilatérale est en effet absurde. Appliquée à la lettre, elle empêche les essarteurs de cultiver, et donc, de se nourrir. Il faut trois mois d'échanges épistolaires, pour que la direction de l'agriculture accepte de maintenir une situation d'exception dans le Nord-est cambodgien et tolère les essarts en forêt décidue. Mais, cinq ans plus tard, le résident Alby écrit au gouverneur de Thbaung Khmum pour lui demander d'empêcher les essarts[8]. Des décisions similaires sont prises à Moulapoumok et Stung Treng. En novembre 1913, une nouvelle réglementation est appliquée au Cambodge qui prévoit la protection des arbres destinés à la production des oléorésines et l'interdiction de principe des essarts, qui restent néanmoins tolérés dans le Nord-est[9]. Le résident de Stung Treng écrit en 1918 au résident supérieur que « ce sont les Khas qui font les rays. Ils ont déjà reçu des instructions pour ne pas en faire de nouveaux et pour utiliser les anciens emplacements pour la culture du riz »[10]. L'effort porte vers l'éradication de l'essartage mais sans que l'autorité administrative puisse la mettre en pratique

Parallèlement, l'ordonnance royale du 24 janvier 1908 prescrit l'immatriculation des terrains. Elle prévoit notamment que toute personne cultivant un terrain depuis trois ans en devient propriétaire et que tout terrain abandonné depuis cinq ans revient au domaine. Ces dispositions écartent *de facto* de la propriété foncière les essarteurs qui restent rarement plus de deux ou trois ans sur le même lopin et laisse la terre se reposer entre dix et vingt ans.

Enfin, l'ordonnance royale du 17 octobre 1921 introduit l'impôt foncier et impose les terres qu'elles soient cultivées ou non. Elle est en partie justifiée par la lutte contre l'essartage. Le résident de Kratié

---

cover, and resource tenure in Northeastern Cambodia », *in* S. Walsh and K. Crews-Meyer (eds.), *Linking People, Place, and Policy: A GIScience Approach*, Kluwer Academic Publishers, Boston, 2002.

[6] Rapport de tournée du directeur des services agricoles et commerciaux du Cambodge, 1910, anc/rsc 4147.

[7] Celui-ci punit les paysans pratiquant l'essartage de six mois d'emprisonnement et les villages les abritant d'une amende de 25 à 100 piastres. Voir Frédéric Thomas, *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945, Sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*, The Gioi, Hanoi, 1999, pp. 37-39.

[8] Lettre du 10 avril 1907, anc/rsc 15162.

[9] Thomas, 1999, p. 97.

[10] Notice du résident de Stung Treng sur Siempang, 1918, anc/rsc 25702.

souligne alors que « cette disposition nouvelle portera préjudice notamment aux cultivateurs de la haute région de Kratié qui ont l'habitude de changer presque chaque année l'emplacement de leurs plantations »[11].

Les mesures coercitives contre l'essartage ayant peu d'impact dans ces marches mal contrôlées, à partir des années 1930, l'administration française joue la carte de l'éducation, avec les écoles de Snoul, Veunsaï et du camp Le Rolland :

> C'est par l'institution de la poste et de l'instruction publique qu'il sera possible d'apporter à longue échéance un peu de civilisation chez certaines peuplades encore sauvages comme les Khas ou les Kouys qui emploient les procédés barbares de l'incendie des forêts pour la culture des riz de rays.[12]

L'école où le programme d'instruction agricole est le plus poussé est sans conteste celle de Veunsaï. Cet établissement intègre son enseignement au projet de modification des pratiques agricoles. L'arrêté du résident supérieur du 19 mai 1938, qui la crée, portent dans son article 15 :

> L'enseignement pratique donné à l'école comportera l'éducation des élèves comme cultivateurs et éleveurs et, si les possibilités le permettent comme menuisiers et comme forgerons. Il s'agit de mettre les élèves en état d'améliorer dans l'avenir leurs conditions d'existence dans les villages khas.
> Il convient de leur inculquer : - l'habitude de cultiver le riz sans avoir recours aux procédés désastreux du ray et de tirer de la terre des variétés de production beaucoup plus nombreuses que celles que connaissent les Khas.[13]

Pendant trois ans, les enfants reçoivent tous les jours des cours de jardinage, de riziculture humide et d'élevage.

Ainsi, entre réglementation et éducation, tout est fait pour amener les essarteurs à changer leurs pratiques.

c) Développement des cultures de substitution

Pour remplacer l'essartage, les Français préconisent le développement de la riziculture humide, considérée par essence comme plus productive que l'essartage, à tort. Les autorités locales ont ainsi les plus grandes difficultés à la faire accepter. Le gouverneur cambodgien de Stung Treng écrit en 1915 : « Les cultivateurs ne savent pas labourer la terre comme les cultivateurs du bas. Je leur ai conseillé de suivre l'exemple de leurs camarades du bas. Ils m'ont dit qu'ils ne peuvent le faire »[14]. Les Français sont surpris par les réticences des autochtones à modifier leurs pratiques et par le peu d'intérêt que montrent les jeunes *Brao* et *Jaraï* de l'école de Veunsaï pour les travaux de rizière, alors qu'ils sont considérés comme de très bons élèves en français. Ils ne perçoivent pas qu'ils tentent d'enseigner une technique agricole moins productive que l'essartage dans le milieu dans lequel vivent les aborigènes. En 1919, quinze ans après le rattachement de Stung Treng au Cambodge, seuls cinq *Brao* possèdent une rizière dans le *khum* de Veunsaï, chef-lieu de la délégation, soit 2% des rizières du *khum*, alors qu'ils représentent 10% des habitants. Les aborigènes de Stung Treng et Moulapoumok ne modifient pas leurs techniques agricoles parce que, contrairement à ce que croient les dirigeants français et khmers, ce n'est pas dans leur intérêt.

La riziculture humide s'implante un peu plus facilement dans l'arrière-pays de Kratié, notamment autour de Snoul et dans la partie septentrionale du Haut-Chhlong. Sur la rive droite de la Srépok, l'installation d'une communauté *lao* dans les années 30 a des répercussions sur la progression de la riziculture humide : « Les Phnongs se familiarisent peu à peu avec ce mode de culture. Seuls les Tmonns, chez qui existerait une interdiction religieuse d'utiliser les bœufs, résistent à ce progrès »[15]. Les zones marécageuses de cette région sont en effet favorables à la riziculture humide, mais celle-ci

---

[11] Rapport trimestriel du résident de Kratié au résident supérieur, 4e trimestre 1922, anc/rsc 15156.
[12] Rapport trimestriel du résident de Stung Treng, 2e trimestre 1918, anc/rsc 14992.
[13] Arrêté du résident supérieur du 19 mai 1938, *Bulletin administratif du Cambodge*, 1938, pp. 997-1003.
[14] Traduction du rapport mensuel du gouverneur de Stung Treng, mai 1915, anc/rsc 25621.
[15] Rapport mensuel du résident supérieur au gouverneur général, août 1937, aom/ggi 64281.

ne s'étend pas au-delà.

Les Français tentent aussi de développer les cultures commerciales. Dès 1906, ils créent un champ d'essai pour hévéas à Stung Treng, puis envoient à plusieurs reprises des graines destinés aux populations. En mars 1909, le conseil de résidence de Stung Treng adopte « un vœu tendant à répandre la culture du café chez les peuplades Kha de la région de Lomphat »[16] et l'année suivant 10 000 graines de robusta sont distribuées avec les conseils pour les planter. On note aussi quelques essais d'implantation de l'arachide ou du soja, alors que certains administrateurs de Veunsaï et Stung Treng tentent de promouvoir les cultures commerciales déjà existantes sur les essarts, ramie et tabac notamment. Les résultats de ces programmes sont pratiquement nuls : les plantes importées restent à l'état d'échantillon alors que les productions et les exportations de ramie et de tabac stagnent. Lorsque l'armée a besoin de ricin pour fabriquer de l'huile pendant la Première Guerre mondiale, des efforts importants de promotion de cette culture sont réalisés à Stung Treng. A la fin de la guerre, seuls vingt hectares sont plantés. Les résidents successifs de Stung Treng ne manquent pas de se lamenter devant les réticences des paysans des hautes terres à adopter des techniques agricoles que les bureaucrates français estiment plus productives.

2) L'introduction des plantations d'hévéa

Le début du XXe siècle est marqué par l'installation des premières grandes plantations d'hévéa au Cambodge. Les sociétés désireuses d'investir dans cette nouvelle culture s'intéressent de très près aux terres rouges sur lesquelles vivent les *Stieng* de la province de Thbaung Khmum, autour de Snoul, et de Mémot.

a) L'établissement des plantations de Snoul et Mémot

En 1910, le comte Louis Lannes de Montebello, membre de l'Assemblée nationale, demande par l'intermédiaire de l'avocat Marquié installé à Saigon la concession de 10 000 hectares de terres rouges des environs de Snoul et de Pravanh pour se lancer dans la culture de l'hévéa. Ces terres apparaissent particulièrement bien adaptées à ce type de culture. En 1931, l'ingénieur agronome Henry donne la description suivante des terres rouges de la rive gauche du Mékong :

> Dans l'ensemble les terres du massif de Kompongcham - Mimot se présentent dans un bon état de conservation minéralogique, agronomiquement parlant, avec de bonnes teneurs en bases et des teneurs très bonnes en P^2O^5 total et assimilable. Les teneurs en matière organique, bonnes dans les terres de forêt ou de défrichement récent, baissent rapidement par la mise en culture, en particulier si elles sont soumises au clean wedding. La dénudation plus complète du sol et la grande siccité de l'air en saison sèche s'opposent à une bonne humification. la nitrification est en général bonne ou accélérée.
> Ces terres se défendent assez bien grâce à leur structure contre la latérilisation ; toutefois elles deviennent rapidement médiocres au point de vue agricole si on les laisse à l'état nu.
> Leur structure est bonne dans l'ensemble ; leur capacité vis-à-vis de l'eau et de l'air est moyenne ou bonne ; elles sont faciles à défendre contre la dessiccation par un léger couvert ou par les pratiques du dry farming ; elles ne craignent pas les labours profonds.[17]

Fertiles, riche en phosphates, épaisse, cette calotte de terre rouge possède de nombreuses qualités pour la culture de l'*hevea brasiliensis*. La concession est accordée par arrêté du 5 septembre 1911 du résident supérieur Luce. Mais le décès du comte de Montebello en juillet 1912 amène son retour au domaine en 1918[18] sans que les travaux de mise en valeur ne soient commencés.

En 1926, le consortium des Plantations de Kratié demande 6 000 hectares de l'ancienne concession Montebello. Par ordonnance royale du 15 décembre 1926, le roi, sur décision du Conseil des ministres, autorise la vente aux enchères de ces terres. Devant les vives protestations des habitants, la surface

---

[16] anc/rsc 25626.

[17] Yves Henry, *Terres rouges et terres noires basaltiques d'Indochine, leur mise en culture*, Gouvernement général de l'Indochine, Hanoi, 1931, p. 67.

[18] L'administration n'apprend la mort de Montebello qu'en décembre 1918. L'existence de cette concession est même utilisée dans l'argumentaire visant à ramener le poste de milice de Sré Pring vers Snoul en 1916.

mise en vente est réduite à 4 000 hectares. Les enchères sont remportées par Charles Hardouin, allié à Blanchard, directeur de la Société Plantations des Terres rouges, pour y cultiver l'hévéa. Le 10 juin 1927, le consortium des Plantations de Kratié chargé de l'exploitation de cette concession se transforme en société anonyme au capital de 12 millions de francs, grâce à des apports de la Société de Crédit foncier colonial et de Banque, de la Société financière électrique, et de MM Thalmann et Compagnie[19]. Hardouin rétrocède alors sa concession à la nouvelle société pour 105 000 piastres. La concession est accordée à titre provisoire par arrêté du 18 février 1928. La même année, alors que la mise en culture des 4 000 hectares concédés a à peine débutée - en décembre 1927, seuls 10 hectares sont plantés et 170 débroussaillés- la société demande 1 800 hectares supplémentaires. Le résident de Kratié rend alors un rapport très défavorable à cette extension :

> Les habitants protestent énergiquement contre l'attribution à la Société de nouveaux terrains. Ils demandent instamment que toutes les terres rouges situées à l'est de la route Kompong Cham-Kratié leur soient réservées.[20]

Considérant que les revendications des habitants sont justifiées, la concession de 1 800 hectares demandée par la Société des Plantations de Kratié est refusée en 1930. Celle-ci obtient l'année suivante la possession définitive de 1 952 hectares couvrant les terres déjà plantées ou sur lesquelles sont construits les bâtiments : paillotes ou hangars de tôles pour les ouvriers, infirmerie, maison des cadres.

Plus au sud, plusieurs concessions sont demandées sur la calotte de terres rouges située à l'est de Mémot, toujours par l'intermédiaire de Hardouin. En février 1926, celui-ci reprend une demande de concession de 10 000 hectares en cours d'instruction, puis demande concession pour quatre lots de 5 000 hectares chacun, mais ne réalise pas les abornements dans les délais réglementaires. A partir de septembre, Hardouin est représenté sur place par le comte d'Ursel[21]. Les terrains couvrant 20 000 hectares étant seulement délimités par onze pieux, l'administration refuse dans un premier temps de considérer la demande de concession. Sur demande de Hardouin, Karcher qui avait précédé d'Ursel à Mémot fait deux nouvelles demandes de concessions portant sur 12 000 hectares. Hardouin, Karcher, Gaston Rueff, et « l'infatigable colonel Bernard »[22] réussissent à réunir 1,6 millions de piastres pour monter la Société indochinoise des Plantations de Mimot, pendant que Ganive, directeur des Messageries fluviales de Cochinchine, crée la Société des Plantations de Kantroy au capital de trente millions de francs. Les deux sociétés ont le même siège social, le même siège administratif à Saigon et le même directeur, le comte d'Ursel. Elles visent toutes deux à obtenir les terres demandées par Hardouin. Après de multiples retournements de situation, compliqués par une modification du régime des grandes concessions et le décès d'Hardouin, le ministère des colonies accepte le cahier des charges proposé le 19 janvier 1928. En 1929, la Société indochinoise des Plantations de Mimot obtient la concession de 9 500 hectares par adjudication pour la somme de 95 000 piastres, soit 10 piastres par hectare. En 1931, 1 404 hectares sont plantés, ce qui permet à la société de se faire concéder définitivement ces terres, qui sont ensuite apportées en garantie d'un prêt de 75 000 piastres octroyé par le gouvernement général l'année suivante. Ce prêt garanti par hypothèque est destiné à assurer l'entretien des surfaces non saignées et est remboursable lorsque les arbres arrivent à maturité[23].

La création relativement tardive de ces plantations leur permet de bénéficier des avancées techniques mises au point à Java, à Sumatra, en Malaisie et dans le reste de l'Indochine, portant notamment sur les greffes et sur la sélection des graines. Yves Henry, inspecteur des services de l'agriculture de l'Indochine estime ainsi en 1932 que la proportion de plants greffés au Cambodge est de 42%, ce qui

---

[19] anc/rsc 5547.

[20] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 17 juillet 1928, anc/rsc 1107.

[21] De nationalité belge, le comte d'Ursel a combattu comme officier pendant la Grande Guerre. Il est tué en 1942, en tentant de faire passer des résistants en Espagne. Entretien avec Etienne et Marcelle Pellegrin, août 2002, La Seyne-sur-Mer.

[22] Pierre Brocheux, Daniel Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, La découverte, Paris, 2001, p. 119. Ancien officier chargé notamment de relevés topographiques pour le transindochinois et pour la délimitation de la frontière entre le Siam et l'Indochine, il devient, après sa mise à la retraite, président de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine. Il est membre de nombreux conseils d'administration et siège au Comité de l'Indochine qui défend les intérêts des colons en métropole. Sur Bernard, lire Patrice Morlat, *Indochine années vingt : le balcon de la France sur le pacifique, une page de l'histoire de France en Extrême-Orient*, Les Indes savantes, Paris, 2001, notamment pp. 220-222, 243-244.

[23] Voir Yves Henry, *Economie agricole de l'Indochine*, Gouvernement général de l'Indochine, Hanoi, 1932, p. 562.

place le royaume en tête parmi les grands pays producteurs, et que les plantations du Cambodge « constituent un groupe qui par son homogénéité et sa belle tenue est un des plus remarquables dans le monde »[24]. A partir de 1933-1934, les premiers arbres plantés peuvent commencer à être saignés. Les plantations s'équipent alors de bâtiments de stockage et de préparation du latex tout en spécialisant les tâches des ouvriers, devenant de « véritables usines agro-industrielles »[25].

L'importance des sommes en jeu et des superficies demandées fait de ces entreprises capitalistes un modèle de colonisation totalement différents des précédentes installations de colons dans les hautes terres. Ces sociétés ont des actionnaires en France ou à Saigon, disposent d'appuis politiques importants et peuvent mobiliser des moyens financiers, matériels et humains jusqu'alors inconnus dans l'arrière-pays.

Le principal problème qui se pose pour ces grandes sociétés est celui du recrutement de la main d'œuvre nécessaire à la marche des exploitations. Dès leur installation, les sociétés installées à Snoul ou à Mémot écartent la main d'œuvre autochtone considérée comme insuffisante, primitive et peu fiable. Elles préfèrent utiliser des ouvriers importés du Tonkin, région perçue comme surpeuplée.

Les ouvriers tonkinois s'engagent par contrat à venir travailler sur ces plantations à près de mille kilomètres de chez eux pour une période déterminée, en général trois ans. En échange, ils sont logés, reçoivent sept cents grammes de riz et 0,40 piastres par jour et ont accès à des soins gratuits, ce qui correspond à des conditions plutôt avantageuses pour des ouvriers non qualifiés. Ils bénéficient d'un premier examen médical avant leur départ pour s'assurer qu'ils supporteront le voyage en bateau vers le sud, puis à leur arrivée. Les engagements de coolies et leurs déplacements sont surveillés par l'administration qui octroie des autorisations de recrutement. Entre fin 1926 et mars 1927, la plantation de Mémot recrute ainsi 1 000 coolies. Sur les 870 arrivés entre janvier et mars 1927, 81% sont des hommes, 14% des femmes et 5% des enfants[26]. Quelques mois plus tard, cette société demande 4 000 coolies supplémentaires qui lui sont refusées, l'adjudication des terrains n'ayant pas encore eu lieu[27].

La réalité qui attend les coolies tonkinois, une fois au Cambodge, est souvent très différente de celle qu'ils espéraient. Les ouvriers doivent défricher les terres, préparer les pépinières, greffer les jeunes arbres, sarcler les espaces destinés aux plantations, replanter les jeunes plants, construire les bâtiments, etc. Ce n'est qu'après six ou sept ans que les hévéas commencent à donner, et il leur faut une dizaine d'années pour atteindre leur plein rendement. Les premières années de ces plantations nécessitent des travaux d'envergure, alors qu'aucune rentrée en devise n'est possible, ce qui amène les sociétés à vouloir accélérer les travaux au maximum, de manière à planter rapidement la plus vaste superficie possible pour pouvoir, à terme, obtenir une récolte de latex qui permette un retour sur investissement satisfaisant. Ces sociétés tentent donc d'obtenir le maximum de leurs employés.

La situation des ouvriers paraît avoir été particulièrement difficile sur la plantation de Mémot, au moins à ses débuts. Les ouvriers travaillent entre onze heures et onze heures et demie par jour, sous les insultes et parfois les coups des surveillants. Ils quittent leur campement à 4 heures du matin, de nuit, pour arriver à l'aube sur les chantiers. Pendant ces marches nocturnes, régulièrement, certains se blessent aux pieds. Les notables cambodgiens locaux en tournée d'inspection rapportent, outrés, ce qu'ils ont vu :

> Dans tous les chantiers, nous voyons les coolies travailler sans relâche sous les cris continuels « mau lên [plus vite] » poussés par les caporaux et les assistants et entremêlés de toute sorte de jurons. Nous avions l'impression d'être au milieu de conducteurs de troupeaux de buffles et de bœufs.[28]

---

[24] Henry, 1932, p. 553 et p. 549. D'autres plantations sont implantées à Kompong Cham, entre la capitale résidentielle et Suong sur la rive gauche du fleuve et à Stung Trang. Une petite plantation a aussi été créée près de Kampot sur terres grises.

[25] Brocheux, Hémery, 2001, p. 126.

[26] Sur les années 1928-1929, 83% des 8 177 engagés envoyés au Cambodge sont des hommes, 16% des femmes, et 1% des enfants. Les trois-quarts viennent du Tonkin et un quart d'Annam. aom/rsc 488.

[27] Le début de mise en valeur des terres, alors même que l'adjudication publique des concessions n'a pas été faite, en dit long sur la transparence des procédures d'attribution des terres.

[28] Rapports des *chaufaisrok* et *chaufaikhand* de Mémot, 1927, anc/rsc 1108.

Des amendes sont prélevées sur les 0,40 piastres quotidiennes. Les quatre jours de congés mensuels et les jours de chômage forcé ne sont pas payés, une partie du riz servi est pourri alors que certains se plaignent de portions insuffisantes. Les conditions sanitaires sont exécrables et les soins inexistants. Ceux qui meurent sont enterrés sans cercueil, sommairement, en violation des coutumes. A Kantroy, une épidémie de choléra terrasse une centaine de coolies[29].

On observe une véritable déshumanisation des coolies tonkinois. Même l'administration qui fustige « le mépris avec lequel était traité ce capital humain et le régime dégradant de punitions corporelles auquel il était soumis »[30], considère essentiellement les coolies comme des moyens de production. Lorsque le résident de Kratié visite les installations de la Société des Plantations de Kratié à Snoul, il relève la bonne condition physique des ouvriers et indique dans son rapport qu'il s'agit d'un « bon matériel humain »[31]. N'étant plus perçus comme des personnes, les coolies sont facilement en bute aux exactions de leurs supérieurs. Selon le résident de Kompong Cham les ouvriers sont « traités sans aucun égard comme des bêtes de somme »[32].

Isolés en brousse, à mille kilomètres de chez eux, dans un pays étranger, ces hommes et ces femmes sont particulièrement vulnérables. Ils ont la possibilité de rompre leur contrat, mais ils doivent alors rembourser à la société les frais de recrutement et de rapatriement, estimés à soixante et vingt-cinq piastres, soit l'équivalent de sept mois de salaire sans amende. Dès février 1927, deux cent quatre-vingt coolies quittent leur poste de travail pour porter leurs doléances devant l'administration. Les désertions sont nombreuses. Entre janvier 1927 et décembre 1928, trois cent vingt-neuf coolies désertent la plantation de Mémot, soit 21% des effectifs. Ces ouvriers qui cherchent alors à rentrer chez eux par leurs propres moyens sont pourchassés comme des criminels par la garde indigène qui les ramène menottés à la plantation lorsqu'elle les retrouve.

Face à l'ampleur des manquements des sociétés concessionnaires, principalement la Société indochinoise des Plantations de Mimot, à leurs devoirs vis-à-vis de leurs salariés l'administration finit par réagir. Un surveillant belge, Verhelst, grand adepte de la cadouille, est poursuivi pour coups et blessures et condamné à trois mois de prison avec sursis et expulsé, alors que d'Ursel est condamné à cent francs d'amende pour complicité[33]. En janvier 1929, après un rapport alarmant du directeur de la santé au Cambodge rapportant l'état d'abandon des malades à Mémot et Kantroy, le gouverneur général est saisi et les recrutements de coolies suspendus pour ces plantations. Le résident supérieur met alors en garde le comte d'Ursel.

> M. le Gouverneur général de l'Indochine, informé des constatations faites par le médecin du service mobile d'hygiène et de prophylaxie du Cambodge au point de vue de l'insuffisance de l'organisation du service médical de votre plantation et des imperfections signalées dans l'aménagement de vos campements par l'inspecteur du travail dans ses rapports, vient de me prier de vous prévenir que si, dans un délai de deux mois, il n'a pas été remédié à la fâcheuse situation signalée, votre exploitation sera rayée du nombre de celles qui seront autorisées à recruter de la main d'œuvre engagée par contrat.[34]

Un arrêt des envois de main d'œuvre signifiant la fin de la plantation, celle-ci effectue immédiatement des travaux pour améliorer les conditions sanitaires des logements ouvriers et change radicalement d'attitude vis-à-vis de ses employés. La suspension du recrutement est levée en avril 1929. En 1936, un assistant de la plantation est condamné à cent francs d'amende avec sursis après avoir battu un coolie à mort, ce qui montre que la maltraitance des ouvriers était encore possible[35]. Arrivé à la plantation de Mémot comme assistant en 1940, Etienne Pellegrin assure que ces pratiques n'y avaient

---

[29] anc/rsc 1599.

[30] Mémoire de défense du gouvernement général dans l'affaire Société indochinoise des Plantations de Mimot contre le gouvernement général d'Indochine, 1930-1932, aom/ggi 37902.

[31] Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 21 avril 1928, anc/rsc 1107.

[32] Lettre du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 23 septembre 1927, anc/rsc 1108.

[33] Lettre du résident supérieur au gouverneur général de l'Indochine, 30 octobre 1927, anc/rsc 1108.

[34] Lettre du résident supérieur au directeur de la plantation de Mimot, 3 avril 1929, anc/rsc 8222.

[35] Rapport du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, août 1936, aom/ggi 64280.

plus cours[36].

A Snoul, il semble que la situation des engagés ait été bien meilleure dès les débuts de la plantation, ce qui peut s'expliquer par une installation plus progressive des coolies et l'expérience de l'encadrement. La plantation ne reçoit que cent huit coolies tonkinois en 1927, dont cinq meurent, soit un peu moins de 5% de l'effectif, et cinq désertent. Ce premier contingent est essentiellement chargé de préparer les lieux pour recevoir les suivants. En 1928, 1137 Tonkinois et 287 Annamites sont installés sur la plantation, rejoints l'année suivante par 657 nouveaux engagés. Chaque année, moins d'une centaine d'ouvriers sont rapatriés. Le directeur de la Société des Plantations de Kratié, Chollet a auparavant dirigé celle de Xan Trac en Cochinchine et semble faire plus de cas de ses employés que le comte d'Ursel. Le docteur Abadie en tournée dans la plantation signale fin 1927 que les coolies ont l'air heureux et « très attachés à leurs maîtres »[37].

b) Les conséquences pour les villages *stieng*

Les sociétés concessionnaires s'installent sur de très vastes surfaces de terres particulièrement fertiles, déjà cultivées par les autochtones. On assiste alors à un bras de fer entre les sociétés concessionnaires qui tendent à minimiser l'importance des habitants et l'administration qui se positionne en défenseur des villageois, par crainte d'une révolte. Le résident de Kompong Cham fait ainsi remarquer au résident supérieur :

> J'attirerai en même temps son attention [à d'Ursel] sur la répercussion que peut avoir dans la région la mainmise sur les terrains appartenant aux Stiengs, qui sont alors capables de défendre leurs biens par tous les moyens en leur pouvoir et naturellement par la force.[38]

Le colonel Bernard, président du conseil d'administration de la Société indochinoise des Plantations de Mimot estime que « la population totale des hameaux dispersée sur le territoire des concessions demandées par la Sté des Plantations de Mimot et par les Messageries fluviales de Cochinchine, ne dépasse pas un millier d'individus »[39] alors qu'un recensement effectué par l'administration établit que 8 763 habitants, en très grande majorité *stieng*, vivent sur ces terres. Ceux-ci s'opposent vigoureusement à l'installation des sociétés lors des enquêtes préliminaires.

> [Le résident de Kompong Cham] rencontra une opposition acharnée de la part de certains habitants qui revendiquaient avec âpreté la totalité des terres rouges, et prétendaient qu'aucun endroit n'était domanial, tout étant cultivé, ou en jachère, ou incultivable, ou érigé en village.[40]

Après de longues négociations, les villageois acceptent la création de six réserves et leur déplacement des terres aliénées vers ces réserves contre une « prime de déguerpissement » de douze piastres par hectare d'essart cultivé et six piastres par travée de maison sur façade. La superficie des réserves est calculée à partir des surfaces cultivées lors des relevés effectués par les géomètres. 7 959 habitants doivent ainsi être déplacés.

La superficie totale de la calotte de terres rouges de Mémot est d'environ 24 000 hectares sur lesquels vivent 8 763 personnes, essentiellement des essarteurs *stieng*, soit une densité moyenne de trente-six habitants par kilomètre carré. Il s'agit d'une densité élevée pour des terres dévolues à l'essartage, la jachère est alors trop courte pour laisser à la forêt le temps de se reconstituer. A Mémot, mais aussi à Snoul, les essarteurs se contentent de laisser pousser des bambous qui sont brûlés tous les quatre ans à cinq ans pour fertiliser les sols[41]. Or, les réserves prévues aux cahiers des charges des sociétés concessionnaires sont largement insuffisantes pour assurer la poursuite de ce type de mise en valeur du sol. Seuls 9 500 hectares sont attribués aux autochtones ce qui rend l'essartage impossible pour nourrir

---

[36] Entretien, La Seyne-sur-Mer, août 2002. Etienne Pellegrin devient par la suite directeur de la plantation qu'il ne quitte qu'en 1970, bien après l'indépendance du Cambodge. Lors des entretiens menés avec lui il a toujours fait preuve d'une grande empathie, sans aucune condescendance, pour les ouvriers et les Cambodgiens avec lesquels il a pu vivre et travailler.

[37] Rapport du résident de Kratié au résident de supérieur, 27 décembre 1927, anc/rsc 1107.

[38] Lettre du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 28 octobre 1927, anc/rsc 8226.

[39] Lettre du colonel Bernard au gouverneur général, 10 mars 1927, anc/rsc 8226.

[40] Lettre du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 30 novembre 1927, anc/rsc 8226.

[41] Rapport de tournée du directeur des services agricoles et commerciaux du Cambodge, 1910, anc/rsc 4147 et lettre du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 30 novembre 1927, anc/rsc 8226.

une population de plus de 8 000 personnes, ce que le résident de Kompong Cham est le premier à reconnaître.

> Comme l'administration ne pouvait plus laisser les habitants pratiquer le système de la rotation de 4 ans, il a été convenu que ceux-ci ne prendraient dans les réserves qu'un terrain double de celui qui leur était normalement nécessaire, afin d'effectuer une rotation de 2 ans, mais l'administration s'engageait à leur donner pendant les premières années un engrais approprié pour fertiliser le sol et remplacer ainsi la quantité de cendre manquant à la terre pour la rendre susceptible de produire une récolte suffisante.[42]

La situation des autochtones est d'autant plus critique que les plantations d'hévéa n'hésitent pas à s'étendre sur les réserves[43].

A partir de la fin des années 1920 et du début des années 1930, les anciens essarteurs doivent modifier complètement leurs anciennes pratiques agricoles. Les services techniques du protectorat tentent d'introduire un assolement triennal alternant maïs, coton et manioc. Des essais de culture du café sont tentés. Le délégué de Mémot, Marmignon, se rend dans les villages où il dispense des conseils de culture, distribue des tracts et des graines et propose différents engrais qui sont testés[44]. A Snoul, une dizaine d'années après l'installation des plantations, le gouverneur de Kratié constate une expansion importante des cultures en eau et un net recul de l'essartage chez les *Stieng*.

> J'ai la satisfaction de constater au cours de ma dernière tournée effectuée dans le srok de Snuol du 2 au 6 décembre courant que beaucoup d'habitants de ce srok ont abandonné l'habitude ancestrale des ray pour s'adonner aux cultures stables de rizières. Dans le khum de Sré Char tout le monde se met à cultiver des rizières. Naturellement pour cette année, il n'y a pas suffisamment de surface pour chaque famille.[45]

L'implantation réussie de la riziculture humide à Snoul s'explique essentiellement par l'installation des plantations d'hévéa pour laquelle les terres rouges, particulièrement propices à l'essartage, autrefois cultivées par les *Stieng* ont été expropriées. Les autochtones cherchent alors d'autres moyens de survie et des terres favorables à la riziculture humide, ce qui les amène parfois à devoir déplacer leurs villages sur plusieurs kilomètres. Le même processus est observé à Mémot. Lorsqu'ils le peuvent, ces nouveaux riziculteurs en eau gardent cependant des essarts afin de limiter les risques. Sur les photographies aériennes des régions de Snoul et Mémot prises en 1952-1953 par le service géographique de l'Indochine, les essarts sont encore parfaitement visibles dans les régions boisées adjacentes aux rizières[46]. Par ailleurs, les *Stieng* peuvent être employés comme manouvriers sur les plantations, notamment pour les travaux de défrichement où ils excellent, ce qui leur permet d'obtenir des revenus complémentaires, mais ils ne deviennent pratiquement jamais saigneurs[47].

Il ne semble pas que l'introduction de la rizière en eau et de cultures commerciales, tel le coton, ait pu compenser l'éviction des *Stieng* de la plus grande partie des terres rouges. Lors d'une enquête terrain effectuée en 2003, la plupart des anciens villages *stieng* apparaissent peuplés de Khmers ou ont disparu. Les témoins font remonter le départ de la grande majorité des *Stieng* pour le Vietnam aux années 1940-1950[48].

Si la création des grandes plantations d'hévéa a permis l'installation au Cambodge d'exploitations capitalistes extrêmement modernes, les *Stieng* vivant sur les terres concédés à ces sociétés ont été les grands perdants de cette mutation.

---

[42] Lettre du résident de Kompong Cham au résident supérieur, 30 novembre 1927, anc/rsc 8226.
[43] Lettre du *chauvaikhand* de Mémot au *chauvaisrok* de Thbaung Khmum, 25 octobre 1927, anc/rsc 8226.
[44] Rapports économiques de la province de Kompong Cham, 1931, anc/rsc 11405.
[45] Traduction du rapport mensuel du gouverneur de Kratié au résident de Kratié, novembre 1938, aom/rsc 380.
[46] Photographies conservées par l'IGN.
[47] Entretien avec Etienne et Marcelle Pellegrin, La Seyne-sur-Mer, août 2002.
[48] Entretiens à Khchéay, ខ្ជាយ, Kantout, កន្ទួត, et Kravien, ក្រវៀន, juin 2003.

3) Essai de démographie historique sur les populations aborigènes des hautes terres

Les sources nous permettent d'approcher la structure et l'évolution démographique des populations autochtones non-khmères des hautes terres du Nord-est cambodgien, celles-là même qui sont amenées à devenir des minorités ethniques dans le Cambodge contemporain. Les premières de ces sources sont les rôles d'imposition, souvent incomplets, qui ne prennent en compte que les contribuables, c'est-à-dire les hommes adultes inscrits. Ils peuvent être complétés par trois recensements conduits en 1903, 1921 et 1926 au Cambodge, auxquels s'ajoute un recensement réalisé uniquement dans la délégation du Haut-Chhlong en 1936. Par ailleurs, des statistiques de population, des cultures et de colonisation sont plus ou moins tenues à jour par les résidents. Enfin, le docteur Farinaud de l'Institut Pasteur a publié plusieurs études démographiques dans les hautes terres[49]. Le recensement de 1998, outil particulièrement fiable et détaillé[50], aide à mener une étude critique de ces sources.

a) Effectifs et répartition par groupes ethniques dans le Nord-est

Jusqu'en 1903, on ne dispose que de rôles d'imposition incomplets pour estimer la population du Cambodge. Ils sont très insuffisants pour dénombrer les habitants et ne permettent pas d'étudier les structures par sexes et par âges de la population. Le 18 mai 1903, le résident supérieur, décide donc de pratiquer un recensement sur l'ensemble du royaume[51]. Les opérations sont effectuées par les fonctionnaires cambodgiens et centralisées par les résidents français. Ce recensement, qui se veut précis, n'est pas une source parfaitement fiable. A Kratié, il a lieu au mois de juillet, en plein choléra. Il est probable que certains comptages ont été plus qu'approximatifs. La circulaire du 6 mai 1903, qui organise le recensement, indique d'ailleurs :

> Quant aux populations qui échappent en partie à notre influence directe et qui habitent les régions éloignées, situées à l'est des provinces de Kratié, de Sambor, de Chhlong, et de Kanchor, (Pnongs et Stiengs) ou la partie montagneuse de la province de Pursat (anciens Pols), il suffira de s'en tenir à des résultats approximatifs, basés si possible, sur des expériences faites dans quelques villages, placés dans des conditions différentes[52]

En revanche, aucun village tributaire n'a été oublié, puisqu'ils figurent sur les rôles d'imposition qui ont servi à vérifier les informations fournies par les fonctionnaires khmers. Le recensement par *khum* donne pour la résidence de Kratié, 3 999 *Mnong*[53], 657 *Stieng*, 235 *Thmonn*[54], et 142 *Brao* soit 5 033 aborigènes. L'état récapitulatif est légèrement différent en raison de corrections effectuées par le résident et de différences notables dans la province de Stung Trang[55]. En 1903, les aborigènes ne sont pas différenciés des Khmers dans les statistiques de la province de Thbaung Khmum qui dépend alors de Kompong Cham. En 1904, le gouverneur de la province écrit que 537 *Stieng*, 384 *Mnong* et 119 « Tamauns »[56], soit 1 060 aborigènes, l'habitent[57] .

En 1903, Stung Treng ne fait pas encore partie du Cambodge. Les dénombrements des inscrits opérés dans les provinces de Stung Treng et Moulapoumok en 1905 donnent 4 360 *Kha* répartis dans 163 villages[58]. On sait que tous les hommes ne sont pas inscrits, le contrôle fiscal de ces populations étant beaucoup plus difficile que celui des Khmers ou des *Lao*.

---

49 Voir notamment Marie-Francis Farinaud et Pierre Prost, « Le paludisme chez les Phnongs (notes de démographie et d'épidémiologie) », *Bulletin économique de l'Indochine*, 1939, pp. 332-344.

50 Les contrôles effectués *a posteriori* montrent moins de 2% de marge d'erreur, voir Huff-Rousselle, « Un des recensements les plus performants au monde », *Cambodge-Soir*, 20 juin 2000, p. 4.

51 Résultats, anc/rsc 8911.

52 *Bulletin administratif du Cambodge*, 1903, p. 239.

53 Notés « Phnongs ».

54 Bizarrement aussi appelés *Kuoy* dans les archives. A propos des *Thmonn*, il existe visiblement une confusion entre les *Thmonn* proprement dits qui vivent près de Sré Chi et les *Kuoy*, probablement originaires du Laos. Lors d'une enquête terrain en novembre 2000, j'ai pu rencontrer des groupes *kuoy* installés dans l'arrière pays de Kratié, au moins depuis le début du siècle.

55 L'état par *khum* donne 68 *Mnong* et 9 *Kuoy*, l'état récapitulatif 20 *Mnong*, les *Kuoy* ayant certainement été assimilés aux Cambodgiens.

56 Non identifié.

57 Lettre du 4 novembre 1904 du gouverneur de Thbaung Khmum au résident de Kratié, Bibliothèque municipale d'Alençon, manuscrit 705.

58 anc/rsc 25771.

En 1915, des statistiques relativement précises sont fournies par les résidences de Stung Treng et Kompong Cham, cette dernière comprenant alors Kratié, qui donnent 27 759 aborigènes dans la première et 5 416 dans la seconde. avec 34 221 aborigènes pour l'ensemble du Cambodge[59].

En 1921, un recensement est conduit dans l'ensemble de l'Indochine. Des feuilles sont remises à tous les propriétaires ou locataires d'immeubles servant d'habitation sur lesquelles ils portent le nombre de personnes sous leur toit dans la nuit du 29 au 30 novembre 1921[60]. 24 335 *Moï* et 12 308 *Stieng* sont alors recensés dans tout le Cambodge, sans que l'on sache trop qui ces expressions regroupent. Les résultats par résidence donnent : 15 758 *Kha* à Moulapoumok et Stung Treng, 3 075 *Moï* et 1590 *Stieng* à Kratié, 708 *Moï* et 364 *Stieng* à Kompong Cham.

Le 1er juillet 1926, la même procédure qu'en 1921 est suivie. Le recensement est considéré comme s'étant bien déroulé, les résultats recoupent, du moins pour les Khmers, les rôles d'imposition[61]. Les *Moï* sont 2 279 et les *Stieng* 1 690 à Kratié, 177 et 1 103 à Kompong Cham, 17 697 *Moï* et 64 *Stieng* à Stung Treng.

Les chiffres de 1915, 1921 et 1926 pour Kratié ne prennent en compte que les populations qui n'ont pas rejoint le mouvement de révolte conduit par Pa Trang Loeung et les *koragn* du plateau comme le signale le résident de Kratié :

> Le nombre réel des habitants Stiengs et Pnongs est certainement très supérieur aux chiffres donnés. Mais la majeure partie de ces peuplades est encore insoumise ou pour mieux dire indépendante.[62]

A Kratié et Kompong Cham, les statistiques des années 1915, 1921, 1926, sont donc particulièrement peu fiables. Elles ne peuvent servir qu'à évaluer le nombre d'aborigènes restés soumis, encore que les dates choisies pour le recensement sont particulièrement peu judicieuses. Elles correspondent à deux périodes importantes des travaux des champs, alors que les essarteurs se dispersent en forêt sur leurs lopins.

L'absence de données sur la zone dissidente est compensée par l'existence d'un dénombrement effectué par l'armée en 1936, selon lequel la population aborigène de la délégation du Haut-Chhlong, soit l'ancienne zone insoumise, est de 7 683 personnes : 6 165 *Biet*, 631 *Rehong*, 518 *Kenong*, soit 7314 *Phnong* (*Mnong*) dans la classification de 1903, et 94 *Stieng*, 146 *Kroll*, 239 *Thmonn* et 90 *Jaraï* (notés *Chreï*)[63].

Au nord de la Srépok, dans la résidence de Stung Treng, les aborigènes sont tous regroupés sous les hyperonymes *Kha* ou *Moï*. Les premières archives de Stung Treng n'établissent pas de décomptes entre les différents groupes *kha*. En recoupant les cartes du nombre d'inscrits par village et celles de la répartition spatiale des groupes ethniques, il apparaît que les *Tampuon* et les *Brao* sont les plus nombreux, ce qui est confirmé par un courrier du résident de Stung Treng répondant à une enquête ethnologique en 1930. Il estime alors le nombre des aborigènes de sa circonscription à 19 376 individus, dont 34% de *Brao*, auxquels s'ajoutent 6% de *Lamam* et 9% de *Kavet*, 28% de *Tampuon* et 22% de *Jaraï*, plus quelques *Mnong*.

Au sud de la Srépok, dans les résidences de Kratié et Kompong Cham, le groupe ethnique le plus nombreux est celui des *Mnong*. D'après les chiffres de 1903 et 1904, il constitue 72% de l'ensemble. Les *Stieng* représentent 19,5% des aborigènes tributaires, les *Thmonn* 6% et les *Brao* 2,5%. Dans les années 30, à partir des recensements de 1926 et 1936, on peut estimer les *Mnong* à 76% contre 20%

---

[59] Les *Kuoy* sont assimilés aux groupes aborigènes, anc/rsc 14922.

[60] Résultats : anc/rsc 3724.

[61] Résultats : anc/rsc 3724.

[62] Rapport et statistiques annuels de la résidence de Kratié, 1920, anc/rsc 15907.

[63] anc/rsc 9038.

pour les *Stieng*[64]. En fait ces résultats sont faussés par une forte propension à compter les *Stieng* vivant depuis longtemps au contact des Khmers comme des Khmers. Ainsi, alors que Kompong Cham et Kratié ne comptent officiellement que 2 793 *Stieng* en 1926, lorsque les plantations d'hévéa s'installent à Mémot, 8 763 personnes, presque toutes *Stieng*, vivent sur cette calotte de terres rouges. La part des personnes d'origine *stieng* au Cambodge est au moins le double, voire le triple, de ce qu'elle est annoncée officiellement.

b) Répartition par sexes et âges

Aucune différence majeure par ethnie n'ayant pu être observée, les résultats sont regroupés pour tous les groupes proto-indochinois.

Résultats des recensements, décomptes et estimations conduits par l'administration coloniale dans le Nord-est Cambodgien entre 1903 et 1936

Recensement de 1903 : répartition par âge et par sexe des Proto-indochinois dans la circonscription de Kratié (Kratié, Chhlong, Kanchor, Stung Trang)

	Hommes de plus de 20 ans	Femmes de plus de 20 ans	Total plus de 20 ans	Hommes moins de 20 ans	Femmes moins de 20 ans	Total moins de 20 ans
Total	1 974	1 514	3 488	754	791	1 545
%	39,2%	30,1%	69,3%	15,0%	15,7%	30,7%

Dénombrement de 1915 : répartition par âge et par sexe des Proto-Indochinois dans la circonscription de Kompong Cham (dont Kratié)

	Hommes de plus de 15 ans	Femmes de plus de 15 ans	Total plus de 15 ans	moins de 15 ans
Total	1632	1584	3216	2200
%	30,1%	29,2%	59,3%	40,7%

Recensement de 1921 : répartition par âge et par sexe des Proto-indochinois dans la circonscription de Kratié

	Hommes de plus de 20 ans	Femmes de plus de 20 ans	Total plus de 20 ans	Hommes moins de 20 ans	Femmes moins de 20 ans	Total moins de 20 ans
Total	1244	1235	2479	1160	1026	2186
%	26,7%	26,5%	53,2	24,8	22,0%	46,8%

Recensement de 1921 : répartition par âge et par sexe des Proto-indochinois dans la circonscription de Kompong Cham

	Hommes de plus de 20 ans	Femmes de plus de 20 ans	Total plus de 20 ans	Hommes moins de 20 ans	Femmes moins de 20 ans	Total moins de 20 ans
Total	238	295	533	279	260	539
%	22,2%	27,5%	49,7%	26,0%	24,3%	50,3%

Recensement de 1926 : répartition par âge et par sexe des Proto-indochinois dans la circonscription de Kratié

	Hommes de plus de 20 ans	Femmes de plus de 20 ans	Total plus de 20 ans	Hommes moins de 20 ans	Femmes moins de 20 ans	Total moins de 20 ans
Total	1115	1134	2249	857	863	1720
%	28,1%	28,6	56,7%	21,6%	21,7%	43,3%

Recensement de 1926 : répartition par âge et par sexe des Proto-indochinois dans la circonscription de Kompong Cham

	Hommes de plus de 20 ans	Femmes de plus de 20 ans	Total plus de 20 ans	Hommes moins de 20 ans	Femmes moins de 20 ans	Total moins de 20 ans
Total	357	350	707	305	268	573
%	27,9%	27,3%	55,2%	23,8%	21,0%	44,8%

[64] La délégation du Haut-Chhlong regroupe les aborigènes insoumis en 1926. Il faut ajouter les dissidents toujours en forêt en 1936. Farinaud estime, probablement avec raison, que « le pays a été tellement exploré et parcouru dans tous les sens que l'on ne saurait actuellement évaluer à plus de 1 000 le nombre des individus non encore inscrits », Farinaud, Prost, 1939, p. 334.

Recensement de 1936 : répartition par âge et par sexe des Proto-indochinois dans la délégation du Haut-Chhlong

	Hommes de plus de 18 ans	Femmes de plus de 18 ans	Total plus de 18 ans	Hommes moins de 18 ans	Femmes moins de 18 ans	Total moins de 18 ans
Total	2918	2094	5012	1512	1359	2873
%	37,0%	26,6%	63,6%	19,2%	17,2	36,4%

Dénombrement de 1915 : répartition par âge et par sexe des Proto-Indochinois dans la circonscription de Stung Treng

	Hommes de plus de 15 ans	Femmes de plus de 15 ans	Total plus de 15 ans	moins de 15 ans
Total	6854	8769	15623	12136
%	24,7%	31,6%	56,3%	43,7%

Recensement de 1921 : répartition par âge et par sexe des Proto-indochinois dans la circonscription de Stung Treng

	Hommes de plus de 20 ans	Femmes de plus de 20 ans	Total plus de 20 ans	Hommes moins de 20 ans	Femmes moins de 20 ans	Total moins de 20 ans
Total	4611	5162	9773	2851	3134	5985
%	29,2%	32,8%	62%	18,1%	19,9%	38%

Recensement de 1926 : répartition par âge et par sexe des Proto-indochinois dans la circonscriptions de Stung Treng

	Hommes de plus de 20 ans	Femmes de plus de 20 ans	Total plus de 20 ans	Hommes moins de 20 ans	Femmes moins de 20 ans	Total moins de 20 ans
Total	4622	4852	9474	4030	4257	8287
%	26,0%	27,3%	53,3%	22,7%	24,0%	46,7%

Les données de 1915, 1921 et 1926 pour les territoires *stieng* et *mnong* de Kratié et Kompong Cham, considérées comme insuffisamment fiables et par trop incomplètes, ne sont pas prises en compte dans l'analyse. Elles ne sont données ici qu'à titre d'information.

En 1903, parmi les habitants des hautes terres, on observe une sur-représentation masculine chez les plus de 20 ans. On compte alors 30% d'hommes de plus que de femmes. Celle-ci s'explique certainement par les morts en couche. En 1903, elle est visible sur l'ensemble de l'échantillon, mais aussi dans chaque *khum*[65]. Elle atteint même 61% à Khtol, province de Kratié avec 142 hommes pour 88 femmes de plus de 20 ans. Elle est, en général, située entre 20 et 40%. Lorsque les Français reprennent le contrôle de la région dans les années 30 et que l'armée dénombre les villageois du Haut-Chhlong, cette sur-représentation masculine atteint alors 39%.

En revanche, à Stung Treng, les femmes apparaissent plus nombreuses que les hommes. Les conditions de vie, les pratiques agricoles et médicinales étant très proches, on explique mal une telle différence entre les hautes terres de la rive gauche de la Srépok et celles de la rive droite, d'autant qu'aucune guerre, ayant pu entraîner des décès massifs d'hommes, n'a lieu à Stung Treng. En fait, il apparaît qu'une grande partie des hommes évitent d'être recensés pour ne pas avoir à payer l'impôt. Cette pratique est particulièrement répandue chez les *Kavet* des zones montagneuses et chez les *Jaraï*. Ainsi, les rôles d'imposition de 1900-1901 à Stung Treng font apparaître un nombre d'inscrits, c'est-à-dire le nombre d'hommes adultes, inférieur au nombre de maisons dans 91% des villages pour lesquels le nombre de maisons est connu. Le village de « Kha Lovi » (Brao) de Ban Tniaï compterait ainsi sept hommes adultes pour dix-neuf maisonnées, ce qui est difficilement crédible[66]. On peut estimer le nombre d'hommes qui échappent au recensement à partir du nombre de femmes adultes, si tant est qu'elles aient été correctement comptées, en partant de l'hypothèse qu'elles sont 30% de moins que les hommes. On obtiendrait alors : 13 400 hommes en 1915, 6 710 hommes en 1921, 6 307 hommes en 1926. L'écart entre les chiffres de 1915 et 1921-1926 s'explique par la nature des sources. Les chiffres de 1921, 1926 mais aussi de 1905 (4 305 inscrits sur les rôles) se basent sur des comptages, alors que ceux de 1915 correspondent des estimations du résident, paradoxalement peut-être plus près de la vérité.

---

65 Elle valide en partie les résultats du dénombrement des adultes. L'ensemble est cohérent.

66 anc/rsc 25652. A partir de 1905, le recensement des inscrits s'est amélioré mais est encore loin d'être complet.

Les statistiques les plus fiables, ou tout au moins les plus faciles à critiquer et à corriger, le recensement de 1903 à Kratié et celui de 1936 dans le Haut-Chhlong[67], donnent l'image d'une population assez vieille avec 30,7% seulement de la population au-dessous de 20 ans en 1903, et 36,4% au-dessous de 18 ans en 1936. Le docteur Farinaud est le premier à s'en être inquiété dans les années 1930.

> Pour apprécier exactement la situation démographique c'est en fait le rapport enfants-adultes qu'il importe de connaître exactement, beaucoup plus que les chiffres absolus de la population. D'après le recensement, ce rapport est de 0,67, tellement bas qu'il nous a paru suspect, et que l'on pouvait soupçonner les Phnongs de cacher volontairement leurs enfants. Nous avons donc cherché à vérifier ces premiers chiffres. Au début de l'année 1937 nous avions procédé à une première enquête et, bien que nous eussions interrogé plus de 800 femmes, il ne nous avait pas été donné de rencontrer une proportion d'enfants plus élevée.[68]

Il en déduit que « les Moïs de la région du Haut-Chhlong, les Phnongs, sont en voie de disparition progressive »[69].

A notre connaissance aucun élément ne plaide pour l'existence d'une maîtrise du contrôle des naissances. Deux hypothèses permettent de justifier cette répartition par âge de la population : la première, celle du docteur Farinaud, est que la mortalité infantile est telle que la plupart des enfants n'arrivent pas à l'âge adulte ; la deuxième repose sur les omissions dans le décompte des enfants. Les données des recensements de 1903 et de 1936 sont d'autant plus suspectes que les *Mnong* de l'ancien Haut-Chhlong n'ont pas disparu et que leur population a augmenté par la suite.

La forte mortalité infantile dans la région est attestée. Elle est principalement liée au paludisme[70], mais d'autres maladies interviennent aussi, comme la variole ou le choléra. Entre 1889 et 1904, cinq épidémies de choléra sont signalées. La plus grave est celle de 1902. Sambor perd alors 15% de ses habitants. Les villages aborigènes sont très touchés. Des épidémies sporadiques de choléra ou de variole, de plus ou moins forte intensité sont signalées pendant toute la période étudiée. La présence du choléra montre que les mesures élémentaires d'hygiène sont méconnues. Par exemple, il ne semble pas que l'eau soit systématiquement bouillie avant d'être bue. Diarrhées et dysenteries sont encore aujourd'hui une cause importante de mortalité des jeunes enfants. Enfin, la sous-nutrition ou la malnutrition, les années de disette et de famine jouent aussi un rôle important. En 1898, Adhémard Leclère indique que « les enfants pnongs sont généralement malingres quand ils sont tout petits, très maigres avec un gros ventre entre trois et six ans »[71]. Ce sont là des symptômes de malnutrition aigüe ou d'infections parasitaires susceptibles d'entraîner des décès.

En 1937-1938, Farinaud et Prost évaluent la mortalité infantile à 300‰[72]. En 2000, elle est officiellement de 135‰[73], chiffre sous-estimé, car une partie des enfants décédés ne sont pas déclarés. On estime qu'environ un enfant sur cinq meurt avant un an dans les villages *mnong*[74]. En 1998-2000, ces populations commençaient juste à avoir un peu accès au planning familial et les soins restaient encore rudimentaires. En revanche, le recul du choléra et l'éradication de la variole ont dû sensiblement influer sur la mortalité infantile, ainsi que les évolutions dans la prévalence du paludisme, qui restent inconnues. La mortalité infantile serait ainsi passée de 300 à 200% entre le début et la fin du XXe siècle. A la fin du XXe siècle, la part des moins de 20 ans peut être estimée à

---

67 On sait comment et dans quelles conditions ils ont été conduits, grâce à des archives pratiquement complètes.

68 Farinaud, Prost, 1939, p. 334.

69 Farinaud, Prost, 1939, p. 343.

70 Voir partie 1, chapitre 4-3b.

71 Adhémard Leclère, « Les *Pnongs*, peuple sauvage de l'Indochine », *Mémoires de la société d'ethnographie*, Paris, 1900, p. 145.

72 Farinaud et Prost, 1939, p. 336. Albert-Marie Maurice fait lui aussi état d'une mortalité infantile et juvénile très importante dans le plateau *mnong*. Voir Maurice, 1993, t.2, p. 506.

73 Communication personnelle de la démographe Claude Katz qui travaille sur l'établissement de l'indice de développement humain du Cambodge.

74 Entretiens avec des médecins et sages-femmes de Médecins du Monde à Mondolkiri, décembre 2000.

environ 54% chez les *Mnong* de Mondolkiri, à l'aide des données du recensement de 1998[75].

La baisse de la mortalité infantile s'est obligatoirement accompagnée d'une évolution de la structure par âges des populations aborigènes du Nord-est cambodgien, mais on explique difficilement que la part des moins de 20 ans soit passée de 31% à 54%. Il est pratiquement certain que des omissions importantes d'enfants ont eu lieu dans les recensements du début du siècle. En 1937-1938, Farinaud réalise avec le médecin-lieutenant Prost une étude plus poussée, en saison sèche et saison des pluies, dans 65 villages. Il compte alors 1 000 enfants et 1 219 adultes, sans définir ce qu'il entend par enfant ou adulte. S'il s'agit de la même définition que pour le recensement de 1936, les moins de 18 ans représenteraient alors 45% des personnes, ce qui valide l'hypothèse d'omissions d'enfants. Les différents éléments dont nous disposons permettent d'évaluer ces omissions en 1903 dans les hautes terres, sachant que la part des moins de 20 ans devait en fait se situer autour de 45-50%.

c) Synthèse : décomptes, pondérations et évolutions

Le thème de la lente disparition des aborigènes des hautes terres développé par le docteur Farinaud est récurrent dans les écrits des administrateurs. Galtier, résident de Kratié en 1910 écrit alors au résident supérieur à propos des *Mnong* :

> Cette race si primitive et qui tend à disparaître tous les jours. J'estime à 3 à 4000 le nombre des individus qui ont résisté jusqu'à ce jour à la famine aux épidémies, variole et choléra, et à la syphilis et la tuberculose, les 9/10es sont atteints de maladies de peau, le nombre des femmes est bien inférieur à celui des hommes, très peu d'enfants. Toute une génération a été décimée par une épidémie car on ne rencontre pas de jeunes gens de 15 à 25 ans. Je suis convaincu qu'avant une cinquantaine d'années les pnongs auront complètement disparu.[76]

Nous avons aujourd'hui les moyens de vérifier la réalité d'un tel déclin.

Pour la fin du XIXe siècle, on ne peut calculer l'évolution de la population que pour sept groupements de villages de la province de Sambor érigés par la suite en *khum*, pour lesquels on dispose de l'effectif de population masculine vers 1890[77] et en 1903. La croissance moyenne annuelle de l'effectif des hommes adultes est d'environ +0,4% par an, ce qui est faible mais reste positif.

Evolution de la population masculine dans sept villages aborigènes, 1890-1903

Nom du village	population masculine adulte vers 1890	population masculine adulte en 1903	évolution en %
Khtol	150	142	- 5,3%
Chrui Krahom	112	124	+ 10,7%
Chong Phang	180	183	+ 1,7%
Khsang Hang	109	118	+ 1,7%
Kandak	191	210	+ 10%
Chbav	79	85	+ 7,6%
Or Anhreng	141	161	+ 14,2%
TOTAL	**962**	**1023**	**+ 6,34%**

Si l'on considère que les adultes aborigènes soumis ont été correctement comptés en 1903, et que l'on part de l'hypothèse qu'ils doivent représenter environ 55% de la population totale, il est possible de calculer celle-ci, sachant que les aborigènes adultes sont au nombre de 3 488 dans l'échantillon. Il faut ensuite ajouter ceux de Thbaung Khmum que l'on peut estimer à au moins 5 000 *Stieng*.
3 488 X 100/55 + 5 000 = 11 341.

---

[75] Le recensement de 1998 ne prend pas en compte le groupe ethnique, et les données sur la langue maternelle n'ont pas été rendues publiques. Ce chiffre a été obtenu en observant la répartition par âge dans un panel de villages habités majoritairement par des *Mnong*. Les villages de l'échantillon ont été choisis en fonction de la toponymie. Leur nom commence par *Bu* ou *Pu*, termes *mnong* désignant les gens, la communauté, et par extension le village. 30 villages totalisant une population de 8 996 habitants ont ainsi été sélectionnés. Il s'agit des villages de Pu Tung, Pu Hong, Pu Ngoul, Pu Chbar, Pu Nhav, Pu Keh, Pu Char, Pu Kung, Pu Antraeng, Pu Rolaes, Pu Chlab, Pu Hieb, Pu Tru, Pu Rang, Pu Tang, Pu Krouch, Pu Leae, Pu Kraeng, Pu Tit, Pu Rang, Bu Sra, Pu Til, Pu Char, Pu Lu, Lav Kar, Pu Trom, Pu Tang, Pu Lung. La population totale des moins de 20 ans est de 4 812 personnes soit 53,5% de l'échantillon.

[76] Rapport de tournée du résident de Kratié Galtier au résident supérieur, 1910, anc/rsc 229.

[77] Rôle des inscrits, bibliothèque municipale d'Alençon, manuscrit 705.

Il y aurait donc plus de 11 000 aborigènes, *Mnong, Stieng, Thmonn, Krol, Brao*, etc. dans le Nord-est du royaume soumis au pouvoir royal vers 1903, hommes, femmes et enfants compris. Dans le recensement, seulement 292 aborigènes insoumis, habitant huit villages, sont comptabilisés. La sous-estimation est ici certaine. En fait, si on ajoute aux 11 000 aborigènes soumis, la population des villages ralliés dans les années qui suivent, on trouve alors entre 13 000 et 14 000 aborigènes dans le Nord-est cambodgien en 1903-1904[78], qui vivent dans l'arrière-pays de Kratié et l'est de Kompong Cham.

Le même calcul pour 1936 donne : (5 012 [adultes comptés dans le Haut-Chhlong] + 2 249 [adultes aborigènes soumis à Kratié en 1926, correspondent à une estimation basse en 1936]) X 100/55 + 7 000 [*Stieng* de Kompong Cham, estimation]+1 000 [dissidents] = 21 202.
Il y aurait donc au moins 21 000 aborigènes, *Mnong, Stieng, Thmonn, Krol, Brao*, etc. dans l'arrière-pays de Kratié et l'est de Kompong Cham en 1936. La population aurait donc augmenté de 50% en 33 ans, soit une croissance annuelle moyenne d'environ 1,7%[79].

L'importante mortalité infantile ne semble pas remettre en cause le renouvellement des générations. Avec des intervalles inter-génésiques de deux ans (les femmes *mnong* allaitent leurs enfants), qui augmentent avec l'âge de la mère, on compte à peu près dix à douze enfants par femme en âge de procréer. Le nombre réel d'enfants par famille est beaucoup moins élevé. En moyenne, il se situe autour de quatre à cinq enfants. En effet, la surmortalité des jeunes femmes et l'importante mortalité infantile et juvénile, réduisent la taille des familles. On peut y voir l'une des causes de la pratique des razzias, pendant lesquelles les agresseurs cherchent essentiellement à s'emparer de jeunes femmes et d'enfants. Globalement et contrairement à ce qu'avance le docteur Farinaud, les populations *mnong* et *stieng* ne déclinent pas dans la première moitié du XXe siècle, même si les taux de croissance restent modérés.

Le rattachement de Stung Treng en 1904, et l'incorporation de ses 25 000 à 30 000 aborigènes[80], augmente sensiblement le poids des aborigènes des hautes terres du Nord-est du Cambodge. Ils représentent alors près de la moitié des habitants des résidences de Kratié et Stung Treng, bien que la part des aborigènes des hautes terres apparaisse systématiquement sous-estimée dans les statistiques officielles.

Au niveau démographique et sociologique, l'intégration des aborigènes dans la population cambodgienne s'accompagne d'un processus de khmérisation, qui passe chez certains aborigènes par une appropriation de certains traits culturels auparavant spécifiques aux Khmers. C'est ainsi que les *Stieng* de Mémot ou Snoul qui parlent khmer, adoptent le bouddhisme et pratiquent la riziculture humide deviennent khmers pour les recenseurs officiels. Les difficultés de décompte des aborigènes tiennent pour une grande part aux problèmes posés par la définition des groupes ethniques. Il n'y a pas de déclin démographique *stricto sensus* des populations aborigènes, mais plutôt un glissement vers une nouvelle identité, phénomène largement favorisé par la colonisation.

[78] Ne sont pris en compte ici que les populations vivant dans le territoire du Cambodge dans ses frontières actuelles avec le Vietnam.

[79] On peut évaluer le nombre d'aborigènes des hautes terres, essentiellement des *Mnong*, de Kratié et Mondolkiri et donc l'évolution de cette population entre 1936 et 1998, à partir de la variable « religion » dans le recensement de 1998. Les *Stieng* de Kompong Cham, pour la plupart devenus bouddhistes et ayant abandonné leur langue et leurs coutumes, ne se différencient plus des Khmers. Ils ne sont donc pas pris en compte ici. En 1998, 0,57% des 263 175 habitants de Kratié et 57,27% des 32 407 habitants de Mondolkiri se présentent comme « chrétiens » ou « autres », variables qui recouvrent pour l'essentiel les populations aborigènes (données aimablement communiquée par la démographe Claude Katz). Ces chiffres sont en partie sous-estimés car une partie des *Mnong* s'est probablement déclarée « bouddhiste » dans une stratégie d'intégration. Kratié et Mondolkiri comptent donc en 1998 environ 20-22 000 aborigènes des hautes terres, soit une croissance de 43% à 57% en 62 ans. La croissance annuelle moyenne est donc inférieure à 1%, ce qui est particulièrement bas dans une période qui correspond, dans la plupart des pays en voie de développement, à la deuxième phase de la transition démographique, et montre l'impact des crises de la deuxième moitié du XXe siècle sur les autochtones des hautes terres.

[80] Calculés à partir des rôles d'imposition auxquels on applique un facteur 6, ou à partir du nombre de femmes adultes en 1921 qui permet d'évaluer le nombre d'hommes, puis à partir du nombre d'adultes, le nombre d'enfants.

Conclusion de la deuxième partie

L'établissement du protectorat français sur le Cambodge sonne le glas de l'indépendance des groupes vivant en marge des territoires khmers. Les *Mnong* des hauts plateaux sont définitivement intégrés au royaume, ainsi que les habitants des hautes terres de Stung Treng. Ce processus est engagé par les Khmers avant même la prise de pouvoir des Français sur l'administration des provinces cambodgiennes.

Pour les "protecteurs", la période coloniale est l'occasion d'une "modernisation" de l'Etat cambodgien, c'est à dire de son alignement sur le fonctionnement des Etats occidentaux. L'administration est en grande partie rénovée, tant au niveau provincial qu'au niveau central. Le conseil des ministres présidé par le résident supérieur supplante le souverain dans la conduite des affaires du pays. Les gouverneurs sont davantage responsables de leur gestion et surtout soumis aux règles du droit commun, tant que cela n'interfère pas avec les intérêts politiques des colonisateurs. Un soupçon de démocratie est introduit avec la création des conseils de résidence et la tentative de mise sur pied de la commune cambodgienne, mais sans que l'expérience soit concluante, essentiellement en raison de la défiance des Français vis-à-vis de leurs "protégés". Le nouvel Etat "moderne" ayant besoin de subsides pour fonctionner et l'occupation française étant supportée par les Cambodgiens[1], l'impôt est uniformisé, étendu, et globalement augmenté. Dans les provinces, des grandes exploitations agricoles productivistes font leur apparition.

L'intégration des aborigènes des hautes terres dans ce processus ne se fait pas sans mal. Leurs particularismes en font des cibles des modernisateurs, alors qu'en même temps, leur capacité de résistance effraie et oblige les décideurs politiques à développer des stratégies spécifiques à leur encontre. On s'aperçoit que ce sont ceux qui ont le plus résisté au mouvement intégrationniste qui obtiennent le plus de concessions de la part du pouvoir. Les *Stieng* de Mémot et Snoul, plus soumis, plus respectueux de l'ordre, mais aussi plus proches géographiquement des centres de commandement et des populations khmères sont dépossédés de leurs terres, assimilés aux Cambodgiens au niveau fiscal, et donc davantage taxés, acculturés dans des écoles où leur langue n'est pas enseignée ou dans les pagodes. A l'inverse, les *Mnong* du Haut-Chhlong, les *Jaraï*, les *Brao*, les *Tampuon* de Stung Treng voient leur culture protégée par les Français, la possession de leur terre garantie par le refus de l'immigration des plaines et ils obtiennent un statut fiscal extrêmement enviable si on le compare à celui des autres habitants du Cambodge.

La colonisation française a bouleversé les relations traditionnelles entre la monarchie cambodgienne et les aborigènes des hautes terres en substituant un rapport de subordination à l'Etat au rapport personnel au monarque qui existait auparavant. Toutefois, la définition d'une politique vis-à-vis de « minorités ethniques » autochtones dans le cadre de la création d'un état moderne est un processus largement inachevé lorsque éclate la Deuxième Guerre mondiale. La colonisation française évinçant les Khmers de la gestion de l'arrière-pays de Kratié et Stung Treng, la reconnaissance des spécificités des autochtones des hautes terres se fait contre les Cambodgiens et l'Etat cambodgien, orientation lourde de conséquences pour l'avenir.

L'incorporation politique des hautes terres dans le royaume du Cambodge est suivie au début du XXe siècle d'une tentative d'intégration économique. Les colonisateurs, suivis par leurs "protégés" cambodgiens veulent amener les aborigènes à modifier leurs procédés culturaux. Or, Les essarteurs ne modifient leurs pratiques que contraints et forcés, d'autant que l'essartage n'est pas qu'un simple mode de production agricole. Il est aussi un moyen de maintenir un lien fort avec la forêt. Abandonner l'essartage revient pour les aborigènes des hautes terres à abandonner un pan important de leur culture. Ils ne s'y résignent que lorsque l'installation de grandes plantations ne leur laisse pas d'autre choix et

[1] Alain Forest, Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920), L'Harmattan, Paris, 1980, pp. 224-232 et Sorn Samnang, L'évolution de la société cambodgienne 1919-1939, Université Paris VII, Paris, 1995, p. 147.

marginalement dans des zones où d'autres modes de culture s'avèrent, après expérience, plus productifs.

Avec l'indépendance, il devient indispensable pour le nouvel Etat-Nation cambodgien qui se construit d'assurer sa maîtrise sur ces marges dont il a été exclu. Il le fait en utilisant les modèles importés par la colonisation. En 1959, le prince Sihanouk crée la province de Ratanakiri qui regroupe l'ancienne province de Moulapoumok et le district de Lumphat, et en 1962, celle de Mondolkiri qui remplace le district du Haut-Chhlong. Le prince développe alors une politique de khmérisation des populations aborigènes et de colonisation de leurs territoires afin d'assurer la pérennité de leur appartenance au Cambodge[2]. C'est ainsi que le terme *phnong* est banni et remplacé par *Khmer Loeu*, les « Khmers d'en haut »[3].

Le processus de khmérisation du prince Sihanouk apparaît dans la suite logique des politiques mises en place par les Français, notamment autour du concept de « mission civilisatrice ». Les colonisateurs ont prétendu que les Cambodgiens leur étaient inférieurs mais qu'ils s'amélioreraient en copiant les Européens. Après l'indépendance, les Cambodgiens reproduisent le même schéma en demandant aux aborigènes d'adopter le mode de vie et l'organisation sociale khmers, projet déjà initié par l'administration du protectorat dans les régions les mieux contrôlées. Les aborigènes sont alors soumis à un défi schizophrénique : d'un côté, ils sont inclus dans la jeune Nation cambodgienne, de l'autre ils doivent accepter des changements dans leur culture et leur style de vie qui reflètent leur nouveau statut de Khmers. L'intégration dans la Nation implique ainsi la désintégration de leur culture. Or, jamais auparavant, on ne perçoit de telles tentatives de la part des monarques khmers. Dans le Cambodge pré-colonial, chaque groupe ethnique a sa place dans le royaume. Adhémard Leclère rapporte ainsi comment Ang Duong a permis aux *Sauch*, un petit groupe ethnique vivant près de Kampot, de continuer à exister en tant que groupe distinct après qu'ils ont été décimés par un raid siamois vers 1840 :

> On dit que le roi du Cambodge, afin que leur race ne s'éteignit point, les a autorisés à se marier entre frères et sœurs, mais ces mariages, qu'on ne pouvait trop blâmer quand la tribu comptait quelques individus seulement, ne se contractent plus depuis que les jeunes gens peuvent choisir des épouses parmi leurs cousines et arrières cousines. En outre, ils ont été autorisés à se nommer un chef chargé de traiter toutes les affaires avec les autorités cambodgiennes et ce chef a reçu le titre d'oknha Kiry, qui est le grade d'un dignitaire à neuf degrés.[4]

La volonté d'assimiler les autochtones des hautes terres, tout comme l'intégration des territoires des villages indépendants dans le royaume sont des conséquences immédiates de la colonisation, quand bien même les autorités françaises ont cherché, à partir des années 1930, à préserver une partie de la culture des aborigènes du Nord-est.

---

[2] Lire, Mathieu Guérin, Andrew Hardy, Stan Tan Boon Hwee, Nguyen Van Chinh, *Des montagnards aux minorités ethniques, quelle intégration nationale pour les habitants des hautes terres du Viêt Nam et du Cambodge ?*, L'Harmattan-IRASEC, Paris-Bangkok, 2003, chapitres 1 et 2.

[3] « តាំងពីប្រទេសកម្ពុជា មានឋានៈជាប្រទេស ឯករាជ្យអព្យាក្រឹត ព្រះរាជរដ្ឋាភិបាលសង្គមរាស្ត្រនិយម បានបញ្ញត្តឱ្យលែងហៅព្នង ឱ្យហៅថា ខ្មែរលើវិញ, ពួកខ្មែរលើក៏មានសភាពល្អូតលាស់ ចម្រើនតាមលំដាប់ មក ។ [Depuis l'indépendance du Cambodge, le gouvernement royal du *Sangkum Reastr Niyum* a ordonné au peuple de ne plus les appeler *Phnong* mais *Khmer Loeu*. Depuis l'indépendance, les Khmers *Loeu* se sont développés] », *Dictionnaire de l'Institut bouddhique*, Phnom Penh, 1967, article ព្នង.

[4] Adhémard Leclère, « Les Sâauch », manuscrit, bibliothèque d'Alençon. Leclère a servi comme résident de Kampot de 1886 à 1890.

Partie 3 : Enjeux des hautes terres du Sud indochinois

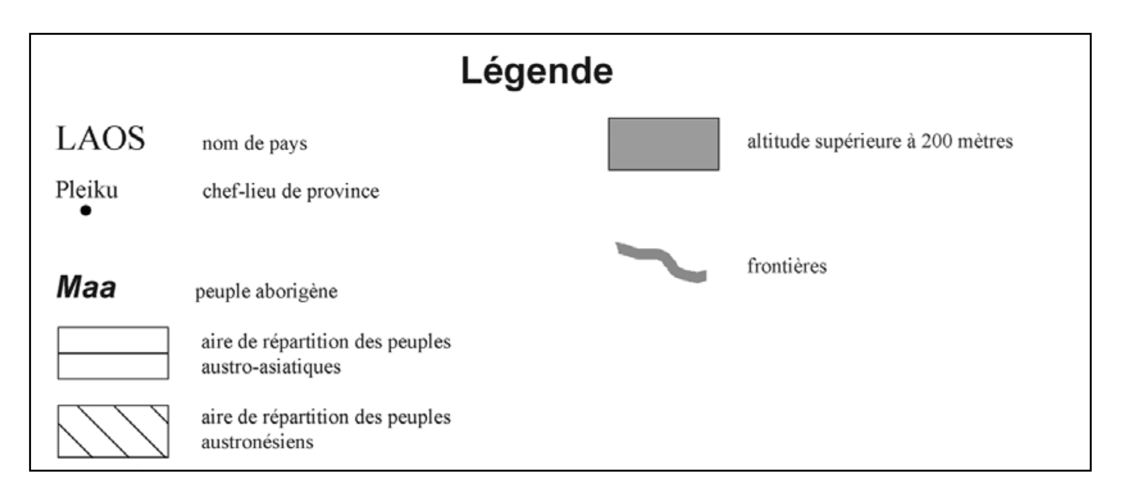
Analyse d’une rhétorique coloniale et de ses applications

Photographie Galtier : miliciens de Kratié, 1910, anc/rsc 229



Carte des groupes ethniques aborigènes des hautes terres du sud de l'Indochine

Katu
Alak
Bassac
LAOS
Attopeu
Sedang
ANNAM
Quang Ngai
Brao
Khong
Kontum
Bahnar
Pleiku
Veunsaï
Jaraï
Tampuon
Qui Nhon
Stung Treng
Rhadés
CAMBODGE
Mnong
Ban Mê Thuot
Kratié
Nha Trang
Bih
Mnong
Stieng
Maa
Dalat
Sré
Churu
Djiring
Röglaï
Phan Rang
Tay Ninh
COCHINCHINE
N
Bien Hoa
Phan Thiet
0
100 km
Saigon



Introduction de la troisième partie

La politique française dans le Nord-est du Cambodge est incompréhensible si on ne la resitue pas dans une échelle plus vaste qui est celle de la définition des politiques coloniales en Indochine. Les décideurs, les résidents supérieurs du Cambodge, du Laos, de l'Annam, le gouverneur de Cochinchine, le gouvernement général à Hanoi et les politiques à Paris, perçoivent les hautes terres du sud indochinois comme formant un tout. C'est en effet ainsi que les premiers explorateurs, tels Cupet ou Maitre, les décrivent dans des ouvrages destinés au grand public.

> D'une façon générale, le territoire occupé par les sauvages du noyau central dont je m'occuperai uniquement, s'étend, au Sud et à l'Est, jusqu'aux plaines de Cochinchine et d'Annam. Vers l'ouest, il s'arrête à distance du Mé-Khong et, vers le Nord, à la ligne Sé-Bang-Hien, Sé-Tchépôn, Aï-Lao, Maï-Lanh.
> Cette ligne établit une démarcation profonde dans l'Indochine montagneuse, qu'elle coupe en deux parties bien distinctes.
> Au point de vue géologique, elle marque la fin des terrains argileux qui entourent, au Sud, la dorsale annamite et le commencement des plateaux calcaires, étagés en gradins autour des grands massifs du Nord.
> Physiquement, c'est la brèche la plus basse de toute la chaîne de partage, entre le Mé-Khong et la mer (300 mètres environ d'altitude au passage d'Aï-Lao), la voie la plus pratique que nous donne la nature pour pénétrer d'Annam au Laos.
> Ethnographiquement, elle forme la séparation entre les sauvages qui peuplent toute l'Indo-Chine montagneuse du Sud et les Thaïs qui habitent celle du Nord.[1]

C'est peu ou prou au même espace et aux mêmes peuples que Henri Maitre fait référence dans *Les régions Moï du Sud Indo-chinois* puis dans *Les Jungles moï*. Il ne s'agit pas ici de discuter la validité ou la cohérence de ce découpage de l'espace mais de montrer que les hautes terres dites du sud de l'Indochine constituaient un ensemble pour la plupart des coloniaux, quand bien même cet espace regroupe des terres rattachées au Cambodge, au Laos, à l'Annam et à la Cochinchine.

Pendant plus d'un siècle, ces « régions moï » sont l'objet de politiques, authentiques reflets de « l'idée coloniale en France »[2]. Pendant plus d'un siècle, les Français, comme les autres Européens, ont justifié l'action coloniale par une rhétorique leur permettant de légitimer la conquête de terres lointaines et l'installation d'une domination sur des peuples jusqu'ici indépendants. Or, cette rhétorique a largement induit les politiques mises en place dans les colonies, jusque dans les hautes terres du Sud de l'Indochine. Elle s'articule autour de trois points que Jules Ferry, grand théoricien de l'action coloniale, défend lors d'un célèbre discours à la chambre en juillet 1885 suite à l'affaire de Lang Son[3] : la défense de la grandeur de la France, la mission civilisatrice et l'intérêt économique de la colonisation.

La grandeur de la France, l'opportunité de conquêtes pour la Royale et de la constitution d'un empire jouent un rôle capital dans l'engagement français en Indochine sous le règne de Napoléon III[4]. Après la cuisante défaite de 1870 contre l'Allemagne, la voie de l'aventure coloniale est défendue par certains, comme Ferry ou Gambetta, pour redorer le blason de celle qui fut la première puissance d'Europe.

> Le parti républicain a montré qu'il comprenait bien qu'on ne pouvait pas proposer à la France un idéal politique conforme à celui des nations comme la libre Belgique et comme la Suisse républicaine ; qu'il faut autre chose à la France : qu'elle ne peut pas être seulement un pays libre ; qu'elle doit être aussi un grand pays, exerçant sur les destinées de l'Europe toute l'influence qui lui appartient, qu'elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut sa

[1] Pierre Cupet, Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-est de l'Indochine, la mission Pavie, Paris, Ernest Leroux, 1900, t.3, p. 411.
[2] Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, La table ronde, Paris, 1995 (1ère édition en 1972), 506 p.
[3] Lire Girardet, 1995, pp. 81-107.
[4] Pierre Brocheux et Daniel Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954,* La découverte, Paris, 2001, pp. 29-30.

> langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie.[5]

Ferry insiste sur la nécessité pour la France de participer à la courses aux colonies avec les autres nations européennes pour ne pas perdre son rang face à ses rivaux.

En raison du soutien apporté par les colonies à la métropole en danger, la victoire française de 1918, conforte les partisans de la colonisation dans l'idée qu'ils ont fait le bon choix. Après-guerre, le ministre des colonies Albert Sarraut, ancien gouverneur général de l'Indochine de 1911 à 1914 puis de 1916 à 1917, estime que la colonisation doit permettre de faire de la France un pays « pesant » cent millions d'habitants[6]. Le député Léon Archimbaud introduit quelques années plus tard l'idée de « la plus grande France »[7].

Toutefois, cette rhétorique de puissance et de grandeur se heurte aux principes républicains qui triomphent en France à partir de 1879. Comment la République française, fille de la Révolution, peut-elle légitimement imposer sa domination sur d'autres peuples ? Les partisans de la colonisation défendent alors la notion de "mission civilisatrice".

On trouve dans l'ensemble des pays européens du XIX[e] siècle l'idée qu'ils sont les possesseurs d'un savoir scientifique et technique supérieur, susceptible d'amener le "progrès"[8].

> L'Europe obéit à un appel du dehors, à un instinct moral, à une sorte d'entraînement irrésistible qui tient au prestige même de sa civilisation, à l'attirance qu'exercent sa culture, ses idées, ses notions philosophiques et morales, plus encore sa supériorité technique.[9]

La colonisation est alors un moyen d'amener ce progrès vers les autres peuples. Les défenseurs de la colonisation française peuvent ainsi faire l'éloge de l'action coloniale du pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. La colonisation devient un devoir pour la France, un acte d'abnégation :

> La France doit envisager ses devoirs non seulement vis-à-vis d'elle-même, mais vis-à-vis de l'Europe et de l'univers ; et je crois ardemment que son génie bienfaisant peut exercer sur la paix du monde et le progrès humain une influence décisive, par l'effet des hautes et généreuses disciplines morales qui composent sa tradition d'altruisme.[10]

Ce raisonnement, qui fait des colonisés les principaux bénéficiaires de la colonisation, peut paraître tortueux, voire criminel, à l'épreuve du temps. Il est à la fin du XIX[e] siècle et dans la première moitié du XX[e] siècle parfaitement admis par la grande majorité des Français, même si la plupart se montrent assez indifférents à l'expansion coloniale de leur pays[11]. Ce sont éventuellement les abus de la colonisation qui sont décriés, rarement la colonisation elle-même.

Enfin, héritage du colbertisme, l'expansion coloniale est aussi présentée comme une opportunité économique pour la France. C'est même là le premier point défendu par Ferry. A l'heure de la deuxième révolution industrielle, les colonies doivent assurer aux industries françaises des approvisionnements en matières premières et surtout l'ouverture de vastes marchés pour les produits manufacturés métropolitains. La création d'un empire colonial génère des possibilités pour les industries métropolitaines et les maisons de commerce. Ceci est particulièrement sensible en Indochine, « la perle de l'Empire ». Dans les années 1930, des défenseurs de la colonisation vont jusqu'à justifier l'exploitation des colonies au nom de l'intérêt général de l'humanité :

> Ne peut-on admettre que les races à culture rudimentaire ou déchue refusent aux peuples d'économie organisée les moyens d'exploiter les matières premières, les ressources de tout ordre

---

[5] Ferry, discours à la chambre des députés, 28 juillet 1885, cité par Girardet, 1995, p. 86.

[6] Albert Sarraut dans l'introduction de *La mise en valeur des colonies françaises,* Payot, Paris, 1923.

[7] Léon Archimbaud, *La plus grande France*, Hachette, Paris, 1928, 192 p.

[8] Lire Marc Ferro, *Histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances, XIIe-XXe siècle*, Seuil, Paris, 1987, p. 38.

[9] Gaston Pelletier et Louis Roubaud, *Empire ou colonies ?,* Plon, Paris, 1936, pp. 41-42.

[10] Albert Sarraut, 1923, p. 19.

[11] Voir Girardet, 1995, pages 23-199.

> dont la collectivité humaine a le plus pressant besoin. Les richesses resteront-elles en friche, inutilisées, par l'incapacité, l'incurie, la carence de leurs possesseurs naturels ?
> La collectivité humaine a, comme chaque Etat, le droit d'expropriation et nulle propriété n'est inviolable quand la nécessité publique en exige le sacrifice.[12]

C'est le concept de « mise en valeur », cher à Albert Sarraut, qui sous-tend ce discours, légitimant l'utilisation par la France et ses colons des ressources locales au nom d'un « meilleur usage », plus productif, que celui qu'en faisaient les autochtones.

Pour comprendre les évolutions qui s'imposent aux aborigènes des hautes terres du Cambodge, il importe d'étudier en quoi les *Mnong*, les *Stieng*, ou les *Jaraï* se trouvent devenir des enjeux pour la grandeur de la France, en quoi il devient nécessaire dans le cadre de la politique indochinoise de la France de les contrôler. On établira alors comment ces populations considérées comme primitives, sauvages, sont intégrées au dessein civilisateur de la puissance coloniale. Enfin, on verra comment et pourquoi les hautes terres de l'Indochine prennent soudain un intérêt particulier pour les entrepreneurs français.

---

[12] Pelletier, Roubaud, 1936, p. 33.

Chapitre 11 : La grandeur de la France

A partir de 1830, avec la conquête de l'Algérie, la France se lance dans la construction d'un vaste empire qui lui permet de s'établir sur les sept mers et les cinq continents. C'est dans ce contexte que se place l'intervention militaire française en Indochine à partir de 1859, suivie de la constitution de l'Indochine française dont les hautes terres deviennent une partie centrale, sur le plan géographique.

1) Le refus des zones de non-droit

a) Les hautes terres dans la conquête

L'installation des Français dans les hautes terres du sud de l'Indochine suit les grandes étapes de la conquête. Les premiers territoires aborigènes placés sous domination française sont ceux des *Stieng*, des *Maa*, des *Sré*, des *Röglaï* du nord de la Cochinchine. En 1862, la France s'établit dans les trois provinces orientales de Cochinchine, dont Bien Hoa où vivent une partie des aborigènes soumis à l'Empereur d'Annam, et en 1867, sur les trois provinces occidentales. La période des amiraux (1859-1879) est surtout marquée par les tâtonnements de la colonisation française en Cochinchine. Les Français sont alors bien trop occupés avec les Vietnamiens, dont ils doivent apprendre la langue, les coutumes, les lois, combattre les résistances, pour réellement s'occuper des habitants des marges septentrionales de la nouvelle colonie. Ils surimposent un corps d'inspecteurs des affaires indigènes à la hiérarchie administrative traditionnelle, *phu* (préfet), *huyen* (sous-préfet), chef de canton, maire, chef de village, qui encadre la société vietnamienne. Ces inspecteurs restent généralement à l'écart des aborigènes, comme le montrent les détails de l'affaire Georges Bloy[1].

A partir du début des années 1880, le premier gouverneur civil de Cochinchine, Le Myre de Vilers (1879-1883), envoient des expéditions reconnaître les peuples qui bordent les frontières nord de la colonie française. Il s'agit essentiellement de missions de renseignements au cours desquelles les premiers contacts sont établis. Le docteur Paul Neis, les officiers Septans, Gauroy et Gautier, l'administrateur Nouët se rendent dans l'arrière-pays de la province de Bien Hoa et entrent en relation avec des villages *maa*, *stieng* ou *churu*[2]. Les années 1880 sont celles d'une reprise de l'expansion française en Indochine. Le dessein colonisateur passe résolument à cette époque de la création de comptoirs et de relais maritime à l'établissement d'une colonie française tournée vers les terres. Un traité de protectorat est imposé à l'Annam en 1884 et en 1887, l'Union indochinoise est constituée avec la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin.

Les Français ont alors asservi tout le sud de la péninsule, les deltas et la bande côtière. Les insurrections de 1885-1886 au Cambodge et du *Can Vuong*[3] entre 1885 et 1888 au Vietnam mettent en évidence l'intérêt stratégique des zones montagneuses sur lesquelles s'appuient les mouvements de résistance. Entre la fin des années 1880 et la fin des années 1890, de nouvelles expéditions sont lancées dans les montagnes et les hauts plateaux à partir de l'Annam, du Cambodge et de la Cochinchine, pour en préparer la prise de contrôle.

Auguste Pavie, ancien militaire, fonctionnaire des postes et télégraphes, est nommé en 1885 consul de France à Luang Prabang. Il rejoint son poste en 1887 et commence à sillonner le Laos. A partir de l'année suivante, des officiers, tels que Cupet, Malglaive, Garnier, Cogniard, et des civils, tels que Lefèvre-Pontalis, Ledantec, se joignent à lui. Plus d'une quarantaine de Français participent ainsi à la mission Pavie. Ils parcourent les routes, les rivières, dressent des cartes, relèvent les coutumes, l'histoire, décrivent l'économie sur un espace de plus de 600 000 kilomètres carrés. Ils débordent

---

[1] Voir Partie 2, chapitre 6-1c, et aom/ggi 12282.

[2] Paul Neis, « Rapport sur une excursion scientifique faite chez les Moïs de l'arrondissement de Barai du 15 mai au 15 juin 1880 », *Excursions et reconnaissances*, n°6, 1880, pp. 404-435 ; Paul Neis et lieutenant Septans, « Rapport sur un voyage d'exploration aux sources du Dong-Nai », *Excursions et reconnaissances*, n°10, 1881, pp. 15-78 ; lieutenants Septans et Gauroy, « Reconnaissance dans le Cambodge et le Laos », *Excursions et reconnaissances*, n°12, 1882, pp. 536-551 ; Amédée Gautier, « Voyage au pays des Moïs accompli en février-juin 1882 », *Excursions et reconnaissances*, n°14, 1882, pp. 219-250 ; L. Nouët, « Excursion chez les Moïs de la frontière Nord-Est, du 22 avril au 9 mai 1882 », *Excursions et reconnaissances*, n° 19, 1884, pp. 5-41.

[3] *Can Vuong*, littéralement « soutien au roi », mouvement insurrectionnel vietnamien mené contre l'occupation française entre 1885 et 1888 qui s'est accompagné de massacres de chrétiens.

largement des territoires laotiens et se rendent au Cambodge, en Annam, au Tonkin, dans le sud de la Chine.

En 1888, Klobukowsky, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine, commet l'imprudence de signer une lettre de recommandation à un explorateur, le baron Charles-Marie David de Mayrena, désireux de reconnaître les territoires *bahnar* et *sedang* où les missions étrangères de Paris ont établi une église, à Kontum, entre Siam et Annam. Mayrena, de son vrai nom Charles David, est en fait un aventurier déjà mis en cause l'année précédente dans un trafic d'armes avec les rebelles. Avec l'aide des missionnaires de Kontum, il passe des traités avec les villages et se proclame roi d'un royaume des *Sedang* sous le nom de Marie 1er. L'émergence de ce royaume s'accompagne de nombreuses escroqueries financières, et même si son existence est éphémère, elle provoque un scandale retentissant en Indochine, en Asie du Sud-Est et jusque dans les capitales européennes[4]. Parallèlement, les pères catholiques réunissent les *Bahnar*, les *Sedang* et les *Röngao* dans une confédération qu'ils dirigent et qui perdure jusqu'en 1895.

La mission Pavie et l'aventure de Mayrena mettent en évidence, aux yeux du gouvernement général et du ministère des colonies, la nécessité pour la France de prendre le contrôle de la cordillère annamitique.

Le traité de protectorat du 6 juin 1884 signé par l'empereur d'Annam s'accompagne, comme la convention de Thomson au Cambodge, de l'envoi d'administrateurs français, les résidents, en province. En Annam, ceux-ci s'implantent essentiellement dans les chefs-lieux de provinces vietnamiennes et ne s'aventurent qu'exceptionnellement dans les hauts plateaux. La surveillance des hautes terres se fait par le truchement de l'administration vietnamienne mise en palce au cours du XIXe siècle.

Après une série de conflits qui ont opposé les habitants des hautes terres aux Vietnamiens entre 1842 et 1863, alors que la priorité était à la guerre avec les Français, l'empereur Tu Duc charge des mandarins de sécuriser les marches de l'Empire. Ceux-ci créent le Son Phong, un chapelet de colonies militaires qui forment un *limes* entre les montagnes et les rizières vietnamiennes. Le Son Phong permet ainsi de sécuriser toute la frange montagneuse qui surplombe la plaine côtière. Il s'étend aux hautes terres du Binh Dinh où se trouve la colonie vietnamienne d'An Khê. Plus au sud, au Thuan Khanh, un autre système de colonies militaires, les *dôn diên* est mis en place. Des colons armés s'installent au contact des aborigènes. Des postes militaires et des fortins sont construits pour empêcher les raids des habitants des hautes terres. Les militaires vietnamiens qui tiennent le pays ont pour instructions « Connaissance des Montagnards, prudence et sollicitude mais aussi fermeté sans défaillance dans certains cas »[5].

En six ans, les habitants des hautes terres au contact du Son Phong sont défaits et soumis. La perception des impôts est dès lors confiée à des Vietnamiens. Le tribut dû par les tributaires de l'empire d'Annam est allégé. Pour contrôler les villages, les Vietnamiens s'appuient sur des maires et des chefs de cantons choisis parmi les autochtones puis placés sous l'autorité de mandarins vietnamiens. Ces derniers supervisent aussi le commerce par le biais de marchés où de location de permis de commercer dans les villages des hautes terres. D'anciens soldats obtiennent des terres où ils s'installent et créent des villages. Fanny Lemire donne une description des exploitations alliant rizières irriguées et essarts de ces soldats-colons sur la route d'An Khê au début des années 1890 :

> Ce petit plateau offre une série de *âp* ou hameaux d'anciens *linh-mô* ou soldats-colons. Ce qui rappelle le plan de colonisation de Vauban en 1699 au moyen de soldats libérés du service dans

---

[4] Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies doit envoyer des instructions aux ambassadeurs de France à Berlin et à Londres pour « ne laisser dans leur pensée aucun doute sur la ferme intention du Gouvernement annamite de ne rien abandonner de ses droits de suzeraineté sur les pays des Sedangs », Lettre du sous-secrétaire d'Etat aux colonies au gouverneur général de l'Indochine, 18 avril 1889, aom/ggi 11895. Sur l'affaire Mayrena, voir aom/ggi 11883 à 11897, Christian Simonnet, *Les tigres auront plus pitié*, France-Empire, Paris, 1977, pp. 242-258, Oscar Salemink, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders, a Historical Contextualization, 1850-1990*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2003, pp. 51-54.

[5] Sur le Son Phong, lire Le Tieu phu, « Phu Man Tâp Luc, ou notes diverses sur la pacification de la région des Moïs », *Revue Indochinoise*, 1904, pp. 455-469, 706-716. Voir aussi R.P. Durand, « Les Moï du Son-Phong », *Revue Indochinoise,* 1907, pp.1055-1068, 1158-1171.

> nos colonies. A droite et à gauche de la route sont disséminées des fermes habitées par des familles annamites cultivant autour d'elles le plus de terrain qu'elles peuvent. Les anciens défrichements se reconnaissent en ce que la terre a subi la charrue ; des grands arbres, il ne reste plus que des souches calcinées ; les cycas sont tombés en pourriture ; on aperçoit des aréquiers. Les manguiers, les jacquiers et les bananiers abritent les cases et portent des fruits. L'eau des ruisseaux est amenée dans les rizières. Des troupeaux de bœufs et de buffles paissent çà et là. De nombreux chiens et les animaux de basse-cour entourent les habitations. Plus loin, les cycas sont encore debout ; mais les gros troncs d'arbres ont disparu. Les champs de maïs alternent avec les champs de *ray* ou riz sec planté sans labour après l'incendie des bois.[6]

Plus au sud, l'organisation administrative des villages *maa* du sud-est du plateau central, qui obéit à un modèle similaire, est décrite par l'explorateur Blim :

> Leur organisation politique qui date des décrets impériaux de Minh Mang, divise le pays en cantons, à la tête de chacun desquels se trouve placé un chef dont l'autorité est généralement respectée. Un genre spécial de fonctionnaires annamites qui, dans le Khanh-Hoa s'appellent des Tuc-Lai, sont chargés du recouvrement de l'impôt au profit du trésor d'Annam. Ils ont chacun la surveillance de plusieurs cantons, sous la direction d'un Thong ngu. Nous croyons que sur le plateau des Mas l'impôt est actuellement perçu en argent, tandis qu'il est fourni en cire chez les peuplades qui relèvent du Khanh-Hoa.[7]

Ernest Outrey, alors délégué du Haut-Donnaï, précise :

> J'ai trouvé chez tous les Moïs du plateau des ma la division en cantons et en communes assez nettement établie. Les chefs et sous-chefs de canton que j'ai trouvés en fonctions ont été tous nommés par les anciens Thông-Dich. Ils ont chacun sous leur autorité un certain nombre de villages ayant à leur tête un Ly-Truong également nommé par les Thông-Dich. Les villages se subdivisent eux-mêmes en xom ou hameaux placés sous l'autorité d'un Pho-Ly, d'un Luca ou Sach, dont le titre correspond dans la hiérarchie annamite à celui de Trùm.[8]

Aymonier dénonce les nombreuses exactions commises par les mandarins à l'encontre des autochtones : « Ces Moï, susceptibles de progrès, pourraient être à l'aise et payer des tributs considérables si les mandarins ne songeaient stupidement à tuer constamment la poule aux œufs d'or »[9]. Au début des années 1890, l'administration française envisage donc de prendre le contrôle des hautes terres.

b) La France s'empare des hautes terres

L'expérience Mayrena ainsi que les velléités siamoises de s'emparer du massif montagneux de la rive gauche du Mékong incitent la France à vouloir asseoir de manière intangible sa domination sur l'arrière pays[10]. La mission Pavie permet l'implantation de la France dans ces régions et l'arrêt de l'avancée des Siamois. Le fameux épisode où le capitaine Cupet avec une poignée d'hommes arrête une colonne siamoise envoyée dans le Darlac fait partie des hauts faits de la "geste française en Indochine"[11]. La courte guerre franco-siamoise de 1893, pendant laquelle des canonnières sont envoyées devant le palais royal de Bangkok et des colonnes militaires sur la rive gauche du Mékong, aboutit au traité du 3 octobre 1893. Le Siam cède à la France toute la rive gauche du Mékong et une bande de vingt-cinq kilomètres de large sur la rive droite est démilitarisée. « L'hinterland moï

---

[6] Charles Lemire, « Voyage à travers le Binh-Dinh jusqu'aux Moïs de Téh-Lakong (à l'ouest de l'Annam central) », *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, juillet 1894, pp. 1-35.

[7] Blim, note au sujet de l'établissement de deux postes d'occupation en pays moï, 29 août 1899, aom/ggi 2961.

[8] Rapport du délégué de djiring au résident supérieur en Annam, 19 janvier 1900, aom/ggi 5973.

[9] Etienne Aymonier, « Notes sur l'Annam, le Binh Thuan », *Excursions et reconnaissances*, n°24, 1885, p. 306.

[10] Sur la rivalité franco-siamoise dans les années 1880-1890, on pourra utilement se reporter à l'ouvrage de David Wyatt, qui offre un tout autre regard que celui des historiens français. David Wyatt montre que l'agresseur est bien la France, et non le Siam, omettant toutefois de signaler que si le Siam n'a aucunement attaqué la France ou les territoires qu'elle entendait protéger, il s'est engagé dans un projet d'expansion territoriale dépassant les territoires qu'il contrôlait à partir de ses bases de Nong Khai, d'Oubon, de Luang Prabang et de Champassak. David Wyatt, *Thailand, A Short History*, Silkworm books, Bangkok, 2002, pp. 201-204.

[11] Voir Pierre Cupet, *Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-est de l'Indochine, la mission Pavie*, t.3, Paris, Ernest Leroux, 1900, 428 p.

d'Annam et du Cambodge devient définitivement français »[12]. La guerre franco-siamoise de 1893 écarte le péril siamois mais ne permet pas pour autant à l'administration coloniale de contrôler effectivement l'hinterland aborigène. Celui-ci forme toujours une bulle de non-droit au cœur de l'Union indochinoise. Dès lors, comme le souligne le capitaine Cupet, « l'importance politique des sauvages n'échappera à personne. Les différentes peuplades isolent, à l'heure actuelle, l'Annam du Laos et du Cambodge »[13].

La répression du *Can Vuong* et de l'insurrection cambodgienne, l'intégration du Laos à l'Union indochinoise, le mouvement de réorganisation administrative et de renforcement de l'autorité française en Indochine initié avec le gouvernement général de Paul Doumer s'accompagnent d'une première tentative de contrôle de l'hinterland des hautes terres.

Les terres laotiennes nouvellement placées sous domination française sont dans un premier temps administrées par la Cochinchine et l'Annam, puis en 1895, le Laos est découpé en deux territoires, le Haut-Laos et le Bas-Laos. Ce dernier est dirigé par un commandant supérieur à Khong, le colonel Tournier, envoyé sur place avec le corps expéditionnaire de 1893. Treize commissaires du gouvernement administrent les provinces du Bas-Laos à partir des principaux centres laotiens, tels Stung Treng, Attopeu, Savannakhet... Les administrateurs français montent des expéditions pour mieux connaître l'arrière-pays[14], tout en se positionnant comme les nouveaux maîtres des lieux. Frébault, commissaire de Stung Treng, doit ainsi lutter contre l'influence du roi de Bassac à Moulapoumok au nord-est de sa circonscription[15]. Une partie des hauts plateaux reste très éloignée des centres de commandement, soit par la distance pour le Darlac, soit par la difficulté des voies de communication pour les territoires *bahnar*, *sedang*, ou *jaraï*. La confédération *Bahnar-Sedang-Röngao* créée au moment de l'affaire Mayrena par le père Vialleton, supérieur de la mission de Kontum, est dissoute en 1895 alors que la mission est rattachée au Bas-Laos. Trois ans, plus tard, le colonel Tournier demande au père Vialleton de devenir son délégué dans cette région. Témoignage du lien entre la mission et l'administration française, à Cho Don sur le plateau d'An Khê où vivent quelques Chrétiens, « lorsqu'un missionnaire est de passage, on hisse un drapeau tricolore, avec croix noire sur le blanc, au haut d'un bambou »[16].

Paul Doumer, gouverneur général de 1897 à 1901 et grand réformateur de l'Indochine, engage une transformation profonde de l'organisation du Laos en 1899 :

> Je réformai et unifiai l'administration du Laos. Le pays, à cause de ses groupements indigènes ayant des chefs héréditaires ou élus, put être considéré comme un pays de Protectorat. A sa tête était placé un Résident supérieur. Le colonel Tournier, commandant supérieur du Bas-Laos, se trouvait tout désigné, par son intelligente activité, sa profonde connaissance de la population laotienne et des peuplades montagnardes, pour remplir cette nouvelle et importante fonction. Sur son rapport la ville de Vientiane, capitale historique, dont les ruines attestent l'ancienne splendeur, fut désignée comme chef-lieu du Laos.[17]

En 1897, le commissaire de Stung Treng, Castanier, dont la circonscription couvre le Darlac, reconnaît Ban Don comme chef lieu pour un futur commissariat des Rhadés-*jaraï*. Ban Don, situé à un carrefour commercial, est choisi en raison de son emplacement qui permet de lutter contre la traite des esclaves et qui constitue une base opérationnelle possible en cas de conflit militaire avec les Rhadés ou les *Jaraï*. Castanier sort alors d'une campagne contre les *Pötao jaraï*[18]. Le commissariat au Darlac, placé sous l'autorité du résident supérieur au Laos, est créé en 1899. Sa principale tâche est l'administration des villages aborigènes. Le commissaire s'installe d'abord à Ban Don auprès du

[12] Henri Maitre, *Les jungles moï, mission Henri Maître (1909-1911). Indochine sud-centrale, Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de l'Annam, de la Cochinchine et du bas Laos,* Larose, Paris, 1912, p. 535.
[13] Cupet, 1900, p. 416.
[14] Voir notamment les explorations des administrateurs d'Attopeu, tel Castanier en 1898, celles du colonel Tournier, commandant supérieur du Bas-Laos ou de son adjoint Frébault chez les *Jaraï* en 1895. aom/ggi 20716, 21419.
[15] Courrier de l'administrateur à Stung Treng au gouverneur de Cochinchine, 13 novembre 1894, aom/ggi 20718.
[16] Charles Trinquet, « Le plateau d'An-Khê, le Binh Dinh », manuscrit, Bibliothèque de l'Institut de Recherches sur l'Asie du Sud-Est, 1905, p. 39, copie aimablement communiquée par Andrew Hardy.
[17] Paul Doumer, *L'Indochine française (souvenirs),* Paris, Vuibert, 1930, p. 308.
[18] Lettre du commissaire de Stung treng au commandant supérieur du Bas-Laos, 4 mars 1897, aom/ggi 20676.

Khunjonob Thôou puis déménage à Ban Mé Thuot, chez les Rhadés. Les premiers administrateurs du Darlac, Bourgois, mort à la tâche en 1901, Bardin puis Besnard se révèlent être d'infatigables coureurs de brousse.

En Annam et en Cochinchine, des postes de milice sont ouverts entre 1899 et 1904 à la lisière des territoires aborigènes à An Lao près de Quinhon pour surveiller les *Jaraï*, à Nui Chua Chang chez les *Churu* et les *Maa*, à Nui Bara chez les *Stieng*. Une délégation est créée dans le Haut-Donnaï, avec Djiring pour chef-lieu en 1899 puis une autre à Hon Quan pour surveiller les *Stieng* de la marche frontalière avec le Cambodge.

Au tournant du XX[e] siècle, par la construction de postes sur les affluents de gauche du Mékong, au sud et à l'est des plateaux du centre, au cœur même du Darlac à Ban Don et Ban Mé Thuot, les Français montrent leur volonté de ne plus laisser les hautes terres hors de leur emprise.

Toutefois, les rapports des administrateurs montrent qu'ils sont loin de contrôler leurs administrés aborigènes. Les attaques entre villages se poursuivent[19]. Lorsqu'en 1900, Bourgois tente de dominer les *Bih*, ceux-ci préfèrent combattre et s'enfuir vers la moyenne Srépok plutôt que de se soumettre[20]. Sur la côte, des aborigènes participent à la révolte du Phu Yen menée par Lê Vo Tru.

> Un bonze du nom de Vo-tru, se faisant passer pour un envoyé du ciel a provoqué une certaine effervescence parmi les Moïs de la région montagneuse. l'administrateur de la province de Song Cau a dispersé avec quelques miliciens les bandes de Vo-tru qui a été pris, jugé par la tribunal mixte de Phu yen, condamné à mort et exécuté le 12 juin. [21]

Les *Jaraï* se montrent particulièrement réticents à la domination française. Après s'être à plusieurs reprises heurtés aux missionnaires de Kontum, ils mettent en fuite le commissaire Frébault en 1895. Le commissaire du gouvernement à Stung Treng écrit au colonel Tournier, commandant supérieur du Bas-Laos, qu'ils refusent d'obéir tant que les *Pötao* ne se sont pas ralliés :

> Aux demandes de notre représentant, ils répondirent : « Nous verserons l'impôt aux Français, lorsque les villages de Batao-ia, Batao-Ngo et Ban Kasom reconnaîtront l'autorité de la France ». Ia, Ngo et Kasom sont les trois centres principaux des Sadètes [terme *lao* pour *Pötao*].[22]

L'opposition des *Jaraï* à la loi française culmine avec l'assassinat en mars 1904 de l'administrateur Prosper Odend'hal[23]. Officiellement chargé d'une mission « archéologique et philologique », Odend'hal tente d'obtenir la soumission du *Pötao apui* alors que les relations sont exécrables entre le *Pötao jaraï* et les administrateurs français. Odend'hal et son interprète sont ligotés et assassinés, ainsi que trois autres personnes de son escorte. La répression s'abat alors sur le pays. Une colonne de la garde indigène est envoyée sur place trois mois plus tard. Un violent combat oppose les troupes franco-vietnamiennes à plus d'un millier de guerriers *jaraï*. Les *Jaraï* armés d'armes blanches sont repoussés par les miliciens qui font onze morts chez les rebelles. Les principaux participants au meurtre de l'explorateur à l'exception du *Pötao* sont arrêtés et jugés par un tribunal d'exception à la demande du résident supérieur en Annam. La France cherche à montrer sa force.

> Pour être efficace, aux yeux des populations sauvages, la répression doit être solennelle et immédiate. Il faut que les assassins soient exécutés sur le lieu même de leur crime, après un jugement qui, tout en n'étant pas embarrassé des formes de notre procédure, n'en sera pas moins juste et impartial.[24]

---

[19] Voir par exemple le rapport de tournée du commissaire d'Attopeu Castanier, 21 août 1898, aom/ggi 20176.

[20] Henri Maitre, *Les régions Moï du Sud Indo-chinois, Le plateau du Darlac par Henri Maitre des services civils d'Indochine, avec un portrait et une carte,* Plon, Paris, 1909, pp. 225-227, Gerald Hickey, *Sons of the Mountains : Ethnohistory of the Vietnamese Central Highlands to 1954,* Yale University Press, Yale, 1982, p. 276.

[21] Note au président de la République française, août 1900, aom/indoaf 2, A00(36)

[22] Lettre du commissaire du gouvernement à Stung Treng au commandant supérieur du Bas-Laos, 1896, aom/ggi 21419.

[23] Sur cet événement voir aom/ggi 17182, Maitre, 1909, pp. 307-308.

[24] Note au secrétaire général du gouvernement général, s.d., aom/ggi 17182.

Les coups de mains des *Jaraï* et les expéditions punitives se poursuivent encore pendant plusieurs années, comme en témoigne l'expédition conduite par l'administrateur Guénot en 1909 contre Plei Tur[25].

Au sud du Laos, une importante révolte éclate dans le plateau des Boloven en 1901. Le 12 avril, le commissaire du gouvernement de Saravane, Rémy, est encerclé dans une pagode par 1 500 guerriers de la région comprise entre la Sékhong, le Mékong et la Sé Don. Un mois plus tard, le chef du poste de Kon Katou, le garde principal Robert, est assassiné par des *Sedang*. Cette révolte, dont le principal leader est identifié comme Ong Keo, soulève le pays pendant plusieurs années. Deux gardes principaux, Henry et Sicre, ainsi qu'un commerçant français et plusieurs dizaines de miliciens sont tués. A la fois mouvement de résistance et mouvement messianique, la révolte des Boloven a un fort retentissement en Indochine et jusqu'en France où elle provoque un débat à la chambre[26].

Ces mouvements s'expliquent autant par le refus des habitants de se soumettre à la puissance coloniale que par les maladresses des administrateurs. L'historien François Moppert a pu montrer l'impact des exactions du commissaire du gouvernement Rémy dans le déclenchement de la révolte[27]. Alors que les Français se contentent en général de blâmer leurs subordonnés vietnamiens, cambodgiens ou laotiens, leur attitude est loin d'être toujours exemplaire. En 1894, le lieutenant Debay frappe les porteurs mis à sa disposition et tire des coups de feu dans un village soumis dépendant d'Attopeu[28]. En 1901, ce même officier, devenu capitaine, est chargé de repérer un itinéraire de route dans le Quang Nam. Il est accusé par le résident d'avoir battu à mort cinq personnes, des paysans et des coolies vietnamiens ou aborigènes recrutés par l'administration, d'en avoir blessé soixante-et-onze autres parce qu'il n'était pas content de leurs services, d'avoir incendié plusieurs maisons et une pagode.

> Dinh-Mua travaillait avec Dinh-Vi quand ce dernier a été frappé. Le capitaine lui avait donné l'ordre de débroussailler la route. Le travail était très pénible, la forêt très épaisse. Le capitaine devient furieux en voyant que le travail se fait lentement. Il s'approcha de Dinh Vi qui débroussait, le frappe, le jette à terre, lui porte des coups de pieds dans la poitrine, les côtes, les reins, Dinh Vi ne peut continuer son travail ni regagner son domicile. Son oncle et sa femme sont prévenus et le transportent dans son village, il y meurt quelques jours après.[29]

Le cas du capitaine Debay est extrême, mais les exemples d'inconduite des Français ne sont pas rares.

Une dizaine d'année après le rattachement du Laos à l'Indochine française, les *Bih*, une partie des villages *jaraï* et *sedang*, les *Brao* et les *Alak* des Boloven sont en rébellion ouverte contre la France. De nombreux villages échappent toujours au colonisateur malgré l'installation des postes, comme le montre cette note adressée au président de la République après la révolte du Phu Yen, :

> M. Doumer ajoute qu'il peut se faire qu'il se produise des incidents de ce genre dans les régions montagneuses jusqu'ici à peu près inconnues où notre administration pénètre maintenant. La nouveauté de notre apparition ne va pas sans déterminer quelques inquiétudes parmi les populations sauvages qu'un peu de bienveillance et de fermeté suffiront à ramener au calme.[30]

Après la révolte des Boloven et surtout après le meurtre de Prosper Odend'hal, le gouverneur général Paul Beau décide une réorganisation complète des hautes terres du sud-indochinois. Le système du Son Phong, déjà largement modifié par l'ouverture du poste de An Lao et par la suppression des intermédiaires patentés pour le commerce entre les plaines et les hauteurs, est supprimé en 1905. Par arrêté du 22 novembre 1904, le Darlac est rattaché à l'Annam. Une province de Plei Ku Der dépendant de l'Annam, avec à sa tête l'administrateur Plantié, est créée pour faciliter la surveillance des *Jaraï* et de la région de Kontum, ainsi que de nouveaux postes de milice, tels Budop chez les *Stieng*, M'Drac

---

[25] Maitre, 1912, p. 550.

[26] Sur ce mouvement, on peut lire la thèse de François Moppert, *Mouvement de résistance au pouvoir colonial français de la minorité protoindochinoise du plateau des Bolovens dans le sud-Laos : 1901-1936*, Université Paris VII, Paris, 1978, 344 p.

[27] Moppert, 1978, pp. 81-84.

[28] Lettre de l'administrateur d'Attopeu, 13 décembre 1894, aom/ggi 20727.

[29] Lettre du juge de paix de Tourane au procureur général, 6 décembre 1901, aom/ggi 5960.

[30] Note au président de la République française, août 1900, aom/indoaf 2, A00(36)

sur la route du Darlac à la côte, ou encore Plei Tur à proximité immédiate du village du *Pötao apui*. Henri Maitre décrit ce poste dans *Les régions Moïs du Sud Indo-chinois* :

> Le poste de milice de Pleï Tour est un véritable fortin entouré de fossés profonds et d'une double palissade défendue par des lancettes et des pieux affilés et flanqués en ses quatre angles d'un mirador élevé ; un garde principal et une quarantaine de miliciens annamites occupent ce point, qui a de tout temps été le centre d'une région turbulente et guerrière.[31]

Parallèlement, les provinces méridionales du Laos autour de Stung Treng sont rattachées au Cambodge. Cette reconstruction de la carte administrative permet de rapprocher les zones dissidentes des centres de commandement français.

En 1907, la résidence de Plei Ku Der est supprimée et divisée en deux délégations : Kontum qui dépend de Quinhon, province de Bin Dinh, et Cheo Reo rattachée à Song Cau, province de Phu Yen. C'est l'époque où Henri Maitre conduit ses explorations sur les hauts plateaux. Les constructions de postes se poursuivent avec notamment Bu Sra au Cambodge et An Binh à l'est de Hon Quan en Cochinchine. Le nouveau village de Dalat créé *ex-nihilo* au pied du massif du Lang Bian dans la partie méridionale du plateau devient chef lieu de délégation. Kontum est choisi comme capitale provinciale en 1913 et chapeaute la délégation du Darlac. En 1923, Ban Mé Thuot que Henri Maitre décrit en 1905 comme un petit village coquet, « une oasis au milieu d'un désert de verdure »[32], est érigé en résidence. Désormais, toutes les hautes terres, à l'exception de quelques vallées, sont placées sous la surveillance nominale de postes de la milice eux-mêmes rattachés à des délégations ou des résidences dont certaines sont centrées sur les hauteurs.

c) Ecraser les derniers foyers de résistance

L'appareil administratif mis en place entre 1893 et 1923 pour garantir l'emprise française ne permet nul part d'asseoir de manière complète et intangible le pouvoir français. La révolte de Pa Trang Loeung, la poursuite de l'insurrection dans les Boloven où le second d'Ong Keo, Kommadan prend la suite de son ancien chef, les multiples coups de main des villageois aborigènes amènent la France à considérer l'emploi massif de la force pour réduire les derniers foyers importants de dissidence. Une commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer sur la pénétration française en pays *moï* insoumis entre 1928 et 1933 insiste sur l'existence de deux grandes zones d'insoumission : d'une part, les territoires *sedang*, le plateau des Boloven et la région de Kontum-An Khê où les *Bahnar* et certains villages *jaraï* attaquent villages et voyageurs, et d'autre part, les confins du Cambodge, de la Cochinchine et de l'Annam chez les *Mnong* et les *Stieng*[33].

Les coups de mains des autochtones contre des villages protégés ou contre l'administration sont en général suivis de l'envoi de colonnes de représailles, telles la colonne Vincilloni chez les *Jaraï* à partir de 1903 ou celle dépêchée contre les *Bahnar* et les *Jaraï* de l'arrière-pays d'An Khê en 1911 après que ceux-ci ont tué un colon français et attaqué des villages[34]. Les meurtres de Maitre et de Truffot et l'échec flagrant de l'administration dans l'arrière-pays de Kratié remettent en cause cette politique. La Première Guerre mondiale ayant enlevé à l'Indochine ses meilleures troupes, les insurrections sont simplement contenues par des dispositifs défensifs. Ce n'est qu'après la fin de la guerre que des programmes de pénétration, basés essentiellement sur la construction de routes, sont mis en œuvre à partir de la Cochinchine, de l'Annam, puis du Cambodge.

Dans les années 1930, la puissance coloniale, notamment sous l'impulsion des gouverneurs généraux Pasquier, Robin et Brévié, entreprend d'annihiler les dernières poches de résistance. Ce processus accompagne la lutte brutale engagée contre les mouvements nationalistes de résistance vietnamiens, lorsque l'aviation française mitraille les manifestations paysannes et que la sûreté générale emprisonne

---

[31] Maitre, 1909, pp. 306-307.

[32] Maitre, 1909, p. 14.

[33] Rapport de la commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer sur la pénétration française en pays *moï* insoumis de 1928 à 1933, 1933, aom/ggi 53659.

[34] aom/ggi 22311.

les mécontents par milliers[35]. La pression sur le gouvernement général est importante. La presse, dans la colonie mais aussi en métropole, suit les progrès de la pacification et chaque revers est abondamment commenté. Le ministère des colonies est alors particulièrement attentif à l'action des autorités françaises dans ces régions reculées.

Dès 1929-1933, des opérations d'envergure, avec appui de bombardiers, sont menées sur les villages rebelles de la région d'An Khê et chez les *Sedang*. A Dak Ha, vingt des trente guerriers du village sont tués. Le gouverneur général Pasquier ordonne d'« annihiler » les survivants[36].

Plus au sud, le résident au Darlac, Thiebault, demande en 1931 l'appui de l'armée et l'utilisation des forces régulières stationnées à Ban Mé Thuot pour venir à bout de la dissidence dans sa province. Le général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine, Billotte, en concertation avec le gouverneur général Pasquier, le gouverneur de Cochinchine, les résidents supérieurs d'Annam et du Cambodge, met alors au point un programme de grande ampleur pour reprendre le contrôle des territoires *mnong* et *stieng* restés rebelles à l'autorité, considérant que « militairement, de telles opérations sont (…) parfaitement réalisables »[37]. Dans un premier temps, ce programme prévoit :

> L'institution de délégations administratives confiées à des capitaines délégués qui assureraient le commandement des troupes stationnées sur les territoires nouvellement pénétrés, tout en relevant respectivement de l'autorité directe des chefs de province intéressés de l'Annam, de la Cochinchine et du Cambodge.[38]

En août, un officier est envoyé auprès du gouverneur de Cochinchine et des résidents supérieurs du Cambodge et de l'Annam pour réunir les informations nécessaires à la rédaction du plan d'action. Les différents pays de l'Union indochinoise demandent à conserver leurs prérogatives en matière d'administration des autochtones, mais sont prêts à déléguer à un commandement unique l'action de pénétration. Celle-ci est centrée sur la construction de la route coloniale 14, avec des efforts parallèles à l'est de Kratié et au sud du plateau en Cochinchine et en Annam. Des postes suffisamment armés doivent être créés, tous placés sous commandement français et disposant de moyens de communication satisfaisants avec l'arrière, ce qui nécessite la construction de routes carrossables et l'achat de pigeons voyageurs, de téléphones, et de radios. L'emploi de l'aviation pour reconnaître les zones à pénétrer est prévu. L'intervention de l'armée est acceptée facilement par les officiers supérieurs et le pouvoir politique. Alors que la garde indigène paraît incapable de mener à bien la tâche projetée, le général Billotte souligne :

> Il peut paraître anormal de laisser subsister à moins de 150 kilomètres de Saigon des régions pratiquement dissidentes, habitées par des peuplades primitives armées d'arbalètes et de fusils à pierre, alors que nous entretenons à grand frais dans le delta cochinchinois 8 000 hommes de troupes bien encadrés, solidement instruits et dotés d'un armement perfectionné.[39]

Pour autant, Billotte rejette toute idée d'« opérations meurtrières », considérant possible une action pacifique qu'il estime conforme aux « traditions de l'armée coloniale ». Deux délégations militaires sont créées au Cambodge, à Sré Khtum, et en Annam, à Buon Djen Drom. Une province *stieng* est constituée en Cochinchine, à cheval sur les provinces de Bien Hoa et de Thudaumot, recouvrant les délégations de Budop, de Hon Quan, du Song Bé et du Donnaï. Certains cadres déjà en place, tel le gendarme Morère considéré comme un excellent délégué de Nui Bara, sont conservés à leur poste. Trois compagnies sont mises à disposition des autorités politiques locales.

---

35 Lire Pierre Brocheux et Daniel Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954,* La découverte, Paris, 2001, pp. 305-313 et Patrice Morlat, *La répression coloniale au Vietnam (1908-1940)*, L'Harmattan, Paris, 1990, 254 p.

36 Lettre gouverneur général au ministre des colonies, 3 janvier 1930, aom/indonf 2342.

37 Lettre du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine au gouverneur général, 6 août 1931, aom/cm 404.

38 Lettre du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine au gouverneur général, 6 août 1931, aom/cm 404.

39 Lettre du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine au gouverneur général, 26 octobre 1931, aom/cm 404

Le gouverneur général Pasquier, véritable décideur de l'action en cours insiste pour que celle-ci soit rapide :

> Le facteur temps étant le facteur essentiel de notre réussite ne doit jamais être négligé car il est encore le moyen le plus rapide pour arriver au but que nous nous proposons : l'apprivoisement des autochtones et par lui l'occupation pacifique de l'hinterland sud-indochinois.[40]

En un an, le faîte du plateau est atteint à partir du Cambodge, du Darlac et de la Cochinchine. Deux opérations militaires d'envergure doivent être conduites sous le commandement du chef de bataillon Nyo pour réprimer des tentatives de contre-offensives des insurgés. La première se déroule essentiellement sur le territoire de la Cochinchine et de l'Annam et suit l'assassinat du gendarme Morère en octobre 1933. La plupart des rebelles sont alors des *Stieng*[41]. La seconde est celle qui suit l'attaque du poste Le Rolland en mars 1935. L'année suivante, Nyo est envoyé au Laos où il réduit la révolte menée par Kommadan. Le chef *alak* est tué pendant les opérations. Une délégation rattachée à la province de Saravane et dirigée par un officier est spécifiquement chargée de l'administration de l'ancienne zone rebelle.

Les opérations militaires menées au début des années 1930 modifient sensiblement la situation des irréductibles comme l'explique l'administrateur de Bien Hoa en 1934 :

> Jusqu'ici nous avions eu à faire à des populations méfiantes, mais qui, avec le temps, reconnaissaient volontiers notre tutelle ; les villages qui ne l'acceptaient pas se contentaient de déguerpir et d'aller s'installer plus au nord, hors du rayon d'action de nos postes. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Sous l'action combinée des détachements militaires qui opèrent en Annam et au Cambodge et de nos délégués qui construisent lentement, mais sans arrêt, des pistes vers le cœur du pays moï, la zone libre se restreint tous les jours.[42]

Les taches de dissidence se réduisent, mais ne disparaissent pas totalement. En 1938, le gouverneur général Jules Brévié estime que si la pacification est très avancée en Cochinchine, au Laos et au Cambodge, il reste néanmoins des poches de résistance en Annam.

> La plus vaste zone d'insoumission s'étale du Nord de Kontum aux confins du Quangngnai, du Binhdinh et jusqu'à l'arrière-pays montagneux du Quangnam. On relève encore des taches de dissidence au sud-est du Darlac, aux frontières du Royaume Khmer et de la Haute Cochinchine, et dans le Haut-Donnaï.[43]

Pour venir à bout des derniers bastions rebelles, Jules Brévié, gouverneur général nommé par le Front populaire, préfère une « politique d'apprivoisement » à l'envoi de troupes.

> Après nous être définitivement installés dans les régions déjà soumises, et avoir gagné la confiance de leurs populations en multipliant nos bienfaits par le développement des œuvres sociales, nous entrerons en contact avec les villages dissidents. par une lente et patiente action politique, nous les habituerons à notre voisinage, nous les travaillerons par des émissaires, et, sans hâte, afin de ne pas effaroucher chez ces primitifs le sentiment toujours en éveil de l'indépendance, nous les amènerons peu à peu à venir à nous. Il faut que la simple constatation des avantages que nous apporterons, sécurité, paix, lutte contre les fléaux endémiques, maladies et famines, pousse le Moï à avoir de plus en plus recours à nous.[44]

Si certains territoires s'ouvrent ainsi lentement aux Français, par exemple ceux des *Maa* du Donnaï, d'autres restent fermés, tels ceux des *Katu*[45] que le garde principal Le Pichon tente en vain de soumettre en 1937-1938. Toutefois, même si partout des villages continuent d'échapper à l'emprise française, l'administration coloniale peut prétendre dominer l'ensemble du territoire indochinois et

---

[40] Lettre du gouverneur général au général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine, 30 janvier 1933.
[41] Voir le rapport du chef de bataillon Nyo, 1er octobre 1934, aom/cm 410.
[42] Lettre de l'administrateur de Bien Hoa au gouverneur de Cochinchine, 8 janvier 1934, aom/cm 405.
[43] Rapport du gouverneur général « pénétration et organisation des régions moïs », 1938, aom/indonf 1240, p. 8.
[44] Rapport du gouverneur général « pénétration et organisation des régions moïs », 1938, aom/indonf 1240, p. 25.
[45] Sur l'ethnonyme *katu*, lire Salemink, 2003, p. 30.

garantir ainsi son prestige. Pour marquer sa mainmise, elle développe le réseau routier dans les plateaux, avec notamment l'achèvement de la route coloniale 14, véritable axe stratégique nord-sud.

2) Normaliser en traçant des frontières

Pour les cours d'Annam ou du Cambodge, la frontière était constituée d'un chapelet de villages reconnaissant l'autorité du souverain et payant l'impôt. Il s'agit d'une frontière fluctuante basée sur les populations plus que sur une délimitation territoriale. On est au Vietnam lorsque l'on est chez des gens, *Viet* ou autres, qui reconnaissent l'autorité de l'empereur, et au Cambodge quand les habitants obéissent au roi khmer. Dans le delta du Mékong, suite à la marche vers le sud des Vietnamiens, le *Nam tien*, Vietnamiens et Cambodgiens cohabitaient dans des villages et des finages juxtaposés selon le modèle de la peau de léopard décrit par l'historien Mak Phoeun[46]. Les premiers relevaient de la cour impériale vietnamienne de Hué, les seconds du roi khmer qui avait alors sa capitale à Oudong, à une trentaine de kilomètres au nord de Phnom Penh. Vers les hautes terres, le Son Phong et son cordeau de villages tributaires partant du Quang Nam jusqu'à la province de Bien Hoa en Cochinchine marque la limite de l'Empire d'Annam, même si celui-ci se targue d'une suzeraineté, toute nominale, sur les royaumes imaginés des rois *jaraï* de l'eau et du feu.

Dans le Nord-est du Cambodge, au début du règne de Norodom, il ne semble pas que le pouvoir des fonctionnaires cambodgiens soit reconnu à plus de trente ou quarante kilomètres à l'est du Mékong. Au nord, l'influence cambodgienne n'atteint pas le cours de la Srépok. Sur le Mékong, le poste frontière avec le Siam se situe à Siemboat, à environ vingt kilomètres en aval de Stung Treng. Le Siam contrôle Stung Treng, tombé en 1814, mais ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle qu'il s'engage vers l'arrière-pays montagneux. La plus grande partie des territoires aborigènes constitue donc une bulle entre Siam, Vietnam et Cambodge, non organisée en Etat souverain, dans laquelle la structure politique de base est le village. Cette bulle perdure après la construction de l'Union indochinoise. Lorsqu'en 1900, Charles Lemire présente l'Indochine, il marque le pays *moï* ou pays des sauvages comme frontalier du Cambodge, de l'Annam et de Cochinchine[47].

A leur arrivée, les Français imposent leur conception de la frontière, à savoir une ligne intangible, bornée, qui marque dans l'espace la limite entre deux pays. Ce concept n'est peut-être pas totalement inconnu. Le colonel Tournier, résident supérieur au Laos, indique dans un courrier de 1899 que la frontière qui prévaut entre le Siam et le Cambodge avant 1893 est la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Srépok et celui du Mékong[48], ce qui aurait besoin d'être confirmé par d'autres sources.

A partir de la fin des années 1890 et au début du XXe siècle, les Français tentent de tracer des frontières linéaires qui intègrent les territoires aborigènes aux différents pays de l'Indochine française. Les expéditions envoyées dans les hautes terres à cette époque visent, en partie, à préparer les annexions.

> M. Beau, Gouverneur général de l'Indochine, fut frappé, en visitant les provinces de la Colonie de l'oubli dans lequel on avait laissé cette grande région qui s'étend entre la Cochinchine et le Laos, le Cambodge et l'Annam, région qui forme en quelque sorte le noyau de notre empire indochinois.[49]

Beau, qui envoie l'officier Paul Patté, accompagné du docteur Le Groignec et d'un agent des travaux publics, en exploration dans l'arrière-pays de Bien Hoa, indique dans l'ordre de mission : « Vous nous permettrez ainsi, par votre rapport, de rattacher ces groupes soit au Cambodge, soit à la Cochinchine,

---

[46] Mak Phoeun, « La frontière entre le Cambodge et le Vietnam du XVIIe siècle à l'instauration du protectorat français présentée à travers les chroniques royales khmères », *in Les Frontières du Vietnam, histoire des frontières de la péninsule indochinoise,* sous la direction de Pierre-Bernard Lafont, L'Harmattan, Paris, 1989, pp. 128-135.

[47] Charles Lemire, *Les cinq pays de l'Indo-chine française, l'établissement de Kouang Tchéou, le Siam, leur situation économique,* Challamel, Paris, 1900, pp. 37, 50, 67.

[48] Lettre du résident supérieur au Laos, 18 décembre 1899, anc/rsc 15160. En fait, de nombreux villages situés sur des affluents de la Srépok sont sous domination cambodgienne.

[49] Paul Patté, *Hinterland moï,* Plon, Paris, 1906, pp. 8-9.

soit à l’Annam »[50]. Ces enquêtes valident aux yeux des Français les tracés choisis. En 1952, le capitaine Dumas écrit ainsi dans son *Histoire des pays moï* :

> L’exploration du Pays commence très rapidement ; des missions partant de Cochinchine et d’Annam pénètrent l’hinterland, on va l’organiser d’une manière « scientifiquement administrative » si l’on peut dire, non pas à grands coups de règles en suivant les méridiens et les parallèles ainsi que nous avions procédé lors de la délimitation de la Mauritanie et du RIO de OR mais à grands coups d’arrêtés : on tâte le pays moï, on tâtonne pour l’administrer puis on crée une ou plusieurs provinces.[51]

Une étude détaillée des procédures mises en œuvre amène à fortement relativiser le concept de démarche « scientifique administrative » du capitaine Dumas. La velléité de dessiner des frontières se heurte à la méconnaissance des décideurs des marches des différents pays de l’Union. Les frontières sont alors souvent tracées de manière arbitraire au milieu des blancs de la carte, sans réel souci de cohérence vis à vis des populations, et même, dans un premier temps, de la géographie physique. Ce fut notamment le cas pour la délimitation entre le Cambodge et le Darlac. Les termes de l’arrêté du 2 novembre 1899, qui crée le commissariat au Darlac, sont très vagues en ce qui concerne les limites de cette circonscription. En janvier 1900, le commissaire au Darlac rencontre le résident de Kratié. Les deux hommes déjeunent ensemble et crayonnent une frontière entre le Cambodge et le Darlac. Ils choisissent le talweg de la rivière Chbar ou Tioba[52]. Cette limite, aberrante au regard de l’occupation humaine, est peu utilisée par la suite.

L’imprécision des tracés permet ensuite à certains pays de l’Union de chercher à s’agrandir en empiétant sur leurs voisins. C’est ainsi que la frontière entre le Cambodge et le nord-ouest de la Cochinchine, autour de la région *stieng* de Brelum, est déplacée de manière à favoriser la colonie française aux dépens du royaume khmer[53]. En 1857, le père Jean-Marie Guillou, dans la première lettre qu’il rédige après son arrivée à Brelum, indique que les *Stieng* « parlent tous la langue des Cambodgiens », et que ceux-ci viennent voir les nouveaux arrivants chrétiens « en foule »[54]. Un an plus tard, monseigneur Miche écrit : « Cette province de Relum fait partie du Cambodge. C'est le roi[55] lui-même qui me l'a assuré ainsi que ses mandarins »[56]. En 1859, l’explorateur Henri Mouhot s’y rend par le Cambodge et en 1882, le lieutenant Gautier l’atteint très difficilement par la Cochinchine. D’après une carte établie sur la base de relevés effectués en 1893[57], Brelum est alors à moins de quatre kilomètres d’un village cambodgien. Or, finalement, cette région est rattachée à la Cochinchine, qui a organisé la plupart des missions d’exploration de la région *stieng*. Elle se trouve dans l’actuelle province de Loc Ninh au Vietnam[58]. En 1907, le résident supérieur Luce justifie la création du poste de Sré Khtum auprès du Conseil des ministres : « Le poste veillera aux intérêts de la population qui ne sait guère à l’heure actuelle de qui elle dépend et permettra d’empêcher les empiètements de l’administration de la Cochinchine sur le territoire cambodgien »[59].

Il semble bien que le rattachement de portions de territoires à l’Annam, au Cambodge, au Laos ou à la Cochinchine se fasse essentiellement en fonction des nécessités de la gestion administrative comme a pu le montrer Pierre Lamant. Ce dernier cite le gouverneur général Pasquier : « Pour la répartition des territoires restitués par le Siam, on s’est basé moins sur les droits des souverains protégés que sur les

---

[50] Patté, 1906, p. 25.

[51] Capitaine Dumas, *Histoire des pays moïs, leur avenir économique*, Centre d’Etudes Asiatiques et Africaines, manuscrit, décembre 1952, chetom 15H112, p. 19.

[52] anc/rsc 15160.

[53] Sarin Chhak, *Les frontières du Cambodge*, Dalloz, Paris, 1966, 219 p.

[54] Lettre de Guillou à Albrand, Société des missions étrangères de Paris 0755-n°103.

[55] Ang Duong, roi du Cambodge de 1848 à 1860.

[56] Lettre de Mgr Miche à M. Fontaine, 14 octobre 1858, mep 0765-n°39.

[57] « Itinéraire de Thudaumot à Kratié et de Kratié à Stung Treng, par MM. Outrey, de Calan et Fourestier », anc/rsc 11200.

[58] ត្រឹង ងា, ប្រវត្តិសាស្ត្រខ្មែរ , Phnom Penh, 1973, t.2, p. 181. Voir aussi la lettre du résident de Kratié Jerusalemy qui accuse en 1925 le Darlac de chercher à s’approprier un espace de 7 000 kilomètres carrés riche en éléphants, « qui a toujours appartenu au Royaume Cambodgien », « toujours » étant ici à prendre avec les plus extrêmes précautions. Lettre du résident de Kratié au résident supérieur, 15 août 1925, anc/rsc 17190.

[59] Minutes du conseil des ministres, 130e séance, 10 octobre 1907, anc/rsc 24310.

avantages que le rattachement de telle région pouvait présenter pour une bonne administration »[60]. Plus que le respect de l'histoire, des coutumes, des obstacles naturels, c'est l'efficacité dans l'administration des peuples et des territoires qui est recherchée.

Ainsi, alors que la prise de possession de la rive gauche du Mékong par la France et la guerre franco-siamoise de 1893 sont officiellement légitimées par les « droits historiques » de l'Empire d'Annam sur la cordillère annamitique[61], les nouveaux territoires conquis, y compris celui de Kontum sont rattachés au Laos[62]. Par la suite, ils sont, pour partie, rattachés à l'Annam après que le gouvernement général a pris conscience des difficultés d'administration de ces terres par le Laos, en raison des distances importantes entre les centres de commandement situés dans la vallée du Mékong et les hauts plateaux. A cette époque, Adhémard Leclère écrit un plaidoyer passionné pour le rattachement du Darlac au Cambodge[63]. Il y décrit les « droits historiques » du Cambodge sur la partie méridionale du Laos au nom de l'ancien Empire khmer que le pays protecteur se doit de garantir dans son propre intérêt. Il souligne les « très anciennes relations avec le Cambodge » en référence aux relations commerciales entre le Darlac et la vallée du Mékong et aux liens avec les *Pötao jaraï*, en omettant d'indiquer que l'Annam peut se prévaloir des mêmes arguments. Si le gouvernement général suit les propositions de Leclère à propos de Stung Treng, il se refuse à donner le Darlac au Cambodge, en raison de la plus grande proximité géographique avec Hué. Dix ans plus tard, alors que la révolte *mnong* fait rage, le résident supérieur Baudouin et le gouverneur général Pasquier tentent de retirer la zone révoltée, l'actuelle province cambodgienne de Mondolkiri, du royaume khmer pour la rattacher à la Cochinchine ou à l'Annam. Le gouverneur général écrit ainsi en décembre 1914 au ministre des colonies : « Cette région qui prolonge vers les plaines de la Cochinchine centrale les derniers contreforts de la chaîne annamitique a été à tort, semble-t-il, comprise dans les limites du Cambodge »[64]. Seule la ferme opposition du Conseil des ministres cambodgiens fait échouer ce projet. Le seul cas qui apparaisse dans les archives consultées d'un tracé de frontière tenant compte des *desiderata* des habitants est celui du rattachement des *Jaraï* de Bokham au Cambodge. Vingt-deux chefs de villages *jaraï* demandent par pétition à rester au Cambodge le 3 juillet 1908 et obtiennent satisfaction. Néanmoins, onze de ces villages sont rétrocédés à l'Annam trois ans plus tard[65].

Après la Première Guerre mondiale, les frontières sont à peu près fixées et ne sont plus modifiées que marginalement. Même si les tracés précis et les bornages ne sont pas toujours possibles en raison du manque de pénétration effective de ces marges, la France peut présenter des cartes de l'Indochine où figurent des frontières communes au Laos, à l'Annam, au Cambodge et à la Cochinchine. La bulle du pays *moï* disparaît des atlas.

3) L'intérêt stratégique des hautes terres

a) Une citadelle

Alors que les Français prennent le contrôle de la péninsule indochinoise, quelques voix s'élèvent pour souligner l'importance géostratégique des hautes terres du sud. Cupet estime ainsi en 1900 que « le seul moyen d'empêcher les insurrections futures est de tenir la montagne »[66].

Dès les années 1860, le Siam est perçu comme un danger potentiel pour l'Indochine française, ce qui est confirmé par la guerre franco-siamoise de 1893. Par ailleurs, les Français suivent de très près l'évolution de la puissance de l'Empire du Levant. En 1903, soit deux ans avant la guerre russo-

---

[60] Lettre du gouverneur général Pasquier au ministre des colonies, 27 décembre 1929, citée par Pierre Lamant, « La frontière entre le Cambodge et le Viêtnam du milieu du XIXe siècle à nos jours », *in* Pierre-Bernard Lafont, *Les frontières du Vietnam*, L'Harmattan, Paris, 1989, p. 173.

[61] Pour défendre leur argumentation juridique, les Français s'appuient notamment sur des demandes des autochtones de la Sé Bang Hieng d'être rattachés à l'Annam et sur les versements de tribut récognitifs de la suzeraineté vietnamienne. Voir Bernard Bourotte, « Essai d'histoire des populations montagnardes du sud-indochinois jusqu'à 1945 », *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises,* tome 30, fasc. 1, Saigon, 1955, p. 75.

[62] Salemink, 2003, p. 54

[63] Lettre du résident de Kratié au gouverneur général, 30 mai 1903, anc/rsc 906.

[64] Rapport du gouverneur général au ministère des colonies, 18 décembre 1914, aom/ggi 33269.

[65] anc/rsc 25774 et rapport annuel du délégué de Veundaï, 1911, anc/rsc 26268.

[66] Cupet, 1900, p. 417.

japonaise, Adhémard Leclère émet l'hypothèse d'une « guerre avec une nation européenne ou le Japon »[67]. Toutefois, comme le montre Oscar Salemink, ce n'est que dans les années 1920, que le rôle stratégique des hautes terres apparaît primordial dans les rapports de l'administration coloniale[68].

En 1923, le lieutenant-colonel Ardant du Picq remet un volumineux rapport au gouverneur général intitulé « Etude du pays Moy au point de vue militaire, province de Kontum et de Ban Mé Thuot »[69]. Reprenant les argumentations du résident supérieur en Annam, Pasquier, et du résident au Darlac, Sabatier, il propose de considérer les hauts plateaux comme un réduit défensif en cas d'attaque extérieure ou de soulèvement au Vietnam. Il souligne que cette région est un nœud de communications entre les différentes parties de l'Indochine. Par ailleurs, Ardant du Picq estime qu'une présence militaire dans cette région permettrait de stabiliser le front sur le Mékong en cas d'attaque du Siam contre le Cambodge, permettant ensuite une contre-offensive sur l'aile gauche siamoise. Ce rapport est présenté au gouvernement général alors que l'Indochine française a pris conscience de sa vulnérabilité lors de la Première Guerre mondiale. Le général Savy écrivait ainsi en 1919 :

> L'Union indochinoise a dû apporter à l'œuvre de la défense nationale sa part contributive représentée par 35.000 combattants environ et une soixantaine de mille d'auxiliaires et d'ouvriers, mais, chose plus importante, elle a été contrainte d'affaiblir dans des proportions imprévues, au profit de la Métropole, le Corps d'occupation qui assurait sa sécurité. C'est au point que, sans parler du matériel d'artillerie ramené en France et en s'en tenant compte uniquement aux effectifs-troupes, sur un total de 52 compagnies européennes (dont 12 de la légion étrangère), 64 compagnies indigènes et 19 batteries prévues au budget de 1914, il n'a pu être entretenu au cours de l'année 1919 que 15 compagnies européennes (dont 1 de la légion réduite à moins de 100 hommes) 50 compagnies indigènes et 6 batteries d'artillerie. Comme le fait remarquer le Général Commandant Supérieur, on conçoit que « si le Corps d'occupation de l'Indochine a pu tenir ces quatre dernières années, c'est uniquement parce que la Colonie n'a pas été attaquée et n'a eu qu'à réprimer quelques mouvements partiels. »[70]

Pour pouvoir utiliser les hauts plateaux comme citadelle en cas d'agression contre l'Indochine, le pouvoir colonial doit d'abord s'en assurer la maîtrise pleine et entière. Ce n'est donc pas un hasard si la reprise de la pénétration suit la publication du rapport du lieutenant colonel Ardant du Picq.

La position de bastion des hauts plateaux est d'autant plus importante que les Français n'ont qu'une confiance très limitée dans les peuples des plaines. Les années 1930 sont celles de la contestation de l'ordre colonial[71]. Celle-ci est particulièrement intense au Vietnam. Le mouvement caodaiste, basé à Tay Ninh au sud de la région *stieng*, et celui des Hoa Hao[72] contestent la colonisation française. Des partis nationalistes modernes, tel le Viet Nam Quoc Zan Dang[73], entrent en lice à la fin des années 1920. Surtout, le courant socialiste révolutionnaire bénéficie d'un engouement grandissant, malgré les revers que lui occasionne la répression de la sûreté. Les hauts plateaux restent pendant longtemps à l'écart de ces mouvements et leur population apparaît aux décideurs politiques comme un contrepoids possible en cas d'insurrection populaire vietnamienne de grande ampleur. Les services de sécurité français sont donc particulièrement attentifs au développement des propagandes anti-coloniales chez les peuples des hautes terres. En réponse à une résolution prise en 1935 par le Parti Communiste Indochinois visant à « soutenir les soulèvements des Moïs dressés contre la politique d'annexion des impérialistes français », la sûreté cherche à envoyer des agents dans le Haut-Chhlong, ce que refuse le résident supérieur du Cambodge, Silvestre, arguant qu'« il ne paraît pas probable que les Biet du Haut-Chhlong qui ignorent l'écriture, puissent être influencés par des publications manuscrites ou

[67] Lettre du résident de Kratié au gouverneur général, 30 mai 1903, anc/rsc 906.
[68] Salemink, 2003, p. 133.
[69] aom/rsc 409.
[70] Rapport du général Savy sur la réorganisation militaire de l'Indochine, 20 décembre 1919, Paris, shat 10H74 dossier 1.
[71] Lire Brocheux et Hémery, 2001, pp. 275-323.
[72] Mouvements religieux et politiques vietnamiens. La religion syncrétique caodaïste s'installe en 1926 à Tay Ninh et la secte Hoa Hao est fondée en 1939 par Huynh Phu So.
[73] VNQZD. Parti National du Vietnam.

imprimées à tendance révolutionnaire »[74]. Trois ans plus tard, le résident supérieur en Annam fait part de son inquiétude :

> D'après les renseignements recueillis, on envisage une active propagande en faveur du caodaïsme dans les provinces de Kontum et de Quang Ngai ainsi que dans les diverses circonscriptions du Binh Dinh. On dit même que des Moïs du Binh-Dinh auraient été sollicités. Cette extension du mouvement caodaïste prend à l'heure actuelle une nouvelle amplitude qu'il convient de surveiller de très près ; l'on n'est pas sûr, notamment, qu'il n'y ait pas de liaison entre ce mouvement et la dissidence qui se manifeste en pays moïs.[75]

C'est ainsi qu'avec la guerre de décolonisation qui suit la Deuxième Guerre mondiale, les autochtones des hautes terres se trouvent écartelés entre la propagande du Viet Minh qui cherche à les rallier et les forces françaises qui tentent de les utiliser dans le cadre de la lutte anti-guérilla[76].

En 1938, la tension internationale fait craindre une guerre imminente. L'aviation japonaise se positionne dans les Spratleys et des avions siamois survolent le Laos[77]. Le dispositif imaginé par Ardant du Picq est alors mis en place. Un bataillon composé de quatre compagnies et d'une section de mitrailleuses sur bâts est positionné au Darlac et à Kontum, avec Ban Mé Thuot pour quartier général. Les flancs sud du plateau, à Thudaumot et Bien Hoa, sont protégés par deux compagnies de tirailleurs annamites et une section de mitrailleuses. Au Cambodge, la défense des hautes terres doit être assurée par la 2e compagnie du bataillon de tirailleurs cambodgiens[78].

b) Le sanatorium

Hormis leur possible rôle de citadelle souligné dés les années 1890, les hautes terres du sud indochinois intéressent aussi au plus haut niveau les autorités civiles et militaires en raison de leur climat plus tempéré que celui des deltas. Lors des conquêtes de Cochinchine et du Tonkin, le corps expéditionnaire est décimé par le paludisme, le choléra et la dysenterie. Militaires et fonctionnaires supportent mal l'environnement tropical. Or, le rapatriement des malades coûte cher et le sanatorium ouvert par le docteur Mècre au Japon reste trop éloigné. Dès son arrivée en Indochine, le gouverneur général Paul Doumer, impressionné par les sanatoriums indiens de Darjeeling et Simla, ordonne la recherche d'un emplacement adapté à la création d'une installation semblable en Indochine. Il contacte le docteur Yersin de l'Institut Pasteur qui a exploré les hauts plateaux et dont il a lu les articles. Assez rapidement le choix se porte sur le massif du Lang Bian au sud-est du plateau central et à environ deux cents kilomètres au nord de Saigon. Le gouverneur général veut y créer *ex-nihilo* une ville de repos pour les Européens. Il propose de l'appeler Langsa, « la ville française ». Doumer défend vigoureusement son dessein auprès du ministère des colonies.

> La création d'une station sanitaire à Langsa, dans les conditions où Simla et Dargylin ont été créés par les Anglais aux Indes, sera, pour l'établissement de la France en Indo-Chine, de première importance. Avec des communications faciles, Langsa peut devenir, non seulement un lieu de repos et de réconfort pour les colons et les fonctionnaires fatigués, mais un centre administratif où des services importants pourront être groupés et un camp où l'on réunira une partie des troupes de réserve, qui ne sont pas habituellement nécessaires au maintien de l'ordre dans les régions peuplées, et qui, dans ce pays salubre, bien entraînées et en pleine vigueur, seraient prêtes à se porter sur le point où une action énergique serait nécessaire.[79]

Face à ce projet pharaonique, Doumer peut compter sur le soutien des Français d'Indochine qui y voient tous leur intérêt. Le directeur des services de l'agriculture et du commerce va même jusqu'à « considérer comme répréhensible et pouvant porter préjudice à l'avenir de la colonisation européenne

---

74 Note confidentielle du service de la sûreté au Cambodge au résident supérieur, 7 mai 1935, et réponse du résident supérieur, anc/rsc 14411.

75 Bulletin politique du résident supérieur en Annam, février 1938, anc/rsc 23456.

76 Pour une synthèse sur les hautes terres dans les conflits indochinois qui suivent la Deuxième Guerre mondiale, voir Mathieu Guérin, Andrew Hardy, Nguyen Van Chinh, Tan Boon Hwee, *Des montagnards aux minorités ethniques, quelle intégration nationale pour les habitants des hautes terres du Viêt Nam et du Cambodge ?,* L'Harmattan, IRASEC, Paris-Bangkok, pp. 53-82.

77 Renseignements sur la situation militaire en Indochine, 1938-1939, shat 10H75 dossier 3.

78 Stationnement des troupes du groupe de l'Indochine, 1er janvier 1938, shat 10H77 dossier 1.

79 Rapport du gouverneur général au ministre des colonies, 18 avril 1899, aom/ggi 5969.

en Indo-Chine, toute action qui aurait pour effet de contrarier des efforts qui tendent à doter ce pays d'un sanatorium d'altitude »[80]. Une commission d'enquête de l'armée estime que le site choisi permettrait de créer un centre de repos pour 3 000 à 4 000 hommes[81]. Quant au colon, il « trouvera là les avantages d'une Suisse asiatique »[82].

Entre 1897 et 1900, près d'une dizaine d'expéditions, auxquelles participent une vingtaine de Français, sont lancées vers le massif du Lang Bian. En 1898 le capitaine Wolf de l'infanterie coloniale décrit cet ensemble de petites collines d'altitude :

> Avec les quelques primitifs qui le peuplent et les cerfs innombrables et insoucieux de l'homme qui animent sa surface, le Lang-Bian a reflété jusqu'à ce jour, la vie du monde à l'origine de notre ère et l'évolution de la nature livrée à elle-même. L'irruption du civilisé l'a maintenant rayé du nombre de ces quelques régions encore endormies dans un passé reculé, qui éveillent chez le voyageur qui les découvrent, la sensation rare du mystère.[83]

Ces expéditions sont, pour l'essentiel, des missions topographiques visant à identifier le meilleur emplacement pour le futur sanatorium et les tracés des voies d'accès. Le massif du Lang Bian, les flancs sud-est du plateau sont reconnus à partir de Saigon et des ports de Phanrang et de Nhatrang. Deux tracés de routes sont alors retenus. L'une part de Phanrang et escalade la pente orientale du plateau, la seconde passe par la vallée du Donnaï. Certains des premiers rapports, comme celui de l'ingénieur Blim, se montrent alarmistes :

> Nous sommes en présence d'une véritable conquête à faire. Profondément attachés au sol qui les fait vivre, jaloux de leur complète indépendance, les Benomhs et les Cohos mériteront par leurs agissements hostiles plus d'une leçon.[84]

En fait, l'établissement des Français dans cette région, déjà plus ou moins contrôlée par l'administration vietnamienne, se réalise sans aucune résistance sérieuse. Le ministère des colonies signale au président de la République « le bon accueil fait par les habitants à l'occupation française »[85]. Paul Doumer imagine même de faire passer la ligne de chemin de fer Saigon-Quinhon par la future ville de Langsa. En effet, « M. Doumer avait pris l'engagement devant la commission de la chambre des députés qui a examiné le projet de loi relatif au chemin de fer de l'Indochine, de faire passer [le tracé] aussi loin que possible des côtes pour des raisons à la fois techniques, économiques et militaires »[86].

La première installation est une station météorologique construite en 1898. Le Français le plus proche est alors le garde forestier Oddera qui s'est bâti une maison sur un affluent du Donnaï en contrebas du plateau. En 1899, lorsque Paul Doumer vient visiter le site à l'improviste[87], la présence européenne se limite à des champs d'essais proches du village *maa* de Dankia, où l'on pratique essentiellement le maraîchage, et à deux maisons en bois installées au lieu-dit de Dalat, juste au débouché du chemin d'accès sur le plateau, à la limite d'une forêt de pins. Dalat est situé à une dizaine de kilomètres au sud-est du massif du Lang Bian, où sont regroupés quatre villages *maa* : Dankia, un temps perçu comme un site possible pour Langsa, Peneur, Ankroët et Bendon. Il s'agit encore d'une région particulièrement reculée.

Un jeune Français, Jacques de Montfort, venu en touriste au Lang Bian avec le docteur Yersin en 1898, s'installe en contrebas sur la route, à vingt kilomètres de la côte, et demande une concession où il cultive le tabac. Dans la vallée du Donnaï, Ernest Outrey créé en 1899 une délégation à Djiring qu'il

---

80 Note du directeur de l'agriculture et du commerce d'Indochine, 30 mars 1900, aom/ggi 5963.

81 Rapport de la commission militaire dirigée par le général Beylié, 24-28 mai 1903, aom/ggi 5965.

82 Rapport de la mission Wolf, 1898, aom/ggi 5956.

83 Rapport de la mission Wolf, 1898, aom/ggi 5956.

84 Rapport de la mission Blim, 29 août 1899, aom/ggi 2961.

85 Note mensuel du ministère des colonies sur la situation politique en Indochine pour le président de la République, juillet 1900, aom/indoaf 2 dossier A00(36).

86 Note mensuel du ministère des colonies sur la situation politique en Indochine pour le président de la République, janvier 1900, aom/indoaf 2 dossier A00(36).

87 Voir Yersin, « Premières reconnaissances du plateau du Lang-Bian », *l'Indochine,* 1943, pp. 4-6.

divise en un *phu* et deux *huyen* pour administrer les *Maa*, les *Sré* et les *Coho*. Un an plus tard, la voie d'accès, jalonnée d'abris où les voyageurs peuvent se reposer, les *tram*, est achevée. Le Lang Bian devient un gros marché local.

Après l'enthousiasme des débuts, le projet de ville nouvelle marque le pas. Le tracé de la voie de chemin de fer par l'intérieur est abandonné au profit de la côte. La station météorologique et la ferme d'essais sont fermées, le cheptel vendu et les champs délaissés. Le projet de sanatorium visant à garantir le maintien des troupes et des fonctionnaires en bonne condition physique, tout en donnant à la France d'Indochine des équipements prestigieux susceptibles de rivaliser avec Simla ou Darjeeling, est abandonné pour un temps pour des raisons budgétaires et techniques. En 1902, Lefèvre-Pontalis, ancien membre de la mission Pavie, indique ainsi que « les difficultés qu'on a très vite rencontrées ont été telles, qu'au risque de renoncer au sanatorium fort hypothétique, que les Saïgonnais avaient rêvé dans la région montagneuse du Lambiang, on parle, maintenant de se replier sur la mer »[88].

Ce n'est qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, avec l'arrivée aux affaires du gouverneur général Albert Sarraut, que le projet d'aménagement du Lang Bian reçoit une nouvelle impulsion. Une route "automobilable" relie alors Saigon à Dalat par la vallée du Donnaï et une voie de chemin de fer est ouverte en 1914 entre la côte et Xomgon à mi-chemin avec Dalat, devenu le principal centre de peuplement européen de cette région. En 1915, le gouverneur général Ernest Roume, considérant que « nous aurons après la guerre à être singulièrement ménagers de la santé et de la vie des français », reprend le projet de Doumer qu'il défend devant le conseil de gouvernement de l'Indochine :

> Les projets de budgets de 1916 prévoient l'allocation de crédits relativement importants - 300.000$ au budget général - applicables aux voies d'accès et à l'aménagement du sanatorium du Lang-Bian. Ce n'est pas là, Messieurs, une dépense de luxe, de celles qui devraient être ajournées en temps de guerre, elle doit être considérée au contraire comme une dépense de première nécessité, non seulement en soi, mais encore eu égard aux conséquences qui résulteront pour le recrutement du personnel de nos divers services et pour la colonisation elle-même d'une guerre aussi prolongée et aussi meurtrière. Même dans des circonstances normales, c'était déjà une criante anomalie que de voir l'Indochine dépourvue de sanatorium d'altitude, alors que les colonies étrangères voisines, l'Inde anglaise, Java, les Philippines en ont depuis longtemps reconnu la nécessité et les bienfaits.[89]

Des hôtels sont ouverts où les Français de Saigon peuvent venir se reposer. Lorsqu'en 1926, le journaliste Guerry répond à un contradicteur qui considère que la France ne sait pas coloniser, il rétorque : « Tous ces calomniateurs (…) que diraient-ils, s'ils voyaient notre pont Doumer et notre théâtre municipal, nos somptueux palaces de Dalat et du Mont-Bokor »[90]. En 1933, la voie de chemin de fer, équipée de deux sections à crémaillère pour gravir les fortes pentes, atteint la ville nouvelle de Dalat. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, défendant le prestige de la France en Indochine, l'amiral Decoux fait de Dalat, où il séjourne fréquemment, l'un de ses projets pilotes.

> Je dois signaler, pour terminer, que sous mon gouvernement général, l'agglomération de Dalat doubla d'importance. A la fin de ma mission, elle abritait en permanence 6 000 Européens, 25 000 Annamites, et le nombre de ses villas était, dans l'intervalle, passé de 400 à 800. Dalat comportait aussi une « cité-jardin » de 60 villas, construites par le Gouvernement général, pour abriter des officiers ou fonctionnaires de condition moyenne. Le plan d'urbanisme de cet important centre prévoyait en outre l'installation prochaine du Gouvernement général à Dalat. A cette fin, je fis construire sans plus attendre plusieurs villas de chefs de service, et je fis édifier le bâtiment définitif du Service géographique d'Indochine.
> L'animateur et le réalisateur de cette œuvre, conduite suivant mes directives, fut M. Berjoan, alors résident-maire de Dalat, secondé par un architecte de talent, M. Lagisquet.[91]

---

[88] Rapport de Lefèvre-Pontalis sur la situation en Indochine, 12 décembre 1902, aom/indoaf 2 dossier A00(38).

[89] Roume, « Discours, session ordinaire 1915, Conseil de gouvernement de l'Indochine », Hanoi, Haiphong, imprimerie d'Extrême-Orient, 1915, pp. 12-13.

[90] Guerry, « Pour la colonisation », France Indochine, 26 février 1926, Une.

[91] Amiral Decoux, *A la barre de l'Indochine, histoire de mon gouvernement général (1940-1945)*, Paris, Plon, 1949, pp. 461-462.

On est alors très loin de la modeste station d'essais du Lang Bian aux murs en torchis et toit de chaume, proche de villages *maa* ceinturés de bambous, qui apparaît sur les photographies prises par Jacquet en 1898[92]. Le Plus-Grand Dalat, comme l'appelle Decoux, est essentiellement un projet de prestige. Le sanatorium n'a apparemment joué qu'un rôle très modeste dans la protection sanitaire des troupes mais il a permis de donner de la France en Indochine une image de bâtisseuse. Il est étonnant de voir à quel point les autochtones sont niés dans ce projet. Ils n'apparaissent que parcimonieusement dans les rapports, pointes d'exotisme pour les constructeurs d'empires. Seul le lieu, par son climat, son orographie, sa situation géographique, ses paysages est pris en compte.

c) Les besoins en hommes

Pendant toute la période coloniale, les Français sont confrontés au problème de l'insuffisance de leurs effectifs militaires en Indochine. Lors de la conquête de la Cochinchine, ils constituent des unités locales, comptant de nombreux chrétiens vietnamiens. Parallèlement, des « *Moï* de Baria », au nord-est de Saigon, aident les troupes françaises, notamment en fournissant des guides, ce que certains ont payé cher comme le montre ce télégramme de 1864 : « Moïs ayant servi de guide au capitaine Danos enlevés et dit-on décapités »[93]. En 1879, est créé le premier régiment de tirailleurs annamites[94]. Toutefois, ce n'est qu'avec le gouvernement général de Paul Beau (1902-1907) que des unités régulières non-*viet* sont formées. En 1902, un détachement de tirailleurs cambodgiens est ouvert et dans le nord de l'Indochine, des *Tho* sont recrutés pour une première expérience d'incorporation de « montagnards ».

> Les résultats, en ce qui concerne les populations montagnardes du Tonkin, ont été des plus satisfaisants, depuis qu'on a renoncé à les mélanger avec les Annamites et qu'on a formé des unités composées exclusivement d'éléments de race thô. Bien encadrés par des sous-officiers français, ils nous fourniront un appoint précieux pour la garde de la frontière.[95]

Par ailleurs, des *Mnong*, des Rhadés, des *Jaraï* servent comme miliciens dans les forces civiles de la Garde indigène à Kratié, à Ban Mé Thuot, à Kontum, à Djiring, etc.

Selon le gouverneur général, Pierre Pasquier, l'expérience réussie chez les *Tho* du Tonkin explique en grande partie l'élargissement du recrutement des autochtones des hautes terres dans l'armée régulière.

> La création d'unités Thos, en haute région du Tonkin, qui nous rendent tant de services dans cette solide armature de la police frontière, parlant la même langue que nos partisans, et mieux adaptées à nos pays montagneux, nous indiquait l'œuvre utile que l'on pouvait réaliser en pays moï avec des tirailleurs Rhadés et Djaraï, Banhar ou Sedang.[96]

Le rapport du lieutenant-colonel Ardant du Picq, rédigé après la guerre de 1914-1918 qui a montré l'insuffisance notoire des effectifs de la colonie, tend à présenter les hautes terres comme un réservoir humain pour l'armée.

> Cette population d'un million d'habitants constitue d'ailleurs une source précieuse de recrutement qu'il serait bon d'utiliser non pas uniquement en vue de l'éventualité de troubles intérieurs, mais dans un but plus général de contribution à la défense de l'Indochine.[97]

Il estime qu'il est possible de lever trois soldats pour mille habitants en temps de paix et qu'il est donc aisé d'obtenir six cents hommes en plus des deux cents gardes indigènes existants en 1923. Cinq ans plus tard, une centaine de miliciens rhadés sont incorporés dans la première compagnie du Sud-Annam, intégrée au régiment de tirailleurs annamites. En 1929, une deuxième compagnie est créée. En

---

[92] aom/ggi 5956.

[93] Télégramme du commandant supérieur du cercle de Baria au gouverneur à Saigon, 15 avril 1864, aom/ggi 11806. Voir aussi le rapport du capitaine adjudant-major Laroque au commandant du cercle de Baria, 18 janvier 1865, chetom 15H91.

[94] Historique succinct du régiment de tirailleurs annamites, shat 10H19 dossier 10.

[95] Paul Beau, *Situation de l'Indochine de 1902 à 1907 : rapport par monsieur Paul Beau, Gouverneur général,* Marcellin Rey, Saïgon, 1908, p. 50.

[96] Pierre Pasquier, *Discours, session du conseil de gouvernement de l'Indochine le 27 novembre 1933*, imprimerie Le-Van-Tan, Saigon, 1933, p. 26.

[97] aom/rsc 409.

septembre 1931, le bataillon formé par ces compagnies prend officiellement le nom de bataillon montagnard du Sud-Annam (BTMSA)[98].

Les archives montrent une forte corrélation entre les nécessités du recrutement « montagnard » et la prise de décision de la campagne de pacification du Plateau des Herbes. A l'origine, le résident du Darlac, appuyé par le général Billotte, proposait simplement une marche d'entraînement et un exercice poussé pour les tirailleurs de Ban Mé Thuot[99]. Rapidement la hiérarchie civile et militaire perçoit dans cette opération l'opportunité d'ouvrir au recrutement une nouvelle zone des hautes terres, tout en vérifiant les capacités martiales des rhadés.

La décision d'engager l'armée dans la pacification des hautes terres suit le soulèvement de la garnison vietnamienne de Yen Bay en 1930. Le commandement militaire envisage alors comme indispensable la diversification de l'origine ethnique des recrues, selon le modèle imaginé à la fin du siècle précédent par Gallieni[100], d'autant que « les Cochinchinois ne servent dans les rangs de l'armée qu'avec une ardeur mitigée »[101]. Le général Peltier, directeur des services militaires du ministère des colonies, estime ainsi :

> Il semble permis de penser que la disposition de la dissidence Stieng permettrait de remplacer progressivement 2 à 4 compagnies du régiment de tirailleurs annamites par des compagnies Moïs. Cette substitution aurait le double avantage de réduire le recrutement des appelés cochinchinois et d'augmenter la sécurité intérieure.[102]

En avril 1932, le ministre des colonies, Louis de Chappedelaine, demande que la pacification soit hâtée pour permettre d'élargir le recrutement chez les autochtones des hautes terres[103]. Le gouverneur général Pierre Pasquier répond alors :

> Vous pouvez donc être persuadé que toutes mes instructions concourent à la fois, à faire entrer sous notre protection des peuplades qui vivent encore à l'écart et ensuite à trouver en elles les éléments nécessaires à la formation de nouvelles compagnies dont nous tirerons grand avantage pour l'équilibre de notre politique indochinoise.[104]

La formation de compagnies *sedang* et *jaraï* est engagée depuis 1931. En 1938, à la fin du processus de pacification, les unités de montagnards comptent une section *mnong* de la 2e compagnie du bataillon de tirailleurs cambodgiens, et quatre compagnies rhadées, *jaraï* et *sedang* constituant le BTMSA.

Le soudain intérêt de la France pour ces unités formées d'autochtones des hautes terres, au-delà des nécessités politiques, provient de l'image que les dirigeants se font des peuples de la forêt, dont les hommes sont perçus comme particulièrement vigoureux, combatifs et aptes à s'adapter à des milieux difficiles.

> Les tirailleurs dits « Montagnards » appartiennent à des tribus très variées (Thos, Muongs, Thaïs, Atars, Yaos, méos, Moïs) mais se distinguent tous par leur vigueur, leur entrain et leur dévouement sans réserve. Les tirailleurs Moïs notamment, les derniers venus dans la famille militaire indochinoise constituent déjà quelques formations de première valeur.[105]

---

98 Sur l'histoire du BTMSA, lire Albert-Marie Maurice, « Création et rôle des unités de Montagnards du Centre Vietnam », colloque euroviet III, « sources et approches sur le Vietnam », Aix-en-Provence, mai 1995. Manuscrit aimablement communiqué par Pierre Le Roux.

99 Voir lettre du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine au gouverneur général, 6 février 1931, chetom 15H104.

100 Oscar Salemink a pu étudier l'impact de certaines théories de Gallieni sur les politiques mises en place vis-à-vis des aborigènes des hautes terres du Sud de l'Indochine. Salemink, 2003, 22, 63-67, 89, 129, 199, 236.

101 Lettre du cabinet militaire du ministre des colonies au gouverneur général, 22 mars 1932, chetom 15H104.

102 Lettre du cabinet militaire du ministre des colonies au gouverneur général, 22 mars 1932, chetom 15H104.

103 Lettre du ministre des colonies au gouverneur général, 13 avril 1932, aom/cm 404.

104 Lettre du gouverneur général au ministre des colonies, 8 juin 1932, aom/cm 404.

105 Eléments pour un article sur la défense de l'Indochine, 1938 ou 1939, shat 10H77dossier 6.

En 1934, le chef de bataillon Nyo expose la position de l'armée sur les populations autochtones des hautes terres et explique les efforts qu'elle fournit pour leur faire bénéficier des soins des médecins militaires.

> Il semble que l'une des premières tâches qui incombera à l'autorité administrative, maintenant que la pénétration pacifique de cette région est à peu près terminée, doive consister à aider ces populations à lutter contre les maladies qui les déciment, à améliorer leur alimentation et d'une façon générale l'hygiène générale et collective. En faisant en quelque sorte de l'élevage du moï, non seulement nous apporterons une large compensation aux charges que comporte, pour les indigènes, notre pénétration dans leur pays, mais nous tirerons tous les avantages qui peuvent résulter pour notre établissement dans l'Indochine centrale et méridionale de la présence providentielle d'importants groupements de montagnards vigoureux et indépendants d'une race absolument à part, capable de servir de contre-poids aux populations de race annamite ou cambodgienne, contre l'envahissement desquels il a toujours su se préserver.[106]

Ces troupes sont testées une première fois lors d'une marche entre Ban Mé Thuot et Dalat en 1931, puis avec le succès de la campagne menée chez les *Mnong* et les *Stieng*, elles sont définitivement considérées comme performantes et susceptibles de participer à des opérations de grande ampleur par le commandement militaire. Une compagnie rhadée du BTMSA participe ainsi à la campagne contre Kommadan au Laos en 1936. Lors de la guerre franco-thaïe de 1940-41, l'armée française sous équipée est bousculée sur l'ensemble du front par les troupes thaïlandaises[107]. Le détachement du BTMSA, engagé dans les combats le long du Mékong, est la seule unité française à opposer une réelle résistance à l'avancée thaïlandaise, notamment en tenant les postes de Vang Tao et de Ban Dou au Laos. Lors de ces combats, les pertes françaises s'élèvent à dix tués, douze blessés, six disparus et quatre prisonniers contre plus de trois cents morts côté thaï[108]. La création des compagnies montagnardes, leur participation aux combats contre le Viet Minh pendant la guerre de décolonisation explique en grande partie le mythe de l'amitié franco-montagnarde, largement développé par les anciens combattants de la guerre d'Indochine.

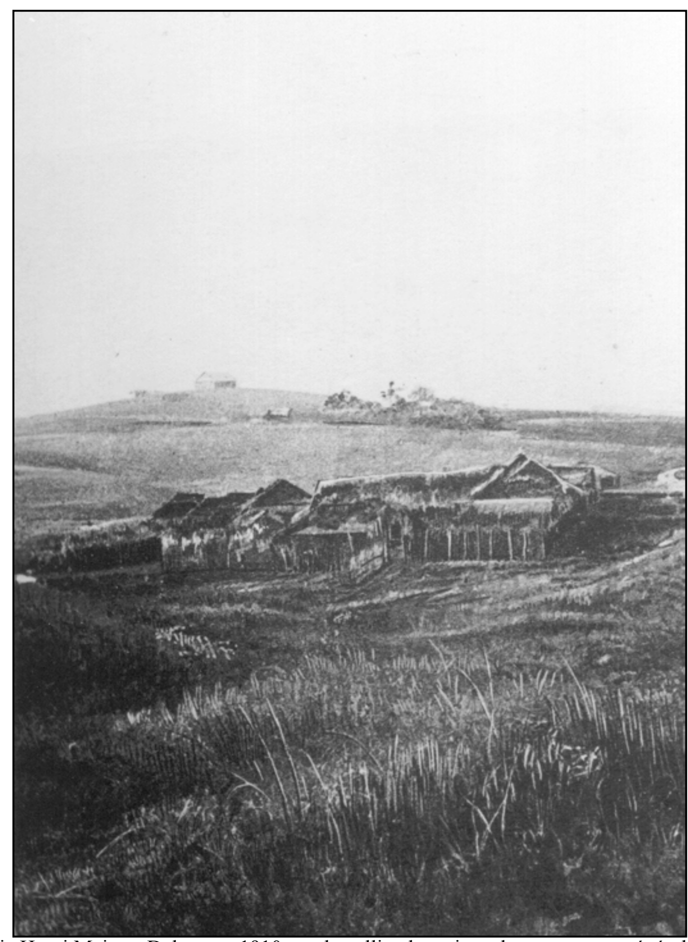
Le contrôle des hautes terres du Sud de l'Indochine a permis à la France de montrer qu'elle pouvait tenir effectivement la quasi-totalité de la péninsule, y compris les zones difficiles à pénétrer que n'avaient jamais pu conquérir les Vietnamiens ou les Cambodgiens. Elle trouve dans ces terres une citadelle et un réservoir de main d'œuvre pour le recrutement militaire. Enfin, une ville de loisirs équipée en sanatorium est construite dans la savane confirmant le rôle de bâtisseuse de la France coloniale. Autant de réalisations qui n'empêchèrent ni le coup de force japonais de 1945 ni l'effondrement de l'Indochine française neuf ans plus tard.

---

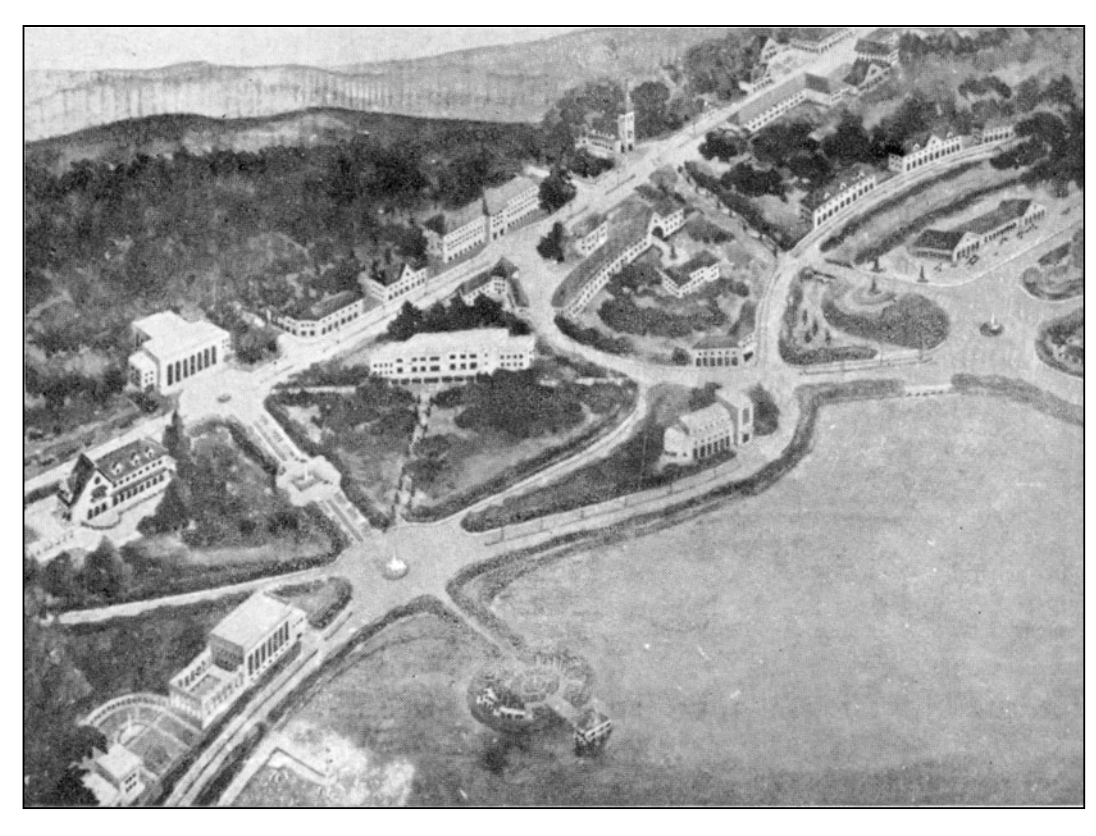
[106] Chef de bataillon Nyo, Etude sur la partie sud occidentale du pays moï et sur l'action qui s'y est déroulée en 1934, 1er octobre 1934, aom/cm 410.

[107] Voir Claude Hesse d'Alzon, « L'armée française d'Indochine pendant la seconde guerre mondiale, 1939-1945 », *in* Brocheux, Duiker, Hesse d'Alzon, Isoart, Shiraishi, *L'Indochine française, 1940-1945*, PUF, Paris, 1982, 244 p.

[108] Selon les sources françaises, ordre de bataille des troupes du groupe de l'Indochine d'avril 1938 à janvier 1941, chetom 15H106.



Photographie Henri Maitre : Dalat vers 1910, sur la colline la maison du gouverneur général, *Les jungles moï*



Projet de l'amiral Decoux du Plus-Grand Dalat, 1943, *A la barre de l'Indochine*, 1949.

Chapitre 12 : La mission civilisatrice

La mission civilisatrice revient constamment dans le discours colonial comme principale justification de l'action française dans les hautes terres. Pour comprendre cette mission que les Français se sont eux-mêmes donné, il importe de percevoir comment ils se représentaient les autres, et notamment les aborigènes des hautes terres du sud de l'Indochine, comment cette représentation pouvait servir à légitimer l'action colonisatrice, pour étudier ensuite les politiques que ce discours a induites.

1) Représentations des aborigènes des hautes terres

a) Représentations de l'Autre à l'époque coloniale

L'expansion coloniale siècle depuis le XVIe siècle amène les Européens à être en contact de plus en plus étroit avec des hommes et des femmes autres, étranges, exotiques. Les différences perçues entre ceux-ci et les Européens semblent alors justifier l'idée d'une diversité de races ou d'espèces humaines. Dès lors, deux grandes écoles de pensée s'affrontent : le polygénisme qui considère que les hommes sont d'origines diverses et le monogénisme qui voit une origine commune à l'ensemble de l'humanité. Avec l'essor des sciences naturelles, et notamment avec les travaux de Carl Linné, un discours de classification puis de hiérarchisation raciale s'impose. Dans l'édition de 1795 de son ouvrage *De generis humani varietate native*, le naturaliste allemand Blumenbach, professeur à l'université de Göttingen et disciple de Linné, bien que monogéniste, classe les hommes en cinq races : 1) les Caucasiens, 2) les Mongols, 3) les Ethiopiens, 4) les Américains et 5) les Malais[1]. Cette taxinomie humaine est très vite acceptée et utilisée par les sociétés savantes, débouchant sur le racisme scientifique. Le père de la Bissachère écrit ainsi en 1812 dans son *Etat actuel du Tunkin, de la Cochinchine et des royaumes du Cambodge, Laos et Lac-Tho* :

> Il est reconnu qu'il n'existe qu'une seule espèce d'hommes ; mais on y distingue cinq races, reconnaissables par le type de leur figure : 1°. la figure des habitants du Caucase, de la partie de l'Asie à l'ouest du Caucase, et de l'Europe, à l'exception des Finlandais et du Lapon. 2°. celle du Tartare Mongul réputé l'auteur originaire des peuples habitants de l'Asie, à l'est du Caucase ; cependant cette figure est étrangère aux habitants de la presqu'île de Malaca, mais elle est celle des Lapons, des Finlandais et des Eskimaux. 3° La figure des Ethiopiens qui est celle de tous les habitants de l'Afrique. 4° La figure des Américains commune à tous les habitants de cette partie du monde, excepté les Eskimaux. 5°. la figure du Malais commune aux insulaires de la mer du sud.[2]

La défense de l'œuvre coloniale en France, la pratique des « zoos humains », les récits de voyages, les publications des sociétés savantes vulgarisent cette approche auprès du public français. On passe alors d'un racisme scientifique à un « racisme populaire et colonial »[3]. Cette perception de l'humanité, alors parfaitement admise, est reprise par l'administration coloniale indochinoise qui détermine ainsi de multiples régimes fiscaux discriminatoires en fonction des "races" d'imposables[4].

b) Sources et construction de la connaissance sur les aborigènes des hautes terres

Lorsque les Français commencent à s'installer en Indochine au milieu du XIXe siècle, les connaissances sur les populations des hautes terres du centre de la péninsule sont très restreintes. Elles

---

[1] Stephen Gould, *The Miseasure of Man, the définitive refutation to the argument of Bell Curve*, Norton & Compagnie, New-York, Londres, 1996, pp. 401-412 ; Jonathan Marks, *Human biodiversity, Genes, Races, and History*, Aldine de Gruyter, New York, 1995, pp. 49-51 ; Edmund Leach, *L'unité de l'homme et autres essais*, Gallimard, Paris, 1980, 393 p.

[2] R.P. de la Bissachère, *Etat actuel du Tunkin, de la Cochinchine et des royaumes du Cambodge, Laos et Lac-Tho*, Galignani, Paris, 1812, tome 1, p. 59.

[3] Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Sandrine Lemaire, « Les zoos humains : le passage d'un « racisme scientifique » vers un « racisme populaire et colonial » en Occident », Bancel, Blanchard, Boetsch, Deroo, Lemaire (dir.), *Zoos humains, de la vénus hottentote aux reality shows, XIXe et XXe siècles*, La découverte, Paris, 2002, pp. 63-71. Voir aussi Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, La table ronde, Paris, 1995, pp. 21-49.

[4] Voir pour le Cambodge, Gregor Müller, *Visions of Grandeur, tales of Failure, the Establishment of French Colonial Rule in Cambodia and the Life Story of Thomas Caraman, 1840-1887*, Université de Zürich, 2002, pp. 152-153.

reposent essentiellement sur les témoignages des navigateurs, notamment Van Wuysthoff[5], et ceux des premiers missionnaires catholiques, tel Marini, repris par des ouvrages de synthèse et de vulgarisation. On peut ainsi lire dans une *Histoire universelle* anglaise écrite sur la base de ces sources et traduite en français en 1783 :

> La plus considérable des montagnes forme une longue chaîne, qui s'étend le long des frontières occidentales du nord au sud ; elle est habitée par un peuple sauvage, nommé *Kemoy* ; il est libre & ne paye aucun tribut, parce que les rochers où il habite sont inaccessibles ; c'est là que vont chercher asile les Chinois & les Tonquinois fugitifs, & ceux de quelques autres nations ; ils y sont à l'abri de toute poursuite, & quand une fois ils se sont incorporés avec ces Montagnards, ils s'accoutument à leur genre de vie, qui se réduit à la chasse, ou à faire des courses dans la campagne.[6]

L'existence d'un groupe d'hommes appelés « Kemoy », du vietnamien *moi*, dans le centre de l'Indochine est donc connue dans la première moitié du XIXe siècle. On la retrouve dans la plupart des documents antérieurs à la conquête, des cartes dressées par les missionnaires depuis le XVIIe siècle à l'édition de 1843 de la *Géographie universelle* de Malte-Brun[7].

La connaissance des peuples des hautes terres s'améliore rapidement après que les Français ont pris pied en Indochine. La création de la mission de Kontum en 1850 chez les *Bahnar*, celle de Brelum chez les *Stieng*, les premiers voyages d'exploration, et notamment ceux de Mouhot ou de la mission d'exploration du Mékong, permettent aux colonisateurs d'être mieux informés[8]. Par ailleurs, des Français maîtrisant les langues locales interrogent des Cambodgiens et des Vietnamiens et traduisent les textes mentionnant les aborigènes des hautes terres. Aubaret publie ainsi en 1863 une traduction de l'*Histoire et description de la Basse-Cochinchine* de Trang Hoï Duc[9]. Dès la conquête, les Français ont accès aux sources khmères et vietnamiennes sur les peuples des marges. Des groupes se dessinent, prennent nom : *Stieng*, *Phnong*, Rhadés, *Bahnar*, *Jaraï*. On décrit des coutumes, des techniques artisanales et agricoles, des pratiques religieuses et guerrières. Des journalistes, tel Octave Féré, commencent à rapporter l'existence de ces peuples en métropole[10]. En 1883, Elysée Reclus dans sa Géographie universelle consacre plus d'une dizaine de pages aux peuples des hautes terres, avec gravures[11], là où Malte-Brun se contentait de quelques allusions. Surtout, les colonisateurs qui s'installent dans la région prennent conscience que leurs connaissances sont très incomplètes.

Les années 1880-1914 sont celles de la reconnaissance méthodique des hautes terres. Le gouvernement de Cochinchine, le ministère de l'Instruction publique, puis les différentes administrations mises en place en Indochine après la création de l'Union indochinoise financent des missions d'exploration des hautes terres. Yersin, Nouët, Patté, Neis, Barthelemy, Septans, Humann, Aymonier, Gautier…, rendent compte de leurs périples dans les pages de la revue *Excursions et*

---

[5] Lire Gerrit van Wuysthoff, *Le journal de voyage de G. van Wuysthoff au Laos, présentation de Jean-Claude Lejosne,* Centre de documentation du cercle de culture et de recherches laotiennes, Metz, 1993, 234 p.

[6] *Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent, composée en anglois par une Société de Gens de Lettres ; nouvellement traduite en françois, par une Société de Gens de Lettres, enrichie de figures et de cartes, Histoire moderne*, tome 12*, Contenant la suite de l'Histoire des pays de la presqu'île des Indes au-delà du Gange*, Paris, Moutard, 1783, pp. 475-476.

[7] Konrad Malte-Brun est le géographe danois qui introduit le terme d'Indo-Chine pour désigner cette région. Voir Le Roux, « Avec ou sans trait d'union, note sur le terme Indochine », *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 32, n°3, 1996, pp. 511-530. Malte-Brun, *Précis de la géographie universelle ou description de toutes les parties du monde*, tome V, Bureau des publications illustrées, Paris, 1843, pp. 344 et 380.

[8] Voir P. Dourisboure, *Les sauvages bahnars (Cochichine orientale), souvenirs d'un missionnaire,* Missions étrangères, Paris, 1922 (réédition, 1ère édition 1873), 336 p. ; Francis Garnier (dir.), *Voyage d'exploration en Indochine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868 par une commission française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée*, Paris, Hachette, 1873, t.1 : 580 p., t.2 : 523 p. ; Henri Mouhot, *Voyages dans les royaumes de Siam, de Cambodge, et du Laos et autres parties centrales de l'Indochine,* Olizane, Paris, 1989 (réédition, publié dans *Le Tour du Monde* en 1863), 320 p.

[9] Trang-hoï-duc, *Histoire et description de la Basse Cochinchine (pays de Gia-Dinh),* traduit par G. Aubaret, Paris, Imprimerie impériale, 1863, réédité par Gregg International Publishers Limited, Westmead, Farnborough, Hants, 1969, 351 p.

[10] Octave Féré, *Les régions inconnues. Chasses, pêches, aventures et découvertes dans l'Extrême-Orient*, 1870, Dentai, Paris, 369 p.

[11] Elysée Reclus, *Géographie universelle*, livre VIII, *l'Inde et l'Indochine,* Hachette, Paris, 1883, pp. 842-846, 861-872.

reconnaissances[12] publiée à Saigon. Les missions les plus importantes, par l'étendue des terres parcourues et l'impact des publications qui les ont suivies, restent celles dirigée par Auguste Pavie et Henri Maitre.

A partir de 1893, après l'incorporation du Laos à l'Indochine française, La connaissance des hautes terres s'améliore rapidement avec l'installation d'administrateurs à Kontum, à Ban Don puis Ban Mé Thuot au Darlac, à Attopeu et Stung Treng, mais aussi à Djiring dans le Haut-Donnaï en Cochinchine. Les administrateurs Leclère, Le Roy ou Galtier à Kratié, Bourgois puis Besnard au Darlac, Odend'hal et Castanier à Attopeu, Frébault et Tournier à Stung Treng en parcourant leur circonscription, en se renseignant sur leurs habitants, en rédigeant des rapports très détaillés permettent une meilleure compréhension de ces territoires et de ces peuples.

A la veille de la Première Guerre mondiale, les cours d'eau et les reliefs sont connus, des cartes relativement précises sont dressées, et des contacts établis avec les groupes les plus importants. Les premières études ethnologiques apparaissent très influencées par le racisme scientifique : les mesures anthropométriques voisinent avec les descriptions des mœurs et coutumes ou de l'organisation socio-politique[13]. C'est le temps des premières tentatives d'écriture de l'histoire des peuples des hautes terres, auxquels on imagine souvent une origine malaise ou indonésienne, essentiellement sur des critères linguistiques[14].

Les informations sont recueillies lors de passages rapides dans les villages, et ne correspondent pas toujours à la réalité. Des représentations, souvent erronées, sur les peuples des hautes terres se cristallisent à cette époque. On les perçoit comme des nomades ou des semi-nomades dangereux, organisés en tribus, détruisant la forêt par la culture sur brûlis itinérante, voire ne vivant que de chasse et de pêche[15].

Avec la création de l'Ecole Française d'Extrême-Orient en 1898, les études se multiplient. l'Ecole dispose de correspondants dans les hautes terres, missionnaires et administrateurs notamment, auxquels elle remet des instructions de recherche. Petit à petit l'ethnologie se professionnalise. Le développement des études ethnologiques s'accompagne d'une tribalisation des groupes humains des hautes terres. Alors qu'aucune organisation autochtone supérieure au village n'apparaît dans les archives, les ethnologues classent les habitants des hautes terres en groupes ethniques qu'ils perçoivent comme tribus. Ces premières recherches ethnologiques doivent avant tout répondre aux besoins de l'administration coloniale[16]. C'est ainsi qu'en 1929 et 1930, Marcel Ner, professeur au lycée Albert

---

12 On peut lire dans *Excursions et reconnaissances* : Paul Neis, « Rapport sur une excursion scientifique faite chez les Moïs de l'arrondissement de Barai du 15 mai au 15 juin 1880 », n°6, 1880, pp. 404-435 ; Paul Neis et lieutenant Septans, « Rapport sur un voyage d'exploration aux sources du Dong-Nai », n°10, 1881, pp. 15-78 ; A. Blanc, « Voyage d'un marchand de bœufs au Laos (du 15 août 1880 au 3 mai 1881) », n°11, 1882, pp. 229-266 ; Huyn de Verneville, « Notice sur la province de Binh-Dinh (Annam) », n°11, 1882, pp. 287-297 ; lieutenants Septans et Gauroy, « Reconnaissance dans le Cambodge et le Laos », n°12, 1882, pp. 536-551 ; Amédée Gautier, « Voyage au pays des Moïs accompli en février-juin 1882 », n°14, 1882, pp. 219-250 ; Pierre Carreau (pseudonyme de Georges Bloy), « Du commerce et de l'agriculture chez les Moïs », n°14, 1882, pp. 270-293 ; L. Nouet, « Excursion chez les Moïs de la frontière Nord-Est, du 22 avril au 9 mai 1882 », n° 19, 1884, pp. 5-41 ; Rodolphe Humann, « Excursion chez les Moïs indépendants », n°20, 1884, pp. 27-42 ; Etienne Aymonier, « Notes sur l'Annam, le Binh Thuan », n°24, 1885, pp. 199-340 ; Henri Azemar, « Les Stiengs de Brolam », n°27 et n°28, 1886, n°27 : pp. 89-146, n°28 : pp. 215-250 ; Brière, « Les Moïs du Binh-Thuan et du Khanh-Hoa », n°32, 1889, pp. 235-272.

13 Voir les publications du docteur Harmand ou du docteur Neis.

14 Voir par exemple Jean-Louis de Lanessan, futur gouverneur général (1891-1894), envoyé en mission en Indochine en 1886 qui écrit : « A une époque très reculée de l'histoire de l'Indo-Chine française, les populations d'origine malaise qui occupaient les vallées et les deltas furent refoulées dans les montagnes par les peuples de race supérieure venus de l'Inde d'une part, de la Chine de l'autre. Depuis cette époque, les montagnes de la chaîne annamitique sont restées le domaine misérable mais à peu près indépendant des premiers maîtres de l'Indo-Chine. A ceux-ci sont venus plus tard se joindre et se mélanger une foule de gens de la Chine, de l'Annam, du Cambodge, du Laos, obligés de quitter leur pays pour échapper à la guerre, à la justice ou aux créanciers », Jean-Louis de Lanessan, *L'Indochine française, étude politique, économique et administrative sur la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin*, Félix Alcan, Paris, 1889, pp. 242-243.

15 Sur les représentations concernant les aborigènes des hautes terres, lire la synthèse d'Oscar Salemink, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders, a Historical Contextualization, 1850-1990*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2003, pp. 31-35.

16 Pour une histoire de l'approche des aborigènes du sud de l'Indochine lire Salemink, 2003, 383 p., notamment les pages 74-79 et 97-99 sur ce problème de tribalisation et sur l'action de l'EFEO. Voir aussi pour Sumatra, Daniel Perret, *La formation d'un paysage ethnique, Batak & malais de Sumatra Nord-Est*, EFEO, 1995, 374 p.

Sarraut de Hanoi est envoyé étudier les populations de droit maternel au sud de l'Annam par l'EFEO afin de mieux comprendre les régimes de propriété foncière et les organisations familiales[17]. En 1929, soit quarante-deux ans après la constitution de l'Union indochinoise, Henri Maspero considère que ces populations sont encore mal connues[18].

Les aborigènes des hautes terres sont rarement l'objet d'articles dans la presse coloniale[19], sauf à l'occasion des assassinats d'administrateurs français, ce qui renforce leur réputation de violence et d'insoumission. De même, ils restent longtemps absents de la littérature. Louis Malleret note qu'ils occupent une place insignifiante dans la littérature coloniale antérieure aux années 1930 et ne cite que deux romans où ils apparaissent[20]. Avec les années 1930, les *Moï* inspirent davantage les écrivains, et notamment deux lauréats du prix Goncourt, Roland Dorgelès et André Malraux. Dorgelès raconte dans *Sur la route mandarine*[21] et *Chez les Beautés aux dents limées*[22] son passage au Darlac. Un nouvel imaginaire se construit autour de ces « Peaux Rouges »[23] d'Indochine. Après Adhémard Leclère qui ne peut s'empêcher d'évoquer Fenimore Cooper lorsqu'il parle des *Mnong*[24], après ces Français qui racontent leurs chasses au bison[25], Winchester à la main, dans les forêts clairières, Dorgelès rappelle ce qui pour beaucoup de coloniaux fut une vérité de leur imaginaire : « les Moïs au teint de brique qui vivent sur les plateaux d'Annam sont les frères lointains des Iroquois et des Pawnies »[26].

Dans l'ouvrage d'André Malraux, *La voie royale*, les hautes terres apparaissent comme le lieu ultime de l'aventure et ceux qui les pénètrent, tel Odend'hal ou Maitre, comme les aventuriers par excellence. Témoignage de la popularité de ce thème, lorsqu'un journaliste signe un reportage sur le Haut-Chhlong en 1935, il écrit :

> Le « Haut Chlong », le « Camp Le Rolland », des « tribus dissidentes », comme tout cela sonne curieusement ici, évoquant des scènes de sauvagerie, des pays hostiles, des razzias…(…) Il y aurait donc encore en Indochine des hommes qui vivent en pays d'aventures, en zone dangereuse… L'on se rappelle alors que le pays moï est encore en partie inconnu et non pacifié. On oubliait que des pionniers parmi les nôtres, perdus au milieu des tribus hostiles, vivent encore « dangereusement ».[27]

c) Les sauvages

La principale dénomination dans les écrits français pour désigner les habitants des hautes terres est celle de "sauvages" avant que sa variante vietnamienne, *moi*, ne s'impose.

L'ethnologue Oscar Salemink a pu récemment montrer l'importance des écrits des missionnaires sur la construction des représentations collectives des Français[28]. Par leurs ouvrages, leurs articles dans les différentes publications de soutien à l'action missionnaire, notamment *Les Annales de la propagation de la foi*[29], par le fait que jusque dans les années 1880, les missionnaires sont les meilleurs, voire les seuls, connaisseurs des habitants de l'intérieur, ils transmettent leur perception des autochtones. Pour les missionnaires, ce sont des « sauvages ». Des « missions des sauvages » de Kontum ou de Brelum

[17] Marcel Ner, « Au pays du droit maternel, compte-rendu de mission », *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, tome XXX, 1930, pp. 533-576.

[18] Henri Maspero, « Mœurs et coutumes des populations sauvages » *in* Georges Maspero (Dir.), *Un empire colonial français, l'Indochine*, tome 1 : *Le pays et ses habitants - L'histoire, la vie sociale*, Van Oest, Paris et Bruxelles, 1929. PAGE

[19] Ont été consultés des séries incomplètes de *L'Opinion*, *France Indochine* et *L'Echo Annamite*.

[20] Chivas-Baron, *Folie exotique (en brousse sédang),* Flammarion, Paris, 1924, 249 p. et Jean d'Esme*, Les Dieux rouges*, Plon, Paris, 1928, 253 p.

[21] Roland Dorgelès, *Sur la route mandarine*, Albin Michel, Paris, 1925, 315 p.

[22] Roland Dorgelès, *Chez les beautés aux dents limées,* Les laboratoires martinet, Paris, 1930, 110 p.

[23] Roland Dorgelès, *La route mandarine,* Kaïlash, Paris, 1995 (réédition), p. 271.

[24] Bibliothèque municipale d'Alençon, manuscrit 698.

[25] En réalité, le Gaur ou le Kouprey.

[26] Dorgelès, 1930, p. 14.

[27] Saint-Alban, « Scènes de la vie dangereuse, autour de l'attaque du camp Le Rolland », *L'Asie nouvelle illustrée*, n°27, 1er avril 1935, p. 2.

[28] Salemink, 2003, pp. 40-50. Oscar Salemink a néanmoins tendance à exagérer et à généraliser le mépris pour les aborigènes que l'on perçoit dans une partie des écrits des missionnaires.

[29] Voir Girardet, 1995, pp. 36-39.

aux « peuples sauvages en Indochine » de Henri Maspero, ce qualificatif est repris pendant toute la période coloniale pour désigner ces peuples. En 1940, Pierre Gourou tente de le définir par des critères considérés comme objectifs car observables :

> Les Annamites les considèrent comme des sauvages, - c'est le sens même du mot Moï - et, de fait, les Moï, peu vêtus, généralement illettrés, incapables d'organisation politique, vivant en hameaux dépourvus de liens avec le monde extérieur, font figure de primitifs.[30]

Il synthétise alors ce qui se dit sur ces personnes depuis près d'un siècle.

Pour Jules Harmand, « tous les vrais sauvages ne possèdent pas d'écriture »[31], ce à quoi Pierre Gourou objecte que « certains d'entre eux, les Churu, qui habitent les plateaux au sud de Dalat, savent lire et écrire la langue cham, bien qu'on les considère comme d'authentiques Moï »[32]. L'autre critère principal de sauvagerie est l'aspect extérieur. Lorsqu'Adhémard Leclère affirme à un de ses amis de passage à Sambor en 1892 qu'ils vont voir des sauvages, il prend soin de préciser :

> - Je vous ai promis de vous montrer de vrais sauvages et je vous en montrerais, ils ne sont pas absolument nus mais il s'en faut de si peu qu'on peut affirmer que M. le préfet de police, qui est à Paris, vous le savez, le gardien des bonnes mœurs, ne consentirait pas à les laisser circuler dans la moins importante des rues qu'il est chargé de nettoyer.
> - Mais comment sont-ils donc habillés ?
> - Habillés ! C'est beaucoup dire, écharpés si vous voulez. A peu près comme un maire qui aurait passé entre ses jambes un des bouts de son écharpe.[33]

Le docteur Neis, plus précis, tente de donner une connotation scientifique à la description qu'il fait de ce costume à la suite de ses mesures anthropométriques :

> Chez eux et dans la forêt, les Moïs ont pour tout vêtement une simple bande d'étoffe dont ils appliquent le milieu sur leur ventre ; les deux extrémités, ramenés en arrière, sont croisées sur la région lombaire, puis ramenées en avant dans le sillon inter-fessier, relevées et passées dans la ceinture, pour venir ensuite flotter sur le devant des cuisses.[34]

Par le simple fait que leur vêtement est en général composé d'une bande de coton chez les hommes, les villageois des hautes terres sont perçus comme sauvages. Ce vêtement apparaît, intégré à un discours évolutionniste dérivé de la publication des théories de Darwin, comme la preuve d'une civilisation moins avancée. Morice estime ainsi en 1875 que « les Stiengs forment une race inférieure certainement à tous les points de vue aux Annamites, aux Cambodgiens et aux Tiams. Ils ne s'habillent guère : un langouti est souvent leur seul vêtement, et ils prennent peu de soins de leur personne », avant de s'étonner : « un fait intéressant à noter, je crois, est celui-ci : les Cambodgiens n'ont que les cinq premiers chiffres ; les Stiengs, quoique inférieurs en intelligence, ont la numération décimale.- Il y aurait peut-être quelques recherches à diriger de ce côté »[35]. Lorsqu'un journaliste du quotidien *France Indochine* entend protester contre le nouveau décret encadrant la liberté de la presse pris par le gouverneur général Robin, il s'insurge :

> Il serait plus simple, au lieu de rabaisser les coloniaux, chaque jour un peu plus de décréter qu'on les assimile d'un coup aux moïs au point de vue civique : Qu'en en fasse des Bahnards. N'ayant plus le droit de porter qu'une ficelle, ça les empêcherait de réfléchir et d'écrire.[36]

Les Français, au premier rang desquels les médecins, qui construisent cette théorie sophistique du lien entre le vêtement et l'intelligence sont confortés dans leurs perceptions par les théories scientifiques de

---

30 Pierre Gourou, *L'utilisation du sol en Indochine française*, Centre d'études de politique étrangère, Paris, 1940, p. 351.

31 Jules Harmand, « Les races de indo-chinoises », *Mémoires de la société d'anthropologie*, 1882, p. 338.

32 Gourou, 1940, p. 351.

33 Bibliothèque municipale d'Alençon, manuscrit 698.

34 Paul Neis, « Rapport sur une excursion scientifique faite chez les Mois de l'arrondissement de Baria du 15 mai au 15 juin 1880 », *Excursions et reconnaissances*, n°6, 1880, pp. 427-428.

35 Albert Morice, « Les Tiams et les Stiengs », 1875, pp. 356 et 357, bibliothèque de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, camb. anthro. 53.

36 O'Relly, « Bientôt Moïs », *France Indochine*, 29 mai 1935, Une.

hiérarchisation raciale. Le capitaine Wolf de l'infanterie coloniale, en explorant le Lang Bian estime ainsi que même « en témoignant d'une certaine infériorité dans son développement général, le Moï reste cependant difficilement comparable à l'un quelconque des types nègres du continent africain. Il possède en somme l'intelligence et la vigueur physique d'un habitant des Alpes »[37].

Les Français s'appuient aussi sur l'image que les Vietnamiens, les Laotiens ou les Cambodgiens se font de ces peuples. La plupart des auteurs perçoivent un mépris des peuples des plaines pour les habitants des hautes terres dont ils peuvent observer les manifestations. Ainsi, en 1909, un envoyé aborigène de Stung Treng est violemment pris à parti par des Cambodgiens à Phnom Penh près du palais royal. Ses agresseurs lui arrachent son vêtement, le moquent et le frappent[38]. Quelques années plus tôt, Paul Le Faucheur place la traduction du courrier d'un Cambodgien sur les aborigènes des hautes terres en annexe de sa *Lettre sur le Cambodge* :

> Je vous parlerai plus tard des Stiengs, des Giaraïs et des autres peuplades qui habitent entre la rive gauche du grand fleuve et les montagnes de Cochinchine. Chez nous, tous ces peuples sont appelés des sauvages, des hommes des forêts, mais quand je vous les aurai fait connaître, vous jugerez s'ils méritent absolument ce nom. Je dois cependant vous dire dès aujourd'hui qu'ils n'ont aucune idée de l'écriture ; que l'on ne trouve chez eux ni croyances, ni pratiques religieuses, enfin qu'ils n'ont que deux points cardinaux : « la terre qui voit naître le soleil, le pays que le soleil échauffe à son coucher. »[39]

Le gouverneur Kahom lorsqu'il est à Kratié explique au résident que si les attaques sont si fréquentes chez les aborigènes, c'est qu'ils n'ont pas de religion et se laissent aller à la colère par ignorance[40]. Du côté vietnamien, Aubaret, dans sa traduction de l'*Histoire et description de la Basse Cochinchine* de Trang Hoï Duc, utilise des termes semblables : « Le pays de Gia-dinh est, dans le nord, très montagneux et couvert d'interminables forêts ; c'est en ces lieux que sont réunies les populations *moï*, vivant dans leurs petits villages. Ces barbares payent un tribut à l'empire d'Annam. »[41].

Le sauvage des hautes terres a deux visages. Le premier est celui du "bon sauvage" dans son acception rousseauiste, que l'on retrouve dans les écrits de Jean-Louis de Lanessan, pour qui ce sont « de braves gens »[42], ou chez Adhémard Leclère. Le second visage, qui s'impose au tournant du siècle, est celui de la brute sanguinaire. Paul Lechesne, dans son *Indochine seconde, régions Moïs*, résume un point de vue particulièrement fréquent, alors qu'il rappelle les noms des explorateurs tombés sur les hauts plateaux :

> Sédangs, Djaraïs, Mnongs, - sans parler des sous-tribus nombreuses qui se rattachent encore à eux, - sont à considérer comme extérieurs à notre influence, et même comme des insoumis plus ou moins méchants, et dangereux. Leur incompréhension des Blancs (sinon leur traîtrise) s'est manifestée déjà trop souvent par des assassinats déplorables.[43]

Les habitants des hautes terres sont décrits communément, y compris par ceux qui les côtoient[44], comme foncièrement dangereux et fourbes[45]. Au lendemain des massacres qui accompagne la révolte

---

[37] Rapport de mission dans le Lang Bian du capitaine Wolf, 1898, aom/ggi 5956.

[38] Lettre du commissaire de police du 2e arrondissement de Phnom Penh au résident de Stung Treng, 14 septembre 1909, anc/rsc 4819.

[39] Paul Le Faucheur, *Lettre sur le Cambodge*, Challamel Ainé, Paris, 1872, p. 51. L'authenticité de cette lettre peut être mise en doute, d'autant que le traducteur est présenté comme ayant été tué pendant la révolte de Poukombo. Elle recoupe par trop l'argumentation des Français pour dire que les habitants des hautes terres sont des sauvages, mais cela ne retire rien à l'impact qu'elle peut avoir sur les représentations des Français.

[40] « ហេតុនេះបង្កើតក្នុងស្រុកពួងតែរឿយៗ ព្រោះគ្មានសាស្នាស្គាល់តែសេចក្ដីមោហោទោសោ », rapport mensuel du gouverneur de Stung Treng au résident de Stung Treng, octobre 1911, anc/rsc 25619.

[41] Trang-hoï-duc, 1969, p. 135.

[42] Lanessan, 1889, p. 264.

[43] Paul Lechesne, *L'Indochine seconde, régions Moïs (Kontoum-Darlac),* imprimerie de Quinhon, Quinhon, 1924, p. 3.

[44] Voir la description du *koragn* Ang Kiet par Pierre Cupet, « Chez les populations sauvages du sud de l'Annam », *Le tour du monde*, 1893, p. 186 ou les rapports d'Henri Maitre qui écrit par exemple alors qu'il pourchasse Pa Trang Loeung : « Il faut compter avec le caractère moï. La bande acculée peut se retourner contre des villages soumis et vivre de pillage », rapport au résident supérieur du Cambodge, 17 décembre 1912, anc/rsc 3030.

[45] Lire Blanchard, Bancel, Lemaire, 2002, pp. 63-71

mnong de 1914, le gouverneur général écrit au ministre des colonies que la cause de ce mouvement est « la sauvagerie des tribus Moïs »[46].

Un autre thème récurrent, peut-être l'un des plus important dans le cadre de la rhétorique coloniale, est celui de l'incapacité de ces sauvages à gérer leur vie. Pour Nouët, devenu par la suite directeur de l'intérieur de Cochinchine, « ce qui frappe l'Européen qui arrive dans le pays des Moïs, c'est l'insouciance et l'inaction dans lesquelles végètent ces tribus. Tous les Moïs, depuis le chef jusqu'au dernier des esclaves, vivent au jour le jour »[47]. Adhémard Leclère termine son essai sur les *Mnong* par :

> Ce sont des enfants, de petits enfants, qui ont encore besoin de notre main pour marcher, qui sont craintifs et qui pourtant ne demandent qu'à nous donner leur confiance. Il faut, pour faire d'eux des hommes civilisés, que nous sachions leur inspirer cette confiance, par notre équité, par notre bonté, par notre douceur.[48]

La plupart des administrateurs fustigent l'apathie des villageois des hautes terres. Ils y voient un facteur de déclin et introduisent l'idée d'une disparition prochaine de ces peuples. Dès 1880, le docteur Neis annonce péremptoirement :

> Leur nombre est en décroissance et leur race probablement destinée à s'éteindre. Qu'il faille attribuer cette décroissance à la variole, à l'alcoolisme ou à d'autres causes, ils subiront la loi commune qui veut que toute race inférieure, rebelle à la civilisation, disparaisse quand elle est en présence d'une race supérieure.[49]

Pour de nombreux auteurs, l'état de sauvagerie est lié à l'isolement de ces populations qui, coupées du reste du monde, n'ont pas évolué depuis la préhistoire[50]. Deux gouverneurs généraux l'expliquent par des contacts insuffisants avec les Vietnamiens, les Cambodgiens et les Laotiens, perçus comme plus civilisés. Pour de Lanessan qui s'est rendu dans des communautés *stieng*, « l'état plus ou moins prononcé de sauvagerie qu'elles présentent dépend des relations plus ou moins fréquentes qu'elles ont avec les habitants des plaines »[51]. Paul Doumer, gouverneur général de 1897 à 1902 et grand organisateur de l'Indochine française considère que « les Moïs, depuis longtemps en contact avec les Annamites, sont à demi-sauvages ; ceux qui vivent indépendants dans leurs clairières presque inaccessibles sont sauvages tout à fait et bien souvent dangereux »[52].

La sauvagerie des habitants des hautes terres est admise en Indochine, par tous les Français, à tous les niveaux, et souvent mise en scène. Paul Doumer raconte dans ses mémoires son passage à Kratié, où Adhémard Leclère est en poste en 1897.

> Le résident a aligné ses sauvages ; il les a laissés nus comme des vers et leur a mis une coiffure aux couleurs françaises. Cet uniforme sommaire et bizarre excite la stupéfaction et l'hilarité. Les montagnards n'en sont pas gênés autrement ; ils se croient très beaux sous leur coiffure officielle.

Les visites d'envoyés aborigènes à Phnom Penh ou Saigon, telle l'ambassade *mnong* de 1874[53], sont pour les Français l'occasion d'un divertissement exotique[54], alors que les membres de ces délégations imaginent être perçus comme les plénipotentiaires de leur peuple. Ils sont rabaissés, déshumanisés. La

---

46 Rapport du gouverneur général au ministre des colonies, 4e trimestre 1915, aom/ggi 20078.

47 Nouet, 1884, p. 10.

48 Adhémard Leclère, « Les *Pnong*s, peuple sauvage de l'Indochine », *Mémoires de la société d'ethnographie,* Paris, 1898, p. 208.

49 Neis, 1880, p. 434.

50 Cette assertion qui fait l'impasse sur les courants d'échanges entre les habitants des hautes terres, la vallée du Mékong ou la côte perdure jusqu'après la deuxième Guerre Mondiale. Voir par exemple Bernard-Philippe Groslier, « Histoire et ethnologie en Indochine », *Bulletin de la Société des études indochinoises*, t. XXVII, n°3, Paris, 1952, pp. 333-342 ; កែប វ៉ាន់ឌី *អរិយធម៌ខ្មែរ - មន*, Phnom Penh, 1971, 197 p.

51 Lanessan, 1889, p. 247.

52 Paul Doumer, *L'Indochine française (souvenirs)*, Paris, Vuibert, 1930, p. 229.

53 Voir Partie 2, chapitre 1-1c.

54 Voir les photographies de Gsell, conservées au musée Guimet.

condescendance est parfois poussée jusqu'à l'animalisation[55]. Jusque dans les années 1920, on recherche les "*Moï* à queue" dans les hauts plateaux de Cochinchine et d'Annam[56]. Voici le compte-rendu que Lagrillière-Beauclerc fait de son passage au « pays des Moïs » :

> Depuis longtemps, il existe sur les Moïs une légende dont il nous a été impossible de contrôler l'exactitude et qui prétend que ces peuples, restés en partie sauvages, ont une conformation physique présentant une particularité singulière. Ils auraient une continuation de la colonne vertébrale formant un appendice rigide d'une longueur de 0,20 à 0,25 centimètres (…).
> En nous apercevant, plusieurs indigènes vêtus d'une simple ceinture d'écorce faisant le tour des reins et passant entre les jambes s'enfuient de toute la vitesse de leurs jambes en poussant des cris.[57]

Cet extrait est tiré d'une édition de l'ouvrage du voyageur destinée à être distribuée aux élèves méritants des écoles parisiennes.

La vision des sauvages des montagnes d'Indochine est propagée jusqu'en métropole par les publications des sociétés savantes, des missions catholiques, les livres rédigés par les voyageurs ou les administrateurs, les ouvrages de synthèse, la littérature de loisir, la presse, les expositions coloniales[58]. C'est cette "sauvagerie" qui fait la cohérence de l'ensemble constitué par les hautes terres du sud de l'Indochine et décrit par Pierre Cupet.

2) Civiliser pour justifier la présence française

L'insistance des Français à présenter les habitants des hautes terres comme des sauvages s'explique parfaitement dans le cadre d'une action coloniale justifiée par une « mission civilisatrice ». Le royaume khmer et l'empire d'Annam sont porteurs de réalisations, d'une organisation en Etats centralisés disposant d'une administration, d'une écriture et d'une histoire millénaire, qui en font des civilisations reconnues. Certes, sur la base des vestiges archéologiques ou du maintien de traditions perçues comme archaïques, ils sont présentés comme étant sur la voie du déclin, mais les Français se trouvent contraints de reconnaître la présence en Indochine de « races civilisées, fières de leur antique culture »[59]. L'existence de « vrais sauvages » à civiliser, par l'image que les Français peuvent en avoir[60], au cœur de la péninsule est une véritable aubaine pour les défenseurs de l'action coloniale. Paul Lechesne, virulent défenseur de la colonisation française en Indochine, peut ainsi écrire :

> Nous avons la chance, rare, d'être placés devant une sorte de table rase, et rien ainsi ne viendra fausser notre action : pas de civilisation millénaire comme en Annam, pas d'organisations valables, pas de résistance redoutable, pas d'influence contiguë autre que la nôtre, la Nature tout simplement, et vierge ! (…) Des Moïs que nous ne trouvons pas dans une évolution respectable, mais dans une stagnation invétérée, morbide, et précaire, à l'état de simple embryon de « Capital Humain ». Comment oser dire : « Respect à ceci ! » Comment ne pas chercher la formule du Progrès, qui ne peut être qu'administratif et économique, un élément soutenant et justifiant l'autre ?[61]

---

55 A rapprocher de ce qui se passait en Europe dans les zoos humains. Voir Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Gilles Boetsch, Eric Deroo, Sandrine Lemaire (dir.), *Zoos humains, de la vénus hottentote aux reality shows, XIXe et XXe siècles*, La découverte, Paris, 2002, 480 p.

56 Voir L. Finot, « A propos des Moï à queue », *Bulletin des amis du Vieux Hué*, tome 15, 1928, pp. 217-221, Dr. Gaide « Les hommes à queue », *Bulletin des amis du vieux Hué*, tome 15, 1928, pp. 101-124. En 1899, le Docteur Baurac va même jusqu'à offrir une récompense à qui lui ramènera un "*Moï* à queue", Dr J.-C. Baurac, *La Cochinchine et ses habitants, provinces de l'Est*, Saigon, Imprimerie commerciale Rey, 1899, 350 p.

57 E. Lagrillière-Beauclerc, *Voyages pittoresques à travers le monde, de Marseille aux frontières de la Chine*, Tallandier, Paris, 1900, p. 346.

58 Des objets *mnong*, des armes, des vêtements et même des huttes, sont envoyées aux expositions coloniales de Marseille en 1906 et 1922, anc/rsc 9550 et 12393.

59 Gourdon, *in* Maspero (dir.), 1930, tome 2, p. 83.

60 « Seules des images, des récits et des émotions étaient susceptibles de donner une représentation des « sauvages » des colonies qui proclame d'elle-même l'inégalité des races et donne à voir la supériorité de la « race blanche », Gilles Manceron, « Les « sauvages » et les droits de l'homme : un paradoxe républicain », in Bancel, Nicolas, Blanchard, Pascal, Boetsch, Gilles, Deroo, Eric, Lemaire, Sandrine (dir.), 2002, p. 402.

61 Paul Lechesne, « Roland Dorgelès chez les Moïs », *Revue Indochinoise*, juillet-août 1925, pp. 64-65.

Présenter les habitants des hautes terres comme sauvages par essence, des « embryons de capital humain », est la meilleure justification possible auprès de l'opinion et de la métropole pour agir sur leurs territoires, dans le but bien compris de les aider, de les civiliser.

a) Protéger les sauvages

Que faire face à ces sauvages sur la voie du déclin ? Si Prosper Odenh'al, alors chef de poste à Savannakhet au Laos, estime en 1895 que « nous pourrons aller brûler 2 ou 3 villages, tuer quelques cochons et briser quelques jarres, mais le plus sûr moyen est de lancer le laotien sur ces gens là. Quelques innocents pourront peut être payer pour les coupables mais bast ! Tous les Kha ne valent pas cher »[62], Paul Lechesne reconnaît que « les exterminer serait une solution que l'on ne peut considérer, et qu'ils ne méritent pas, ces autochtones, ou malayo-polynésiens en général mieux bâtis, plus vigoureux, que les Annamites »[63]. La politique menée à la fin du XIX[e] siècle aux Etats-Unis vis-à-vis des « Indiens », massacres et parcages dans des réserves est rejetée. Dans son essai sur « L'immigration en pays Moï », le père Kemlin, dénonce le « sort du Peau-Rouge, de l'Iroquois et autres, écrasés lentement mais sans arrêt, par le « rouleau compresseur » de la colonisation américaine. » Il considère que « telle n'est pas la méthode qui a valu à la France une place hors pair parmi les nations colonisatrices »[64]. La France civilisatrice se doit de venir en aide à ses protégés, comme l'écrit le capitaine de Crèvecœur :

> Parce qu'un grand peuple colonisateur comme le nôtre ne peut pas se désintéresser du sort fut-ce de la plus misérable et inutile peuplade vivant sur la terre la plus lointaine de son empire, c'est surtout une œuvre en faveur des Biats que nous sommes venus accomplir au Haut-Chhlong.[65]

Déjà chez Cupet, on trouve l'idée que la domination française sur les hautes terres se doit d'« améliorer le sort des populations »[66]. Elle est défendue aux plus hauts échelons de la hiérarchie indochinoise par les gouverneurs généraux. En 1908, Paul Beau fait de la protection des indigènes « contre les fléaux qui les ont si souvent éprouvés dans leurs propriétés et dans leurs personnes : la piraterie, les épidémies, et les disettes »[67] une des priorités de son administration. Quelques années plus tard, Baudouin, alors gouverneur général par intérim, estime que « cette sollicitude s'étendra bientôt jusqu'à ces races nomades qui habitent les hauts plateaux »[68].

Dans un premier temps, les administrateurs français, stigmatisent les exactions réelles ou supposées des Cambodgiens, des Vietnamiens ou des Laotiens, notamment la poursuite de la traite et de l'esclavage dans l'arrière pays, et la misère des esclaves. En 1880, pour le chef du service de la justice indigène de Cochinchine, Silvestre, « en général, on peut dire, dès qu'on a dépassé une bande de 20 kilomètres de largeur moyenne qui longe le Song bé, on est dans un pays où l'enfant est une chose. On va à la chasse des enfants comme on va à l'affût du cerf »[69]. André Baudrit dans son ouvrage *Bétail humain, rapt-vente-infanticide dans l'Indochine française et dans la Chine du Sud* paru en 1942, résume cinquante ans de publications sur l'esclavage dans les hautes terres :

> Toutes les populations primitives de la Chaîne Annamitique, connues suivant les régions sous les termes génériques de Moïs, Kha, etc… ont toujours pris une part importante au trafic des êtres

---

62 Rapport du chef de poste de Savannakhet au résident supérieur en Annam, 12/6/1895, aom/ggi 20279. En juin 1895, cette partie du Laos est encore administrée par l'Annam.

63 Lechesne, 1924, p. 5.

64 Emile Kemlin, « L'immigration annamite en pays Moï, particulier dans la province de Kontum », Quinhon, imprimerie de la mission, 1925, *in* Kemlin, *Les Reungao, rites agraires, songes et alliances, textes réunis et présentés par Pierre Le Roux*, EFEO, Paris, 1998, pp. 303.

65 Rapport du capitaine de Crèvecoeur sur la pénétration au Cambodge, 1938, aom/ggi 53659.

66 Cupet, 1900, p. 416.

67 Paul Beau, *Situation de l'Indochine de 1902 à 1907 : rapport par monsieur Paul Beau, Gouverneur général,* Marcellin Rey, Saigon, 1908, p. 61-62.

68 François Baudouin, *Discours prononcé par M. Baudoin, gouverneur général p.i. à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de Gouvernement de l'Indochine tenue à Hanoi le 18 décembre 1922*, Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1922, p. 20.

69 Silvestre, « Rapport sur l'esclavage », *Excursions et reconnaissances*, n°3, 1880.

humains. Ils ont été souvent les ravisseurs de leurs semblables, mais plus souvent encore les victimes des tribus voisines ou des populations limitrophes : Cambodgiens, Laotiens, etc… [70]

Les Français, qui n'ont définitivement interdit l'esclavage qu'en 1848, se présentent pendant la conquête de l'Indochine comme les champions de la lutte abolitionniste. Après l'installation du protectorat français au Cambodge, Janneau exhorte dans son *Manuel pratique de langue cambodgienne* à une intervention française auprès des aborigènes au nom de la lutte abolitionniste, et de la défense de la "race blanche" !

Les ព្នង Penong proprement dits, les ព្រៅ Prou[71], ស្ទៀង les Stieng et aussi les ជ្រៀ Cheréei ou Charaï[72] des montagnes de l'Est visités et décrits par Mouhot[73]. On sait que ces derniers sont des hommes blancs au profil caucasique ; ce fait constaté par les Cambodgiens eux-mêmes, est certainement le plaidoyer le plus éloquent qu'on puisse faire en faveur de l'abolition de cette traite des blancs. Avant de bouleverser le monde entier de nos tirades humanitaires pour réclamer l'émancipation des sujets du roi de Dahomey, il eût été plus logique peut-être de jeter un coup d'œil de pitié sur les sauvages blancs de race aryaque, nos parents en ligne directe dans la grande famille humaine, vendus comme des bêtes de somme par quelques bâtards croisés de sang mongol, sous la protection et à l'ombre du pavillon français.[74]

La lutte contre la traite et l'esclavage offre au pouvoir colonial une justification morale non seulement à l'action dans les hautes terres, mais aussi à l'ingérence dans les affaires intérieures du Cambodge et à l'éviction du Siam de la Cordillère annamitique. Elle est relayée en France, notamment à l'occasion des expositions coloniales[75] ou par les publications des missions catholiques. Ces dernières font savoir qu'elles recueillent ou achètent des anciens esclaves placés ensuite sous leur protection. En 1929, Henri Gourdon, inspecteur général de l'enseignement en Indochine proclame que la suppression de l'esclavage est « la plus éclatante manifestation » de l'accomplissement par la France « de son devoir envers les races dont elle a assumé la charge »[76].

Malgré la fin de la traite, le discours continue de se focaliser sur les abus des autorités indigènes. Le résident supérieur au Cambodge dans un courrier au gouverneur général en 1915 estime ainsi que « ce n'étaient plus, depuis l'établissement de notre Protectorat, les rafles d'esclaves Phnongs emmenés sur les marchés du Cambodge, mais c'était l'exploitation intensive d'une race primitive sans moyens de défense perfectionnés »[77]. Le devoir protecteur apparaît d'autant plus important que les aborigènes des hautes terres sont présentés comme incapables de se prendre en charge.

Lorsque dans le courant des années 1930, l'administration française établit un contrôle effectif sur l'ensemble des hautes terres, elle ne peut plus justifier son action par des exactions des administrations indigènes qu'elle contrôle. Les médecins travaillant sur l'épidémie palustre commencent alors à publier des recherches tendant à montrer l'impact terrible du paludisme, qu'eux seuls sont susceptibles de limiter, sur les habitants des hautes terres. On s'explique dès lors la propension des médecins opérant dans le Haut-Chhlong à voir la population *mnong* décroître. Le paludisme remplace les abus des mandarins comme explication du bien-fondé de l'action française[78]. Le docteur Jouin estime ainsi dans son ouvrage sur les rites funéraires des habitants du Darlac :

Il faudra leur apprendre - et pour cela une certaine autorité, une grande patience, une ténacité extraordinaire et aussi parfois de justes sanctions, seront nécessaires pour les y amener - il faudra

[70] André Baudrit, *Bétail humain, Rapt-Vente-Infanticide dans l'Indochine française et dans la Chine du Sud*, Saigon, S.I.L.I., 1942, p. 8.
[71] *Brao*.
[72] *Jaraï*.
[73] A notre connaissance Mouhot n'a jamais décrit les *Jaraï*, mais les *Stieng*.
[74] Gustave Janneau, *Manuel pratique de langue cambodgienne, contenant de nombreuses listes de mots usuels groupés par catégories, des dialogues applicables aux circonstances ordinaires de la vie pratique et d'une carte politique du royaume de Khmer*, Saigon, Imprimerie Impériale, 1870, p. 62.
[75] Voir par exemple J. Charles-Roux, *Exposition universelle de 1900 : Colonies et pays de Protectorat*, Paris, 1900, p. 43.
[76] Gourdon, *in* Maspero (dir.), 1930, tome 2, p. 83.
[77] Minute d'une lettre du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général de l'Indochine, 21 mars 1915, anc/rsc 3784.
[78] Voir aussi, M.-E. Farinaud, R. Choumara, « Infestation palustre et démographie dans les populations Montagnardes du Sud-Indochinois (P.M.S.I.) », supplément au *Bulletin économique de l'Indochine*, n°22, mars 1950, 48 p.

> leur apprendre le travail régulier, méthodique et progressif, qui leur permettra, d'abord, une alimentation quotidienne et suffisante, leur donnant les moyens de mieux résister au paludisme qui les tue.[79]

Lorsque le capitaine de Crèvecœur rédige l'ordre de service aux lieutenants sous ses ordres dans le Haut-Chhlong, il prend soin d'indiquer que « les chefs de postes s'inquiéteront surtout des fléaux qui déciment la race et de mortalité infantile. Ils proposeront et appliqueront les moyens simples et à notre portée d'atténuer ces misères »[80].

Les Français parviennent ainsi à justifier leur impérialisme et l'installation de leur domination par la volonté, souvent authentique, de sauver les populations.

b) Civiliser

Le devoir de protection des autochtones s'accompagne d'une volonté de "civilisation" de ces peuples. Fer de lance de la mission civilisatrice, les missions catholiques ouvrent la voie dans les années 1850. Gaston Pelletier et Louis Roubaud, dans un ouvrage de synthèse paru en 1936 exposent que « c'est l'honneur des missions chrétiennes d'avoir, dès les premières prises de contact avec les groupements indigènes du Nouveau Monde, de l'Afrique et de l'Extrême-Orient, apporté, par leur enseignement et leurs pratiques, le levain des forces spirituelles »[81]. Pour les missionnaires et les milieux dévots, la civilisation des sauvages passe par l'évangélisation. Le fait de devenir chrétien participe ainsi à la construction de l'homme civilisé. Le père Dourisboure, qui se plaint des « pauvres sauvages, à l'esprit borné, à l'intelligence nullement développée », considère à propos de son premier néophyte que « la foi avait développé son esprit »[82]. A Brelum, le père Guillou distribue des vêtements aux *Stieng* pour qu'ils cessent de se promener "nus", mais se plaint que ceux-ci ne s'en servent que pour lui rendre visite[83].

En combattant les croyances religieuses des aborigènes, en s'opposant à l'influence des sorciers, les missionnaires estiment libérer les *Bahnar*, les *Sedang*, les *Stieng* des superstitions qui les empêchent de se développer. Tout au long du XIXe, la conversion apparaît comme le meilleur moyen "d'élévation" des indigènes.

L'histoire de l'installation des Français en Indochine est indissociable de celle des missions catholiques[84]. La concordance d'intérêt et d'analyse entre l'église et les milieux coloniaux amènent ces derniers à s'appuyer sur les missionnaires. La mission *stieng* connaît rapidement une fin tragique, en revanche la mission de Kontum parvient à s'asseoir fermement chez les *Bahnar*. Elle devient un point d'appui français contre les résistants vietnamiens, notamment pendant la révolte du *Can Vuong* en 1885. Elle bénéficie alors dans la personne du père Guerlach d'un stratège qui organise militairement la mission et lui permet de résister aux attaques des Vietnamiens et des *Jaraï*.

Les pères comptent trois néophytes en 1853, la mission rassemble huit cents à neuf cents chrétiens en 1870, puis 15 700, auxquels s'ajoutent 4 000 catéchumènes, en 1922[85]. Tous ces chrétiens ne sont pas *Bahnar*, *Sedang* ou *Röngao*. Pour renforcer la mission de Kontum, mais aussi pour répondre à sa vocation première qui était d'en faire un bastion pour les Vietnamiens chrétiens persécutés dans les plaines, des catholiques vietnamiens sont amenés à Kontum où ils s'installent[86]. Ce mouvement migratoire de Vietnamiens vers les hautes terres participe aussi de la mission civilisatrice.

---

79 Bernard Jouin, *La mort et la tombe. L'abandon de la tombe, les cérémonies, prières et sacrifices se rapportant à ces très importantes manifestations de la vie des autochtones du Darlac*, Institut d'Ethnologie, Paris, 1949, p. 205. Ouvrage écrit entre 1941 et 1946.

80 Ordre de service aux chefs de postes du délégué du Haut-Chhlong, 15 septembre 1936, anc/rsc 9038.

81 Gaston Pelletier, Louis Roubaud, *Empire ou colonies ?,* Plon, Paris, 1936, p. 71.

82 Dourisboure, 1922, pp. 76 et 133.

83 Lettre de M. Guillou à M. Albrand, 12 mai 1857, Société des missions étrangères de Paris 755/103.

84 Pierre Brocheux, Daniel Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954,* La découverte, Paris, 2001, pp. 26-29 ; Milton Osborne, *The French Presence in Cochinchina and Cambodia*, White Lotus, Bangkok, 1997, pp. 59-108 ; Philippe Devillers, *Français et Annamites, partenaires ou ennemis ? 1856-1902*, Denoël, Paris, 1998, pp. 17-46.

85 Dourisboure, 1922, pp. 131-142, 301 et 332.

86 Ils sont 6 000 vivant avec 20 000 autochtones des hautes terres catholiques en 1954,Christian Simonnet*, La mission des grands plateaux*, France-Empire, Paris, 1961, p. 314.

Les Français espèrent civiliser les habitants des forêts grâce au contact avec les peuples des plaines. Ces derniers sont perçus dans le discours évolutionniste ambiant, comme moins attardés. Le ministre des colonies Sarraut estime qu'en Indochine, « il y a un abîme entre un « kha » du Laos et un civilisé d'Annam »[87]. A partir de la fin du XIX[e] siècle, lorsque le pouvoir colonial est bien établi sur l'ensemble de la péninsule, l'"annamisation" ou la "khmérisation" sont souvent invoqués comme moyens de l'action civilisatrice. Dans l'esprit des Français, il s'agit d'abord d'apprendre la riziculture humide, le travail salarié aux aborigènes et de monétariser leur économie, comme le souligne un rapport de l'administrateur Durand sur les autochtones de l'arrière-pays de Kratié :

> Leur contact avec les Cambodgiens paraît leur avoir créé des besoins en même temps qu'il semble avoir développé chez eux un plus grand amour du travail. La civilisation n'est-elle pas, en effet, une façon de multiplier les besoins des peuples afin de les forcer à travailler pour leur permettre de les satisfaire ?[88]

Lorsqu'en 1935, le gouverneur de Cochinchine, Pagès, publie une étude sur la pénétration des pays moï, il écarte la région de Baria, dont les autochtones ont trop adopté de nombreuses coutumes vietnamiennes. Ce ne sont plus de vrais *moï*, de vrais sauvages[89].

Avec le développement des idées républicaines en métropole, la colonisation apparaît de plus en plus en porte-à-faux par rapport idéaux proclamés des Français. On assiste alors à de véritables contorsions intellectuelles et rhétoriques pour justifier la domination de peuples lointains par une Nation dont la devise est « liberté, égalité, fraternité »[90]. Le gouverneur général Jules Brévié reprend le titre d'un poème de Kipling qui fait de la colonisation, le « fardeau de l'homme blanc »[91]. Les défenseurs de l'action coloniale proclament que celle-ci est une chance pour les peuples colonisés et un acte d'abnégation de la part de la France. Après la Première Guerre mondiale pendant laquelle des centaines de milliers de combattants originaires des colonies participent aux combats dans la boue de Verdun ou de la Somme, le ministre des colonies Albert Sarraut écrit ainsi :

> [la France] a mobilisé « ses enfants » des colonies. C'est qu'elle n'admet pas, comme un dogme, l'infériorité « éternelle » de certaines races. Elle constate le retard de leur évolution, s'emploie à en corriger les effets et s'efforce d'en accélérer les étapes. La bonté, certes, cette sublime vertu, est à la base de son œuvre civilisatrice, mais aussi la grande pensée de justice qui imprègne la tradition du pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.[92]

La mission civilisatrice est alors de plus en plus comprise au travers les notions de progrès, d'entraide, d'éveil et d'éducation. Gouverneur général de 1902 à 1907, Paul Beau écrit dans son rapport de fin de mission à propos des populations des montagnes du Laos :

> Les populations Khas sont laborieuses, mais elles répugnent à quitter leurs montagnes, loin desquelles elles ne peuvent vivre ; tenues toujours par les Laotiens dans une étroite dépendance, elles ne savent pas ce qu'elles valent, ni les progrès dont elles sont susceptibles ; c'est à nous de les éduquer progressivement.[93]

Ce discours explique en grande partie la construction d'écoles dites *moï* ou *kha* au Cambodge, en Cochinchine, en Annam, au Laos. Il s'agit alors d'améliorer les conditions de vie des aborigènes en en élevant quelques-uns au rang d'hommes civilisés. On peut ainsi lire dans un article sur le « problème scolaire en pays moï » de 1941 :

---

[87] Albert Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, Paris, 1923, p. 118.

[88] Rapport au résident supérieur, 17 avril 1902, anc/rsc 758.

[89] Pagès, « Rapport sur la pénétration moï au cours des cinq dernières années, 9 février 1935 », in *Variétés sur les pays moï*, Gouvernement de la Cochinchine, Saigon, 1935, pp. 206-219.

[90] Lire Manceron *in* Bancel, Nicolas, Blanchard, Pascal, Boetsch, Gilles, Deroo, Eric, Lemaire, Sandrine (dir.), 2002, pp. 399-405

[91] Jules Brévié, gouverneur général de l'Indochine, Pénétration et organisation des régions moïs, 1938, aom/indonf 1240, p. 13. Rudyard Kipling, « The White Man's Burden », 1899.

[92] Sarraut, 1923, p. 100

[93] Beau, 1908, p. 358.

> Devant tant de détresse, un Français n'est pas digne de ce nom qu'il ne se demande, le cœur serré, comment secourir ces malheureux. Alors tout naturellement, il en vient à rêver d'une petite école qui apprendrait à ces miséreux à vivre un peu mieux, à souffrir un peu moins.[94]

c) Objections et ralliements

Les contradictions de la mission civilisatrice sont rapidement soulignées. Les parlementaires Clemenceau ou Pelletan rappellent à Jules Ferry le droit de chaque peuple à son indépendance. Ces positions trouvent très peu d'échos parmi les Français d'Indochine.

Parallèlement, l'installation de la III[e] République en France et l'hostilité croissante à l'Eglise amènent une remise en cause du rôle des missions catholiques dans le projet de mission civilisatrice. En Indochine, certains administrateurs issus des milieux radicaux ou socialistes anticléricaux, commencent à attaquer l'action des missionnaires de Kontum.

Après la participation de la mission à l'affaire Mayrena, dans laquelle plusieurs de ses membres sont gravement compromis, la méfiance vis-à-vis des pères ne cesse de s'amplifier. Le résident supérieur en Annam écrit en 1907 au gouverneur général :

> Les missionnaires rêvent-ils de constituer en pays Moï un nouveau Paraguay, une colonie entièrement à leur dévotion, une sorte d'Etat théocratiquement gouverné, indépendant de toute autorité laïque ? Tout porterait à le croire.[95]

Lorsque la carte administrative de la région est révisée en 1904-1905, la mission est d'abord intégrée à une province autonome centrée sur Pleiku. Celle-ci est transformée en délégation de Kontum en 1907, dépendant de la province de Quinhon, et donc de l'Annam. Les missionnaires perdent théoriquement toute puissance temporelle.

L'administrateur de France nommé à Kontum, Jules Guénot, entre rapidement en conflit avec les « agents de l'association internationale apostolique romaine »[96]. Parallèlement, le député d'Eure-et-Loir, Maurice Violette, ardent défenseur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, attaque vigoureusement les méthodes des pères « à la tête des villages chrétiens fanatisés »[97]. Les pères de la mission de Kontum sont accusés de favoriser l'esclavage en achetant des personnes razziées pour les convertir, de perpétuer un état d'anarchie dans les hauts plateaux par leur participation aux guerres entre les *Bahnar* et leurs voisins. Des faits précis de destructions de biens, notamment des jarres ou autres objets ayant une valeur religieuse pour les aborigènes, de coups et blessures, d'homicides, leur sont reprochés. Au Cambodge, le délégué de Veunsaï s'inquiète en 1908 de l'activité des missionnaires dans le village *jaraï* frontalier de Ban Yao : « Ils se sont emparés de tous les objets ayant trait au culte des génies en faveur chez les Khas et y ont mis le feu, répandant les cendres dans la forêt. Les Djaraïs n'ont rien dit »[98]. A Kontum, ni Guénot ni son adjoint, Sabatier, ne tolèrent les interventions des missionnaires dans les affaires relevant de l'administration.

Les pères sont perçus comme « des gens fanatiques, isolés, seuls, souvent malades et que la fréquentation unique et constante de sauvages aussi fanatiques qu'eux, soit avec eux, soit contre eux, avait profondément modifiés »[99]. Pour ces administrateurs, l'action des missionnaires relève d'un obscurantisme comparable à celui des sauvages. Les pères passent ainsi en quelques années du statut de défenseurs de la civilisation à celui d'entraves à la mission civilisatrice de la France.

---

94 Rochet, « Le problème scolaire en pays moï », Indochine, hebdomadaire illustré, 23 janvier 1941, pp. 12-15.

95 Rapport du résident supérieur en Annam au gouverneur général, 25 octobre 1907, caom/ggi 19194.

96 Lettre du résident de Kontum au résident supérieur en Annam, 20 février 1914, caom/ggi 19194.

97 Maurice Viollette, « La mission au pays des Moys », *Annales coloniales*, 25 septembre 1913, caom/ggi 19194.

98 Rapport du délégué de Veunsaï au résident de Stung Treng, janvier 1908 anc/rsc 15455.

99 Lettre du résident de Kontum au résident supérieur en Annam, 20 février 1914, caom/ggi 19194. Comme le montre Oscar Salemink dans sa thèse, les missionnaires étaient obligés de s'adapter au mode de vie de leurs hôtes pour leur survie. Ils pratiquaient ainsi l'essartage alors que cette pratique était déjà dénoncée par les autorités françaises. Voir Dourisboure, 1922, pp. 67 et 283. Sur les relations entre la mission de Kontum, l'administration et les aborigènes de la région de Kontum, lire aussi Salemink, 2003, pp. 40-72.

Cependant ni Guénot, ni Sabatier ne s'attaquent à la mission civilisatrice elle-même ou à la supériorité des Français sur les autochtones. L'un des rares à émettre des doutes sur la légitimité de cette action est Adhémard Leclère. Loin de l'Indochine et des milieux coloniaux, il écrit dans *L'avenir de l'Orne* en 1898 :

> Je me demande, si, quand nous aurons civilisé tout ce pays, occidentalisé ces calmes et douces populations, vêtus ces hommes nus, nous leur aurons apporté le bonheur et s'ils ne perdront pas leur quiétude et leur bonté naturelle. Leur esprit est aux antipodes du nôtre ; leur idéal c'est d'être immuable, le nôtre c'est d'agir. L'action est pour nous un besoin, elle est pour eux une gêne et c'est cette gêne que nous voulons leur apporter, le travail à eux qui sont si paresseux, la hâte à eux qui ne sont jamais pressés. Et pour apporter un peu de ce qui nous brûle, nous agitons devant eux des cotonnades à 10 sous le mètre, du fil de cuivre, et c'est avec ça que nous les prenons. Ils sont heureux d'avoir un bout de cette étoffe et pour l'avoir, ils consentent à peiner, à souffrir, à hâner. Hélas ! Ils aspirent à l'oripeau, à se vêtir le corps comme nous; demain ils voudront se couvrir les fesses et les cuisses et nous civilisés, saturés de mièvrerie, dégoûtés des sociétés policées, nous rêvons quelquefois de retourner en arrière de remonter les âges et de courir nus comme eux au travers des forêts, de vivre au jour le jour, du vent qui souffle, du gibier qui passe, de repos surtout.[100]

Dans le texte étonnant d'une conférence donnée au congrès international d'ethnographie tenu à Paris en 1900, l'ex-résident de Kratié va beaucoup plus loin en fustigeant « l'orgueil de race ».

> Mais où sont les rapports, les documents officiels, les études qui devraient nous dire ce qui se passe dans l'âme des peuples conquis, ce qui croule en eux, ce qui est remplacé, ce qui se transforme et ce qui résiste à l'action délétère de notre civilisation, trop rapidement mise en contact avec la leur ? Qui nous fait pénétrer dans la mentalité des races vaincues pour nous montrer les ruines que nous y préparons et les germes des notions nouvelles que nous y jetons ? Qui nous dit les changement profonds qui se préparent en leur conscience et qui menacent du même coup leur foi, leur moralité et leur respectabilité, c'est-à-dire tout ce qui constituait leur individualité nationale (…). Et voici qu'à l'heure d'écrire ce que je vois, de dire ce que j'observe, les symptômes que j'ai notés, je me sens ému de pitié, honteux de l'œuvre entreprise par ma race, et écrasé sous le poids des responsabilités que nous encourons.[101]

Une soixante d'année avant l'invention par Georges Condominas du terme ethnocide[102], Leclère questionne ainsi la légitimité d'un peuple à imposer sa culture à un autre. Par la suite, Léopold Sabatier défend l'idée que la civilisation des aborigènes des hautes terres a aussi une valeur. Dans l'introduction à sa traduction de la chanson de Damsan, poème chanté rhadé, il écrit ainsi : « Je ne puis dire mon émotion lorsque j'entendis pour la première fois cette mélopée si triste évoquer un passé que la découverte des lois m'avait fait soupçonner. Quelle révélation ! »[103]. Ce thème est repris par Malleret en 1930 :

> Ce défaut d'information sur la vie curieuse des sauvages tient sans doute également à nos insuffisances de civilisés. Comment ressentir, en effet, avec la vivacité d'impression qu'ils éprouvent certainement, les sensations jeunes et fraîches que les Moïs reçoivent d'un contact direct avec la nature ? Le goût du confort a étouffé en nous, le sens intime de l'imminent et de l'immédiat. Nous sommes affranchis, certes de la tyrannie de la faim, de la soif, des saisons, de l'obscurité des forêts, de la vigilance incessante qu'imposait à nos ancêtres de la préhistoire, la présence des grands fauves. Mais en regard, l'étendue est immense de ce que nous avons oublié et perdu. Notre contemplation a cessé d'être naïve pour devenir rationnelle.[104]

---

[100] Bibliothèque municipale d'Alençon.

[101] Adhémard Leclère, *De la démoralisation des conquis par les conquérants et des conquérants par les conquis, mémoire lu au Congrès International d'Ethnographie tenu à Paris en 1900*, Paris, Leroux, 1902, pp. 2-3.

[102] Terme introduit en référence au sort des Mnong Gar du Vietnam pour définir la désintégration planifiée d'une culture, Condominas, *L'exotique est quotidien - Sar Luk Vietnam central,* Plon, Paris, 1965, p. 469.

[103] Léopold Sabatier, « La chanson de Damsan, légende recueillie chez les Rhadés de la province du Darlac », *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, tome XXXIII, Hanoi, 1933, p. 143.

[104] Louis Malleret, *L'exotisme indochinois dans la littérature française depuis 1860*, Paris, Larose, 1934, p. 257.

Dix ans plus tard, Pierre Gourou rompant avec la rhétorique du sauvage attardé écrit : « Les Moï ne sont pas des primitifs au sens parfait du mot ; ils ont derrière eux un long passé de domestication de la nature »[105]. Il introduit ensuite la notion de « civilisation du végétal »[106].

Toutefois aucun de ces auteurs ne parvient à s'affranchir du discours évolutionniste. Ils se démarquent parce qu'ils reconnaissent que les autres civilisations ont aussi une valeur intrinsèque mais continuent de percevoir la civilisation occidentale comme supérieure. Ils sont pris par le quasi-consensus qui existe en Europe sur la question coloniale jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Même les socialistes, auxquels se rattachent Adhémard Leclère, que ce soit au congrès de Stuttgart de 1907 ou pendant le Front Populaire de 1936, se positionnent pour une « politique coloniale positive »[107], différente de celle de la bourgeoisie, mais ne remettent pas en cause le fait colonial et encore moins la mission civilisatrice.

Ce discours est parfaitement assimilé par les colonisés eux-mêmes et repris par les fonctionnaires locaux. Un gouverneur de Stung Treng, parti en tournée auprès de ses administrés pour leur demander d'écouter les fonctionnaires cambodgiens et français, cite dans un rapport le discours qu'il leur aurait tenu[108] :

> Depuis les origines, lorsque tout le pays des *Pnong* et des *Kha* obéissait aux ordres des Khmers, des *Lao*, des Siamois, vous n'étiez pas heureux comme aujourd'hui. On vous menaçait de vous prendre vos enfants, vos femmes, les garçons, les filles, pour aller les vendre ou les troquer comme s'ils étaient des cochons. De plus, on vous confisquait toutes vos richesses. Les habitants de votre province étaient très pauvres, comme vous le savez déjà. Depuis que les Français sont venus pour être vos maîtres, il y a déjà 22 ans, ils ne vous menacent pas de prendre vos enfants, vos femmes, pour les vendre ou les échanger ainsi. Au contraire, ils vous conseillent afin que vous sachiez trouver à manger, avoir un métier. Depuis lors, tout le pays des *Pnong* et des *Kha* a de l'argent, des vaches, des buffles, des éléphants, des chevaux, des maisons solides.[109]

La rhétorique française de la mission civilisatrice est ainsi suffisamment répandue pour être reprise par les autorités indigènes, voire par les peuples des hautes terres eux-mêmes. Interrogé en 2001, Chray Kre, un *Mnong* de Bu Trom, fils de *koragn*, donne sa version des raisons de la révolte *mnong* :

> J'ai entendu qu'ils disaient cela, des enfants aux petits enfants. Cela venait d'eux [les membres des minorités ethniques] qui (…) à cette époque ne comprenaient rien, apprenaient sans saisir le sens, cherchaient à se nourrir sans y réussir, jusqu'à ce qu'ils les [les Français] voient arriver et se disent qu'ils étaient agressifs. Ils ne savaient pas encore. Ils n'acceptaient pas de les connaître. C'est ainsi que ces vieux n'avaient jamais vu de Français, de gens d'autres groupes, de Khmers. Cela ne leur plaisait pas, ils avaient peur qu'ils les prennent pour les tuer.
> Ils [les Français] les emmenaient pour aller apprendre, pour aller travailler et ils [les *Mnong*] se sont opposés. Ils avaient peur qu'ils les emmènent quelque part, ailleurs. Ils se sont donc mis en colère contre ces Français, alors que ceux-ci les attrapaient pour les éduquer, pour qu'ils sachent.

---

105 Gourou, 1940, p. 352.

106 Pierre Gourou, « La civilisation du végétal », *Overdruck mit Indonesië*, 1948, n°5, pp. 385-396. Voir aussi Condominas, *Nous avons mangé la forêt de la pierre génie Gôo,* Mercure de France, Paris, 1957, 500 p, et surtout l'œuvre impressionnante d'explication du lien des « paysans de la forêt » avec leur environnement et de réhabilitation de leur civilisation réalisée par Jean Boulbet dans *Paysans de la forêt*, EFEO, Paris, 1975, 150 p. ; *Forêts et pays, carte schématique des formations forestières dominantes et de l'occupation humaine, Asie du Sud-Est*, EFEO, Paris, 1984, 134 p. ; *Pays des Maa, domaine des génies, Nggar Maa', Nggar Yaang, essai d'ethno-histoire d'une population proto-indochinoise du Viêt Nam central,* EFEO, 1967, 152 p.

107 Marc Ferro, « Les socialistes et la question coloniale », *Histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances, XIIe-XXe siècle*, Seuil, Paris, 1987, p. 229.

108 Ce rapport étant destiné au résident de Stung Treng, le gouverneur a pu accentuer les éléments susceptibles de plaire à l'administrateur français, même si celui-ci disposait d'autres sources d'information officieuses, par exemple des témoignages des miliciens d'escortes ou des chefs de village.

109 « ពីដើមស្រុកពួងខាទាំអ្សនៅស្ដាប់បង្គាប់ ខ្មែរ, លាវ, សៀមនោះនាក់ឯងរាល់គ្នារមីនបាននៅសុកសាប្បដូចឥឡូវនែះទេ វាកុំហែងច្ចាប់កូនប្រពន្ធប្រុសស្រីយកទៅលុកដូរដូចជាជ្រូក ឯទ្រព្យសំប័ត្តទៀត ក៏វារឹបរាក់យកអ្ស មនុស្សក្នុងស្រុកនាក់ក្រលំបាក ខ្លាំងណាស់ដូចនាក់ដឹងស្រាប ។ តាំតែបារាំងសែសចូលមកនៅធ្វើចៅហ្វាយនាក់ឯងរាល់គ្នានោះមានជំនួន២២ឆ្នាំហើយ បារាំងសែសមិនបាន កុំហែងយកកូនប្រពន្ធនាក់ឯង ទៅលុកដូរដូច្នោះក៏ទេ មានតែទូនមានប្រដៅឱ្យចែះរកស៊ីធ្វើរការងារតមកតាំងពីនោះ មកស្រុកពួងខាទាំអ្សមានប្រាក់កាស គោរណ៏ ក្របីហ៏ ដំរី សែះ ផ្ទះក៏នៅមាំមមួម », rapport mensuel du gouverneur de Stung Treng au résident de Stung Treng, avril 1915, anc/rsc 25621.

Ils n'en avaient pas l'habitude, ils n'avaient jamais connu cela. Ils ne l'acceptaient pas. Parce qu'ils refusaient et que les messieurs voulaient qu'ils soient d'accord, ils voulaient leur apporter le savoir, l'amour, la construction du pays, le progrès, les messieurs continuaient de proposer des plans pour qu'ils acceptent de s'entendrent avec eux. Mais ils n'approuvaient pas, ils n'étaient pas d'accord, c'était cela la raison, ce que j'ai entendu dire. C'est bien ça. De la bouche des vieux d'avant.

Ils se sont alors opposés aux messieurs. Cela venait des messieurs qui venaient les agresser. Les messieurs les forçaient. Comme si on m'emmenait servir dans leur pays. C'est la raison qui a conduit aux manifestations pour frapper les Français. C'était cela à l'époque parce que les messieurs emmenaient les enfants pour qu'ils apprennent et les adultes pour qu'ils travaillent, qu'ils sachent s'unir, qu'ils ne se tapent pas dessus, qu'ils ne se poignardent pas. A cette époque, les membres des groupes ethniques eux-mêmes se tuaient entre eux. Le groupe des messieurs français regardait cela et voyait que cela n'étaient pas bon. « Maintenant, il y a la justice, il y a des messieurs qui jugent. Maintenant, vous devez vous joindre aux messieurs. Les messieurs vous guident, vous laisse gérer vos affaires correctement dans le pays des groupes ethniques et dans le pays des Khmers ». Mais les membres des groupes ethniques n'étaient pas d'accord. Ils disaient : « j'ai l'habitude de vivre comme cela ». Mais même le sel ou les vêtements ils les recevaient d'eux. En fait, ils ne comprenaient pas, pour parler franchement, ils ne comprenaient rien. Donc, ils continuaient de s'opposer n'importe comment, à faire des choses qui ne se font pas.[110]

3) Définir des politiques *moï*

La mission civilisatrice ne reste pas un simple élément rhétorique destiné à justifier la colonisation ; elle sous-tend les politiques destinées aux populations des hautes terres de l'Indochine centrale.

a) Le rôle pilote de l'Annam

La question des aborigènes des hautes terres du sud de l'Indochine concerne quatre pays de l'Union indochinoise : le Cambodge, le Laos, la Cochinchine et l'Annam. Les premières marques d'intérêt pour les peuples des hautes terres viennent de Cochinchine alors que celle-ci est gouvernée par Le Myre de Vilers.

Trente ans plus tard, à la fin de la Première Guerre mondiale, le gouvernement de Cochinchine tente de relancer le processus de pénétration interrompu par la révolte de Pa Trang Loeung en se basant sur des hommes comme Gatille à Budop ou Oddera dans le Donnaï. Un programme d'action se voulant adapté à l'environnement local est établi. Reconnaissant l'absence de chefs dans l'acception occidentale du terme dans les villages *mnong* ou *stieng*, le gouverneur propose « le contrôle direct et exclusif du fonctionnaire européen c'est-à-dire de chefs de poste et sans aucun intermédiaire indigène » sur les villages[111]. Ces administrateurs français doivent acquérir une bonne connaissance des mœurs et coutumes de leurs administrés. Leur autorité doit se porter dans les territoires encore "insoumis" par la construction de voies de pénétration. Toutefois, ces premiers essais de définition de

---

[110] « ខ្ញុំលឺដែលគេប្រាជ្ញនោះណា៎ តកូនតចៅនោះណា៎ មកពីគាត់ហ្នឹងដែល (…) កាលនោះអត់យល់អី រៀនក៏មិនចេះ រកស៊ីអីក៏មិនកើត ដល់ឃើញគេមកអញ្ចឹងមកទៅ ថាគេនោះឈ្លានពាន ដែលគាត់មិនទាន់ដឹងនោះ គាត់មិនទាំងទទួលស្គាល់គេផងនោះ។ ហើយដល់អញ្ចឹង ចាស់ៗហ្នឹងមិនដែលឃើញពួកបារាំង ពួកអី ពួកខ្មែរអីហ្នឹង គេមិនពេញចិត្តទេ គេថាខ្លាចតែគេហ្នឹងយកទៅសំលាប់នោះ។ គេចាប់ខ្លួនឯងហ្នឹងយកទៅរៀន ទៅធ្វើការ ហើយទៅជាប្រឆាំង ខ្លាចថាគេយកខ្លួនទៅណាទៅណីនោះ ដល់តែអញ្ចឹងទៅខឹងជាមួយគេនុ៎ងទៅ។ ហ្នឹងហើយ គេចាប់យកអោយទៅរៀនអោយចេះ គាត់អត់ធ្លាប់ អត់ឆ្លងកាត់ទេ អញ្ចឹងគាត់ អត់ ព្រមទេ ដោយអត់ ព្រមទៅលោកហ្នឹងគាត់ចង់អោយបានរីកចំរើន គាត់ចេះតែធ្វើដាក់ផែនការអញ្ចឹងទៅ ដើម្បីអោយគេហ្នឹង ព្រមចុះសំរុងជាមួយលោក។ តែគេហ្នឹងអត់ឯកភាព អត់ព្រមទេ អញ្ចឹងមូលហេតុ លឺគេប្រាប់នោះណា៎ ហ្នឹងហើយ តាចាស់ៗពីមុនហ្នឹងណា៎ អញ្ចឹងប្រឆាំងជាមួយលោកអញ្ចឹងទៅ។ មកពីលោកហ្នឹងមកឈ្លានពាន លោកហ្នឹងបង្ខំបែបយកខ្ញុំទៅបំរើនៅប្រទេសគេនោះហើយ។ ហេតុតែអញ្ចេះទៅ នាំគ្នាទៅបាតុកម្មប្រឆាំង វ៉ៃបារាំងហ្នឹង កាលហ្នឹងអញ្ចឹង ព្រោះអីលោកហ្នឹងអោយកូនហ្នឹងចេះរៀន អោយចាស់ៗហ្នឹងចេះធ្វើការ ចេះរួបរួមគ្នា កុំវ៉ៃគ្នា កុំកាប់ចាក់គ្នា។ កាលហ្នឹង ជនជាតិគ្នាឯងហ្នឹង ក៏កាប់គ្នាដែរ អញ្ចឹងពួកបារាំងលោកហ្នឹងគាត់មើលទៅឃើញទៅថានែធ្វើអញ្ចឹងអត់បានទេ ឥលូវមានតុលាការ មានលោកអ្នកកាត់ អញ្ចឹងឥលូវ អោយចូលជាមួយលោកមក លោកអ្នកនាំផ្លូវអោយអ្នកឯងគ្រប់គ្រង ក្នុងស្រុកជនជាតិ ស្រុកខ្មែរអោយបានល្អ។ តែពួកជនជាតិអត់ព្រមទេ គេថា « ខ្ញុំធ្លាប់រស់អញ្ចឹង » ប៉ុន្តែសូម្បីតែអំបិល ក៏យកពីគេដែរ។ ខោអាវយកពីគេដែរ។ អញ្ចឹងគាត់អត់យល់ និយាយអោយចំ អត់យល់អ្វីទាំងអស់ អញ្ចឹងចេះតែប្រឆាំងគេតែពេសតែពាស អញ្ចឹងទៅវាខុសទំនង។ ». Entretien avec Chray Kre, village de Bu Trom, avril 2001. Quand bien même le récit de Chray correspond à ce qu'il pense que j'attendais en tant que chercheur français, il montre que la propagande coloniale a été assimilée par les populations locales.

[111] Programme de travaux et d'organisation administrative des territoires phnongs indépendants, gouvernement de Cochinchine, 1918, aom/ggi 19188.

l'action administrative dans les hautes terres peuvent difficilement être considérés comme des projets politiques pour les aborigènes, le but principal de l'administration étant simplement de faire reconnaître sa domination.

C'est à l'administration du protectorat de l'Annam que l'Indochine française doit la définition d'une véritable politique coloniale dans les hautes terres construite autour de la notion de mission civilisatrice et porteuse d'un dessein pour les aborigènes. Elle est énoncée en détail dans une circulaire du résident supérieur en Annam du 30 juillet 1923 fixant « les principes directeurs de l'administration des Régions Moïs ». Ce travail est essentiellement l'œuvre de deux hommes : celui qui sur le terrain en fut le créateur, Léopold Sabatier alors résident au Darlac, et celui qui l'a promu, le résident supérieur en Annam, Pierre Pasquier.

Sabatier entre dans le service civil de l'Indochine en 1903 à l'issue de son service militaire effectué en Algérie. En 1911, il devient délégué de Kontum, puis sert comme percepteur de ce poste. En 1914, il est nommé au Darlac où il reste jusqu'en 1926. Il épouse la fille du *khunjonob* avec laquelle il a une fille, H'ni ou Annie. Susceptible, de caractère difficile, mais possédant « le feu sacré », il se fait remarquer à Ban Mé Thuot où, selon son dossier de notation, il obtient d'excellents résultats. En 1927, il est fait chevalier de la légion d'honneur pour « son œuvre chez les Moï »[112].

Pendant toute sa carrière, Sabatier peut compter sur le soutien de Pierre Pasquier, « le chef qui sut comprendre l'œuvre accomplie au Darlac, qui sut l'aider et la défendre »[113]. Considéré comme un « fonctionnaire d'élite », Pasquier alterne les postes à responsabilités au ministère des colonies et en Indochine. En 1921, il est nommé résident supérieur en Annam et découvre le travail de Sabatier sur lequel il ne tarit pas d'éloges, y voyant l'application de ses propres théories. Il termine sa carrière comme gouverneur général de l'Indochine en 1928 avant de mourir dans un accident d'avion en 1934. Proche d'Albert Sarraut, dont il est directeur de cabinet en 1917-1918, c'est un ardent défenseur de la politique d'association qui vise à intégrer les indigènes au processus de prise de décisions. Fort de cet appui, Sabatier peut mettre en œuvre son programme concernant les habitants des hautes terres[114].

Sabatier perçoit une valeur dans les cultures et les sociétés des hauts plateaux, mais est persuadé qu'elles sont sur le déclin. Il décide de s'appuyer sur les Rhadés, qu'il considère comme moins dégénérés. Après avoir appris la langue, les coutumes vernaculaires, il se positionne comme un sauveur du peuple rhadé, ce qui lui vaudra le surnom d'« apôtre des Rhadés ». Dans la *Palabre du serment du Darlac*, il rapporte un discours tenu à ses administrés rassemblés pour prêter hommage à la France :

> Vous devez m'obéir parce que, si vous ne m'obéissez pas, je partirai, je vous abandonnerai et avec moi partiront et vous abandonneront les génies du Darlac et la foule des esprits de vos morts qui vous suit. Vous serez des sao tan et vous deviendrez les misérables esclaves des étrangers. (…) « Têtes dures de poisson Kroa et de poisson Kenh », je vous l'ai déjà dit ce qu'il fallait faire. Bien que vous ne soyez que des buffles, je veux essayer de vous sauver encore, mais je ferai se repentir ceux qui ne m'obéiront pas.[115]

Sabatier base ainsi sa domination sur une forme de mysticisme et sur son charisme personnel. Il cherche à préserver la culture locale tout en l'adaptant au "monde moderne" afin de « sauver ces races, de les relever de l'état inférieur où elles se trouvent encore »[116].

Le principe directeur de cette politique est « à chacun ses chefs, à chacun ses juges, à chacun ses lois »[117]. Les Vietnamiens doivent être écartés et les autorités françaises placées en contact direct avec les villageois. Les lois appliquées et les tribunaux sont dérivés des coutumes locales mais adaptées

---

[112] Dossier personnel de Léopold Sabatier, aom/ggi 44920.

[113] Léopold Sabatier, *Palabre du serment du Darlac, assemblée des chefs de tribus, 1er janvier 1926*, Hanoi, 1930, p. 12.

[114] Sur Sabatier et son œuvre lire Salemink, 2003, pp. 79-94. Sur Pasquier, voir Patrice Morlat, *Les affaires politiques de l'Indochine (1895-1923), les grands commis : du savoir au pouvoir*, L'Harmattan, Paris, 1995, pp. 63-65 et pp. 252-253.

[115] Sabatier, 1930, pp. 28 et 85.

[116] Circulaire du 30 juillet 1923, aom/rsc 409. De larges extraits de cette circulaire ont aussi été publiés dans la *Revue Indochinoise*, juillet-août 1924, n°7-8, pp. 91-102.

[117] Circulaire du 30 juillet 1923.

pour être conformes aux valeurs morales des colonisateurs[118]. Le résident Pasquier, signataire de la circulaire, écrit ainsi : « Nous ne pouvons en effet accepter certaines pratiques qui rappellent les ordalies du Moyen-Age, ou certaines dispositions qui, par exemple, autorisent l'esclavage ».

Ce programme doit s'accompagner d'une sédentarisation des autochtones avec le développement de la rizière humide, des plantations d'arbres fruitiers. Des marchés sont créés pour assurer l'approvisionnement en sel et contrôler les marchands laotiens, vietnamiens et cambodgiens. La colonisation française elle-même est encadrée de « telle manière qu'il n'en résulte nul conflit entre planteurs et indigènes ». *De facto*, Sabatier cherche à empêcher toute installation de colons au Darlac.

Dans leur projet, Sabatier et Pasquier prévoient un volet « œuvre sociale » portant notamment sur la création d'« écoles franco-moys ». Les cours de lecture et d'écriture ont lieu dans la langue dite dominante de la région, ce qui entraîne une hiérarchisation des groupes humains en fonction de l'importance que les Français leur donnent. Les enfants apprennent le calcul, « les lois et coutumes de leurs tribus » telles qu'elles sont réécrites par les administrateurs, des notions d'agriculture et font des exercices physiques. Des cours de français sont prévus pour « les plus intelligents ». Ces élèves sont destinés à pouvoir seconder l'administration par la suite. Parallèlement le service d'assistance médicale est développé, le médecin étant perçu comme un collaborateur de l'action de pénétration et de civilisation.

Enfin, la circulaire prévoit de réduire l'insoumission et d'achever la pénétration par la construction de routes et l'incorporation de miliciens autochtones. « Nous ne saurions tolérer que des hommes, habitant l'Indochine française, puissent par leur défiance ou leur hostilité, nous empêcher de poursuivre notre action civilisatrice ». En écartant les Vietnamiens, les Cambodgiens et les Laotiens, le résident supérieur pense amener l'ensemble des habitants des hautes terres à composition. Afin de marquer l'allégeance à la France, une fois par an, une grande fête réunissant tous les chefs de villages est organisée au chef-lieu provincial pour prêter hommage à la puissance coloniale.

La mise en œuvre de cette politique nécessite une meilleure compréhension des coutumes, des mœurs, de l'organisation sociale des différents groupes ethniques. La circulaire prévoit donc le développement de la recherche ethnologique, directement soutenue par l'administration.

Le programme établi par la circulaire de 1923 est celui que Sabatier applique au Darlac depuis près d'une dizaine d'années. Cette expérience pilote est alors étendue au reste des hauts plateaux de l'Annam, notamment à Kontum et dans le Haut-Donnaï. En 1925, l'essai étant jugé concluant, le Conseil restreint de l'empereur d'Annam présidé par le résident supérieur, le Comat, valide la réorganisation de la « justice moy » à Kontum[119].

L'administration française en Annam étant la première à donner un cadre théorique à ses pratique, elle est rapidement perçue comme à la pointe de l'action dans les hautes terres. Le gouverneur général Merlin loue ainsi les réalisations du résident supérieur au conseil de gouvernement de l'Indochine :

> Sous l'impulsion des distingués chefs d'Administration locale de la Cochinchine et de l'Annam, le pays Moï s'ouvre de plus en plus et se discipline progressivement. Particulièrement l'Annam décolle, peut-on dire, de la côte pour s'intéresser aux hautes vallées de l'intérieur.[120]

La politique définie par Sabatier et Pasquier sert ensuite de modèle aux autres pays de l'Union. Délégués et résidents en poste chez les *Mnong*, les *Jaraï*, les Rhadés, les *Bahnar*, les *Stieng*, les *Brao* etc. recueillent des coutumiers qu'ils compilent, surveillent les déplacements des Vietnamiens, des

[118] Lire Salemink, 2003, pp. 85-87 et « Ethnography as Martial Art : Ethnicizing Vietnam's Montagnards, 1930-1954 », in Pels, Peter et Salemink, Oscar (eds), *Colonial Subjects, Essays on the Practical History of Anthropology*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1999, pp. 282-325.
[119] Rapport au trône au sujet de la réorganisation de la Justice en matière moy dans la province de Kontum, 8 juillet 1925, anc/rsc 17190.
[120] Cité par Lechesne, 1924, p. 4.

Cambodgiens ou des Laotiens, ouvrent des écoles. En Cochinchine, l'internat de Hon Quan compte une centaine d'élèves en 1938[121]. La formation agricole est développée.

> En ce qui concerne la région de Nui-Bara (province de Bienhoa) une pépinière de caféiers a été établie en vue de planter 15 ha. de Chari, 4 ha. de Robusta et 1 ha. d'Arabica. Un verger destiné à l'éducation agricole des moïs sera créé en 1940 avec des arbres fruitiers greffés.[122]

Enfin, « l'action du Médecin au profit des Indigènes » est partout présentée comme « une aide puissante pour l'action politique »[123].

Dans ce processus, le Cambodge est considéré comme en retard par rapport à ses voisins. En 1917, le directeur des affaires politiques et indigènes de Cochinchine écrit au gouverneur général à propos de la révolte *mnong* :

> J'indique tout de suite qu'il faut en chercher la cause principale dans les méthodes de pacification (?) employées par le Cambodge. Je me hâte d'ajouter que je n'incrimine personne en particulier, mais seulement un état d'esprit, dont j'ai pu voir sur place certaines manifestations et qui prouve une incompréhension totale de la ligne de conduite à tenir vis à vis de ces peuplades arriérées.[124]

Ce n'est que dans les années 1920, lorsque l'administration française du Cambodge décide de reprendre la pénétration, que le résident supérieur Baudouin se résigne à se renseigner auprès de ses voisins sur leurs programmes, mais il faut attendre la campagne de pacification du Haut-Chhlong de 1932-1935 pour qu'une telle politique puisse être mise en œuvre. Dans un reportage sur la pénétration dans le Haut-Chhlong, le journaliste Paluel-Marmont estime que « l'action colonisatrice au Cambodge a été entreprise quinze ans plus tard qu'en Annam »[125]. Pour la plupart des administrateurs français dans les hautes terres, Sabatier, soutenu par Pasquier, fait figure de précurseur, voire de visionnaire.

En 1936, l'arrivée au pouvoir du Front Populaire en France, soulève de nombreux espoirs en Indochine chez les réformateurs et les colonisés. Néanmoins aucun bouleversement majeur de l'ordre colonial n'est accompli[126]. En 1937, un nouveau gouverneur général, Jules Brévié, est nommé par le ministre de la France d'outre-mer du nouveau gouvernement de gauche, Marius Moutet. Parallèlement, une commission d'enquête sur les colonies est mise en place dont une partie des travaux porte sur l'administration des hautes terres du sud de l'Indochine. Une large consultation sur la situation des pays *moï* est engagée. En Cochinchine, Guerrini et Hugues, administrateurs à Bien Hoa et Hon Quan, le docteur Clément affecté à Nui Bara remettent des rapports au gouverneur général qui ne font que reprendre les grandes lignes de la politique imaginée par Sabatier : protection des autochtones contre les migrants vietnamiens, sédentarisation des essarteurs menée en parallèle avec un enregistrement foncier, respect des coutumes locales, programme social. Jules Brévié reprend la plupart des propositions de ses collaborateurs, en se plaçant dans la continuité de l'action de Pierre Pasquier[127].

La grande innovation de la réforme engagée par Brévié et défendue par le ministre des colonies, Georges Mandel, est l'unification des « pays *moï* »[128]. Dans une note au président de la République française, le ministre des colonies écrit sur la base des rapports du gouverneur général :

---

121 Rapport du gouverneur général de l'Indochine, « Pénétration et organisation des régions moïs », 1938, aom/indonf 1240, p. 19.

122 Rapport sur la situation de la Cochinchine, mai 1939-avril 1940, shat 10H76/2, p. 121.

123 Lettre du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine au gouverneur général, 3 octobre 1933, shat 10H74 dossier 6.

124 Rapport du directeur des affaires politiques et indigènes de Cochinchine au gouverneur général, 17 février 1917, aom/ggi 19188.

125 Paluel-Marmont, « La pacification dans le Haut-Cambodge », *L'Echo de Paris*, 5 mars 1936, p. 2.

126 Lire Brocheux, Hémery, 2001, pp. 317-321.

127 « Je ne saurais mieux faire que de reprendre ici les termes mêmes qu'employait M. Le Gouverneur Général Pasquier », Jules Brévié, « pénétration et organisation des régions moïs », 1938, aom/indonf 1240, p. 22.

128 Voir Salemink, 2003, pp. 135-138. Salemink fait de cette réforme un élément central de la construction d'une identité montagnarde unique faisant suite au processus de tribalisation. Je pense pour ma part que la perception d'une identité commune aux aborigènes des hautes terres est largement antérieure à cette décision administrative qui n'a fait que la renforcer.

> Il n'y a pas diverses manières de faire connaître aux primitifs le vrai visage de la France, sa mission civilisatrice, et l'on ne saurait admettre plus longtemps que les bienfaits de l'assistance médicale et de l'enseignement, par exemple, soient dispensés au hasard des conceptions ou des possibilités locales, sous peine de voir nos intentions mal comprises méconnues.[129]

Cette volonté d'unification de l'action dans les hautes terres, en réalité essentiellement tournée vers les problèmes fiscaux, aboutit à la création par décret du 28 novembre 1939 d'une inspection générale des pays *moï* dépendant directement du gouverneur général et coordonnant la politique vis-à-vis des habitants des hautes terres dans les différents pays de l'Union.

b) Les réticences aux politiques inspirées par Sabatier

La politique mise en place par Sabatier et notamment le refus d'ouvrir le Darlac à la colonisation européenne et vietnamienne, son opposition forcenée aux missionnaires, lui crée de nombreux ennemis dans les milieux coloniaux. Lorsqu'en 1922 Pierre Pasquier lance une consultation sur les hautes terres pour préparer la rédaction de sa circulaire, le père Kemlin de la mission de Kontum signe un mémoire en faveur d'une immigration *viet* dans les plateaux afin de favoriser le développement des autochtones : « Il faut un Moï une main amie qui l'élève vers les degrés intermédiaires… Il lui faut la collaboration de l'Annamite »[130]. Il est publiquement soutenu en 1925 par Paul Lechesne qui écrit :

> Un tel idéal d'évolution lente, qui est certainement celui de M. Sabatier, qui laisse aux Moïs leurs caractères essentiels de race intéressante, et même précieuse, parce que vigoureuse, n'est pas si difficile que cela à transposer du niveau philosophique au régime simplement administratif ; la preuve en est commencée à Ban Mé Thuot, avec isolement complet, à Kontoum davantage encore, avec l'endosmôse catholique, la conjonction annamite, et le commencement des entreprises françaises. Nous allons, M. Pasquier l'affirmerait volontiers, vers le Progrès de toutes ces tribus, encore animales, en restant soucieux de ne leur causer que la moindre peine, d'éviter les maladresses, les injustices et les abus.[131]

Ce texte est significatif du renforcement de la position des tenants de la civilisation par le contact, nombreux en raison des représentations couramment admises sur les aborigènes. Les soutiens à Sabatier, tel Roland Dorgelès qui estime que sa politique de protection est la seule possible, se raréfient. En avril 1926, peu de temps après la tenue du serment de fidélité à la France, Sabatier se trouve au cœur d'une campagne de calomnie d'une rare virulence. Il est accusé de perversion sexuelle et morale, d'entretenir un harem de jeunes rhadés des deux sexes. On lui reproche d'être un satrape tyrannique appliquant une justice arbitraire conduisant à des exécutions sommaires, les coutumiers étant considérés comme une imposture.

> Il ressuscita la justice moï, et fit rédiger le code moï d'après les souvenirs des anciens. Et l'on se figure sans peine le beau monument juridique bâti avec les imaginations séniles de sauvages sans tradition ! (…) Il faut que M. Sabatier rende compte de sa gestion ; il faut qu'il réponde devant la Justice de ses actes de tyran, de ses cruautés sadiques ; il faut que les Annamites qu'il a fait condamner par une criminelle parodie de Justice, soient déférés aux tribunaux français ou annamites, dont ils sont justiciables.[132]

Cette campagne orchestrée par le colonel Sée, directeur de *L'Opinion* et possesseur d'une concession à Kontum, est reprise par de nombreux journaux, tel *L'Echo annamite*, *France Indochine* ou encore *La libre Cochinchine*, les journaux se citant les uns les autres. Une enquête conduite par le procureur de Saigon conclut rapidement au non-lieu, mais met en cause la gestion de Sabatier qui est rappelé et envoyé en congé en France[133]. Il ne revient en Indochine qu'en 1929, après avoir achevé, sous la direction du professeur Lévy Bruhl de l'Institut, la rédaction de ses travaux sur les Rhadés. Il est nommé par Pasquier, alors gouverneur général de l'Indochine, inspecteur des *Moï* et *Kha* en Annam avec résidence à Hanoi. Il est en fait chargé de poursuivre ses travaux ethnologiques. Après un premier

---

129 Rapport de présentation au Président de la république, sd (1939), aom/fm indo nf 1240.

130 Kemlin, 1998, p. 303.

131 Lechesne, juillet-août 1925, pp. 62-63. Un an auparavant, Lechesne avait écrit un texte beaucoup plus mesuré où il défendait l'action de Sabatier tout en s'inquiétant de sa rigidité. Lechesne, 1924, 31 p.

132 Nguyen-Phan-Long, « Un grand colonisateur nous quitte », *L'écho annamite*, 21 avril 1926, Une.

133 Pour une étude approfondie de l'affaire Sabatier, lire Salemink, 2003, pp. 92-94.

passage rapide au Darlac, suivi de vives protestations du résident de Ban Mé Thuot, Thiébault, les hauts plateaux lui sont interdits d'accès. Pierre Pasquier prend immédiatement la défense de Sabatier auprès du résident supérieur en Annam :

> Vous voudrez bien faire remarquer à M. Thiébaud que M. Sabatier est placé actuellement sous l'autorité directe du Gouverneur Général qui l'a investi de sa confiance et je ne saurai admettre qu'il puisse être tenu en suspicion par l'un de ses collègues qui au lieu de porter une appréciation désobligeante sur ses actes devrait au contraire lui apporter son concours le plus entier.[134]

Sabatier est néanmoins maintenu à l'écart des Rhadés et envoyé en France pour accompagner une exposition ethnologique destinée à l'exposition coloniale de 1931. Proche de l'âge de la retraire, il ne rentre pas en Indochine.

Sur le terrain, l'éviction de Sabatier est suivie d'une ouverture de la province aux concessions françaises et à l'immigration d'ouvriers *viet.* Les procédures administratives permettent cependant de circonscrire les implantations françaises et de limiter les spoliations de terres dont sont victimes les autochtones[135].

La présence de "sauvages à civiliser" et "d'esclaves à libérer" a pu être un prétexte pour les partisans de la colonisation qui leur a servi à défendre leur position sur l'Indochine en métropole.

> Aux races dominées par l'instinct, à ces tribus nomades décimées par la maladie, le fétichisme, l'esclavage, la piraterie, chez qui la propriété même est inconnue parce qu'elle revient tout entière à quelques chefs, usurpateurs du travail de tous, la civilisation européenne apporte des méthodes et des aspirations régénérées, l'hygiène, les lumières des sciences positives, le travail organisé, la paix.[136]

En rendant compte de la campagne du Haut-Chhlong, un journaliste peut ainsi écrire que l'action de l'armée française entraîne la « soumission libératrice »[137] des autochtones.

---

[134] Lettre du gouverneur général au résident supérieur en Annam, 27 mai 1929, aom/ggi 44290.
[135] A. Monfleur, *Monographie de la province du Darlac,* Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931, pp. 20-21.
[136] Pelletier, Roubaud, 1936, p. 34.
[137] Paluel-Marmont, « La pacification dans le Haut-Cambodge, le représentant de la France reçoit le riz et les œufs symboliques », *L'écho de Paris*, n°20593, 5 mars 1936.

Chapitre 13 : L'enjeu économique

L'exploitation économique de l'Indochine, la mise en valeur de la « perle de l'Empire », fait partie des priorités de la politique coloniale de la France. Terres peu densément peuplées, en partie couvertes de forêts et de savanes, comment les hautes régions du sud de l'Indochine peuvent-elles participer à ce dessein ?

1) Perceptions des potentialités économiques des hautes terres.

a) Agriculture ou commerce ?

Dès les premières reconnaissances des hautes terres, les explorateurs cherchent à jauger les potentialités économiques des nouveaux espaces qui s'ouvrent à eux. Le principal pionnier de l'ouverture des hauts plateaux, le capitaine Cupet, estime que les Européens doivent s'y installer :

> On se plaint généralement que notre Indo-Chine n'est qu'une colonie d'exploitation, qu'il n'y a place nulle part pour une colonie de peuplement, c'en serait une, celle-là, et des meilleures. Climat, terrain, facilités de communications, débouchés, tout s'accorde pour y attirer le colon. Des routes charretières peuvent être créées facilement. Les bois de construction, l'argile pour faire des briques se rencontrent partout, l'eau y est excellente. Il devra chercher à faire de l'élevage, et à introduire sur l'immense plateau certaines cultures européennes, comme le blé et la pomme de terre, ou exotiques comme le café, le coton, le mûrier, etc.[1]

Dix ans après Cupet, le directeur de l'agriculture et du commerce d'Indochine écrit en 1901 :

> L'exploitation des plantes à caoutchouc a pris maintenant au Laos un développement tel que l'établissement de grandes plantations s'impose. La culture du pavot à opium y a été tentée par un colon français et va faire incessamment l'objet d'une entreprise sur grande échelle. Les forêts de teck sont devenues l'objet d'exploitations régulières.[2]

En revanche, Maitre se montre septique sur la mise en valeur économique de ces espaces. Il écrit en 1909 que « le Darlac est loin d'être un pays riche. » S'il reconnaît certaines potentialités agricoles des terres autour du lac, la présence des forêts, il insiste surtout sur le manque de main d'œuvre et la nécessité d'ouvrir de coûteuses voies de pénétration[3]. Les perceptions diffèrent donc grandement d'un explorateur à l'autre, mais l'idée qui prévaut au début du XXe siècle est que ces terres « sauvages » peuplées de primitifs ne constituent pas des zones de potentialités majeures pour l'agriculture.

L'administrateur Trinquet explique néanmoins que si les terres sont pauvres, l'élevage reste possible : « Le plateau d'An-Khê, n'offre que très peu d'avenir à la colonisation, les terres y étant par trop ingrates et par suite du manque d'eau annuel. L'élevage seul pourra donner des résultats appréciables »[4]. L'idée est reprise trois ans plus tard par le résident de Kratié qui souhaite développer l'élevage extensif dans sa circonscription.

> La région qui semble appelée à participer le plus largement à l'effort de développement de l'élevage du bétail commercial est l'immense territoire presque inculte compris entre la rive gauche du grand fleuve et les premiers contreforts de la chaîne annamitique dans lesquels prennent contact les populations khmères avec les peuplades stiengs et pnongs disséminées jusqu'aux

---

[1] Pierre Cupet, Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-est de l'Indochine, la mission Pavie, Paris, Ernest Leroux, 1900, t.3, p. 422.

[2] Capus, « Note sur les progrès de l'agriculture et de la colonisation française en Indochine, de 1897 à 1901 » in Doumer, *Situation de l'Indochine (1897-1901) rapport par monsieur Paul Doumer, gouverneur général,* Schneider, Hanoï, 1902, p. 290.

[3] Henri Maitre, *Les régions Moï du Sud Indo-chinois, Le plateau du Darlac par Henri Maitre des services civils d'Indochine, avec un portrait et une carte,* Plon, Paris, 1909, pp. 158-159.

[4] Charles Trinquet, « Le plateau d'An-Khê, le Binh Dinh », manuscrit, Bibliothèque de l'Institut de Recherches sur l'Asie du Sud-Est, 1905, p. 41

> confins du Darlac. Les patûrages bien qu'encore vierges de tout effort du travail humain y sont plus étendus que sur toute autre partie du territoire cambodgien.[5]

La savane ou la forêt qui recouvrent la majeure partie des plateaux n'inspirent pas les entrepreneurs français et ces projets ne sont pas suivis de réalisations sur le terrain. De fait, jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, nul parmi les décideurs politiques et économiques ne perçoit les hautes terres du sud de l'Indochine comme des espaces réellement intéressants pour la colonisation française. Partout dans les hautes terres, la présence économique française reste marginale, hormis pour les coupes de bois, là où les forêts sont proches de cours d'eau permettant de descendre les troncs. Le chercheur Frédéric Thomas souligne que la richesse des forêts indochinoises relève d'un fantasme qui participe à l'installation des Français en Indochine et que les mesures de protection prises, dés la fin des années 1860 en Cochinchine, visent l'exploitation rationnelle des forêts et non la sauvegarde des espaces forestiers. Il démontre le peu d'efficacité des réglementations et l'absence d'une réelle surveillance des massifs, dont certains ont été pillés à l'époque coloniale[6].

Les implantations agricoles se limitent à quelques colons qui demandent des concessions dans les marges entre terres aborigènes et terres vietnamiennes. L'historien Gilles de Gantès a étudié en détail la vie et les stratégies de l'un d'eux, Henri de Monpezat. Celui-ci, associé à un espagnol, Cassiano Oategui, obtient une concession de 500 hectares au-dessus de Qui Nhon. Il embauche des aborigènes et se lance dans la culture du riz, du tabac, du café, de mûriers, de maïs, de légumes, de bananiers, de poivriers[7]. La même année, la société Delignon-Pâris obtient une concession de cinq cents hectares à proximité d'An Khê. Les deux hommes investissent 200 000 francs et se lancent dans une polyculture commerciale combinant café, aréquiers, hévéas, eucalyptus, employant jusqu'à soixante ouvriers *viet*. Dans les deux cas, les colons créent des jumenteries leur permettant de toucher les subventions du gouvernement général destinées à favoriser l'élevage des chevaux en Indochine. Plus au nord, la concession de Richardson près d'An Dien est décrite par le marquis de Barthélémy. Avec l'aide de son associé Borel et de sa femme, Richardson exploite soixante hectares de rizières, un champ de cannes à sucre, cinq hectares de thé. Les deux associés ont investi 70 000 francs dans l'affaire qui est relativement prospère lorsque Barthélémy y est reçu[8]. Parallèlement, la création de Dalat et de la route entre la station d'altitude et Saigon s'accompagne de l'installation de quelques colons en contrebas de Djiring, tels Grosieux qui reçoit 885 hectares et Armavon qui obtient une concession de 3 000 hectares[9]. Gênées par la qualité médiocre des sols disponibles, par la rareté de la main d'œuvre, ces exploitations n'obtiennent souvent que des résultats médiocres. La société Delignon-Pâris connaît une fin tragique, lorsque Camille Pâris parti chercher des lianes à caoutchouc est tué par des *Jaraï* qui détruisent une partie de ses cultures en 1908[10].

Par ailleurs, plusieurs explorateurs et administrateurs se font les chantres du commerce avec les aborigènes. Les membres de la mission d'exploration du Mékong en 1866 sont les premiers à défendre l'intérêt que peut présenter ce commerce pour le colonisateur.

> Outre l'élément de population Laotien, notre commerce se trouvera en contact avec un assez grand nombre de tribus sauvages, dont l'agglomération la plus importante se trouve dans la province d'Attopeu. leur commerce qui a deux débouchés principaux, Stung treng et Bassac, consiste surtout dans l'apport du produit des forêts, cire, ivoire, plumes de paons, cornes, peaux etc et il entre pour moitié environ dans le total du commerce du pays.[11]

---

5 Argumentaire du résident de Kratié pour la création d'un marché régional, minutes du conseil de résidence de Kratié 24 mars 1908, anc/rsc 378.

6 Lire Frédéric Thomas, *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945, sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*, The Gioi, Hanoi, 1999, 312 p., notamment les pages 12-14, 35-35, 66-86, 92, 193-194.

7 Gilles de Gantès, communication personnelle, 2002.

8 Pierre de Barthélémy, *Au pays moï*, Plon, Paris, 1903, pp. 56-58.

9 Gerald Hickey, *Sons of the Mountains : Ethnohistory of the Vietnamese Central Highlands to 1954,* Yale University Press, Yale, 1982, p. 278.

10 Lire Hickey, 1982, p. 286.

11 Note sur le commerce au Laos, Mission d'exploration du Mékong, 1866, aom/ggi 11876.

Francis Garnier signale néanmoins, dans la version publiée du rapport de la mission, que l'essentiel de la traite avec les habitants des hautes terres est aux mains des Chinois[12]. Le premier à proposer une étude pratique des possibilités de commerce avec les *Moï* est Georges Bloy qui sous le pseudonyme de Pierre Carrau publie un livret rendant compte de son expérience du commerce avec les *Stieng*[13]. Malgré la défiance du gouvernement de Cochinchine pour l'auteur de ce texte, l'essai est plusieurs fois réimprimé ce qui montre que les dirigeants de la colonie souhaitaient promouvoir le commerce avec les hautes terres. *De facto*, le seul commerce générateur de profits importants qui tombe aux mains des Français est celui de l'opium[14]. A partir d'août 1901, environ cinq kilogrammes d'opium sont envoyés tous les mois au commissariat du Darlac qui en assure la distribution. L'administrateur chargé du poste explique : « Comme l'opium a trouvé dans la province plus de consommateurs que l'on supposait, nos trois kilog. étaient vite épuisés et cette drogue nous manquait complètement pendant plus d'un mois »[15].

Même si, dans un premier temps, le commerce apparaît aux décideurs français plus profitable que l'agriculture, l'un et l'autre échappent largement aux mains du colonisateur pendant les premières décennies de la présence française.

b) Le temps des prospections

A la fin des années 1890, on observe un certain engouement des Français pour les éventuelles ressources minières des zones montagneuses, qui s'accompagne d'un développement de la prospection. En 1897, l'ingénieur Bel est chargé de reconnaître les possibilités des territoires situés entre Attopeu et la côte. C'est alors entre la Sésane, et la Sékhong que se concentre l'essentiel des activités de prospection. Il visite les sites exploités ou étudiés par la Société d'études des mines d'Attopeu qui s'intéresse notamment aux gisements d'or et de cuivre exploités par les *Halang*. Bel réussit à mettre à jour quelques filons sur la rive gauche de la Sésane. Un poste de la Garde indigène est ouvert à Ban Pî près de l'un des principaux sites de la société. Plus au sud, au Quang Nam, l'ingénieur visite un site exploité de longue date par les Vietnamiens. Il conclut son rapport par :

> Ces territoires peuvent présenter des ressources minérales et agricoles considérables, susceptibles, - ainsi qu'ils nous ont déjà donné des motifs légitimes de l'espérer, - d'y développer progressivement un commerce d'importance analogue, - de fournir un champ étendu à l'activité de nos jeunes gens, ingénieurs, agriculteurs ou commerçants, et, par conséquent, de contribuer puissamment à la richesse et à la grandeur de notre nouvelle France d'Extrême-Orient.[16]

Le colonel Tournier, commandant supérieur du Bas-Laos est alors convaincu de l'importance des gisements aurifères. En 1898, l'ingénieur Sarrau basé à Haiphong propose d'explorer les possibilités minières du Bas-Laos contre l'exclusivité de l'exploitation pendant trois ans, ce que l'administration refuse[17]. Trente ans plus tard, neuf cents périmètres miniers pour l'exploitation de l'or chez les *Sédang* sont enregistrés, produisant près de cent kilogrammes d'or par an[18].

Dans les années 1890, Ernest Outrey se lance à la recherche de mines de charbon dans la zone tampon entre Cochinchine et Cambodge.

> Il est arrivé le 12 mars sur la région houillère qui se trouve exactement à 8 kilomètres de Laha. Il a fini par trouver les mines après bien des recherches et beaucoup de fatigues. La région qui contient du charbon est très vaste. Pour avoir des échantillons, il a été obligé de rester deux jours sur place et de creuser un puit de trois mètres de profondeur. Toute la région est recouverte de grès houiller

---

[12] Francis Garnier (dir.), *Voyage d'exploration en Indochine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868 par une commission française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée*, Paris, Hachette, 1873, t.1 : pp. 170-171.

[13] Pierre Carrau, *Cochinchine française, du commerce et de l'agriculture chez les Moïs,* Saïgon, Imprimerie nationale, 1882, 26 p.

[14] Voir Chantal Descours-Gatin, *Quand l'opium finançait la colonisation française en Indochine*, L'Harmattan, Paris, 1992, 292 p. sur l'importance de l'opium dans les finances du gouvernement général.

[15] Lettre du commis chargé du commissariat de Ban Mé Thuot au commissaire de Stung Treng, 27 mars 1901, anc/rsc 15963.

[16] Bel, « Mission au Laos et en Annam, Annam-Pays Khas-Bas-Laos », *Bulletin de la société de géographie de Paris*, 1898, pp. 290.

[17] aom/ggi 7153.

[18] Lettre du gouverneur général au ministre des colonies, 3 janvier 1930, aom/indonf 2342 et Association des amis du vieux Hué, « L'Annam », Bulletin des amis du vieux Hué, n°1-2, janvier-juin 1931, p. 248.

> et d'argile schisteux ; mais le charbon n'affleure pas le sol, aussi ne rapportera-t-il pas du charbon très pur. Le terrain houiller qu'il a parcouru avec soin a environ huit kilomètres d'étendue. Elle commence un peu au-delà du Can Le Chorm, affluent de la rivière de Saïgon. Il y a également de l'antimoine dans le pays (…). Les moïs l'ont admirablement reçu et lui fourniront des travailleurs.[19]

Les essais d'exploitation se révèlent décevants et sont rapidement abandonnés. Les mines de charbon de Laha sont très loin d'être aussi prometteuses que celles du Tonkin.

Au final, alors que la France prend possession des hautes terres du sud de l'Indochine, l'idée se forge que ces terres offrent peu de possibilité de mise en valeur rentable pour le colonisateur. Ceci explique en grande partie que les premières missions d'exploration visant à la percée de pistes, voire d'une voie ferrée, sont rarement suivies de réalisations tangibles.

2) Le boom des cultures commerciales

a) Les terres rouges

A partir du début du XX[e] siècle, les ingénieurs agronomes français commencent à s'intéresser aux fameuses terres rouges basaltiques du sud de l'Indochine pour leur fertilité[20]. Or, ces sols se rencontrent essentiellement dans des territoires occupés par les aborigènes. Pierre Gourou estime leur superficie à 25 000 kilomètres carrés soit 6 % des surfaces accidentées de l'Indochine. Il s'agit des meilleurs sols des hautes terres, ceux où l'essartage donne les rendements les plus élevés tout en protégeant les sols :

> Le système du « rây » n'est pas maladroit (…). Le système du rây ne permet pas une forte densité de la population, mais il conserve les sols puisque l'érosion attaque mollement les terres qu'on ne laboure pas et sur lesquelles dès la deuxième année repoussent quelques arbustes, et puisque la reconstitution de la forêt entrave la latérisation.[21]

Il apparaît rapidement que les plantations arbusives, tels le caféier, le théier ou l'hévéa sont aussi de nature à conserver ces sols fragiles tout en garantissant des rapports exceptionnels. Pierre Gourou considère que ces terres sont « une des bases les plus certaines de la richesse agricole de l'Indochine française »[22]. Le géographe rejoint en cela les dirigeants politiques qui, tel le gouverneur général Albert Sarraut, considèrent avec intérêt « les terres rouges fabuleusement fertiles qui décrivent un vaste demi-cercle autour de la Cochinchine »[23]. A partir de 1905, les installations sur les terres rouges commencent après l'introduction de « l'*hevea brasiliensis* », arbre de l'Amazonie encore sauvage il y a un demi siècle »[24]. Celui-ci s'étend rapidement dans tout le sud-est asiatique grâce aux plantations commerciales.

b) L'hévéaculture en Indochine

La deuxième révolution industrielle qui marque la fin du XIX[e] siècle s'accompagne d'un essor important du marché du caoutchouc qui doit répondre aux besoins de l'industrie automobile, des fabricants de bicyclettes ou de linoléum. En 1897, des graines amenées de Malaisie sont plantées par le commissaire Belland de la sûreté de Saigon sur une petite concession de terres grises qu'il possède près de la ville. Neuf ans plus tard, les cours étant alors au plus haut, il réalise 100 000 francs de bénéfices, ce qui encourage les autres coloniaux à l'imiter[25]. Une série de petites plantations s'ouvrent alors en Cochinchine.

---

[19] Lettre de M. Baudin, procureur général, chef du service judiciaire de l'Indochine au Gougal du 19 mars 1893, a reçu une lettre de Outrey, aom/ggi 22959.

[20] Toutes les terres de couleur rouge en Indochine ne sont pas aussi fertiles. Nous utiliserons le terme « terres rouges » pour les terres de couleur rouge d'origine basaltique considérées comme particulièrement fertiles.

[21] Pierre Gourou, *L'utilisation du sol en Indochine française*, Centre d'études de politique étrangère, Paris, 1940, p. 347.

[22] Gourou, p. 85.

[23] Albert Sarraut, *Images du monde, Indochine, documents commentés par Charles Robequin*, Firmin-Didot, Paris, 1930.

[24] Charles Robequain, *L'évolution économique de l'Indochine française*, Centre d'études de politique étrangère, Paris, 1939, p. 223.

[25] Marianne Boucheret, « Le triomphe du caoutchouc », L'Histoire, n° 203, octobre 1996, p. 39.

Les premières grandes plantations visent les terres rouges des aborigènes de Cochinchine, le long de la voie ferrée Nhatrang-Saigon alors en construction. Puis, en 1910, l'ingénieur belge Hallet s'installe à Hon Quan et obtient la concession de 10 000 hectares près de Loc Ninh au moment où le comte de Montebello demande 10 000 hectares à Snoul. La frontière Cochinchine-Cambodge est alors déplacée vers l'ouest pour que chacun des deux pays ait « sa » plantation. De fait, celle de Montebello ne voit pas le jour, alors que la plantation d'Hon Quan est rapidement une réussite, imitée à Xa Cam, An Loc, Quan Loi, Xa Trach. En 1911, ces plantations forment le domaine de la Société des Terres rouges. Quatre ans plus tard sur l'ensemble de l'Indochine, la production de latex de plantation dépasse celle du caoutchouc de cueillette, progressivement abandonné alors que les plantations d'hévéas arrivent en rapport. A partir de 1919, le développement des plantations, principalement en Malaisie, dans les Indes néerlandaises et à Ceylan, s'accompagne d'une hausse de l'offre alors que la fin de la guerre provoque une baisse de la demande. Le mouvement de surproduction mondiale entraîne une baisse des prix à l'achat. En juillet 1921, le comité d'assistance de l'association des producteurs de caoutchouc décide de rétablir l'équilibre. Les pays producteurs se réunissent et mettent sur pied le plan Stevenson l'année suivante pour limiter la production et relancer les cours. Paradoxalement, le plan Stevenson dope la production indochinoise. La France obtient de pouvoir continuer à planter de nouveaux espaces, au motif que sa production est loin de couvrir ses besoins, alors que le développement de ses concurrents est entravé pendant que les cours remontent. Avec l'application du plan Stevenson, un « véritable boom de l'hévéa »[26] se produit en Indochine à partir de 1926, accompagné d'une concurrence féroce pour l'obtention en concessions des espaces de terres rouges. C'est dans le cadre de ce « boom de l'hévéa » que sont créées les plantations de Snoul et Mémot au Cambodge.

> Le colon ne recherche plus les terres les mieux situées, les plus proches des régions surpeuplées, à main d'œuvre abondante et bon marché, mais celles de meilleure valeur agricole des plateaux basaltiques de la Chaîne annamitique. Ce ne sont plus par ailleurs des colons isolés, agissant individuellement pour de petites surfaces, mais des sociétés fondées en France, des associations de riches commerçants ou planteurs de Cochinchine ou du Tonkin, qui demandent de vastes domaines.[27]

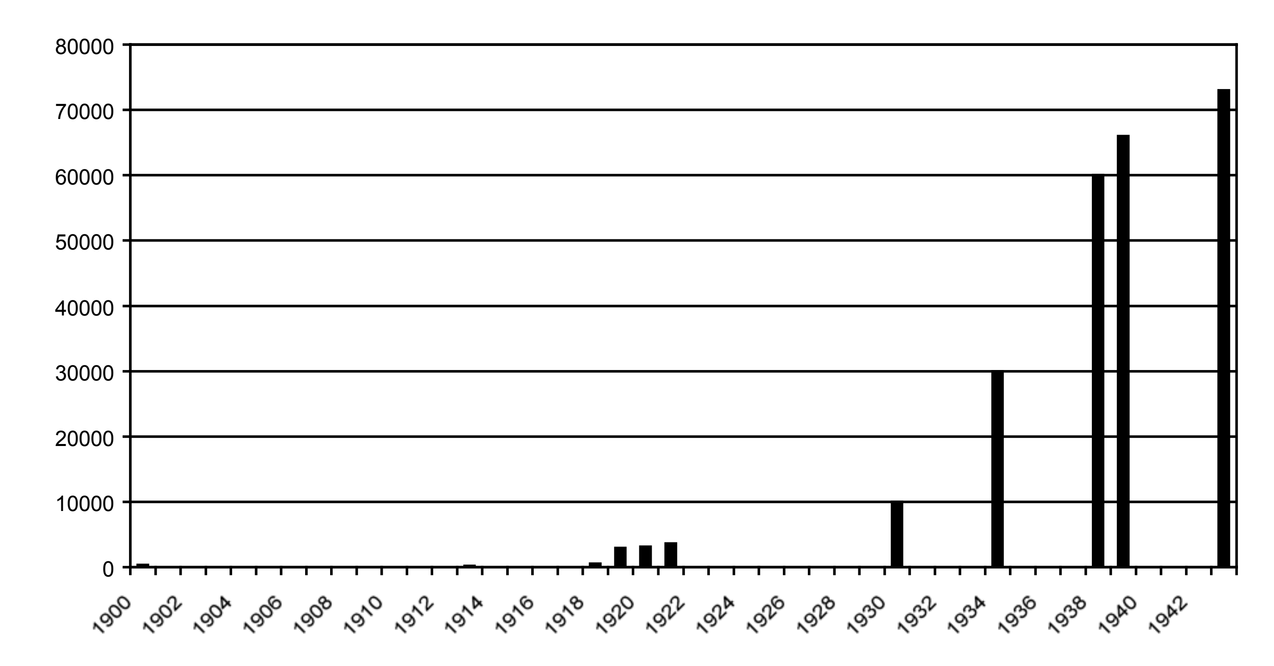
Avec la fin du plan Stevenson en 1928, les cours baissent de nouveau puis chutent avec la crise de 1929. En Indochine, les producteurs vendent à perte mais sont soutenus par le gouvernement général qui débloque un million de piastres sur les fonds de réserve du budget général pour financer des prêts aux planteurs. Ces prêts doivent leur permettre de continuer à planter en attendant que les arbres puissent être saignés et que les prix remontent. Ces prêts sont aussi l'occasion pour le gouvernement général d'accroître son contrôle sur les plantations qui doivent notamment lui communiquer tous leurs livres de comptabilité[28]. Par ailleurs, les sociétés exportatrices bénéficient de primes sous forme d'avances destinées à compenser la faiblesse des cours. Ces avances issues de caisses de compensation et limitées à 40 millions de francs ne produisent des intérêts que si les cours sont suffisamment élevés, le prix du caoutchouc crêpe à Londres servant de référence. Le soutien du gouvernement général permet aux grandes plantations de passer la période de crise. En 1934, alors qu'un nouveau plan de restriction de la production est négocié à Londres, l'Indochine obtient de pouvoir doubler sa production pour pouvoir répondre aux besoins de la métropole. La crise, dont les effets sont tempérés par les mesures de sauvegarde prises par le gouvernement général et les accords négociés au plan international, permet à l'Indochine de renforcer le secteur de l'hévéaculture tout en en rationalisant la gestion.

En quarante ans, la production de caoutchouc de la colonie est multipliée par deux cents. Elle passe de trois cents quarante tonnes provenant uniquement de la récolte des lianes à caoutchouc en forêt, l'une des activités des aborigènes du Laos et du sud de l'Indochine, à près de 70 000 tonnes au moment du déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Une première hausse importante de la production se produit dans les années 1920 avec l'arrivée des productions des premières plantations sur le marché. Un second boom d'une ampleur considérable se produit au début des années 30, lorsque les arbres plantés en 1926-1927 commencent à être saignés.

---

[26] Pierre Brocheux, Daniel Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, La découverte, Paris, 2001, p. 126.
[27] Roule (ingénieur des services agricoles), « La colonisation, exploitations agricoles », *in* Association des amis du vieux Hué, « L'Annam », *Bulletin des amis du vieux Hué*, n°1-2, janvier-juin 1931, p. 238.
[28] Yves Henry, *Economie agricole de l'Indochine*, Gouvernement général de l'Indochine, Hanoi, 1932, p. 562.

Production de caoutchouc de l'Indochine (en tonnes), 1900-1942 [29]



Parallèlement les surfaces plantées passent de 32 000 hectares en 1920 avec 6 millions de pieds, dont 1 million sont saignés, à 80 000 hectares en 1930 et 127 000 hectares en 1937. La Cochinchine représente alors 77% des surfaces plantées, le Cambodge 21% et le sud de l'Annam le reliquat. Le climat le plus favorable à la culture de l'hévéa se trouve dans « le sud de la Chaîne annamitique et sur le glacis basaltique qui en descend vers la Cochinchine et le Cambodge »[30]. An Khê marque la limite septentrionale des plantations et celles-ci sont en générale implantées à une altitude inférieure à 200 mètres. Celle d'An Khê, trop au nord, et celle de Ban Mé Thuot, trop élevée, ne produisent que des arbres de taille réduite donnant peu de latex[31]. Les principales cibles des planteurs sont donc les terres rouges du nord de la Cochinchine et du Cambodge qui allient fertilité exceptionnelle et climat adapté à l'*hevea braziliensis*. Ce sont là les anciens territoires des *Stieng*, des *Maa*, des *Sré* et des *Churu*. Les hauts plateaux intéressent peu les planteurs d'hévéa, en revanche d'autres cultures peuvent y être développées.

c) Les autres cultures commerciales

Sans connaître le spectaculaire succès de l'hévéa, la « plus belle réussite des planteurs français en Indochine »[32], le thé et le café occupent une place de choix dans les cultures commerciales qui s'étendent sur les hautes terres du sud de l'Indochine. Selon Charles Robequain, l'essor du thé date de 1924, lorsque de vastes plantations européennes commencent à s'installer sur les terres rouges du sud de l'Annam. Sept ont une superficie supérieure à cent hectares. Quatre sont sur le plateau, à Kontum, à Pleiku, au Darlac et dans le Haut-Donnaï et deux au Quang Nam. Elles investissent les terres rouges d'altitude délaissées par l'hévéaculture.

> La plus élevée, qui produit un thé réputé dans toute l'Indochine, est celle de l'Arbre Broyé, en relief très accidenté, sur les contreforts orientaux du Lang Bian, vers 1.4-1.500 mètres d'altitude.[33]

Sur les 3 000 hectares plantés en thé à la fin des années 1920 en Annam, 2 500 hectares sont situés sur les hauteurs. Le café occupe alors une surface deux fois supérieure[34]. En 1939, les hauts plateaux

---

[29] Source : Albert Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, Paris, 1923, pp. 242-244 ; Robequain, 1939, pp. 227-229, Colonel le Nulzec, Manuel de géographie de l'Indochine française, CEAA, 1950, manuscrit, chetom 15H112, p. 134.

[30] Colonel le Nulzec, Manuel de géographie de l'Indochine française, CEAA, 1950, manuscrit, chetom 15H112, p. 133.

[31] Henry, 1932, p. 249.

[32] Robequain, 1939, p. 223

[33] Robequain, 1939, p. 221.

[34] Roule, janvier-juin 1931, p. 238.

comptent soixante concessions françaises où le café est cultivé, produisant 9 150 quintaux[35]. Kontum est spécialisé dans le thé et l'arabica, des théiers et différents caféiers sont plantés au Darlac, alors que les planteurs du Haut-Donnaï se consacrent à l'arabica, au thé, au quinquina et au maraîchage. Bien que le café soit une culture aléatoire qui a d'importants besoins en eau et en engrais, il connaît un essor assez rapide[36]. Frédéric Fortunel a montré l'accroissement de la part des hauts plateaux dans la production de café et de thé au Vietnam. Ils représentent 54,5% des surfaces de caféiers cultivées en Annam, Tonkin, Cochinchine en 1930 et 67% en 1940, alors que le café atteint 10 000 hectares et le thé 20 000 hectares en Indochine[37].

d) La nouvelle colonisation européenne

L'essor de la colonisation européenne dans les hautes terres s'accompagne d'une modification importante de la structure de cette colonisation. Aux colons individuels, aventuriers venus tenter leur chance, succèdent des sociétés dont les plus importantes sont constituées en société par actions.

Beaucoup plus puissants que les pionniers, tels Blanchard au Cambodge, Delignon et Pâris à An Khê ou même Monpezat, ces nouveaux colonisateurs peuvent influencer les décisions du gouvernement général. Ils font par exemple construire une ligne de chemin de fer vers l'extrémité occidentale de la Cochinchine. Celle-ci est sur le papier destinée à briser l'isolement du Laos. En fait, elle ne dépassera jamais les grandes plantations d'hévéa cochinchinoises, leur permettant d'écouler leur production vers le port de Saigon et de faire venir les intrants et la main d'œuvre.

> La ligne de Saïgon à Locninh (125 kilomètres) doit desservir les terres rouges de la province de Thudaumot et contribuer au développement des cultures de caoutchouc de cette région. (…) Ce chemin de fer qui est surtout un chemin de fer agricole par son tracé dans l'axe des terres rouges de la Cochinchine septentrionale et du Cambodge oriental, résoudra le problème du transport et de la main d'œuvre dans cette région.[38]

Il en est de même pour la route coloniale 13 reliant Saigon à Kratié dont seule la portion permettant de relier les plantations au port est réellement entretenue, la partie cambodgienne de la route étant largement délaissée jusqu'à l'installation de la plantation de Snoul. Albert Sarraut, alors ministre des colonies explique que cette route « passe par Locninh et Kratié, traversant les terres rouges de Cochinchine et du Cambodge où sont installées de nombreuses et importantes plantations d'hévéas et où l'on commence la culture du café, du cocotier et du coton »[39].

Le limogeage du résident Sabatier en 1926 est dû au lobbying des gros entrepreneurs indochinois. Quelques semaines plus tard, le gouverneur général Varenne dans le cadre d'une tournée en Annam reçoit tous les planteurs de la région de Pleiku à Kontum. Il les assure de sa « volonté de voir la grande et la petite colonisation féconder ce pays de leurs efforts, pour le plus grand profit des Français et des indigènes »[40]. Une véritable ruée sur le Darlac s'ensuit. Après l'éviction de « l'apôtre des Rhadés », le colonel Sée signe un article dans *L'Opinion* repris par *France Indochine*, « Enfin ! Le Darlac est ouvert »[41]. Plus de 167 000 hectares sont alors demandés en concession visant la quasi-totalité des terres rouges de la province. Face aux non-respect des procédures, portant notamment sur la constitution des réserves destinées aux autochtones, l'administration rejette la majorité des demandes. Seules huit demandes de concessions émanant de trois grands groupes financiers obtiennent une suite favorable, mais pour des surfaces réduites[42].

---

35 *Indochine, hebdomadaire illustré*, 23 janvier 1941.

36 Frédéric Fortunel, *Le café au Viêt Nam, de la colonisation à l'essor d'un grand producteur mondial*, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 19.

37 Annuaire statistique de l'Indochine, 1940.

38 Sarraut, 1923, p. 486.

39 Sarraut, 1923, p. 493.

40 « Le voyage du Gouverneur général à travers l'Annam », *France Indochine*, 13 mai 1926, Une.

41 *France Indochine*, 16 avril 1926.

42 A. Monfleur, *Monographie de la province du Darlac,* Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931, p. 20.

> La compagnie Agricole d'Annam (Groupe franco-javanais), grosse société au capital nominal initial de cinquante millions, possède une concession d'une superficie de 8.000 hectares. Elle a défriché à ce jour 1.800 hectares et planté en café 1.000 hectares et en thé 800 hectares.[43]

La concentration est particulièrement poussée dans l'hévéaculture. Il existe 1 005 plantations d'arbres à caoutchouc en 1937, mais les trois cents quatre de plus de quarante hectares fournissent 94% de la production. Vingt-sept plantations ont une superficie comprise entre 1 000 et 5 000 hectares et quatre dépassent les 5 000 hectares. Charles Robequain estime que « ce sont les grandes plantations, de plus de deux cents hectares, qui assurent la quasi-totalité de la production indochinoise de latex »[44]. Les petites et moyennes exploitations européennes continuent cependant à exister. A la fin des années 1920, environ soixante-dix plantations, dont la superficie n'atteint pas cent hectares, sont encore tenues par des fonctionnaires, des avocats, des négociants de Saigon dans les provinces cochinchinoises de Baria, Bien Hoa et Thudaumot[45].

A la faveur de la crise de 1929, des sociétés exploitant les plantations se regroupent sous forme de holdings. Robequain estime que le groupe le plus puissant à la fin des années 30 est la Société Financière des Caoutchoucs à capitaux français et belges. Depuis 1925, le groupe Michelin est présent en Indochine où il possède une plantation à Phurieng[46]. Ces sociétés disposent de moyens colossaux. Avant même le principal boom de l'hévéa des années 1920, plus de cinquante millions de francs ont été investis[47]. L'inspecteur général de l'agriculture des colonies, Yves Henry, calcule que le capital d'établissement à l'hectare était relativement modéré sur les premières plantations de terres grises, puis qu'il a fortement augmenté avec l'installation des plantations de terres rouges atteignant cinq cents piastres par hectare à la cinquième année au milieu des années 20 et pouvant dans la période du boom dépasser les deux mille piastres, la moyenne se situant autour de neuf cents à mille deux cents piastres. Pour lui, cette croissance des coûts vient « des difficultés d'installation dans des régions à peine pénétrées, de l'élévation des salaires et souvent à la hâte apportée à l'ouverture des défrichements sans préparation suffisante »[48]. Malgré cela, l'Indochine bénéficie encore de coûts d'installation inférieurs à ceux de ces concurrents selon Henry.

> La situation privilégiée que possédait toujours l'Indochine à ce point de vue tient à plusieurs causes : bas prix des terres concédées, impôts d'Etat, provinciaux et communaux modérés ou inexistants, grandes et moyennes voies d'accès construites par l'Etat, orographie peu mouvementée qui n'exige pas de terrassage, excellent état sanitaire du sol qui dispense du dessouchage, salaires et frais de recrutement modérés sont les principales.[49]

Les moyens dont disposent les sociétés concessionnaires leur permettent de financer une partie de la recherche agronomique, avec le soutien du gouvernement général qui maintient ses stations d'expérimentation. En 1926, une station agricole pour étudier le comportement de l'hévéa, du kapokier, du caféier et du cacaoyer en altitude est ainsi créée à Pleiku puis abandonnée en 1931, car elle faisait double emploi avec celle du Haut-Donnaï. Yves Henry marque de plus un vif intérêt pour le plateau des Boloven au Laos.

e) L'immigration vietnamienne

L'installation des grandes plantations européennes entraîne des besoins en main d'œuvre que les autochtones ne peuvent satisfaire. Ces derniers sont surtout employés pour les travaux de défrichement comme au Cambodge. Seules quelques plantations, telles celles de thé et de café de Ban Mé Thuot, fonctionnent presque exclusivement avec de la main d'œuvre locale. De plus, « des Moï sont employés dans les plantations de Cochinchine et surtout du Sud-Annam, et aussi dans les mines d'or de Bong Mieû (Quang Nam) »[50].

---

43 Monfleur, 1931, p. 46.

44 Robequain, 1939, p. 229.

45 Gourdon *in* Maspero, *Un empire colonial français, l'Indochine*, tome 2 : *L'Indochine française-L'Indochine économique-l'Indochine pittoresque*, Van Oest, Paris et Bruxelles, 1930, p. 182.

46 Boucheret, « Le triomphe du caoutchouc », *L'Histoire*, n° 203, octobre 1996, p. 39.

47 Sarraut, 1923, p. 245.

48 Henry, 1932, pp. 556-557.

49 Henry, 1932, p. 557.

50 Robequain, 1939, p. 86.

Avec le boom des cultures commerciales et l'éviction du résident Sabatier, le problème de l'immigration *viet* dans les hauts plateaux devient central. Lorsque Pierre Pasquier, alors résident supérieur en Annam, cherche à définir une « politique moï », le père Emile Kemlin de la mission de Kontum lui fait parvenir un essai sur « L'immigration annamite en pays Moï » dans lequel il défend l'ouverture des hauts plateaux aux migrants *viet* sous contrôle de l'administration[51]. Pour Kemlin cette immigration *viet* à Kontum est un facteur de progrès, de civilisation des autochtones, et l'expérience doit être élargie au reste des hauts plateaux. Au début des années 1920, les Vietnamiens de Kontum sont environ 2 500 répartis dans six communes. Ce sont soit des catholiques venus rejoindre la chrétienté soit des ouvriers travaillant sur les premières plantations européennes.

> Ces immigrants sont généralement de pauvres manœuvres qui viennent ici simplement parce que la main d'œuvre y est un peu mieux rémunérée qu'au *Binh-dinh*. Lorsque, après quelques semaines, ils s'aperçoivent que dans ce pays neuf on arrivera facilement à se tirer d'affaire, ils redescendent chercher leur famille pour s'installer définitivement. Les années de disette et de vie chère sont naturellement celles qui amènent le plus fort contingent.[52]

Par la suite, notamment avec l'ouverture des grandes plantations d'hévéas, ce sont essentiellement des ouvriers engagés par contrat, n'ayant pas le droit de quitter la plantation, qui viennent dans les hautes terres de Cochinchine, du Cambodge et du Sud-Annam, les migrations libres se poursuivant en parallèle. Entre 1919 et 1934, 104 000 engagés provenant essentiellement du Tonkin transitent par le port de Saigon. 52 000 sont rapatriés sur la même période. En 1921, la plantation qui compte le plus d'engagés est celle de Loc Ninh avec 1 700 coolies originaire d'Annam, du Tonkin et de Java, un chiffre rapidement atteint et dépassé par les plantations établies entre 1925 et 1930.

Envoyer des habitants des deltas perçus comme surpeuplés du Tonkin vers les hautes terres devient un mot d'ordre à la fin des années 1930. Lorsqu'en 1938, Jules Brévié propose sa « politique de pénétration des régions moï », il introduit l'idée d'une colonisation vietnamienne raisonnée.

> Il est incontestable que ces régions comprennent - le long des voies de pénétration notamment - des zônes très étendues dans lesquelles il est possible et désirable d'installer, sous la tutelle et le contrôle de l'Administration, la petite colonisation annamite. Il y a, en pays moï, assez de place disponible pour que des centaines de milliers de paysans annamites y soient pourvus de terres sans gêner en rien la population autochtone.[53]

En novembre, le ministre des colonies Mandel propose un plan d'action, basé sur la colonisation de la Cochinchine occidentale et l'exploitation des régions montagneuses, pour régler le problème de la forte pression démographique dans les deltas.

> Le fait est maintenant admis que l'annamite peut sous certaines conditions, notamment d'assainissement, s'acclimater sur les plateaux situés en bordure du delta. Il peut y effectuer des cultures rémunératrices comme celle du thé, sticklac, du benjoin, dont il est intéressant d'envisager le développement dans un pays de monoculture trop poussée comme l'est l'Indochine. En outre, la colonisation des hauts plateaux présente, en outre, un vaste champ à l'activité des Européens qui se sont fixés en Indochine - et surtout des métis - dont le nombre s'accroît rapidement.[54]

De fait, les migrations de Vietnamiens des plaines vers les hautes terres restent modérées pendant la période coloniale française[55]. En 1939, Charles Robequain estime que 15 000 *Viet* vivent à Kontum et qu'ils représentent près du tiers des 50 000 habitants du Haut-Donnaï alors que le Darlac reste largement fermé. Il précise que dans le Haut-Donnaï, « ce ne sont pas seulement les travailleurs instables employés sur les plantations européennes de café et de thé, mais des familles installées sur le

---

[51] Emile Kemlin, « L'immigration annamite en pays Moï, particulier dans la province de Kontum », Quinhon, Imprimerie de la mission, 1925, *in* Kemlin, *Les Reungao, rites agraires, songes et alliances*, textes réunis et présentés par Pierre Le Roux, EFEO, Paris, 1998, pp. 301-320.

[52] Kemlin, 1998, p. 310.

[53] Rapport du gouverneur général, « Pénétration et organisation des régions moïs », 1938, aom/indonf 1240, p. 35.

[54] Ministre des colonies Mandel, Plan d'action en Indochine, 4 novembre 1938, aom/indonf 2281.

[55] Sur ces migrations, lire Andrew Hardy, *A History of Migration to Upland Areas in Twentieth Century Vietnam*, thèse de doctorat, Australian National University, Canberra, 1998, pp. 71-153.

plateau du Lang Bian, à mesure que se développait la station de Dalat, où les travaux d'assainissement ont à peu près complètement supprimé le paludisme »[56]. Ces familles vivent surtout du maraîchage ou de la culture du café et fournissent les marchés de Saigon et Dalat. En 1941, environ 10 000 *Viet* vivent à An Khê et ses environs, chaque famille recevant une terre suffisante pour la faire vivre[57] qu'elle plante en riz ou en café. En Cochinchine, l'inspection du travail dénombre alors 17 022 Annamites et Tonkinois travaillant sous contrat dans les plantations[58]. Ils sont moins de 3 000 à Snoul et Mémot au Cambodge. L'historien Andrew Hardy calcule qu'environ 40 000 *Viet* vivent dans les hauts plateaux du sud de l'Annam[59] au début des années 1940, auxquels s'ajoutent ceux qui occupent les anciens territoires aborigènes de Cochinchine et du Cambodge, essentiellement les ouvriers des plantations et ceux qui les ont suivis. La présence *viet* sur les hautes terres est restée modérée. On peut l'évaluer à un peu plus de 60 000 personnes, soit environ 7% de la population totale. Elle s'est concentrée autour des plantations des terres rouges, dans les centres urbains et le long des principaux axes de circulation.

A la fin des années 1930, quelques voix s'élèvent pour que les intérêts des peuples autochtones ne soient pas oubliés dans ce double processus de colonisation européenne et vietnamienne. Pierre Gourou, qui dans son célèbre ouvrage, *L'utilisation du sol en Indochine française*, développe l'idée que « l'utilisation du sol en pays montagneux est évidemment insuffisante » et pousse à la réalisation d'un grand programme de mise en valeur des hautes terres, n'oublie pas de préciser que « les Moïs sont chez eux en Cochinchine orientale » et sur les plateaux d'Annam[60]. Charles Robequain est beaucoup plus explicite :

> La présence de populations montagnardes est une autre donnée, et non la moins négligeable, du programme de la colonisation intérieure (…). Le voyageur se tromperait lourdement en prenant pour des terres libres, inutiles à l'habitant, les zones toujours très vastes qu'il ne voit pas en culture. La superficie qui sera retenue, après deux ou trois récoltes, à la forêt, la brousse ou la savane, n'est pas réellement abandonnée ; elle sera reprise quelque jour par le défricheur et, en attendant, elle reste un territoire de chasse et de cueillette. Les droits des habitants doivent être expressément réservés. On peut bien crier que le « raï » est une pratique barbare, désastreuse à la forêt, « antiéconomique » ; elle est la seule qui, dans l'état actuel de leurs techniques agricoles, permette aux populations montagnardes de vivre.[61]

Les villages aborigènes qui ont eu le plus à souffrir de l'installation des plantations et des colons sont ceux qui vivaient sur les terres les plus riches, notamment les terres rouges, situées près des voies de pénétration ou à proximité des rizières cochinchinoises.

3) Le tourisme

Dans la présentation de l'Annam publiée par l'Association des amis du Vieux Hué, on peut lire :

> Il existe sur l'Ouest des terres deltaïques d'Annam des provinces organisées récemment dans les zones immédiates de la chaîne du Sud et depuis le Binh-Dinh. Ce sont les provinces du Kontum, du Darlac et du Haut-Donnaï : pays neufs, ils autorisent tous les espoirs de découvertes, aussi bien dans les richesses du sol que dans les beautés à découvrir.[62]

L'intérêt pour les hautes terres n'est plus seulement dirigé vers leur exploitation mais aussi vers leur contemplation. Au début des années 1920, plus d'un millier de touristes visitent Angkor chaque année et en 1927, 452 touristes étrangers, dont 263 Américains, se rendent au Cambodge[63]. Les progrès de la mainmise française sur l'Indochine dans les années 1920 et 1930 s'accompagnent d'un essor du tourisme y compris dans les hautes terres.

---

56 Robequain, 1939, p. 78-80.
57 *Indochine, hebdomadaire illustré*, 23 janvier 1941.
58 Robequain, 1939, p. 237.
59 Hardy, 1998, p. 137.
60 Gourou, 1940, pp. 136, 430.
61 Robequain, 1939, pp. 74-75.
62 Association des amis du vieux Hué, « L'Annam », *in Bulletin des Amis du Vieux Hué*, n°1-2, janvier-Juin 1931, p. 67.
63 caom/rsc 488.

La plupart de ces touristes sont des gens des classes aisées, souvent proches des décideurs politiques. Lorsque Marcel Ner demande l'autorisation de se rendre au Haut-Chhlong en 1933 par l'intermédiaire du directeur de cabinet du gouverneur général, le résident supérieur Silvestre répond à celui-ci :

> Mon cher ami, il y a plusieurs personnes et cela depuis plusieurs mois ont tenté des démarches auprès de moi pour obtenir l'autorisation de circuler sur le territoire de la délégation du Haut-Chhlong sous les prétextes les plus divers (…). Vous comprendrez bien que s'il arrive malheur à un de ces excursionnistes on ne manquera pas de m'accuser d'impéritie.[64]

De fait, dès la fin de la campagne de pacification, des amateurs de grandes chasses ou de peuples archaïques s'engagent sur les pistes du Nord-est cambodgien. En novembre 1938, un chasseur anglais est tué par un de ses compagnons près de Snoul. Quelques mois plus tard, le capitaine de Laborie, délégué du Haut-Chhlong, fait parvenir une demande de remboursement de deux buffles domestiques appartenant à des *Mnong* du secteur Deshayes tués par des chasseurs accompagnant le député de Cochinchine de Beaumont lors d'une chasse donnée en son honneur[65].

La grande chasse apparaît comme le principal attrait touristique des hauts plateaux. On vient tirer le gaur, le tigre ou l'éléphant dans les savanes ou les forêts clairières. Le plateau du Lang Bian autour du sanatorium de Dalat est divisé en trois zones de chasse. La zone réservée n'est accessible qu'aux porteurs d'un permis de deux cents piastres valable trois mois donnant le droit de tirer un gaur, un éléphant, deux bœufs sauvages et des tigres et des panthères à volonté. Dans la zone protégée, la chasse n'est permise que six mois par an avec interdiction de tirer les gaurs, les femelles éléphants, les cerfs d'Eld et les cerfs. La zone libre est ouverte à tous avec interdiction de tirer les femelles des espèces les plus recherchées. Le gaur ne peut être tiré qu'une fois par an après achat d'une licence de trente piastres[66]. La réglementation de la chasse apparaît surtout comme une bonne affaire pour l'administration.

Hormis quelques bungalows à Djiring ou à Ban Mé Thuot[67], seule la ville nouvelle de Dalat s'équipe pour recevoir les touristes de la colonie, de la métropole ou de l'étranger, sous l'impulsion de l'administration qui subventionne les transports vers la station d'altitude. Un service régulier de transport automobile par la vallée du Donnaï ou de train et chaises à porteurs par Phanrang, amène les visiteurs de Saigon sur le plateau. Déjà en 1913, « Dalat compte une dizaine de chalets, couverts en tôle ondulée. L'un de ces chalets, dit la « sala » est aménagé en bungalow. Il est tenu par un hôtelier européen de Phanrang »[68]. Trois ans plus tard, Le Chemineau rédige un petit essai pour inciter les Saigonnais à venir s'y rafraîchir :

> En 1915 d'assez nombreux automobilistes de Saigon ont gravi les 1.500 mètres d'altitude de Dalat, centre du Langbian, et tous sont devenus d'enthousiastes et fidèles habitués de la station climatérique. Il est vrai que la vie est tout autre à Dalat que dans la plupart des villes d'Indochine : marcher sans fatigue pendant des kilomètres alors qu'on a de la peine à faire 200 mètres de footing dans la rue Catinat ; courir dans les prairies immenses où pullulent le gibier de toute espèce ; aller rêver sous les pins qui chantent leur mélancolique chanson dans la fraîcheur du vent ; écouter la petite rivière du Camly se briser en cascades sur les rochers tout proches ou aller admirer les belles chutes d'Ankroët ; sentir la nécessité du pardessus dès que le soleil baisse à l'horizon, ignorer le panka et la moustiquaire et, le soir, après un repas copieux d'où sont bannies toutes conserves, se réjouir en songeant aux couvertures de laine sous lesquelles on va voluptueusement s'enfoncer, n'est-ce pas là quelque chose de bien différent d'une journée d'été à Hanoi ou à Saigon ? [69]

---

[64] Lettre privée du résident supérieur du Cambodge au directeur de cabinet du gouverneur général, 23 juillet 1933, anc/rsc 9144.

[65] Lettre du capitaine délégué du Haut-Chhlong au résident supérieur du Cambodge, 24 mars 1939, lettre du résident supérieur du Cambodge au député de Beaumont le 11 avril 1939, anc/rsc 23455.

[66] *L'Annam, guide du touriste*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1921, p. 117.

[67] Monfleur, 1931, p. 56.

[68] Note du cabinet du gouverneur général, 1913, aom/ggi 5963.

[69] Le Chemineau, « Le Langbian », *Revue indochinoise*, 1916, p. 1.

En 1916, Pierre Bouvard édite un *Guide illustré du Lang-Bian*[70]. Sur les photographies, Dalat apparaît comme un petit village-rue constitué de maisonnettes couvertes d'herbe paillote ou de tôle ondulée. L'hôtel de planches comportant douze chambres est alors très sommaire. Un séjour de vingt jours en voyage 3e classe coûte cent vingt piastres, ce qui met le Lang Bian à portée de la plupart des bourses européennes de Saigon. Bouvard conclut :

> Région à peu près vierge encore d'explorations, qui recèle les plus beaux terrains de chasse aux grands fauves, ainsi que de précieux vestiges de l'art Khmer, elle ne présente, pour le « touriste universel », pas moins d'intérêt que les célèbres Ruines d'Angkor. (…) Elle sera tout naturellement le rendez-vous des touristes curieux, des chasseurs de grands fauves et de rares pachydermes, ainsi que des chercheurs de trésors artistiques enfouis par l'ignorance des tribus sauvages.[71]

Une ordonnance de l'empereur du 11 octobre 1920 érige le plateau du Lang Bian en circonscription autonome. Le maire de Dalat est d'abord le délégué du Haut-Donnaï avant que les deux fonctions ne soient séparées. Cette décision vise à faciliter la promotion du tourisme dans la station d'altitude[72]. L'essor de cette activité ne commence réellement qu'avec la construction du Langbian Palace sur fonds publics, du Grand Hôtel de Dalat et du casino au début des années 20, puis avec la réalisation du chemin de fer reliant la ville à la côte en 1933. En une trentaine d'années, ce qui n'était qu'un ensemble de petits villages *maa* isolés devient l'une des principales destinations touristiques de l'Indochine.

4) Modification des représentations des hautes terres

L'histoire de l'exploitation des hautes terres du sud de l'Indochine s'accompagne d'une évolution sensible de la perception qu'en ont les décideurs politiques et les coloniaux, particulièrement marquée après la Première Guerre mondiale.

Les concessions européennes dans les hautes terres d'Annam en 1929 [73]

	concessions à titre provisoire	concessions définitives
Kontum	22 902 ha (3e)	2 638 ha (5e)
Darlac	37 239 ha (1e)	0 (16e)
Haut-Donnaï	26 991 ha (2e)	2 806 ha (4e)
Total	157 383 ha	32 749 ha

Le tableau des surfaces concédées en 1929 montre la place exceptionnelle qu'acquièrent les hauts plateaux dans la colonisation économique de l'Annam. L'écart entre concession à titre provisoire et concessions définitives atteste qu'il s'agit d'un phénomène nouveau, les concessions ne pouvant devenir définitives qu'après quelques années d'exploitation effective.

D'abord perçus comme un espace de faible intérêt économique, difficile à exploiter, peuplé d'une population ignorante et par trop dispersée, les hauts plateaux et leurs abords deviennent, avec le boom du caoutchouc, une terre de cocagne. Cette production et les autres cultures commerciales pratiquées par les Européens ont permis de répondre aux attentes des colons qui souhaitaient introduire de nouveaux modes de production rémunérateurs. En 1921, le chiffre d'affaire des ventes de caoutchouc s'élève à trente millions de piastres, celui du café à un million, contre 938 millions pour le riz[74]. A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, un milliard de francs a été investi dans l'hévéaculture indochinoise pour un revenu estimé à deux milliards[75]. Le caoutchouc représente en 1939, le quart des exportations de l'Indochine française contre moins de 5% en 1924[76]. Même si le latex reste loin d'atteindre l'importance du riz, son rapide développement, la transformation radicale des paysages et

---

[70] Bouvard, *Guide illustré du Lang-Bian*, Saigon, Montégout, 1916, 48 p.
[71] Bouvard, 1916, pp. 45-46.
[72] « L'administration indigène au Langbian, la justice », *Echo annamite*, 11 mai 1926, Une.
[73] Association des amis du vieux Hué, janvier-juin 1931, p. 240.
[74] Cité par Fortunel, 2000, p. 18.
[75] Brocheux, Hémery, 2001, p. 127.
[76] Boucheret, octobre 1996, p. 39.

des modes de culture qu'il a entraînés, métamorphoses parfaitement conformes à l'idéal colonial de mise en valeur, plaident pour une reconsidération de l'importance économique des terres des aborigènes.

En janvier 1926, après obtention de la soumission d'une vingtaine de villages des hautes terres, la presse coloniale se félicite de l'événement :

> Le Courrier saïgonnais en commentant cette soumission estime que cette manifestation met fin en partie à une situation assez étrange, car ces territoires moïs se trouvaient enclavés dans des provinces qui comptent au nombre des plus riches de la Cochinchine et étaient restées jusqu'ici inaccessibles aux colons. Ce sont des contrées d'une fertilité légendaire, des zones de terres rouges propices aux grandes cultures tropicales, d'immenses superficies de champs qui se découvrent devant nous et qui apporteront d'ici peu au budget de la colonie leurs ressources inestimables.[77]

Trois mois plus tard, le directeur du laboratoire d'agronomie coloniale écrit dans les pages de l'*Echo annamite* que les terres rouges « sont parmi les plus fertiles de celles que l'on connaît à la surface du globe »[78]. Cette fascination, largement exagérée[79], pour les terres rouges et leurs possibilités agricoles joue un rôle central dans la reconsidération de l'importance économique des hautes terres dans leur ensemble.

Dans le dernier rapport annuel sur la situation de la Cochinchine avant la défaite de 1940, un paragraphe entier est consacré à la « mise en valeur de la région moï ». Pendant trois ans de 1936 à 1938, le service de l'agriculture établit l'inventaire des ressources de la région de Budop :

> Cette région présente dans l'ensemble des possibilités agricoles extrêmement intéressantes et variées. Les populations autochtones, qu'il s'agit de protéger et de fixer, ne peuvent guère entreprendre que des cultures faciles, exigeant peu de soins assidus et fournissant des produits de grande valeur, sous un faible poids et un petit volume. Le Caféier est la plante type qui convient pour la mise en valeur de cette région. Les graines oléagineuses : ricin, sésame, coton, lin, présentent aussi un grand intérêt et leur culture pourra y prendre un grand développement.
> Un crédit de 500$ pour l'année 1940 ayant été mis à la disposition du Service de l'Agriculture, des pépinières de caféiers ont été établies et des terrains recherchés pour la création de plantations de démonstration.
> Il apparaît, d'autre part, que les cultures d'arbres fruitiers (notamment d'agrumes) et de théiers pourront être entreprises dans la région de Budop.
> Cette zone offre également des possibilités d'élevage et des essais de création de pâturages améliorés seront faits.[80]

L'optimisme de ce rapport et de l'article de *France Indochine* contraste avec les présentations des premiers explorateurs doutant de la possibilité de mettre en valeur à court terme ces territoires jugés hostiles. Le *Guide du touriste* de l'Annam considère que la région de Ban Mé Thuot « présente l'attrait qu'offrent toutes les régions montagneuses, les pays neufs habitats des primitifs, la forêt vierge, la végétation luxuriante, l'impressionnante et mystérieuse brousse, repaire des fauves, les plaines herbeuses où pullule le gibier »[81]. Même la jungle, autrefois facteur de répulsion, devient un attrait.

---

[77] *France Indochine*, 29 janvier 1926.

[78] Chevalier, « Les ressources agricoles de l'Indochine », *Echo annamite*, 10 avril 1926.

[79] Voir l'étude nettement plus complète et nuancée de Yves Henry, inspecteur général de l'agriculture des colonies qui souligne points forts et points faibles de ces terres : Henry, *Terres rouges et terres noirs basaltiques d'Indochine, leur mise en culture*, Gouvernement général de l'Indochine, Hanoi, 1931, 211 p.

[80] Rapport sur la situation de la Cochinchine, mai 1939-avril 1940, shat 10H76/2, p. 120-121.

[81] *L'Annam, guide du touriste*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1921, p. 117

Conclusion de la troisième partie

Défense de la grandeur de la France, mission civilisatrice et mise en valeur, les trois grandes composantes de la doctrine coloniale, et par-là, des politiques conduites en Indochine et dans les hautes terres du Sud peuvent être porteuses de réalisations contradictoires. C'est la mission civilisatrice qui incite Sabatier à fermer le Darlac et qui inspire son action alors que ce sont les potentialités économiques de la région qui entraînent son limogeage pour une plus grande ouverture des hautes terres aux plantations européennes. Divers groupes de pression s'appuyant en général sur l'un des pans de la politique coloniale tentent d'influer celle-ci dans le sens qui leur semble le plus légitime ou le plus opportun. Alors que les missionnaires, les intellectuels métropolitains et les administrateurs locaux voient surtout la nécessité de protéger et de civiliser les aborigènes, les colons et les grandes sociétés défendent avant tout leurs intérêts économiques. L'armée, qui reste longtemps hors du champ des hautes terres, intervient pour garantir la sécurité de la colonie, et partant la grandeur et le prestige de la France dans la région. Petit à petit, de nombreux officiers sur le terrain, séduits par les cultures qu'ils rencontrent en deviennent d'ardents défenseurs, quitte à fermer de larges espaces aux autres Européens au nom de l'impératif de sécurité. Dans ce jeu multiforme, l'administration des services civils de l'Indochine et du gouvernement général apparaît comme une médiatrice qui favorise telle ou telle tendance en fonction du contexte géopolitique et économique. Elle cherche souvent à concilier l'inconciliable donnant naissance à un discours et une pratique coloniale tortueux.

Deux grandes périodes émergent dans l'étude des politiques de la France dans les hautes terres. De la conquête à la Première Guerre mondiale, ces dernières n'apparaissent encore que comme des marges, qu'il faut certes sécuriser, mais qui ne sont en rien prioritaires. Malgré les grands discours de Paul Doumer, le gouvernement général souhaite surtout un contrôle nominal sur la région, pour le prestige de la France, plutôt qu'une réelle domination coûteuse. Le ministère à Paris ne semble pas réellement intéressé par ces espaces lointains, méconnus et dont l'intérêt échappe aux décideurs. Lors de la révolte *mnong* au Cambodge après le meurtre de Henri Maitre, le gouverneur général se montre ainsi très réticent à l'envoi de nouvelles troupes sur le plateau.

> Il importe assez peu que l'occupation de ces régions excentriques et sans valeur économique actuelle, soit effectuée dans un délai plus ou moins rapproché. Notre objectif n'est donc pas d'aller vite en besogne et de gagner du temps, mais de rendre cette occupation une fois réalisée, pleinement effective et surtout durable. Il importe avant tout de clore la série de ces drames, dont le pays Moï a le sinistre privilège.[1]

A partir des années 1920, alors que les possibilités des terres rouges sont parfaitement connues grâces aux plantations cochinchinoises, le discours et la pratique changent complètement. Après l'installation des vastes plantations de Snoul et Mémot, le résident supérieur du Cambodge propose de reprendre la pénétration vers le Plateau des Herbes, considérant que « rien ne justifie aujourd'hui, semble-t-il, ce complet désintéressement politique d'une région peuplée où la terre est particulièrement riche et qui fait tache dans un pays aussi évolué que l'Indochine »[2].

C'est l'époque à laquelle on redécouvre le rapport du colonel Ardant du Picq, les vertus guerrières des autochtones, qui peuvent servir l'armée, et un rôle de citadelle aux hauts plateaux. La France se rappelle alors qu'elle ne contrôle pas entièrement ces territoires. Grandeur de la France et mise en valeur apparaissent ainsi étroitement liés. Lorsque le ministre Sarraut défend le projet de la route coloniale n°14 en 1923, il décrit une piste de pénétration mais aussi un outil du développement économique :

---

[1] Lettre du gouverneur général, minute de la séance du Conseil des ministres du Cambodge du 5 novembre 1914, anc.

[2] Rapport au conseil de protectorat du chef de cabinet du résident supérieur, 4 octobre 1929, anc/rsc 8534.

La route coloniale n°14 de Saïgon à la côte d'Annam, par Locninh, Budôp, le plateau du Darlac, s'embranche sur la précédente à Locninh, et doit traverser les régions encore peu connues et peu fréquentées de l'Annam méridional pour aboutir sur la côte à Tourane. Sa longueur totale sera de 646 kilomètres environ, dont 260 restent à construire entre Budôp et Ban-Methuot, sur le plateau du Darlac. Cette route présente un grand intérêt à la fois politique et colonisateur.[3]

Cette route qui aboutit à Loc Ninh, haut lieu de l'hévéaculture cochinchinoise est un lien entre le plateau et les plantations. La pression des milieux d'affaires joue un rôle important dans l'occupation effective de la quasi-totalité des hautes terres du Sud de l'Indochine, même si les plantations n'en occupent qu'une petite partie. A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le ministre Mandel se penche sur la question de ces territoires qu'il souhaite voir davantage exploités :

Il serait nécessaire - si on veut venir en aide à cette colonisation européenne ou eurasienne qui peut fournir des cadres pour la future « armée indochinoise » - d'envisager la création de caisses spéciales de crédits agricoles susceptibles de transformer progressivement en coopératives pour l'industrialisation, le conditionnement et la vente des produits. Toutefois, la première condition à remplir pour le peuplement des Hauts-Plateaux est la création d'un réseau routier reliant facilement ceux-ci à la mer. Il est nécessaire, maintenant que s'est close avec l'avènement du transindochinois la période des grands travaux d'intérêt impérial, d'accorder des crédits importants à la création de ce réseau routier.[4]

Parallèlement, l'administration française tente de concilier la mise en valeur et la mission civilisatrice par l'enseignement et par des essais, qui restent très modestes, d'introduction des cultures commerciales chez les habitants des hautes terres, au Cambodge, au Laos, en Annam et en Cochinchine.

Les archives témoignent de l'accroissement de l'intérêt des autorités pour l'administration des hautes terres, comme l'indique le garde principal Gatille lors de la reprise de la pénétration au Cambodge en 1929 : « Le Gouverneur général qui s'est toujours beaucoup occupé de la question et a témoigné la plus grande sollicitude à l'étude de l'organisation des pays moï, appuiera efficacement notre action »[5].

Dans les trois mois qui suivent l'attaque du camp Le Rolland en mars 1935, le résident supérieur du Cambodge n'envoie pas moins de quatre rapports circonstanciés au gouverneur général sur l'évolution de la situation. Deux ans plus tard, lors de l'affaire du Dieu Python, le gouverneur général assure le résident supérieur du Cambodge qu'il suit l'affaire de très près[6] et transmet au capitaine de Crèvecœur les félicitations du ministre des colonies Steeg pour son action dans le Haut-Chhlong[7]. A partir de la fin des années 1920, la question des hautes terres du Sud acquiert une réelle importance dans la politique indochinoise.

Néanmoins, lorsque l'on regarde l'ensemble des rapports périodiques envoyés par le résident supérieur du Cambodge au gouverneur général, on s'aperçoit que les aborigènes des hautes terres sont essentiellement mentionnés à l'occasion de troubles puis lors de la campagne de pacification. Si le résident supérieur fait souvent allusion à ces populations, il ne leur consacre plusieurs lignes, voire un ou plusieurs paragraphes, que lorsque la situation politique l'exige, par exemple lors de razzias de villages importantes, de la destruction du poste de Bu Sra, ou de la révolte générale de 1914. A partir de juillet 1932, « La pénétration en pays Phnong » devient l'affaire principale des rapports du résident supérieur qui y consacre un chapitre entier, souvent placé en tête du rapport et pouvant comporter plus d'une dizaine de pages, montrant ainsi l'intérêt prioritaire que le gouverneur général accorde à cette question dans les années 1930. En revanche, les aborigènes sont pratiquement absents des rapports en 1926-1927, soit pendant l'installation des grandes plantations d'hévéa. De manière éloquente, le rapport d'ensemble pour les années 1927-1928 comptant cent huit pages ne contient aucune allusion aux aborigènes du Nord-est du royaume[8]. Ce qui intéresse en premier chef l'administration est bien

---

[3] Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises,* Payot, Paris, 1923, p. 493.
[4] Ministre des colonies Mandel, Plan d'action en Indochine, 4 novembre 1938, aom/indonf 2281.
[5] Lettre de Gatille au résident de Kratié, 14 juin 1929, anc/rsc 8534.
[6] anc/rsc 235.
[7] Lettre du ministre des cololies, 27 janvier 1938, aom/rsc 235.
[8] Rapport d'ensemble sur la situation du Cambodge, 1927-1928, anc/rsc 2799.

l’ordre public. Loin d’être aux ordres des financiers et des colons, même si elle reste soumise à de fortes pressions, l’administration coloniale tend, au contraire, à tempérer leurs excès, à offrir un cadre légal et pratique qui permette la mise en valeur sans trop léser les autochtones, pour éviter les révoltes mais aussi dans la perspective de la légitimation de l’action coloniale.

L’amiral Decoux, envoyé comme gouverneur général par le régime de Vichy poursuit la même politique. Lors d’une visite de l’amiral dans les hauts plateaux en 1941, l’hebdomadaire *Indochine* au service de la propagande officielle écrit ainsi :

> Ce vaste champ d’activité ouvert au talent de nos administrateurs, de nos colons, de nos ingénieurs et à l’effort persévérant de nos protégés annamites secondés par des populations autochtones, très sympathiques, auxquelles, tout en respectant les mœurs séculaires, nous apportons, jour après jour, un peu de mieux-être.[9]

Lorsque éclate la Deuxième Guerre mondiale, les sauvages sont devenus des autochtones sympathiques auxquels la glorieuse France, qui n’oublie pas sa mission civilisatrice, apporte « un peu de mieux-être », après avoir envahi leurs territoires pour les mettre en valeur.

Les aborigènes du Nord-est cambodgien dans les rapports périodiques[10] du résident supérieur du Cambodge au gouverneur général de l’Indochine[11]

<table>
<tr><th></th><th>janv</th><th>fév</th><th>mars</th><th>avr</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juil</th><th>août</th><th>sept</th><th>oct</th><th>nov</th><th>dec</th></tr>
<tr><td>1902</td><td></td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td>-</td><td colspan="2"></td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr>
<tr><td>1903</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr>
<tr><td>1904</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td></td><td></td><td></td><td>-</td><td>-</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>1905</td><td colspan="2">P</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>1906</td><td colspan="2">P</td><td colspan="2">P</td><td colspan="2">P</td><td>-</td><td>-</td><td colspan="2">P</td><td colspan="2">a</td></tr>
<tr><td>1907</td><td colspan="2"></td><td colspan="2">P</td><td colspan="2">PP</td><td colspan="2">P</td><td></td><td></td><td></td><td>a</td></tr>
<tr><td>1908</td><td></td><td></td><td>a</td><td>a</td><td>a</td><td>a</td><td>P</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>1909</td><td>P</td><td></td><td>a</td><td>a</td><td>-</td><td>-</td><td colspan="3">a</td><td colspan="3">a</td></tr>
<tr><td>1910</td><td colspan="3">a</td><td colspan="3"></td><td colspan="3">a</td><td colspan="3">a</td></tr>
<tr><td>1911</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">a</td></tr>
<tr><td>1912</td><td colspan="3"></td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">PP</td></tr>
<tr><td>1913</td><td colspan="3">a</td><td colspan="3">a</td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>1914</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">P</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td colspan="3">P</td></tr>
<tr><td>1915</td><td colspan="3">P</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">PP</td></tr>
<tr><td>1916</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">PP</td></tr>
<tr><td>1917</td><td colspan="3">P</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3"></td><td colspan="3">P</td></tr>
<tr><td>1918</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3"></td><td colspan="3">a</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>1919</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3">a</td><td colspan="3">a</td><td colspan="3">a</td></tr>
<tr><td>1920</td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>1921</td><td colspan="3">P</td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>1922</td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3">a</td><td colspan="3">a</td></tr>
<tr><td>1923</td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3">PP</td></tr>
<tr><td>1924</td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>1925</td><td colspan="3">PP</td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>1926</td><td colspan="3"></td><td colspan="3">-</td><td colspan="3"></td><td colspan="3">-</td></tr>
<tr><td>1927</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td></td><td></td><td></td><td>-</td><td></td><td></td><td>a</td></tr>
<tr><td>1928</td><td></td><td>P</td><td>-</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>-</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>1929</td><td></td><td></td><td colspan="2"></td><td>-</td><td>-</td><td colspan="6"></td></tr>
<tr><td>1930</td><td>-</td><td></td><td>P</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>P</td><td>-</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>1931</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>P</td><td>P</td><td>-</td><td></td><td></td><td></td><td>P</td><td></td></tr>
<tr><td>1932</td><td></td><td>P</td><td>a</td><td></td><td>PP</td><td></td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td></tr>
<tr><td>1933</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td></td><td>C</td><td>C</td><td>C</td></tr>
<tr><td>1934</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td></tr>
<tr><td>1935</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td></tr>
<tr><td>1936</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>-</td><td>C</td></tr>
<tr><td>1937</td><td></td><td></td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>C</td><td>PP</td><td>a</td></tr>
</table>

- : manque — P : un paragraphe
: rien — PP : plusieurs paragraphes
a : allusion — **C** : un chapitre du rapport

[9] *Indochine, hebdomadaire illustré*, jeudi 23 janvier 1941, p. 10.
[10] Rapports mensuels, bimestriels, trimestriels.
[11] aom/ggi 20078, 20083, 64249, 64250, 64251, 64252, 64253, 64254, 64255, 64256, 64257, 64264, 64265, 64266, 64270, 64271, 64272, 64273, 64274, 64275, 64276, 64277, 64278, 64279, 64280, 64281 ; aom/rsc 429, 430, 431, 432 ; anc/rsc 2970, 2972, 2797.

CONCLUSION

La colonisation, phénomène de domination de l'Europe sur une vaste partie du reste du monde, s'accompagne de la création de normes à vocation universaliste. Au nom d'une maîtrise inégalée des techniques et des sciences, au nom d'un enrichissement matériel rapide des nations, tous deux conséquences de la révolution industrielle, l'Europe s'érige en modèle politique, économique et civilisationnel. En ce sens, la colonisation pose bien les prémisses de la mondialisation libérale de la deuxième moitié du XXe siècle. Cette dernière est bien plus qu'une simple accélération des échanges. Elle est polémique car le modèle occidental, et plus encore américain, proclame la suprématie de l'économie de marché, de la démocratie et d'un certain mode de vie. Certains y ont même vu « la fin de l'Histoire »[1]. Le reste du monde doit l'intégrer, pour le meilleur et pour le pire.

Au XIXe siècle, la supériorité de la civilisation occidentale, érigée en dogme, est imposée aux autres civilisations parallèlement à la conquête coloniale qui y trouve l'une de ses justifications. Ce processus, qui prend corps en Afrique et en Asie notamment, s'insinue jusqu'au fin fond des hautes terres de la péninsule indochinoise. Ce que vivent les *Mnong* du Yok Laych entre 1860 et 1940 s'y inscrit parfaitement.

L'un des premiers domaines sur lesquels s'engagent les réformes coloniales est celui de la politique, de la gestion de la chose publique. Il ne s'agit pas comme aujourd'hui de défendre la démocratie, entendue au sens restreint de démocratie représentative et élective garantissant certains droits érigés, selon un mécanisme discrétionnaire, au rang de droits humains fondamentaux[2]. Les régimes coloniaux sont des autocraties et entendent bien le rester comme le montrent les crises de la décolonisation. On peut souligner ici le côté démocratique du système traditionnel de leadership des *Mnong* de Bu La-Bu Gler. Le pouvoir de décision y est certainement davantage entre les mains du *demos* que dans la France républicaine. Tous, femmes et enfants compris, participent aux discussions et aux prises de décision importantes, et seuls ceux que la communauté estime en être dignes arrivent au statut de *koragn*. Les Français se sont empressés de surimposer un chef à ces communautés autochtones perçues non pas comme démocratiques, mais comme anarchiques.

En effet, ce que les colonisateurs amènent avec eux, c'est l'Etat et l'ordre. Le territoire est borné par des frontières linéaires et la population gérée par un gouvernement disposant d'une administration "moderne". Malgré quelques tentatives au niveau local, telle l'élection des *mékhum* au Cambodge, la représentativité des officiels n'est pas un enjeu véritable. Le pouvoir doit rester entre les mains de la puissance exogène, même si celle-ci s'engage, selon la formule de Jacques Frémeaux, dans un « pacte, tacite, fragile, éminemment révocable, mais existant néanmoins, qui liait le sujet indigène d'une colonie à la métropole »[3]. La construction des Etats indochinois au sens moderne du terme a eu de lourdes conséquences pour les habitants des hautes terres. Elle marque leur intégration dans le territoire des Etats ainsi constitués sur lesquels elles n'ont aucune prise. Après les indépendances, elles deviennent des minorités ethniques ayant peu voix au chapitre lors de l'émergence de ces Etats en tant qu'Etats-Nations.

Dès la période coloniale, cette intégration s'accompagne d'une restriction importante de leurs libertés. Les habitants perdent une partie du pouvoir de décision qu'ils possédaient sur la conduite de leur vie et sont soumis à un triple encadrement. Au sommet, se trouvent les Français qui veillent à l'ordre public, prélèvent les impôts et décident du « bien ». Les cadres « indigènes », cambodgiens, vietnamiens, laotiens, sont partiellement tenus à l'écart, même si la France n'est pas parvenue à complètement se passer d'eux. Ceci apparaît en contradiction avec le chantier de construction des Etats. A l'heure des

[1] Voir Fukuyama, *La fin de l'Histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 1992, 452 p.
[2] Les difficiles négociations qui ont accompagné la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 dévoilent les divergences sur une liste des droits humains fondamentaux. Certes la ratification de cette Déclaration par les membres de l'ONU pourrait laisser à penser que l'on est parvenu à un consensus mais la constante violation des principes de cette déclaration, par l'ensemble des pays signataires, montre que ce n'est pas le cas.
[3] Frémeaux, *Les empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2002, p. 367.

indépendances, le prince Norodom Sihanouk ou le président Diem ont su se souvenir de cette éviction et se sont lancé dans des entreprises de prise en main des hautes terres parfois marquées de violences[4]. Enfin, les Français font émerger de nouvelles élites locales par l'école et les emplois dans des sociétés qui ne connaissaient rien de tel. Par leur intégration dans les Etats de l'Union indochinoise, les habitants des hautes terres perdent la maîtrise de leur destin même s'ils y gagnent une relative sécurité.

Sur le plan économique, la colonisation marque une étape importante de l'expansion du modèle d'économie de marché libérale. Jusque dans les hautes terres, on voit apparaître des entreprises de forme capitaliste, parfois constituées en sociétés par actions, à vocation productiviste. Il s'agit pour ces entreprises de tirer le maximum de profit des ressources disponibles. Les cultures commerciales, et notamment l'hévéaculture, créent des richesses nouvelles, mais celles-ci ne profitent pas, ou très marginalement, aux populations autochtones. Les *Stieng* de Snoul, Mémot ou Hon Quan perdent ainsi une grande partie de leurs terres et peu d'entre eux sont employés par les nouveaux maîtres du sol. Les plantations participent au développement économique des pays dans lesquelles elles sont installées, y compris après les indépendances, mais ceci au détriment des aborigènes obligés de s'enfoncer davantage en forêt.

Parallèlement, l'introduction du capitalisme dans les hautes terres entraîne une augmentation des échanges. La construction de routes, autant voies du contrôle politique qu'axes économiques, et la sécurisation des zones qui échappaient auparavant aux pouvoirs des plaines y contribuent. La colonisation n'ouvre pas les hautes terres au négoce. Celles-ci n'ont jamais été fermées, mais elle crée les conditions d'un accroissement des relations commerciales entre hautes terres et basses terres et à l'intérieur des hautes terres, comme en témoignent les achats effectués par les *Mnong* du Yok Laych chez les commerçants des postes français. De plus, par le biais des cultures commerciales d'exportation, les hautes terres se trouvent liées aux marchés mondiaux. Ainsi, en 1938, 31% des 58 000 tonnes de caoutchouc exporté d'Indochine partent vers la métropole, le reste étant essentiellement destiné au Japon ou aux Etats-Unis[5].

Ces différentes évolutions du paysage économique s'accompagnent d'une contraction de l'espace des hautes terres. Les hautes terres, en tant qu'espaces retirés peuplés de groupes ethniques distincts des peuples des plaines, reculent. Leur géographie est modifiée par l'arrivée de migrants, essentiellement *viet*, venus travailler sur les plantations de Cochinchine, d'Annam et du Cambodge, ou s'installer comme colons ou comme marchands du côté d'An Khê ou de Dalat. Ce ne sont pas encore les déplacements massifs de populations qui suivent les indépendances[6], mais ces migrations marquent le début d'un retrait des peuples aborigènes qui doivent abandonner leurs terres les plus accessibles aux étrangers. Des villes surgissent dans les hauts plateaux, à Dalat, à Ban Mé Thuot, à Kontum. A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, ces sites occupés cinquante ans auparavant par de modestes villages d'essarteurs sont devenus des centres urbains.

Contrairement à ce qu'aurait pu laisser penser le concept de mission civilisatrice, la colonisation ne s'est pas accompagné d'une propagande en faveur des idéaux ou des modes de pensée des Français. La religion catholique elle-même, un temps porté au pinacle, est maintenue à l'écart. Les administrateurs ne cherchent pas à lutter contre les croyances, les modes de pensées des autochtones des hautes terres, même s'ils les qualifient de « superstitions ». Ils préfèrent les utiliser pour asseoir leur domination comme le montrent les méthodes de Sabatier. Les principes fondamentaux de la République française, liberté, égalité et fraternité, potentiellement dangereux pour le colonisateur sont laissés de côté. Ce sont d'ailleurs des valeurs que les aborigènes connaissent et défendent éventuellement les armes à la main. Si on doit se placer dans un discours évolutionniste, comme le faisait les colonisateurs, c'est un domaine où ils apparaissent "en avance" par rapport aux Français, notamment en ce qui concerne l'égalité. Chez les *Mnong*, les Rhadés ou les *Jaraï*, il n'existe pas de classes sociales à proprement parler, les inégalités de richesses restent modérées et surtout les femmes peuvent avoir un poids que sont loin d'avoir les Françaises dans leur propre société. Oscar Salemink a

---

[4] Voir Guérin , Hardy, Tan Boon Hwee, Nguyen Van, *Des montagnards aux minorités ethniques, quelle intégration nationale pour les habitants des hautes terres du Viêt Nam et du Cambodge ?*, L'Harmattan-IRASEC, Paris-Bangkok, 2003, pp. 53-59.

[5] De la Brosse, « Fiscalité et production indochinoises », *Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1939, pp. 235-238, cité par Frémeaux, 2002, p. 127.

[6] Guérin, Hardy, Nguyen Van, Tan Boon Hwee, 2003, pp. 83-154.

pu montrer comment les Français ont tenté de saper le pouvoir des femmes, notamment dans les sociétés matriarcales ou matrilinéaires perçues comme archaïques[7]. A l'inverse, on peut mettre à l'actif de la puissance coloniale la lutte contre l'esclavage, l'un des domaines où son action est cohérente avec son discours et ses valeurs affichées. Certes, l'esclavage ne disparaît pas, mais la traite et les raids contre les villages diminuent de manière sensible. La principale forme de dépendance personnelle subsistant est celle de l'engagement pour dettes ou pour réparation.

Les transformations que connaissent les hautes terres de l'Indochine amorcent un processus d'acculturation des peuples autochtones. Il ne s'agit que marginalement de l'appropriation d'une autre culture. Ils n'ont pas le choix. Dans un premier temps, le colonisateur, fort de sa mission civilisatrice, ne leur reconnaît pas le droit au libre arbitre. Il faut attendre d'une part les révoltes et d'autre part les premiers travaux ethnologiques en profondeur, souvent accomplis par des administrateurs ou des officiers, pour que les Français commencent à s'intéresser aux civilisations de la forêt et à ce que les aborigènes veulent ou au moins acceptent. C'est dans les zones où la résistance à la pénétration a été la plus vive que les habitants ont pu obtenir de ralentir le changement et donc, partiellement, de se l'approprier. Lorsque Marcelle et Etienne Pellegrin, vivant sur la plantation de Mémot cherchaient de l'exotisme dans les années 1950-1960, ils partaient sur le Plateau des Herbes. « A Mémot, rien ne différenciait les *Stieng* des Khmers »[8]. Il y a bien eu, au nom de la mission civilisatrice, un projet de destruction des civilisations de la forêt. Les mesures d'interdiction visant l'essartage, l'instauration des chefs, la modification des coutumiers, l'abolition de l'esclavage influent sur le fonctionnement de ces cités de paysans-guerriers qu'étaient les villages des essarteurs des hautes terres. Sans toujours le percevoir, les Français s'attaquent alors à un ensemble qui forme équilibre, à une civilisation. Ils n'ont pas totalement acculturé les habitants des hautes terres, non pas parce qu'ils ne le voulaient pas mais parce qu'ils n'en avaient pas les moyens.

Si l'on compare le Bu Gler d'Ang Kiet dans les années 1890 et celui de M'drang dans les années 1930, il apparaît que les *Mnong* ont bien résisté aux pressions qui leur ont été imposées. Ils ont dû se replier vers les hauteurs du plateau, ils ont perdu le droit de razzier des villages ennemis, ils se sont soumis à la puissance coloniale et au royaume khmer qui leur demandent quinze jours de leur temps par an, mais la vie quotidienne du village n'est pas perturbée. Les essarteurs continuent de cultiver leur *miir* ou de chasser en forêt. Ils parlent leur langue, adorent les *yang* et si les Français ne sont pas loin, ils restent néanmoins à l'écart. Un chef a été désigné par l'occupant mais sans que cela bouleverse le fonctionnement social du village. Les habitants de Bu Gler ont gagné une certaine sécurité, ne risquant plus eux-mêmes d'être razziés, ayant accès à quelques soins, et bénéficiant de la reprise des échanges commerciaux. Si la paix s'installe à partir de 1935, ce n'est pas seulement par la seule force des armes françaises, c'est aussi que le pacte colonisés-colonisateurs fonctionne.

Comme le montrent les réactions des autorités à la révolte menée par Pa Trang Loeung, les Français ont été surpris dans un premier temps par le refus que les habitants des hautes terres ont opposé à leur dessein civilisateur. Même si des précurseurs, tel Adhémard Leclère, ont existé, ce n'est qu'à ce moment que les responsables politiques ont commencé à réellement s'intéresser aux cultures qui leur offraient tant de résistance. Chargés d'étudier ces étranges "sauvages", des administrateurs comme Théophile Gerber, Léopold Sabatier ou Dominique Antomarchi, des officiers comme Jean Boucher de Crèvecoeur ou Albert-Marie Maurice se sont passionnés pour ces cultures et ont cherché à faire partager leur passion. Le mythe des Montagnards s'esquisse, renforcé ensuite par certaines alliances conclues pendant la guerre d'Indochine.

Aujourd'hui, alors que la période coloniale en Indochine s'est close il y a cinquante ans, le dogme du développement a remplacé la mise en valeur et la mission civilisatrice. La pression sur les aborigènes des hautes terres ne cesse de s'accroître.

[7] Salemink, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders, a historical contextualization, 1850-1990*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2003, pp. 82-83. Faut-il rappeler que la France, pays à la tête des droits de l'homme, a accordé le droit de vote aux femmes en 1944.
[8] Entretiens avec Marcelle et Etienne Pellegrin, La Seyne-sur-Mer, août 2002.

Fonds d’archives consultés

Archives nationales du Cambodge, Phnom Penh

- Fonds de la résidence supérieure du Cambodge (anc/rsc)

Centre national des archives d’outre-mer, Aix-en-Provence

- Fonds des amiraux et du gouvernement général de l’Indochine (aom/ggi)
- Fonds ministériels, Indochine Ancien Fonds (aom/indoaf)
- Fonds ministériels, Indochine Nouveau Fonds (aom/indonf)
- Fonds privé (aom/fp)
- Fonds de la résidence supérieure au Cambodge (aom/rsc)
- Cartes et plans

Service historique de l’armée de terre, Vincennes (shat)

Centre d’Histoire et d’Etude des Troupes d’Outre-Mer, Fréjus (chetom)

- Fonds publics
- Fonds privés

Archives de la Société des Missions étrangères de Paris, Paris (mep)

Bibliothèque municipale d’Alençon

Manuscrits d’Adhémard Leclère

Musée des beaux-arts et de la dentelle d’Alençon

collection Adhémard Leclère

Bibliothèque nationale de France, Manuscrits orientaux, Paris

- Fonds des manuscrits indochinois

Société asiatique, Paris

- Fonds Aymonier

Archives nationales du Cambodge

Fonds de la résidence supérieure du Cambodge (anc/rsc)

Minute des délibérations du conseil des ministres

24201	1899	impôt des Pnong, capitation (séance 21 du 12 janvier)
24205	1899	impôt des Pnong, remises au profit des Mésuoy (séance 25 du 11 juin)
24232	1901	défense de la chasse à tir des éléphants sauvages (séance 52 du 5 octobre)
24247	1902	rôle de capitation des Pnong et des Stieng (séance 67 du 7 mars)
24270	1903	O.R. réglementant la capture des éléphants (séance 90 du 6 mars)
24274	1903	projet d'O.R. relative à la chasse à tir des éléphants sauvages redoutables (séance 94 du 4 juillet)
24310	1907	création du poste de Sré-Khtum (séance 130 du 10 octobre)
24355	1915	prestations en nature des Khas (séance 175 du 28 mai)
24385	1915	mesures à prendre chez les Khas (séance 205 du 8 avril)
24397	1915	mesures à prendre chez les Khas (séance 217 du 5 août)
24413	1915	perception de l'impôt des paddy à Stung Treng (séance 233/3 du 23 décembre)
24444	1916	droits de capture des éléphants (séance 264 du 18 octobre)
24458	1917	suppression du droit de sortie des éléphants perçu par le budget local (séance 278 du 14 juin)
24464	1917	chasse des éléphants (séance 284 du 30 août)
24546	1920	démission du kromokar Pui de Bokham (séance 366 du 22 janvier)
24589	1921	au sujet de l'O.R. du 3 sept 1917 sur chasse des éléphants (séance 409 du 19 avril)
24627	1923	réforme de Stung Treng (séance 447 du 25 janviet)
24680	1926	modifications de l'O.R. du 3 sept 1917 sur chasse des éléphants (séance 500 du 6 mai)
24698	1927	demande de concession à Mimot (séance 518 du 14 janvier)
24719	1928	cahiers des charges plantations de Mimot (séance 539 du 28 février)
24720	1928	cahiers des charges plantations de Mimot (séance 540 du 15 mars)
24732	1928	cahiers des charges plantations de Mimot (séance 552 du 2 août)
24737	1928	concession de 230 ha à Stung Treng à M. Lecone (séance 557 du 4 octobre)
24742	1929	adjudications à Mimot (séance 562 du 14 février)
24760	1930	adjudications à Mimot (séance 580 du 6 février)
24764	1930	adjudications à Mimot (séance 584 du 27 mars)
24800	1932	possession définitive, plantations de Mimot (26 février)
24841	1934	projet d'OR pour réorganisation délégation du Haut-Chhlong (séance 661 du 30 août)

Une partie des minutes est conservée dans des registres qui n'étaient pas encore côtés lorsqu'ils ont été consultés. Lorsqu'elles sont citées, la date de la séance est donnée suivie de anc.

6	1899	note sur les deux chemins donnant accès à la source sulfurique de Pram Pun , Kratié
41	1910-1919	demande de concession Montebello, Kratié
86	1925-1929	assistance médicale de Kratié, rapports annuels
95	1925	assistance médicale de Stung Treng, rapport annuel
101	1925	assistance médicale de Kratié, rapport annuel
107	1926	assistance médicale de Stung Treng, rapport annuel
119	1930	assistance médicale de Stung Treng, rapport annuel
122	1930	assistance médicale de Kratié, rapport annuel
132	1931	assistance médicale de Kratié, rapport annuel
218	1910	procès verbaux des séances du conseil de résidence, Kratié
221	1910	création d'un poste à Ban Pou Sra, Kratié
229	1911	tournée par le chef de province de Kratié
378	1907	conférence de la résidence de la province de Kratié sur le projet de budget 1908
379	1908	budget primitif Kratié
383	1908	pièces comptables de Kratié
387	1909	budget primitif, Kratié
460	1920-1922	dossiers bourses et secours
510	1921	suppression et rétablissement des résidences de Kratié, Pursat et Svay Rieng.
518	1895-1896	construction et réfection des bâtiments de Kratié

645	1907	achat d'une chaloupe pour le service de la résidence de Stung Treng
727	1905	procès verbaux et inventaires de Kratié
731	1909	inventaires et procès-verbaux de Kratié
758	1889-1902	correspondances avec Kratié, affaires indigènes et diverses
831	1892-1901	correspondance générale des provinces de Kompong Cham et Stung treng
866	1911-1912	a/s des fouilles pratiquées par M. Durand inspecteur de la garde indigène dans une ruine près de Stung Treng
868	1916	rapport du résident de Kompong Cham à la résidence supérieure
906	1903-1904	correspondance avec Kratié, affaires indigènes et divers
936	1909-1910	autorisations de dépenses pour Travaux publics de Kratié
942	1909-1912	correspondance avec Kratié, affaires indigènes et diverses
956	1904-1905	correspondance de Kompong Cham
984	1912	la province de Moulapoumok
1019	1905-1908	correspondance avec Stung Treng, affaires indigènes et divers
1105	1928-1931	Compagnie du Cambodge
1107	1927	Société des Plantations de Kratié
1107	1928-1939	correspondance a/s ociété des plantations de Kratié, Snoul
1108	1927	incidents sur la plantation de Mimot
1200	1938	rapport sur les résultats de la prophylaxie du paludisme dans le Haut-Chhlong
1288	1919	indemnités au Stieng Los
1288	1919	indemnités du stieng Los
1301	1908	hospitalisation de 4 détenus à Kratié
1318	1907	cours de français à créer dans les monastères de Kratié
1322	1911	assistance médicale, rapports annuels, Phnom Penh, Kratié, Stung Treng, Kompong Cham…
1441	1905	statistiques ethniques, cartes de circonscriptions
1566	1909	bulletins de vérification, Kratié, Kompong Cham, Stung Treng
1572	1904	bulletin de vérification de Kratié
1585	1912	rappel du détachement envoyé à la brigade de Kratié
1599	1928-1929	plantation de Mimot
1599	1927-1932	correspondance a/s de la plantation de Mimot
1651	1928	plantation de Stung Trang, compagnie des caoutchouc du Mékong, visite du résident supérieur
1653	1928	rapports de tournée du médecin du service d'hygiène et de prophylaxie, Kratié, Battambang
1732	1909-1923	concession définitive de 107 ha à Kratié
1733	1901-1909	concession d'un terrain à Kratié
1734	1918-1930	concession définitive d'un terrain de 2ha 91 à Kratié
1735	1901-1927	concession définitive d'un terrain à Kratié
1744	1905-1918	demandes de permis d'armes, Stung Treng
1790	1903-1919	statistiques de population
1814	1922-1924	assistance médicale, rapports annuels des circonscriptions
1819	1893-1894	rattachement à la Cochinchine des provinces de Khong, Stung Treng et Khone
2044	1920	impôt personnel des provinces de Kratié et Svay Rieng
2160	1941	projet de développement de l'enseignement dans la province de Kratié
2189	1908	commande de médicaments, Kratié
2230	1925	rapport sur les mercuriales de la province de Kratié
2347	1905	observations présentées par le résident de Kratié sur les conséquences de l'application de l'arrêté du 20 décembre 1904.
2429	1896	foire de Kratié
2632	1932	renseignements sur la piste Khong-Kratié demandés par Savannakhet
2775	1897	plaintes et réclamations contres les fonctionnaires
2786	1915	rapport sur état du casernement de la milice à Kratié
2797	1926	rapport sur la situation politique du Cambodge
2798	1925-1927	rapports d'ensemble sur la situation du Cambodge
2799	1927-1928	rapports d'ensemble sur la situation du Cambodge
2851	1921	demandes de ports d'armes, européens et indigènes, diverses provinces
2877	1922-1923	permis d'armes, diverses provinces (Stung Treng, Kratié…)
2885	1904-1926	incendie de Stung Treng, 1904-1906, 1910-1914, 1919, 1924-1926
2969	1911	création du poste de Kandal Chrum, Kratié, logement des fonctionnaires du Khet
2970	1904-1905	rapports mensuels sur la situation du Cambodge
2972	1905-1906	rapports politiques et économiques sur la situation du Cambodge
2982	1915	rapport politique et économique du Cambodge
3061	1930-1931	tableaux de la population du Cambodge

3165	1913	situation des forces de police, poste de Sré-Khtum, Kratié
3169	1888	transmission par le résident de Kratié des copies des lettres de Siwotha au sujet d'une rencontre projetée par ce dernier avec l'administration française
3173	1885	résiliation du marché Boud et Cie pour construction des résidences au Cambodge (dont Kratié)
3175	1888	rapports sur incendies survenus au village commerçant de Kratié
3186	1887	envoi des rôles des Annamites de Kratié qui demandent à être inscrits au Cambodge
3189	1887	renseignements donnés par M. Lalande de Calan, résident de Kratié sur la mission d'exploration dirigée par M.M. de Verneville, Navelle et Chavassieux (de Krauchmar à Tayninh)
3190	1882	recommandation de la mission confiée au lieutenant Prud'homme pour se rendre à Sambor, étude chemin de fer rapides du Haut Mékong avec Saigon
3229	1930	mutations territoriales, Kratié, Kompong Cham
3284	1920	visite des machines à vapeur et d'électricité de Kratié
3431	1930	déplacement à Kratié de M. Vélasque, inspecteur de la garde indigène à Prey Veng
3471	1934	exploitation frauduleuse de bois dans la province de Kratié
3471	1934	exploitation frauduleuse de bois dans la province de Kratié
3570	1873	soumissions des rebelles de Laha et Chrey, anciens partisans de Poucombo
3593	1886	campagne de pacification
3600	1885	insurrection, lettre royale trouvée entre les mains des rebelles
3602	1886	soumission à Kratié des rebelles Le Norea, Ly Chakrey et Youn Kream
3646	1908-1921	cession de terrain, Kratié
3668	1925-1928	terrain demandé par M.M. Chaupot, Porte d'Alcan et Cie dans la région de Mimot
3710	1917-1922	concessions de la résidence de Stung Treng
3716	1908-1914	demande de concession à Chhlong par la Compagnie forestière du Mékong
3720	1910-1926	dossier concession Ascoli, Kratié
3721	1910-1926	retour au domaine de deux terrains domaniaux sis à Stung Trang, Kratié, M. Célard
3723	1901-1908	retour au domaine local du Cambodge d'un terrain concédé à M. d'Hangouwart
3724	1921-1926	recensement général de la population au Cambodge
3734	1900-1905	demande de concession à Stung Treng de Pellegrini
3735	1899-1907	demande de concession de l'île de Capra, Stung Treng, par Pelligrini
3736	1907-1912	demande de concession de terrain par Brunet, agent des Messageries fluviales à Stung Treng
3778	1916	correspondances diverses, résidence de Kratié
3779	1918	déplacement du poste de Sré-Pring, route Snuol-Sré-Khtum, Kratié
3784	1914-1918	rébellion des tribus phnong de Kratié, cartes de la région de Kratié
3802	1885	soumission à Kratié des rebelles Le Norea, Ly Chakrey et Youn Kuam
3816	1909-1910	concession provisoire à M. Durievy, Kratié
3851	1909	acquisition d'une maison pour le gouverneur de Stung Trang, Kratié.
3889	1907	demande de concession d'un terrain à Stung Treng par M. Chevilly
3893	1910	demande de concession Montebello, Kratié
3895	1910	demande de concession de la Société des Caoutchouc de l'Indochine, Kratié
3898	1911	des concessions agricoles, Kratié, Kampot
3900	1918	demande de concession du RP David, Kratié
3901	1910-124	concession David, Kratié
4030	1893	modifications territoriales administratives, Kratié, Sambor
4100	1911-1923	concession d'un terrain de 10 000 ha, M. de Rivaud, Montebello
4101	1925-1926	demande de concession à titre onéreux formulée par M. Lejeune, Kratié
4101	1925-1926	demande de concession formulée par M. Lejeune, Kratié
4102	1926-1927	enquête pour concession Meslier, Kratié
4103	1925-1927	demande de concession de la Compagnie Générale des Colonie, M. Soulet, Kratié
4147	1910	tournée dans la province de Kratié, agrologie, rive gauche du fleuve
4147	1910	tournée dans la province de Kratié, agrologie de la province, rive gauche du fleuve
4327	1907-1908	demande de concession de terrain par le père Lazard
4328	1911-1913	demande de concession au Phnom Kus, Kratié par MM Pelissier et Lacroix
4329	1912-1914	concession d'un terrain à Prek Sarran demandée par le père David, Kratié
4329	1912-1914	demande de concession d'un terrain par le RP David
4339	1904-1906	demande de concession par Cheminaud mandataire de Schneegans
4340	1911-1912	demande de concession de M. Larrivé à Stung Treng
4359	1902	agissements de M. Hangouvart, colon à Kratié sur la main d'œuvre indigène
4387	1917-1926	concessions définitives, Compagnie de l'Est asiatique et RP Vang, Kratié
4387	1917-1926	concession définitive et gratuite à la compagnie de l'Est asiatique français et au RP Vang
4388	1913	concession définitive à la Compagnie des Messageries fluviales d'un terrain à Kratié

4389	1918-1926	concession définitive RP Vang, Kratié
4492	1897	rejet demande de concession de M. Leblanc à Chhlong
4503	1896	rejet d'une demande de M. Leriche pour obtenir la jouissance de l'île de Kas Logneu
4509	1898-1899	demande de concession par M. Butins sur les rives du Mékong
4538	1926	avis relatif au service postal aérien Kratié, Savannakhet
4582	1919-1923	éléphant blanc capturé à Lomphat, Darlac
4747	1905-1924	procès-verbaux des séances du conseil de résidence de Kratié
4751	1906	fonctions de greffier et de chancelier à Kratié
4754	1905	irrégularité et retard dans le service des Messageries fluviales, Kratié
4819	1908-1918	correspondance avec Stung Treng, affaires diverses
4820	1903-1904	correspondance de Kompong Cham
4923	1906-1908	construction de la résidence de Kratié
4927	1906	pavillon du garde principal, Stung Treng
5036	1905	dossier et plans des construction de Stung Treng
5191	1922	renseignement sur la récolte de paddy, Kratié
5195	1911	monographie de la province de Moulapoumok par M. Klein
5247	1905	rapport de reconnaissance de M. Stremler, chef de poste de Siempang
5343	1905-1906	correspondance avec Kratié, affaires indigènes et divers
5397	1910-1911	correspondance de Kompong Cham
5425	1912-1914	correspondance affaires indigènes et divers, résidence de Stung Treng
5457	1907	relèvement des points géographiques de la région sud de Kratié
5547	1924-1928	demande de concession d'un terrain à Snoul par la Société des Plantations de Kratié
5547	1927-1933	demande de concession d'un terrain à Snoul, société des plantations de Kratié
5549	1917	concession provisoire, Compagnie franco-asiatique des Pétroles, Kratié, Stung Treng
5670	1917	situation de la culture du paddy dans la résidence de Kratié
5686	1910	incidents périodiques entre Stieng et Phnong, Sré-Khtum, Kratié
5756	1936	renseignements demandés par résident Laos sur état des routes de Kratié au Laos.
5808	1887	notice sur le balisage exécuté dans le haut fleuve par la canonnière La Caronade
5916	1909	allégations de M. Bourlier, ancien agent des Messageries fluviales, Kratié
5931	1916	remboursement des dépenses du gouverneur Sau dans négociations avec les Phnong
6899	1909-1911	dossier personnel de M. Mau, secrétaire des résidences à Kratié
7120	1904	enquête sur les faits reprochés au Yoskebat Nop de Kratié
7736	1930	demande d'installation d'un distributeur fixe d'essence sur Plantations de Kratié
7799	1933-1935	rapports et correspondances, délégation du Haut-Chhlong, Kratié
7800	1907-1919	concession de terrain à MM Michelon et Guyonnet
7855	1925	correspondance entre résident de Kompong Cham et chefs de postes
7904	1931	renseignements sur les Kha de Stung Treng
8131	1940-1943	dossier personnel de M. Thao Seng, moniteur de l'école Kha de Veunsai, Stung Treng
8218	1927	rapport sur la situation des émigrés tonkinois employés sur plantations de Mimot
8222	1927-1929	recrutement de main-d'œuvre demandée par plantation de Mimot
8225	1927	main d'œuvre demandée par M. Hardouin pour plantation de Mimot
8226	1927	plantation de Mimot, problèmes de développement de la main-d'œuvre
8226	1927	plantation de Mimot, problème de main d'œuvre
8281	1906-1907	demande de concession d'un terrain à Stung Treng par M. de Grenaud
8360	1915	correspondance de Kompong Cham
8362	1914	correspondance de Kompong Cham
8364	1913	correspondance de Kompong Cham, carte villages stieng dépendants du balat de Sré Khtum
8427	1908	affaires indigènes et diverses, Kratié
8431	1921-1923	projet de création de réserves forestières à Kratié
8434	1908	correspondance entre le 3e bureau et la RSC sur Kratié
8534	1929-1931	création, suppression de délégations : Kratié, Kandal, Stung Treng, Kompong Cham.
8697	1905	budget résidentiel de Kratié
8728	1919	dossier personnel de M. Chhin, instituteur temporaire à l'ecole de Kanchor, Kratié
8824	1911	rapport trimestriel, travaux publics, Kratié
8838	1912	correspondance de Kompong Cham
8911	1903	recensement de la population française et indigène, Cambodge
8992	1915	incursions des Phnong dans Kratié et Stung Treng
8992	1915	incursions des Phnong dans Kratié et Stung Treng
8993	1908	résidence de Kratié, affaires et correspondance diverses
8994	1916	correspondances diverses, résidence de Kratié
9038	1936	délégation du Haut-Chhlong, Kratié, correspondances et affaires diverses
9062	1929	Conseil des colonies, listes électorales
9129	1919	affaires judiciaires, tribunal correctionnel de Stung Treng

9144	1933	délégation du Haut Chhlong, camp Le Rolland (Kratié), rapports divers
9243	1928-1930	mission agrologique et botanique Poilane dans les environs de Kratié et Kompong Cham
9274	1932	pistes automobiles existants à battambang, Siem Reap, Kompong Thom, Stung Treng
9292	1926	correspondance a/s de certains services défectueux à Phnom Penh
9326	1930	débroussaillement le long du Mékong de Stung Treng à Kratié
9527	1937	voiture de transport en commun Saigon-Kratié
9550	1906	correspondance et affaires diverses, résidence de Kratié
9675	1885	rapport du résident de Kratié sur l'impossibilité d'organiser une milice cambodgienne
9782	1903	proposition de la résidence de Kratié de suppressions des primes à l'agriculture
9945	1909-1917	diverses notes postales, Kratié
9975	1910	Envoi de prisonniers, Kratié à Phnom Penh par régulier, A Siem, A Ouk
10024	1903	demande d'habits de rechange pour prisonniers de Kratié
10064	1915-1917	télégrammes envoyés à Kompong Cham par la résidence supérieure et les autres résidences
10153	1920	bourses dans les écoles résidentielles
10156	1922	bourses dans les écoles résidentielles
10277	1912-1913	correspondance relative à la province de Choeung Prey, Kompong Cham
10328	1909	P.V. recherche de prisonniers évadés, Kratié
10415	1929	voyage d'un hydravion postal de Saigon en Chine via Kratié et Hanoi
10433	1899-1910	dossier personnel de M. Kim, secrétaire à Kratié
10472	1920	recensement de la population dans chaque résidence
10663	1888	requête du Cambodgien Suon, ancien instituteur à Kampot tendant à recevoir un emploi dans la garde indigène de Kratié
10681	1915	rébellion phnong de Kratié, correspondances, rapports de mission, mort de Truffot
10706	1885-1894	divers projets de plantations du colon vicomte de Chabannes la Palisse
10707	1899-1917	concession définitive d'un terrain à Stung Treng pour les Messageries fluviales
10708	1900	demande de concession de M. Maron à Kratié
10716	1885	concession du père Lazard
11045	1910-1921	projets de tournées à effectuer par résident de Kratié, Phnong et Stieng
11046	1915	rapport de tournée par le résident de Kompong Cham à Kratié, rébellion phnong
11049	1910	rapport du résident de Kratié d'une tournée, prek Chhlong, poste de Mimot (photos)
11141	1910	renseignements et notes sur actes de piraterie à Kratié
11155	1910-1915	dossier personnel de M. Srey Men, balat de Sré-Khtum, Kratié
11200	1893	rapport du résident de Sambor sur routes Sambor-Kratié et Kratié-Thudaumot
11242	1890	déplacement à Sambor de la résidence de France dans le Haut Fleuve
11344	1939	installation d'un service radioélectrique à Veunsai, Stung Treng
11405	1931	rapport économique de la province de Kompong Cham
11407	1914	P.V. remise de service Truffot-Cremazy, Kratié
11419	1930-1931	rapport général sur la province de Kompong Cham
11432	1903	fourniture de poteaux télégraphiques pour la ligne Krauchmar-Kratié
11469	1927	situation médicale du poste de Kratié
11492	1915	compétence du tribunal cambodgien, assassinat de 2 commerçants et 2 Mékhum, Kratié
11494	1905	proposition d'installation d'un poste administratif chez les Kha par résident de Stung Treng
11495	1905	lettres du résident de Stung Treng sur tournées dans la province
11528	1926	rapports des tournées du résident de Stung Treng dans les postes
11538	1891	lettre de Leclère, résident de Sambor se plaignant de Coulgans, délégué de la mission Pavie
11542	1903	rapport sur une excursion au pays phnong par Lofler
11546		postes contre les rebelles
11547	1885	rapports du résident de Kompong Cham sur révolte de Sivotha
11547	1885	rapports du résident de Kompong Cham sur les mouvements des rebelles dirigés par Sivotha
11548		renseignement sur la frontière de Cochinchine
11549	1885	rapport du délégué de Krauchmar au résident de Kompong Cham, de Calan
11550	1885-1886	rapports du résident de Kompong Cham
11551	1886	renseignements sur la pacification, troupes
11553	1886	rapport du chef de poste de Kompong Thmar, tentative de rencontre entre le roi et Sivotha
11556	1891	affaires du Phnong Ang Kiet de Poula Pouklia avec l'oknha Ek de Sambor
11695	1914	dépenses occasionnées par visite du gougal et secrétaire général à Kratié
11734	1884-1885	fournitures de divers articles, résidence supérieure et résidences de Kompong Cham et de Kratié
11807	1905	correspondance sur l'organisation et l'administration de Krat, Kos Kong, Stung Treng…
11885	1919	certificat médical de Bui Quang Chieu, paludisme à Kratié
12073	1908-1909	demande de concession à Stung Treng des messageries fluviales
12358	1905	renseignements sur l'état de la colonisation européenne à Stung Treng

12365	1887	prise de service de M. Deleschamps à Kratié. renseignements politiques divers (Siwotha, Siamois, M. Rosset)
12377	1898	demande de concession de M. Kieffer
12390	1922	télégrammes à l'arrivée et au départ de la résidence de Kratié
12393	1922	correspondance diverse de la résidence de Kratié
12395	1907	rapports mensuels du gouverneur de Kratié au résident de Kratié
12451	1937	demande de renseignements sur le tracé de la route coloniale n°15 de Stung Treng à la côte d'Annam
12469	1938	manifestation populaire à Sala Dar, Kompong Cham
12505	1913-1914	assistance médicale, rapports annuels, Kratié, Kompong Cham, Stung Treng
12505	1913-1914	assistance médicale, rapports annuels Kratié, Stung Treng,…
12635	1919-1920	assistance médicale, rapports annuels, Kratié, Stung Treng…
12717	1901-1907	dossier personnel de Mey, *balat* de Stung Treng, gouverneur de Chhlong
12736	1914	dossier personnel de Neang, *balat* de Ban Bu Sra
12920	1907	correspondance entre la résidence de Stung Treng et la résidence supérieure
12921	1917-1919	correspondance entre la résidence de Stung Treng et les gouverneurs des *Khet*
12927	1917	correspondance entre la résidence de Stung Treng et les gouverneurs des Khet
12939	1917	permis de port d'armes, Kratié
13269	1907	rapports mensuels du gouverneur de Chhlong au résident de Kratié
13270	1924-1928	correspondance entre la résidence de Kratié et divers services
13271	1920-1921	minutes de la correspondance de la résidence de Kratié avec la résidence supérieure
13565	1939	projet d'aménagement d'un terrain d'aviation de fortune à Veunsai, Stung Treng
13830	1913-1916	dossier personnel de Din, garde indigène
13944	1907	mercuriales de Kratié
14121	1908-1910	dossier de l'école franco-cambodgienne de Stung Trang
14123	1913	correspondance concernant l'enseignement public, Kratié
14124	1908-1909	dossier de l'école franco-cambodgienne de Sambor
14156	1933-1934	dégrèvement d'impôt sur les terrain de culture en faveur du révérend père David, Kratié
14194	1902-1904	délégations de famille de M. Pannetier, Rébuffat et Servoise
14411	1935	rapports et correspondances du Haut Chhlong, Kratié, rébellions phnong, cartes
14425	1919-1920	rapports politiques et économiques des gouverneurs de province à la résidence de Stung Treng
14713	1919-1930	adjudication pour fourniture des rations des miliciens, malades et boursiers, Kratié
14714	1914-1928	adjudication pour fourniture des rations journalières auxiliaires à la résidence de Kratié
14922	1915	statistiques de populations du Cambodge
14923	1919	statistiques cultures, population, colonisation, Kratié, Stung Treng
14951	1908-1919	bulletins individuels de notes, personnel européen et indigène de Kratié
14952	1907	affaires diverses à Kratié
14953	1922	télégrammes officiels à l'arrivée, Kratié, dépêches Havas
14954	1921	télégrammes officiels à l'arrivée, résidence de Kratié
14955	1924	minutes de télégrammes au départ, Kratié
14959	1923	minutes des notes postales, Kratié
14962	1921	correspondance des écoles provinciales et statistiques sur l'enseignement, Kratié
14992	1914-1919	rapports politiques et économiques trimestriels, résidence de Stung Treng
15087	1908	correspondance entre la résidence de Kratié et le poste de Svay Khleang
15088	1924	lettres et notes postales à l'arrivée, résidence de Kratié
15092	1921-1924	salle de l'école résidentielle de Kratié et concours pour bourses scolaires
15107	1923-1924	budget local du Cambodge, résidence de Kratié
15115	1916-1924	correspondances et affaires diverses, Kratié
15156	1922	rapport politique du 4e trimestre 1922, résidence de Kratié
15158	1923-1930	perception de Kratié, situation du recouvrement des impôts et autres revenus du service local
15160	1888-1907	résidence de Kratié, délimitations de frontières
15162	1907-1912	correspondance diverse, Kratié
15163	1919	correspondances diverses à l'arrivée, résidence de Kratié
15164	1922	procès verbal de condamnation, résidence de Kratié
15165	1921-1927	classement, garde indigène, Kratié
15167	1908	Kratié, correspondance à l'arrivée
15168	1908	Kratié, correspondance au départ
15169	1908	Kratié, correspondance au départ à la résidence supérieure
15170	1921	minutes des lettres, notes postales et télégrammes, Kratié
15175	1908	rapports mensuels de Kanchor, Kratié
15176	1909	rapport mensuel, résidence de Kratié

15177	1906-1908	travaux et constructions, Kratié
15178	1909	correspondance au départ, Kratié
15179	1909	télégrammes au départ, Kratié
15180	1911	résidence de Kratié, piraterie
15181	1906	rapports politiques et économiques mensuels de Kratié
15182	1907	rapports politiques et économiques mensuels, Kratié
15183	1908	rapports politiques et économiques mensuels de Kratié
15184	1909	rapports politiques et économiques mensuels, résidence de Kratié
15185	1910	rapports politiques et économiques mensuels, résidence de Kratié
15186	1911	rapports politiques et économiques mensuels, Kratié
15187	1908	personnel subalterne de la résidence de Kratié
15189	1921-1922	garde indigène, enfants de troupes de la garde indigène, Kratié
15191	1907	au sujet d'une démonstration de 80 Stiengs venus à Kratié
15192	1902	affaire Vong Kat et Baty à Kratié
15193	1907	correspondance et affaires diverses, résidence de Kratié
15195	1908	demande d'envoi de 300 pieds de cardamome à Kratié
15196	1906-1908	affaire de Banchar, rébellion et actes de piraterie, Kratié
15238	1934	création d'un centre médical au Haut-Chhlong
15272	1907-1908	dossier personnel de M. Adolphe Voitel, délégué à Svay Khleang
15284	1907-1908	correspondance et bulletins individuels concernant les fonctionnaires khmers de Kratié
15360	1904-1917	organisation de la province de Stung Treng et frontières Laos-Cambodge
15446	1920	correspondances entre les gouverneurs de province et le résident de Stung Treng
15455	1908	dossier de la province de Moulapoumok, statistiques, rapports économiques, Stung Treng
15510	1897-1904	correspondance à l'arrivée à Stung Treng en provenance du résident supérieur au Laos
15515	1907-1917	correspondance à l'arrivée, Stung Treng
15602	1907	réparations sur la route Kratié-Sambor
15654	1906-1911	correspondance, rapports sur les forêts, Stung Treng
15710	1906-1907	correspondance relative à la disette et aux greniers de réserve, Stung Treng
15711	1911-1912	correspondance relative à la disette à Stung Treng
15713	1910	achat de paddy en faveur des villages qui souffrent de la disette, Stung Treng
15721	1914-1915	correspondance du service forestier, constitution de réserves, Stung Treng
15723	1910-1914	exportation et interdiction d'exportation de bétail, Stung Treng
15724	1910-1914	mise en réserve des îles du Mékong et Prey Pao (Stung Treng), règlement forestier
15758	1919	rapport mensuel de la province de Moulapoumok, Stung Treng
15905	1908	rapports mensuels de Kanchor au résident de Kratié
15906	1909	lettre d'un employé français de la résidence de Kratié sur un incident disciplinaire
15907	1921	rapport et statistiques annuels, résidence de Kratié
15909	1907	affaire de permis d'armes, Kratié
15911	1908	recherche de Cambodgiens de Chhlong
15912	1921	rapport mensuel, province de Chhlong, juin 1921, Kratié
15913	1921	rapport statistique et économique du 2e trimestre 1921, résidence de Kratié
15914	1921	attributions administratives du poste de Snuol, Kratié
15928	1918	rapports trimestriels de la résidence de Stung Treng à la résidence supérieure
15929	1920	rapports trimestriels de la résidence de Stung Treng à la résidence supérieure
15930	1905	correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et Stung Treng
15937	1912-1913	rapports mensuels des gouverneurs de province de Stung Treng
15943	1920-1921	rapports et statistiques trimestrielles des gouverneurs de province de Kratié
15945	1906	rapports mensuels des gouverneurs de province, Kratié.
15963	1900-1905	correspondance de l'administration du Laos, province de Darlac
15963	1900-1905	correspondance de l'administration du Laos, province de Darlac (Stung Treng)
15987	1914-1920	jugements du salakhet de Stung Treng
15990	1916-1923	jugements de la salakhet de Moulapoumok, Stung Treng
15991	1908-1913	extraits des jugements des tribunaux cambodgiens et du tribunal de Stung Treng
15996	1904-1906	Stung Treng, dossiers des affaires judiciaires non retenues
16007	1907	affaires judiciaires de Stung Treng
16008	1902-1904	affaire Amdeng Khing contre Nai Bong, Stung Treng, éléphants
16023	1918	affaires judiciaires, vols piraterie, tribunal de Stung Treng
16024	1916	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
16082	1922-1924	liste des terrains d'atterrissage au Cambodge, pièces diverses résidence de Kratié
16135	1925-1926	état de solde du personnel indigène et de l'administration cambodgienne, Kratié
16152	1906-1911	approvisionnement en sel du centre administratif de Moulapoumok, Stung Treng
16155	1912-1913	contrebande d'alcool dans la région de Stung Treng et affaires diverses
16156	1913	création d'un débit d'alcool à Veunsai, Stung Treng

16173	1915	correspondance entre le gouverneur de Tonlé Répou et le résident de Stung Treng
16180	1912-1913	correspondance entre les gouverneurs de province et la résidence de Stung Treng
16255	1924	situation de recouvrement de la perception de Kratié
16286	1911-1914	correspondance et listes des coolies employés par les pères David et Martin, Kratié
16287	1922-1924	correspondances, listes de coolies des plantations, Kompong Cham, Kratié, RP David
16386	1905-1907	réclamation au sujet des colonnes de bois fournies à la résidence de Kratié
16387	1909-1911	plaintes contre ex-gouverneur de Kratié
16388	1921	rapports du chef division forestière au résident de Kratié, permis de coupe, projet de réserve
16551	1894-1895	registre de la correspondance au départ, Stung Treng
16813	1922	taxe de circulation sur les automobiles privées, résidence de Kratié
16858	1918	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
17089	1903-1916	dossier personnel de M. Mam, sophea de Kratié, balat de Sambor et Pou Khler
17188	1922-1923	assassinat du balat Lu Nhek, affaire des Phnong, Kratié
17189	1925	création du poste administratif de Chong Phlas, délégation phnong, reconnaissances
17190	1924	réorganisation de l'hinterland moï, pénétration de l'hinterland phnong de Kratié
17224	1907-1909	rapport du GP Imbert concernant la garde à Kratié
17225	1906-1908	correspondance entre le résident de Kratié et le délégué de Svay Khleang
17229	1927	rôle des engagés au service des colons, Kratié (RP David, Hoarau Boucault)
17459	1912	résidence supérieure, correspondance à l'arrivée
17598	1887	mission commerciale au Laos de M. Saintenoy
17608	1883	rapport du Dr Neis sur le Haut Laos
17655	1860	correspondance du gouverneur de Cochinchine, délimitations de frontière Tayninh
17697	1897	maintien du poste de Sambor
17750	1896	brevet et insigne de commandeur de l'ordre de Sanit Sava (Serbie) décerné à M. Leclère
17928	1930-1950	dossier personnel de M. Kha Ky, Djaraï de Bokham
18077	1930	budgets des khum, Kratié
18144	1926	budget des khum, Kratié
18156	1927	budgets des khum, résidence de Kratié
18272	1910	rapports mensuels et trimestriels, projets travaux publics de Kratié
18273	1908-1925	pièces diverses sur personnel européen de Kratié
18274	1921	projet de rapport annuel, résidence de Kratié
18275	1923-1924	personnel de la résidence de Kratié
18279	1923	distribution de riz aux indigents de Kratié pendant l'inondation, bénéficiaires
18291	1921	rapport annuel, résidence de Kratié
18293	1919	minutes des lettres de la résidence de Kratié envoyées à la résidence supérieure
18299	1923	achat de matériel pour les services médicaux de Kratié
18300	1912	projets de construction d'une prison, d'une salakhet et réparations à la résidence, Kratié
18302	1924	minutes des lettres au départ de la résidence de Kratié
18303	1920	correspondance au sujet du terrain d'atterrissage de Speu, Kratié
18326	1917-1918	correspondance sur les permis d'armes, Kratié
18327	1924	télégrammes à l'arrivée, Kratié
18333	1924	rôle de l'impôt des paddy, Kratié
18336	1891	proposition du résident de Sambor (Leclère) pour construction route Sambor-Kratié
18338	1891	proposition de construction d'une route Kratié-Sambor
18341	1894	rapport du résident de Sambor (Bastard) sur la route Thudaumot-Kratié
18342	1895	rapport du résident de Sambor sur état des cultures
18374	1913	rapport annuel sur le Cambodge
18477	1922-1925	impôts divers du RP David et de ses employés, Kratié
18522	1919	relevé des impôts et taxes des Kha par village, Stung Treng
18529	1910-1912	impôts personnels des Cambodgiens, recensement de population, Stung Treng
18530	1906-1909	impôt personnel des Cambodgiens, barques et recensement de la population, Stung Treng
18542	1927-1928	télégrammes à l'arrivée, résidence de Kratié
18543	1909-1910	télégrammes à l'arrivée, Kratié
18551	1920-1921	correspondance de la résidence de Kratié
18553	1908-1909	rapports mensuels de Chhlong, Kratié
18555	1914	rapports économiques et politiques de la délégation de Kratié, juin-août.
18556	1914	P.V. remise de service Truffot-Cremazy, Kratié
18580	1927	état sommaire de tous les rôles et taxes de Kratié.
19077	1923-1952	dossier personnel de M.Than Lamouth, Yoskebat
19269	1922-1932	dossier personnel de M. An Than, chef des Phnong, Kratié
19637	1923-1932	dossier personnel de M. Hing Men
20070	1890-1897	tribunal de 1ère instance, registre d'écrou
20099	1897-1899	registre d'écrou

20134	1922-1925	liste nominative des patentes 1922-1925, résidence de Kratié
20380	1910-1913	dossier personnel M. Mau Pech, balat de Ban Pou Sra, Kratié
20384	1855-1910	dossier personnel de M. Mau, yoskebat de Sambor, Sré Khtum
20402	1898-1908	dossier personnel de M. Nhek, gouverneur de Kratié
20404	1912-1921	dossier personnel de l'Anha Lu Nhek, chef des Stieng, balat de Sré-Khtum, Kratié
20429	1903-1915	enquête sur les faits imputés au gouverneur de Chhlong. Dossier personnel de M. San.
20557	1910-1920	dossier personnel du Chau Tham Phuoy, gouverneur de Stung Treng et de Moulapoumok
20558	1906-1907	dossier de M. Thao Phuoi, gouverneur de la province de Stung Treng
20572	1901-1921	dossier personnel de M. Ok Kouy, balat de Sambor, Kratié
20591	1902-1921	dossier personnel de Yinn Chey, gouverneur de Stung Treng
20782	1910	affaires judiciaires, palintes contre l'oknha Ua de Chhlong, Kratié
20933	1907	registre des impôts personnels à Moulapoumok, Stung Treng.
20994	1931	budget provincial, inventaires diverses résidences dont Kratié, Stung Treng
21203	1934	inventaire, résidence de Kratié
21221	1937	cessions de capotes et de brodequins, Haut-Chhlong
21224	1935-1936	achat d'une scierie rotative électrique pour le poste du Haut-Chhlong
21226	1933-1937	correspondance, Haut-Chhlong
21227	1934	demande de subvention pour transport du courrier postal au Haut-Chhlong
21667	1893	rapport du résident (Garnier-Laroche) sur transfert à Kratié de la résidence de Sambor
22076	1896	résidence de Kratié, registre des actes d'état civil, décés
22858	1906	registre des bordereaux à l'arrivée, Stung Treng
22874	1906	registre de contrôle des propriétaires de buffles, Stung Treng
22880	1905	Stung Treng, registre des recettes perçues et versée
22966	1921-1922	registre de bordereaux à l'arrivée, Kratié
22968	1929-1931	registre des bordereaux à l'arrivée, gouverneur de Kratié
22970	1927-1928	registre des bordereaux au départ, gouverneur de Kratié
22971	1928-1929	registre des bordereaux à l'arrivée, gouverneur de Kratié
22999	1905	Stung Treng, rapports politiques et économiques mensuels
23009	1931	agissements délictueux de fonctionnaires de la province de Stung Treng, M. Desanges de la garde indigène
23024	1932	absence de M. Dubois de Kratié
23101	1937	impression du lexique français-braou
23121	1936-1940	organisation de la délégation du Haut-Chhlong à la mobilisation
23385	1915-1916	état récapitulatif de la perception de l'impôt des paddys, Moulapoumok, Stung Treng
23445	1931	plainte contre M. Diffon du service forestier de Stung Treng
23450	1937-1939	délégation du Haut-Chhlong, Kratié, affaires diverses.
23451	1938	bruits relatifs à une insurrection des moïs à Paksé
23452	1938	sorciers moïs, Hoanh et M'phial
23453	1938	mission Ner en pays moï
23454	1940	incendie de l'internat Hoeffel, Haut-Chhlong, Kratié
23455	1939	demande de remboursement de deux buffles tués par chasseurs, Haut-Chhlong, Kratié
23456	1938	extraits du bulletin politique du mois de février 1938, incidents en pays moï
23457	1938	incendie du poste de Bu Plok
23561	1931	affaire Leneveu, Kratié
23769	1897	création d'une résidence à Kompong Cham
23781	1898	rattachement de la province de Stung Trang à la résidence de Kratié
23854	1905	dossier de M. Benoit, garde principal à Kratié
23921	1893	observations présentées par M. Costa, contrôleur des douanes et régies à Kratié
23937	1890	suppression du poste de Sambor
23950	1924	travaux à effectuer sur la route Kratié-Saigon
24121	1912	reconstruction des bâtiments de la résidence de Stung Treng
24122	1911-1912	construction d'une maison du percepteur à Stung Treng
24123	1905-1920	correspondance Stung Treng-résidence supérieure
24247	1902	approbation des rôles d'impôt personnel des Stiengs et Phnongs, résidence de Kratié
24965	1900-1919	RSC, 3e bureau, correspondance avec Kratié
24967	1916-1917	prime pour la destruction des caïmans, Stung Treng
24969	1914	secours de 40$ accordé à divers coolies piroguiers du convoi Stung Treng-Moulapoumok
24971	1907-1920	résidence supérieure, 3e bureau, correspondance avec Stung Treng
24972	1912-1918	résidence supérieure, correspondance avec Stung Treng
25026	1924	création d'un poste de police dans la région de Kompong Damrey, Kratié
25058	1903-1915	dossier de M. San, gouverneur de Kratié
25084		dossier personnel de M. Toch, sophea de Sambor
25092	1905-1915	dossier personnel de M. Yang

25102	1901-1920	Dossier personnel de Kahom, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Stung Treng, Kratié…
25123	1899-1914	dossier personnel de M. Hui, sophea de Kratié
25152	1909-1919	rôles divers, Moulapoumok, Stung Treng
25171	1901-1903	dossier personnel de M. Douc, sophea de Kratié
25229	1923-1925	perception de Kratié, livre récapitulatif
25240	1906-1921	étude de navigabilité de la Sésane et de la Sékhong, Stung Treng
25270	1901-1910	dossier personnel de Ua (Oeur), Yokabat Kratié, gouverneur Moulapoumok, Chhlong
25325	1926	OR, 13 septembre 1926, concession de 6566 ha, Kratié, Kpg Cham, Kpg Thom, M. Choupot
25350	1926	OR, 15 décembre 1926, enchères publiques d'un lot de 6 000ha de terres rouges, Kratié
25473	1901-1910	dossier personnel de Tui, balat de Kratié
25496	1906-1907	correspondance générale résidence de Stung Treng-résidence supérieure
25506	1903-1905	dossier personnel de M. Hem, gouverneur de Kanchor
25516	1912-1918	dossier personnel de Phuon Thak, mékhum, balat de Lomphat
25558	1908-1915	dossier personnel de Sou Eng, balat de Siempang et sophea de gauche de Stung Treng
25581	1915-1917	résidence de Stung Treng, correspondance avec le commissaire d'Attopeu (Laos)
25583	1908	rapports politiques mensuels du poste de Moulapoumok, Stung Treng
25584	1914	résidence de Stung Treng, correspondance avec Moulapoumok
25593	1909	dossier sur le gouverneur San de Stung Treng, détournements de fonds, mauvais traitements
25594	1909	correspondance entre le poste de Moulapoumok et la résidence de Stung Treng
25595	1914	rapport de tournée dans la région des Kha, Moulapoumok, sur nouvelle politique d'impôt, Stung Treng
25596	1907	résidence de Stung Treng, correspondance avec le poste de Moulapoumok.
25597	1906	correspondance diverse entre le poste de Moulapoumok et la résidence de Stung Treng
25598	1911	a/s de l'impôt des Kha du village de Ban Laya Niai, Moulapoumok, Stung Treng
25600	1911	résidence de Stung Treng, correspondance diverse avec le poste de Moulapoumok
25601	1910	contribution du gouverneur de Moulapoumok pour entretien de son fils, étudiant en France, Stung Treng.
25607	1914-1920	dossier général santé, correspondance, rapports, résidence de Stung Treng
25608	1908-1915	dossier sur la lèpre, résidence de Stung Treng
25609	1914-1915	rapports médicaux mensuels et annuels, résidence de Stung Treng
25611	1912-1914	correspondance adressée au résident de Stung Treng par le receveur des postes et télégraphes
25612	1907	arrestation de Boun et expédition chez les Jaraï, Moulapoumok, Stung Treng
25613	1906	horaire et trajets du train d'éléphant de Veunsai à Siempang, Stung Treng
25618	1908	résidence de Stung Treng, correspondance avec le poste de Veunsai
25619	1911	rapports politiques et économiques, mensuels et trimestriels, résidence de Stung Treng
25620	1912	rapports politiques et économiques, Stung Treng
25621	1915	rapports politiques et économiques, Stung Treng
25623	1895-1916	résidence de Stung Treng et territoire du Bas-Laos, correspondance et statistiques au sujets des bestiaux
25626	1910	renseignements sur les cultures et la colonisation, résidence de Stung Treng
25629	1911-1915	correspondance au sujet de la garde indigène, Stung Treng
25630	1911	correspondance sur le personnel européen, indigène et de la milice de Stung Treng
25631	1905	correspondance au sujet garde indigène de Stung Treng
25634	1915	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
25635	1913-1917	correspondance a/s de la garde indigène de Stung Treng
25636	1913	résidence de Stung Treng, correspondance a/s du personnel européen et indigène
25637	1914-1915	résidence de Stung Treng, correspondance a/s du personnel européen et indigène
25639	1911	correspondance au sujet des personnels indigènes de Stung Treng
25640	1911-1913	dossiers des affaires judiciaires et sans suite, tribunal de Stung Treng
25642	1917	affaires judiciaires, remboursements de dettes, tribunal de Stung Treng
25643	1914	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
25649	1915-1916	rapports de tournées effectués par les gouverneurs et délégués à Siempang, Moulapoumok, Lomphat, Cheon Khsan, rapports politiques et économiques de Moulapoumok
25651	1916	rapport de tournée du gouverneur de Stung Treng dans la région de Lomphat
25652	1896-1901	rapport de tournée de délimitation de frontières par le commissaire du gouvernement, Stung Treng et Bas-Laos
25654	1922	correspondance a/s de la mission d'inspection des colonies
25657	1912-1914	correspondance a/s du personnel européen et indigène de la résidence de Stung Treng
25658	1899	dossiers des affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
25661	1910	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng

25663	1911	affaire judiciaire des nommés Kreui, Krom et Pho Chet accusés de pillage, attaque et assassinat, tribunal de Stung Treng
25664	1900	dossiers des affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
25665	1913-1917	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
25666	1909-1916	épidémies, Stung Treng
25667	1911	correspondance diverse a/s de l'assistance médicale, Stung Treng
25668	1908	résidence de Stung Treng, correspondance au sujet de l'assistance médicale.
25669	1902-1917	résidence de Stung Treng, P.V. des réunions de la commission d'hygiène
25671	1912-1913	correspondance, statistiques, inventaires, rapports de l'assistance médicale de Stung Treng
25673	1912-1913	correspondance a/s du personnel indigène et européen de l'assistance médicale, Stung Treng
25674	1912-1913	rapports mensuels du médecin, statistiques et correspondance, Stung Treng
25675	1912	correspondance a/s du médecin Sonn à Stung Treng
25676	1912	statistiques des naissances et décès des provinces, résidence de Stung Treng
25683	1912	projet de construction d'une école et de bureaux de la résidence, Stung Treng
25695	1912-1913	services forestiers, correspondances divers et circulaires, recettes, Stung Treng
25699	1911-1912	construction d'un lazaret pour les malades à isoler, choléra, Stung Treng
25700	1910	correspondance avec le poste de Moulapoumok, résidence de Stung Treng
25701	1915-1920	correspondance et statistiques au sujet de l'enseignement
25702	1918	rapport détaillé sur l'organisation de l'instruction publique par province, Stung Treng
25703	1912-1915	statistiques trimestrielles de l'enseignement public, Stung Treng
25705	1912-1915	circulaires et correspondance s/s enseignement, résidence de Stung Treng
25706	1908-1911	nominations et correspondance a/s des instituteurs Nong, Sou, Eng, Su, Haïtce, Stung Treng
25707	1913-1917	correspondance et divers a/s de l'enseignement, Stung Treng
25711	1905-1910	correspondance au sujet de l'enseignement à Stung Treng.
25713	1910	création d'une école franco-indigène à Veunsai, Stung Treng
25716	1907-1912	société de protection de l'enfance au Cambodge, correspondance avec Stung Treng
25728	1907	lettre du maire de Phnom Penh au résident de Stung Treng a/s des animaux pour le jardin
25730	1904-1905	Stung Treng, statistiques des exportations et importations, mercuriales
25738	1907-1911	correspondance et rapports de l'assistance médicale, Stung Treng
25740	1911	résidence de Stung Treng, poste de Moulapoumok, relevé des laissez-passer et passeports
25741	1913-1914	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
25742	1913	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
25743	1913-1915	affaire du chinois Ong Pang Pien, traduit pour escroquerie et incitation des Kha à la désobéissance, Stung Treng
25745	1906-1907	correspondance au sujet des fonctionnaires indigènes, Stung Treng
25750	1903	réclamations de coolies des messageries fluviales contre M. Lascal
25751	1896-1904	commissariat de Stung Treng, correspondance avec Laos a.s. des Messageries fluviales
25752	1906-1907	étude sur la navigabilité de la Sésane, Stung Treng
25755	1919-1920	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
25758	1906-1907	rapports du poste de Veunsai sur la situation économique et politique, Stung Treng
25759	1915-1917	correspondance entre la résidence de Stung Treng et le poste de Moulapoumok
25760	1919-1920	correspondance de la résidence de Stung Treng avec les gouverneurs et les délégués de postes
25761	1911	demande de construction d'un compartiment chinois à côté du marché de Stung Treng
25764	1910-1911	rapports mensuels et annuels médico-chirurgicaux, Stung Treng
25765	1908	correspondance au sujet d'une épidémie de choléra.
25767	1907-1921	correspondance au sujet du personnel indigène du service de santé, Stung Treng
25769	1911	correspondance et rapport d'octobre sur l'enseignement, Stung Treng
25771	1905-1907	rôles des impôts de Stung Treng
25772	1912-1915	rôles des impôts, résidence de Stung Treng
25774	1908-1910	correspondance au sujet de la création d'un poste administratif à Bokham, Stung Treng
25776	1897-1911	correspondance entre la résidence de Stung Treng et le commissaire du gouvernement à Attopeu
25777	1907-1909	statistiques mensuelles des postes Moulapoumok, Mélou Prey et Tonlé Repou, Stung Treng
25785	1916	pièces diverses sur perception des impôts, Veunsai et Chéom Khsan, Stung Treng
25786	1907-1912	demande d'exploitation forestière par M. Humilly de Chevilly, Stung Treng
25789	1915-1916	cartes Stung Treng
25789	1915-1916	correspondance a/s du réseau routier chez les Kha, refus des Jarai de Ban Kong Kouy de payer l'impôt, Stung Treng
25902	1911	recrutement des coolies pour les messageries fluviales à Stung Treng, résidence supérieure, 1er bureau
25990	1927	extraits des rôles, patentes, européens, diverses résidences dont Kratié

26023	1904	correspondance entre le résident supérieur et le gouverneur de Cochinchine
26027	1896	correspondance entre le résident supérieur et le gouverneur de Cochinchine
26101	1912	cartes indiquant limites administratives après suppression résidence de Kratié
26172	1915	rapport de tournée dans l'hinterland de Kratié par l'inspecteur Wurst
26174	1915-1917	rapports de tournées des gardes principaux Vallé et Benoist, Stung Treng
26178	1917-1918	constructions et reconstruction à effectuer dans les postes de l'hinterland de Kratié
26250	1912	rapports et correspondance du service forestier, Stung Treng
26252	1918	correspondance a/s de la culture du ricin, Stung Treng
26253	1911-1919	correspondance concernant l'agriculture et l'industrie, statistiques, Stung Treng
26254	1909-1915	installation d'une glacière et d'une pompe élévatoire à Stung Treng
26255	1912	résidence de Stung Treng, correspondance avec les autres résidences
26257	1912	résidence de Stung Treng, correspondance avec Cochinchine, Annam et Tonkin (frontières, vol d'éléphant)
26262	1905-1906	participation du Bas-Laos à l'exposition de Marseille, 1906, Stung Treng.
26268	1908-1914	rapports annuels de la résidence de Stung Treng à la résidence supérieure.
26273	1911	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng, remboursements de dettes
26289	1912-1920	registre de la correspondance à l'arrivée de la résidence de Stung Treng
26290	1911	copie de la correspondance au départ, résidence de Stung Treng
26291	1910-1912	registre des décisions prises par le résident de Stung Treng
26300	1909	résidence de Stung Treng, répartition administrative des villages entre Siempang et Khong, plaintes des habitants
26301	1905	inventaire poste de Siempang, liste des villages en dépendant, Stung Treng
26302	1904	Stung Treng, rapports politiques et économiques du délégué de Siempang
26303	1905	Stung Treng, correspondance avec Siempang, transfert à Moulapoumok du poste
26304	1906	lettre du délégué de Veunsai au résident de Stung Treng sur le colon Blanchard
26305	1907	liste des mésrok de Moulapoumok, Stung Treng
26306	1906-1907	correspondance avec Veunsai sur gens de Pley Djumi et Ban Photan qui ont attaqué un village, Stung Treng
26307	1909-1911	statistiques mensuelles de Moulapoumok, Stung Treng
26309	1908-1909	circulaires, ordonnances royales et correspondances sur propriété foncière des Cambodgiens, Stung Treng
26310	1905	recettes et dépenses du poste de Siempang, Stung Treng
26312	1909	lettre du balat de Siempang au gouverneur de Stung Treng signalant la famine à Siempang.
26314	1912	correspondance entre le gouverneur de Stung Treng et la résidence
26315	1913-1917	rapports et correspondance sur la législation foncière, réforme préconisée par M. Boudillo, Stung Treng
26316	1921	résidence de Stung Treng, rapports mensuels et trimestriels des gouverneurs et du résident
26319	1907	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
26322	1916	rapport de tournée du Yokabat Theackdey de Stung Treng pour arrêter groupe de rebelles
26365	1909-1910	affaire vol de buffle au préjudice du Laotien Nai Keo de Ban Set, Khong
26370	1916	dossier des volontaires demandant à servir en France pendant la guerre, Stung Treng
26377	1901-1907	concessions Pellegrini, Koh Lognieux, Kratié, Stung Treng
26381	1915-1916	correspondance a/s des fonctionnaires indigènes, Stung Treng
26382	1918	circulaires du résident de Stung Treng aux gouverneurs de provinces
26384	1905	rôle des impôts personnels et corvées des laotiens et des Kha, Stung Treng
26385	1906	état du versement de l'impôt, Stung Treng
26387	1907-1908	correspondance entre le résident de Stung Treng et le commissaire d'Attopeu (Laos)
26389	1907	correspondance entre le résident de Stung Treng et le commissaire de Bassac (Laos)
26392	1909-1910	nominations des mésrok de Stung Treng
26413	1914-1921	correspondance entre le résident supérieur et le résident supérieur au Laos.
26433	1913-1914	résidence de Stung Treng, divers impôts et patentes
26436	1912	correspondance a/s d'une mine d'or exploitée par la population à Siempang, Stung Treng
26438	1910-1921	résidence de Stung Treng, correspondance avec le service vétérinaire
26439	1918-1920	évaluation de la prochaine récolte de paddy à Stung Treng, rapport, état des rizières
26482	1900-1916	correspondance de Stung Treng avec Paksé (Bassak)
26508	1906	résidence de Stung Treng, exploitation de produits forestiers
26510	1911-1912	demande de concession d'un terrain à Stung Treng par M. Larrivé
26511	1912	demande de concession d'un terrain situé à Hagnko par M. Brunet, Stung Treng
26512	1911	demande de concession sur la rive droite du Mékong à Stung Treng par M. Morin
26513	1911-1912	demande de concession par Mme et Mlle Castagnon à Stung Treng
26515	1907-1910	concession Grenaud à Stung Treng
26517	1906	demande en concession d'un terrain à Stung Treng par M. Cheminaud
26518	1908	affaire de vente de bois impliquant M. Pascevaux et le Laotien Sieng Ha, Stung Treng

26519	1908	demande de concession M. Husson, Stung Treng
26520	1902-1905	Stung treng : demande de coupes de bois et de concessions forestières, Schneegans, Denis frères, Pellegrini, Chagnoux
26522	1909-1912	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
26525	1914	renseignements sur les concessions mises en valeur par des Européens à Stung Treng
26527	1910	résidence de Stung Treng, correspondance avec MM Luuyt et Brémond d'Ars, colons
26528	1904-1911	Stung treng : demande de coupes de bois et de concessions, Blanchard, Gremaud, Spampan, Thomas, Schneegans, Pellegrini
26529	1918	affaires judiciaires réglées en conciliation, tribunal de Stung Treng
26530	1918	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
26556	1913-1914	rôles personnels des Cambodgiens, diverses provinces, Stung Treng
26557	1915-1917	divers rôles d'imposition, Stung Treng
26561	1915-1916	résidence de Stung Treng, Moulapoumok, impôt personnel des Cambodgiens
26564	1915-1916	rôles des divers impôts, Stung Treng
26565	1915-1916	impôts et prestations des Kha, Stung Treng
26568	1900-1901	Stung Treng, correspondance avec les colons Lussan, Chauffin et Dériennie
26569	1896-1904	circulaires, correspondances au sujet du développement économique de Stung treng et du Bas-Laos
26571	1912-1917	dossier des postes et télégraphes, Stung Treng
26575	1914-1917	correspondance a/s de la construction d'une ligne télégraphique de Veunsai (Stung Treng) à Khong (Laos)
26576	1914	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
26579	1920	résidence de Stung Treng, rôle des impôts des paddy, prestations des Kha, barques
26591	1935	résidence de Kompong Thom, transferts de chevaux au Haut-Chhlong
26682	1931-1933	résidence de Kratié, projets de travaux publics
26695	1934	assistance médicale, rapports annuels, diverses résidence dont Kratié
26696	1934	assistance médicale, rapports annuels des résidences
26727	1907	affaires judiciaires, tribunal de Stung Treng
26833	1912	situation chez les Phnong et effectifs de garde indigène de Kompong Cham
26835	1912	demande d'augmentation d'effectifs de la garde indigène de Stung Treng
27356	1952	carte de Kratié, incursions Viet-Minh et Khmers Issarak
27421	sd (~1920)	carte province de Stung Treng
27675	1929	dossier personnel Kromokar Men
28316	1936	O.R. du 23 avril 1936 rattachant poste de Lomphat à Stung Treng
28316	1936	O.R. du 23 avril 1936 rattache Lomphat du srok de Veunsai au srok de Stung Treng
28522	1937	O.R. du 17 novembre 1937 sur Sté Indochinoise des Plantations réunies
28948	1934	khum de Poutoung, Kratié
29522	1911	carte Henri Maître
29654	1937	suppression du poste Gatille, Haut-Chhlong

Centre des Archives d'Outre-Mer

Fonds des Amiraux et du Gouvernement général de l'Indochine (aom/ggi)

B.220(4)n°19, p.112 : Am de La Grandière au colonel Rebout, 23 janvier 1867, invasion par les sauvages de la province de Baphnom, pacification des environs de Houdon et de Phnom Penh, mission du capitaine de frégate Galy.

cm400 – 1942 : assistance médicale en pays moï, emploi de médecins militaires.
cm401 – 1937 : sorcellerie en pays moï, affaire du sorcier Sam Bram, note du résident supérieur en Annam.
cm404 – 1930-1933 : pénétration en pays moï.
cm405 – 1934-1936 : pénétration militaire en pays moï, agitation après l'assassinat d'Henri Maître par Pa Trang Luong.
cm406 et 407 – mai 1935 : Pays moï, attaque du poste Gatille (Haut-Chhlong) par des Phnongs ; rôle de Pa Trang Luong, rapport du RSC.
cm408 – mai 1935 : Pays moï, révolte dans le Haut-Chhlong après la disparition de Pa Trang Luong le 24 mai 1935, rapport du RSC.
cm409 – 11 oct. 1923 : étude du pays moï du point de vue militaire : provinces de Kontum et de Banméthuot, par le lieutenant colonel Ardant du Picq (cartes).
cm410 – oct. 1934 : Etude du pays moï et sur l'action qui s'y est déroulée en 1934, par le chef de bataillon Nyo, du régiment des tirailleurs annamites (carte).
cm531- 1935-1936 : opérations dans le Haut-Chhlong (Cambodge).
cm532 – 1937-1940 : opérations en pays moï et dans les îles Paracels.

2961 - 1899-1900 : mission de Lang Bian, Blim et Guynet, Khanh-Hoa, Annam.
2965 - 1899 : missions diverses, mission Génin au Don Naï.
5954 - 1898 : mission Oddera, recherche d'une route entre Cochinchine et Lang Bian.
5955 - 1898 : mission Garnier exploration route Lang Bian.
5956 - 1898-1900 : mission Jacquet, Thouars et Wolf, voie ferrée Bien Hoa-Phantiêt.
5957- 1898-1900 : mission Bernard, étude d'une voie ferrée de Phan Tiêt au Lang Bian.
5958 - 1906 : mission Garnier, Phan-Thiêt-Lang Bian par la vallée du Donnai.
5959 - 1899-1900 : Lang Bian mission Guynet.
5960 - 1901 : enquête sur les violences reprochées à Debay en mission au Lang Bian.
5961 - 1899-1900 : dépenses de la mission du Langbian.
5962 - 1899 : mission de M. Oddera au Lang Bian, vocabulaire français-Cho Ma
5963 - 1900 : sanatorium du Lang Bian, rapports et notes divers, Dalat.
5964 - 1900-1901 : Lang Bian, mission Debay.
5965 - 1903 : rapport sur l'établissement d'un camp militaire dans le massif du Lang Bian
5966 - 1903 : situation agricole du Lang Bian.
5967 - 1898-1899 : projet de création d'un sanatorium au langbian, rapports du Dr Yersin.
5969 - 1898 : rapports sur le projet d'établissement d'un sanatoriem au Lang Bian.
5970 - 1915 : inspecteur général des travaux publics, rapport sur le sanatorium de Lang Bian.
5971 - 1915 : transports combinés avec le chemin de fer pour accéder au Lang Bian.
5972 - 1901 : rapports de M. Odendhal sur le fonctionnement du sanatorium de Dalat.
5973 - 1900 : rapports de M Outrey sur la province du haut Donaï, Lang Bian.
5974 - 1907 : Lang bian avant projet de route carrossable accessible aux automobiles.
5976 - 1904 : rapport du Dr Grall sur l'établissement d'un sanatorium au Lang Bian.
5977- 1901-1904 : Lang Bian province du Haut Donnaï, affaires se rapportant au sanatorium
5978 - 1900 : Lang Bian, mission André.
5979 - 1899 : étude sur les régions centrales du massif annamitique par A Debay.
6664 -1897-1901 : rapport sur la situation en Indochine.
7133 - 1916 : Monographie de la circonscription de Stung Treng par M. Henri Bruel.
7153 - 1899 : demande d'exploitation minière dans le Bas-Laos et le Cambodge.
7156 - 1900-1901 : notices sur la province de Darlac, tournée du résident supérieur du Laos du 5 décembre 1900 au 8 janvier 1901.
7528 - 1916 : Le sanatorium de Lang Bian, Revue indochinoise.
10124- 1868 : correspondance entre Jean Moura et l'amiral Ohier, sur rébellion d'A Cheren.
10125 - 1869 : correspondance entre Jean Moura et l'amiral Ohier, voyage de M. rostang à Stung Treng, accident de chasse, punition du mandarin qui a laissé évader l'assassin de Soulié, expédition à relam et Crey contre les derniers partisans de Poukombo.

10177 - 1886 : rapports sur la situation du Cambodge et particulièrement sur la province de Kratié.
10198 - 1884 : Construction de la résidence de Kratié.
10207 – s.d. : esclavage au Cambodge.
10284 - 1878 : application des ordonnances royales du 15 janvier 1877.
10287 - 1880 : relations avec le Cambodge et suppression de l'esclavage, 1880.
10291 – 1880 : esclavage au Cambodge.
10294 – 1863 : rapport du commandant du cercle de Tayninh, Brière de l'Isle à l'amiral gouverneur de Cochinchine.
10296 - 1881-1882: situation générale du Cambodge.
10305 – 1880 : à propos d'un article de « La lanterne » sur l'esclavage au Cambodge.
10312 - ? : Notices sur les races sauvages du Cambodge.
10321 - 1874 : Rapport confidentiel de M. Aymonier sur le Cambodge.
10576 - : rapport sur la situation politique et administrative du Cambodge.
10598 – 1879 : rapports hebdomadaires de l'administrateur de Tay Ninh.
10599 – 1879 : rapports hebdomadaires de l'administrateur de Thu-dau-mot
10987 - 1882 : Envoi au Gouverneur d'un essai sur le commerce des Moïs par M.G. Bloy.
11169 – 1884 : rapport sur la situation de Kratié.
11500 - 1884 : rapport de mission de M. Soitary dans les provinces de Samboc et de Sambor.
11791 - 1875-1885 : Mission Aymonier au Cambodge dans le sud du Laos et au Binh Thuân.
11806 – 1863-1868 : dossier de la province de Baria.
11869 - 1887 : mission du lieutenant de vaisseau de Fésigny pour l'étude de la navigabilité du Haut-Mékong.
11870 - 1873-1882 : mission du Dr Harmand sur les rives du Mékong à travers le Cambodge jusqu'au Laos, projet d'exploration à travers le Nghe-An.
11874 - 1866-1867 : copie du journal de la commission d'exploration du Mékong.
11876 - 1866 : Exploration du Mékong, note sur le commerce du Laos.
11877 - 1869 : Mission au Laos de Mourin d'Arfeuille, Lt de vaisseau et Rheinart, cap. d'infanterie de marine.
11881 - 1882-1883 : mission du lieutenant Prudhomme chargé de reconnaître l'itinéraire de Tây Ninh à Sambor.
11884 à 11897, 1885-1890 : Dossier Mayrena
11917 - 1873 : Recensement population Cambodge.
12282 - 1879-1887 : Affaire Bloy, aventurier habitant chez les Moïs contre Lacote, administrateur de Thudaumot.
13278 -1870 : Pottier à l'amiral de La Grandière, 2 avril 1870, reçu instructions 99 du 26 mars, A Cheren et Anon.
13295 - 1872 :Moura, représentant protectorat, à Goucoch, 26 avril 1872, Le territoire de Laha fait partie du Cambodge, A Cheren, lieutenant de Poucombo s'y est constitué un petit royaume Poucombo l'avait nommé son premier ministre, 16 mai 1872, renseignements sur les partisans de Poucombo dans le territoire de Laha, A Nong, A Cheren.
13341 - 1875 : rapports du représentant du Protectorat français au Cambodge, le représentant remonte le Mékong jusqu'à Cratié, renseignements sur ces régions.
13358 - 1877 : rapports du représentant du protectorat au Cambodge.
17182 - assassinat de M. Odend'hal, 1904-1906.
17535 – 1923 : rapport d'ensemble sur la situation générale de l'Indochine.
19175 - 1917 : situation politique de la haute région Kha de Stung-Treng.
19188 - 1918 : Politique des races moïs, 1918.
19194 - 1905-1915 : agissements de certains missionnaires de Kontum.
19196 - 1915-1917 : assassinat de M. Truffot administrateur délégué de Kratié, situation politique dans la région Phnong.
19343 – 1912 : esclavage dans les régions moïs.
19346 – 1912 : recensement de la population indigène.
19421 - 1917 :Déclaration de fidélité faite par les chefs radés & Pnong au Darlac.
20078 – 1915 : rapports trimestriels des chefs d'administration locale sur la situation politique de l'Indochine.
20082 – 1914 : rapport sur la situation politique de la Cochinchine.
20083 – 1914 : rapport sur la situation politique du Cambodge.
20279 - 1895 : rapport politique de M. Odend'hal, Laos.
20477 – 1898 : rapports politiques du RS en Annam au gougal.
20478 – 1897 : rapport politique du RS du Bas-Laos au gougal de mai 1897.
20481 – 1897 : rapport politique du lt gouverneur de la Cochinchine en mai 1897.
20482 – 1897 : minutes des rapports politiques du gougal au ministre sur la situation en Indochine
20667 – 1897 : rapport économique du Bas-Laos de M. Tournier, commandant sup. du Bas-Laos.
20668 – 1897-1898 : rapports politiques de M. Tournier, commandant sup du Bas-Laos.
20676 – 1895-1897 : a.s. de la création d'un poste de surveillance à Ban don (Laos)
20716 – 1898 : tournées de M. Castanier, commissaire du gouvernement d'Attopeu chez les Khas Lovés et Halangs et à la mission catholique des Bahnars Rongaos de novembre 1897 à janvier 1898 et en mars-avril 1898.

20717 – 1898 : tournée du commissaire de gouvernement à Saravane chez les tribus Khas de la chaîne annamitique.
20718 – 1894 : rapports généraux sur la situation de la province de Stung Treng.
20727 - 1894-1895 : rapports du résident de France à Attopeu au lieutenant-gouverneur de la colonie.
20728 - 1895 : rapports politiques de M. Odend'hal, Laos.
20729 – 1895 : rapport politique de M. Odend'hal, chef du poste administratif de Savannakhet au résident superieur à Hué, colonisation des Khas par les Laotiens.
20733 – 1900 : rapport politique et économique du gouvernement à Darlac (Laos).
21419 – 1896 : Tournée du commandant supérieur Tournier du Bas-Laos chez les Djaraïs, révolte et soumission de ces tribus.
22301 - 1911 : attaque du garde principal Berner par les Moï du Quang Ngai.
22311 - 1911 : A.s. des Moïs de Kontum (Binh Dinh) ; troubles de mai 1911.
22316 – 1902-1903 : expédition contre les Moïs dans le Sud-Annam, rapport général sur les populations Moïs.
22328 - 1896 : Agitateurs cambodgiens et laotiens dans la région de Candê (Thudaumot).
22329 - 1905 : Dispersion d'une bande de Cambodgiens en Cochinchine (Thudaumot).
22959 - 1893 : Découverte d'une houillère et de l'antimoine dans le pays des moïs par M. Outrey.
26682 - 1888-1908 : Dossier individuel de M. Leclère, administrateur des Services civils.
29947 - 1905-1914 : Dossier de M. Henri Maitre, commis des services civils.
33269 - 1909-1914 : Mission dans la région moï de M. Maître, commis des services civils.- son assassinat.
44920 - 1903-1935 : dossier personnel de M. Sabatier, administrateur des Services civils.
45454 - 1926-1927 : Ravitaillement en sel de la province de Darlac.
48639 - Dossier de M. Pierre Pasquier.
53647 - 1937 : Commission d'enquête dans les territoires d'Outre-mer. rapport de M. d'Hugues adr ajt des S.C. sur les minorités ethniques Moïs.
53648 - 1937 : Commission d'enquête dans les territoires d'Outre-mer. Rapport de M. Guerrini Adm. des S.C. sur la question Moï, Cochinchine.
53649 - 1937 : Commission d'enquête sur les territoires d'outre-mer. Rapport de M. le Dr Clément sur les minorités ethniques Moï, Cochinchine.
53659 - 1928-1937 : Commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer. Rapport sur la pénétration française en pays moïs insoumis de 1928-1933.
53794 - Dossier de M. Fernand Lavit.
64243 – 1889 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64244 – 1890 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64245 – 1891 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64246 – 1892 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64247 – 1894 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64248 – 1895 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64249 – 1901 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64250 – 1902 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64251 – 1904 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64252 – 1905 : rapports politiques et économiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64253 – 1906 : rapports politiques et économiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64254 – 1907 : rapports politiques et économiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64255 – 1908 : rapports politiques et économiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64256 – 1909 : rapports politiques et économiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64257 – 1910 : rapports politiques et économiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64264 – 1920 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64265 – 1921 : rapports politiques et économiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64266 – 1922 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64267 – 1923 : rapports politiques et économiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64270 – 1926 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64271 – 1927 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64272 – 1928 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64273 – 1929 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64274 – 1930 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64275 – 1931 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64276 – 1932 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64277 – 1933 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64278 – 1934 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64279 – 1935 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64280 – 1936 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64281 – 1937 : rapports politiques, Résidence supérieure du Cambodge.
64983 – 1919-1923 : statistiques de population de l'Indochine.

65280 – 1937 : tournée du gouverneur général dans l'ouest cochinchinois, rapports, cartes, photographies.

Fonds ministériels, Indochine Ancien Fonds (aom/indoaf)

2/A00(22) - 1887 : rapports M de Lanessan.
2/A00(26) - 1887 : note sur la situation en Annam et au Tonkin.
2/A00(29) - 1888 : lettre d'habitants de Phnom Penh au président de la république.
2/A00(32) - 1889 : Rapport d'Aymonier sur la situation d'Indochine.
2/A00(36) - 1895-1900 : Notes mensuelles sur l'Indochine pour le Président de la République.
2/A00(37) - 1897-1900 : Correspondance Le Myre de Vilers-ministre au sujet de Doumer.
2/A00(38) - 1902-1903 : Rapport de Lefèvre-Pontalis sur la situation en Indochine.
2/A00(39) - 1906 : Lettre de Monpezat sur la politique à adopter en Indochine, 1906
2/A00(40) - 1908 : renseignements sur les limites de l'Annam, du Cambodge et du Laos.
2/A00(43) - 1910 : notes sur la Cochinchine et le Cambodge par Paris.

Fonds ministériels, Indochine Nouveau Fonds (aom/indonf)

1239 - 1931-1935 : Pénétration en pays moï.
1240 - 1938-1940 : Pays moï, rapport du gougal Brévié.
2281 - 1938 : Premières initiatives ministre Mandel.
2342 - 1929-1930 : incidents au Kontum
2397 - 1931 : articles de presse sur pays moï.
2398 - 1935-1936 : mort de Komadan.
2675 - 1921 : Projet de réformes du Résident supérieur en Annam.

Fonds privé (aom/fp)

7PA1 : Papiers Le Myre de Villers

Fonds de la résidence supérieure au Cambodge (aom/rsc)

235 - 1937-1938 : agissements du sorcier Sam Bram dans les régions moï.
274 - 1914 : Phnongs, troubles, assassinat de Maitre.
275 - 1914-1916 : affaires phnong, Séna Uch, bande de pirate signalée dans la région pnong.
339 - 1932-1938 : inspection de la province de Kratié.
348 - 1942-1944 : inspection de la province de Kratié.
376 - 1885-1886 : rapports mensuels sur la sous-résidence de Sambor par la résidence de Kratié.
377 - 1897-1905 : rapports de la résidence de Kratié à la résidence supérieure.
379 - 1916-1927 : rapports résidence de Kratié.
380 - 1934-1940 : rapports mensuels du gouverneur de Kratié.
381 - 1919-1931 : rapports annuels, Kratié.
429 - 1911-1913 : rapports du résident supérieur au gougal.
430 - 1914-1916 : rapports du résident supérieur au gougal.
431 - 1917-1920 : rapports du résident supérieur au gougal.
432 - 1924-1926 : rapports du résident supérieur au gougal.
448 - 1936-1939 : enquête sur les Khas de Veunsaï, troubles dans les Bolovens.
449 - 1914-1916 : territoires phnongs, organisation, révoltes.
488 - 1926-1936 : statistiques des travailleurs recrutés dans les plantations.

Cartes et plans

CTS6/227 - 1889 : carte des missions catholiques de l'Indochine par A. Launay.
CTS6/230 - 1897 : carte du Cambodge par le lieutenant Billes.
CTS6/233 - 1867 : carte de Basse-Cochinchine et du Cambodge par Mauen, Vidalin et Héraud.

Service historique de l'armée de terre (shat)

Dans chaque carton concernant l'Indochine, la totalité des dossiers ont été consultés, mais seuls ceux présentant un intérêt pour cette étude sont indiqués ici.
10H19 : historiques de régiments : dossier 2 : 11ème régiment d'infanterie coloniale ; dossier 9 : 2ème régiment de tirailleurs algériens ; dossier 10 : régiment de tirailleurs annamites ; dossier 14 : 1er régiment de tirailleurs cambodgiens

10H20 : historiques de régiments : dossier 1 : compagnie de gendarmerie de l'Indochine

10H71 : service de santé

10H73 : dossier 1 : rapports mensuels sur la situation politique et militaire en Chine et en Indochine, 1914-1918

10H74 : dossier 1 : rapport sur la réorganisation militaire de l'Indochine en 1919 ; dossier 6 : affectation des médecins en Indochine 1931-1938

10H75 : dossier 2 : réflexions sur la situation politique en Indochine, août 1930 ; dossier 3 : renseignements sur la situation en Indochine

10H76 : dossier 2 : rapport sur la situation de la Cochinchine, mai 1939-avril 1940

10H77 : dossier 1 : stationnement des troupes du groupe de l'Indochine, 1938-1939

Centre d'Histoire et d'Etude des Troupes d'Outre-Mer (chetom)

Fonds publics
15H91 : rapports et notes diverses sur la conquête de la Cochinchine et la pacification du Cambodge, 1862-1884.
15H97 : Voyage de Phnom Penh à Ben Thuy par Pak-Hin-Boun et Ha-Trai par le lieutenant Barjou de l'infanterie coloniale, 1911
15H106 : ordre de bataille des troupes du groupe de l'Indochine, 1938-1945.
15H112 Colonel Le Nulzec, Manuel de géographie de l'Indochine française, Centre d'études asiatiques et africaines, septembre 1950, ronétypé ; capitaine Dumas, Henri, Histoire des pays moïs, leur avenir économique, 1°partie, histoire des pays moïs, Centre d'Etudes Asiatiques & Africaines, 1952.

Fonds privés
Icono 5 : photographies et cartes postales sur l'Indochine et Madagascar.
17H42 : Fonds Dumas, dossier 2, Tonkin, Annam, Cochinchine.
18H52 : Boucher de Crèvecoeur, 1906-1966.
18H69 : Fonds Charbonneau, autobiographie chronologique.

Archives de la Société des Missions étrangères de Paris (mep)

Boite 755 : cochinchine occidentale, 1845-1866
Boite 765 : Cambodge 1853-1885
Boite 766 : Cambodge 1886-1919

Bibliothèque municipale d'Alençon

Manuscrits d'Adhémard Leclère

684 – Leclère (Adhémard) : Histoire du Cambodge, 1 dossier- ms papier XIXe.
690 – Leclère (Adhémard) : Dossier relatif à l'Annam, le Siam, le Laos, la Birmanie- ms papier XIXe.
692 – Leclère (Adhémard) : Vocabulaire pnong-stiêng-cambodgien-banha-français- ms papier XIXe.
696 – Leclère (Adhémard) : Voyage au Cambodge, 1886-1887, 20 cahiers d'écolier- ms papier XIXe.
698 – Leclère (Adhémard) : Voyage d'une petite fille au Cambodge, voyage au pays des *Pnong*, 2 dossiers- ms papier XIXe.
701 – Leclère (Adhémard) : Le résident Perier, 1 dossier- ms papier XIXe.
702 – Leclère (Adhémard) : Poésies diverses et articles de presse, 1 dossier- ms XIXe.
703 – Leclère (Adhémard) : Mes souvenirs, 2 dossiers, ms papier XIXe.
705 – Leclère (Adhémard) : Esclavage, 1 dossier- ms papier XIXe.

Musée des Beaux-arts et de la dentelle d'Alençon

Collection Adhémard Leclère

Fond de plus de quatre cents photographies prises entre 1886 et 1911, comprenant de nombreuses images de *Mnong*, auxquelles s'ajoutent des objet *mnong* : vêtements, armes, pièges, vanneries, pipes, bijoux etc.

Bibliothèque nationale de France, Manuscrits orientaux

Fonds des manuscrits indochinois

L'inventaire du fonds khmer a été établi par Au Chhieng, Au Chhieng, *Bibliothèque nationale, département des manuscrits, catalogue du fonds khmer,* Paris, imprimerie nationale, 1953. Ce fonds a été peu utilisé, les manuscrits provenant pour une grande partie des collections d'Adhémard Leclère et d'Antoine Cabaton étant souvent incomplets et peu référencés. L'étude rigoureuse de ces manuscrits aurait demandé un temps de recherche trop important au regard de leur intérêt dans le cadre de cette thèse.
Fonds indochinois 81 : liste de fonctionnaires
Fonds indochinois 103D : ordonnance royale sur le prix de certains produits, dont les esclaves.
Fonds indochinois 118G : ordonnance royale sur le partage des esclaves
Fonds indochinois 130C : méthodes de calcul, poids et mesures
Fonds indochinois 160B : code de procédure pénale
Fonds indochinois 175A : code de procédure pénale
Fonds indochinois 190 : code de loi, ក្រមត្រសាការ
Fonds indochinois 192 : code de loi, ក្រមព្រះធម្មសាត្រ
Fonds indochinois 386 : ordonnance sur le partage des esclaves
Fonds indochinois 387 : recensement
Fonds indochinois 430 : lettre privée d'un fonctionnaire à un neveu
Fonds indochinois 431 : travaux divers, carte du Cambodge
Fonds indochinois 432-435 : dictionnaire

Société asiatique

Fonds Aymonier

Ce fonds, exceptionnel par sa nature, contient les papiers d'Etienne Aymonier, inventoriés par M. Khin Sok mais non classés et conservés dans des cartons entassés dans la bibliothèque de la Société asiatique. Une partie du fonds a malencontreusement été mélangée avec d'autres fonds, notamment certains manuscrits chams ou khmers « rangés » avec des manuscrits tibétains ou sanskrits.

Ce fonds contient des centaines de courriers de Cambodgiens en khmer à Etienne Aymonier qui ont été consultés mais sans apporter aucun élément réellement utile pour cette thèse. Une partie des manuscrits concernant le voyage d'Aymonier au Laos, notamment les notes de ses guides, a été lue et utilisée dans l'analyse mais ne sont pas cités directement, ainsi que les papiers de Gustave Janneau récupérés par Aymonier.

Bibliographie

Abréviations

EFEO	*Ecole française d'Extrême-Orient*
BEFEO	*Bulletin de Ecole française d'Extrême-Orient*
BSEI	*Bulletin de la Société des études indochinoises*
RTC	*Revue des troupes coloniales*
RI	*Revue indochinoise*
BAVH	*Bulletin des Amis du Vieux Hué*

ABE, Yoshio, *Terres à riz en Asie, essai de typologie*, Masson, Paris, Milon, Barcelone, 1995, 122 p.

ANG Chouléan, *Les êtres surnaturels dans la religion populaire khmère*, Cedorek, Paris, 1986, 351 p.

ARCHIMBAUD, Léon, *La plus grande France*, Hachette, Paris, 1928, 192 p.

Association des amis du vieux Hué, « L'Annam », *BAVH*, n°1-2, janvier-Juin 1931, pp. 1-257.

AU Chhieng, *Bibliothèque nationale, département des manuscrits, catalogue du fonds khmer,* Paris, imprimerie nationale, 1953, 311 p.

AYMONIER, Etienne, « Critique du « Royaume du Cambodge » de M. Moura », *Excursions et reconnaissances*, n°16, Saigon, 1883, pp. 207-220.

AYMONIER, Etienne, « Notes sur l'Annam, le Binh Thuan », *Excursions et reconnaissances*, n°24, 1885, p. 306.

AYMONIER, Etienne, « Notices sur les coutumes et croyances superstitieuses des Cambodgiens », *Excursions et reconnaissances*, n°16, 1883, pp. 1-172.

AYMONIER, Etienne, *Dictionnaire français-cambodgien précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgienne*, Imprimerie nationale, Saigon, 1874, 184 p.

AYMONIER, Etienne, *Le Cambodge*, Leroux, Paris, 1900, 3 vol. : 477 p., 481 p., 818 p.

AYMONIER, Etienne, *Notes sur les coutumes et croyances superstitieuses des Cambodgiens*, Cedorek, Paris, 1984 (réédition), 117 p.

AYMONIER, Etienne, *Voyage dans le Laos*, Leroux, Paris, 1895, 341 p.

AZEMAR, Henri, « Les Stiengs de Brolam », *Excursions et reconnaissances*, n°27 et n°28, 1886, n°27 : pp. 89-146, n°28 : pp. 215-250.

AZEMAR, Henri., *Dictionnaire Stieng*, imprimerie nationale, Saigon, 1887, 137 p.

BAIRD, Ian, *The Ethnoecology, Land-Use, and Livelihoods of the Brao-Kavet Indigenous Peoples in Kok Lak Commune, Voen Say District, Ratanakiri Province, Northeast Cambodia*, Non-Timber Forest Product, Banlung, 2000, 56 p.

BANCEL, Nicolas, BLANCHARD, Pascal, BOETSCH, Gilles, DEROO, Eric, LEMAIRE, Sandrine (dir.), *Zoos humains, de la vénus hottentote aux reality shows, XIXe et XXe siècles*, La découverte, Paris, 2002, 480 p.

BARTH, Fredrik (éd.), *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organization of Culture Differences*, Pensumtjeneste, Oslo, 1994, 153 p.

BARTHELEMY, comte de, *En Indochine, 1894-1895, Cambodge, Cochinchine, Laos, Siam méridional*, Plon, Paris, 1899, 249 p.

BARTHELEMY, Marquis de, *Au pays Moï*, Plon, Paris, 1903, 256 p.

BARTHELEMY, Pierre comte de, « Mission en Indochine », *Bulletin de la Société de géographie*, 1898, pp. 185-189.

BARTHELEMY, Pierre comte de, « Reconnaissance chez les Moïs stiengs », *La Géographie*, 1901, pp. 489-498.

BAUDENNE, A., « Les Kha d'Attopeu », *RI*, n°3 et n°4, 1913, n°3 : pp.260-274, n°4 : pp. 421-443.

BAUDESSON, Capitaine Henry, « Deux ans chez les Moïs (une section d'étude du transindo-chinois) », *Le Tour du monde*, 1906, pp. 337-384.

BAUDESSON, Henry, *Au pays des superstitions et des rites*, Plon, Paris, 1932, 276 p.

BAUDOUIN, François, *Discours prononcé par M. Baudoin, gouverneur général p.i . à l'ouverture de la session ordinaire du Cosneil de Gouvernement de l'Indochine tenue à Hanoi le 18 décembre 1922*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1922, 31 p.

BAUDRIT, André, « Deux lettres de l'explorateur Henri Maître », *BSEI*, t.XVIII, 1943, pp. 78-90.

BAUDRIT, André, « Henri Maître, explorateur de l'Indochine Sud-centrale », *BSEI* n°3, Saigon, 1936, pp. 109-151.

BAUDRIT, André, « Une visite au tombeau de l'explorateur Henri Maître », *BSEI*, t.XVI, 1941, pp. 111-120.

BAUDRIT, André, *Bétail humain, Rapt-Vente-Infanticide dans l'Indochine française et dans la Chine du Sud*, S.I.L.I., Saigon, 1942, 215 p.

BAURAC, Dr J.-C., *La Cochinchine et ses habitants, provinces de l'Est*, Imprimerie commerciale Rey, Saigon, 1899, 350 p.

BAZE, William, *Un quart de siècle parmi les éléphants*, IFOM, Saigon, 1950, 260 p.

BEAU, Paul, *Situation de l'Indochine de 1902 à 1907 : rapport par monsieur Paul Beau, Gouverneur général*, Marcellin Rey, Saigon, 1908, volume 1 : 481 p., volume 2 : 483 p.
BEL, Jean-Marc, « Mission au Laos et en Annam », *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1898, pp. 261-290.
BERNATZIK, Hugo Adolf, *Les esprits des feuilles jaunes, traduit de l'allemand par Alphonse Tournier*, Plon, Paris, 1955, 272 p.
BERTRAND, Gabrielle, *Le peuple de la jungle, hommes, bêtes et légendes du pays moï*, Je sers, Paris, 1952, 248 p.
BESNARD, Henri, « Les populations Moï du Darlac », *BEFEO*, Hanoi, 1907, pp. 61-86.
BEZANÇON, Pascale, « L'impact de la colonisation française sur l'émergence d'un système éducatif moderne au Cambodge (1863-1945), », *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, Phnom Penh, volume 2, 1999, pp. 895-911.
BEZANÇON, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945),* L'Harmattan, Paris, 2002, 478 p.
BISSACHERE, de la, *Etat actuel du Tunkin, de la Cochinchine et des royaumes du Camboge Laos et Lac-Tho*, Galignani, Paris, 1812, tome 1 : 325 p., tome 2 : 342 p.
BITARD, P., « Carte ethnolinguistique de la région de Voeunsaï », *BSEI*, tome XXVII, fasc. 1, 1952, pp. 1-7.
BITARD, P., « Les cultes agraires des Kao Brao », *BSEI*, tome XXVII, fasc.1, 1952, pp. 9-17.
BLANC, A., « Voyage d'un marchand de bœufs au Laos, du 15 août 1880 au 3 mai 1881 », *Excursions et reconnaissances*, n°11, Saigon, 1882, pp. 229-266.
BLANCHARD, Michel, *Vietnam-Cambodge, une frontière contestée*, L'Harmattan, Paris, 1999, 175 p.
BLANCHOD, Dr Fred, *La randonnée asiatique*, Payot, Lausanne, 1950, 291 p.
BONIFACY, lieutenant-colonel Auguste L.M., *Cours d'ethnographie indochinoise*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1919, 116 p.
BONIN, Charles-Eudes, « De Tourane au Mékong », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1896, pp. 99-126.
BORDENEUVE, Jean, *Les grandes chasses en Indochine, souvenirs d'un forestier*, Albert Portail, Saigon, 1925, 136 p.
BOUAULT, J., DE ROZARIO, E., *Géographie de l'Indochine : l'Annam, Imprimerie d'Extrême-orient*, Haïphong-Hanoi, 1928.
BOUCHER DE CREVECOEUR, capitaine Jean de, « La pénétration française chez les Biats », *RTC*, Paris, Juillet 1939, pp. 547-562.
BOUCHER DE CREVECOEUR, capitaine Jean de, « Les Biats du Haut Chlong », *RTC*, Paris, Avril 1938, pp. 320-334.
BOUDET, Paul, BOURGEOIS, Rémi, *Bibliographie de l'Indochine française*, 1930, EFEO, Hanoi, 1933, 196 p.
BOUDET, Paul, *Léopold Sabatier, apôtre des Rhadés*, G. Taupin, Hanoi, 1942.
BOUILLEVAUX, Charles-Emile, *Voyage dans l'Indochine 1848-1856 avec carte du Cambodge et d'une partie des royaumes limitrophes*, Palmé, Paris, 1858, 148 p.
BOUILLEVAUX, R.P. Charles-Emile, *L'Annam et le Cambodge. Voyages et notices historiques*, Victor Palmé, Paris, 1874, 537 p.
BOUINAIS, Albert-Marie, PAULUS, A., *L'Indochine française contemporaine, Cochinchine, Cambodge, Tonkin, Annam*, Paris, 1885, t. 1.
BOULANGIER, Edgar, *Un hiver au Cambodge, chasses au tigre, à l'éléphant et au buffle sauvage, souvenirs d'une mission officielle remplie en 1880-1881*, Alfred Mane, Tours, 1887 (2ème édition), 398 p.
BOULBET, Jean, « Le miir, culture itinérante avec jachère forestière en pays Maa », *BEFEO*, tome 53, 1966, pp. 77-98.
BOULBET, Jean, « Quelques aspects du coutumier (*Ndrii*) des Cau Maa' », *BSEI*, tome XXXII, fasc. n°2, 1957, pp. 3-178.
BOULBET, Jean, *De palmes et d'épines*, tome 1 : *Vers le domaine des génies, pays maa', Sud Viêt Nam, 1947-1963*, Sevenorients, Paris, 2002, 350 p.
BOULBET, Jean, *Dialogue lyrique des Cau Maa'*, EFEO, 1972, 116 p.
BOULBET, Jean, *Forêts et pays, carte schématique des formations forestières dominantes et de l'occupation humaine*, Asie du Sud-Est, EFEO, Paris, 1984, 134 p.
BOULBET, Jean, *Pays des Maa, domaine des génies, Nggar Maa', Nggar Yaang, essai d'ethno-histoire d'une population proto-indochinoise du Viêt Nam central*, EFEO, 1967, 152 p.
BOULBET, Jean, *Paysans de la forêt*, EFEO, Paris, 1975, 150 p.
BOURDIER, Frédéric, « De la Sésan à la Srépok : racines et destin des populations indigènes du nord-est du Cambodge (Ratanakiri et Mondulkiri) », *La khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, volume 2, Sorn Samnang (éd.), Phnom-Penh, 1999, pp. 1059-1081.
BOURDIER, Frédéric, « Le cosmos, la forêt et l'essart chez les populations indigènes de Ratanakiri », *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux, VIe journées de Géographie tropicale du comité nationale de Géographie*, Talence, 1997, pp. 117-130.
BOURDIER, Frédéric, « Les populations du Keth de Ratanakiri au Cambodge. Elements d'ethno-histoire des groupes proto-indochinois », *Cahiers d'études franco-cambodgiens*, n°8, C.C.C.L., Phnom-Penh, pp. 35-56.

BOURDIER, Frédéric, « Relations interethniques et spécificité des populations indigènes du Cambodge », *Interdisciplinary Research on Ethnic Groups in Cambodia, Final Draft Report*, Center or Advanced Study, Phnom Penh, 1996, pp. 375-433.
BOURDIER, Frédéric, « Représentation et socialisation de la nature chez les proto-indochinois de Ratanakiri (Nord-est du Cambodge) », *Cahiers d'études franco-cambodgiens*, n°8, C.C.C.L., Phnom-Penh, pp. 57-81.
BOURDIER, Frédéric, *Connaissance et pratique de gestion traditionnelle de la nature dans une province marginalisée du Cambodge*, Aupelf-Uref, Phnom Penh, 1995, 97 p.
BOUROTTE, Bernard, « Essai d'histoire des populations montagnardes du sud-indochinois jusqu'à 1945 », *BSEI*, tome XXX, fasc. 1, Saigon, 1955, 116 p.
BOUVARD, Pierre, *Guide illustré du Lang-Bian*, Montégout, Saigon, 1916, 48 p.
BRIERE, « Les Moï du Binh-Thuan et du Khanh-Hoa », *Excursions et reconnaissances*, n°32, 1889, pp. 235-272.
BROC, Numa, *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIXe siècle*, tome 2 : *Asie*, C.T.H.S., Paris, 1992, 452 p.
BROCHEUX, Pierre, DUIKER, William J., HESSE D'ALZON, Claude, ISOART, Paul, SHIRAISHI, Massaya, *L'Indochine française 1940-1945*, PUF, Paris, 1982, 244 p.
BROCHEUX, Pierre, HEMERY, Daniel*, Indochine, la colonisation ambiguë 1858-1954*, La découverte, Paris, 2001, 451 p.
BRUEL, Henri, *Monographie de la circonscription de Stung Treng*, Chardin et fils, Saigon, 1916, 86 p.
Bureau du tourisme de Hué, *Voyages et tourisme en Annam*, IDEO, Hanoi, 1926, 31 p.
BURETEL DE CHASSEY, René de, *Récits de chasse en Indochine, Hauts-plateaux de l'Annam, Ban Méthuot. 29 avril 1929-10 août 1931*, L'Harmattan, Paris, 1998, 128 p.
CAIN, P.J., HOPKIN, A.G., *The Cambridge History of Southeast Asia*, Cambridge, 1992, vol. 2, 706 p.
CAMPION, lieutenant de vaisseau, « Voyage de l'aviso L'Alouette de Pnom Penh à Sambor », *Excursions et reconnaissances*, n°17, tome VII, Saigon, 1884, pp. 505-513.
CANIVEY , Jules, « Moeurs et coutumes des Moï », *Revue d'ethnographie et sociologie*, Paris, 1913, pp. 1-30.
CARRAU, Pierre, *Cochinchine française, du commerce et de l'agriculture chez les Moïs,* Saïgon, Imprimerie nationale, 1882, 26 p
CELORON DE BLAINVILLE, « Les Moï des régions du Song Ba et du Darlac » , *Revue de géographie*, Paris, 1903, pp. 128-147 et 229-253.
Center for Advanced Study, *Interdisciplinary Research on Ethnic Groups in Cambodia*, Center for Advanced Study, Phnom Penh, 1996, 433 p.
CHANDLER, David, *A History of Cambodia*, Silkworms, Bangkok, 1993 (2ème édition), 287 p.
CHANDLER, David, *Brother Number One, a Political Biography of Pol Pot*, Silkworm Books, Chiang Mai, 1993, 254 p.
CHANDLER, David, *Facing the Cambodian past*, Silkworms, Chiang Mai, 1996, 331 p.
CHARLES-ROUX, J., *Colonies et pays de Protectorat, Exposition universelle*, Paris, 1900, 320 p.
CHEON, MOUGEOT, « Essai de dictionnaire de la langue chrau, dialecte Moï », *BSEI*, Saigon, 1890, 106 p.
CHEVALIER, Joseph, *Lettres du Tonkin et du Laos (1901-1903),* L'Harmattan, Paris, 1995, 300 p.
CHHAK, Sarin, *Les Frontières du Cambodge*, Dalloz, Paris, 1966, 219 p.
CLAEYS, J.Y., « A propos des Moïs chasseurs de sang », *BEFEO*, 1939, pp.10-19.
COEDES, George, « Histoire du Cambodge par Adhémard Leclère », *BEFEO*, Paris, 1914, pp. 47-54.
COEDES, George, « Kha Tong Luong ou Tâc Cui », *Bulletin de l'Institut indochinois pour l'étude de l'homme*, 1940, p.109.
CŒDES, George, *Les Etats hindouisés d'Indochine et d'Indonésie*, de Boccard, Paris, 1964, 494 p.
CŒDES, George, *Les peuples de la péninsule indochinoise*, Dunod, Paris, 1962, 288 p.
COLLINS, William, « Relations between the Cham and the Cambodian Highlanders », *PSRA Cambodia Report*, janvier-février 1996, pp. 18-23
COLM, Sara, « Pol Pot: the Secret 60s, Building the « People's War » among the Tribal Communities », *Phnom Penh Post*, 24 avril - 7 mai 1998.
COLM, Sara*, Effects of Oil Palm Plantation Development on Indigenous Communities, Ratanakiri Province, Cambodia*, Natural Resource Management Project, mai 1996, 33 p.
Comité de tourisme colonial, *L'Indochine française, sites, monuments, types, forêts vierges*, Touring-club de France, Paris, 1907.
CONDOMINAS, Georges (dir.), *Formes extrêmes de dépendance, contributions à l'étude de l'esclavage en Asie du Sud-est*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1998, 583 p.
CONDOMINAS, Georges, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-est*, Flammarion, Paris, 1980, 540 p.
CONDOMINAS, Georges*, L'exotique est quotidien - Sar Luk Vietnam central*, Plon, Paris, 1965, 538 p.
CONDOMINAS, Georges, *Nous avons mangé la forêt de la pierre génie Gôo*, Mercure de France, Paris, 1957, 500 p.
CONDOMINAS, Louis, *La chasse*, L'Harmattan, Paris, 1988, 185 p.
COPIN, Henri, *L'Indochine dans la littérature française des années vingt à 1954, Exotisme et altérité*, L'Harmattan, paris, 1996, 319 p.

CORDIER, H., « M. le Dr Joubert », *Bulletin de géographie historique et descriptive du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893, pp. 391-392.
CROIZIER, Marquis de, « Les explorateurs du Cambodge », *Les Annales de l'Extrême Orient*, Challamel Ainé, Paris, 1878, 8 p.
CUPET, Pierre, « Chez les populations sauvages du sud de l'Annam », *Le tour du Monde*, Paris, 1893, pp. 177-256.
CUPET, Pierre, *Voyages au Laos et chez les sauvages du Sud-Est de l'Indochine*, La mission Pavie, t.III, Ernest Leroux, Paris, 1900, 428 p.
DAM Bo, « Les populations montagnardes du sud-indochinois », *France-Asie*, numéro spécial, tome V, n°49-50, Saigon, 1950, 280 p.
DANG NGHIEM VAN, CHU THAI SON, LUU HUNG, *The Ethnic Minorities in Vietnam*, Foreign Languages Publishing House, Hanoi, 1984, 307 p.
DANG NGHIEM VAN, *Ethnological and Religious Problems in Vietnam, problèmes ethnologiques et religieux du Vietnam*, Social Sciences Publishing House, Hanoi, 1998, 534 p.
DAUFES, E., *La garde indigène de l'Indochine de sa création à nos jours*, tome 2 : *Annam, Cambodge, Laos*, Kouang-Theou-Wan, D. Seguin, Avignon, 1934.
DECOUX, Amiral, *A la barre de l'Indochine, histoire de mon gouvernement général (1940-1945)*, Plon, Paris, 1949, 507 p.
DEFFONTAINES, Pierre, *L'homme et la forêt*, Gallimard, Paris, 1945 (réédition), 187 p.
DELBOVE, Dr P., « Le paludisme chez les Moïs », *BSEI*, tome XXII, fasc.2, 1947.
DELVERT, Jean, *Le Cambodge*, PUF, Paris, 1983, 128 p.
DELVERT, Jean, *Le paysan cambodgien*, L'Harmattan, 1994, 740 p.
DESCOURS-GATIN, Chantal, *Quand l'opium finançait la colonisation française en Indochine*, L'Harmattan, Paris, 1992, 292 p.
DEVILLERS, Philippe, *Français et Annamites, partenaires ou ennemis, 1956-1902*, Denoël, Paris, 517 p.
DILLEHAM, Georges, *Marie-Charles David de Mayrena, Marie 1er roi des Sédangs*, 1974.
DORGELES, Roland, *Chez les beautés aux dents limées*, Les laboratoires martinet, Paris, 1930, 110 p.
DORGELES, Roland, *La route mandarine*, Kaïlash, Paris, 1995 (réédition), 337 p.
DOUMER, Paul, *L'Indochine française (souvenirs),* Paris, Vuibert, 1930, 424 p.
DOUMER, Paul, *Situation de l'Indochine (1897-1901) rapport par monsieur Paul Doumer, gouverneur général*, Schneider, Hanoi, 1902, 552 p.
DOURISBOURE, P., *Les sauvages bahnars (Cochichine orientale), souvenirs d'un missionnaire*, Missions étrangères, Paris, 1922 (réédition), 336 p.
DOURISBOURE, P., SIMONNET, Christian, *La mission des Grands plateaux*, France-Empire, Paris, 1961, 317 p.
DOURNES, Jacques, « Fêtes saisonnières des Srê », *BEFEO*, 1954, pp. 599-610.
DOURNES, Jacques, *Bois, bambous, aspect végétal de l'univers joraï*, C.N.R.S., Paris, 1969, 196 p.
DOURNES, Jacques, *Coordonnées, structures Joraï familiales et sociales*, Institut d'ethnologie, Paris, 1972, 323 p.
DOURNES, Jacques, *Dieu aime les païens, une mission de l'Eglise sur les Haut-plateaux du Vietnam*, Montaigne, Paris, 1963, 173 p.
DOURNES, Jacques, *Florilège Joraï*, Sudestasie, Paris, 1987, 169 p.
DOURNES, Jacques, *Florilège Sré*, Sudestasie, Paris, 1990, 170 p.
DOURNES, Jacques, *Forêt, Femme, Folie : une traversée de l'imaginaire Joraï*, Aubier-Montaigne, Paris, 1978, 288 p.
DOURNES, Jacques, *L'homme et son mythe*, Aubier-Montaigne, Paris, 1968, 319 p.
DOURNES, Jacques, *Pötao : une théorie du pouvoir chez les Indochinois Joraï*, Flammarion, Paris, 1977, 365 p.
DOVE, Michael, « The Agroecological Mythology of the Javanese and the Political Economy of Indonesia », *Indonesia, Agroforestry Systems*, n°39, réimpression par le East-West Environment and Policy Institute, n°84, Honolulu, 1985, pp. 1-36
DUBOURG, Maurice, « Une tentative de colonisation en pays Moï. La mission d'Amédée Gautier 1881-1883 », *Revue d'histoire des colonies*, 1950, pp. 101-138.
DUBOURG, Maurice, *Un aventurier périgordin en Indochine, Georges Bloy, frère de Léon Bloy*, Peyronnet et Cie, Paris, 1950, 157 p.
DUFOUR, « Insurrection du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, tome XIII, Saigon, 1887, pp.5-50.
DURAND, Frédéric, *Les forêts en Asie du Sud-est*, L'Harmattan, Paris, 1994, 411 p.
DURAND, R.P., « Les Moï du Son-Phong », *RI*, 1907, pp.1055-1158.
DY PHON, Pauline, « Bref aperçu sur les forêts cambodgiennes », *Seksa Khmer*, n°5, Cedorek, Paris, 1982, pp. 145-174.
DY PHON, Pauline, ROLLET, Bernard, « Lexique des arbres forestiers du Cambodge », *Les dossiers forestiers*, Office National des Forêts, EFEO, Paris, n°5, décembre 1999, 163 p.
ELLUL, Jean, *Le coutumier rituel des capteurs d'éléphants au Cambodge*, thèse, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 1983, 385 p.
ESCOFFIER, Claire, « Les Lao au Cambodge », *Interdisciplinary Research on Ethnic Groups in Cambodia*, Final Draft Report, Center or Advanced Study, Phnom Penh, 1996, pp. 307-332.

EVANS, Tom, HOUT Piseth, PHET Phaktra, HANG Mary, *A Study of Resin-Tapping and Livelihoods in Southern Mondulkiri, Cambodia, with Implications for Conservation and Forest Management*, Wildlife Conservatory Society, Phnom Penh, 2003, 91 p.

F.A.N.K., *Cambodge-Laos-Vietnam, croquis physique et routier au 1/ 2.000.000°, 1972 d'après croquis du S.G.I. de 1938.*

FAQUE, L., *L'Indochine française : Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin*, Félix Alcan, Paris, 1910, 185 p.

FARINAUD, Marie-Francis, « Contribution à l'étude des populations de l'Indochine méridionale (groupes sanguins) », *Société d'Anthropologie de Paris*, Paris, 1941, pp.75-102.

FARINAUD, Marie-Francis, PROST, Pierre, « Le paludisme chez les Phnongs (notes de démographie et d'épidémiologie) », *Bulletin économique de l'Indochine*, 1939, pp. 332-344

FARINAUD, M-E, CHOUMARA, R., « Infestation palustre et démographie dans les populations Montagnardes du Sud-Indochinois (P.M.S.I.) », supplément au *Bulletin économique de l'Indochine*, n°22, mars 1950, 48 p.

FAUVILLE, Henri, *La Thaïlande et l'Occident, drames et convergences à travers les siècles*, Sudestasie, Paris, 1991, 334 p.

FERAY, Pierre-Richard, *Le Viêt-Nam*, PUF, Paris, 2001, 128 p.

FERE, Octave, Les régions inconnues. Chasses, pêches, aventures et découvertes dans l'Extrême-Orient, Dentai, Paris, 1870, 369 p.

FERRO, Marc, *Histoire des colonisations, des conquêtes aux indépendances, XIIe-XXe siècle*, Seuil, Paris, 1987, 533 p.

FERRO, Marc, *Le livre noir du colonialisme : XVIe-XXIe siècles, de l'extermination à la repentance*, Laffont, Paris, 2003, 843 p.

FINOT, L., « A propos des Moï à queue », *BAVH*, Imprimerie d'Extrême-orient, Hanoi, octobre-décembre 1928, 5 p.

FONTANEL , Jean, *Ratanakiri, étude du milieu naturel d'une région frontière du Cambodge*, thèse, Institut de Géographie alpine, Grenoble, 1967, 373 p.

FOREST, Alain, ISCHIZAWA, Yoshiaki, Vandermeersch (éds.), *Cultes populaires et sociétés asiatiques, appareil culturel et appareil de pouvoir*, L'Harmattan, Paris, 1991, 266 p.

FOREST, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920),* L'Harmattan, Paris, 1980, 546 p.

FOREST, Alain, *Le culte des génies protecteurs au Cambodge, analyse et traduction d'un corpus de textes sur les neak ta*, L'Harmattan, Paris, 1992, 254 p.

FORTUNEL, Frédéric, « Pistes de recherche pour l'étude de la construction d'une légitimité territoriale par les cultures de rente pérennes : le cas des minorités ethniques dans le Centre Viêt Nam », communication personnelle, 14 p.

FORTUNEL, Frédéric, *Le café au Viêt Nam, de la colonisation à l'essor d'un grand producteur mondial*, L'Harmattan, Paris, 2000, 172 p.

FOURNIAU, Charles, *Annam-Tonkin, 1885-1896, lettrés et paysans vietnamiens face à la conquête coloniale*, L'Harmattan, Paris, 1989, 294 p.

FOURNIAU, Charles, TRINH VAN Thao, GANTES, Gilles de, LE FAILLER, Philippe, MANCINI, Jean-Marie, RAFFI, Gilles, *Le contact colonial franco-vietnamien, le premier demi-siècle (1858-1911),* Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1999, 289 p.

FOX, Jefferson, « Understanding a dynamic landscape: Land use, land cover, and resource tenure in Northeastern Cambodia », *in* S. Walsh and K. Crews-Meyer (eds.), *Linking People, Place, and Policy: A GIScience Approach*, Kluwer Academic Publishers, Boston, 2002.

FRAISSE, André, « Les villages du plateau des Bolovens », *BSEI*, tome XXVI, fasc. 1, 1951, pp. 53-72.

FREDERIC, Louis, *La vie quotidienne dans la péninsule indochinoise à l'époque d'Angkor (800-1300)*, Hachette, Paris, 1981, 406 p.

FREMEAUX, Jacques, *Les empires coloniaux dans le processus de mondialisation*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2002, 389 p.

FUKUYAMA, Francis, *La fin de l'Histoire et le dernier homme*, Flammarion, Paris, 1992, 452 p

GAIDE, Dr, « Les hommes à queue », *BAVH*, tome 15, 1928, pp.101-124.

GANTES, Gilles de, « Médiocrité et influence : la presse française dans l'Indochine coloniale (1902-1928) », *Pays d'Outre-Mer, Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, Institut d'Histoire des pays d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, n°24, 1993, pp. 69-82.

GANTES, Gilles de, *Coloniaux, gouverneurs et ministres, l'influence des Français du Viet-Nam sur l'évolution du pays à l'époque coloniale, 1902-1914*, thèse de doctorat, Université Paris VII-Denis Diderot, Paris, 1994, 546 p. en deux volumes.

GARNIER, Francis (sous la direction de), *Voyage d'exploration en Indochine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868 par une commission française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée*, Hachette, Paris, 1873, t.1 : 580 p., t.2 : 523 p.

GARNIER, Francis*, Chronique royale du Cambodge*, 1871-1872.

GARNIER, Francis, *Voyage d'exploration en Indochine*, La découverte, Paris, 1985 (réédition), 256 p.

GAUTIER, Lieutenant, « Voyage au pays des Moïs accompli en février-juin 1882 », *Excursions et Reconnaissances*, n°14, Saigon, 1882, pp. 219-250.
GAY, Bernard, « Vue nouvelle sur la composition ethnique du Campā », *in Actes du séminaire sur le Campā organisé à l'Université de Copenhague le 23 mai 1987*, Travaux du Centre d'histoire et civilisations de la péninsule indochinoise, Paris, 1988, pp. 49-58.
GERBER, Théophile, « Coutumier stieng », *BEFEO*, Hanoi, 1951, pp. 227-272.
GERBER, Théophile, « Quelques légendes des Moï de Cochinchine », *BSEI*, Saigon, 1947, pp.61-63.
GIRARDET, Raoul, *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, La table ronde, Paris, 1995, 506 p.
GITEAU, Madeleine, *Histoire d'Angkor*, PUF, Paris, 1974, 128 p.
GOMANE, Jean-Pierre, *Exploration du Mékong - la mission Ernest Doudart de Lagrée (1866-1868),* L'Harmattan, Paris, 1994, 286 p.
GOUDINEAU, Yves, « Ethnicité et déterritorialisation dans la péninsule indochinoise: considérations à partir du Laos », *Autrepart*, n°14, Paris, 2000, pp. 17-31.
GOULD, Stephen Jay*, The Mismeasure of Man*, Norton & Compagnie, New-York et Londres, 1996 (édition mise à jour), 446 p.
GOUROU, Pierre, « La civilisation du végétal », *Overdruck mit Indonesië*, 1948, n°5, pp. 385-396.
GOUROU, Pierre, *L'Indochine française*, Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine, Hanoi, 1929, 60 p.
GOUROU, Pierre, *L'utilisation du sol en Indochine française*, Paris, Centre d'études de politique étrangère, 1940, 466 p.
GREY, Anthony, *Saigon*, Pan Books, London, Sydney, Auckland, 1982, 749 p.
GROSLIER, Bernard-philippe, « Histoire et ethnologie en Indochine », *BSEI*, t. XXVII, n°3, Paris, 1952, pp. 333-342.
GROSLIER, Bernard-Philippe, *Indochine, carrefour des arts*, Albin Michel, Paris, 1961, 270 p.
GUBRY, Patrick (dir.), *Population et développement au Viêt-nam*, Karthala-CEPED, Paris, 2000, 614 p.
GUENEL, Annick, « La lutte antivariolique en Extrême-Orient : ruptures et continuité », *in* Moulin, Anne-Marie (dir.), *L'aventure de la vaccination*, Fayard, paris, 1996, pp. 82-94.
GUENEL, Annick, « Lutte contre la variole en Indochine : Variolisation contre vaccination ? », *History Philosophy Life Sciences*, n°17, 1995, pp. 55-79
GUENEL, Annick, GUERIN, Mathieu, « L'ennemi, c'est le moustique », Tirailleurs cambodgiens et Pastoriens face au paludisme dans le Haut-Chhlong », *Revue historique des armées*, n°4, 2003, à paraître.
GUERIN, Mathieu, « Droit des Mnongs au début du siècle, ករណី ឧកញ៉ា នាវេន សេណាឯក ប្រឆាំង ពួងអង្កៀត គ.ស. 1891 សិក្សាតាមតុលាការ », *Annales de la Faculté de droit et des sciences économiques de Phnom Penh*, 2000-2001, pp. 35-41.
GUERIN, Mathieu, « Essartage et riziculture humide, complémentarité des écosystèmes agraires à Stung Treng au début du XXe siècle », Aséanie n°8, décembre 2001, pp. 35-55.
GUERIN, Mathieu, « L'administration des proto-indochinois du Nord-est cambodgien sous le règne de Norodom », *The 2nd International Conference on Khmer Studies, Résumés*, URPP, Phnom Penh, 2000, p. 42.
GUERIN, Mathieu, *Aborigènes, monarchie cambodgienne et entreprise coloniale française, pouvoirs et dominations dans le Nord-est cambodgien sous le règne de Norodom, 1860-1904*, mémoire de DEA, Université Paris VII, 2000, 2 vol., 143 p. et 105 p.
GUERIN, Mathieu, HARDY, Andrew, TAN BOON HWEE, Stan, NGUYEN VAN Chinh, *Des montagnards aux minorités ethniques, quelle intégration nationale pour les habitants des hautes terres du Viêt Nam et du Cambodge ?*, L'Harmattan-IRASEC, Paris-Bangkok, 2003, 354 p
GUERREIRO, Antonio, « Quelques repères dans l'ethnologie de l'Asie du Sud-Est », *Péninsule indochinoise, Globe-Mémoires*, n°2, novembre 1999, p. 40.
GUILLEMINET, Paul, « La tribu bahnar du Kontum, contribution à l'étude de la société montagnarde du sud-indochinois », *BEFEO*, 1952, pp.393-561.
GUILLEMINET, Paul, « L'économie des tribus moï de l'indochine », *Revue indochinoise juridique et économique*, tome I, 1943, pp. 69-124.
GUILLEMINET, Paul, « Recherches ethnologiques en pays moï : but, résultats, difficultés », *Cahiers de l'EFEO*, 4e trimestre 1942, n°33, Hanoi, imprimerie d'extrême-Orient, 1943, p. 21.
GUILLEMINET, Paul, « Recherches sur les croyances des tribus du Haut-pays d'Annam, les Bahnars du Kontum et leurs voisins, les magiciens », *Bulletin de l'Institut indochinois pour l'étude de l'homme*, 1941, pp. 9-33.
GUILLEMINET, Paul, *Coutumier de la tribu Bahnar de Sedang et des Jaraï de la province de Kontum*, EFEO, Hanoi, 1952, 761 p. en 2 vol.
GUILLEMINET, Paul, *Dictionnaire Bahnar-Français*, EFEO, Paris, 1959-63, 2 vols., 494 p. et 597 p.
GUYANT, Philippe, *Le paludisme dans la province de Mondolkiri (Cambodge) : essai d'approche globale*, thèse de médecine, Université de Montpellier, Montpellier, 1998, 125 p.
HAGUET, « Notice ethnographique sur les Moïs du Quang-ngaï », *RI*, 1905.
HAMY, E.-T., « Sur les Penongs Piâks (voyage du Dr Harmand) », *Bulletin de la société d'anthropologie de Paris*, 1878, pp.524-537.

HAMY, Jules-Théodore, « La province de Samboc-Sambor et l'immigration des Piaks », *La nature*, n°2, 1877, p. 6.
HARDY, Andrew, « Strategies of Migration to Upland Areas in Contemporary Vietnam », *Asia Pacific Viewpoint*, 41, 1, avril 2000, pp. 23-34.
HARDY, Andrew, *A History of Migration to Upland Areas in Twentieth Century Vietnam*, thèse, Australian National University, Canberra, 1998, 488 p.
HARMAND, Dr. Jules, « Le Laos et les populations sauvages de l'Indo-Chine », *Le Tour du Monde*, 1879, pp. 1-49.
HARMAND, Dr. Jules, « Le Laos et les populations sauvages de l'Indo-Chine », *Le Tour du Monde*, 1880, I, pp. 241-320
HARMAND, Dr. Jules, « Les îles de Poulo-Condor, le Haut-Donnaï et ses habitants », *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1877, pp. 523-534.
HARMAND, Dr. Jules, « Voyage au Cambodge », *Bulletin de la société de Géographie de Paris*, 1876, pp. 337-367.
HARMAND, Jules, « Les races de indo-chinoises », *Mémoire de la société d'anthropologie*, 1882, pp. 314-368.
HARMAND, Jules, *L'Homme du Mékong, un voyageur solitaire à travers l'Indochine inconnue*, Phébus, Paris, 1994, 253 p.
HAUTECLOCQUE-HOWE, Anne de, *Les Rhadés, une société de droit maternel,* CNRS, Paris, 1987, 434 p.
HEAN Sokhom, « Education in Northeastern Provinces of Cambodia : Mondulkiri example », *The 2nd International Conference on Khmer Studies, Résumés*, URPP, Phnom Penh, 2000, p. 69.
HEMMET, Christine, *Montagnards des pays d'Indochine dans les collections du musée de l'homme*, édition sépia, Boulogne-Billancourt, 1995, 135 p.
HENRY, Bertrand, *Un peuple oublié : les montagnards de Hauts-plateaux du sud-indochinois*, 1994, 126 p.
HENRY, Yves, *Economie agricole de l'Indochine,* gouvernement général de l'Indochine, Hanoi, 1932, 696 p.
HENRY, Yves*, Terres rouges et terres noires basaltiques d'Indochine, leur mise en culture*, gouvernement général de l'Indochine, Hanoi, 1931, 211 p.
HICKEY, Gerald Cannon, *Free in the Forest : Ethnohistory of the Vietnamese Central Highlands, 1954-1976*, Yale University Press, Yale, 1982b, 350 p.
HICKEY, Gerald Cannon, *Sons of the Mountains : Ethnohistory of the Vietnamese Central Highlands to 1954*, Yale University Press, Yale, 1982, 488 p.
HILL, Ron, « Primitives to Peasants ? : The « Sedentarisation of the Nomads » in Vietnam », *Asia Pacific Viewpoint,* 26 (2), 1985, pp. 448-459.
HOEFFEL, Ernest, *Lexique franco-biat*, NG. Van-Cua, Saigon, 1936.
HOFFET, Josué Heilman, « Les Moïs de la chaîne annamitique entre Tourane et les Boloven », *La géographie*, Paris, 1933, p.1-43.
HUARD, Paul, « Croyances des Mnong du plateau central sud-indochinois » , *RTC*, Paris, 1937, pp.866-883.
HUARD, Paul, « La capture et le dressage de l'éléphant en pays mnong », *RTC*, Paris, 1937, pp. 195-204.
HUARD, Paul, « Les Mnongs (contribution à l'étude des groupes ethniques du nœud des trois frontières : Annam, Cochinchine, Cambodge) », *Travaux de l'Institut anatomique de l'école de médecine de l'Indochine*, tome III, Hanoi, imprimerie d'Extrême-Orient, 1938, pp. 261-271.
HUARD, Paul, MAURICE, Albert, « Les Mnong du plateau central indochinois », *Travaux de l'Institut indochinois pour l'étude de l'Homme*, Hanoi, 1939, pp. 27-148.
Human Rights Watch*, Repression of Montagnards, conflicts over land and religion in Vietnam's Central Highlands,* New York, Washington, London, Brussels, 2002, 194 p.
HUMANN, Rodolphe, « Exploration chez les Moï (Indochine), 1888-1889 », *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1892, pp. 496-514.
Independent WriteNet Researcher, « Vietnam : Indigenous Minority Groups in the Central Highlands », Centre de documentation et de recherche du HCR, janvier 2002, 27 p., consultable sur Internet, http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis :vtx/rsd (mars 2002).
IRONSIDE, Jeremy, *Defending Community Livelihood Rights - Community First/Food First, a Community Resource Management Planning Case Study : Yeak Laom Commune, Ratanakiri Province, Cambodia*, UNDP-CARERE/IDRC, Banlung, 1999, 90 p.
JAMMES, Jérémy, « Symbolisme et représentation du corps : regards sur les objets tissés des Êdê Kpa de Buôn Ma Thuôt (Viêt-Nam) », *Aséanie*, n°7, juin 2001, Bangkok, pp. 79-114.
JANNEAU, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne, contenant de nombreuses listes de mots usuels groupés par catégories, des dialogues applicables aux circonstances ordinaires de la vie pratique, et une carte politique du royaume de Khmer*, Imprimerie Impériale, Saigon, 1870, 274 p.
JENKINS, Richard, *Rethinking Ethnicity, Arguments and Explorations*, SAGE, Londres, Thousand Oaks, New Delhi, 1997, 194 p.
JERUSALEMY, « Peut-on sauver économiquement le peuple Banhar ? », *Revue éducation*, n°16, Saigon, 1949.
JOUIN , Dr Bernard Y., « Rituel prophylactique des Rhadé K'drao », *BSEI*, tome XXVI, fasc. 1, 1951, pp. 85-88.
JOUIN, Dr Bernard Y., « Deux contes rhadés », *BSEI*, tome XXVI, fasc. 1, 1951, pp. 89-109.
JOUIN, Dr Bernard Y., « Histoire légendaire du Sadet du feu », *BSEI*, tome XXXVI, fasc. 1, 1951, pp. 73-84.

JOUIN, Dr Bernard Y., *La mort et la tombe. L'abandon de la tombe, les cérémonies, prières et sacrifices se rapportant à ces très importantes manifestations de la vie des autochtones du Darlac*, Institut d'Ethnologie, Paris, 1949, 264 p.
KEMLIN, Emile, *Les Reungao, rites agraires, songes et alliances*, textes réunis et présentés par Pierre Le Roux, EFEO, Paris, 1998, 324 p.
KHIN Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam (de 1775 à 1860),* EFEO, Paris, 1991, 360 p.
KIERNAN, Ben, *Le génocide au Cambodge, 1975-1979, Race, Idéologie et pouvoir*, Gallimard, Paris, 1996, 730 p.
LACROZE, Luc, *Les grands pionniers du Mékong, une cinquantaine d'années d'aventures*, L'Harmattan, Paris, 1996, 186 p.
LAFONT, Pierre-Bernard, « La réparation pour offense aux génies chez les proto-indochinois du Vietnam central », *actes du VIème congrés international des sciences anthropologiques et ethnologiques*, Paris, 1960, p.337-339.
LAFONT, Pierre-Bernard, « Notes sur les structures sociales des Mnong Rlam », *BEFEO*, Paris, 1966, pp. 675-683.
LAFONT, Pierre-Bernard, *Frontières du Vietnam : histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, L'Harmattan, Paris, 1989, 268 p.
LAFONT, Pierre-Bernard, *Prières jaraï*, EFEO, Paris, 1962, 458 p.
LAFONT, Pierre-Bernard, *Tölöi Djuat. Coutumier jaraï*, EFEO, Paris, 1963, 318 p.
LAFONT, Pierre-Bernard., « L'agriculture sur brûlis chez les protoindochinois des hauts plateaux du centre Vietnam », *Cahiers d'Outre-mer*, XX, 77, Bordeaux, 1967, pp.37-48.
LAGRILLIERE-BEAUCLERC, Eug., *A travers l'Indochine, Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos*, Tallandier, Paris, 1900, 251 p.
LAGRILLIERE-BEAUCLERC, Eug., *Voyages pittoresques à travers le monde, de Marseille aux frontières de la Chine*, Tallandier, Paris, 1900, 369 p.
LAMANT, Pierre, « Le traité franco-siamois du 15 juillet 1867 : erreur historique et faute politique », *in* Sorn Samnang (éd.), *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, Phnom Penh, 1998, pp. 221-229.
LANESSAN, Jean-Louis de, *L'Indochine française, étude politique, économique et administrative sur la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin*, Félix Alcan, Paris, 1889, 760 p.
LANESSAN, Jean-Louis de, *La colonisation française en Indochine*, Félix Alcan, Paris, 1895, 360 p.
LAUNAY, Adrien, *Histoire de la mission de Cochinchine*, Missions étrangères de Paris, Paris, 1923, 3 vol. : 643 p., 447 p., 539 p.
LAUNAY, Adrien, *Mémorial de la société des missions étrangères : 29 juillet 1658-15 mars 1912-1913*, Séminaire des Missions étrangères, Paris, 1912, 2 vol.
LAVALLEE, A., « Notes ethnographiques sur diverses tribus du Sud-Est de l'Indochine », *BEFEO*, 1901, Hanoi, pp. 291-311.
LEACH, Edmund, *L'unité de l'homme et autres essais*, Gallimard, Paris, 1980, 393 p.
LE FAUCHEUR, Paul, *Lettre sur le Cambodge*, Challamel Aimé, Paris, 1872, 60 p.
LE ROUX, Pierre, IVANHOFF, Jacques (éds), *Le sel de la vie en Asie du Sud-Est*, Prince of Songkhla University, Bankok, 1993, 437 p.
LE TIEU PHU, « Phu Man Tâp Luc, ou notes diverses sur la pacification de la région des Moïs », *RI*, 1904, pp. 455-469, 706-716.
LE ROUX, Pierre, « Avec ou sans trait d'union, note sur le terme Indochine », *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 32, n°3, 1996, pp. 511-530
LECHESNE, Paul, « Les Moïs du centre Indochinois », *RI*, janvier-février 1925, Hanoi, pp. 37-58.
LECHESNE, Paul, « Roland Dorgelès chez les Moïs », *RI*, juillet-août 1925, Hanoi, pp. 61-71.
LECHESNE, Paul, *L'Indochine seconde, régions Moïs (Kontum- Darlac) février 1924*, Quihnon, 1924, 31 p.
LECLERE, Adhémard, « Légende Djaray sur l'origine du sabre sacré conservé par le Roi du Feu », *RI*, Hanoi, 1904, pp.366-369.
LECLERE, Adhémard, « Les Pnongs, peuple sauvage de l'Indochine », *Mémoires de la société d'ethnographie*, Paris, 1898, pp. 137-208.
LECLERE, Adhémard, « Monographie de la province de Kratié », *Publications de la société des études indochinoises*, fascicule 3, 1908, 90 p.
LECLERE, Adhémard, « Notes sur les fouilles dans le village de Sambor », *Compte-rendus de l'Académie des Inscriptions et des Belles-lettres*, 1892,1 p.
LECLERE, Adhémard, « Un conte pnong : Prang et Yang », *Revue des Traditions populaires*, Paris, 1898, pp. 445-466.
LECLERE, Adhémard, « Voyage au pays des Pnongs (Cambodge) », *L'avenir de l'Orne*, 1898c,10 p.
LECLERE, Adhémard, *Cambodge, contes et légendes recueillis et publiés en français*, Bouillon, Paris, 1895, 308 p.
LECLERE, Adhémard, *De la démoralisation des conquis par les conquérants et des conquérants par les conquis, mémoire lu au Congrès International d'Ethnographie tenu à Paris en 1900*, Paris, Leroux, 1902, 24 p.

LECLERE, Adhémard, *Histoire du Cambodge depuis le 1er siècle de notre ère d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles*, Geuthner, Paris, 1914, 547 p.
LECLERE, Adhémard, *Les codes cambodgiens*, Leroux, Paris, 1898b, 2 tomes : 491 p., 682 p.
LECLERE, Adhémard, *Visite aux Peunongs Tamoeul*, manuscrit, 1892, 26 p.
LECOMTE, Henri, *Les bois de l'Indochine*, 2 vol. dont un atlas, Agence économique de l'Indochine, Paris, 1925 et 1926.
LEGAY, Roger, VAN TROT, Tran, « Essais de bibliographie pratique sur les populations montagnardes du Sud-vietnam (1935-1966) », *BSEI*, tome 62, fasc. 3, 1967, pp.257-299.
LEJEHAN, Martin, « Le village des bêtes », *Gavroche*, n°59, février 1999, pp. 48-50.
LEJEHAN, Martin, « Mondolkiri, l'immémorial trafic du choar », *Cambodge Soir*, Phnom Penh, 21 décembre 2000, p. 8.
LEJOSNE, Jean-Claude, *Le journal de voyage de Gerrit van Wuysthoff et de ses assistants au Laos (1641-1642)*, Centre de documentation et d'information sur le Laos, Metz, 1993, (réédition, 1ère édition : 1987), 234 p.
LEMIRE, Charles, *Les cinq pays de l'Indo-chine française, l'établisement de Kouang Tchéou, le Siam, leur situation économique*, Challamel, Paris, 1900, 189 p.
LEMIRE, Fanny, « Voyage à travers le Binh-Dinh jusqu'aux Moïs de Téh-Lakong (à l'ouest de l'Annam central) », *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, juillet 1894, pp. 1-35
LEWIS, Norman, *Ciel de Flamme, Laos, Cambodge, pays des Moïs*, éditions de la Paix, Paris, 1953, 301 p.
LIEURADE, Médecin colonel, « Généralités sur les populations montagnardes du sud indochinois », *BSEI*, tome XXVI, fasc. 1, 1951, pp. 5-12.
LUNET DE LAJONQUIERE, E., Inventaire descriptif des monuments du Cambodge, tome 1, Cedorek, Phnom Penh, 2001, (réédition, 1ère édition 1902), 430 p.
MAC ANDREW, John, *Indigenous Adaptation to a Rapidly Changing Economy, the Experience of Two Tampuon Villages in Northeast Cambodia*, CIDSE Cambodia, Phnom Penh, 2000, 34 p.
MACDONALD, A. W., « Notes sur la claustration villageoise dans l'Asie du Sud-Est », *Journal asiatique*, Paris, 1957, pp. 185-210.
MACDONALD, Charles J.-H., « Une séance chamanique chez les *Raglai* », *Aséanie*, n°7, juin 2001, pp. 115-139.
MAITRE, Henri, *Les jungles moï, mission Henri Maître (1909-1911). Indochine sud-centrale, Exploration et histoire des hinterlands moï du Cambodge, de l'Annam, de la Cochinchine et du bas Laos*, Larose, Paris, 1912, 580 p.
MAITRE, Henri, *Les régions Moï du Sud Indo-chinois, Le plateau du Darlac par Henri Maitre des services civils d'Indochine, avec un portrait et une carte*, Plon, Paris, 1909, 335 p.
MAITRE, Henri, *Mission Maitre, Région Moï de l'Indochine Sud-centrale, itinéraire des missions H. Maitre, Darlac 1906-1908, Hinterlands du Cambodge, de la Cochinchine et du Sud-Annam, 1909-1913, Travaux complétés par les levers du Cadastre du Cambodge et les cartes du Service Géographique de l'Indochine, publié sous les auspices de Mr A. Sarraut, Gouverneur général de l'Indochine et de Mr E. Outrey, résident supérieur du Cambodge*, échelle 1/200.000e, Service géographique de l'Indochine, 1913.
MAK Phoeun, *Histoire du Cambodge de la fin du XVIe siècle au début du XVIIIe siècle*, EFEO, Paris, 1995, 497 p.
MALGLAIVE, Joseph de, « Six mois au pays des Kha (sauvages de l'Indo-Chine centrale) », *Le tour du Monde*, 1893, pp. 385-400.
MALGLAIVE, Joseph de, RIVIERE, A.-J., *Voyage au centre de l'Annam et du Laos, in Mission Pavie*, tome IV, Ernest Leroux, Paris, 1902, 297 p.
MALLERET, Louis, « Les esclaves à Saigon », *BSEI*, fasc. 4, 1935, p.18.
MALLERET, Louis, *L'exotisme indochinois dans la littérature française depuis 1860*, Paris, Larose, 1934, 372 p
MALRAUX, André, *La Voie royale*, Grasset, Paris, 1992 (1ère édition 1930), 226 p.
MALTE-BRUN, Konrad, *Précis de la géographie universelle ou description de toutes les parties du monde*, tome V, Bureau des publications illustrées, Paris, 1843 (réédition, 1ère édition : 1810), 773 p.
MARKS, Jonathan, *Human biodiversity, Genes, Races, and History*, Aldine de Gruyter, New York, 1995, 321 p.
MARQUET, Jean, « Le tombeau d'Henri Mouhot », *RI*, novembre-décembre 1925, n°11-12, pp. 371-380.
MARQUET, Jean, « Un aventurier du XIXe siècle, Marie 1er roi des Sedangs (1888-1890) », *BAVH*, XIV, Hanoi, 1927, 128 p.
MARSEILLES, Jacques, *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Albin Michel, Paris, 1984, 462 p.
MARTIN, Jean, *L'Empire triomphant, 1871-1936*, volume 2 : *Maghreb, Indochine, Madagascar, îles et comptoirs*, Denoël, Paris, 1990, 569 p.
MARTIN, Marie-Alexandrine, *Introduction à l'ethnobotanique du Cambodge*, C.N.R.S., Paris, 1971, 257 p.
MARTIN, Marie-Alexandrine, *Les Khmers Daeum, « Khmers de l'origine », société montagnarde et exploitation de la forêt. De l'écologie à l'histoire*, Paris, EFEO, 1997,
MARTINIELLO, Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF, Paris, 1995, 128 p.

MASPERO, Georges (dir.), *Un empire colonial français, l'Indochine*, tome 1 : *Le pays et ses habitants - L'histoire, la vie sociale*, tome 2 : *L'Indochine française-l'Indochine économique- l'Indochine pittoresque*, Van Oest, Paris et Bruxelles, 1929 et 1930, tome 1 : 357 p., tome 2 : 303 p.
MASPERO, H., « La frontière de l'Annam et du Cambodge du VIIIe au XIVe siècle » *in* « Etudes d'histoire de l'Annam », *BEFEO*, XVIII,3, 1918, pp. 9-36.
MATRAS-GOUIN, Jacqueline, TAILLARD, Christian, *Habitations et habitat de l'Asie du Sud-est continentale, pratiques et représentations de l'espace*, L'Harmattan, Paris, 1992, 431 p.
MATRAS-TROUBETZKOY, Jacqueline, *Un village en forêt, l'essartage chez les Brou du Cambodge*, Paris, 1983, 429 p.
MAURICE, Albert-Marie, « A propos du sel chez les Montagnards des Hauts-Plateaux du Vietnam central », *in* Le Roux, Pierre, Ivanoff, Jacques (éds.), *Le sel de la vie en Asie du Sud-Est*, Prince of Songkla University, Bangkok, 1993, pp. 157-164.
MAURICE, Albert-Marie, « Création et rôle des unités de montagnards du Centre Vietnam », contribution au colloque Euroviet III, « Sources et approches sur le Vietnam », Aix-en-Provence, mai 1995, 10 p.
MAURICE, Albert-Marie, « Un point de l'histoire de l'Indochine française : l'assassinat de Henri Maître (1914) », *Cahiers de l'Asie du Sud-Est*, n°29-30, 1991, pp. 253-267.
MAURICE, Albert-Marie, *Croyances et pratiques religieuses des Montagnards du Centre-Vietnam*, L'Harmattan, Paris, 2002, 429 p.
MAURICE, Albert-Marie, *Les Mnongs des Hauts-plateaux, Centre vietnam*, tome 1 : *vie matérielle*, tome 2 : *vie sociale et coutumière*, L'Harmattan, Paris, 1993, t.1 : 457 p., t.2 : 300 p.
MAURICE, Albert-Marie, *Les Rhadés, une société proto-indochinoise des hauts plateaux du Viêt Nam, recueil d'articles et travaux*, Paris, Sevenorients, 2003, A paraître.
MELVILLE, Richard, *A Northeast Forest*, Hallowell, 2000, 171 p.
MEYER, Charles, « Les mystérieuses relations entre les rois du Cambodge et les potao des Joraï », *Etudes cambodgiennes*, Phnom Penh, 1965, pp. 14-26.
MEYER, Charles, « Les nouvelles provinces; Ratanakiri-Mondolkiri », *Revue Monde en développement*, 28, C.N.R.S., Paris, 1979, pp. 682-690.
MEYER, Charles, « Minorités indochinoises en péril », *Cahiers des explorateurs*, n°25, octobre 1978.
MEYER, Charles, *La vie quotidienne des Français en Indochine 1860-1910*, Hachette, Paris, 1985, 298 p.
MEYER, Jean, TARRADE, Jean, *Histoire de la France coloniale*, tome 1 : *des origines à 1914*, Armand Colin, Paris, 1991, 846 p.
MICKAELIAN, Grégory, *Le Kram sruk de Chey Chettha III : édition critique d'un code institutionnel khmer du 17e siècle*, mémoire de maîtrise, Université Paris IV, Paris, 1998, 308 p.
MIKAELIAN, Grégory, « La gestion administrative du royaume khmer d'après un code institutionnel du XVIIe siècle », *Péninsule*, n°38 nouvelle série, 1999, pp. 65-167.
MILLET, Fernand, *Les grands animaux sauvages de l'Annam, leurs mœurs, leur chasse et leur tir*, Plon, Paris, 1930, 374 p.
MILLOT, Jacques, *Biologie des races humaines*, Armand Colin, Paris, 1952, 224 p.
MONFLEUR, A., *Monographie de la province du Darlac,* Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931, 64 p.
MONOD, G.H., *Contes khmers*, Cedorek, Paris, 1985 (1ère édition 1943), 303 p.
MOPPERT, François, *Mouvement de résistance au pouvoir colonial français de la minorité protoindochinoise du plateau des Bolovens dans le sud-Laos : 1901-1936*, thèse, Université Paris VII, Paris, 1978, 344 p.
MORICE, Albert, « Les Tiams et les Stiengs », 1875, pp. 348-377.
MORICE, Albert, *Voyage en Cochinchine pendant les années 1872-73-74*, Georg, Lyon, 1876.
MORIZON, René, *Monographie du Cambodge, exposition coloniale de 1931*, Imprimerie d'extrême orient, Hanoi, 1931, 284 p.
MORLAT, Patrice, *Indochine années vingt : le balcon de la France sur le pacifique, une page de l'histoire de France en Extrême-Orient*, Les Indes savantes, Paris, 2001, 610 p.
MORLAT, Patrice, *La répression coloniale au Vietnam (1908-1940),* L'Harmattan, Paris, 1990, 254 p.
MORLAT, Patrice, *Les affaires politiques de l'Indochine (1895-1923), les grands commis : du savoir au pouvoir,* L'Harmattan, Paris, 1995, 320 p.
MORLAT, Patrice, *Les affaires politiques de l'Indochine (1895-1923), les grands commis : du savoir au pouvoir*, L'Harmattan, Paris, 1995, 320 p.
MOUGEOT, Dr., « Un rapide voyage chez les Moïs », *BSEI*, tome V, Saigon, 1887, pp. 29-44.
MOUGEOT, Dr., « Voyage aux chutes de Khône », *BSEI*, Saigon, 1891, 80 p.
MOUHOT, Henri, *Voyages dans les royaumes de Siam, de Cambodge, et du Laos et autres parties centrales de l'Indochine*, Hachette, Paris, 1868, 335 p.
MOUHOT, Henri, *Voyages dans les royaumes de Siam, de Cambodge, et du Laos et autres parties centrales de l'indochine, in Le Tour du monde*, Olizane, Paris, 1989 (réédition), 320 p.
MOULIN, Anne-Marie, « La course aux bonnes molécules », que font les armées face aux maladies qui les menacent ? », *La Recherche*, Hors-série n°7, avril 2002, pp. 95-97.
MOURA, Jean, *Le Royaume du Cambodge*, Leroux, Paris, 1883, 2 vol, 518 p. et 481 p.
MOURIN D'ARFEUILLE, « Voyage au Laos », *Revue maritime et coloniale*, mars 1872, pp.465-479.

MULLER, Gregor, *Visions of Grandeur, Tales of failure, the establishment of French Colonial Rule in Cambodia and the Life Story of Thomas Caraman, 1840-1887*, thèse, Université de Zürich, Zürich, 2002, 350 p.
MURRAY LI, Tania (éd), *Transforming the Indonesian Uplands*, Harwood academic publishers et ISAS, Singapore, 1999, 319 p.
NEIS, Dr Paul, « Exploration chez les sauvages de l'Indochine à l'est du Mékong », *Bulletin de la société de Géographie*, 1883, pp. 481-504.
NEIS, Dr Paul, « Rapport sur une excursion scientifique faite chez les Moïs de l'arrondissement de Baria du 15 mai au 15 juin 1880 », *Excursions et reconnaissances*, n°6, Saigon, 1880, pp. 404-435.
NEIS, Dr. Paul, « Voyage de Kratieh à Stung Treng, lettre du Dr Neis au gouverneur de la Cochinchine », *Bulletin de la société de Géographie*, Paris, 1883, pp. 308-312.
NEIS, Paul, SEPTANS, Albert, « Rapport sur un voyage d'exploration aux sources du Dong-Nai », *Excursions et reconnaissances*, n°10, 1881, pp. 15-78.
NEPOTE, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Olizane & Cedorek, Genève, 1992, 255 p.
NER, Marcel, « Au pays du droit maternel, compte-rendu de mission », *BEFEO*, 1930, pp. 533-576.
NESBITT, H.J., *Rice Production in Cambodia*, Cambodian-IRRI-Australia Project, Phnom Penh, 1997, 112 p.
NGUYEN THE ANH, « Etablissement par le Vietnam de sa frontière dans les confins occidentaux », *in* Pierre-Bernard Lafont (dir.), *Les Frontières du Vietnam, histoire des frontières de la péninsule indochinoise*, L'Harmattan, Paris, 1989, pp. 185-193.
NIOLLET, Dominique, *L'épopée des douaniers en Indochine, 1874-1954*, Kaïlash, Paris, 1998, 666 p.
NOUET, L., « Excursion chez les Moïs de la frontière Nord-Est, du 22 avril au 9 mai 1882 », *Excursions et reconnaissances*, n°19, 1884, pp. 5-41.
NOULLET, Henry, *Sur la piste de Samnang*, Presses de la cité, Paris, 1993, 312 p.
NYO, commandant, « La pénétration française dans les pays moï », *BSEI*, tome XII, fasc. 2, 1937, pp. 48-49.
ODDERA, H., « Un tueur d'éléphants », *BSEI*, 2ème semestre, Saigon, 1899, pp. 13-16.
OSBORNE, Milton E., *The French presence in Cochinchina and Cambodia : rule and response (1859-1905)*, White Lotus, Bangkok, 1997 (réédition), 379 p.
OVENSEN, Jan, TRANKELL, Ing-Britt, OJENDAL, Joakim, « When every Household is an Island, Social Organization and Power Structures in Rural Cambodia », *Uppsala Research Reports in Cultural Anthropology*, n°15, 1996, pp. 1-99.
PAGNIEZ, Yvonne, *Français d'Indochine*, Flammarion, Paris, 1953, 234 p.
PANNETIER, Dr A., *Notes cambodgiennes, au coeur du pays khmer*, Cedorek, Paris, 1983 (réédition), 161 p.
PASQUIER, Pierre, *Discours prononcés à l'ouverture de la session du conseil de gouvernement de l'Indochine le 8 décembre 1931*, imprimerie de la Dépêche, Saigon, 1931, 24 p.
PASQUIER, Pierre, *Discours, session du conseil de gouvernement de l'Indochine le 27 novembre 1933*, imprimerie Le-Van-Tan, Saigon, 1933, 31 p
PASQUIER, Pierre, *L'Annam d'autrefois, essai sur la constitution de l'Annam avant l'intervention française*, Paris, Challamel, 1907, 339 p.
PATTE, Paul, *Hinterland moï*, Plon, Paris, 1906, 258 p.
PAVIE, Auguste, *Au pays du million d'éléphants, exploration du Laos et du Tonkin (1887-1895)*, L'Harmattan, Paris, 1995, 380 p.
PAVIE, Auguste, *Mission Pavie Indochine, Atlas*, Auguste Challamel, Paris, 1903, 54 p.
PELLETIER, Gaston, ROUBAUD, Louis, *Empires ou colonies ?,* Plon, Paris, 1936, 233 p.
PELLIOT, Paul, *Mémoires sur les coutumes du Cambodge de Tchéou Ta-Kouan,* Maisonneuve, Paris, 1997, 178 p.
PELS, Peter, SALEMINK, Oscar, « Introduction : Locating the Colonial Subjects of Anthropology », *in* PELS, Peter et SALEMINK, Oscar (éds), *Colonial Subjects, Essays on the Practical History of Anthropology*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1999, pp. 1-52.
PERCHERON, Maurice, PERCHERON TESTON, M.R., *L'Indochine*, Fernand Nathan, Paris, 1939, 160 p.
PERRET, Daniel, *La formation d'un paysage ethnique, Batak & Malais de Sumatra Nord-Est*, EFEO, 1995, 374 p.
PINOT DE VILLECHENON, Florence, *Les expositions universelles*, P.U.F., Paris, 1992, 128 p.
POMONTI, Jean-Claude, Thion, Serge, *Des courtisans aux partisans, essai sur la crise cambodgienne*, Gallimard, Paris, 1971, 374 p.
PONCHAUD, François, *La cathédrale de la rizière (450 ans d'histoire de l'église au Cambodge)*, Fayard, Paris, 1990, 238 p.
POSTEL, Raoul, *L'Extrême-Orient, Cochinchine, Annam, Tonkin*, Paris, Marpon et Cie, 1882, 304 p.
POU, Saveros, *Dictionnaire vieux khmer-français-anglais*, Cedorek, Paris, 1992, 555 p.
RECLUS, Elysée, *Géographie universelle*, livre VIII : *l'Inde et l'Indochine*, Hachette, Paris, 1883, pp. 839-955.
REINHARD, Wolfgang, *Petite histoire du colonialisme*, Belin, Paris, 1996, 368 p.
RIFÄ, Héctor, « Behavioral Observations on the Ethnic Groups Jorai and Tampuon in Ratanakiri », *The 2nd International Conference on Khmer Studies, Résumés*, URPP, Phnom Penh, 2000, p. 18.

ROBEQUAIN, Charles, *L'évolution économique de l'Indochine française*, Centre d'études de politique étrangère, Paris, 1939, 397 p.
ROUME, Ernest, *Discours, session ordinaire 1915, Conseil de gouvernement de l'Indochine*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, Haiphong, 1915, 16 p.
ROUX, Commandant, « Les tombeaux chez les Moï joraï », *BEFEO*, 1929, pp. 346-348.
S.E.I.T.C., « Action de la 1ère B.E.O. en pays moï », *RTC*, Paris, 1949, juillet, n°312, pp. 21-32.
SABATIER, Léopold, ANTOMARCHI, Dominique, *Recueil des coutumes rhadées du Darlac*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1940, 303 p.
SABATIER, Léopold, *La chanson de Damsan, légende recueillie chez les Rhadés de la province du Darlac*, Imprimerie d'extrême-Orient, Hanoi, 1933, 160 p.
SABATIER, Léopold, *La palabre du serment au Darlac*, Hanoi, 1930, 97 p.
SAINT-ALBAN, « Scènes de la vie dangereuse autour de l'attaque du Camp Le Rolland », *L'Asie Nouvelle*, n°27, Saigon, 1935, 1er avril, 6 p.
SALEMINK, Oscar, « Ethnography as Martial Art : Ethnicizing Vietnam's Montagnards, 1930-1954 », *in* Pels, Peter et Salemink, Oscar (éds), *Colonial Subjects, Essays on the Practical History of Anthropology*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1999, pp. 282-325.
SALEMINK, Oscar, « Moi and Maquis : the Invention and Appropriation of Vietnam's Montagnard from Sabatier to the CIA », *in* Georges W. Stocking, Jr. (éd.), *Colonial Situations : Essays on the Contextualization of Ethnographic Knowledge, History of Anthropology*, vol. 7, University of Wiscontin Press, Madison, 1991, pp. 243-284.
SALEMINK, Oscar, « Primitive Partisans : French Strategy and the Construction of a Montagnard Ethnic Identity in Indochina », *in* Stein Tonneson et Hans Antlöv (éds), *Imperial Policy and Southeast Asian Nationalism, 1930-1950*, NIAS-Curzen Press, Copenhague, Londres, 1995, pp. 261-293.
SALEMINK, Oscar, « Sedentarisation and Selective Preservation among the Montagnards in the Vietnamese Central Highlands », *in* Jean Michaud, *Turbulent Times and Enduring Peoples : Moutain Minorities in the South-East Asian Massif*, Curzon, Richmond, 2000, pp. 125-148.
SALEMINK, Oscar, « The Return of the Python God : Multiple Interpretations of a Millenarian Movement in colonial Vietnam », *History and Anthropology* 8 (1-4), 1994, pp. 129-164.
SALEMINK, Oscar, *The Ethnography of Vietnam's Central Highlanders, a historical contextualization, 1850-1990*, University of Hawai'i Press, Honolulu, 2003, 383 p.
SARRAUT, Albert, *Images du monde*, *Indochine, documents commentés par Charles Robequin*, Firmin-Didot, Paris, 1930, 96 p.
SARRAUT, Albert, *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, Paris, 1923, 675 p.
SCHLIESINGER, Joachim, *Hill tribes of Vietnam*, vol 1 : *Introduction and overview*, vol 2 : *Profile of the existing hill tribe groups*, White Lotus Press, Bangkok, 1998, 74 p. et 132 p.
SCHMIDT, M., GODARD, D., *Les sols et la végétation au Darlac et sur le plateau des Trois frontières*, Centre de recherches scientifiques et techniques, Archives des recherches agronomiques au Cambodge, Laos et au Vietnam, Saigon, 1951, 112 p.
SCHMIDT, Père W., *Les peuples Môn-khmer, trait d'union entre les peuples de l'Asie centrale et de l'Austronésie*, traduit de l'allemand, Hanoi, 1908, 87 p.
SCHOENDOERFER, Pierre, *La 317e section*, produit par Georges de Beauregard, film de 90 mn, 1964.
SCHREINER, Alfred, *Abrégé de l'histoire d'Annam*, Saigon, 1906, 587 p.
SEPTANS, lieutenant, « Reconnaissance dans le Cambodge et le Laos », *Excursions et reconnaissances*, n°12, 1882, pp. 536-551.
SEPTANS, lieutenant, GAUROY, lieutenant, « Reconnaissance dans le Cambodge et le Laos », Excursions et reconnaissances, n°12, 1882, pp. 536-551.
SILVESTRE, « Rapport sur l'esclavage », *Excursions et reconnaissances*, n°3, tome II, Saigon, 1880.
SIMON, Georges, « La navigation du Mékong », *A travers le monde*, 1896, pp. 433-436.
SIMONNET, Christian, *Les tigres auront plus pitié*, France-Empire, Paris, 1977, 399 p.
SORN Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne 1919-1939*, thèse, Université Paris VII, Paris, 1995, 540 p.
TABOULET, Georges, *La Geste française en Indochine, histoire par les textes de la France en Indochine, des origines à 1914*, A. Maisonneuve, Paris, 1955-1956, 2 vol., 425 et 935 p.
TAUPIN, J., « Huit jours au pays des Brao », *BSEI*, fasc.2, Saigon, 1888, pp. 47-64.
TAUPIN, J., « Rapport à monsieur le gouverneur général par J. Taupin, résultats de sa mission au Laos », *BSEI*, fasc.2, Saigon, 1888, pp. 43-102.
TEP Yok, THAO Kun, *Dictionnaire français-khmer*, Librairie Phnom Penh, 1967, 1377 p.
THIERRY, Solange, *Etude d'un corpus de contes cambodgiens traditionnels, essais d'analyse thématique et morphologique*, Paris, Champion, 1978, 553 p.
THIERRY, Solange, *Le bétel, Inde et Asie du Sud-est*, Catalogue du musée de l'Homme, Paris, 1969, 304 p.
THOBIE, Jacques, *Histoire de la France coloniale*, t.2, Armand Colin, Paris, 1990, 654 p.

THOMAS, Frédéric, *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945, sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*, The Gioi, Hanoi, 1999, 312 p.
TICHIT, L., *L'agriculture au Cambodge*, Agence de coopération culturelle et technique, 1981, 423 p.
TIMMINS, R.J., MEN Soriyum, *A Wildlife Survey of the Tonle San and Tonle Srepok River Basins in Northeastern Cambodia*, Fauna & Flora International, Indochina Programme et The Wildlife Protection Office, Department of Forestry, Cambodia, Hanoi et Phnom Penh, 1998, 99 p. + cartes.
TOURNIER, colonel, « Notes sur la région du Bas Laos entre Khong et la frontière d'Annam », *Bulletin économique de l'Indochine*, n°18, Saigon, 1899, 1er décembre, pp. 653-658.
TOUZET, André, « Le réseau radio-télégraphique indochinois », *RI*, Hanoi, 1918, 23 p.
TRANET, Michel, « Géographie coloniale : le Darlak, une province sauvage en Indochine (un document inédit d'Adhémard Leclère présenté par M. Tranet) », *Cahiers de l'Asie du Sud-est*, n°25, Langues'O, Paris, 1er semestre 1989, p. 219-228.
TRANG-HOÏ-DUC, *Histoire et description de la Basse Cochinchine (pays de Gia-Dinh)*, traduit par G. Aubaret, Paris, Imprimerie impériale, 1863, Réédité par Gregg International Publishers Limited, Westmead, Farnborough, Hants, 1969, 351 p.
TRINQUET, G., « Notes sur la tribu des D'jaraï, partie sud-ouest », *RI*, 1906, pp. 1903-1931.
TULLY, John, *Cambodia under the Tricolour. King Sisowath and the "mission civilisatrice", 1904-1927*, Monash Asia Institut, Clayton, 1996, 352 p.
VAN DEN BERG, Conny, *Immigration and the Consequences for Highland Communities in Ratanakiri*, IDRC/CARERE, Phnom Penh, 2000, 29 p.
VARGYAS, Gabor, « A la recherche des Brou perdus, population montagnarde du Centre indochinois », *Les cahiers de Péninsule*, n°5, Etudes orientales/Olizane, Paris, 2000, 297 p.
VASSAL, Gabrielle, « Mes trois ans en Annam », *Le tour du Monde*, 1911, pp. 61-108 et 253-300
VIALATEL, Jean, *Francis Garnier (1839-1873) : un théoricien et un acteur de la pénétration française*, L'Harmattan, Paris, 1993, 333 p.
VICKERY, Michael, « Studying the State in Ancient Cambodia », *in* Sorn Samnang (éd.), *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, Phnom Penh, 1998, pp. 145-165.
VIOLLIS, Andrée, *Indochine S.O.S.,* Gallimard, Paris, 1935, 253 p.
VOGEL, Sylvain, FILIPPI, Jean-Michel, *Eléments de langue phnong*, Cambodia Malaria Control Project, 2002, 229 p.
WALTSON, Joe, DAVIDSON, Pete, MEN Soriyum, *A Wildlife Survey of Southern Mondulkiri Province, Cambodia*, The Wildlife Conservation Society, Phnom Penh, mars 2001, 80 p.
WANG, Nora, *L'Asie orientale du milieu du XIXe siècle à nos jours*, Armand Colin, Paris, 1993, 408 p.
WEBER, Max, *Economie et société*, Pocket, Paris, 1995, 2 vol. : 410 p. et 424 p.
WHITE, Joanna, « The Indigenous Highlanders o the Northeast : An Uncertain Future », *Interdisciplinary Research on Ethnic Groups in Cambodia*, Final Draft Report, Center or Advanced Study, Phnom Penh, 1996, pp. 333-374.
WUYSTHOFF, G. van, *Le journal de voyage de G. van Wuysthoff au Laos,* présentation de Jean-Claude Lejosne, Centre de documentation du cercle de culture et de recherche laotiennes, Metz, 1993, 234 p.
WYATT, David, *Thailand, a Short History*, Silkworm books, Bangkok, 2002, 351 p.
YACONO, Xavier, *Histoire de la colonisation française*, PUF, Paris, 1969, 128 p.
YERSIN, Alexandre, « Les Moï de la Cochinchine et du Sud-Annam », *Revue indochinoise illustrée*, 1893, 4, pp. 42-51
YERSIN, Alexandre, « Rencontre avec des pirates sur le plateau Moï », *L'Indochine*, 1943, pp. 9-11.
YERSIN, Dr Alexandre, « Premier contact avec les pays Moïs de l'Annam », *L'Indochine*, 1943, pp.1-3.
YERSIN, Dr Alexandre, « Premières reconnaissances du plateau du Lang-Bian », *L'Indochine*, 1943, pp.4-6.
YERSIN, Dr Alexandre, « Voyage de Nha-Trang à Stung Treng par le pays Moï », *L'Indochine*, 1943, pp.3-6.
« L'Indochine au temps des Français », dossier, L'Histoire, octobre 1996, n°203, pp. 24-49.
« La pénétration en pays mnong et stieng insoumis », *RTC*, n°220, septembre-octobre 1934, pp. 487-496.
« La pénétration en pays mnong et stieng insoumis », *RTC*, n°221, novembre-décembre 1934, pp. 601-619.
« La pénétration en pays mnong et stieng insoumis », *RTC*, n°222, janvier-février 1935, pp. 56-81.
« Le temps des colonies », Les collections de *L'Histoire*, hors série n°11, avril 2001, 114 p.
« Populations montagnardes du Sud-indochinois », Revue Education, numero spécial 16, Saigon, 1949, 203 p.
« Un trait des moeurs des tribus avoisinant nos frontières, extrait des archives de la cour criminelle de Saigon (4ème trimestre 1894) révélant une particularité intéressante des mœurs de certaines peuplades moïs », *BSEI*, Saigon, 1891, pp. 47-55.
General Population Census of Cambodia 1998, Analysis of Census Results, Report 5 : Spatial Distribution and Migratory Movements, National Institute of Statistics, Ministry of Planning, Phnom Penh, 2000, 182 p.
General Population Census of Cambodia 1998, Final Census Results, National Institute of Statistics, Ministry of Planning, Phnom Penh, 1999, 299 p.
Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent, composée en anglois par une Société de Gens de Lettres ; nouvellement traduite en françois, par une Société de Gens de Lettres, enrichie de figures et de

cartes, Histoire moderne, tome 12*, contenant la suite de l'Histoire des pays de la presqu'île des Indes au-delà du Gange*, Paris, Moutard, 1783, 598 p.
L'Annam, guide du touriste, imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1921, 124 p. + cartes
La pénétration scolaire dans les minorités ethniques, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1931, 21 p.
Nous ne voulons pas mourir, 22 p.
Policy on Indigenous Peoples, Asian Development Bank, 1999, 29 p.
Relation des missions des evesques françois au Royaume de Siam, de la Cochinchine, de Cambodge, & du Tonkin, Lepetit, Paris, 1674.
Variétés sur les pays Moïs, Gouvernement de la Cochinchine, 1935, 264 p.

កែប វ៉ាន់ឌី *អរិយធម៌ខ្មែរ - មន*, Phnom Penh, 1971, 197 p.

ត្រឹង ងា, *ប្រវត្តិសាស្ត្រខ្មែរ*, Phnom Penh, 1973, 2 vol. : 203 p., 198 p.

ស៊ូ ចំរើន, *ពោធិកំបោរ ប្រវត្តិតស៊ូនៃវីរបុរសខ្មែរ ក្នុងសតវត្សទី១៩*, Phnom Penh, 1971, 152 p.

ស៊ូ ចំរើន, *អាចារ្យស្វា ប្រវត្តិតស៊ូនៃវីរបុរសខ្មែរ ក្នុងសតវត្សទី១៩*, Phnom Penh, 96 p.

សួរ អឿ, *ប្រវត្តិសាស្ត្រ ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា ជាមួយ អណ្ណាម និង សៀម ចាប់ពី សតវត្សទី១៩*, Phnom Penh, Cambodian Institut for Cooperation and Peace, 1997, 198 p.

អេង សុត, *ព្រះរាជពង្សាវតាខ្មែរ តាមសាស្ត្រាស្លឹករិតពិតឥតក្លែងក្លាយមហាបុរសខ្មែរ*, volume 7, Phnom Penh, 1969, pp. 1057-1216.

អ៊ីម មុន្នីចិន្ដា, ប្រវត្តិនៃការវិវត្តន៍រដ្ឋបាលឃុំ ពីសម័យបូរាណរហូតដល់សម័យអាណាព្យាបាលបារាំង, mémoire de licence d'histoire, Université Royale de Phnom Penh, Phnom Penh, 2001, 98 p. + annexes.
វចនានុក្រមខ្មែរ, Edition de l'Institut bouddhique, 1967-1968, réimprimé en 1990, 1888 p.

Index des noms de personnes

Glossaire

K : khmer ; M : *mnong*

achar	K	អាចារ្យ	homme instruit chargé notamment de l'organisation des cérémonies religieuses
achnha	K	អាជ្ញា	chargé de pouvoir
achnha Lu Chrong	K	អាជ្ញា លូវជ្រង ou អាជ្ញា ឮជ្រង	titre du chef héréditaire des *Stieng*
achnha luong	K	អាជ្ញាលួង	envoyé du roi chargé d'établir l'assiette de l'impôt sur les paddy
bakou	K	បាគូ	prêtre d'origine brahmanique chargés des cérémonies du palais
balat	K	បាឡាត់	premier adjoint du gouverneur de province
bu	M		personne, communauté et par extension village
bu n'hŭm	M		guérisseur, chaman
chamkar	K	ចំការ	terre cultivée en champs secs. Sert notamment à désigner les terres riches de berge
chauvaikhand	K	ចៅហ្វាយខណ្ឌ	gouverneur de *khand*
chauvaikhet	K	ចៅហ្វាយខេត្ត	gouverneur de *khet*
chauvaisrok	K	ចៅហ្វាយស្រុក	gouverneur de province
chumtup	K	ជុំទប់	adjoint du chef de village ou du chef de commune
çiak	M		esprit malfaisant provoquant la maladie ou la mort
dak	M		eau, rivière
hap	K	ហាប	mesure de masse d'environ soixante kilogrammes
kantréanh	K	កន្ទ្រាញ	chef d'une communauté aborigène
khand	K	ខណ្ឌ	circonscription administrative intégrée à une province, *srok*
khet	K	ខេត្ត	circonscription provinciale réunissant plusieurs *srok*
khum	K	ឃុំ	circonscription administrative groupant plusieurs villages, commune.
khun Aranh Rithy	K	ឃុនអរ័ញ្ញរិទ្ធី	titre donné à un chef *jarai* de Moulapoumok
koragn	M		leader d'une communauté *mnong*
Kralahom	K	ក្រឡាហោម	titre du ministre de la marine
kralapéas	K	ក្រឡាពាស	titre de fonctionnaire subalterne de l'administration provinciale cambodgienne
krama	K	ក្រមា	écharpe de coton à usages multiples
kraysor	K	ក្រៃសរ	personne faisant fonction de secrétaire
krom pouk		ក្រមពួក	code juridique cambodgien fixant les règles devant être observées par les juges.
krom preah thomanugn	K	ក្រមព្រះធម្មនុញ្ញ	code juridique cambodgien fixant notamment les peines selon les crimes et délits
krom srok	K	ក្រមស្រុក	code juridique cambodgien fixant l'organisation administrative du royaume

kromchumnun	K	ក្រុមជំនុំ	conseiller communal
luong	K	លួង	titre de fonctionnaire de rang intermédiaire
mékhum	K	មេឃុំ	chef de commune
mésrok	K	មេស្រុក	chef de village ou chef de commune
miir	M		essart
mpôl	M		clan
neak ta	K	អ្នកតា	génie protecteur, souvent attaché à un lieu particulier.
ngir	K	ងារ	esclave
obbareach	K	ឧបរាជ	titre du successeur désigné au trône
oknha	K	ឧកញ៉ា	titre honorifique des hauts fonctionnaires cambodgiens
oknha Aranh Ruong Ruth	K	ឧកញ៉ា អារាញ្ញរឿងរិទ	titre du gouverneur de la province de Moulapoumok
oknha Atioun	K	ឧកញ៉ា អរជូន	titre du gouverneur de la province de Thbaung Khmum
oknha Montrei Cholthea	K	ឧកញ៉ា មន្ត្រី ជលធ្វា	titre du gouverneur de la province de Stung Treng
oknha Montrei Chunabat	K	ឧកញ៉ា មន្ត្រី ជុនបត	titre du gouverneur de la province de Kratié
oknha Montrei Nikhum	K	ឧកញ៉ាមុន្ត្រី និគំម	titre du gouverneur de la province de Sambor
oknha Nearin Sena	K	ឧកញ៉ា នារេនសៃណា	titre du mandarin cambodgien chargé de l'administration des aborigènes et gouverneur de Sambor
oknha Veang	K	ឧកញ៉ា វាំង	titre du ministre du palais et des finances de la maison du roi
phum	K	ភូមិ	village
picul	K		voir *hap*
pol	K	ពល	personne dépendante, homme non-libre attaché au service du souverain ou du Bouddha
pontéa	K	បន្ទះ	jardin potager
Prăng	M		Français
preah	K	ព្រះ	titre de fonctionnaire de rang intermédiaire
Preah Khan	K	ព្រះខ័ន	sabre sacré des Cambodgiens
prek	K	ព្រែក	rivière, arroyo
prey	K	ព្រៃ	forêt
prey ngir	K	ព្រៃងារ	homme libre
Sala Lokhun	K	សាលាលូកឃុន	tribunal siégeant à Phnom Penh et jugeant notamment les affaires pénales
sala Outor	K	សាលាឧទ្ធរណ៏	cour d'appel
salakhet	K	សាលាខេត្ត	chef-lieu de province, siège du tribunal provincial
smien	K	ស្មៀន	secrétaire
snang	K	ស្នង	fonctionnaire subalterne de l'administration provinciale cambodgienne

srok	K	ស្រុក	province
suoy	K	សួយ	tribut
teuk trey	K	ទឹកត្រី	condiment liquide à base de poisson fermenté et de sel
vat	K	វត្ត	monastère, pagode
yang	M		génie, divinité
yokabat	K	យោក្បាត់	fonctionnaire provincial de l'administration cambodgienne

Table des cartes, tableaux et graphiques

Cartes

Tableaux et graphiques

Table des matières